

Clause de non-responsabilité

Le présent rapport a été réalisé et approuvé par les membres de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable (ICSE) œuvrant à titre personnel. Les points de vue, opinions, propositions et recommandations politiques figurant dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux des membres de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable, ou du gouvernement, du parti politique, de l'organisation pour lesquels ils travaillent ou dont ils sont membres, ni ceux du groupe S&D au Parlement européen.

Traduction provisoire

Edition : Marcel Mersch

Equipe de conseillers politiques

« **Progressive Society** » :

Marcel Mersch

Torben Schenk

Antoine Varoquié

Octobre 2021

s-d.progressivesociety@europarl.europa.eu



Groupe de l'Alliance Progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

Progressive Society est une initiative du groupe parlementaire de
l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates
au Parlement européen (groupe S&D)

www.socialistsanddemocrats.eu



TheProgressives



socialistsanddemocrats



socsanddems



socsanddems



socsanddems



socialistsanddemocrats

Table of contents

Remerciements	04
À propos de Progressive Society	05
La Commission Indépendante pour l'Égalité Durable (ICSE)	06
AVANT-PROPOS d'Iratxe García Pérez, présidente du Groupe S&D au Parlement européen	10
AVANT-PROPOS d'Éric Andrieu, vice-président du Groupe S&D au Parlement européen	12
Synthèse	14
PRÉSENTATION par Teresa Ribera Rodriguez et Poul Nyrup Rasmussen	28
CHAPITRE 1 : UN GUIDE CONCEPTUEL	34
1.1. Précarité : le changement implique de combattre l'anxiété, le sentiment d'insécurité existentielle, et de reconstruire la confiance dans un système politique revitalisé qui réponde réellement aux attentes des populations	36
1.2. Inégalités : lutter contre discriminations plurielles pour des bénéfices multiples	37
1.3. Progrès socio-écologique : l'action environnementale en tant que politique sociale	38
1.4. Une démocratie dynamique et une large participation à tous les niveaux pour une prospérité durable	39
1.5. La lutte contre la précarité et les inégalités dépend de l'état socio-écologique	40
1.6. Aller au-delà de la croissance et du PIB comme mesure d'une gouvernance réussie	41
1.7. La COVID-19 nous permet de remettre en question le <i>statu quo</i> et de rebondir	43
1.8. Les principes et enjeux politiques de la création d'un bien-être durable pour tous	44
CHAPITRE 2 : UN AUTRE AVENIR EST POSSIBLE	46
2.1. La nécessité de changer l'avenir	48
2.2. La possibilité de changer l'avenir	50

CHAPITRE 3 : VIVRE DANS UNE ÉCONOMIE CONSACRÉE AU BIEN-ÊTRE DURABLE POUR TOUS	52
3.1. Introduction	55
3.2. Le moment est venu de dépasser les principes du PIB	56
3.3. Mettre la finance et l'économie numérique au service d'un bien-être durable pour tous	83
3.4. Transformer les entreprises en agents du bien-être durable pour tous	97
CHAPITRE 4 : VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION - LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION JUSTE	114
4.1. Introduction	117
4.2. Résilience : une définition inclusive pour mettre en œuvre des changements en profondeur	120
4.3. Gouvernance inclusive et démocratie ouverte pour une transition juste	126
4.4. Éducation et formation tout au long de la vie	132
4.5. Transition juste et politiques adaptées à la situation géographique pour une cohésion durable	138
4.6. Justice climatique : la nécessité d'un cadre pour l'adaptation au changement et de politiques environnementales justes	144
CHAPITRE 5 : VIVRE SAINEMENT SUR UNE PLANÈTE DÉCARBONÉE ET PRÉSERVÉE	162
5.1. Introduction	166
5.2. Un chemin juste vers la décarbonation : au-delà de la tarification du carbone, la nécessité d'une valeur carbone et d'un agenda politique cohérent	170
5.3. La santé de notre planète et santé humaine ne font qu'un	192
CHAPITRE 6 : VIVRE EN SÉCURITÉ DANS UNE SOCIÉTÉ PLURIELLE, JUSTE ET ÉQUITABLE	206
6.1. Introduction	209
6.2. Assurer des moyens d'existence à tous en Europe	214
6.3. Lutter contre les inégalités en matière de revenus et de richesse	234
6.4. Donner du pouvoir aux femmes et aux minorités - Les héros de la COVID-19	251
CHAPITRE 7 : VIVRE DANS UN MONDE CONSACRÉ AU BIEN-ÊTRE DURABLE DE LA PLANÈTE ET DE L'HUMANITÉ	262
7.1. Quel est l'enjeu ?	265
7.2. La méta-crise mondiale	266
7.3. Un monde au seuil d'une métamorphose ?	272
7.4. Les arguments en faveur d'un leadership européen dans la recherche d'un bien-être durable mondial	274
7.5. Recommandations générales	278
ANNEXE: Résumé des recommandations politiques du rapport	322

Remerciements

Le **Groupe S&D** et les **co-présidents de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable** (ICSE) tiennent à remercier les membres de la Commission Indépendante, et l'équipe de *Progressive Society*, pour leur engagement et leurs contributions inestimables tout au long du processus de rédaction de ce rapport. En particulier, remerciements à Marcel Mersch (coordination de *Progressive Society* et chef du département du développement durable du Groupe S&D), à Torben Schenk et à Antoine Varoquié (conseillers politiques de *Progressive Society*), à Esperanza Moreno Fernandez et Ioana Popescu (secrétariat), à Marine Lutgen, Mariella Edinger et Paulo Carvalho Da Silva (stagiaires *Progressive Society*), et à Xavier Dutrenit (conseiller politique du Groupe S&D sur le développement durable), pour leur dévouement et leur travail.

Nous tenons également à remercier les membres et conseillers du Groupe S&D qui ont partagé leurs idées et leurs connaissances avec nous au cours de la rédaction, en particulier :

Pedro Marques, Maria Noichl, Kathleen van Brempt, Meri Aho, Danae Anastopoulos, Hélène Beaghe, Guido Boccardo, Vincent Bocquillon, Miguel Carapeto, Aurore Chardonnet, Gue-naelle Collet, Louis Dancourt, Irina de Sancho Alonso, Eleni Anna Dimitrakoudi, Luca Fossati, Gloria Ghequiere, Agnieszka Gregorczyk, Livia Jourdan, Elina Kersa, Petros Koupegkos, Jan Kunz, Stine Larsen, Carl Larsson Lindqvist, Alexandra Leone, Nicola Mazzaro, Yoann Moisan, Milton Nunes, Sabrina Oliveira, Silvia Pelz, Stefanie Ricken Reither,

Nous sommes très reconnaissants pour les précieux conseils, les commentaires et le soutien apportés à ce projet avec tant d'enthousiasme de leur part.

Nous remercions également Simon Leysen et Nicolas Wallendorff de l'agence Morris & Chapman pour leur travail sur la mise en page et l'infographie du rapport.

Iratxe García Pérez
président

Groupe S&D au Parlement européen

Eric Andrieu
vice-président

S&D Group in the European Parliament

Poul Nyrup Rasmussen
co-président de l'ICSE

ancien Premier ministre du Danemark
ancien président du parti socialiste européen

Teresa Ribera Rodríguez
co-présidente de l'ICSE

vice-Premier ministre d'Espagne
ancien directeur de l'IDDRI

À propos de *Progressive Society*

Progressive Society est une initiative du groupe parlementaire de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (groupe S&D), sous la direction conjointe du président du groupe S&D Iratxe Garcia Pérez et du vice-président Éric Andrieu.

Elle a été lancée en janvier 2018, et vise à enrichir le travail parlementaire du Groupe S&D en proposant un large éventail de politiques européennes et globale dans le cadre du développement durable.

Cette initiative avait mené à la rédaction d'un premier rapport d'orientation politique en novembre 2018, dans la perspective des élections européennes qui ont suivi et de la législature 2019-2024. Ce rapport avait été élaboré par la première Commission Indépendante pour l'Égalité Durable, co-présidée par Poul Nyrup Rasmussen et Louka Katseli. Il a contribué à façonner le programme électoral 2019 du Parti Socialiste Européen, et nombre de ses recommandations ont ensuite été reprises dans le programme de travail de la nouvelle Commission européenne.

Le Groupe S&D est le seul groupe au Parlement européen qui applique une stratégie cohérente de développement durable aux politiques qu'il mène. Afin de soutenir cette approche par une vision et des idées, et de coordonner son action politique avec celles d'autres acteurs concernés – en particulier les syndicats et les organisations non gouvernementales –, *Progressive Society* continuera d'approfondir et d'élargir sa compréhension des enjeux liés à la durabilité, et de la façon dont les politiques progressistes doivent évoluer pour conduire la transformation en cours vers notre objectif ultime – une société assurant durablement le bien-être de tous.

La Commission Indépendante pour l'Égalité Durable (ICSE)



Poul Nyrup Rasmussen

Co-président

Fondateur du *Social Network* au Danemark. Ancien premier ministre du Danemark, ancien président du Parti socialiste européen et ancien député au Parlement européen.



Teresa Ribera Rodríguez

Co-présidente

Vice-Premier ministre d'Espagne, ministre de la Transition écologique. Ancien directeur de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI).



Albena Azmanova

Professeur associé de Politique et sciences sociales, Université de Kent, Royaume-Uni. Auteur de *Capitalism on Edge. How fighting precarity can achieve radical change without crisis or utopia* (Columbia University Press, 2020). (Bulgarie)



Fabrizio Barca

Maître de conférences « *Corporate finance and economic history* ». Ancien ministre de la Cohésion territoriale en Italie. Cofondateur et coordonnateur du Forum « Inégalité et Diversité ». (Italie)



Isabel Garro

Fondateur associé de *3a4b*. Cadre conseiller principal à *Planner Media*. Ancien conseiller spécial auprès du Haut-Commissaire espagnol pour l'Agenda 2030. Ancien directeur général du réseau espagnol du Pacte mondial des Nations Unies. (Espagne)



Enrico Giovannini

Professeur de Statistiques économiques à l'Université Tor Vergata de Rome. Ancien ministre du travail et des affaires sociales, coordinateur de l'Alliance italienne pour le développement durable (ASviS). Ministre des Infrastructures et des Transports de la République italienne. (Italie)



Maja Göpel

Secrétaire général du Conseil consultatif allemand sur le changement global. Ancien directeur du bureau à Berlin du Wuppertal Institut. (Allemagne)



Elena Granaglia

Professeur d'Économie publique à l'Université de Rome. Membre-coordonateur du Forum « Inégalité et Diversité ». (Italie)



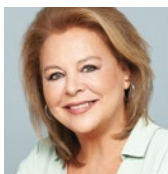
Gustav Horn

Professeur d'Économie, président du Conseil de politique économique du SPD. Membre du Comité exécutif du SPD. (Allemagne)



Jean Jouzel

Ancien Vice-président du Groupe inter-gouvernemental d'experts scientifiques pour l'étude du changement climatique (IPCC). Membre du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE). (France)



Louka T. Katseli

Professeur émérite d'économie à l'Université nationale et Capodistrienne d'Athènes. Directeur général de *right holders Cooperative EDEM* and présidente de la Banque nationale de Grèce à Chypres. Ancienne ministre du Travail et de la Sécurité sociale, ancienne ministre de l'Économie, de la Compétitivité et du Transport maritime, ancienne députée du Parlement grec. (Grèce)



Eloi Laurent

Économiste senior à l'OFCE à Paris, professeur à l'École du management et de l'innovation de Sciences-po, professeur invité de l'Université de Stanford. (France)



Linda Mc Avan

Directeur général des relations européennes de *European Climate Foundation*. Ancien membre du Parlement européen (R.-U.) qui a rempli les fonctions de présidente de la Commission du développement, vice-présidente du Groupe S&D, et coordinateur de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. (Royaume-Uni)



Montserrat Mir Roca

Conseiller spécial auprès du Centre pour une transition équitable de la Confédération syndicale internationale (CSI). Ancien secrétaire confédéral de la Confédération européenne des syndicats (CES). Ancien secrétaire confédéral de *International and Cooperation of the Spanish trade union CC.OO.* (Espagne)



Vojko Obersnel

Maire de Rijeka, Croatie. Membre et rapporteur, pour le Comité des Régions, du Fonds pour une transition juste. (Croatie)



Kate Pickett

Professeur d'épidémiologie au département des Sciences de la santé à l'Université de York. Co-fondateur de *The Equality Trust*. (Royaume-Uni)



Andrés Rodríguez-Pose

Président du prix *Princesa de Asturias*, professeur de Géographie économique. Directeur du *Cañada Blanch Centre, London School of Economics* (LSE). (Espagne)



Oliver Röpke

Président du Groupe des Travailleurs du Comité économique et social européen (CES). Membre du Comité exécutif du CES, et responsable du bureau de l'UE de la Confédération syndicale autrichienne (ÖGB). (Autriche)



Joanna Scheuring-Wielgus

Membre du Parlement polonais (Sejm). Présidente de la Fondation *Win-Win*, vice-présidente de l'association *Babska Republic*. Membre du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et génésiques. (Allemagne)



Masha Smirnova

Conseiller politique auprès de *Eurocities* pour les ODD, la santé, le vieillissement en milieu urbain.



René Tammist

Ancien ministre de l'Entrepreneuriat et des Technologies de l'information de la République d'Estonie. Ancien conseiller politique auprès du Groupe S&D à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen, actuellement responsable du développement chez Utilitas OÜ, qui met au point des solutions innovantes en matière d'énergie renouvelable dans la région de la Baltique. (Estonie)



Xavier Timbeau

Économiste, directeur de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE). (France)



José António da Fonseca Vieira da Silva

Ancien ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale. Ancien Coordinateur du réseau des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales du Parti socialiste européen. (Portugal)



Andrea Westall

Maître de conférences invité à l'Open University, R.-U. Administratrice de la *Foundation for Democracy and Sustainable Development*. (Royaume-Uni)



Heidemarie Wieczorek-Zeul

Ancienne Ministre pour la Coopération Économique et le Développement de la République fédérale d'Allemagne. Membre du Conseil pour le Développement durable du gouvernement fédéral allemand. (Allemagne)

Imaginez une société qui s'occuperait en priorité du bien-être de la population, où la politique et les responsables politiques seraient guidés par un modèle de société durable qui ne laisse personne au bord du chemin. Imaginez une société où la croissance économique ne serait pas la seule mesure de la réussite... La société progressiste à laquelle nous croyons n'est pas une utopie. Garantir un mode de vie durable est à la fois possible et indispensable, encore faut-il mettre en œuvre une « grande transformation » pour que nos ambitions deviennent réalité. De plus en plus de citoyen(ne)s partagent nos aspirations collectives. De plus en plus de citoyen(ne)s sont conscients que le capitalisme est devenu un paradigme économique injuste et inhumain. De plus en plus de citoyen(ne)s comprennent que l'obsession de la croissance économique épuise notre planète, creuse le fossé entre les riches et les pauvres et sape nos modèles sociaux. Nos aspirations sont désormais largement reconnues au plus haut niveau politique en Europe. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont parvenus à la conclusion, lors d'un récent sommet à Porto sur les questions sociales, que la croissance économique n'a pas de sens si elle ne sert pas à améliorer la vie des populations.

Les gens et leurs problèmes doivent être au cœur des politiques publiques. Au lieu de remédier aux défaillances systémiques du modèle actuel, on a préféré faire croire aux citoyens que les politiques axées sur le PIB et l'austérité budgétaire étaient les seules options sur la table. C'est ainsi que l'austérité s'est imposée dans l'UE comme une fatalité irrécusable au cours de la dernière décennie. L'austérité est un choix politique raté, et la pandémie a révélé de la manière la plus cruelle le manque d'investissement dans les services publics clés, en particulier dans la santé et la recherche. Le moment est venu de regarder au-delà du PIB. Nous devons mettre un terme aux souffrances des êtres humains et à la destruction de l'environnement qui se cachent derrière les modèles macro-économiques d'aujourd'hui, et refuser une focalisation excessive sur les gains économiques.

Nous vivons une époque hors du commun, et les générations futures nous jugeront sur nos efforts pour sortir plus forts de cette pandémie et pour aider ceux qui en ont le plus besoin. La crise a servi de signal d'alarme, malgré la lenteur de la réaction à ses débuts, les dirigeants européens montrent maintenant qu'ils ont tiré les leçons du passé. La COVID-19 a bouleversé nos vies d'une manière inédite, socialement, économiquement et culturellement. La pandémie a exacerbé les inégalités existantes dans presque tous les secteurs de la société. L'avenir post-pandémique ne peut pas être basé sur une approche qui ferait en sorte que « les affaires reprennent comme si de rien n'était », mais nécessite plutôt une refonte radicale de notre société et de notre économie. Le bien-être durable, dont le progrès écologique, sanitaire et social et l'égalité des genres font partie intégrante, doit être au cœur de notre approche pour façonner l'avenir.

AVANT-PROPOS

**d'Iratxe García Pérez, présidente du Groupe S&D
au Parlement européen**

Les citoyens attendent des femmes et des hommes politiques qu'ils apportent des réponses innovantes et concrètes. Ils appellent à un nouveau contrat social européen. Pour répondre à ces attentes, nous avons voulu reprendre le travail de *Progressive Society* et proposer une perspective complète et horizontale de nos idées et de notre approche, une vision pour guider notre action politique. Il ne s'agit pas d'un simple exercice philosophique ou intellectuel : le Groupe S&D veut que ce travail mène à un réel changement – nous l'avons déjà fait, et nous le referons. Plus de la moitié des 110 recommandations du dernier rapport de *Progressive Society* figurent dans le programme de travail actuel de la Commission, y compris le Pacte vert européen, le Plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et la réforme du « Semestre européen » basée sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous avons laissé notre empreinte dans l'agenda européen avec des succès historiques tels que *NextGenerationEU*, parmi tant d'autres. À présent, nous nous mobilisons pour créer une reprise socio-économique qui ne laisse personne de côté. Cependant, étant donné l'ampleur des défis qui nous attendent, nous devons faire davantage encore.

La grande transformation est le résultat du travail remarquable de la Commission indépendante pour l'égalité durable (CIED), co-présidée par Poul Nyrup Rasmussen et Teresa Ribera Rodriguez. Avec cette « grande transformation », nous voulons être prêts pour affronter les temps difficiles dans lesquels nous vivons, en concevant un nouvel ensemble de propositions politiques avant-gardistes, ambitieuses, et réalistes. Il s'agit de notre vision commune d'une société progressiste, une vision où la neutralité carbone et l'égalité durable d'ici 2050 sont au cœur de notre stratégie.

Au sein du Groupe S&D, nous avons déjà modifié notre processus décisionnel pour le rendre plus inclusif et plus participatif. Nous intégrons de nouvelles idées et les concrétisons par nos actions politiques. Nous continuerons à travailler dans ce sens pour accomplir notre mission, nous savons ce que nous voulons et comment y parvenir. À partir de maintenant, jusqu'en 2024 et au-delà, il est temps de commencer la grande transformation vers un avenir meilleur.



Iratxe García Pérez
Présidente du Groupe S&D
au Parlement européen

La pandémie de Coronavirus que le monde combat actuellement confirme que les urgences sanitaires et écologiques sont plus étroitement liées qu'on ne le pensait. La pandémie a également des effets de plus en plus destructeurs sur l'économie et sur la cohésion de nos sociétés. Il est encore difficile de mesurer l'ampleur de ces effets à long terme – cela dépendra en grande partie des choix politiques que nous ferons aujourd'hui. La pandémie et son impact social et économique ajoutent donc à l'urgence de mettre en place un mode de développement alternatif en Europe et dans le monde.

La crise actuelle révèle les limites et les contradictions de nos sociétés et de notre système socio-économique dominant. Dans un monde globalisé qui reste trop façonné par des intérêts économiques de plus en plus privés, une surconcentration des richesses, un recul du rôle des gouvernements et des politiques néolibérales en hausse, les habitats naturels de notre planète et notre climat continuent d'être implacablement détruits et un grand nombre de peuples et de territoires sont laissés pour compte.

Une condition préalable à un développement alternatif est un programme politique global, capable de traiter et de surmonter toute la complexité des crises systémiques et imbriquées auxquelles nous sommes confrontés. Alors que les plus grands climatologues du monde sont chaque jour davantage préoccupés par le fait que le réchauffement climatique atteindra des niveaux sans précédent dans l'histoire des systèmes naturels de la Terre - ce qui pourrait conduire à une catastrophe générale, voire irréversible, si des mesures n'étaient pas prises d'urgence -, il est aussi désormais clair que la crise climatique et écologique déclenchera toute une série de nouvelles sources d'injustice sociale. Si on ne s'attaque pas à la montée de ces injustices, d'autres inégalités surgiront et aggraveront notre crise sociale, dans un cercle vicieux sans fin.

Nous ne pouvons pas mettre fin à la pauvreté et construire une société plus juste tout en laissant notre planète à la merci de l'exploitation, et nous ne pourrions pas non plus maîtriser le changement climatique et la perte de biodiversité sans remédier à l'injustice sociale.

AVANT-PROPOS

**d'Éric Andrieu, vice-président du Groupe S&D
au Parlement européen**

Le message le plus important de ce rapport politique est que les progressistes doivent construire une nouvelle alliance entre le progrès écologique et le progrès social. La lutte pour la préservation de l'environnement et la lutte pour une société plus juste et égalitaire font partie d'un même combat.

Avec ce deuxième rapport de *Progressive Society*, l'ICSE propose rien de moins qu'une nouvelle voie pour le développement durable, comprenant un large éventail de propositions politiques innovantes. Il contribuera à construire une stratégie d'ensemble véritablement progressiste pour s'attaquer aux urgences climatiques et de biodiversité, tout en construisant une société plus forte basée sur l'équité sociale et la solidarité.

Toutefois, si ce rapport est une feuille de route ambitieuse capable d'inspirer et soutenir notre vision pour un projet européen d'avenir, il ne s'arrête pas aux frontières du continent. Il a également une portée mondiale, car il sera tout aussi important que l'Europe affirme ses ambitions et devienne un acteur mondial incontournable dans le domaine du bien-être durable. En tant que socialistes et sociaux-démocrates, notre famille politique s'est toujours battue pour une société plus égalitaire, plus juste, plus durable. Nous sommes plus que jamais déterminés à bâtir une société au service de tous. Nous nous engageons à guider l'UE vers l'essentiel : le bien-être de ses citoyens. Nous sommes convaincus que cela est plus que jamais à notre portée, à condition d'agir sur tous les fronts.

Ce n'est pas une mince tâche, mais en tant que progressistes, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. La « grande transformation » est devant nous –et nous veillerons à ce que ce soit une voie ouverte à tous plutôt qu'à quelques-uns. L'intérêt général doit toujours prévaloir sur les intérêts individuels.



Eric Andrieu
Vice-président du Groupe S&D
au Parlement européen

« Pour permettre d'atteindre un tel bien-être, la connexion entre le social et l'écologie avait été reconnue comme centrale. »

Progressive Society est une initiative du groupe des socialistes et démocrates (groupe S&D) au Parlement européen, sous la direction du président du groupe S&D Iratxe Garcia-Perez et du vice-président du groupe S&D Éric Andrieu.

Son objectif est de soutenir le Groupe S&D dans son travail par des analyses et des recommandations politiques concernant un large éventail de sujets dans le cadre du développement durable.

Un premier rapport rédigé à cette initiative à la fin de 2018 avait déjà défini la notion de bien-être durable, qui résume l'objectif final d'une politique progressiste basée in fine sur le développement durable. Pour permettre d'atteindre un tel bien-être, la connexion entre le social et l'écologie avait été reconnue comme centrale.

Ce deuxième rapport élargit encore la portée du premier, et apporte plus de 200 recommandations politiques dans les domaines économique, social et écologique aux niveaux européen et mondial. Il est l'aboutissement d'un travail d'un an dirigé par une Commission indépendante d'experts et de décideurs de renom (Commission indépendante pour l'égalité durable, ICSE), co-présidée par la Vice-Première ministre d'Espagne, Teresa Ribera Rodriguez, et l'ancien Premier ministre et ancien président du Parti des socialistes européens, Poul Nyrup Rasmussen.

SYNTHÈSE

L'ICSE a pris comme point de départ un ensemble de sept notions conceptuelles formant le cadre des recommandations politiques qui en découlent dans tous les domaines politiques. Ces notions conceptuelles sont détaillées dans le premier chapitre du rapport et énoncent ce qui suit :

- 1** Dans le climat d'anxiété d'aujourd'hui, un véritable changement de politique doit aborder l'insécurité, la précarité, et reconstruire la confiance dans un système politique régénéré véritablement consacré aux besoins des personnes.
- 2** Les différentes formes d'inégalité se recourent et forment des interrelations complexes, les politiques futures doivent donc adapter leurs réponses à cette complexité afin de créer des bénéfices multiples pour la société.
- 3** Les politiques sociale et écologique doivent être systématiquement associées afin de produire des formes novatrices et puissantes de ce que le rapport définit comme le progrès social-écologique.
- 4** Le bien-être durable nécessite une démocratie dynamique et une large participation de toutes et tous à tous les niveaux de décision.
- 5** La lutte contre la précarité et les futures inégalités dépendra de l'émergence d'un État social-écologique au-delà de l'État-providence traditionnel.
- 6** L'approche traditionnelle de la politique économique centrée sur le PIB comme mesure de la prospérité doit être dépassée au profit d'une nouvelle approche centrée sur le bien-être durable.
- 7** La pandémie de COVID-19 a révélé dans le système actuel des vulnérabilités profondément enracinées qui apportent des arguments supplémentaires en faveur d'un changement de politique de grande envergure.

L'ICSE a en outre convenu d'une définition détaillée du principe fondamental de bien-être durable, dans la section 1.8 du rapport.

« L'opinion publique prend rapidement conscience de l'ampleur de ces crises, suscitant l'inquiétude et la marginalisation de groupes sociaux toujours plus nombreux. »



Nos sociétés sont ancrées dans un système mondial que l'on peut désigner sous le terme générique de « capitalisme ». Dans sa forme actuelle, il repose avant tout sur une dynamique à court terme de concurrence intense, alimentée par une concentration croissante du marché et du pouvoir de décision économique, afin d'engendrer une création continue de richesse et, supposément, de progrès économique et social.

Toutefois, cette logique de court terme, caractérisée par un secteur financier hypertrophié, une accumulation de plus en plus concentrée de la richesse et du pouvoir, auxquels s'ajoutent une évasion fiscale massive organisée à l'échelle mondiale, a provoqué des dégâts monstrueux sur notre planète et les humains qui la peuplent.

**UN AUTRE AVENIR
EST POSSIBLE**

44%

Les 1 % les plus riches du monde, ceux qui disposent de plus d'un million de dollars, possèdent 44 % de la richesse mondiale.

Malgré des niveaux historiques de progrès en matière de prospérité et de sécurité humaine dans de nombreuses régions du monde, et incontestablement dans l'Union européenne, il est aujourd'hui évident que les failles et les conflits inhérents au système sont devenus insoutenables. Ceux-ci ont engendré des coûts humains et environnementaux d'une ampleur qui dépasse de plus en plus ses bénéfices « traditionnels ». Parallèlement, l'effet conjoint de la pandémie et de la défaite du trumpisme offre une occasion politique d'une importance potentiellement historique, que l'Union européenne est idéalement placée pour saisir dans l'intérêt du bien-être durable de la planète.

Un autre modèle de progrès doit être inventé pour un autre avenir – un modèle qui serait libéré de la gestion continue des crises et axé sur le bien-être humain et planétaire durable. C'est le défi que la Commission indépendante pour l'égalité durable (ICSE) s'efforce de relever avec ce rapport. À cette fin, l'ICSE a pour objectif de fournir aux citoyen(ne)s et aux institutions des propositions crédibles et réalisables pour reconstruire en profondeur notre modèle de développement.

Ce nouveau modèle de progrès devra fournir un bien-être partagé par tous, résister à l'épreuve des crises et remplacer la précarité endémique par une réelle durabilité dans toutes les dimensions de l'existence et de la coopération humaines. Il devra également s'inscrire dans un nouveau contrat avec la planète, garantissant sa préservation et sa régénération.

La feuille de route politique que nous allons définir repose sur la conviction que, dans le plein respect des limites naturelles que les décideurs politiques du monde entier reconnaissent peu à peu, l'humanité peut encore faire de cette planète un lieu de bien-être pour tous. Cet objectif devrait être considéré comme le fil conducteur de tous les progressistes actifs dans la sphère politique et au-delà, dans une bataille commune pour un avenir meilleur.

Nous appelons les forces progressistes en Europe et dans le monde à rejoindre cette ambition. Les progressistes dans leur ensemble doivent renforcer et enrichir les recommandations politiques de ce rapport mais plus encore, ils doivent s'unir et mobiliser les forces et les énergies pour réussir la transformation nécessaire. Cette contribution collective sera essentielle et, par conséquent, la responsabilité qui y est associée est immense.

« Un autre modèle de progrès doit être inventé pour un autre avenir. »



Partout dans le monde, l'élaboration des politiques et les décisions de gouvernance depuis la Seconde Guerre mondiale ont poursuivi un même objectif prioritaire : maximiser le produit intérieur brut (PIB) par des mesures qui stimulent la croissance économique. Bien que cette orientation politique ait permis de créer une richesse matérielle sans précédent, ses limites et ses lacunes sont de plus en plus évidentes. Au cours des quarante dernières années en particulier, l'obsession bornée pour la croissance du PIB est allée de pair avec l'aggravation des inégalités, de la pauvreté et de la précarité qui touchent une grande partie de la population et a accéléré la destruction du climat et de la biosphère.

Surmonter ces multiples crises sociales et environnementales nécessite davantage que les modestes tentatives actuelles de contrer le dogme de la croissance par le biais notamment d'objectifs pour le climat. Pour instaurer le bien-être général et la cohésion sociale dans des conditions de durabilité environnementale, l'Europe doit adopter un regard lucide sur la croissance économique. Il faut pour

cela un cadre de gouvernance qui mette en place des objectifs juridiquement contraignants pour soutenir le bien-être durable des personnes et de la planète, et qui permette de soutenir ces objectifs politiques par les finances publiques. Ces objectifs doivent tenir compte de la dimension sociale, économique et écologique de la durabilité et du bien-être. Ils doivent, par conséquent, inclure des mesures pour la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces politiques de long terme devront être basées sur une évaluation objective des besoins, et donc être soutenues par des ressources financières suffisantes pour mobiliser les investissements nécessaires. Tout cela implique des réformes complètes du cadre fiscal et financier de l'UE, ainsi que des méthodes de gouvernance efficaces grâce auxquelles les États membres, les Parlements et les parties prenantes dans l'UE identifieraient ensemble les défis, fixeraient les priorités et mettraient en œuvre des politiques qui améliorent durablement le bien-être des personnes et de la planète.

VIVRE DANS UNE ÉCONOMIE CONSACRÉE AU BIEN-ÊTRE DURABLE POUR TOUS

« Les citoyens du monde entier ont compris la nature destructrice de la course mondiale derrière les profits et la croissance. »

Parvenir à un bien-être durable pour tous nécessitera également des réformes du secteur financier et de l'économie numérique, deux secteurs dans lesquels le paradigme de la croissance illimitée basée sur les industries extractives continue de faire les plus grands ravages, et qui continuent de façonner l'ensemble de l'économie dans ce sens. En termes de réforme du secteur financier, l'un des principaux défis consiste à réaffecter le capital des activités économiques non durables vers des secteurs, des projets et des entreprises présentant des bénéfices évidents pour le bien-être humain et planétaire durable. Cela implique d'approfondir et d'accélérer le programme de l'UE en matière de finance durable, notamment en complétant les mesures qui promeuvent la finance « verte » par des actions destinées à soutenir la finance socialement durable. Dans l'économie numérique, de nouveaux cadres réglementaires et des autorités publiques plus efficaces, tant en termes de réglementation que d'application, sont essentiels pour garantir que la numérisation - une mégatendance qui façonne toujours plus puissamment les vies et les emplois dans le monde entier - ne soit plus exclusivement dirigée par un petit nombre de méga-multinationales qui négligent l'intérêt public dans leur quête de profits.

Le changement économique dans l'intérêt du bien-être durable pour tous repose également sur des évolutions profondes dans le secteur des entreprises, où la durabilité environnementale et le bien-être des personnes et de leurs communautés doivent devenir des préoccupations centrales dans tous les aspects et à toutes les étapes des ac-

15%

15 % de la main-d'œuvre européenne vit avec un salaire inférieur au seuil de pauvreté national, même en travaillant à temps plein.

tivités commerciales. Cet objectif peut être atteint au moyen d'un « Pacte législatif européen pour un capitalisme responsable ». Ce dernier viserait à remplacer la recherche de la valeur actionnariale par la responsabilité sociale, au sens large, des entreprises, notamment en les obligeant à définir des stratégies globales de durabilité. Il s'agirait aussi de faire rendre compte aux entreprises de la mise en œuvre et du respect des normes environnementales et des droits fondamentaux par des dispositions efficaces en matière de « diligence raisonnable ». Le soutien aux entreprises orientées sur des modèles participatifs, par exemple les sociétés d'intérêt public ou de l'économie sociale, est un autre élément constitutif d'une telle stratégie. Enfin, inciter le secteur privé à s'engager dans des formes d'innovation productives, dites « axées sur une mission » - qui apportent des solutions aux défis liés au bien-être et à la durabilité - doit être considéré comme essentiel pour mettre l'activité économique en Europe au service du bien-être durable pour tous.

« Une définition très répandue mais trop étroite de la résilience est celle du retour à un état antérieur après une perturbation (un choc, une crise...). Ce n'est pas notre conception. La résilience doit être plus que cela. »

Au début de l'année 2021, la Commission européenne a publié une proposition législative visant à créer un « Fonds pour une transition juste » dans le cadre d'un mécanisme du même nom. Rendre opérationnel le concept de transition juste est un pas politique allant indiscutablement dans la bonne direction puisqu'il vise à assurer que la transition vers une économie climatiquement neutre se fasse de manière équitable. Il manque cependant dans cette proposition une définition substantielle de ce que serait une transition juste pour les peuples et pour les collectivités. Or, une approche trop limitée, aveugle à la magnitude réelle de la crise sociale, serait dangereuse, car elle reviendrait à sous-estimer les graves risques sociaux et politiques engendrés par une politique climatique qui ne serait pas ancrée dans une politique sociale tout aussi ambitieuse.

C'est là que notre approche d'une « transition juste » peut être un concept politique puissant pour ce début du 21^e siècle, face à la méga-crise à laquelle nous sommes confrontés, à condition d'en embrasser toute la signification. Nous ne pouvons en aucun cas laisser s'installer un conflit entre la politique sociale et la politique environnementale, car cela signifierait que les pans les plus vulnérables de la société assumeraient seuls les conséquences d'une transition ratée. Bien au contraire, une véritable transition socio-écologique doit répondre au changement environnemental par le progrès social. La transition que nous appelons de nos vœux doit être équitable, elle doit offrir de la stabilité, et elle doit assurer de la protection. Un accent particulier sera donc mis sur l'élaboration de politiques anticipatives et inclusives. Il faut renforcer notre capacité à anticiper les changements structurels afin de permettre aux politiques d'intervenir avant que les dommages ne soient causés. C'est même essentiel pour atteindre notre objectif d'équité et de bien-être durable.

VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ DE CHANGEMENT : LA NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION JUSTE

Pour ce faire, nous proposons une définition large du concept de résilience comme outil de mise en œuvre de politiques transformatrices. Cette définition exigera des décideurs politiques qu'ils comprennent la résilience dans le contexte de la durabilité en prenant en compte l'ensemble du système écologique, social, économique et politique. La résilience transformatrice doit donc conduire à une autre conception des politiques publiques. Ce postulat amène à répondre à une question fondamentale : qui décide quand et pourquoi un système particulier doit être considéré comme « résilient » et quel objectif politique voulons-nous atteindre à l'issue de la phase de transition ? C'est là qu'un consensus politique et social fort sur l'objectif de la durabilité et sur les moyens d'y parvenir est crucial. En réalité, cette approche ambitieuse d'une transition juste devrait même être utilisée pour (re)vivifier la démocratie elle-même. La mise en place d'une véritable démocratie participative est donc nécessaire pour définir la nature de la réforme d'ampleur que l'UE devra entreprendre afin de permettre à chacun de co-créer la société de demain et d'atteindre les objectifs du bien-être durable .

Cette section propose de créer des mécanismes de gouvernance inclusive à tous les niveaux, afin que les citoyens, les collectivités, les syndicats et les employeurs puissent participer à la mise en œuvre d'une stratégie qu'ils auraient co-décidée. Dans le même esprit, notre texte entend réaffirmer le rôle crucial de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour ouvrir la voie à un avenir durable en Europe, et ailleurs.

Une transition mal calibrée aurait des incidences inégalement réparties entre les différents collectifs, régions et peuples européens. Si une telle situation devait se produire, l'Union européenne ne respecterait pas son engagement de « ne laisser personne de côté » dans la transition. Notre définition d'une transition juste exige la prise en compte des réalités des différents territoires. Notre approche invite par conséquent à imaginer une plus grande variété de stratégies de développement régional, ouvrant la porte à des solutions plus complexes - mais plus équitables - qui ne peuvent être réalisées dans le cadre des politiques uniformisées actuellement en place.

Enfin, une transition juste implique de répondre aux deux aspects fondamentaux de la justice climatique, à savoir : la lutte contre les inégalités en termes de vulnérabilité aux risques environnementaux dans la société et au travail d'une part, et le besoin d'équité sociale dans les politiques environnementales, d'autre part.



Les événements météorologiques extrêmes survenus en Europe entre 1980 et 2019 ont infligé des pertes économiques s'élevant à près de 446 milliards d'euros.



Tout porte à croire que les humains sont allés trop loin dans la destruction du seul écosystème planétaire dont ils disposent, ce qui les met aujourd'hui en danger. Les plus grands climatologues du monde craignent même que le réchauffement de la planète ne déclenche des « points de basculement » dans les systèmes naturels de la Terre, ce qui entraînerait des catastrophes généralisées, voire irréversibles si des mesures n'étaient pas prises d'urgence. La réduction des gaz à effet de serre est donc une nécessité absolue. Et l'Union européenne ne peut pas se permettre d'échouer, non seulement parce que l'objectif de neutralité carbone peut encore être atteint mais aussi parce que nos chances de renouveler la tentative en cas d'insuccès s'amenuisent. Ces chocs systémiques n'endommageraient en effet pas seulement l'environnement dont nous dépendons, ils mettraient également en danger nos structures politique, économique et sociale.

Le changement climatique est un « multiplicateur de crise » qui a de profondes répercussions sur la paix et la stabilité internationales. La dégradation de l'environnement et le changement climatique anthropogénique provoqués par une économie mondiale fondée sur l'exploitation illustrent parfaitement la nature non durable du modèle de développement actuel. Mais nous allons plus loin dans notre constat. Nous affirmons que ce modèle porte en son sein des inégalités fondamentales : les 1% les plus riches de la population mondiale sont responsables de deux fois plus d'émissions de CO₂ que la moitié la plus pauvre de l'humanité, alors que les effets dévastateurs du changement climatique se font plus que jamais sentir. Il en va de même pour la pollution globale et ses effets néfastes sur la nature et la santé humaine, sources d'injustices inacceptables. Les crises écologiques aggravent les inégalités, tout comme les inégalités augmentent les dommages environnementaux.

» La pollution atmosphérique est considérée comme le risque environnemental le plus important en Europe.«



**VIVRE UNE VIE SAINESUR
UNE PLANÈTE DÉCARBONÉE
ET PRÉSERVÉE**

1.5°C

Pour ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 degré, le budget carbone restant est d'environ **416GtCO₂**, soit **10 années d'émissions à notre rythme actuel**.

Il est incontestable que l'Union européenne affiche des ambitions sans précédent en matière de politique environnementale pour faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur nous. L'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 est devenu juridiquement contraignant, ouvrant la voie à un programme environnemental ambitieux et nécessaire.

L'ICSE estime toutefois qu'il faut saisir l'opportunité de l'action climatique de l'UE pour proposer une transformation durable de l'Europe. Un véritable programme environnemental ne doit pas viser seulement à protéger nos moyens de subsistance et ceux de la planète Terre. Il doit également être conçu pour améliorer activement notre bien-être durable futur grâce à une réponse socio-écologique complète au changement climatique.

Cette section propose une approche globale de l'atténuation du changement climatique en alignant plusieurs pans de l'action en matière de climat : la redéfinition du prix et de la valeur du carbone ainsi que les politiques de réduction des gaz à effets de serre doivent reposer sur une répartition équitable de l'effort entre les pays et entre les personnes. Si la tarification du carbone et la fiscalité environnementale sont des outils importants pour mettre en œuvre la transition verte, il est tout aussi crucial de prendre en compte les questions de redistribution soulevées par ces outils, et de mettre en place des politiques d'accompagnement pour contrebalancer leurs effets potentiellement injustes sur le plan social. En particulier, nous pensons que les revenus de la tarification du carbone doivent être utilisés pour prévenir les conséquences sociales et économiques négatives potentielles résultant du processus de décarbonation.

Il est également crucial que l'objectif climatique de 2030 se place dans un cadre politique concret et audacieux pour atteindre une finalité environnementale à la hauteur de ses ambitions. Pour ce faire, l'UE doit agir en tant que moteur principal de mesures transformationnelles : en concevant une politique industrielle intégrée axée sur des missions stratégiques liées à la décarbonation ; en alignant les politiques d'infrastructure et de mobilité sur cette vision à long terme ; en encourageant la production et la consommation durables ; et en proposant un plan global pour stimuler la revitalisation des puits de carbone naturels.

En outre, il doit être clair que l'élaboration de politiques d'atténuation du changement climatique doit également servir à augmenter considérablement le bien-être humain, tant à court qu'à long terme. Une démarche mutuellement bénéfique devra être proposée. Les interconnexions intrinsèques entre nos systèmes sociaux et écologiques doivent donc être considérés comme la base d'une économie juste et durable, avec la santé comme connecteur principal. Dans cet ordre d'idées, la revalorisation de la biodiversité dans l'agenda politique de l'Union européenne est nécessaire pour souligner les liens entre les activités humaines, les écosystèmes et le climat. Avec l'objectif de créer des politiques au service du bien-être durable, ce chapitre tente de réaffirmer que la santé, au sens large, est « totale », ce qui implique que les réponses politiques doivent être guidées par une prise en compte de la santé humaine en cohérence avec la santé de l'environnement. Dans la même optique, nous proposons un changement de perspective nécessaire pour mieux intégrer les défis croissants liés à la durabilité du système alimentaire. De ce point de vue, la Politique Agricole Commune devra garantir une cohérence politique totale couvrant les domaines agricole et alimentaire mais aussi environnemental et climatique. Enfin, étant donné que la pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que l'utilisation de produits chimiques dangereux, nuisent à l'environnement ainsi qu'à la santé de tous les citoyens, l'ICSE appelle à la mise en place d'un cadre global au niveau de l'UE, capable de s'attaquer aux liens complexes entre les différents domaines relatifs à l'environnement et à la santé.

« Outre la pauvreté, les inégalités en termes de revenus et de richesse représentent des dimensions essentielles de la crise sociale européenne. »

Fin 2019 déjà, 21 % de la population de l'UE, soit plus de 90 millions de citoyens, étaient considérés comme exposés au risque de pauvreté et d'exclusion. La pandémie de COVID-19 est venue augmenter ces chiffres, et les premières projections montrent en effet que ce sont surtout les personnes à faible revenu qui subissent le plus gros des retombées économiques de la crise. Dans le même temps, 1 % des ménages européens détiennent environ 25 % de la richesse nette du continent, sans payer d'impôt sur ces actifs dans aucun pays de l'UE excepté un seul. Cette précarité et ces inégalités divisent les sociétés européennes et sapent leur capacité à faire face aux épreuves engendrées par la crise climatique, l'évolution démographique et la numérisation. Il est donc urgent de reconstruire les sociétés européennes conformément aux principes qui fondent la notion de bien-être durable pour tous.

Ce travail doit commencer par la mise en place de mesures de soutien efficaces contre la pauvreté. Malgré l'ampleur de la crise en Europe, l'action politique de l'UE n'a pas réussi à ce jour à s'y attaquer avec suffisamment de détermination. Pour y remédier, il convient

d'adopter une loi européenne de lutte contre la pauvreté - désignant l'éradication totale de la pauvreté en Europe d'ici 2050 comme un objectif juridiquement contraignant, à l'instar de la loi européenne sur le climat dans le domaine de l'action climatique. L'éradication de la pauvreté exige de s'attaquer aux causes de cette dernière. À cet égard, il est essentiel de renforcer les systèmes de sécurité sociale et de re-réguler les marchés du travail, qui, à l'heure actuelle, sont infestés par des formes précaires et atypiques d'emplois mal payés et instables. Il est également nécessaire de résoudre la crise actuelle du logement, qui oblige les familles à grever leur budget en raison du manque de logements abordables, et de prendre des mesures pour renforcer les infrastructures et les capacités de prise en charge dans l'ensemble de l'Union afin d'éviter que des travailleurs, en particulier des femmes, ne soient exclus du marché du travail. Élaborer des stratégies politiques communes et les soutenir par des investissements de l'UE pour maîtriser ces situations d'urgence représenterait une démonstration forte de l'engagement de l'UE en faveur du bien-être de ses citoyens.

VIVRE EN SÉCURITÉ DANS UNE SOCIÉTÉ JUSTE, ÉGALITAIRE ET DIVERSIFIÉE



Outre la pauvreté, les inégalités en termes de revenus et de richesse représentent des dimensions essentielles de la crise sociale européenne. Comme il apparaît de plus en plus clairement, les systèmes de fixation de l'impôt et des salaires en Europe ont manifestement perdu de leur efficacité face à une concurrence mondiale de plus en plus féroce et à des capitaux en roue libre. La reconstruction des systèmes de négociation collective, leur adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail et la promotion de la transparence sur les salaires sont des mesures cruciales qui doivent être prises. De même, une imposition plus juste et plus efficace de la richesse privée et des revenus des entreprises, grâce à une action coordonnée aux niveaux européen et mondial, est un élément indispensable d'une stratégie active pour combler le fossé croissant entre les riches et le reste de la population. Toutefois, une répartition plus égalitaire des richesses et des revenus entre les différents membres de la société pourrait se heurter à une limite, engendrée par la nécessité de garantir une utilisation plus efficace des ressources qui s'amenuisent du fait de la crise écologique. Créer une richesse commune qui implique l'utilisation collective de ces ressources par le développement des services publics et le soutien aux initiatives citoyennes doivent donc être des éléments centraux de la politique sociale à l'avenir.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que nos sociétés dépendent de manière essentielle du travail de certains groupes sociaux qui, à bien des égards, sont laissés en marge de notre modèle économique et social. Alors que des femmes, des minorités, des migrants, des jeunes et bien d'autres encore ont dû faire face à des difficultés exceptionnelles pour continuer à faire fonctionner la société, leur accès aux opportunités sociales, économiques et politiques reste inégal. L'ère post-COVID doit donc être une impulsion concertée en faveur de l'égalité des chances pour les membres de la société afin de faire du bien-être durable pour tous un projet inclusif et non discriminatoire. Cela nécessitera à la fois des stratégies ciblées, par exemple pour répondre à la situation spécifique des femmes, des jeunes et des migrants, et une action horizontale pour renforcer les droits fondamentaux et l'État de droit.

21% 

21 % de la population de l'UE, soit plus de 90 millions de citoyens, sont considérés comme exposés au risque de pauvreté et d'exclusion.

« Depuis trop longtemps, les bénéfices des entreprises mondiales ont été internalisés alors que les coûts environnementaux et sociaux ont été transférés à la société. »



Une vue d'ensemble du paysage politique mondial actuel ne serait pas celle d'une transformation bien engagée, mais plutôt celle d'une zone de transit dans laquelle certains domaines sont en cours de mutation tandis que d'autres restent en l'état, et où l'activité dans un domaine n'est pas clairement liée à l'activité dans un autre domaine. Il n'y a pas de schéma directeur général permettant de comprendre dans quel sens exactement cette zone de transit va évoluer.

Dans ce contexte politiquement imprévisible et instable, la pandémie a projeté un éclairage nouveau sur les conséquences écologiques et sociales mondiales d'un système économique dans lequel la prospérité est comprise comme une croissance économique à court terme, au lieu d'un bien-être durable à long terme ; et elle a très clairement pointé du doigt une évidence de façon flagrante : les milliards de destinées humaines sur notre planète sont plus imbriquées que jamais.

Cela doit nous aider à comprendre trois aspects fondamentaux de notre approche : la véritable signification du bien-être humain (et le lien entre bien-être et environnement), le fait que les politiques en faveur du bien-être réussissent mieux sur tous les fronts que les politiques de croissance, et, enfin, le besoin de préserver les États-providence, dans l'UE et ailleurs, car ils constituent l'épine dorsale de nos sociétés et notre bouclier pour faire face aux chocs écologiques.

**VIVRE DANS UN MONDE
CONSACRÉ AU BIEN-ÊTRE
PLANÉTAIRE ET HUMAIN
DURABLE**

« L'UE a un intérêt direct à promouvoir le bien-être, car celui-ci est un vecteur de paix dans le monde. »

Les multiples préjudices économiques et sociaux induits par la pandémie ont une portée considérable, même dans les régions les plus riches du monde, et sont déjà dévastateurs dans les pays et régions les plus vulnérables. En tout état de cause, il faudra de nombreuses années pour les surmonter. Il s'agit également d'un revers majeur pour le programme de développement durable des Nations Unies (*Sustainable Development Goals - SDGs*), car les progrès essentiels réalisés depuis son lancement en 2015 ont été anéantis du moins en ce qui concerne plusieurs objectifs, et à ce stade critique.

La pandémie a frappé un monde déjà empêtré dans une méta-crise mondiale, dans lequel le changement climatique, la perte à grande échelle de la biodiversité, la pauvreté enracinée et les inégalités béantes interagissent de manière croissante. En tout état de cause, ces bouleversements ne peuvent être traités que comme une seule et même crise. Notre réponse nécessitera donc d'élaborer de nouvelles stratégies d'approche transversale et multi-crise – en particulier pour le lien social/écologie – de même qu'elle exigera des politiques et des réglementations suffisamment puissantes pour réinitialiser la logique sous-jacente du modèle économique dominant : du concept discrédité et précaire de croissance/progrès de l'après-guerre au profit d'un concept nouveau et durable de bien-être/progrès.

Dans un effort mondial vers un bien-être durable, le leadership de l'Union européenne sur la scène internationale sera crucial et ses propres expériences – positives et négatives – pour relever des défis qui sont autant mondiaux qu'europeens seront essentielles, par exemple en ce qui concerne le changement climatique ou la pauvreté. Grâce à des actions beaucoup plus vigoureuses et ciblées de l'UE au niveau mondial, un changement politique susceptible de changer la donne doit avoir pour objectif de renforcer la solidarité face à la pandémie, de donner un nouvel élan aux objectifs du Millénaire pour le développement, de relancer la lutte pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° C, de développer un « Pacte Vert » global, de construire un contrat social mondial, d'inscrire l'activité des multinationales dans un cadre fondé sur des règles, de parvenir à un commerce mondial véritablement durable, de faire de l'aide au développement un levier suffisamment puissant pour que ce développement soit durable, de repenser la gouvernance mondiale et d'ouvrir des voies innovantes pour le développement humain et planétaire, grâce notamment à la « richesse commune mondiale ».



La valeur totale des seules **dix plus grandes méga-entreprises** du monde est **comparable à celle des 180 derniers pays.**



Poul Nyrup Rasmussen

co-président de l'ICSE
ancien Premier ministre du Danemark
ancien président du parti
socialiste européen



Teresa Ribera Rodríguez

co-présidente de l'ICSE
vice-Premier ministre d'Espagne
ancien directeur de l'IDDRI

Depuis que la Commission indépendante a lancé ses travaux, un changement majeur s'est produit dans la politique internationale, en pleine pandémie mondiale. La défaite du trumpisme et l'élection d'un président démocrate aux États-Unis ont engendré une conjoncture globale propice au changement, déjà amorcée par le défi lancé au système mondial dominant par la pandémie. Les premières mesures prises par la nouvelle administration américaine en matière d'impôt minimum sur les sociétés, de politique climatique et de dérogation aux droits de propriété sur les vaccins l'ont déjà confirmé.

Ce nouveau contexte mondial renforce également les positions et les points de vue de l'UE en faveur d'un monde plus progressiste et plus juste. Il crée une responsabilité inédite pour les décideurs européens, qui doivent utiliser cette occasion avec sagesse et détermination pour faire progresser les humains et la planète vers un bien-être durable pour tous.

L'Europe a été fondée sur la promesse d'un plus grand bien-être pour tous, individuellement et collectivement. Cet engagement est associé à la justice et à la cohésion sociales, à la protection de nos moyens de subsistance individuels et collectifs, ainsi qu'à la démocratie, à la liberté et à la paix. Au niveau mondial, on retrouve un engagement similaire dans la Charte des Nations unies. Mais la possibilité d'atteindre ces objectifs est remise en question par la montée de l'inégalité et de la pauvreté, la destruction de l'environnement et, désormais, le manque de préparation face aux vulnérabilités interdépendantes dans le monde, comme l'a prouvé la COVID-19.

PRÉSENTATION

par Teresa Ribera Rodríguez et Poul Nyrup Rasmussen
co-présidents de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable

L'une des causes principales de cette situation est que nos sociétés sont intégrées dans un système capitaliste mondial qui, traditionnellement, accorde plus d'attention aux données de croissance macro-économique qu'à la manière dont les richesses sont distribuées. Ce système repose avant tout sur une dynamique de concurrence intense, axée sur le court terme, ainsi que sur une concentration croissante du marché et du pouvoir de décision économique, qui constituent ses principales sources d'énergie dans le but d'engendrer une création continue de richesses et - au moins théoriquement - le progrès économique et social. Toutefois, sans véritable régulation, cette dynamique a conduit à créer un secteur financier hypertrophié et axé sur le court terme, à une accumulation de plus en plus concentrée de la richesse et du pouvoir, soutenue par une évasion fiscale massive organisée à l'échelle mondiale, ainsi qu'à une destruction aveugle de la nature - le capital physique destiné à fournir richesse et prospérité étant exploité bien au-delà de ses limites.



Dans l'Union européenne, les 1 % de personnes les mieux rémunérées s'approprient 11,3 % du revenu national et les 10 % suivants, pas moins de 35,4 %

L'amélioration des conditions de vie, qui semblait aller de soi dans les premières décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, s'est progressivement érodée pour une grande partie de notre population. Les inégalités semblent indéfiniment ancrées et touchent un cinquième de la population européenne. L'écart entre les revenus les plus élevés et les plus faibles est plus grand que jamais. Dans l'Union européenne, les 1 % de personnes les mieux rémunérées s'approprient 11,3 % du revenu national et les 10 % suivants, pas moins de 35,4 %.¹ De nombreuses personnes sur notre continent – dans nos villes, autour de celles-ci et

« L'Europe a été fondée sur la promesse d'un plus grand bien-être pour tous, individuellement et collectivement. »

dans les zones rurales – sont laissées pour compte car elles sont déconnectées de l'activité économique qui les entoure.¹ Même les familles de la classe moyenne sont désormais confrontées à un risque de régression sociale et craignent de plus en plus pour l'avenir de leurs enfants. Un sentiment de précarité – insécurité, anxiété et peur de ce que l'avenir nous réserve – s'est largement répandu dans nos sociétés. Et de nombreux jeunes sont particulièrement préoccupés par les conséquences du changement climatique sur leur propre avenir et celui de la planète.

Le sentiment croissant d'inégalité, d'injustice, le chômage endémique et la précarité de l'emploi dans une société où des super-riches toujours plus riches se contentent de coexister avec le reste de la société déconstruisent le consensus sociétal nécessaire et alimentent en retour les positions antisystème et extrémistes par le biais de politiques identitaires destructrices. Dans une telle société, le respect de la diversité et la capacité économique, sociale et culturelle d'intégrer et de vivre avec des personnes d'origines ethniques ou religieuses

¹ World Inequality Database, November 2020

« Les excès du système en place se heurtent systématiquement aux limites et aux besoins des ressources naturelles et des humains. »

différentes sont gravement compromis, ce qui nourrit l'hostilité et la méfiance systémiques.

Au fil du temps, les partis politiques au pouvoir, de la gauche à la droite, ont tour à tour encouragé, ignoré ou sous-estimé ces évolutions négatives. Le choix du court-terme inhérent aux gouvernements, aux entreprises et à la finance a certainement joué un rôle important à cet égard. Les responsabilités quant à la situation à laquelle nous sommes confrontés sont multiples. Nous devons tous apprendre. Nous devons tous faire mieux. Ce processus ne part pas de zéro, mais il doit s'accélérer et se renforcer. L'Union européenne a commencé à le faire, face à la pandémie, en émettant des euro-obligations à grande échelle pour financer la *Facilité pour la reprise et la résilience*, dont une partie importante soutiendra directement les investissements dans les transitions écologique et numérique. Ceci est de la plus haute importance en ce qui concerne nos jeunes, dont l'avenir dépend d'un changement de politique majeur et durable décrit dans ce rapport. Ils ne sont pas responsables de l'état actuel de nos sociétés et de notre planète, mais si aucun changement radical n'est opéré, ce sont eux qui en paieront le prix fort.

Il est aujourd'hui évident qu'il existe une contradiction fondamentale entre la promesse fondatrice de l'Europe et l'efficacité de notre réponse dans un marché inter-

dépendant et complexe. De même, la promesse d'un monde de plus en plus équitable et solidaire, véhiculée par les Objectifs de développement durable (*the United Nations Sustainable Development Goals*), se heurte aux limites de ce que la forme actuelle du capitalisme mondial peut offrir.

Cette forme de capitalisme a permis un développement économique et social majeur au cours des dernières décennies. Elle a notamment été stimulée par de formidables innovations scientifiques et technologiques, qui, combinées à des dispositions et des législations en matière d'aide sociale ont permis la reconstruction économique, sociale et politique de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, les excès du système en place se heurtent systématiquement aux limites et aux besoins des ressources naturelles et des humains. Les législations et politiques publiques n'ont été que partiellement et imparfaitement capables de délimiter et de compenser ces fractures au fil du temps. Par conséquent, ce conflit inhérent entre les impératifs économiques, sociaux et écologiques n'est toujours pas résolu et a conduit le monde dans un état permanent de crises politiques, économiques, sociales et écologiques multiples et entremêlées. Ensemble, elles forment une méta-crise, dont la pandémie actuelle est le dernier épisode, et que notre approche historique de la législation et des politiques publiques compensatoires est incapable de prévenir ou d'arrêter.

Elle est le résultat du système en place. Ce n'est pas un fléau venu de l'espace. L'humanité *peut* y remédier. Cette méta-crise bouleverse un système de création de richesse, prétendument efficace mais qui devient hautement inefficace et coûteux. Plus fondamentalement, elle pousse nos sociétés humaines vers la possibilité future d'un effondrement global. Et elle menace le fondement même de la démocratie moderne et de la liberté individuelle, car elle crée un espace dangereux pour les forces politiques extrémistes et nationalistes en Europe et au-delà.

L'humanité est de plus en plus consciente de ces conflits et de l'impératif de les résoudre. Les efforts mondiaux et européens visant à limiter le changement climatique et à préserver et reconstituer la biodiversité ont occupé

le devant de la scène ces dernières années, notamment dans le cadre du Pacte Vert (*Green Deal*) européen lancé en janvier 2020. Les enjeux sociaux et politiques ont reçu beaucoup moins d'attention, malgré l'ambitieux programme de développement durable des Nations unies de 2015 (17 objectifs à atteindre d'ici 2030 dans le monde) qui souligne la nécessité d'un progrès économique, social et environnemental équilibré.

Cependant, les fondements économiques du système actuel n'ont pas été remis en question. On continue de croire que, grâce à une combinaison de nouvelles réglementations, d'innovations technologiques et d'une plus forte résilience face aux crises et aux chocs futurs, le capitalisme dominant peut se sauver lui-même et résoudre ses propres conflits et crises. Cet optimisme absurde empêche de s'interroger sur les failles fondamentales du système, de remettre en question la quête prioritaire de la croissance économique au niveau de la société et de la maximisation du profit à court terme au niveau des entreprises. Il empêche également d'envisager l'étendue des besoins d'investissements économique, environnemental et social à long terme nécessaires pour y parvenir.

Malheureusement, les liens entre les sources des progrès écologique et social continuent d'être largement ignorés ou sous-estimés dans les débats politiques et publics – alors qu'il n'est simplement pas envisageable de sortir de cette méta-crise sans s'appuyer fondamentalement sur le progrès social et écologique.

Cet appel capital a déjà été lancé dans le premier rapport de la Commission indépendante à la fin de 2018². Ce rapport avait développé le concept d'un bien-être durable pour tous et avait identifié un large éventail de recommandations politiques axées sur l'action économique et sociale. Plus de la moitié de ces recommandations ont trouvé leur place, au moins partiellement, dans l'agenda européen actuel grâce à l'insistance du Groupe S&D au Parlement européen au lendemain des élections européennes de 2019.

Avec ce nouveau rapport, l'actuelle Commission indépendante pour l'égalité durable étend la portée du premier. Il a pour ambition de repenser les actions politiques actuelles, méritoires mais insuffisantes, afin de répondre pleinement à la méta-crise du capitalisme. Il vise à proposer une nouvelle voie solide vers un bien-être humain et planétaire véritablement durable. Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses, mais nous pouvons et devons insister sur la nécessité d'un changement radical et contribuer à l'action politique nécessaire par le biais d'un ensemble de propositions politiques transformatrices.²

Il devrait aller de soi que le monde post-pandémique qui nous attend ne pourra pas revenir au statu quo, mais qu'il doit considérablement enrichir, accélérer, approfondir et élargir les politiques constructives qui vont dans le sens de la transformation, telles que la réforme du Semestre européen et des règles fiscales qui le sous-tendent, le *Green Deal* européen, ou le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.

« Nous devons façonner un avenir commun fondé sur la solidarité, la dignité humaine et le respect de la nature, où l'activité économique est fermement encadrée par les besoins sociétaux et les limites de la planète. »

² <https://www.socialistsanddemocrats.eu/sites/default/files/2020-06/en-report-of-the-independent-commission-for-sustainable-equality-2019-2024.pdf>

Nous devons façonner un avenir commun fondé sur la solidarité, la dignité humaine et le respect de la nature, où l'activité économique est fermement encadrée par les besoins sociétaux et les limites de la planète. Ce modèle doit conduire à un bien-être humain et planétaire durable et généralisé. C'est particulièrement important pour nos jeunes, auxquels nous devons un avenir différent et meilleur. Nous, les progressistes, voulons nous engager dans un nouveau contrat social et environnemental signé entre les générations, garantissant la justice entre celles d'aujourd'hui et celles du futur, mais aussi au sein de la génération actuelle.

Par conséquent, l'un des principaux objectifs de la Commission indépendante pour l'égalité durable est de promouvoir l'idée qu'***il est à la fois possible et nécessaire de remodeler le système qui encadre le fonctionnement de nos sociétés, de manière à garantir la prospérité pour tous sans épuiser et détruire notre planète, sans exploiter les travailleurs, tout en refusant une concentration toujours plus grande de la richesse et du pouvoir - qui limite indûment la liberté et les opportunités individuelles et sape la démocratie.***

Les marchés doivent fonctionner efficacement dans un nouveau cadre réglementaire pour servir également le bien commun. L'esprit d'entreprise et la réussite individuelle seront préservés, en tant que moteurs de l'innovation, mais ils ne peuvent servir à justifier une concentration excessive de la richesse entre les mains de quelques-uns. Ils doivent en revanche se fonder sur l'égalité des chances, le partage des connaissances et l'accès de tous à une société sans précarité. L'innovation et le progrès scientifique et technologique sont et seront toujours nécessaires et encouragés, mais doivent être au service du bien-être de tous, et leurs bienfaits devront être équitablement partagés et largement accessibles.

Une démocratie forte doit associer un mode de représentation légitime et une large participation du public en assurant la plus grande transparence à tous les stades et tous les niveaux de la prise de décision politique. Il est crucial d'œuvrer à l'amélioration de la confiance de l'opinion publique afin d'en renforcer la cohésion à une époque où elles sont de plus en plus minées par les *fake news* et la propagande hostile.

« La société que nous voulons ne mesurera pas ses performances à l'aune des concepts limités de la croissance et de la recherche du profit avant tout. »

La société que nous voulons ne mesurera pas ses performances à l'aune des concepts limités de la croissance et de la recherche du profit avant tout. Elle sera mesurée plus largement à l'aune de sa capacité à offrir un bien-être durable à tous – à répondre au besoin de sécurité, de stabilité, d'inclusion, d'égalité des chances et de liberté - dans une société d'égaux en droits partageant un destin commun, sur une planète redevenue saine.

Ce rapport est une feuille de route qui a vocation à inspirer le projet européen mais il doit également avoir une portée mondiale. L'Union européenne doit accepter cette voie globale et universaliste. Elle doit considérer la transition vers une société de solidarité, de dignité humaine et de respect de la nature comme une entreprise fondamentale pour tous les êtres humains. Cette transition ne peut être réalisée par aucun de nos pays membres seul, ni, en définitive, par les seules actions de l'Union européenne. Dans un monde interconnecté, aucun continent ne pourrait assurer durablement le succès d'un tel modèle novateur en demeurant isolé - et encore moins l'UE dont la place dans le monde en termes économiques ou démographiques ne cesse de diminuer. Les efforts de la seule Union européenne

pour restaurer la biodiversité mondiale, renforcer la résilience climatique ou garantir la justice sociale ne pourraient pas non plus changer la donne à l'échelle mondiale.

Dans son ambition de devenir un acteur mondial plus fort, l'Union européenne doit chercher activement à mobiliser d'autres régions et pays du monde autour de son projet. Tout d'abord, en s'appuyant sur l'actuel programme de développement durable des Nations unies, que l'Europe doit défendre sur son territoire et à l'étranger. L'UE doit parrainer de nouveaux partenariats stratégiques à long terme avec d'autres pays et régions du monde, afin de jeter les bases d'une gouvernance mondiale plus forte.

Enfin, nous appelons les forces progressistes en Europe et dans le monde à s'engager avec nous. Les progressistes dans leur ensemble doivent renforcer et enrichir les recommandations politiques contenues dans ce rapport et au-delà. Nous devons nous unir, mobiliser les forces et les énergies pour réaliser le changement nécessaire. Notre contribution sera essentielle et, par conséquent, notre responsabilité est immense.



OUR
FUTURE

IN
YOUR
HANDS

CHAPITRE 1

Un guide conceptuel

Précarité : le changement implique de combattre l'anxiété, le sentiment d'insécurité existentielle, et de reconstruire la confiance dans un système politique revitalisé qui réponde réellement aux attentes des populations.

36

Une démocratie dynamique et une large participation à tous les niveaux pour une prospérité durable

39

La COVID-19 nous permet de remettre en question le statu quo et de rebondir

43

Inégalités : lutter contre discriminations plurielles pour des bénéfices multiples

37

La lutte contre la précarité et les inégalités dépend de l'état socio-écologique

40

Les principes et enjeux politiques de la création d'un bien-être durable pour tous

44

Progrès socio-écologique : l'action environnementale en tant que politique sociale

38

Aller au-delà de la croissance et du PIB comme mesure d'une gouvernance réussie

41

Les propositions présentées dans ce rapport reposent sur un certain nombre de notions et d'analyses qui figuraient au cœur des précédents travaux de l'ICSE, et s'inscrivent dans des modes de pensée nouveaux –ou existants mais considérés jusqu'à présent comme marginaux. En les présentant et en les développant, ce chapitre vise à approfondir les idées émergentes et les perspectives qui sous-tendent nos recommandations politiques.

1.1. Précarité : le changement implique de combattre l'anxiété, le sentiment d'insécurité existentielle, et de reconstruire la confiance dans un système politique revitalisé qui réponde réellement aux attentes des populations.

Un des thèmes récurrents dans les discussions entre les membres de l'ICSE était que l'adhésion au néo-libéralisme des gouvernements des pays développés, depuis des décennies, a créé un sentiment général d'anxiété parmi les citoyens, qui prend ses racines dans la « précarité » – une situation d'insécurité économique et de vulnérabilité sociale qui nuit au bien-être matériel et psychologique des personnes, et qui fragilise la capacité de la société à faire face à l'adversité et à se gouverner. Sa source remonte au principe de base de la doctrine économique néolibérale, qui estime que, pour rester compétitives dans la course mondiale aux profits et à la croissance, les entreprises doivent adopter les lois du marché et s'assurer qu'elles décident aussi librement que possible de la façon dont les ressources, y compris la main-d'œuvre, sont utilisées. Dans toute l'Europe ainsi que dans une grande partie des pays industrialisés, cette conviction a encouragé la création de réformes souvent très douloureuses des marchés du travail, des régimes de sécurité sociale et des services publics, par le biais de déréglementation et de libéralisation.

De ce fait, les citoyens sont exposés aux pressions concurrentielles d'une économie mondiale de plus en plus intégrée ainsi qu'à l'instabilité de celle-ci, sans réelle protection contre les difficultés sociales et économiques résultant des réformes de la sécurité sociale et de la déréglementation du marché du travail. Parmi les conséquences de cette doctrine impitoyable, le constat saisissant que pas moins d'un cinquième de la population de l'UE pourrait à l'heure actuelle être menacé de pauvreté et d'exclusion sociale. Les répercussions vont même plus loin. Les menaces pesant sur le bien-être des individus et de la société dans son ensemble ne semblent

pas maîtrisées, et se multiplient du fait des changements climatiques et démographiques. L'ensemble de la population nourrit des doutes sur le maintien à l'avenir d'un mode de vie digne et de revenus décents, y compris parmi ceux qui font encore pour l'instant partie de la classe moyenne supérieure, voire chez ceux dont le niveau de vie est plus élevé. Ce sentiment général de vulnérabilité rend les personnes réticentes au changement, ce qui est un obstacle supplémentaire à une transformation sociale de grande ampleur, nécessaire et urgente.³

Dans ce climat de précarité, l'adhésion aux discours et mouvements contestataires et anti-système prolifère, tandis que la confiance dans la capacité des systèmes politiques établis à favoriser le progrès individuel et collectif diminue. Il faut prendre en compte cette désaffection et en inverser le cours si la prospérité durable pour tous doit devenir une réalité.

precarité

La précarité est une forte incertitude de conserver ou récupérer une situation acceptable dans un avenir proche.

³Azmanova, A. (2020): *Capitalism on Edge – How Fighting Precarity Can Achieve Radical Change Without Crisis or Utopia*, Columbia University Press

1.2. Inégalités : lutter contre discriminations plurielles pour des bénéfices multiples

La compréhension des corrélations entre les différents types d'inégalités, de revenus et de richesse, ou les disparités liées au genre, à l'ethnicité ou à la géographie, était également un point fort des échanges. Nous avons mis en évidence que de telles inégalités ne sont pas seulement préoccupantes pour mener une politique progressiste, elles mènent aussi à de graves dysfonctionnements sociétaux. Par exemple, les inégalités créent un climat de compétition, de stress et de désillusion qui conduit tous les membres de la société, pas seulement

les plus démunis, à souffrir de la dégradation de leurs conditions de vie. En raison de leur impact négatif sur les sociétés - selon des indicateurs clés de bien-être tels que la santé mentale et physique, la confiance dans les institutions démocratiques, ainsi que sur la paix sociale et la sécurité - la réduction radicale de ces inégalités est une condition préalable essentielle à une prospérité durable pour tous.⁴

Différentes formes d'inégalité se recoupent et forment des interrelations complexes. Des publications récentes sur l'étude des inégalités suggèrent qu'une vue d'ensemble de cette nature croisée et systémique des inégalités amène à une distinction entre deux grandes catégories d'inégalités qui impactent différemment le bien-être. Premièrement, les inégalités découlant de facteurs démographiques et géographiques, comme celles entre les hommes et les femmes, les groupes ethniques, les personnes handicapées et les autres, ainsi qu'entre les quartiers ou les villes, sont qualifiées d'« horizontales ». En d'autres termes, elles créent des clivages entre différents sous-groupes de la population. Deuxièmement, les inégalités socio-économiques, telles que celles de revenu et de richesse, de niveau d'instruction et de participation à la vie politique et au pouvoir, agissent verticalement en créant des hiérarchies sociales au sein et entre les groupes sociaux en termes d'accès aux ressources et aux prises de décisions (v. Figure 1 ci-dessous).

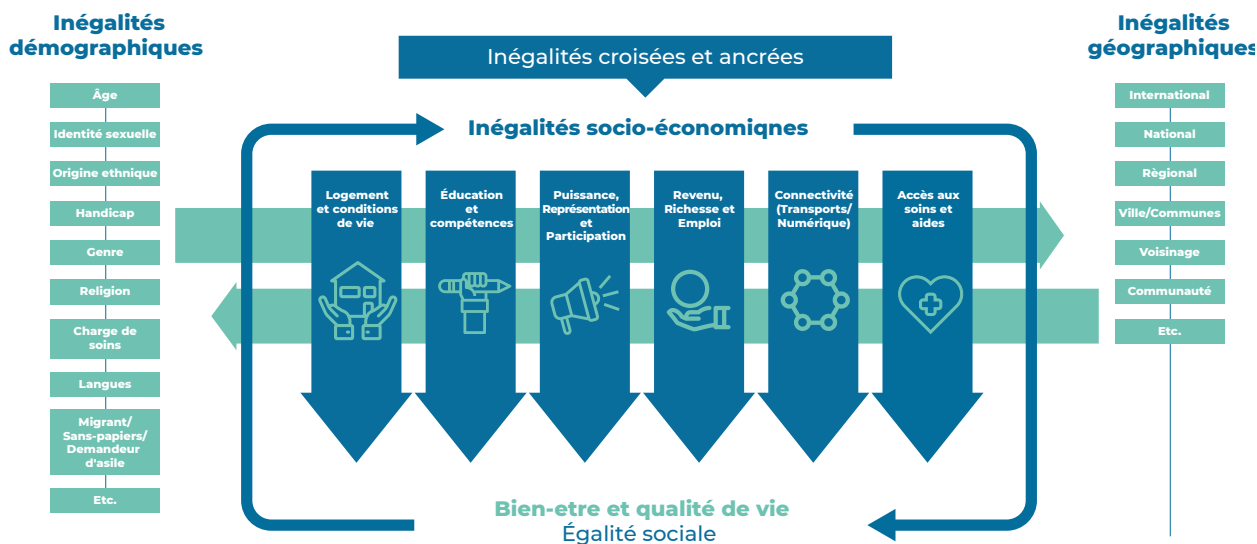


Figure 1. Commission indépendante sur les inégalités du Grand Manchester (2021)

⁴Wilkinson, R. and Pickett, K. (2010): The Spirit Level – Why Greater Equality Makes Societies Stronger, Bloomsbury

Ces inégalités verticales amplifient et aggravent les inégalités horizontales. Par exemple, les sociétés marquées par des degrés élevés de disparité des revenus (verticalité) présentent généralement des niveaux plus élevés d'inégalité entre les sexes (horizontalité) que les pays avec une répartition plus équitable des revenus et de la richesse.⁵ Nous ne suggérons pas que les formes verticales ou horizontales d'inégalités soient plus importantes que d'autres, mais plutôt qu'il est important de comprendre comment ces diverses inégalités s'imbriquent et interagissent pour déterminer le niveau de bien-être dans les sociétés.

Cette façon d'aborder les inégalités, bien qu'elle soit relativement complexe et mette les progressistes au défi de ne plus travailler sur chacune séparément, est pourtant extrêmement utile et productive. Elle nous permet de mieux comprendre comment des politiques peuvent être conçues pour produire des résultats positifs dans l'ensemble des différentes dimensions de l'inégalité. Par exemple, les politiques visant à diminuer les inégalités verticales dans le domaine de l'éducation peuvent également atténuer les disparités entre les communautés autochtones et migrantes, créant ainsi « de multiples bénéfices en termes de bien-être sociétal ».

« Différentes formes d'inégalité se recoupent et forment des interrelations complexes. »

1.3. Progrès socio-écologique : l'action environnementale en tant que politique sociale

La justice sociale et la justice écologique sont depuis longtemps présentées en opposition : résoudre la crise climatique et les autres atteintes à l'environnement nécessiterait la mobilisation de ressources économiques massives, qui, du moins à court terme, menaceraient la croissance et l'emploi – la base matérielle de la justice sociale dans la société actuelle. Pour concilier justice sociale et justice environnementale, il ne suffit pas de faire plus pour chacune d'elles. Ainsi, un retour à la politique de croissance et de redistribution de l'après-guerre n'est pas souhaitable, car cette formule a entraîné un grave ébranlement écologique. Nous devons trouver une autre façon d'assurer la justice sociale qui, cette fois-ci, soit compatible avec la justice écologique. Une telle alternative consiste à remplacer l'objectif d'accroissement des richesses par un engagement en faveur du bien-être, dans lequel la recherche de la prospérité matérielle est remplacée par la stabilité économique et la solidarité sociale.⁶

En outre, il est devenu évident que la pauvreté, les inégalités et les dommages écologiques sont étroitement liés. Ces dernières années, les preuves se sont multipliées pour montrer que l'impact sociétal de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et de la perte de biodiversité est inégalement réparti entre les groupes sociaux, à l'instar des inégalités socio-économiques pré-existantes.⁷ Ainsi, les personnes les plus pauvres ont plus de mal à adapter leur logement à l'évolution des recommandations environnementales que leurs voisins plus aisés, celles à faible revenu peuvent être contraintes de vivre dans des zones particulièrement exposées aux risques tels que les inondations ou la pollution. Ces différences peuvent également être un facteur de dégradation

⁵ Pickett, K. (2021): Fissures that tear us apart and pressures that weigh us all down, available at: <https://www.socialeurope.eu/fissures-that-tear-us-apart-and-pressures-that-weigh-us-all-down>

⁶ A. Azmanova, "Precarity, populism, and prospects for a Green Democratic Transformation," *openDemocracy* (18/01/2021); A. Azmanova, "The big Green New Deal and its little red social question," *Social Europe* (30/10/2019).

⁷ European Environment Agency (2019): Unequal exposure and unequal impacts: social vulnerability to air pollution, noise and extreme temperatures in Europe, available at: <https://www.eea.europa.eu/publications/unequal-exposure-and-unequal-impacts> and OECD (2021), "The Inequality-Environment Nexus: Towards a people-centred green transition", OECD Green Growth Papers, 2021-01, OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/ca9d8479-en>

de l'environnement – les ménages à faible revenu ont tendance à dépendre davantage de la nourriture provenant de pratiques agricoles industrielles relativement peu coûteuses mais très polluantes, que les familles à revenu élevé.

Il est donc évident que toutes les politiques liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement comportent une dimension sociale, dans la mesure où elles interagissent inévitablement et automatiquement avec les disparités sociales existantes. Aborder la dimension socio-économique de la politique environnementale et de l'action climatique constitue non seulement un impératif en termes d'équité, mais permet également de réaliser des gains de bien-être plus importants pour tous et de créer des cercles vertueux plutôt que des boucles de rétroaction négatives. Un exemple de cette approche plus positive et interactive serait que les politiques conçues pour réduire les inégalités de revenus réduisent également la consommation liée au statut social et le consumérisme, réduisant ainsi la surconsommation. En produisant des gains à la fois sociaux et écologiques, ces politiques peuvent donc être considérées comme un *progress socio-écologique*.

1.4. Une démocratie dynamique et une large participation à tous les niveaux pour une prospérité durable

La réforme ambitieuse que l'UE doit entreprendre pour atteindre les objectifs de bien-être humain et co-créer la société de demain doit s'appuyer sur la démocratie participative. La participation est en effet non seulement un composant de la transition vers le bien-être, mais aussi la méthode qui doit présider à sa définition et à sa gouvernance : elle est à la fois un fondement et un résultat du bien-être humain. Elle doit combattre la principale caractéristique du néo-libéralisme, qui a trop longtemps régi des décisions hiérarchiques, où les citoyens « pèsent

en votant, en consommant et en exerçant leur liberté de se retirer – des services, des emplois, des territoires – et non en utilisant leur voix et en participant à un débat animé et ouvert ». De la budgétisation participative à la démocratie sur le lieu de travail, de la consommation responsable et des chaînes d'approvisionnement aux services publics, l'objectif primordial est la ré-articulation des relations de pouvoir entre l'État, les marchés et la société civile. La restauration du débat public, au sein des partis et entre les institutions publiques, les parties prenantes et les personnes, en tout lieu, n'est pas seulement « juste » en soi, elle est aussi essentielle en ce qu'elle permet de rassembler les informations et les connaissances actuellement dispersées et pourtant utiles à la conception des politiques dédiées à la réalisation du progrès socio-écologique.

Le travail de l'ICSE repose donc sur une approche synergique de la justice sociale et de la justice écologique, qui apaise les tensions entre les deux par une approche globale du bien-être centrée sur la solidarité sociale et écologique. À cela s'ajoute une approche tridimensionnelle de la lutte contre les inégalités dans les deux domaines, en vue de les transformer en exemples de progrès mutuel. En premier lieu, il s'agit de s'attaquer aux inégalités en termes de vulnérabilité et d'accès, c'est-à-dire à la répartition inégale des aspects qualitatifs de l'environnement naturel entre les individus et les groupes. La « qualité » en question peut être négative (exposition à des impacts environnementaux néfastes) ou positive (accès à des commodités environnementales telles que l'eau, l'énergie et les espaces verts). C'est le cas, par exemple, lorsque des politiques visant à réduire les inégalités de revenus sont associées à des mesures destinées à modifier les habitudes de consommation de manière à privilégier une meilleure qualité des services et des produits plus durables. Deuxièmement, le rapport aborde l'effet inégal des politiques environnementales sur les groupes sociaux (par exemple, la répartition inégale des impacts de la transition énergétique ou de l'économie circulaire entre les individus et les groupes). Troisièmement, il s'intéresse aux inégalités de participation à l'élaboration des politiques publiques non seulement en tant que problème d'équité, mais aussi comme condition préalable pour assurer une bien meilleure appropriation des choix politiques, augmenter la probabilité de leur acceptation par les différents groupes de la société, ainsi que leur mise en œuvre effective.⁸ Dans les faits, les défis complexes de notre époque requièrent une démocratie renouvelée, qui s'éloigne du seul modèle de décisions prises par des experts avertis et des élus pour s'orienter vers un engagement et une délibération plus étendus.

⁸ Laurent, E. (2021): The European Green Deal: from growth strategy to social-ecological transition? In: Vanhercke B., Spasova S. and Fronteddu B. (eds.): Social policy in the European Union: state of play 2020. Facing the pandemic, Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE)

1.5. La lutte contre la précarité et les inégalités dépend de l'état socio-écologique

Pour transformer ce que les citoyens ressentent aujourd'hui comme des menaces incontrôlées pour leur bien-être en risques sociaux surmontables, et donc gérables par la collectivité, il faut reconstruire des filets de sécurité solidaires et des institutions collectives qui s'attaquent à la précarité, à l'appauvrissement et aux inégalités et, surtout, qui les maîtrisent. Dans le même temps, l'autorité publique – à tous les niveaux de gouvernement – doit retrouver sa capacité à gouverner de manière socialement responsable.

L'ICSE estime que cela exige davantage qu'une renaissance de l'État-providence traditionnel et de ses protections contre les risques sociaux et économiques inévitables de la vie. Alors que les sources d'incertitude et d'inégalité se multiplient, de nouveaux risques, notamment environnementaux, doivent être intégrés dans ce qui pourrait être considéré comme une nouvelle forme d'État socio-écologique.⁹ À l'instar de l'État-providence social traditionnel, l'État socio-écologique doit s'attacher à protéger ses citoyens contre la précarité et la privation, et à atténuer les inégalités. Cela devrait comprendre des mécanismes d'assurance collective contre toutes les formes significatives de risques économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que la fourniture de biens et de services publics qui aident les individus et les communautés à assurer leur subsistance, afin de tendre vers un bien-être durable pour tous grâce à des politiques qui favorisent le progrès socio-écologique.

Cette nouvelle logique d'action de l'État ne peut être réduite à de simples questions concernant la taille dudit État. La question primordiale pour l'existence de l'État est plutôt de savoir quels objectifs la gouvernance devrait suivre et comment elle devrait agir pour les atteindre. Ce qui est clair aujourd'hui, et qui a été particulièrement souligné pendant la COVID, c'est que l'action de l'État est d'une importance vitale pour piloter la transformation à l'échelle voulue, mais qu'elle est insuffisante en soi. Nous devons plutôt « refondre la manière dont les organisations économiques sont gouvernées, dont leurs relations sont structurées et dont les acteurs économiques et la société civile sont reliés les uns aux autres ».¹⁰ En d'autres termes, nous avons besoin d'une démocratie participative beaucoup plus répandue, où la collaboration entre différents acteurs permet et garantit la réalisation des objectifs de bien-être. L'État ne doit donc pas seulement être un fournisseur de services, mais aussi un « maître d'ouvrage » d'actions et de partenariats à tous les niveaux, du local au national et à l'international, ainsi qu'au sein des secteurs économiques qui sont les mieux placés pour répondre aux multiples défis qui se superposent.

« L'État socio-écologique doit s'attacher à protéger ses citoyens contre la précarité et la privation, et à atténuer les inégalités. »

⁹ Laurent, E. (2021): The European Green Deal: from growth strategy to social-ecological transition? In: Vanhercke B., Spasova S. and Fronteddu B. (eds.): Social policy in the European Union: state of play 2020. Facing the pandemic, Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE)

¹⁰ Mazzucato, M. (2021): Mission Economy – A Moonshot Guide to Changing Capitalism, Allen Lane, p. 23

1.6. Aller au-delà de la croissance et du PIB comme mesure d'une gouvernance réussie

Malgré les débats qui ont eu lieu ces dernières années, la plupart des politiques et la plus grande partie de la gouvernance dans les économies avancées restent fondées sur l'hypothèse selon laquelle l'expansion des capacités économiques des sociétés, exprimées en termes de produit intérieur brut (PIB) et de croissance, entraîne automatiquement des gains de bien-être sociétal, pour autant que l'État-providence social traditionnel garantisse que les bénéfices de la croissance sont équitablement répartis entre les membres de la société. Et ce, malgré des preuves évidentes que cette approche n'a pas profité à tous ni partout, et qu'elle constitue désormais une menace pour le bien-être sociétal lui-même. Elle est également en conflit avec les limites naturelles de notre environnement. Pour instaurer réellement un état plus socio-écologique, il est indispensable de remplacer cette seule mesure de réussite.

À l'inverse des idées axées sur la croissance, qui assimilent le bien-être à l'abondance et présentent le progrès comme une expansion linéaire du PIB, les récentes contributions de la durabilité à la pensée

économique adoptent une logique différente. Par exemple, un modèle simple et désormais bien connu, le « Donut », fonctionne dans le cadre de limites, à savoir que l'activité sociétale et économique doit être restreinte par une série de limites environnementales (au-delà desquelles l'humanité ne doit pas aller) ainsi que par une limite inférieure (ou intérieure) qui représente la quantité minimale de ressources, de droits et de capacités nécessaires pour garantir un monde équitable et fonctionnel. À l'intérieur de ces deux limites, une économie régénérative et distributive peut fonctionner. La tâche de l'État et de la gouvernance, selon cette interprétation, est de rester à l'intérieur des deux limites marquées par le « Donut », en veillant à ce que les besoins fondamentaux de bien-être des citoyens, par exemple en matière de nourriture et de logement, de soins de santé, d'éducation et de participation politique, soient satisfaits, et que l'économie ne transgresse pas les limites environnementales extérieures (voir figure 2).¹¹

La logique du progrès social et écologique s'appuie sur ce modèle en soulignant que la relation entre la société et ses limites naturelles n'est pas nécessairement restrictive, mais qu'elle peut être productive grâce à des politiques qui reconnaissent et amplifient positivement les interrelations mentionnées ci-dessus, ainsi qu'en utilisant les ressources disponibles de manière plus rationnelle et efficace. De cette façon, nous pouvons voir le progrès social et le progrès écologique fonctionner ensemble. La tâche du gouvernement est donc de veiller à ce que les systèmes sociaux et écologiques soient liés les uns aux autres de manière à produire des boucles de rétroaction positives se renforçant mutuellement.¹²

Pour y parvenir, l'État social et écologique doit systématiquement s'attacher à déverrouiller des bénéfices multiples en termes de bien-être social et écologique.

« Nous pouvons voir le progrès social et le progrès écologique fonctionner ensemble. »

¹¹ Raworth, K. (2017): Doughnut Economics – Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist, Random House

¹² Laurent, E. (ed.) (2021): The Well-being Transition - Analysis and Policy, Palgrave

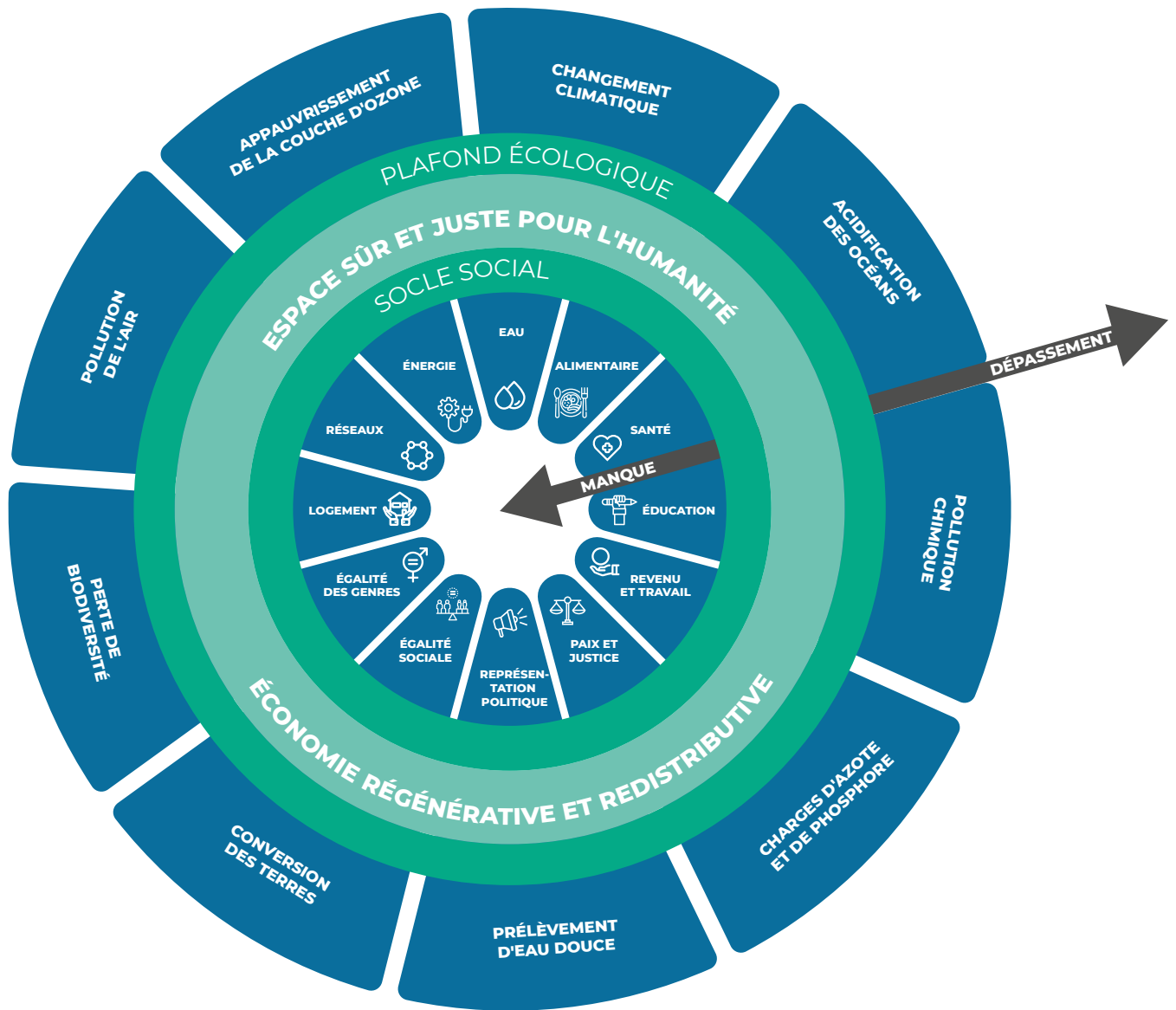


Figure 2, Raworth (2017): 51

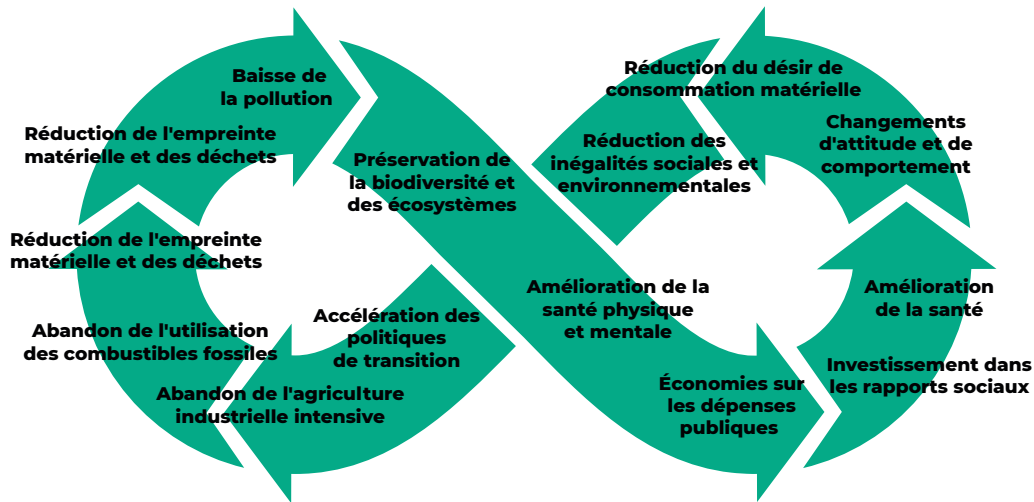


Figure 3, Eloi Laurent (2021)

En d'autres termes, il doit s'attaquer aux inégalités et aux vulnérabilités sociales de manière à réduire simultanément l'empreinte écologique de la société et vice versa. Un exemple de cette approche serait que les politiques visant à atténuer les inégalités et les carences en matière de logement soient mises en œuvre par le biais d'investissements dans des logements sociaux économes en énergie, établissant ainsi un « lien entre justice et durabilité ». Une politique sociale de ce type contribue en effet à la réalisation d'objectifs environnementaux, tels que la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles. Dans le même temps, les gains environnementaux ainsi obtenus produisent d'autres dividendes sociaux en réduisant l'incidence des maladies dues à la pollution atmosphérique au sein de la population, ouvrant ainsi la voie à un lien entre santé et environnement que l'on peut qualifier de « pleine santé ». Il en résulte des économies dans les systèmes de santé publique qui augmentent la capacité des États socio-écologiques à investir dans d'autres cercles vertueux du progrès socio-écologique (voir figure 3).

1.7. La COVID-19 nous permet de remettre en question le *statu quo* et de rebondir

Créer des cercles vertueux de progrès socio-écologique nécessitera également des efforts de l'État socio-écologique pour encourager et permettre un changement de comportement dans la société. Les sociétés occidentales, par exemple, se sont construites sur l'idée que le bien-être dépend directement de l'accès des individus aux biens et aux services. Dans cette idée, faire en sorte que les citoyens puissent profiter de toujours plus d'occasions de consommation serait le moyen le plus efficace de réaliser des progrès aux niveaux individuel et collectif. Cette conception « consumériste » et « individualiste » du bien-être et du progrès s'inscrit dans un modèle économique extractif, axé sur la croissance et donc non durable. Non seulement il faut encourager une utilisation plus productive et durable des ressources disponibles (rendue encore plus urgente par l'augmentation de la population mondiale), mais il est aussi nécessaire de réduire l'isolement croissant des individus et des groupes et de reconnaître en retour les avantages en termes de bien-être d'une connexion et d'une collaboration accrues entre les personnes. Il sera donc incontournable d'élargir et de dépasser la conception consumériste et individualiste pour parvenir à un bien-être durable pour tous, aujourd'hui et pour les générations futures.

On peut avancer l'idée que la pandémie de COVID-19 constitue un moment décisif qui a amené les citoyens à comprendre que des changements profonds dans l'organisation de la société sont non seulement nécessaires, mais aussi possibles et souhaitables. En fournissant une expérience directe de la façon dont les modes de pensée et de vie conventionnels ont été bouleversés, la crise du coronavirus a amené les sociétés du monde entier à com-

prendre comment des activités apparemment banales et naturelles peuvent aussi être des facteurs de risques graves. En ce sens, la pandémie a créé une situation paradoxale dans laquelle les gens ont dû supporter l'isolement, l'anxiété et, dans de nombreux cas, un accès réduit à de nombreuses ressources, tout en expérimentant et en appréciant de nombreux actes de solidarité, de soutien communautaire et de partage. Malgré l'épreuve et l'inquiétude fondamentale qu'il a fallu traverser, l'expérience de la pandémie est toutefois également riche d'exemples qui peuvent servir d'encouragement pour la transformation que l'État socio-écologique devra mener. Par exemple, les initiatives locales visant à organiser l'assistance aux personnes âgées et isolées, ainsi que l'acceptation généralisée de changements de comportements personnels pour le bien de la communauté, peuvent être lues comme l'expression d'un désir de plus d'objectifs communs et de cohésion sociale.¹³ Des exemples encourageants d'activisme communautaire local peuvent être observés dans les localités qui appliquent déjà une logique de collaboration et de bien-être dans l'auto-gestion et la fourniture de services publics.¹⁴

En tant que crise existentielle, la pandémie a donc conduit de nombreux membres de nos collectivités à réévaluer ce qui est important pour construire une société juste, saine et résiliente, et comment la liberté individuelle n'est réellement possible qu'en coordination avec un engagement collectif. On peut dire que cette situation illustre et marque peut-être le début d'une transformation indispensable de la société et de ses fondements consuméristes, par le biais d'initiatives partant de la base et motivées par le sens du devoir civique des citoyens, ainsi que par les avantages personnels et collectifs d'agir ensemble pour le bien commun.

C'est aussi l'occasion de se réapproprier la notion de liberté, accaparée par une doctrine néo-libérale et individualiste pour la rapprocher d'une notion plus responsable et connectée à la communauté/société dans son ensemble et à la planète.

Des réactions similaires de rejet du « *business as usual* » (statu quo) peuvent également être observées au niveau politique, même si elles restent, comme le montre ce rapport, embryonnaires et incomplètes. Au sein de l'Union européenne, des appels se sont rapidement fait entendre pour que la crise économique et sociale provoquée par la pandémie ne conduise pas à l'abandon, mais plutôt à l'accélération de l'ambition transforma-

tionnelle de la politique européenne initiée par le *Green Deal* européen. Ces réactions ont rapidement débouché sur un large consensus politique, au-delà des clivages partisans, et le sentiment collectif d'urgence a fourni un terrain fertile pour permettre une impulsion semblable, bien qu'incomplète, permettant d'accélérer la transition de l'Europe vers un modèle économique neutre en carbone d'ici 2050. Un bon exemple de déploiement de telles mesures politiques est l'émission commune de titres de dette publique - dans le cadre de la « Facilité pour la reprise et la résilience » de l'UE - qui se seraient heurtées à une résistance insurmontable de la part de certains États membres dans des circonstances normales. Des évolutions similaires sont en train de se produire aux États-Unis, où une nouvelle administration s'est engagée à déployer un certain nombre de programmes d'investissement à grande échelle axés sur l'action climatique et l'atténuation des inégalités socio-économiques, ce qui représente une rupture claire avec des habitudes politiques profondément ancrées.

Aussi incomplètes que soient ces initiatives, notamment en ce qui concerne l'absence d'un recentrage ferme sur les objectifs sociaux tels que la réduction des vulnérabilités et des inégalités sociales dans le cas de la réponse politique de l'UE, elles indiquent clairement que les gouvernements du monde Occidental créent une perspective favorable à un changement politique décisif. Si cette ouverture ne reste pas transitoire, nous devons saisir cette occasion pour un changement fondamental.

1.8. Les principes et enjeux politiques de la création d'un bien-être durable pour tous

Le passage de la vision traditionnelle du développement, centrée sur le PIB, à une nouvelle vision du progrès durable est autant collectif qu'individuel. Les différentes composantes de ce développement doivent être en harmonie : depuis l'individu à l'échelle locale,

¹³ Wilkinson, R. and Pickett, K. (2020): Why coronavirus might just create a more equal society in Britain, available at: <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/may/04/coronavirus-equal-society-britain-well-being-economic-growth>

¹⁴ A compilation of such examples has been put together by the PES Group in the European Committee of the Regions: <https://www.pes.cor.europa.eu/covid-19-progressive-cities-and-regions-share-solidarity-projects>

régionale, nationale, européenne et mondiale, à toutes les formes de vie humaines - ou non-humaines - au sein de l'écosystème planétaire. Ce développement, comme le présent rapport le soutient, ne peut être atteint qu'en faisant évoluer le modèle économique mondial actuel, qui repose essentiellement sur une concurrence intense à tous les niveaux, vers un nouveau modèle fondé sur la coopération et la participation dans le respect total des limites de notre planète.

Cependant, si les notions collectives de développement durable sont largement utilisées et interprétées, les implications individuelles peuvent être négligées et manquent donc d'explications et d'interprétations claires, notamment concernant leur fonction au niveau politique. Les travaux novateurs sur les inégalités¹⁵ et la précarité,¹⁶ présentés dans les sections précédentes, ont fourni des éléments essentiels pour rapprocher le collectif et l'individuel. D'autres éléments de création d'une nouvelle synthèse entre ces deux notions ont également été développés dans le cadre socio-écologique, notamment dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.¹⁷ Il est nécessaire de poursuivre les travaux dans cette direction.

Toute tentative de fournir un cadre académique complet dépasserait largement les attributions et le rôle de ce rapport. Cependant, il est important de souligner que les transformations globales que ce rapport appelle de ses vœux doivent clairement se rapporter au niveau individuel et avoir des résultats que les gens perçoivent comme des améliorations positives dans leur vie. L'ICSE appelle cela « le bien-être durable pour tous ». Il ne s'agit pas simplement d'un nouveau concept ou d'une nouvelle façon de voir les choses, mais d'un cadre politique pertinent pour une action politique efficace et convaincante, sans oublier un narratif et des débats politiques qui promeuvent des transformations durables d'une manière qui trouve un écho auprès des citoyens et bénéficie de leur soutien.

Il est donc important d'établir certains principes ou règles de base pour ce concept de manière à pouvoir fonder l'action politique :

- **La réalisation d'un bien-être individuel durable doit impérativement s'inscrire dans le cadre plus large du développement durable, en alignant le bien-être individuel et planétaire.** Par conséquent, les politiques de soutien aux besoins et

aspirations individuels doivent être compatibles avec la réalisation des objectifs du développement durable au niveau général et en être le moteur.

- **La réussite du développement durable dans son ensemble doit conduire à la concrétisation accrue et généralisée du bien-être durable en termes de besoins et d'aspirations au niveau individuel.** Cet objectif peut être atteint en libérant tout le potentiel du progrès socio-écologique par des politiques publiques appropriées et en assurant une large participation démocratique et citoyenne à leur mise en œuvre.
- **La réussite du bien-être durable pour tous est avant tout basée sur une dynamique de coopération plutôt que de concurrence.** Ce principe devrait s'appliquer à tous les niveaux, du local au mondial, et dans tous les secteurs économiques, en veillant à ce que l'augmentation du bien-être de certains ne diminue pas ou ne limite pas le bien-être des autres, ou de l'écosystème. Cela nécessitera, comme ce rapport l'explique, une transformation complète du modèle sous-jacent du capitalisme.
- **Le bien-être durable pour tous dépendra de politiques publiques de long-terme, ambitieuses, coordonnées et consultatives à tous les niveaux,** qui garantissent un degré bien plus élevé d'égalité et de cohésion dans nos sociétés, une transition véritablement juste vers une économie durable, une définition commune et solide de la sécurité socio-économique, une résilience et une capacité d'adaptation généralisées face aux crises et risques futurs, ainsi qu'une démocratie transparente et participative.
- Enfin, et surtout, il est fondamental que **le bien-être durable pour tous exclue la persistance de la pauvreté ou de l'exclusion sociale sous quelque forme que ce soit.** Par conséquent, toute société durable digne de cette qualification doit être construite à l'avenir sur le principe que « personne n'est laissé de côté ». Des politiques publiques appropriées devront être mis en place pour atteindre ces résultats et pour garantir que cela constitue un droit individuel et opposable accessible à tous.

¹⁵ Pickett, K., Wilkinson, R. (2010). *The spirit level: Why equality is better for everyone*. Penguin

Pickett, K., Wilkinson, R. (2019). *The inner level: How More Equal Societies Reduce Stress, Restore Sanity and Improve Everyone's Well-being*. Penguin

¹⁶ Azmanova, A. (2020). *Capitalism on Edge: How Fighting Precarity Can Achieve Radical Change Without Crisis or Utopia*. Columbia University Press ; Azmanova, A., "Countering precarity: social resilience through a political economy of trust," in Resilience in EU and International Institutions. Redefining Local Ownership in a New Global Governance Agenda, edited by Elena Korosteleva and Trine Flockhart (Routledge, 2020).

¹⁷ Laurent, E. (2020). Et si la santé guidait le monde? L'espérance de vie vaut mieux que la croissance. LLL, Les Liens qui libèrent.

I HAVE
a 
Dream...



CHAPITRE 2

Un autre avenir est possible

La nécessité de changer l'avenir

48

La possibilité de changer l'avenir

50

Le système économique qui a émergé de la Seconde Guerre mondiale et s'est progressivement imposé dans le monde entier a été associé à des niveaux historiques de progrès en matière de prospérité et de sécurité humaines dans de nombreuses régions du monde, et incontestablement dans l'Union européenne. Cependant, il est aujourd'hui évident que ses failles et ses dissensions inhérentes sont devenues insoutenables.

2.1. La nécessité de changer l'avenir

Le système économique qui a émergé de la Seconde Guerre mondiale et s'est progressivement imposé dans le monde entier a été associé à des niveaux historiques de progrès en matière de prospérité et de sécurité humaines dans de nombreuses régions du monde, et incontestablement dans l'Union européenne. Cependant, il est aujourd'hui évident que ses failles et ses dissensions inhérentes sont devenues insoutenables. Elles ont engendré des coûts humains et environnementaux d'une ampleur qui dépasse de plus en plus ses bénéfices traditionnels. Dans le même temps, l'effet conjoint de la pandémie et de la défaite du trumpisme offre une occasion politique d'une importance potentiellement historique, que l'Union européenne est idéalement placée pour saisir dans l'intérêt du bien-être durable de la planète.

Nos sociétés sont empêtrées dans une succession de crises multiples. Alors que les effets dévastateurs de la crise financière de 2008 se font encore sentir après plus d'une décennie, la pandémie de COVID-19 s'est propagée à travers le monde. Elle menace de fragiliser durablement le monde et l'UE : plus divisés politiquement, économiquement et socialement, laissant de plus en plus de gens et de régions sur le côté alors que le chômage et la pauvreté augmentent de manière exponentielle. Dans le même temps, le changement climatique et la destruction

continue de la biodiversité de notre planète mettent de plus en plus en péril les moyens de subsistance des êtres humains dans le monde entier, et font apparaître de nouvelles sources d'inégalité, telles que la responsabilité dans les causes du dérèglement climatique et la vulnérabilité aux conséquences de celui-ci. L'opinion publique prend rapidement conscience de l'ampleur de ces crises, suscitant l'inquiétude et la marginalisation de groupes sociaux toujours plus nombreux.

Si rien n'est fait à temps ou trop peu, le risque que cette succession rapide de crises se multiplie et s'accélère encore est bien réel, et leurs effets pourraient devenir irréversibles et incontrôlables au cours de ce siècle.

Il ne fait aucun doute que ces crises sont le fruit d'un système économique mondial défectueux, lui-même ancré dans un système de gouvernance mondiale obsolète en grande partie hérité de l'après-guerre. Beaucoup voient dans ces crises l'émanation fulgurante et glaçante de défauts de conception profondément enracinés. Mais ce n'est pas tout. La montée des inégalités, la persistance de la pauvreté et de la précarité, les régions et les pays entiers laissés pour compte, les migrations massives ou les attaques généralisées contre la démocratie et l'État de droit sont tout aussi inquiétants et intenable. Ensemble, ces phénomènes forment un réseau complexe de graves dysfonctionnements du système économique mondial. Ils s'alimentent constamment les uns les autres, amplifiant leurs effets destructeurs sur le système dans son ensemble.

Même si la pandémie de COVID-19 touche (peut-être) à sa fin, ses séquelles vont perdurer. En outre, nous ne pouvons exclure l'apparition de nouvelles pandémies tant que nous ne nous attaquons pas à leurs causes profondes. Celle-ci a provoqué des ondes de choc sans précédent dans nos structures économiques et sociales, révélant

« L'opinion publique prend rapidement conscience de l'ampleur de ces crises, suscitant l'inquiétude et la marginalisation de groupes sociaux toujours plus nombreux. »

des failles profondes et créant de nouveaux risques, notamment pour la stabilité financière future et le tissu social. Une gouvernance macro-économique inadaptée de sortie de crise pourrait facilement enfermer les économies européennes dans une croissance durablement faible et un chômage élevé, avec un nouveau risque de stagnation séculaire, voire de déclin. D'autre part, une analyse sans complaisance des causes profondes de la crise mondiale de santé publique nous amène à supposer qu'une nouvelle prolifération de virus pathogènes ne peut qu'être jugée probable, surtout si l'on se souvient de la longue liste de zoonoses, telles que SRAS, MERS, Ébola et Zika, qui ont provoqué de graves épidémies au cours des dernières décennies. L'expansion et l'intensification des activités agricoles et d'élevage ont contribué au déclin de la biodiversité, augmentant ainsi la vulnérabilité des animaux et des humains. En outre, la forte densité de population à proximité d'écosystèmes volatils tout comme leur inclusion dans le commerce international et dans les chaînes d'approvisionnement ont fortement augmenté le risque de transmission d'agents pathogènes potentiellement mortels pour l'homme. La prochaine épidémie pourrait bien porter un coup fatal aux sociétés et aux économies du monde et de l'Europe.

Pourtant, quoique la pandémie de COVID-19 ait déjà fait plus de quatre millions de morts et mis à nu les fragilités mondiales, les perturbations qu'elle a provoquées seront, selon le secrétaire général des Nations unies António Guterres « bien pâles en comparaison » de ce qui est à prévoir si la communauté mondiale n'agit pas face au changement climatique.

Si cette crise climatique n'en est pour l'instant qu'à ses débuts, l'humanité se dirige déjà vers une situation où la planète pourrait devenir de plus en plus inhabitable. Continuer à ne pas agir causerait des dommages majeurs et irréversibles, menant directement à ce que le Groupe Inter-gouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) a défini comme des « points de basculement » il y a vingt ans : des événements à fort impact qui sont interconnectés à travers différents systèmes écologiques, déclenchant des réactions en chaîne impossibles à contrôler. Dans ce scénario, l'humanité serait confrontée à une succession rapide de chocs variés, de plus en plus forts et rapprochés : vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones et maladies émergentes. Des régions qui abritent une grande partie de la population mondiale deviendraient invivables ou n'existeraient plus car elles seraient submergées par la montée des eaux. En tant qu'événements ponctuels, ces crises peuvent sembler gérables, mais leurs répétitions constantes,

entrecoupées de courtes phases de stabilité, rendraient impossible tout rebondissement. S'ils ne sont pas traités de manière appropriée, le changement climatique et d'autres menaces environnementales majeures pourraient ainsi réduire les droits de l'homme et les chances des générations futures – mettant en péril le droit à la vie, à la nourriture, au logement et à la santé, en premier lieu pour ceux qui ne font pas partie du groupe exclusif des privilégiés.

Les crises COVID-19 et climatique exacerbent également l'urgence toujours plus vive engendrée par les inégalités économiques et sociales, ainsi que les charges pesant sur le système de santé du fait du vieillissement de la population et du poids croissant de la dégradation de la santé mentale (elle-même en partie liée à l'insécurité économique et à la pauvreté).

Par conséquent, certains groupes de la société sont beaucoup plus exposés que d'autres aux risques sanitaires et économiques causés par la propagation de la pandémie actuelle, après deux décennies marquées par l'éclatement de bulles financières alimentées par les inégalités au sein des pays et entre eux. Cela est vrai également pour la crise climatique. Les données disponibles indiquent que les inégalités préexistantes s'aggravent et font que les groupes défavorisés souffrent de manière disproportionnée des effets négatifs du changement climatique. Il en résulte une aggravation de ces clivages, alors que la facture de cette multitude de crises apparemment sans fin est à la charge des citoyens ordinaires. Comme pendant la période d'austérité qui a suivi le krach financier de 2008, ils voient leur bien-être diminuer tandis que les profiteurs d'un système en faillite s'en sortent indemnes, voire s'enrichissent davantage. Cette situation est d'autant plus injuste que les groupes les plus pauvres de la population mondiale, y compris en Europe, ont une responsabilité limitée dans les émissions de gaz à effet de serre et autres nuisances environnementales.

44%

Les 1 % les plus riches du monde, ceux qui disposent de plus d'un million de dollars, possèdent 44 % de la richesse mondiale.

Alors que nos sociétés et nos économies passent d'une crise à l'autre, des groupes sociaux de plus en plus nombreux font déjà l'expérience de difficultés et de privations - ou craignent que ce soit le cas à l'avenir. Dans ce contexte d'incertitude radicale, la confiance qui cimenterait la société est remplacée par une imprévisibilité qui tourmente toute la population, à l'exception de quelques privilégiés (les 1 % les plus riches du monde, ceux qui disposent de plus d'un million de dollars, possèdent 44 % de la richesse mondiale). Potentiellement, cela pourrait nous conduire à une société dans laquelle les personnes à faible revenu seraient exposées au stress et aux catastrophes écologiques, tandis que leurs pairs privilégiés jouiraient de la sécurité, continueraient d'amasser des richesses et de l'influence, et conduiraient l'agenda politique dans leur seul intérêt. Selon toute vraisemblance, cette concentration massive de ressources entre les mains d'un nombre toujours plus restreint de personnes constitue une menace réelle pour les systèmes économiques, sociaux et démocratiques, à laquelle nous devons tous nous attaquer.

En définitive, l'accumulation de crises plus graves à long terme rendrait impossible pour les gouvernements et la société dans son ensemble de sauvegarder le tissu social qui sous-tend nos sociétés démocratiques. Nos sociétés seraient littéralement détruites, emportées vers l'inconnu.

2.2. La possibilité de changer l'avenir

Ces crises ne sont pas nées de nulle part. Elles sont la conséquence récurrente et amplifiée d'une économie mondiale fondée sur la loi du marché, l'accumulation excessive de pouvoir économique avec un seul objectif prioritaire : la poursuite incessante d'une croissance maximale à court terme au niveau de la société et des entreprises, associée à une concentration accrue de la richesse privée. Cela a entraîné les économies nationales et les entreprises du monde entier dans une course concurrentielle sans fin, dans un cadre de plus en plus déréglementé, se nourrissant de la destruction de l'environnement, du dérèglement du climat de la planète, de

la précarité généralisée, du chômage persistant et d'une concentration croissante de la richesse entre les mains de quelques-uns. Ce processus est amplifié aujourd'hui par les géants mondiaux de la technologie, qui menacent la vie privée et l'autonomie, ont des niveaux d'imposition absurde bas sur leurs bénéficiaires, neutralisent les possibilités d'innovations des jeunes entreprises par des rachats à grande échelle, et bloquent le progrès social partout où cela est possible.¹⁸ Si, pendant des décennies, les avantages de ce modèle semblaient l'emporter sur ses coûts, cette tendance s'est inversée et les coûts l'emportent de plus en plus sur les avantages.

Grâce à une prise de conscience croissante de ces enjeux, les Nations unies ont convenu en 2015 d'une stratégie mondiale de développement durable, concrétisée par le programme de développement durable des Nations Unies à atteindre d'ici 2030. Dans le même ordre d'idée, 196 gouvernements ont signé l'accord de Paris sur le climat. Le premier rapport de la Commission indépendante pour l'égalité durable de *Progressive Society* a été lancé fin 2018 pour promouvoir une approche radicalement nouvelle du bien-être durable dans les domaines économique et social. En 2019, la nouvelle Commission européenne formée après les élections européennes a répondu à cet appel, et à d'autres des forces politiques progressistes, pour un agenda politique alternatif avec le *Green Deal* européen et avec la promesse de ne laisser personne sur le côté grâce à une transition juste. Ces changements politiques sont des étapes importantes dans la poursuite d'un modèle de développement alternatif. Cependant, ils ne parviennent toujours pas à établir dans leur ensemble les changements radicaux dont nous avons besoin, notamment parce qu'ils restent enfermés dans une dépendance excessive à l'égard de la croissance économique et de la maximisation des profits, et échouent à intégrer les puissants leviers sociaux-écologiques de progrès dans leurs logiques politiques. Pourtant, la pandémie en cours amplifie l'urgence d'un changement majeur, et en même temps offre une occasion que nous devons saisir.

Dans la plupart des régions du monde, y compris dans une grande partie de l'UE, les politiques climatiques en vigueur restent bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour éviter un changement climatique dévastateur dans le futur. Le progrès environnemental reste trop limité à ce que les marchés sont prêts à - ou capables de - réaliser. Il reste également complètement déconnecté du progrès social, alors que les deux devraient toujours aller de pair. Les causes profondes de la précarité restent large-

¹⁸ La bataille que mène actuellement Amazon contre la syndicalisation de son personnel en est un bon exemple.

« Le bien-être humain n'est possible de manière durable et généralisée que s'il s'inscrit dans le bien-être de notre planète. »

ment ignorées, la pauvreté persiste et la concentration croissante des richesses n'est pas remise en cause. Les fractures régionales entre les territoires les plus pauvres et les plus riches demeurent ou s'accroissent encore. La participation démocratique se limite toujours aux formes traditionnelles, tandis que l'État de droit et la liberté d'expression sont de plus en plus remis en question. Les dispositions visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux chocs futurs, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique, n'en sont qu'à leurs balbutiements et risquent de prendre véritablement en compte la dimension sociale.

A new model of progress needs to be defined for another future – one that will be freed from continuous crisis management and focused on sustainable human and planetary well-being. It is crucial to make a clear distinction between the notion of progress and the notion of growth in the political discourse, the common understanding and the vast array of policies needed to achieve such well-being.

Un nouveau modèle de progrès doit être défini pour un autre avenir – un modèle qui sera libéré de la gestion continue des crises et axé sur le bien-être humain et planétaire durable. Il est essentiel d'établir une distinction claire entre la notion de progrès et la notion de croissance dans le discours politique, mais aussi dans le sens commun et dans le vaste éventail de mesures nécessaires pour atteindre ce bien-être.

C'est le défi que la Commission indépendante pour l'égalité durable (ICSE) s'efforce de relever. À cette fin, elle poursuit l'objectif de proposer aux individus et aux institutions des solutions crédibles et réalisables pour reconstruire en profondeur notre modèle de développement. Ce nouveau modèle devra assurer un bien-être partagé par tous (épanouissement humain), résister aux épreuves (chocs imprévisibles) et remplacer la précarité

endémique par une réelle durabilité (souci de l'avenir) dans toutes les dimensions de l'existence et de la coopération humaines. Il devra également s'inscrire dans un nouveau contrat avec la planète Terre, garantissant sa préservation et sa régénération.

Les paradigmes existants définissent des approximations du progrès humain, tels que la croissance économique ou l'affirmation de de l'intérêt national, et calibrent leurs boussoles politiques en conséquence. L'ICSE rejette ces stratégies réductrices et vouées à l'échec, et considère au contraire que le progrès est une question à multiples facettes, complexe et fluide. Il ne peut être délimité comme un problème unidimensionnel, que ce soit en termes économiques, sociaux ou environnementaux. À l'inverse, l'ICSE choisit de le définir comme la poursuite d'un bien-être humain et planétaire durable. Ce rapport esquisse des propositions pour un cadre sociétal permettant de réaliser les aspirations et les ambitions de tous les individus et de leurs communautés locales, régionales et mondiales sans exploiter les autres individus, l'environnement ou les générations futures, et sans créer de nouveaux risques supplémentaires. Pour parvenir à cette forme de bien-être, il est essentiel de comprendre et de convaincre que le bien-être humain n'est possible de manière durable et généralisée que s'il s'inscrit dans le bien-être de notre planète, d'où notre insistance répétée sur l'importance centrale du lien socio-écologique dans toutes les décisions.

La feuille de route que nous cherchons à définir repose sur la conviction que, dans le plein respect des limites naturelles que les décideurs politiques du monde entier reconnaissent progressivement comme étant évidentes, l'humanité peut encore faire de cette planète un lieu de bien-être pour tous. Cela devrait être considéré comme le fil conducteur de tous les progressistes en politique et au-delà, dans un combat commun pour un autre avenir.



CHAPITRE 3

Vivre dans une économie consacrée au bien-être durable pour tous

Introduction

55

Le moment est venu de dépasser les
principes du PIB

56

Mettre la finance et l'économie
numérique au service d'un bien-
être durable pour tous

83

Transformer les entreprises en agents
du bien-être durable pour tous

97

Transformer l'Europe en un continent qui assure un bien-être durable pour tous impose de nous engager dans un processus de transformation radicale. Changer, et redéfinir le capitalisme, est au cœur de ce défi. Ces dernières années, en particulier depuis la crise financière mondiale de 2007-2008, les citoyens du monde entier ont compris la nature destructrice de la course mondiale aux profits et à la croissance.

Résumé

Partout dans le monde, l'élaboration des politiques ainsi que le modèle de gouvernance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont poursuivi un même objectif prioritaire : maximiser le produit intérieur brut (PIB) par des mesures qui stimulent la croissance économique. Bien que cette orientation politique ait permis de créer une richesse matérielle sans précédent, ses limites et ses lacunes sont de plus en plus évidentes. Au cours des quarante dernières années en particulier, une obsession bornée de la croissance du PIB est allée de pair avec l'aggravation des inégalités, de la pauvreté et de la précarité qui touchent une grande partie de la population et a accéléré la destruction du climat et de la biosphère de la planète.

Surmonter ces multiples crises sociales et environnementales nécessite autre chose que les modestes tentatives actuelles de contrer le dogme de la croissance par le biais d'objectifs pour le climat. Pour instaurer le bien-être général et la cohésion sociale dans des conditions de durabilité environnementale, l'Europe doit adopter une vision agnostique de la croissance économique. Il faut pour cela un cadre de gouvernance qui mette en place des objectifs juridiquement contraignants pour soutenir le bien-être durable des personnes et de la planète, en y adaptant systématiquement les politiques et les finances publiques. Ces objectifs doivent tenir compte de la dimension sociale, économique et écologique de la durabilité et du bien-être, et par conséquent inclure des mesures pour la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et se traduire par des politiques à long terme fondées sur l'expérience et soutenues par des ressources financières suffisantes pour mobiliser les investissements nécessaires. Tout cela implique des réformes complètes du cadre fiscal et financier de l'UE, ainsi que des méthodes de gouvernance efficaces grâce auxquelles les États membres, les Parlements et les parties prenantes de l'UE identifient ensemble les défis, fixent les priorités et mettent en œuvre des politiques qui améliorent durablement le bien-être des personnes et de la planète.

Parvenir à un bien-être durable pour tous nécessitera également des réformes du secteur financier et de l'économie numérique, deux secteurs dans lesquels le paradigme de la croissance illimitée basée sur les industries extractives continue de faire les plus grands ravages, et qui continuent de façonner l'ensemble de l'économie dans ce sens. En termes de réforme du secteur financier, l'un des principaux défis consiste à réaffecter le capital des activités économiques non durables vers des secteurs, des projets et des entreprises présentant des avantages évidents pour le bien-être humain et planétaire durable. Cela implique d'approfondir et d'accélérer le programme de l'UE en matière de finance durable, notamment en complétant les mesures visant à promouvoir la finance « verte » par des actions destinées à soutenir la finance socialement durable. Dans l'économie numérique, de nouveaux cadres réglementaires et des pouvoirs publics plus efficaces, tant en termes de réglementation que d'application, sont essentiels pour garantir que la numérisation, une mégatendance qui façonne toujours plus puissamment les vies et les moyens de subsistance dans le monde entier, ne soit plus exclusivement dirigée par un petit nombre de méga-multinationales qui négligent l'intérêt public dans leur quête de profits.

Le changement économique dans l'intérêt du bien-être durable pour tous repose également sur des changements profonds dans le secteur des entreprises, où la durabilité environnementale et le bien-être des personnes et de leurs communautés doivent devenir des préoccupations centrales dans tous les aspects et à toutes les étapes des activités commerciales. Cet objectif peut être atteint au moyen d'une loi européenne sur le capitalisme responsable qui remplace la recherche de la valeur actionnariale par la responsabilité sociale, au sens large, des entreprises, notamment en les obligeant à définir des stratégies globales de durabilité – et à rendre compte de leur mise en œuvre, du respect des normes environnementales et des droits fondamentaux par des dispositions efficaces en matière de diligence raisonnable. Le soutien aux entreprises orientées vers les parties prenantes de ces stratégies, par exemple les sociétés de bienfaisance ou l'économie sociale, est un autre élément constitutif d'une telle stratégie. Enfin, inciter le secteur privé à s'engager dans des formes d'innovation productives, dites « axées sur une mission », qui apportent des solutions aux défis liés au bien-être et à la durabilité, doit être considéré comme essentiel pour mettre l'activité économique en Europe au service du bien-être durable pour tous.

3.1. Introduction

Transformer l'Europe en un continent qui assure un bien-être durable pour tous impose de nous engager dans un processus de transformation radicale. Changer, et redéfinir le capitalisme, est au cœur de ce défi. Ces dernières années, en particulier depuis la crise financière mondiale de 2007-2008, les citoyens du monde entier ont compris la nature destructrice de la course mondiale aux profits et à la croissance. Selon un sondage publié peu avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, qui a elle-même révélé les failles du capitalisme, une majorité des personnes interrogées dans les pays développés ne pensent pas que leur situation sera meilleure dans cinq ans. En outre, plus de la moitié des personnes interrogées pensent que, globalement, le capitalisme sous sa forme actuelle fait plus de mal que de bien dans le monde.¹⁹ Ces craintes et ce ressentiment ne sont pas des fantasmes. Chaque année, le capitalisme mondial consomme près de deux fois plus de ressources naturelles que la planète n'est capable de générer,²⁰ tandis que les 1 % les plus riches gagnent plus à eux seuls que la moitié la plus pauvre de la population.²¹

Comme nous l'avons vu au chapitre 1 de ce rapport, le sentiment d'anxiété, l'appauvrissement et les inégalités en constante augmentation n'ont pas leur place dans une société de bien-être pour tous. Il est donc nécessaire de faire émerger un état social-écologique qui change de

cap pour assurer le bien-être des populations et de la planète.

Un tel changement radical n'est concevable que s'il s'opère simultanément à tous les niveaux de notre système économique – en particulier au sein des deux secteurs clés de l'économie aujourd'hui (financier et numérique), et au niveau de toutes les entreprises.

Une nouvelle orientation doit donc s'imposer à tous les niveaux de la gouvernance et de la politique économiques. Alors que les gouvernements en Europe hésitent à intégrer l'idée que le bien-être et le progrès de la société ne peuvent être confondus avec le taux de croissance de l'économie, des pionniers montrent dans le monde entier qu'une alternative est possible et donne de meilleurs résultats pour les populations et pour la planète. Nous invitons donc l'UE, ses institutions et ses États membres à s'attaquer sérieusement à cette question et à adopter des objectifs qui aillent au-delà de la croissance du PIB, à mettre en œuvre des politiques fiscales et économiques efficaces pour les atteindre, en renforçant la coordination de la politique et de la gouvernance afin que le bien-être durable pour tous devienne une réalité pour tous les Européens.

Réfléchir à une réforme économique sans prendre en compte le rôle du secteur financier serait voué à l'échec. Plus qu'aucun autre secteur, la finance a nourri la logique de croissance infinie propagée par le néo-libéralisme. Le passage à un modèle plus durable et axé sur le bien-être doit donc nécessairement englober une réforme du secteur financier, afin de créer non seulement de nouveaux marchés durables, mais aussi d'assigner réellement au capitalisme des objectifs plus durables liés au bien-être. Parallèlement au secteur financier, l'économie numérique est apparue comme une nouvelle force omniprésente qui s'emploie à soumettre l'ensemble de

« Les citoyens du monde entier ont compris la nature destructrice de la course mondiale derrière les profits et la croissance. »

¹⁹ Edelman Trust Barometer 2020, available at: <https://www.edelman.com/trust/2020-trust-barometer>

²⁰ <https://www.overshootday.org/>

²¹ Thomas Blanchet, Lucas Chancel, Amory Gethin (2019): Forty years of inequality in Europe: Evidence from distributional national accounts, available at: <https://rb.gy/fdzs1f>

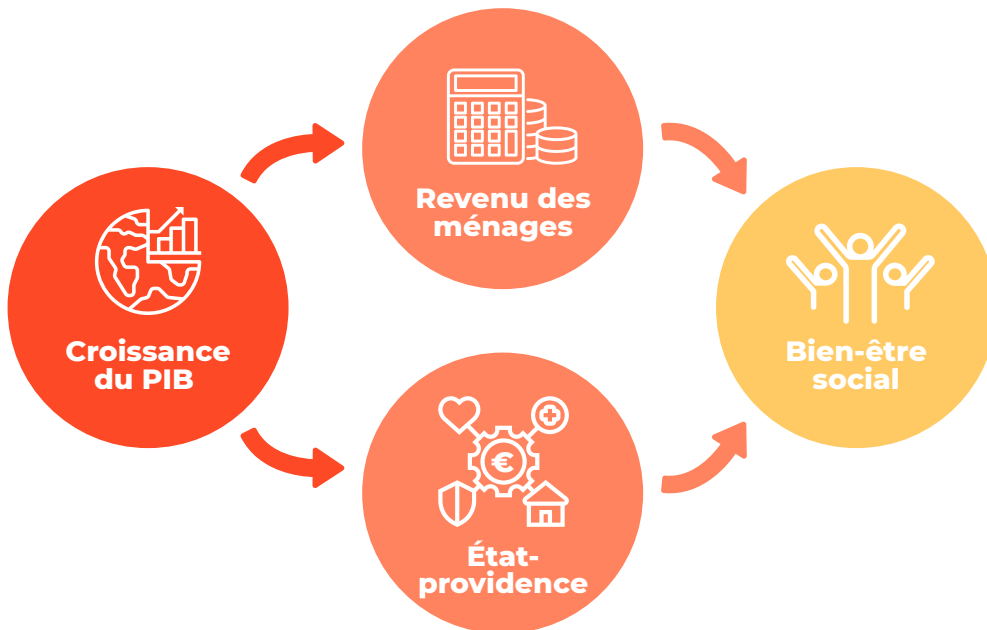
la société et de l'économie à une logique de recherche de profit maximum au bénéfice d'un nombre infime d'entreprises trop puissantes. Les technologies numériques créent des possibilités fantastiques pour favoriser la liberté, l'égalité et l'efficacité dans la poursuite d'un bien-être durable. Mais elles doivent être utilisées à bon escient dans un cadre qui garantit le bien-être durable.

Au niveau micro-économique, une économie qui encourage le bien-être durable de la société exige que toutes les entreprises s'engagent à créer de la « valeur publique » dans toutes les dimensions de leurs activités. Pour cela, il faut repenser la façon dont les entreprises fonctionnent, ainsi que le choix des individus qui devraient avoir leur mot à dire dans les affaires de l'entreprise, et les objectifs que ces entreprises poursuivent. Heureusement on dispose, dès aujourd'hui, de concepts réalisables de gouvernance d'entreprise et d'approches de la conduite des affaires qui peuvent faire la différence s'ils sont bien compris et utilisés à bon escient.

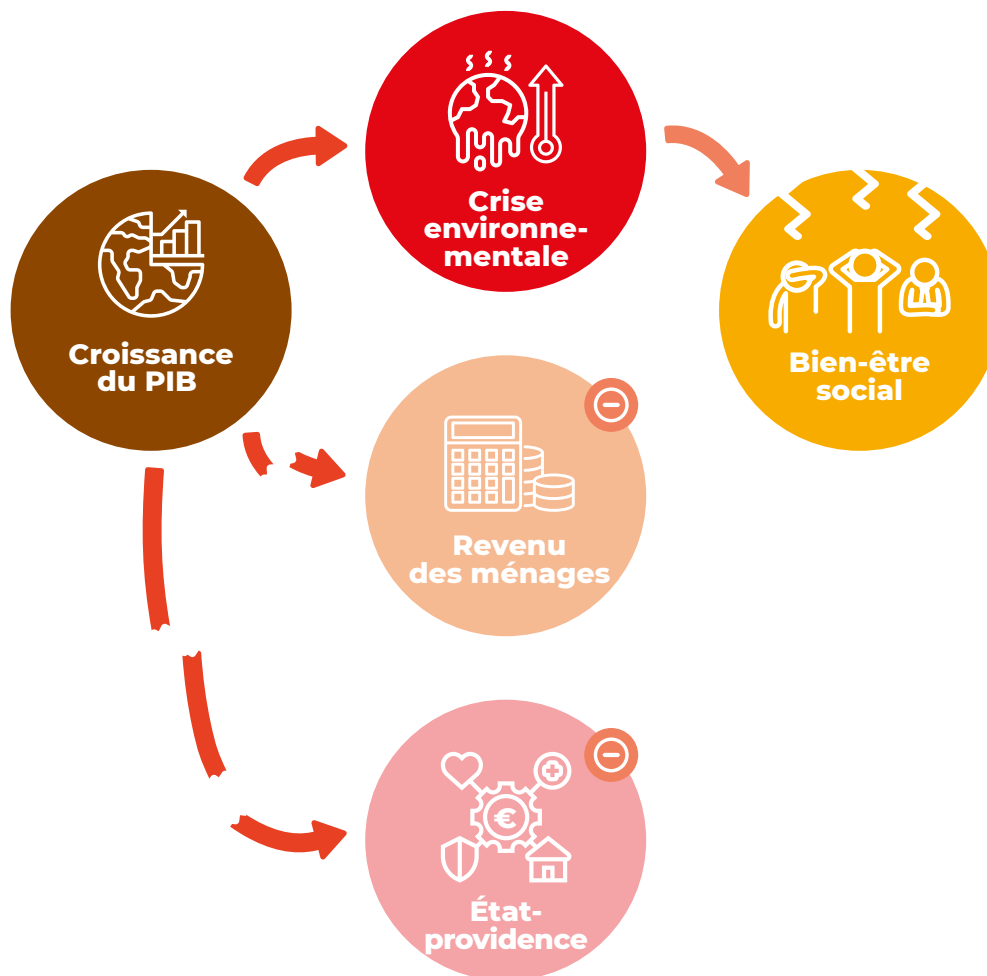
3.2. Le moment est venu de dépasser les principes du PIB

Dans le monde entier, l'élaboration des politiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a été guidée par l'idée que la réussite des sociétés peut être mesurée en fonction du produit intérieur brut (PIB) qu'elles génèrent. Selon cette logique, les sociétés qui parviennent à faire croître la production totale de biens et de services sont censées connaître le progrès, en se fondant sur la croyance que la croissance économique se traduit automatiquement par une croissance de l'emploi et des revenus des ménages, tout en augmentant l'assiette fiscale et les revenus des États-providence qui favorisent le bien-être de la société dans son ensemble (voir figure).

Croissance du PIB et bien-être social en théorie



Croissance du PIB et bien-être social en pratique au XXI^e siècle



Ce paradigme réducteur n'est pas une vérité première. En fait, l'idée d'assimiler la croissance économique au bien-être et au progrès de la société s'est révélée controversée, même parmi les économistes dont les travaux s'en inspirent, et n'a dû son succès qu'au contexte historique et politique exceptionnel de l'après-guerre.²² Cependant, la fétichisation de la croissance économique a conduit à des résultats désastreux au fil du temps. Jugée à l'aune de la croissance du PIB que ses politiques favorisent à intervalles réguliers, l'action gouvernementale est principalement motivée par des considérations liées aux besoins à court terme de l'économie. Se fiant aux enseignements de l'économie néo-libérale, qui postule qu'une concurrence mondiale intense constitue la voie la

plus sûre pour faire croître le PIB, la politique, depuis des décennies, s'est occupée d'organiser la soumission de la société et de la nature au paradigme de la croissance.

Dans l'Union européenne, ce modèle de gestion politique continue de bénéficier d'un soutien presque inconditionnel. Bien que l'on soit de plus en plus conscient que les externalités très négatives de la course à l'expansion constante du PIB sont au cœur de l'urgence climatique, la politique de l'UE ne se résout pas à en tirer les conséquences. En effet, en présentant le « Pacte Vert européen » (PVE), son principal outil stratégique pour les années à venir, qui vise à rendre possible la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050, ainsi que la « nouvelle

²² Lepenies, P. (2016): *The Power of a Single Number - A Political History of GDP*. Columbia University Press, New York

stratégie de croissance de l'Europe », la Commission européenne ne laisse guère de doute sur sa conviction que l'économie sans entraves représente la voie royale pour assurer le bien-être des personnes et de la planète.

En conséquence, la politique de l'UE reste avant tout fondée sur des considérations relatives au coût économique de la réglementation, et on a décidé de s'abstenir de faire progresser la réglementation si l'on ne peut prouver avec certitude que les avantages escomptés l'emportent sur les coûts économiques.²³ Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, cette approche politique est encore renforcée par un cadre rigide pour les politiques économiques et budgétaires des pays de la zone euro. Soucieux de prévenir l'instabilité budgétaire, les membres de l'Union économique et monétaire sont obligés de se conformer à des critères budgétaires, définis en proportion du PIB de leurs économies et les enferment ainsi dans une course à la croissance économique continue.

Cet ancrage de la politique de l'UE à l'objectif unique et prédominant de la croissance du PIB contraste fortement avec les preuves scientifiques accumulées au cours des dernières décennies. Comme cela apparaît de plus en plus clairement, le cercle vertueux que la théorie économique classique suppose exister entre la croissance du PIB, les emplois, les revenus, et la richesse et le bien-être de la société semble non seulement s'être effondré à l'ère de la mondialisation néolibérale mais, à certains égards, s'est transformé en un cercle vicieux.

Le lien entre croissance et emploi est rompu

Les recherches menées par l'OCDE montrent que l'expansion du PIB dans les économies avancées ne se traduit pas toujours par une augmentation proportionnelle de l'emploi. Ainsi, les périodes d'expansion dynamique du PIB s'accompagnent désormais fréquemment de gain d'emploi modeste, voire coexistent avec une stagnation de l'emploi. Dans le même temps, les économies dans lesquelles des hausses significatives des taux d'emploi sont enregistrées, comme c'est le cas de l'Allemagne depuis 2005, peuvent même avoir des conditions de croissance modeste.^{24, 25} La croissance et l'emploi, du moins dans les pays de l'OCDE, deviennent donc des variables économiques de plus en plus indépendantes l'une de l'autre. Qui plus est, la qualité de l'emploi semble décliner tant dans les économies à forte croissance que dans celles à faible croissance. Comme nous le verrons plus en détail

au chapitre 6 du présent rapport, la main-d'œuvre de l'UE est de plus en plus touchée par des formes d'emploi incertain et précaire et peine à joindre les deux bouts. À l'heure actuelle, 15 % de la main-d'œuvre européenne vit avec un salaire inférieur au seuil de pauvreté national, même si elle travaille à temps plein.²⁶

15%

15 % de la main-d'œuvre européenne vit avec un salaire inférieur au seuil de pauvreté national, même en travaillant à temps plein.

La croissance n'enrichit pas (la majorité) de la société

Un découplage similaire s'est produit pour les revenus. À la suite des réformes libérales visant à stimuler le potentiel de croissance de l'économie, les inégalités en termes de revenus et de richesse se sont creusées au point que la croissance du PIB ne se traduit par une augmentation des revenus que pour les échelons supérieurs de la société, tandis que de larges pans ne profitent guère de la croissance de l'économie. Sur l'augmentation du PIB enregistré dans l'UE entre 1980 et 2017, 17 % ont fini dans les poches du 1 % des revenus les plus élevés, tandis que les 50 % les plus pauvres ont dû se battre pour 15 % de cette croissance.²⁷

Dans le même temps, la mobilité internationale accrue des capitaux et des richesses qui accompagne la mondialisation expose les États-providence à une concurrence intense, ce qui implique qu'une part moindre de ces revenus peut être prélevée pour financer les politiques sociales qui favorisent le bien-être de la société dans son ensemble. Par conséquent, ni le revenu des ménages ni le revenu public ne bénéficient de la croissance que les économies avancées parviennent à réaliser dans les conditions de la mondialisation actuelle, ce qui entraîne

²³ *Interinstitutional Agreement between the European Parliament, the Council of the European Union and the European Commission on Better Law-Making*, available at: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32016Q0512%2801%29>

²⁴ OECD (2020) *How's life? 2020: measuring well-being*, Paris, OECD Publishing

²⁵ Klinger S. and Weber E. (2020) *GDP-employment decoupling in Germany. Structural Change and Economic Dynamics*, 52, 82-98.

²⁶ European Trade Union Institute (2021): *Benchmarking Working Europe 2020*, p. 110-1

²⁷ Thomas Blanchet, Lucas Chancel, Amory Gethin (2019): *Forty years of inequality in Europe: Evidence from distributional national accounts*, available at: <https://rb.gy/fdzslf>

« La politique de l'UE reste avant tout fondée sur des considérations relatives au coût économique de la réglementation. »

une diminution du lien entre croissance du PIB et amélioration du bien-être sociétal.²⁸

Les conséquences du paradigme de la croissance sapent sa propre viabilité

La poursuite incessante de la croissance du PIB est manifestement en train de se transformer en une stratégie autodestructrice, ce qui, à tout le moins, devrait inquiéter même les partisans les plus enthousiastes du dogme du PIB. Les recherches menées par l'OCDE montrent clairement que l'augmentation des inégalités, qui a été associée à la croissance du PIB au cours des dernières décennies, compromet progressivement la capacité des économies avancées à maintenir cette croissance, car des pans entiers de la société ne disposent pas des revenus nécessaires pour générer une demande économique suffisante pour faire tourner le moteur de la croissance.²⁹ Cela illustre l'absurdité du mantra de l'économie du ruissellement, qui suppose que la croissance des revenus au sommet de la société entraîne automatiquement une augmentation des revenus et de la richesse pour tous. Au contraire, les faits suggèrent qu'une telle répartition inégale des revenus bloque le cycle de croissance de l'intérieur, et devient donc la recette du déclin économique, et non celle du progrès.

En outre, étant donné la pression à laquelle sont soumises les finances publiques dans le cadre de la concurrence fiscale mondiale, les États providence ont de plus en plus de mal à financer les politiques sociales, telles que l'éducation, les soins de santé, la sécurité sociale et la protection sociale, qui sont nécessaires pour préserver le fondement même d'une économie productive, à savoir une population en bonne santé, qualifiée et

solidaire. Ce sous-investissement dans le capital social et humain ne freine pas seulement la productivité (du travail), sans laquelle la croissance économique devient de plus en plus insaisissable.³⁰ Les ramifications de ces attaques contre le bien-être social comprennent également l'angoisse existentielle alimentée par les effets de la précarité décrits au chapitre 1 du présent rapport ; elle crée des urgences sociales, par exemple en termes d'augmentation de la mauvaise santé physique et mentale, de la pauvreté et de la criminalité, qui expose la société à la menace d'une désintégration lorsqu'elles se transforment en crises sociales à part entière.³¹ Bien que la prévention et la résolution de ces crises stimulent en fait l'activité économique par le biais des dépenses sociales et favorisent ainsi – de manière absurde – la croissance, on peut difficilement les considérer comme des effets bénéfiques et auto-suffisants de la croissance du PIB que ses partisans chérissent à tort.

Croissance et « vert » ne vont pas de pair

En même temps qu'il érode ses propres fondements économiques et sociaux, le dogme de la croissance crée des externalités qui menacent l'existence de la civilisation en tant que telle. La croissance incessante du PIB étant historiquement liée à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources naturelles, en Europe comme dans le monde, sa responsabilité dans l'apparition de la crise climatique et l'effondrement des écosystèmes est un fait indiscutable. Bien que des gains d'efficacité aient été réalisés en matière de production d'énergie et d'utilisation des ressources, ce « découplage » de la croissance et de la destruction de l'environnement n'est que partiel, et loin de suffire à rendre l'obstination à fétichiser la croissance du PIB compatible avec le respect des limites

²⁸ For a more detailed discussion, see: Laurent, E. (2021): From welfare to farewell: the European social-ecological state beyond economic growth, ETUI WP 2021.04, available at: <https://www.etui.org/publications/welfare-farewell>

²⁹ Cingano, F. (2014), "Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth", OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 163, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5jxrjncwvxv6j-en>

³⁰ Hemerijck, A. et al. (2020): Social Investment Now! Advancing Social Europe through the EU Budget, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/editing%20of%20a%20study-%20public%20investment%20now_12%20-%20pp%20%20links.pdf

³¹ Wilkinson, R. and Pickett, K. (2010): The Spirit Level – Why Greater Equality Makes Societies Stronger, Bloomsbury

physiques de l'environnement naturel de la planète (voir également le chapitre 5 du présent rapport).³²

Aujourd'hui déjà, le fardeau que la détérioration de l'environnement fait peser sur le bien-être de la société a pris des dimensions inquiétantes. Avec l'augmentation du nombre de vies perdues et les perturbations à grande échelle causées par la fréquence accrue des vagues de chaleur et des inondations, la persistance de niveaux élevés de pollution atmosphérique et les zoonoses telles que la COVID-19, le lourd tribut des externalités écologiques de la croissance passée sur la société actuelle devient de plus en plus évident.³³ Naturellement, ces crises écologiques entraînent également des coûts financiers considérables, notamment en raison de l'augmentation des dépenses de santé et de la nécessité de reconstruire les infrastructures et les lieux publics à la suite de catastrophes environnementales. Il devient donc évident que la destruction impitoyable des écosystèmes dans la poursuite de la croissance s'apparente à un prêt que le capitalisme mondial a contracté auprès de la nature et qui devra être remboursé. En termes simples, les conceptions standard du PIB ne parviennent donc pas à fournir une estimation exacte de la richesse de la société produite, car elles ne tiennent pas compte du passif accumulé dans le passé et donnent lieu à l'illusion de la richesse. Ce qui semble indéniable, c'est que le PIB dissimule un vol massif commis à l'encontre des générations futures, qui devront assumer le coût des dépenses des générations passées vivant au-dessus des moyens de la planète.

À la lumière de telles preuves, la promesse de bien-être sociétal par la recherche d'une croissance économique continue apparaît comme un mythe qui a mis longtemps à tomber. Au lieu de fonctionner de manière efficace et fiable pour accroître les revenus à la disposition de la société dans son ensemble, cette approche devient de toute évidence de plus en plus incapable de préserver ses propres fondements sociaux et économiques, tout en créant des responsabilités qui menacent d'imposer d'immenses coûts sociaux, environnementaux et financiers à la société. En raison de son incapacité à favoriser le bien-être de la société de manière durable et inclusive, la stratégie consistant à confier la réalisation du progrès à la croissance économique et à orienter les politiques vers ce seul objectif doit être abandonnée si l'humanité veut relever les défis sociaux et économiques auxquels elle est confrontée aujourd'hui.

« Les États providence ont de plus en plus de mal à financer les politiques sociales. »

3.2.1. Le bien-être durable pour tous comme paradigme pour définir les politiques et gouverner

La réalisation du bien-être durable pour tous oblige les décideurs à reconnaître que le bien-être des humains et de la planète est une question d'interactions complexes entre les personnes, tant au niveau des différentes classes sociales que des générations (actuelles et futures), entre la société et l'économie, et entre la civilisation et la planète. Comme l'a souligné le chapitre 1 de ce rapport, cela dépend de la création debénéfices économiques, sociaux et écologiques dans l'organisation de la société, afin que de bonnes conditions de vie et de travail pour tous aillent de pair avec la protection des capacités de régénération de la planète. Étant donné l'incapacité apparente de la croissance du PIB à atteindre cet objectif, il ne reste à la politique que l'option de reconsidérer cette croissance sous une perspective essentiellement agnostique, et de s'intéresser à la piste des -bénéfices au lieu de se restreindre à une confiance passive dans la capacité des marchés à s'autoréguler.

Bien que cela rende l'élaboration des politiques plus complexe et remette radicalement en question le *statu quo* politique en Europe et dans la plupart des pays développés, il ne s'agit plus d'un rêve éloigné de la réalité. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, et des objectifs de développement durable des Nations unies, une dynamique s'est créée en

³² Laurent, E. (2021): The European Green Deal: from growth strategy to social-ecological transition? In: Vanhercke B., Spasova S. and Fronteddu B. (eds.): Social policy in the European Union: state of play 2020. Facing the pandemic. Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE); see also: Strand, R. et al. (2021): Growth without economic growth, European Environment Agency, Narratives for change, available at: [beed0c89209641548564b046abc4f3e](https://www.eea.europa.eu/en/press/2021/04/04/046abc4f3e)

³³ Laurent, E. (2021): From welfare to farewell: the European social-ecological state beyond economic growth, ETUI WP 2021.04, available at: <https://www.etui.org/publications/welfare-farewell>

faveur d'un réexamen complet de l'élaboration des politiques afin de respecter les impératifs de durabilité et de bien-être, et elle commence à porter ses fruits. Partout dans le monde, des gouvernements, des parlements et des autorités régionales sont à l'avant-garde d'approches alternatives qui permettent une évaluation réfléchie des risques et menaces futurs pour le bien-être de la société, la durabilité et l'égalité intergénérationnelle. Les exemples vont des évaluations d'impact sur la durabilité et des pratiques de budgétisation du bien-être appliquées en Nouvelle-Zélande au Comité du futur du Parlement finlandais, en passant par la Loi galloise sur le Bien-être des Générations Futures .

Les approches et méthodes développées dans le cadre de ces concepts novateurs de gouvernance et d'élaboration des politiques permettent aux gouvernements de surmonter l'obsession des gains économiques à court terme que la logique de la croissance du PIB privilégie même s'ils sont associés à des coûts prohibitifs à long terme. Grâce aux connaissances acquises dans le cadre des sciences émergentes de la durabilité, les possibilités de générer des gains sociaux et écologiques conjoints par le biais d'une élaboration proactive des politiques sont de plus en plus multiples, évidentes et concrètes. Parmi d'autres exemples, des projections de scénarios scientifiques élaborés montrent que l'investissement dans la décarbonation totale de la production mondiale d'énergie d'ici 2050 ne se limiterait pas à générer des gains environnementaux évidents, mais permettrait également de réduire le prix de l'énergie, exigerait moins d'investissements et créerait plus d'emplois que la poursuite des politiques actuelles.³⁴ Toutefois, étant donné que des prix à la consommation

plus bas et des volumes d'investissement plus faibles impliquent que les transactions commerciales correspondantes aient une valeur financière moindre et contribuent donc moins au PIB que le maintien du *statu quo*, les avantages évidents de ces politiques risquent de passer inaperçus dans la logique bien ancrée de la croissance économique à tout prix.

Une nouvelle matrice pour l'élaboration des politiques et la gouvernance

Une telle approche axée sur le bien-être et la durabilité nécessite une orientation claire et des méthodologies élaborées pour sa mise en œuvre. Par chance, compte tenu de l'expérience tirée de l'engagement pionnier des gouvernements précités, de de la littérature universitaire de plus en plus importante sur ces sujets , ainsi que du travail des organisations internationales, en particulier de l'OCDE, des pistes de réflexion existent . En s'appuyant sur ces connaissances, l'Union européenne et ses États membres pourraient adopter une approche de la gouvernance entièrement nouvelle et plus efficace que celle proposée actuellement.

Au lieu de définir des indicateurs de bien-être, comme c'est le cas dans les approches qui assimilent le progrès social à la croissance économique, cette nouvelle matrice s'appuierait sur une analyse détaillée des conditions économiques, sociales et écologiques préalables au bien-être de la société, et ferait de leur réalisation l'objectif central de la gouvernance dans tous les domaines de l'élaboration des politiques. Selon l'OCDE, ces objectifs devraient couvrir au moins les dimensions suivantes, considérées comme liées aux principaux déterminants de

« La réalisation du bien-être durable pour tous oblige les décideurs à reconnaître que le bien-être des humains et de la planète est une question d'interactions complexes. »

³⁴ Jacobson, M. et al. (2019), Impacts of Green New Deal Energy Plans on Grid Stability, Costs, Jobs, Health, and Climate in 143 Countries, *One Earth* 1, 449–463, available at: <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2019.12.003>

la durabilité et du bien-être dans des sociétés équitables, productives et démocratiques:³⁵

- l'éco-salubrité et la stabilité environnementale
- la santé
- le bien-être ressenti
- les relations et la cohésion sociale
- l'engagement civique

La réalisation des objectifs doit s'appuyer sur la force juridique

Pour atteindre ces objectifs, il ne suffit pas de les définir de manière vague comme des considérations qui devraient être prises en compte dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux. C'est ce qu'illustrent notamment les précédentes tentatives de l'Union européenne pour atteindre des objectifs de progrès plus vastes que la seule croissance économique, comme les stratégies de Lisbonne et Europe 2020, lesquelles, malgré les bonnes intentions, sont restées dans l'ensemble inefficaces. En effet, bon nombre des objectifs définis par ces stratégies, par exemple en termes de réduction de la pauvreté ou d'investissement dans l'éducation et la recherche, non seulement n'ont pas été atteints mais ont subi des reculs, car les obligations légales imposées à l'élaboration des politiques et à la gouvernance, en particulier dans le domaine de la politique budgétaire, ont contraint les gouvernements à ne pas les respecter.

Pour guider efficacement le travail et les décisions des dirigeants, ainsi que des acteurs économiques et sociaux à tous les niveaux, il est indispensable de conférer une force contraignante aux objectifs politiques. Si cela n'empêche pas, en soi, l'émergence de compromis entre des objectifs politiques potentiellement contradictoires, cela oblige les décideurs politiques et les parties prenantes à réfléchir et à travailler davantage pour les atténuer et les résoudre. La politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique est la preuve qu'une telle utilisation de la force de la loi peut porter ses fruits. Alors que la première série de normes d'émissions des véhicules de l'UE, qui prenait la forme d'une autorégulation

volontaire de la part des constructeurs automobiles, est restée pour l'essentiel sans effet, leur mise en œuvre sous la forme d'une législation contraignante à partir de 2008 a permis des progrès, encore insuffisant à ce jour malgré tout. Cependant, preuve a été faite que des améliorations sont possibles, et les responsables politiques peuvent désormais faire valoir que la mise en œuvre d'une telle ambition climatique est réalisable, car l'industrie possède manifestement la capacité d'intégrer des objectifs sociétaux plus larges sans s'effondrer.

Cela devrait encourager l'approche législative visant des objectifs politiques clairement définis de manière contraignante et exécutoire dans tous les domaines d'importance critique pour la réalisation d'un bien-être durable pour tous. Parmi les exemples de législation de ce type que ce rapport développe plus en détail, citons la proposition d'une loi européenne de lutte contre la pauvreté, une garantie européenne d'emplois durables (cf. chapitre 6), ainsi que des objectifs contraignants pour les politiques de justice climatique (cf. chapitre 4), la santé préventive, la production et la consommation durables et la protection de la biodiversité (cf. chapitre 5).

Politiques participatives fondées sur des données concrètes pour des résultats égalité des chances et adaptés aux lieux de vie

La réalisation d'un bien-être durable pour tous dépend de la capacité à créer des conditions de vie qui le favorisent pour les individus et leurs communautés au quotidien. En outre, ce que les citoyens et leurs communautés considèrent comme un progrès à cet égard relève de leurs aspirations individuelles et collectives et est déterminé par les expériences concrètes dans leur quotidien. L'Europe se caractérisant par une hétérogénéité considérable à cet égard, il est essentiel d'avoir une connaissance approfondie des conditions réelles « sur le terrain » pour que les politiques pour le bien-être durable pour tous soient efficaces. Dans cette perspective, l'élaboration et le contrôle des directives doivent pouvoir s'appuyer sur des données détaillées et précises, y compris sous forme d'indicateurs statistiques. Ainsi la collecte de données, et l'élaboration de modèles et de méthodologies fiables permettant de simuler les effets probables des politiques envisagées grâce à

³⁵ See for instance: Llana-Nozal, A., N. Martin and F. Murtin (2019), "The economy of well-being: Creating opportunities for people's well-being and economic growth", OECD Statistics Working Papers, No. 2019/02, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/498e9bc7-en>.

des' études d'impact sérieuses, sont essentielles. A cet égard deux considérations sont essentielles.

Premièrement, étant donné l'interdépendance entre les déterminants économiques, sociaux et écologiques de la durabilité et du bien-être, les indicateurs statistiques et les études d'impact réalisées à leur sujet doivent tenir compte de cette intersectionnalité et des éventuelles effets entre eux. Deuxièmement, étant donné l'hétérogénéité des conditions sociales, économiques et territoriales en Europe, les données s'y référant doivent être de nature suffisamment granulaire pour permettre leur désagrégation selon les différences observées. Par exemple, pour permettre la détection des inégalités dans les conditions sociales, économiques et écologiques qui déterminent le bien-être des citoyens, y compris les inégalités en termes d'accès aux possibilités d'améliorer ce bien-être, ces données doivent contenir des informations spécifiques sur la façon dont les principaux facteurs d'inégalités, tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le statut migratoire, le niveau d'éducation et le revenu, interviennent. Étant donné la diversité territoriale de l'Europe, qui fait que les citoyens et les communautés, en grande partie à cause des externalités négatives des politiques de modernisation économique antérieures et entièrement axées sur la croissance, sont confrontés à des positions de départ très différentes dans leur poursuite des objectifs de durabilité et de bien-être selon leur situation géographique, il est également crucial de veiller à ce que les spécificités régionales et locales soient reflétées dans ces données.

Pour garantir la légitimité démocratique, il est également essentiel d'assurer un degré élevé de participation à l'élaboration des politiques concernées. Il est également important de prendre en compte les considérations liées au lieu, ce qui est nécessaire pour que les politiques donnent aux communautés locales les moyens d'améliorer leur bien-être à la lumière des conditions de vie réelles selon leur situation géographique. Cela devrait comprendre une participation et un contrôle parlementaires étendus, mais aussi aller au-delà des formes institutionnalisées de représentation démocratique par le biais d'une sensibilisation active et d'une participation significative des parties prenantes et de la société civile au sens large.

De la réaction à la prévention : politiques orientées vers le long terme et budgétisation du bien-être

Reconnaissant l'interdépendance des systèmes écologiques, sociaux et économiques, cette nouvelle approche vise à identifier rapidement les défis sociaux, économiques et environnementaux afin d'empêcher leur aggravation, et de prévenir les dommages et les coûts futurs, même si ces développements s'accompagnent de gains économiques à court terme. Sur la base d'évaluations des effets économiques, sociaux et environnementaux des directives tout au long de leur cycle de vie, les politiques concernées adoptent un objectif essentiellement orienté vers le long terme et recherchent un plus grand bien-être sociétal sans déclencher des externalités inattendues et coûteuses.

Au lieu de rester passif et de corriger les externalités associées au modèle économique et social actuel axé sur la croissance, par exemple en consacrant des dépenses publiques à l'atténuation de la pauvreté et aux soins de santé pour les victimes de la pollution atmosphérique, il faut consacrer les budgets publics à orienter l'activité économique et sociale de manière à éviter l'accumulation de dettes futures. Cela implique que les politiques et les réglementations axées sur le long terme aillent de pair avec des investissements dans les biens et services publics qui permettent à la société de satisfaire ses besoins et ses aspirations en matière de bien-être dans des conditions de durabilité environnementale. Compte tenu de l'ampleur des dépenses actuellement nécessaires pour gérer les urgences sociales et environnementales, on peut s'attendre à ce que la prévention de ces urgences grâce à ces formes de budgétisation du bien-être permette de réaliser des économies substantielles au lieu d'accroître la pression qui pèse sur les finances publiques.³⁶

³⁶ Laurent, E. (2021): The European Green Deal: from growth strategy to social-ecological transition? In: Vanhercke B., Spasova S. and Fronteddu B. (eds.): Social policy in the European Union: state of play 2020. Facing the pandemic, Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE)

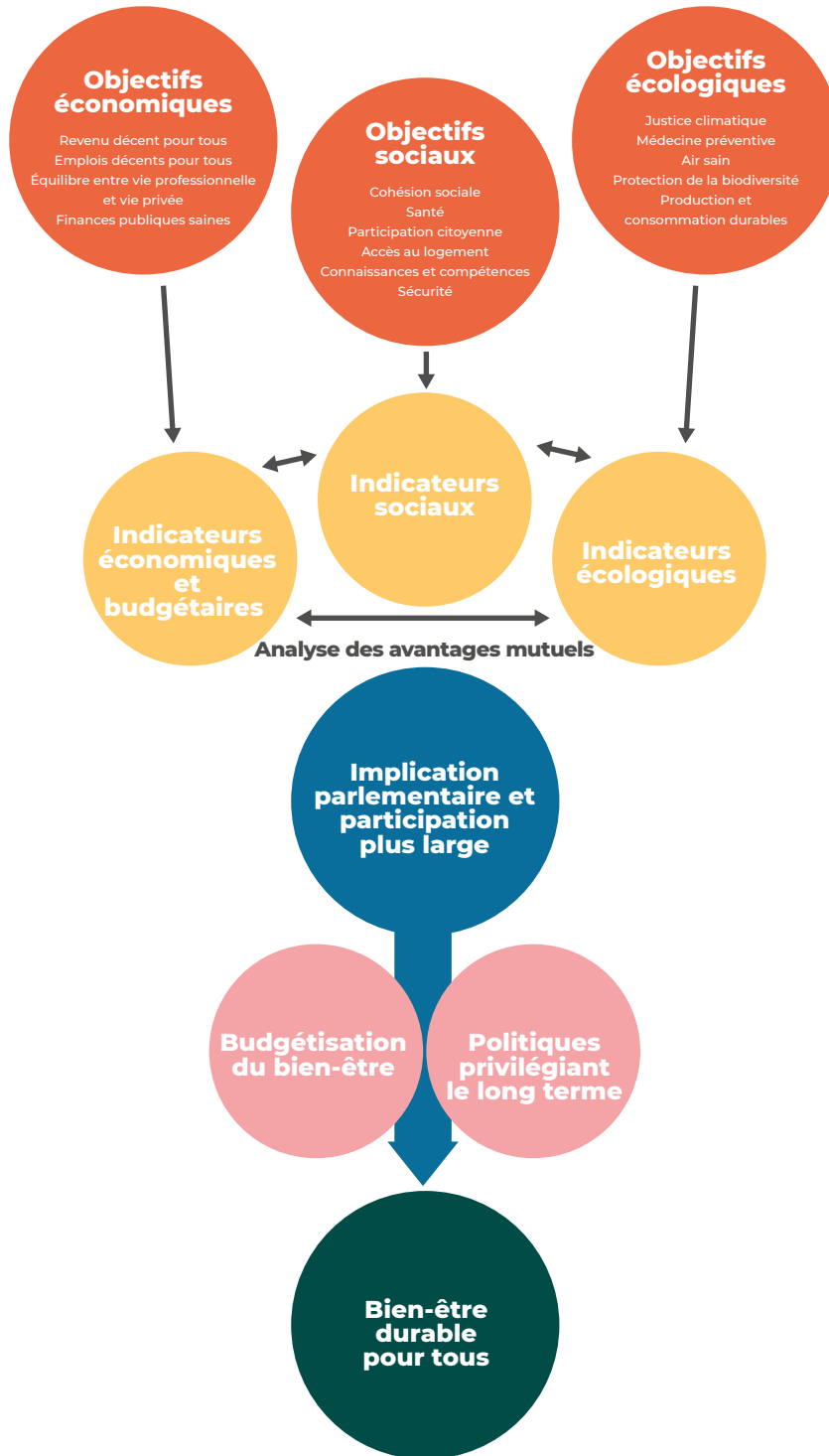


Schéma: matrice politique simplifiée pour guider la politique vers le développement durable pour tous

3.2.2. Aligner les décisions politiques de l'UE au bien-être durable pour tous

Dans l'Union européenne aussi, l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat, et celle des objectifs de développement durable des Nations unies (UNSDGs) ont rendu la nécessité de mettre en place des politiques cohérentes avec la durabilité et le bien-être trop évidente pour être ignorée. Poussée par les élections européennes de 2019, au cours desquelles les campagnes électorales autant que le discours public en général ont été influencés par la mobilisation de la jeunesse pour sensibiliser le public à la crise climatique mondiale, l'Union européenne a commencé à reconsidérer ses priorités politiques.

Manifestement impressionnés par ces événements, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont réunis en octobre 2019 pour se pencher sur la notion « d'économie du bien-être ». Sur la base des contributions reçues de l'OCDE,³⁷ les dirigeants ont débattu de la manière dont une « orientation politique et une approche de la gouvernance qui visent à placer les populations et leur bien-être au centre de l'élaboration des politiques et de la prise de décision » sont vitales pour l'avenir de l'Union européenne et constituent en fait sa « raison d'être ».³⁸ La déclaration finale du sommet aborde aussi les éléments essentiels d'un éventuel changement de politique, tels que la nécessité de s'attaquer aux inégalités sociales croissantes et au changement climatique et d'assurer une coordination intersectorielle plus forte des politiques afin de générer des co-bénéfices dans la poursuite du bien-être sociétal. Depuis lors, ces débats n'ont pas quitté l'agenda des dirigeants européens. Signe qu'ils restent conscients de l'opportunité politique d'une telle action,

les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont accueilli favorablement l'appel conjoint des partenaires sociaux européens à accorder une plus grande importance aux considérations liées au bien-être dans la politique et la gouvernance de l'UE, à l'occasion du sommet social informel de Porto du Conseil européen en mai 2021.³⁹

Depuis son entrée en fonction en décembre 2019 et en réaction aux demandes émises par les forces progressistes du Parlement européen, en particulier le Groupe S&D, l'actuelle Commission européenne a, elle aussi, annoncé son intention de relever les défis pour le bien-être durable des humains et de la planète au cours du mandat 2019-24. Son prédécesseur n'ayant même pas reconnu les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et ne s'y étant pas engagé de manière constructive, l'affirmation sans équivoque du nouvel exécutif qu'il n'est plus possible de passer sous silence l'impératif du développement durable constitue un signal fort d'avancée positive. En présentant dès le premier mois de son mandat le « Pacte Vert Européen » (PVE) comme son principal projet politique pour le mandat 2019-24, qui vise à jeter les bases de la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici à 2050, la Commission a certainement réussi à susciter de grands espoirs et de grandes attentes.

Comme l'illustre en détail l'examen de divers domaines d'action dans la suite du présent rapport, les obstacles qui subsistent pour favoriser le bien-être durable des populations et de la planète en Europe et dans le monde sont d'une ampleur considérable. Pour comprendre l'étendue de la tâche à accomplir, il suffit de constater l'énorme manque d'investissements chaque année dans l'UE pour transformer l'activité économique

« L'actuelle Commission européenne a, elle aussi, annoncé son intention de relever les défis pour le bien-être durable des humains et de la planète au cours du mandat 2019-24. »

³⁷ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10414-2019-ADD-1/en/pdf>

³⁸ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13171-2019-INI/en/pdf>, p. 2

³⁹ Article 13 of the Council conclusions adopted at the informal Social Summit state that the Council welcomes "that the European Social Partners have made a joint proposal for an alternative set of indicators to measure economic, social and environmental progress, supplementing GDP as welfare measure for inclusive and sustainable growth." The Council conclusions are available <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2021/05/08/the-porto-declaration/pdf>

et améliorer les conditions sociales en Europe, pour rendre possible la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050 et la résolution des formes les plus graves d'inégalité et de pauvreté. Comme le suggèrent les études sur les volumes d'investissement nécessaires pour atteindre les objectifs listés dans le cadre du PVE et sur les besoins de financement des services sociaux et des infrastructures nécessaires pour préserver la cohésion sociale dans l'UE, ce déficit d'investissement global devrait s'élever à près de 900 milliards d'euros par an (voir le tableau ci-dessous).

Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que l'Europe a besoin d'une ambition et d'un leadership politiques d'une ampleur sans précédent dans l'histoire pour transformer sa société et son économie, et mobiliser des masses importantes de ressources financières. Jugé à l'aune de cette ambition, les réalisations de la Commission européenne depuis sa prise de fonctions en 2019 sont insuffisantes.

Déficit annuel d'investissements dans le *Green Deal* européen (hors transports, en milliards d'euros)

Basé sur : Wildauer, R. et al. (2020)

Secteur	Politiques actuelles	Investissement requis	Déficit d'investissement
Rénovation énergétique des bâtiments	1,130	1,510	380
Production d'électricité	67	151	84
Industrie durable	210	290	80
Recherche et développement	302	503	201
Total du déficit d'investissement européen dans le <i>Green Deal</i>			745

Déficit annuel d'investissement social de l'UE (en milliards d'euros)

Sur la base de : Fransen, L. et al. (2018)

Éducation et formation continue	65	80	15
Santé et soins de longue durée	75	145	70
Logement abordable	28	85	57
Total du déficit en matière d'investissement social			142
Total du déficit européen en matière de <i>Green Deal</i> et d'investissement social			887

Des avancées sans vraie percée

En dépit de ses intentions certainement louables, la décision de la Commission européenne de présenter le PVE comme la « nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne » a été lue comme un signe précoce, par les parties prenantes progressistes, du manque d'ambition de la Commission pour développer un nouveau modèle d'élaboration des politiques dans l'UE au regard de l'objectif principal du PVE d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Comme nous l'avons vu précédemment, l'histoire autant que les preuves scientifiques montrent bien que l'élaboration des politiques dans le respect des objectifs de bien-être et de durabilité exige l'abandon dans tous les domaines de l'objectif unique et primordial de maximisation de la croissance économique. Étant donné que la structure de l'élaboration des politiques dans l'UE, où des administrations spécialisées travaillent en silos sectoriels pour améliorer le potentiel de croissance de l'économie, représente de fait un exemple parfait de cette approche dysfonctionnelle, une reconnaissance sans équivoque de la nécessité de relever le défi de libérer l'élaboration des politiques du dogme de la croissance aurait été une mission d'importance pour le PVE. Malheureusement, près de deux ans après la présentation de cette nouvelle stratégie politique, les progrès à cet égard continuent d'être absents.

Bien que le PVE et les multiples propositions politiques émises dans le cadre de son déploiement aillent de pair avec une série d'innovations au sein du système d'élaboration des politiques de l'UE, l'efficacité de ces innovations pour extirper des pratiques bien établies au sein du processus politique de l'UE basé sur le cloisonnement, reste modeste à ce jour. L'engagement de la Commission à intégrer les SDGs dans son évaluation annuelle des politiques économiques des États membres, et la révision du tableau de bord utilisé pour évaluer l'impact de ces politiques sur les objectifs de la politique sociale, constituent un exemple à cet égard.⁴⁰ Bien qu'ils représentent de toute évidence des projets pertinents dans leur principe, ils restent actuellement bloqués à un stade où l'évaluation annuelle des politiques des États membres comprend une analyse de leur impact par rapport aux SDGs et aux indicateurs sociaux, mais où l'identification des problèmes et des lacunes potentielles n'est suivie d'aucune mesure.

Un processus similaire semble se préparer en ce qui concerne la fonction nouvellement créée de Commissaire aux relations interinstitutionnelles et à la prospective. Créé pour surveiller les évolutions sociales, économiques et environnementales à long terme et de veiller à ce qu'elles soient prises en compte de manière adéquate dans la politique de l'UE, ce poste implique la possibilité d'agir pour une véritable coordination politique au sein de la Commission européenne.⁴¹ En outre, en travaillant en étroite collaboration avec un réseau de ministres ayant des attributions similaires dans les gouvernements des États membres, le bureau du commissaire chargé de la prospective pourrait jouer un rôle moteur dans l'adoption d'un modèle d'élaboration des politiques plus holistique, axé sur le long terme et cohérent sur le plan horizontal aux niveaux européen et national. Toutefois, sa valeur ajoutée dans la mise en œuvre d'un véritable changement politique dépend de la capacité de ce bureau à initier des propositions politiques, notamment en termes de législation, afin de garantir que les idées produites par ces méthodologies soient suivies de mesures politiques concrètes. Or, à

« Jugé à l'aune de cette ambition, les réalisations de la Commission européenne depuis sa prise de fonctions en 2019 sont insuffisantes. »

⁴⁰ the revised social scoreboard was published as an annex to the European Commission's European Pillar of Social Rights Action Plan of March 2021, which is available at: <https://op.europa.eu/webpub/empl/european-pillar-of-social-rights/en/#annex2>

⁴¹ see https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/strategic-foresight_en#documents for further information



l'heure actuelle, il semble que de telles initiatives soient menées en marge du processus politique de l'UE plutôt qu'au cœur de celui-ci.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les résultats de la Commission européenne en matière de politiques liées à la durabilité et au bien-être aient été jusqu'à présent incomplets, voire incohérent. De ce point de vue, la proposition d'une loi européenne sur le climat, le nouveau plan « Fit for 55 » et la législation annoncée dans le domaine de la protection de la biodiversité vont beaucoup plus loin dans l'établissement d'un cadre européen détaillé et juridiquement applicable pour la réalisation des objectifs de durabilité environnementale.

En ce qui concerne la dimension sociale du bien-être durable, l'action politique de l'UE n'a pas réussi jusqu'à présent à développer une approche aussi solide et systématique. Alors que des textes législatifs importants en matière sociale ont été proposés, telle une directive européenne pour instaurer des cadres nationaux adéquats en matière de salaire minimum, une approche législative globale visant à développer la dimension sociale de la durabilité et du bien-être ne semble pas être en préparation, malgré la compétence partagée de l'UE et des États membres dans les domaines de la politique sociale et de l'emploi. Le plan d'action du « Pilier européen des droits sociaux » présenté en mars 2021 constitue un exemple à cet égard.⁴² Bien qu'il définisse des objectifs de politique sociale spécifiques pour les États membres et l'UE dans son ensemble, par exemple en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, il ne parvient pas à étayer ces objectifs par des mesures législatives concrètes permettant de garantir que des mesures efficaces seront prises en vue de leur réalisation. Pour remédier à cela, le chapitre 6 du présent rapport contient une série de propositions législatives qui devraient être mises en œuvre pour combler ce vide, notamment sous la forme d'une loi européenne de lutte contre la pauvreté, d'une stratégie d'emploi précaire zéro et d'une garantie européenne d'emplois durables.

L'Europe garde sa camisole de force financière

Une autre lacune, peut-être la plus grave, dans la réorientation de la politique de l'UE vers la poursuite effective des objectifs politiques liés à la durabilité et au bien-être, concerne l'incapacité persistante à engager des réformes complètes et permanentes du cadre économique, budgétaire et financier de l'UE. Les obligations qui s'appliquent aux pays de la zone euro dans

le cadre du « Pacte de stabilité et de croissance » (PSC) et de son cadre d'application, le Semestre européen de coordination des politiques économiques, constituent une préoccupation majeure à cet égard.

En définissant des limites quantitatives précises pour les déficits budgétaires nationaux par rapport à la taille de l'économie nationale, le PSC oblige les gouvernements à réduire les dépenses lorsque le PIB de leur économie nationale diminue, alors que c'est précisément dans des situations de ce type que la stabilisation et la relance par des politiques budgétaires expansives seraient essentielles pour préserver le bien-être des citoyens. En outre, le PSC définit également des objectifs précis pour l'encours total de la dette publique que les gouvernements sont autorisés à maintenir, toujours en fonction du PIB, lesquels non seulement ne reposent pas sur une « base scientifique valable »,⁴³ mais semblent également totalement irréalistes. Étant donné qu'un grand nombre de pays de la zone euro sont en proie à des niveaux élevés de dette héritée du passé, notamment en raison des ravages causés par la crise financière mondiale, les pressions en faveur de l'assainissement budgétaire s'exercent en fait sur eux de manière permanente. Et comme les objectifs du PSC, tant pour les déficits budgétaires annuels que pour le stock de la dette publique, sont définis en fonction du PIB des États membres, son règlement oblige les gouvernements à obéir sans discuter au dogme de la croissance implacable du PIB dans leurs tentatives de s'y conformer.

Malgré les critiques généralisées et les déficiences évidentes du PSC, ses réformes successives au cours des dernières décennies ont principalement œuvré à accroître la rigueur. La mise en place du Semestre européen, un cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires entre les pays de la zone euro, en est le meilleur exemple. Dans le cadre du Semestre, les performances économiques et budgétaires des pays de la zone euro font l'objet d'évaluations approfondies menées par la Commission européenne. Dans le cadre de son « rapport sur le mécanisme d'alerte », la Commission effectue des analyses méticuleuses pour déterminer si les États membres sont en mesure de favoriser une croissance continue de leur économie et de respecter les règles très strictes du PSC. Si des risques de non-conformité avec les dispositions du PSC sont identifiés, la Commission est tenue d'émettre des recommandations spécifiques à chaque pays pour rectifier la situation par le biais de réformes structurelles favorables à la croissance et de réductions des dépenses

⁴² <https://op.europa.eu/webpub/empl/european-pillar-of-social-rights/en/>

⁴³ De Grauwe, P. (2009): *The Economics of Monetary Union*, eighth edition, Oxford University Press, p. 250

« Le mélange de restrictions budgétaires et de réformes structurelles qui découle directement du PSC et de son orientation politique inhérente a conduit à l'accumulation de graves urgences sociales dans l'Union européenne. »

publiques, qui sont formulées dans le cadre de délibérations essentiellement opaques et sans possibilité réelle de participation des parties prenantes concernées. Si les États membres ne parviennent pas à maîtriser les faiblesses identifiées en donnant suite à ces recommandations, l'imposition d'amendes financières peut être décidée.⁴⁴

Comme le chapitre 6 du présent rapport l'illustre plus en détail, le mélange de restrictions budgétaires et de réformes structurelles qui découle directement du PSC et de son orientation politique inhérente a conduit à l'accumulation de graves urgences sociales dans l'Union européenne. En exigeant des États membres qu'ils réduisent les dépenses de sécurité sociale et la fourniture de services publics tout en réformant leurs marchés du travail pour favoriser une plus grande flexibilité pour les employeurs et une moindre sécurité de l'emploi pour les travailleurs, les politiques que les États membres sont obligés de mettre en œuvre pour se conformer au PSC et à son objectif sous-jacent de maximisation de la croissance économique sont au cœur de l'augmentation des inégalités et de la pauvreté en Europe.

Bien que la Commission européenne ait accepté de s'engager dans une révision du PSC et du cadre d'application qui l'accompagne avant la pandémie de COVID-19, et qu'elle ait effectivement lancé une consultation publique à ce sujet au début de 2020, ce processus a été suspendu lorsque la crise mondiale de la santé publique a éclaté. Heureusement, les gouvernements de la zone euro, sur proposition de la Commission, ont pu trouver un accord pour suspendre temporairement les règles du PSC jusqu'à la fin de 2022 afin de permettre une réponse active de

la politique budgétaire aux retombées économiques et sociales de la COVID-19, ce qui aurait été impossible si ses dispositions relatives à la dette et aux déficits publics avaient continué à s'appliquer.

Dans le même temps, un accord pourrait être trouvé au sein de l'UE pour lancer un effort d'investissement commun sans précédent afin d'éviter que la pandémie ne se transforme en une crise économique et sociale de grande ampleur. Dans le cadre du programme *Next Generation EU*, dont le mécanisme de redressement et de résilience (RRF) est au centre, 750 milliards d'euros financés par l'émission de titres de créance conjoints, sont mis à disposition pour financer des politiques dans les États membres qui combinent la relance économique avec des mesures ciblées pour moderniser l'économie de l'UE, en particulier des politiques axées sur le climat et le numérique. Avec le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour 2021-2027, qui a été négocié parallèlement au RRF, les dépenses de l'UE pour les années à venir représentent donc un volume total de plus de 1 800 milliards d'euros, dont au moins 30 % doivent bénéficier aux politiques d'action climatique et sont ainsi consacrées à la lutte contre les principales menaces au bien-être durable des citoyens de l'UE. En outre, en imposant aux gouvernements nationaux l'obligation de consulter les parties prenantes lors de la définition des plans d'investissement nationaux dans le cadre du RRF, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, ce programme cherche à s'appuyer sur un modèle de gouvernance plus participatif que les politiques européennes précédentes.

⁴⁴ Further information on the European Semester process and its different stages can be found on the website of the European Commission at: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester_en

Bien qu'ils représentent un exemple sans précédent de solidarité financière entre les États membres de l'UE et qu'ils tiennent compte de la nécessité de prendre des mesures audacieuses face au changement climatique, *Next Generation EU* et le CFP 2021-27 ne constituent pas une solution miracle. Étant donné que l'investissement annuel relatif à la réalisation d'un bien-être durable pour tous en Europe, tel que discuté ci-dessus, doit être considéré comme étant au moins de l'ordre de 900 milliards d'euros par an, leurs montants combinés de 1 800 milliards d'euros à déboursier sur sept ans semblent bien modestes. Par ailleurs, *Next Generation EU*, qui représente 750 milliards d'euros en volume global, a été conçue comme un effort ponctuel qui, une fois supprimé, risque de laisser un vide qui aggrave le problème du sous-investissement dans la durabilité et le bien-être en Europe. En outre, en privilégiant l'action climatique et les politiques de transition numérique tout en ne fixant pas d'objectifs de dépenses similaires pour le social, le RRF reproduit en particulier l'approche bancaire de l'UE en matière d'élaboration de politiques liées au bien-être et à la durabilité identifiée ci-dessus.

Ceci est renforcé par le fait que le décaissement des fonds d'investissement dans le cadre du RRF est subordonné au respect par les États membres des recommandations spécifiques aux pays émis dans le cadre du Semestre européen, qui visent à garantir le respect de la camisole de force budgétaire qu'est le PSC. Bien que, les dispositions du PSC relatives à la dette et aux déficits publics soient temporairement suspendues, il manque actuel-

lement un engagement de la part des États membres et de la Commission européenne à mettre en œuvre des réformes significatives de ce cadre avant sa ré-application, actuellement prévue pour 2023. En conséquence, il est à craindre qu'à l'avenir, des progrès limités vers des politiques et des investissements plus axés sur le bien-être et la durabilité au niveau de l'UE devront coexister avec la poursuite de la tendance générale à l'austérité des politiques économiques et budgétaires.

En résumé, le passage à un nouveau modèle d'élaboration des politiques promis par la Commission européenne au début de son mandat en 2019 reste inachevé et limité. Malgré des initiatives qui, semblent apporter aller vers une politique et une gouvernance plus horizontales et orientées vers le long terme, ces dernières n'ont pas encore un impact réel sur l'élaboration des politiques de l'UE. En l'absence de réformes profondes du cadre budgétaire et financier de l'UE, il faut s'attendre à ce que le travers de la politique de l'UE, axée sur la croissance et l'austérité, revienne en force une fois le RRF et la suspension temporaire des règles du PSC supprimés. Ce cadre budgétaire et financier rend impossible le virage indispensable vers les pratiques de budgétisation du bien-être qui doivent être considérées comme un élément essentiel de l'élaboration de politiques efficaces pour le bien-être durable pour tous.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les recommandations suivantes.

« Le Pacte pour le bien-être durable doit s'efforcer d'établir une obligation horizontale pour la politique de l'UE et des États membres d'œuvrer à la réalisation du bien-être durable pour tous. »

Réformer les bases de l'élaboration des politiques de l'UE par l'adoption d'un Pacte de bien-être durable

Pour s'assurer que l'élaboration des politiques de l'UE prend en compte l'objectif de parvenir à un bien-être durable pour tous en Europe, et qu'elle est dotée des cadres juridiques et des outils de gouvernance qui lui permettent d'entreprendre une action politique efficace à cette fin, l'Union européenne doit réorienter radicalement les bases de son approche politique. À cette fin, la Commission devrait, sous la direction conjointe de son président et du commissaire chargé de la prospective, présenter une proposition de pacte européen pour le bien-être durable. Ce pacte devrait élaborer des propositions spécifiques pour garantir que les objectifs liés aux dimensions sociales, écologiques et économiques du bien-être sociétal soient traités de manière centrale et sur un pied d'égalité dans ses actions d'élaboration, de surveillance et de coordination des politiques dans tous les domaines relevant de la compétence de l'UE. La proposition doit se fonder sur une cartographie des travaux et expériences existants, tant dans la recherche universitaire que dans le détail d'un ensemble concret d'objectifs sociaux, écologiques et économiques spécifiques qu'elle entend mettre en œuvre à cette fin.

Ces objectifs devraient refléter les engagements internationaux et internes de l'UE qui sont pertinents à cet égard, y compris ceux qui découlent des éléments suivants :

- des Objectifs de développement durable des Nations unies,
- de l'Accord de Paris sur le climat,
- de la Loi européenne sur le climat,
- de la Charte européenne des droits fondamentaux,
- du Pilier européen des droits sociaux.

Le Pacte pour le bien-être durable devrait en outre contenir des propositions visant à traduire les objectifs proposés en matière de bien-être et de durabilité économique, sociale et environnementale en engagements juridiquement contraignants, offrant des orientations concrètes pour les politiques européennes et nationales. Bien que de telles obligations existent partiellement en ce qui concerne les objectifs de durabilité environnementale, en particulier par le biais de la législation européenne sur le climat qui oblige les politiques européennes et nationales à assurer la cohérence avec l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050, cela nécessitera un effort supplémentaire considérable pour développer un cadre législatif comparable en ce qui concerne les questions plus larges de durabilité et de bien-être. Comme les chapitres 4, 5 et 6 du présent rapport l'expliquent plus en détail, cela devrait conduire à l'élaboration de nouvelles propositions législatives, que le Pacte pour le bien-être durable devrait traduire en engagements politiques contraignants et réalisables, notamment pour les objectifs suivants :

- l'éradication complète de la pauvreté en Europe d'ici 2050 (loi européenne de lutte contre la pauvreté),
 - l'élimination des formes d'emploi précaire d'ici 2030 (stratégie européenne « zéro emploi précaire »),
 - la prévention du chômage (garantie d'emplois durables de l'UE),
 - des mesures efficaces dans les domaines de la politique de l'emploi et de la sécurité sociale pour combler les écarts de rémunération et de retraites entre les hommes et les femmes d'ici à 2030,
 - une transition équitable et inclusive vers la neutralité climatique (règlement européen sur la gouvernance de la justice climatique),
 - une plus grande attention portée aux soins préventifs et aux systèmes de soins de santé durables (démarche européenne « One Health »),
-

- la protection des vies et des emplois face aux effets attendus du changement climatique (stratégie d'adaptation au changement climatique de l'UE, juridiquement contraignante),
- une approche socio-écologique pour la protection des services écosystémiques (loi européenne sur la biodiversité).

En outre, la proposition de la Commission devrait contenir des indicateurs permettant de déterminer les performances de l'UE par rapport à l'ensemble de ces objectifs politiques. Lors de la sélection et de l'élaboration des indicateurs, il convient de veiller tout particulièrement à ce qu'ils tiennent compte de la nature interdépendante des objectifs politiques sous-jacents. Il est important de réellement garantir que les politiques mises en œuvre pour les atteindre évitent les boucles de rétroaction négatives et soient orientées vers l'identification des possibilités de création de co-bénéfices, par exemple en termes de progrès simultanés vers la réalisation des objectifs sociaux et écologiques dans le cadre d'une seule intervention réglementaire ou politique.

Le Pacte pour le bien-être durable doit s'efforcer d'établir une obligation horizontale pour la politique de l'UE et des États membres d'œuvrer à la réalisation du bien-être durable pour tous en garantissant une action politique dans tous les domaines pertinents, y compris les politiques économique, fiscale, sociale et environnementale. En outre, le pacte devrait stipuler des dispositions procédurales pour garantir que l'exécution du budget de l'UE et les politiques des États membres soutiennent la réalisation des objectifs politiques itérés par le pacte de bien-être durable au moyen d'un cadre de budgétisation du bien-être de l'UE, qui est développé plus en détail ci-dessous.

Développer l'aptitude institutionnelle dans l'UE par le biais d'une Capacité orientée vers le futur au sein de la Commission européenne, d'un Conseil du bien-être durable au Parlement européen et d'un Conseil du bien-être durable.

L'élaboration de politiques dans l'esprit du bien-être durable pour tous exige l'adoption d'une approche essentiellement axée sur le long terme, ainsi que de solides formes de coordination horizontale entre tous les domaines d'action concernés afin d'en assurer la cohérence. Cela contraste fortement avec l'approche qui sous-tend traditionnellement l'élaboration des politiques de l'UE, où des administrations et des structures décisionnelles spécialisées s'efforcent d'assurer la gouvernance et la réglementation dans des silos politiques distincts, sans mécanismes de coordination intersectorielle suffisamment solides. Pour remédier à cette situation, les institutions de l'UE qui dirigent les processus législatifs et politiques dans l'UE, c'est-à-dire la Commission européenne, le Parlement et le Conseil, doivent s'engager dans des réformes significatives de leurs structures internes afin de garantir une meilleure coordination horizontale des politiques à long terme. En outre, ce processus devrait également être l'occasion d'explorer les moyens de permettre une participation plus significative et plus systématique des communautés de parties prenantes concernées, notamment les parlements nationaux et infranationaux, les représentants de la société civile et les experts scientifiques, au processus d'élaboration des politiques.

Dans le cadre de ses actions visant à adopter et à intégrer des objectifs politiques liés au bien-être durable, la Commission européenne devrait donc établir une feuille de route concrète et assortie d'un calendrier pour mettre en place une Capacité européenne à part entière en tant que service spécialisé de la Commission. Son mandat

devrait la doter de ressources adéquates et de compétences en matière de coordination horizontale afin d'aligner la politique de l'UE sur les objectifs politiques susmentionnés liés au bien-être durable et de fournir l'espace et les compétences nécessaires pour explorer les risques émergents, tels que le changement climatique et la dégradation de l'environnement, les changements structurels de l'économie, l'évolution des conditions sociales et démographiques et le développement rapide des technologies. Les outils et instruments à la disposition de la Capacité devraient inclure des approches de prospective scientifique, la planification de scénarios et des méthodes d'analyse des risques.

Dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de l'UE, la Capacité des futurs devrait avoir une autorité centrale pour coordonner le travail de la Commission européenne et de ses directions générales dans le cadre du processus de budgétisation du bien-être durable décrit plus loin. En outre, elle devrait superviser la réalisation d'analyses d'impact relatives aux futures propositions politiques de la Commission. Ces analyses d'impact devraient fournir des évaluations solides concernant l'impact probable des mesures politiques proposées sur les objectifs politiques de l'UE en matière de durabilité et de bien-être, et s'efforcer de fournir des évaluations réfléchies des risques connexes. Cela devrait inclure des évaluations spécifiques de l'impact et des risques liés à des groupes sociaux particuliers, tels que les femmes, les minorités ou les jeunes, et à des territoires qui sont actuellement fréquemment touchés par les inégalités, par exemple dans le cadre d'évaluations de l'impact en fonction du lieu et du sexe. À cette fin, la Commission européenne devrait réviser son programme « Mieux légiférer », qui définit des principes et des procédures clés pour guider la préparation des propositions législatives et politiques de l'UE. Dans le cadre de cette révision, la Capacité de prospective devrait être dotée d'un mandat solide pour garantir que les objectifs politiques liés à la durabilité et au bien-être et les évaluations des impacts et des risques probables soient intégrés de manière centrale à tous les stades du processus d'élaboration des politiques.

Afin de garantir une participation et un contrôle parlementaires adéquats et fondés sur des connaissances des politiques de l'UE en matière de bien-être durable, le Parlement européen devrait également mettre en place un Conseil du bien-être durable. Cette Capacité parlementaire devrait avoir le double mandat de fournir des évaluations critiques et constructives des politiques de l'UE à tous les stades de leur élaboration et de leur mise en œuvre, afin de déterminer leur contribution à la réalisation des objectifs politiques liés au bien-être durable et d'émettre des recommandations raisonnées pour l'amélioration des politiques futures.

En termes de composition, le Conseil devrait comprendre des membres du Parlement européen représentant toutes les commissions parlementaires concernées, des membres des parlements nationaux, des membres du Comité européen des régions en tant que représentants des parlements régionaux et locaux afin d'inclure une perspective locale dans l'évaluation de la politique de l'UE, des experts scientifiques et des représentants de la société civile. Cette formation devrait être dotée de ressources adéquates, notamment en termes de secrétariat et de moyens de recherche, afin d'aider l'organe à formuler des avis éclairés sur l'impact de la politique de l'UE, en tenant compte d'une pluralité de perspectives universitaires et régionales, et avoir le droit d'organiser des auditions de parties prenantes et de représentants des institutions de l'UE. Le conseil parlementaire pour le bien-être durable devrait se réunir à intervalles réguliers et apporter sa contribution au travail législatif du Parlement européen et de ses commissions, ainsi qu'à la participation du Parlement à la procédure de budgétisation du bien-être de l'UE décrite ci-dessous.

En complément à ces Capacités des futurs et du bien-être durable de la Commission européenne et du Parlement, et pour développer une Capacité intersectorielle similaire, une formation consacrée au bien-être durable devrait être établie au sein du Conseil européen. Cette formation pourrait s'appuyer sur le réseau de prospective entre les États membres, actuellement en cours de création à l'initiative du commissaire européen à la prospective, et devrait être composée de ministres ayant pour mandat d'assurer une coordination politique adéquate au nom de leurs gouvernements nationaux. Outre son rôle d'interface du Conseil européen dans le cadre du processus de budgétisation du bien-être décrit ci-dessous, son mandat devrait couvrir le suivi et la coordination des formations spécialisées du Conseil afin de garantir que leurs travaux et leurs résultats sont conformes aux objectifs politiques de l'UE en matière de durabilité et de bien-être.

Adopter un accord interinstitutionnel sur la coopération et l'implication parlementaire quant aux questions concernant le pacte de bien-être durable et sa gouvernance

Afin d'assurer une coopération étroite entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil dans la mise en œuvre du pacte européen de bien-être durable et de sa gouvernance, en particulier dans le cadre de la procédure de budgétisation du bien-être européen décrite ci-dessous, un accord inter-institutionnel devrait être adopté. Cet accord devrait définir les responsabilités respectives des institutions participantes et structurer le déroulement de leurs travaux communs. Il convient de veiller tout particulièrement à ce que le Parlement européen y soit associé de manière adéquate et puisse exercer un contrôle efficace à tous les stades des processus d'élaboration des politiques et de gouvernance.

Aligner le cadre de la politique budgétaire de l'UE sur les objectifs politiques liés au bien-être durable

Pour aligner les politiques budgétaires des pays de la zone euro sur l'objectif de bien-être durable pour tous, les règles existantes du Pacte de stabilité et de croissance doivent être révisées et rendues compatibles avec les objectifs politiques définis par le Pacte de bien-être durable exposé ci-dessus. Ce nouvel ensemble de règles budgétaires devrait éviter la formulation d'objectifs quantitatifs relatifs aux budgets nationaux et aux stocks de dette publique par rapport à la taille du PIB, afin que les États membres ne soient plus enfermés dans une course perpétuelle à la croissance économique constante. Il devrait plutôt encourager les investissements et les réformes axés sur le bien-être durable et reconnaître leurs effets bénéfiques à long terme, y compris en termes de santé des finances publiques, grâce à leur contribution à la prévention des déséquilibres et des urgences sociales et écologiques à venir. Une action devrait être entreprise de toute urgence afin de garantir la mise en place d'un cadre budgétaire révisé pour la zone euro, avant que le pacte de stabilité et de croissance, actuellement suspendu, n'entre à nouveau en vigueur en 2023.

À cette fin, l'utilisation de normes budgétaires plutôt que de règles budgétaires devrait être envisagée dans le cadre de la révision des règles budgétaires de la zone euro. Ces normes pourraient être définies de manière essentiellement qualitative, en engageant les dépenses publiques dans la poursuite d'objectifs politiques liés à la durabilité et au bien-être, et en définissant une méthodologie efficace pour évaluer et garantir la santé des finances publiques dans le temps. Pour ce qui est de leur itération concrète, on pourrait s'inspirer de l'expérience de la Nouvelle-Zélande, où l'approche a été inaugurée au début des années 1990 et a depuis lors fait ses preuves.⁴⁵ Dans cette veine, les États membres pourraient être obligés de :

- maintenir des ratios de dette publique prudents, et donc contenir l'encours de la dette publique à un niveau très peu susceptible d'entraîner une pression de refinancement insoutenable à l'avenir,
- identifier et gérer de manière proactive les risques qui pèsent sur leur équilibre et leur viabilité budgétaires,

⁴⁵ New Zealand Treasury. 2015. An Introduction to New Zealand's Fiscal Policy Framework. Wellington: Government of New Zealand.

- évaluer l'impact probable de la stratégie budgétaire sur les générations actuelles et futures, notamment en termes de cohésion sociale et de durabilité environnementale,
- envisager l'interaction entre la politique budgétaire et la politique monétaire afin d'éviter les spirales de déflation de la dette.

Les États membres seraient ainsi incités à concevoir des programmes de dépenses de manière à privilégier la stabilité et la santé à long terme de l'économie et de la société, et à tenir compte de ces évaluations réfléchies des impacts futurs également dans la poursuite d'objectifs politiques à court terme. Au lieu d'obliger les États membres à réduire les dépenses publiques en période de détresse économique, comme c'est le cas avec le cadre budgétaire actuel stipulé par le PSC, ces dispositions modernisées permettraient aux gouvernements d'assurer la stabilisation et la relance de l'économie par le biais de programmes de dépenses, dont les avantages pour la durabilité économique et budgétaire à long terme sont avérés, par exemple sous la forme d'investissements dans l'éducation et l'efficacité des ressources.

L'application rigoureuse de ces normes pourrait être garantie par un ensemble de critères et de directives qui guideraient leur mise en œuvre. Des outils d'analyse de la viabilité de la dette normalisés, transparents et scientifiquement validés pourraient jouer un rôle central à cet égard. Ces outils, dont la Commission européenne et le Fonds monétaire international possèdent une expérience significative en matière de développement et d'application, pourraient servir à fournir des évaluations solides de la stabilité budgétaire dans le temps. Dans une large mesure, ces outils sont capables de prendre en compte l'impact à long terme des politiques budgétaires des États membres en tenant compte des implications des dépenses budgétaires actuelles sur la capacité future des gouvernements à assurer le service de la dette publique.⁴⁶

Lorsque les États membres sont tenus de prendre des mesures d'ajustement budgétaire, celles-ci devraient toujours être formulées de manière à éviter le report de réformes et d'investissements dont l'intérêt est évident et avéré pour l'amélioration du bien-être durable de tous. À cette fin, les dispositions afférentes qui sont actuellement contenues dans la « règle des dépenses » du pacte de stabilité et de croissance devraient être révisées pour inclure une « règle d'or » qui exclue la valeur nette des investissements connexes du calcul des objectifs de dépenses. Si cette règle n'est pas respectée, les États membres en proie à de graves difficultés ne seront pas en mesure de prendre des mesures visant à prévenir les futurs chocs sociaux, économiques et environnementaux, qui risquent eux-mêmes d'avoir des répercussions négatives sur les finances publiques. Pour déterminer si les mesures nationales de réforme et d'investissement satisfont aux critères d'éligibilité de la règle d'or, il convient d'utiliser la même méthodologie que celle utilisée dans le cadre de la mise en œuvre des normes budgétaires (voir ci-dessus) ou, en cas de retard dans son adoption, d'utiliser les taxonomies environnementales et éventuellement sociales élaborées dans le cadre de la stratégie de financement durable de l'UE (voir section 3.3.1 ci-dessous).

Établir une capacité fiscale européenne constructive pour stabiliser les économies de la zone euro

En raison du degré particulièrement élevé d'intégration économique dans la zone euro qui, comme la crise de la dette souveraine européenne l'a démontré avec force, crée des risques de contagion et de réactions en chaîne en période de détresse économique aiguë, l'Union économique et monétaire européenne doit être soutenue par une capacité fiscale centrale. Cet outil de stabilisation devrait permettre de protéger les dépenses de protection sociale, notamment sous la forme d'un système européen permanent de réassurance chômage. Étant donné l'ouverture manifestée par les États membres à l'égard de la mise en place de SURE, un régime de réassurance temporaire de l'UE destiné à financer les régimes nationaux de chômage partiel dans le contexte de l'éclatement de la crise du Coronavirus en 2020, les progressistes devraient être encouragés par la faisabilité évidente

⁴⁶ A similar proposal has recently been developed by Blanchard, O.; Leandro, A. and Zettelmeyer, J. (2021): Redesigning EU Fiscal Rules: From Rules to Standars, Peterson Institute for International Economics Working Paper 21-1, available at: <https://www.piie.com/sites/default/files/documents/wp21-1.pdf>

de propositions de ce type et saisir l'élan vers la création d'un instrument de réassurance chômage permanent et complet dans le cadre de l'UE. Dans le même ordre d'idées, les progressistes devraient envisager la possibilité d'élargir ces régimes de réassurance à d'autres systèmes de sécurité sociale, tels que les garanties nationales de revenu minimum (voir également le chapitre 6 du présent rapport). En tant que deuxième composante, ce bras de stabilisation devrait comporter une fonction de protection des investissements qui aide les États membres à financer des réformes orientées vers le long terme malgré une adversité économique temporaire et un resserrement de la marge de manœuvre budgétaire.

Pour garantir la cohérence des instruments connexes avec les objectifs politiques actualisés de l'UE en matière de bien-être durable (voir ci-dessus), la capacité budgétaire de la zone euro devrait être intégrée au budget de l'UE et donc au cadre communautaire de l'UE, dans lequel s'appliquent les mécanismes ordinaires de contrôle et de responsabilité des parlements. Ce soutien aux États membres devrait être temporaire et être mis à disposition automatiquement, sur la base de critères d'éligibilité et de seuils prédéfinis. Ces opérations financières devraient être menées sous la forme de prêts sans intérêt qui dépendent des revenus, avec des obligations de remboursement dès que la détresse économique qui a conduit à demander le soutien de l'UE a été résolue. Pour financer les opérations en question, il faudrait envisager d'intégrer le Mécanisme européen de stabilité, et ses fonds de garantie non utilisés, dans les structures officielles de l'Union européenne et de son budget.

Aligner le budget de l'UE sur des objectifs de durabilité et de bien-être plus équilibrés

Pour conduire et accélérer la transition de l'Europe vers un modèle de société neutre en carbone et axée sur le bien-être, il est essentiel de garantir une solidarité financière adéquate entre les États membres par le biais du budget de l'UE. Aujourd'hui déjà, les programmes d'investissement de l'UE, tels que le Fonds européen de transition juste et le Fonds européen de développement régional, apportent des contributions précieuses à cet égard en cofinçant les politiques concernées aux niveaux national et infranational. Les autorités locales et régionales jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ces politiques et constituent un lien étroit entre les projets d'investissement de l'UE et les habitants de nos villes et régions.

À ce jour, cependant, ces programmes restent largement ancrés dans une logique qui favorise la formation de capital économique, notamment en termes d'infrastructures physiques modernisées et de déploiement de technologies améliorant l'efficacité. Si cette logique est complétée par une attention louable aux objectifs de durabilité environnementale, avec 30 % des fonds disponibles au titre de l'actuel cadre financier pluriannuel de l'UE affectés aux politiques d'action climatique et 7,5 à 10 % supplémentaires à la protection de la biodiversité au cours de la seconde moitié du CFP 2021-27, des dispositions similaires relatives aux objectifs sociaux, par exemple en matière de cohésion sociale et territoriale, font actuellement défaut. Tant que les politiques visant à conduire la transformation durable de l'Europe resteront axées sur les investissements à forte intensité de capital et non sur les investissements centrés sur les personnes, tels que les investissements dans les politiques sociales, la modernisation des systèmes de sécurité sociale et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans toutes les régions de l'Union européenne, le changement structurel encouragé par les programmes d'investissement de l'UE sous leur forme actuelle risque de subir des reculs en termes de bien-être humain.

Comme le chapitre 6 du présent rapport l'indique, des mesures telles que la création d'une garantie européenne d'emplois durables, d'un accord européen sur les soins de santé et de systèmes de revenu minimum décent pour tous les Européens sont des éléments essentiels d'une réorientation réussie de la politique de l'UE vers un bien-être durable pour tous et devraient donc également être prioritaires dans le cadre des programmes d'investissement de l'UE. La révision à mi-parcours prévue du CFP, qui doit être achevée d'ici la fin de l'année 2024, devrait donc servir à introduire des objectifs de dépenses rigoureux en matière de durabilité sociale et de

bien-être. Si la Commission européenne s'est déjà engagée à entreprendre des travaux préparatoires en vue de l'établissement de dispositions spécifiques relatives à l'égalité entre hommes et femmes, des initiatives similaires devraient être prises en ce qui concerne les objectifs sociaux supplémentaires, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et de prévention, d'emploi et de services sociaux.

En outre, à l'avenir, la préparation et l'exécution du budget de l'UE devraient être étroitement coordonnées avec l'action politique liée au bien-être durable aux niveaux européen et national. À cette fin, la procédure budgétaire annuelle de l'UE devrait être intégrée dans un processus plus large de budgétisation du bien-être européen décrit ci-dessous.

Augmenter le budget de l'UE grâce à de nouvelles propres ressources

Outre l'élargissement de l'objectif des politiques d'investissement de l'UE, l'augmentation permanente de leur capacité financière doit également être considérée comme essentielle pour mener à bien la transformation durable de l'Europe axée sur le bien-être. À cet égard, il convient de favoriser l'expansion des ressources propres de l'UE, c'est-à-dire des canaux de financement qui ne dépendent pas des allocations financières des États membres. Dans le cadre des négociations sur le RRF, un accord de principe sur l'expansion de ces ressources propres ainsi qu'une feuille de route assortie de délais pour des négociations structurées sur la création de flux de recettes connexes pour le budget de l'UE pourraient être conclus. En conséquence, le Parlement européen et le Conseil engageront au cours des prochaines années des négociations sur l'affectation au budget de l'UE des recettes provenant de la taxation des plastiques non recyclables, de l'échange de droits de pollution industrielle dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission, d'une taxe spéciale sur les grands fournisseurs de services numériques, d'une future taxe sur les transactions financières et de l'impôt sur les sociétés.

Si la mise en œuvre de cette feuille de route dans les délais impartis est sujette à un certain nombre d'incertitudes, notamment en raison de son caractère peu contraignant, le relèvement du plafond des ressources propres de l'UE et l'engagement concret en faveur de sources de revenus potentielles indiquent clairement qu'il est possible de créer une dynamique en faveur d'un budget européen plus important pour atteindre des objectifs politiques communément acceptés. Les progressistes du Parlement européen et du Conseil devraient travailler main dans la main au cours des prochaines années pour s'assurer que la feuille de route existante est pleinement mise en œuvre et pour identifier et convenir de sources supplémentaires de ressources propres de l'UE. Comme le chapitre 6 du présent rapport l'indique, la création d'un impôt européen sur la fortune pourrait constituer une telle source de revenus supplémentaires.

Dans le même ordre d'idées, la Commission européenne devrait étudier la possibilité d'introduire un fonds souverain européen. Ce fonds pourrait être structuré de telle sorte que les grandes entreprises, par exemple celles dont le chiffre d'affaires annuel atteint 500 ou 750 millions d'euros sur le marché unique européen, soient obligées d'émettre chaque année de nouvelles actions, équivalent à 20 % de leurs bénéfices générés dans l'UE.⁴⁷ Ces actions seraient ensuite détenues par un fonds central dont les revenus seraient versés au budget de l'UE. Pour lancer le débat sur une telle proposition, la Commission européenne devra publier une communication décrivant différentes options pour la création d'un fonds souverain européen, y compris des estimations concernant ses revenus au fil du temps.

En outre, les progressistes devraient envisager de travailler à l'établissement d'une capacité d'emprunt permanente du budget de l'UE, en s'appuyant sur l'expérience du RRF. Bien que le succès d'un tel programme risque de se heurter à la résistance de certains États membres, l'expérience de la pandémie indique clairement qu'un changement politique radical est possible à la lumière de l'évolution des conditions-cadres. En œuvrant à une mise en œuvre réussie du RRF, il est possible de maintenir l'élan en faveur d'investissements financés conjointement par la dette et présentant des avantages incontestables en termes de durabilité et de bien-être, ce qui devrait être considéré comme une priorité.

⁴⁷ A similar model has been discussed in Gough, I. (2017) *Heat, Greed and Human Need – Climate Change, Capitalism and Sustainable Well-being*, Elgar, Cheltenham, p. 181

Assurer une plus grande cohérence entre les objectifs de bien-être durable et la politique monétaire

Au cours de la dernière décennie, la Banque centrale européenne (BCE) a prouvé son impressionnante capacité à stabiliser l'économie de l'UE et à maintenir des conditions sur les marchés financiers qui s'avèrent très favorables à la poursuite de politiques budgétaires orientées vers le long terme sans créer de risques pour la stabilité des prix. Jusqu'à présent, la BCE s'en est toutefois tenue au principe de la « neutralité du marché » dans les programmes de financement et d'achat d'obligations associés. Guidée par ce principe, la BCE maintient le cadre de son bilan sur le modèle des marchés obligataires, par exemple en limitant ses achats d'obligations liées à des projets d'énergie renouvelable à des montants qui garantissent que ces actifs n'ont pas plus de poids dans le bilan de la BCE que les obligations liées aux énergies renouvelables n'en ont sur le marché obligataire en général. Compte tenu de la nécessité évidente de rééquilibrer l'activité économique en Europe, en délaissant les activités polluantes et déstabilisantes au profit de secteurs et d'activités économiques plus durables, une telle politique monétaire est en fait loin d'être neutre, mais continue au contraire à canaliser des financements vers des activités économiques qui devront nécessairement être abandonnées dans un avenir pas si lointain.⁴⁸

Dans le cadre d'une révision complète du mandat de la BCE, le principe de neutralité du marché devrait être abandonné et remplacé par un parti pris explicite en faveur des investissements durables et de ceux qui ont un impact positif très probable sur le bien-être sociétal à long terme. En outre, cette révision devrait élargir le mandat de la BCE de sorte que sa mission de garantir la stabilité des prix soit complétée par le devoir de soutenir l'Union européenne et ses États membres dans la réalisation d'objectifs politiques liés au bien-être durable. Sachant qu'une telle révision du mandat de la BCE nécessiterait de modifier les traités européens, ce qui requiert l'unanimité des États membres, les progressistes devraient plaider cette cause auprès des gouvernements nationaux en priorité.

Assurer la cohérence des objectifs politiques par une procédure européenne de budgétisation du bien-être durable

Pour mener à bien l'adoption du bien-être durable pour tous en tant que paradigme politique fondamental dans l'UE, des dispositions procédurales spécifiques sont nécessaires pour concrétiser les innovations décrites ci-dessus en ce qui concerne l'ensemble actualisé des objectifs politiques de l'UE et les capacités fiscales et financières correspondantes. Avec le Semestre européen, un cycle de gouvernance annuel conçu pour aligner la politique nationale sur les objectifs politiques de l'UE, qui a été introduit en réaction à la crise financière mondiale et à ses conséquences, l'UE dispose bien d'un mécanisme suivant des objectifs similaires. Toutefois, étant donné qu'il s'agit principalement de l'application du pacte de stabilité et de croissance et du paradigme de croissance économique à court terme qui le sous-tend, le Semestre est incompatible avec les objectifs et les orientations découlant du bien-être durable en tant que paradigme politique. Le Semestre européen devrait donc être remplacé par un nouveau cadre de coordination politique, qui suivrait la logique de la budgétisation du bien-être.

Dans le cadre d'une telle procédure européenne de budgétisation du bien-être durable, la Commission européenne, le Parlement et le Conseil définiraient conjointement les priorités politiques à long terme liées au bien-être et à la durabilité pour l'action de l'UE et des États membres et veilleraient à ce que les dépenses et les

⁴⁸ van't Klooster, J. and Fontan, C. (2021) Central bankers remain stuck in the myth of 'market neutrality', available at: <https://www.socialeurope.eu/central-bankers-remain-stuck-in-the-myth-of-market-neutrality>

investissements publics dans le cadre des budgets européens et nationaux permettent leur réalisation. Sa mise en œuvre pourrait suivre les processus et calendriers suivants :

Novembre : enquête annuelle sur le bien-être durable.

Chaque année, en novembre, la Commission européenne, sur la base des travaux de sa capacité à venir, publierait un rapport de contrôle détaillé, une enquête annuelle sur le bien-être durable, mesurant les performances de l'UE et de ses États membres en ce qui concerne les objectifs politiques inscrits dans le Pacte européen pour le bien-être durable. Cette évaluation annuelle devrait être fournie sous la forme d'un tableau de bord unique qui évaluerait les performances dans tous les domaines pertinents de la politique sociale, environnementale, économique et fiscale, par rapport à l'ensemble des indicateurs développés pour rendre opérationnel l'objectif du Pacte pour le bien-être durable aux fins de la surveillance politique, y compris les OMD. Sur cette base, l'évaluation devrait également comprendre une analyse approfondie des risques et des opportunités manifestes pour la réalisation des objectifs politiques à l'avenir, afin d'éclairer les responsables de l'élaboration des politiques correspondantes et de faire des propositions de priorités politiques pour y faire face. L'enquête annuelle sur le bien-être durable et le tableau de bord unique qui l'accompagne remplaceraient ainsi l'enquête annuelle sur la croissance durable et le rapport du mécanisme d'alerte l'accompagnant, utilisés pour lancer l'actuel Semestre européen.

De décembre à mars : consultation approfondie et lancement de la procédure budgétaire de l'UE

Sur la base de l'enquête annuelle sur le bien-être durable, la Commission européenne, le Parlement et le Conseil s'engageront dans des consultations approfondies pour discuter des priorités politiques proposées par la Commission. Afin d'assurer une implication adéquate des parlements nationaux, du Comité européen des régions, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, la contribution du Parlement européen à ces consultations devra faire largement appel aux observations de son Conseil du bien-être durable (voir ci-dessus). Du côté du Conseil européen, la « formation Bien-être durable » fera la liaison avec les États membres. Les échanges connexes devront permettre de s'assurer qu'une grande attention est accordée à la nécessité de garantir la cohérence des politiques dans le temps, et donc de veiller à ce que les priorités politiques à venir soient formulées de manière à assurer la continuité avec les interventions politiques réalisées dans le cadre du cycle de gouvernance précédent.

Parallèlement et en étroite coordination avec les résultats de l'enquête de la Commission sur le bien-être durable, le Parlement européen et le Conseil s'engageront dans leurs négociations annuelles sur les priorités du budget de l'UE pour l'année suivante, afin de s'assurer que les priorités politiques définies dans le cadre du cycle de gouvernance sont soutenues par les priorités de dépenses définies dans le cadre du budget de l'UE.

Avril : publication des rapports nationaux et du projet de budget de l'UE pour l'année suivante.

Sur la base des contributions reçues au cours de l'étape précédente, la Commission européenne publiera des rapports nationaux comprenant des propositions de mesures politiques nationales pour donner suite aux priorités définies sur la base de l'enquête sur le bien-être durable. Ces rapports devront définir un cadre intersectoriel d'orientation politique en relation directe avec les objectifs fixés dans le Pacte pour le bien-être durable, et fournir des orientations spécifiques pour l'élaboration des directives dans les domaines concernés au niveau des États membres.

Dans le même temps, la Commission présentera son projet de budget de l'UE pour l'année suivante, pour accompagner les propositions émises à l'intention des États membres de suggestions d'allocation de financement prioritaire dans le cadre des programmes d'investissement de l'UE afin de soutenir l'action politique nationale par le biais du budget de l'UE. La présentation par la Commission du projet de budget de l'UE lancera ensuite la procédure budgétaire ordinaire.

De mars à juillet : Définition et coordination des plans nationaux de bien-être durable

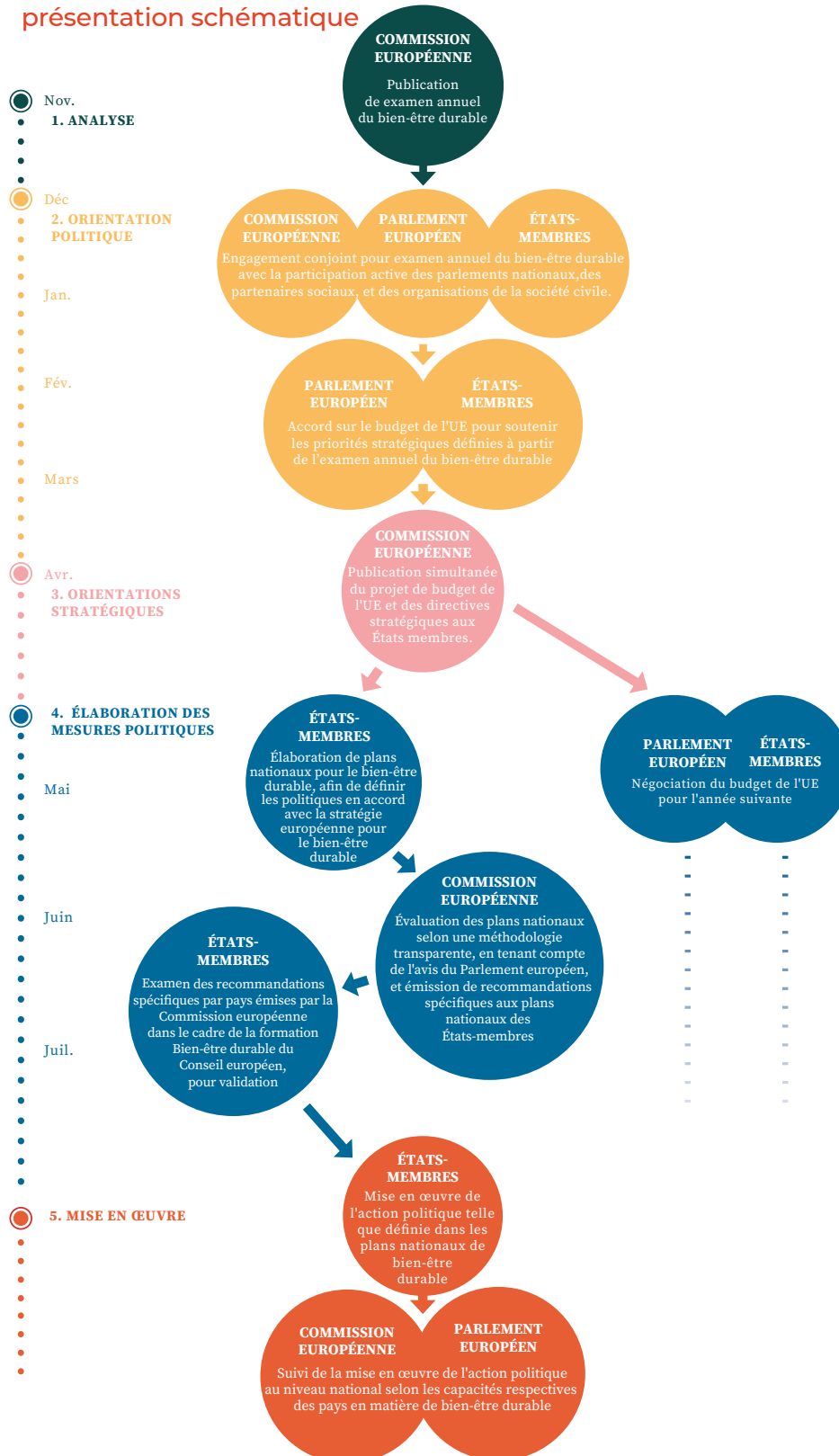
Sur la base des orientations reçues dans le cadre des rapports nationaux, les États membres élaboreront des plans nationaux pour le bien-être durable afin de présenter des propositions de réforme et de politique dans leurs domaines de compétence. La mise en œuvre de ces plans nationaux devra impliquer les parlements respectifs et prévoir des consultations obligatoires avec les autorités publiques aux niveaux infranationaux, les partenaires sociaux et la société civile. Le résultat de cet exercice de formulation et de coordination des politiques nationales sera soumis à la Commission européenne sous forme de projet, puis elle procédera à un examen approfondi sur la base d'une méthodologie prédéfinie et transparente et aura le droit de proposer des modifications par le biais de recommandations spécifiques par pays (RSP). Ces RSC seront à nouveau soumises au Conseil européen pour examen, modification et adoption.

De juillet à novembre : mise en œuvre et évaluation

Une fois que les plans nationaux de bien-être durable auront été amendés par les RSC et adoptés, les États membres travailleront à leur mise en œuvre. Cette mise en œuvre sera suivie de près par les services compétents de la Commission afin d'obtenir des informations et des données qui serviront à l'enquête annuelle sur le bien-être durable qui donnera le coup d'envoi du prochain cycle annuel de budgétisation du bien-être.

Processus de budgétisation du bien-être durable de l'UE

présentation schématique



3.3. Mettre la finance et l'économie numérique au service d'un bien-être durable pour tous

Redéfinir le capitalisme pour en faire un moteur du bien-être durable pour tous sans tenir compte des rôles déterminants que le secteur financier et l'économie numérique jouent aujourd'hui dans nos économies ne peut être qu'une entreprise futile.

En raison de l'une de ses principales fonctions, à savoir l'allocation du capital dans l'économie réelle, la finance peut jouer un rôle clé dans l'adéquation de l'activité économique avec les objectifs de bien-être, ou peut agir de manière destructive contre ces objectifs. En tout cas, une grande partie du capital qui circule actuellement dans les économies avancées est immobilisée dans des investissements purement financiers, et seule une petite fraction soutient des utilisations réellement productives. En outre, l'incitation à assurer des rendements élevés et continus, qui est au cœur des marchés financiers actuels, a orienté ces investissements vers ceux qui génèrent de tels rendements à court terme, et qui agissent donc pour renforcer les moteurs d'une croissance non durable et extractive. Cependant, si la Commission européenne a été en mesure de mettre en œuvre les premières mesures visant à faciliter l'accès au financement pour les investissements écologiquement durables ou « verts », elle ne s'est pas encore lancée dans une mission visant à soutenir et à encourager une réaffectation du capital vers des utilisations durables plutôt qu'axées sur le court terme, la division sociale et les activités non durables.

Dans le même temps, l'économie numérique commence à assumer une fonction qui la place au même niveau que le secteur financier en termes d'importance infrastructurale pour la vie économique et sociale. Cependant, son fonctionnement et son développement continu restent à

ce jour entièrement sous le contrôle d'un petit nombre de grandes entreprises qui construisent et défendent résolument des positions dominantes sur le marché, adoptent des comportements de recherche de rente et manipulent les marchés et les consommateurs pour accroître leurs profits. Pour éviter que l'économie numérique ne se transforme en un « mastodonte antidémocratique et anti-égalitaire »⁴⁹ comme certains le craignent déjà, une réglementation décisive devra être mise en place. Dans le cadre de ses travaux sur l'introduction d'une loi sur les services numériques et d'une loi sur les marchés numériques, l'Union européenne devrait donc veiller à répondre efficacement à ces besoins de réglementation.

3.3.1. Mettre la finance au service d'un bien-être durable pour tous

Depuis l'adoption de l'accord de Paris et de l'Agenda 2030 des Nations unies, la Commission européenne s'est engagée dans des travaux visant à mobiliser et à préparer le secteur financier à la transformation durable de l'économie de l'UE. Les actions accomplies reflètent à la fois un sentiment d'opportunité et de nécessité. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont cessé de ne représenter que des menaces théoriques pour la stabilité financière. Par rapport aux années 1980, le coût économique des catastrophes naturelles, telles que les inondations, les sécheresses et les tempêtes tropicales dévastatrices, a plus que triplé au cours de la dernière décennie, mettant les institutions financières dont les bilans sont exposés aux actifs sous-jacents sous une pression croissante. Aujourd'hui, il est largement admis que l'incapacité à faire face au changement climatique entraînerait des conséquences que le système financier mondial n'aurait guère la capacité d'absorber.⁵⁰

Pourtant, et malgré certains progrès en matière de réglementation depuis la crise financière mondiale de 2007-2008, le secteur financier continue d'exercer des pressions excessives sur les entreprises pour qu'elles obtiennent des rendements élevés à court terme. Cette pression a abouti à une situation où la valeur créée dans l'économie profite de manière disproportionnée aux créanciers et aux investisseurs, au lieu d'être équitablement répartie entre les parties prenantes (les salariés en particulier) ou d'être disponible pour être réinvestie dans l'entreprise, notamment pour financer les transitions nécessaires vers des modes de production plus durables. Outre les réformes globales des cadres de gouvernance d'entreprise (cf. section 3.4. du présent rapport), il faudra

⁴⁹ Soshana Zuboff (2019): *The Age of Surveillance Capitalism*, Profile Books, London, p. 513

⁵⁰ Financial Stability Board (2020): *The Implications of Climate Change for Financial Stability*, report available at: <https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P231120.pdf>

également que les marchés financiers intègrent les préoccupations liées à la durabilité en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme qui reflète également un souci de justice sociale.

Dans le même temps, les consommateurs des économies avancées prennent conscience de l'importance des principes de durabilité et de la nécessité de décarboner l'économie, et exigent que les marchés financiers allouent leur épargne et leurs investissements en accord avec leur prise de conscience.⁵¹ Et bien sûr, la transition envisagée par l'Europe vers un modèle économique neutre en carbone d'ici 2050 ne sera pas gratuite, mais nécessitera des investissements massifs, auxquels la finance privée devra contribuer dans une large mesure. Or, à l'heure actuelle, dans les économies avancées, seuls 20 % environ des financements aboutissent dans « l'économie réelle », par exemple pour financer l'innovation industrielle ou des projets d'infrastructure, tandis que la majeure partie va aux secteurs FIRE, c'est-à-dire la finance, l'assurance et l'immobilier, dont la surexposition au crédit privé a provoqué la crise financière mondiale de 2007-2008.⁵²

Against this backdrop, the critical importance of Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur l'importance cruciale de la stratégie de « financement durable » de la Commission européenne. Son approche systématique fondée sur des données probantes, pour laquelle des groupes d'experts sont mandatés afin d'alimenter directement le processus législatif visant à une transformation progressive du système financier de l'UE, constitue une réelle chance de mettre en place une réforme financière pertinente qui ne soit pas déterminée par ce que les marchés sont prêts à accepter mais par ce qui est objectivement nécessaire. Néanmoins, les processus réglementaires connexes n'ont pas réussi jusqu'à présent à franchir des points de basculement critiques. Alors qu'un accord entre les co-législateurs de l'UE sur l'établissement d'une « taxonomie verte », un système de classification cohérent pour les investissements présentant des avantages évidents pour la durabilité environnementale, pourrait être conclu en 2020, la définition de normes techniques définissant précisément les technologies et les projets d'investissement pouvant relever de cette taxonomie fait l'objet d'une intense pression de la part des États membres et des parties prenantes du secteur. Cela risque de vider ce projet réglementaire de sa substance et de retarder le calendrier de mise en œuvre prévu.

En outre, les résultats tangibles de l'agenda de l'UE en matière de finance durable sont jusqu'à présent entièrement liés aux aspects de durabilité environnementale,

alors qu'il est largement admis, tant dans les discours académiques que politiques pertinents, que la finance durable doit s'appuyer sur les trois dimensions des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour remédier à cette lacune, il faut que la taxonomie de la finance verte soit accompagnée de normes complémentaires pour les investissements qui bénéficient aux dimensions manquantes, par exemple en termes de création d'emplois de qualité, de formation de capital humain (investissement dans les connaissances et les compétences), de cohésion sociale et de bonne gouvernance d'entreprise (entre autres, en termes d'engagement dans le dialogue social et de mesures efficaces contre les pots-de-vin et la corruption). Si la Commission est en mesure de s'appuyer sur une expertise pertinente à cette fin, grâce aux travaux de la plate-forme sur la finance durable dont elle parraine les travaux, elle s'est jusqu'à présent abstenue de prendre un engagement clair en faveur de l'élaboration de propositions législatives visant à inclure les dimensions sociales et de gouvernance d'entreprise dans son programme de finance durable. Une inaction persistante à cet égard conduirait l'Europe à manquer le développement de moyens indispensables pour soutenir l'essor d'entreprises et de l'activité économique durables par le biais de la réglementation financière.

Enfin, l'approche de la Commission en matière de finance durable semble suggérer que les réformes connexes devraient viser à mobiliser des liquidités supplémentaires pour satisfaire la demande d'investissement durable, qui est considérée comme venant s'ajouter aux activités d'investissement traditionnelles. Non seulement cela ne tient pas compte de l'impératif de se désengager de certaines formes d'activité économique, par exemple parce qu'elles dégagent trop de carbone, mais cela comporte également le risque de submerger les marchés financiers d'un excès de liquidités qui alimente des bulles financières déstabilisantes et perpétue un impératif de croissance excessive, qui réduirait encore la capacité des entreprises à rémunérer correctement leurs employés et à investir dans des mesures permettant des transitions durables. Pour éviter cela, l'agenda de la finance durable doit, au moins partiellement, être de nature réallocationnelle dans la mesure où les mesures de soutien aux investissements durables vont de pair avec des mesures visant à pénaliser les pratiques d'investissement non durables, ainsi qu'à promouvoir le concept d'un rendement « équitable » du capital, et pas seulement le plus élevé.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

⁵¹ A survey of 7,000 respondents in 22 countries by Natixis Global Asset Management in 2017 found that social and environmental objectives are an important factor for around 70% of retail investors.

⁵² Estimate is based on figures relating to the US and UK financial sectors, see Mazzucato (2021): Mission Economy, A Moonshot Guide to Changing Capitalism, Allan Lane, p. 16

Respecter le calendrier initial pour la mise en œuvre de la taxonomie verte de l'UE

La taxonomie financière verte de l'UE, qui définit des normes cohérentes pour les actifs d'investissement apportant une contribution claire et nette à la réalisation de six objectifs environnementaux,⁵³ doit être prête à être mise en œuvre au plus tard en janvier 2022, comme prévu initialement. La récente décision de la Commission européenne de reporter la décision sur la question de savoir si le gaz naturel et l'énergie nucléaire peuvent être définis comme des « technologies de transition » risque de faire dérailler la feuille de route. Compte tenu de la forte pression exercée par les parties prenantes de l'industrie et certains États membres pour qu'ils fassent de telles concessions, les progressistes du Parlement européen et du Conseil, la société civile et le monde des affaires devraient resserrer les rangs et s'engager dans une action coordonnée. Une classification générale du gaz naturel et de l'énergie nucléaire en tant que technologies de transition équivaldrait à un « blanchiment écologique » de technologies obsolètes qui devront être progressivement abandonnées pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'action climatique et de protection de l'environnement, et devrait donc être évitée. Lorsque les industries s'appuient sur des technologies de transition, celles-ci pourraient faire l'objet d'une taxonomie distincte, fondée sur des critères clairs visant à garantir leur utilisation limitée dans le temps à des fins de transition, mais pas à de simples fins de substitution.

Compléter la taxonomie verte par une taxonomie sociale

Sur la base des résultats du groupe de travail « taxonomie sociale » de la plateforme de l'UE sur la finance durable, la Commission européenne devrait préparer une proposition législative pour une taxonomie des investissements définissant des critères pour les investissements socialement durables au début de 2022. Les objectifs sociaux sous-jacents devraient être clairement liés aux dimensions clés du bien-être social, notamment la création d'emplois de qualité rémunérés équitablement, l'investissement dans le capital humain, la préservation du patrimoine culturel, la cohésion sociale et des conditions de vie décentes pour tous. La définition de ces objectifs et des normes correspondantes devrait s'appuyer sur une analyse des vulnérabilités sociales mises en évidence pendant la crise de la COVID-19 et viser à y remédier. Une attention particulière devrait être accordée à la structure et aux besoins de financement de l'économie sociale, du secteur culturel et des projets dans le cadre d'une transition socialement juste vers une économie neutre en carbone. Afin d'accélérer autant que possible les processus législatifs et de leur mise en œuvre, la Commission devrait commencer à travailler sur la définition des normes techniques requises pour garantir le bon fonctionnement de la taxonomie sociale parallèlement à la préparation de la proposition législative.

⁵³ Article 9 of the taxonomy regulation ((EU) 2020/852) defines these environmental objectives as (a) climate change mitigation; (b) climate change adaptation; (c) the sustainable use and protection of water and marine resources; (d) the transition to a circular economy; (e) pollution prevention and control; (f) the protection and restoration of biodiversity and ecosystems. Article 17 of the directive further specifies that covered investments must add value to one or several of the abovementioned objectives, while avoiding 'significant harm' for any of the other objectives.

Définir un principe horizontal de « non préjudice significatif ».

Afin de garantir une complémentarité et une synergie totales entre les taxonomies écologique et sociale, celles-ci devraient être reliées par une disposition réglementaire horizontale qui s'appuie sur le principe d'absence de préjudice significatif élaboré dans le règlement sur la taxonomie écologique. Par conséquent, les investissements écologiques ou sociaux relevant de la taxonomie devraient clairement contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux, tout en évitant d'avoir un impact négatif sur l'un des autres objectifs définis par les deux taxonomies. En outre, ce mécanisme de sauvegarde horizontal devrait garantir que les entreprises qui émettent des obligations au titre des taxonomies respectent les principes de bonne gouvernance d'entreprise, par exemple en termes de respect des droits des travailleurs et des droits fondamentaux, de participation au dialogue social et de conformité fiscale.

Établir des normes européennes uniques pour les obligations écologiques et sociales

Conformément aux taxonomies écologique et sociale, la Commission européenne devrait proposer des normes pour les instruments obligataires cotés, pour les émetteurs publics et privés, donc une norme sur les obligations sociales en plus de la norme sur les obligations écologiques actuellement en préparation. Ces normes devraient être structurées de manière à garantir que le produit de ces obligations est utilisé exclusivement pour financer des projets écologiques et sociaux éligibles, tels que définis par les taxonomies respectives. Les propositions devraient inclure des mesures visant à éviter que l'émission de ces obligations serve principalement à refinancer des projets existants sans profiter au développement de projets supplémentaires. Comme l'a proposé le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable, la conformité des obligations aux critères définis dans les taxonomies sous-jacentes devrait être vérifié par des examinateurs indépendants ayant obtenu l'accréditation de l'Agence européenne des marchés financiers, afin de garantir des informations solides et fiables. Pour accroître l'attrait des obligations écologiques et sociales, leur introduction devrait être accompagnée de mesures incitatives, telles qu'un traitement préférentiel de ces obligations dans les programmes d'achat d'actifs de la BCE, ou un soutien financier aux émetteurs pour qu'ils puissent satisfaire aux exigences de vérification associées.⁵⁴

Améliorer la mise à disposition d'informations sur la durabilité sur les marchés financiers

Il est essentiel de veiller à ce que les entreprises financières, et les sociétés auxquelles elles allouent des capitaux par le biais d'investissements et de crédits, fournissent des informations publiques et fiables en ce qui concerne leur impact sur la durabilité pour que le programme de l'UE en matière de finance durable puisse

⁵⁴ EU Green Bond Standard Working Group (2019): Report on EU Green Bond Standard, available at: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/190618-sustainable-finance-teg-report-green-bond-standard_en.pdf

atteindre ses objectifs. À cet égard, les travaux de la Commission européenne visant à garantir que les entreprises financières (par le biais du *Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR, adopté en 2019) et les PME et grandes entreprises (par le biais de la *Corporate Sustainability Reporting Directive*, CSRD, proposée en avril 2021) publient de telles informations sont des avancées dans la bonne direction. Toutefois, les normes d'information concrète proposées par la Commission à ce jour ne permettent pas de garantir que les informations communiquées par les entreprises sont d'une qualité appropriée. En ce qui concerne les obligations d'information relative au climat, le SFDR ne stipule que des lignes directrices non contraignantes et accepte donc des déclarations de gestion simples et qualitatives. Dans le cadre du CSRD, la Commission a annoncé son intention d'élaborer des normes d'information contraignantes qui seront introduites par le biais d'un acte délégué en 2022, mais elle n'a pas encore réussi à garantir que ces normes permettront la publication d'informations significatives et comparables sur les objectifs de durabilité environnementale et sociale.

Afin de s'assurer que des informations adéquates, transparentes et comparables sur le développement durable soient mises à la disposition des acteurs des marchés financiers, les normes à venir qui seront élaborées dans le cadre du CSRD devraient garantir que les entreprises publient des informations sur un ensemble complet d'objectifs de durabilité couvrant l'ensemble du spectre ESG (environnement, social, gouvernance), utilisent des mesures et des indicateurs simples et comparables dans ces rapports, et permettent ainsi d'évaluer clairement si leur stratégie commerciale est conforme aux normes environnementales, climatiques et sociales de l'UE et du monde. Ces mêmes rapports devraient ensuite être inclus dans une mise à jour du SFDR.

Pénaliser les investissements « bruns »

Outre l'introduction de nouveaux instruments de taxonomie pour couvrir des dimensions supplémentaires de la durabilité, comme les objectifs sociaux, le règlement de l'UE sur la taxonomie de la finance durable prévoit la possibilité de définir des critères de sélection techniques pour les actifs d'investissement causant un préjudice important aux objectifs environnementaux, par le biais d'une clause de révision. Dans le cadre de son prochain rapport détaillant les mesures nécessaires pour compléter le cadre législatif européen existant en matière de finance durable, prévu pour la fin de l'année 2021, la Commission devrait définir les étapes de la préparation des propositions législatives correspondantes dans le but de définir une taxonomie d'investissement « brune » pour les investissements nuisibles à l'environnement et non durables. Lorsque des technologies ou des investissements polluants sont nécessaires pour permettre la transition vers une économie neutre en carbone, c'est-à-dire en tant que technologies de transition, celles-ci devraient être classées en conséquence dans le cadre d'une « taxonomie de transition » distincte qui les exempte temporairement de la taxonomie brune.

Ces propositions de la Commission pour l'établissement d'une taxonomie brune devraient également contenir des dispositions visant à la relier aux réglementations prudentielles de l'UE dans le secteur financier, c'est-à-dire aux dispositions régissant les exigences de capital et la gestion des risques des entreprises financières. Cela devrait permettre d'augmenter le coût des prêts et des investissements bruns par rapport à celui des activités ayant un impact positif ou non significatif sur les objectifs de durabilité, grâce à l'introduction d'un « facteur de pénalisation du brun ». Les simulations disponibles suggèrent qu'un tel facteur de pénalisation pourrait avoir des effets notables sur la réallocation du capital au sein du système financier s'il est fixé à un niveau suffisamment élevé, par exemple à un taux supérieur de 50 % aux exigences de capital standard.⁵⁵ En outre, la Commission européenne devrait examiner les moyens d'étendre le champ d'application de ces dispositions au-delà des banques et des établissements de crédit relevant du champ d'application de la directive et du règlement sur les exigences de fonds propres et aux régimes réglementaires couvrant le secteur bancaire parallèle.⁵⁶

⁵⁵ 2^e Investment Initiative (2018): The Green Supporting Factor, Report available at: https://2degrees-investing.org/reports/?fwp_search=green%20supporting%20factor

⁵⁶ Daniela Gabor (2020): Greening the European Financial System – Three Ideas for a progressive sustainable finance agenda, FEPS Policy Brief available at: <https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/feps%20paper%20three%20ideas%20gabor.pdf>

Soumettre le secteur financier à des « tests de résistance carbone »

En février 2016 déjà, le Comité européen du risque systémique (CERS) a suggéré que les régulateurs et les autorités de surveillance des marchés financiers de l'UE effectuent des « tests de résistance carbone » destinés aux banques, aux fonds de pension et aux assureurs, afin d'évaluer leur exposition aux risques financiers liés au changement climatique. Depuis lors, la Banque centrale néerlandaise a mis au point et exécuté de tels tests de résistance et a constaté que les risques identifiés pour la stabilité financière, par le biais d'événements climatiques défavorables et d'actifs échoués, sont importants.⁵⁷ Au niveau de l'UE, où la plupart des compétences réglementaires en cause sont centralisées, l'introduction de procédures de surveillance similaires pourrait toutefois prendre jusqu'en 2024.⁵⁸ Étant donné qu'il existe des méthodologies pour la mise en place de ces tests de résistance et que l'UE, avec son ambition (réglementaire) importante en matière de changement climatique, crée une pression supplémentaire pour une réforme rapide et décisive du secteur financier, ce calendrier devrait être considérablement accéléré. La Commission européenne devrait s'efforcer de réaliser les premiers tests de résistance carbone au plus tard en 2022, afin de pouvoir tirer des conclusions rapides et proposer, si nécessaire, d'autres mises à jour de la réglementation européenne visant à rendre le secteur financier résilient au changement climatique avant la fin de la législature actuelle.

Exiger des banques et des entreprises financières qu'elles définissent des stratégies de suppression des émissions de carbone

En collaboration avec les organismes de réglementation compétents, la Commission européenne devrait élaborer une feuille de route visant à garantir que l'empreinte carbone des portefeuilles de prêts et d'investissements des banques et des entreprises financières en Europe évolue conformément aux objectifs de réduction des émissions de l'UE et à l'accord de Paris sur le climat. La feuille de route et les actions connexes devraient viser à garantir que les institutions financières réduisent de manière ordonnée leur exposition aux actifs polluants et tiennent compte des considérations afférentes dans l'attribution future de leurs activités de prêt et d'investissement.

⁵⁷ Cardona, M. and Berenguer, M. (2020) Quel rôle pour la réglementation financière dans la transition bas-carbone, I4CE. Available at: https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2020/06/RegulationBasCarbone-Rapport_VF.pdf, p. 33

⁵⁸ Lehmann, A. (2020), 'Climate risks to European banks: a new era of stress tests', Bruegel Blog, 05 February, available at www.bruegel.org/2020/01/climate-stress-test

Actualiser le règlement européen sur les agences de notation financière et créer une agence publique européenne

Les agences de notation financière ont été critiquées pour le rôle qu'elles ont joué pendant la crise du crédit – où elles n'ont pas mis en évidence les risques inhérents aux instruments financiers complexes qui étaient notés « triple A » – et pendant la crise de la dette souveraine européenne qui a suivi, où elles ont été accusées d'avoir contribué à la panique du marché sans justification appropriée. Le mode de fonctionnement des agences de notation, l'absence de concurrence (seules trois agences de notation contrôlent l'ensemble du marché) et le conflit d'intérêts non résolu des agences de notation (les agences de notation sont payées par les participants au marché qui émettent et utilisent les produits financiers que les agences de notation doivent noter) sont autant de questions qui n'ont été que partiellement abordées par le règlement européen sur les agences de notation adopté en 2012.

En outre, les notations de crédit ne reflètent pas de manière adéquate les risques liés au changement climatique, les implications financières de la transition vers la neutralité carbone, et plus généralement les préoccupations de durabilité liées aux aspects sociaux et de gouvernance.⁵⁹ Étant donné que la négligence de ces facteurs constitue également une forme de risque financier pour les entreprises et leurs créanciers, et que ces facteurs ne peuvent plus être considérés comme de simples externalités par les acteurs des marchés financiers si l'on veut que le changement économique nécessaire pour favoriser un bien-être durable de la population et de la planète se concrétise, les notations de crédit devront les intégrer à l'avenir. Le développement de méthodologies de notation qui prennent en compte un ensemble complet de facteurs ESG et l'adoption d'une législation visant à garantir l'application de ces méthodologies par les agences de notation devraient donc être préparés au plus vite.

En outre, il est frappant de constater que l'évaluation de toutes sortes de risques, des simples actions aux produits dérivés complexes ou aux finances des pays, est uniquement entre les mains d'une poignée de sociétés privées. Il est important de noter que les risques liés à la durabilité concernent chaque membre de la société et qu'ils devraient être évalués et pris en charge par le secteur public. La création d'une agence de notation publique ayant pour mission spécifique d'évaluer les risques liés au développement durable devrait être créée en priorité.

⁵⁹ Final Report of the High-Level Expert Group on Sustainable Finance (2018), p. 76, available at: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180131-sustainable-finance-final-report_en.pdf

3.3.2. Mettre l'économie numérique au service d'un bien-être durable pour tous

Les médias sociaux, la recherche en ligne et les services de commerce électronique sont profondément intégrés dans la routine quotidienne et la vie sociale des individus. La limitation des contacts personnels et l'isolement nécessaire pendant la pandémie de COVID-19 ont encore accru la dépendance de la société à l'égard de ces services. Contrairement au credo répandu aux premiers jours d'Internet, le monde numérique d'aujourd'hui n'est plus un lieu libre et diversifié, exempt de toute forme de domination et d'exploitation. Cinq entreprises américaines, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft), se taillent la part du lion sur ce marché en croissance constante, avec une capitalisation boursière combinée de plus de 6 100 milliards d'euros, soit près de deux fois plus que les 50 entreprises européennes les plus valorisées réunies et près de la moitié du PIB de l'UE.⁶⁰

Cette puissance économique étonnante s'est construite sur des comportements impitoyables de domination du marché et des stratégies d'extraction de bénéfices⁶¹ très efficaces, bien que moralement discutables. À cette fin, les GAFAM ont réussi à enfermer les utilisateurs dans un monde clos limité aux services, applications et équipements qu'ils vendent. Dans cet environnement, les individus sont observés et leurs comportements analysés avec une précision remarquable, ce qui permet aux entreprises de prédire quels contenus en ligne sont susceptibles de capter leur attention, et quels types de produits ils sont prêts à acheter. En optimisant constamment ces techniques, les GAFAM attirent leurs clients toujours plus profondément dans un environnement qu'ils sont les seuls à pouvoir contrôler et deviennent ainsi des *gatekeepers* tout-puissants entre « leurs » utilisateurs et le reste de l'économie et de la société. Tout cela crée des occasions de profits énormes, par exemple en termes de publicité en ligne et de commerce électronique, que les GAFAM sont ravies de saisir et de faire fructifier.

Ces dernières années ont vu croître considérablement, dans le grand public, la prise de conscience de l'impact hautement problématique sur la société, l'économie et la démocratie de ce système très efficace d'extraction de profits. En réorganisant l'activité sociale en ligne dans l'intérêt de l'extraction de données et de valeurs,

« Les GAFAM attirent leurs clients toujours plus profondément dans un environnement qu'ils sont les seuls à pouvoir contrôler. »

les modèles d'affaires des plates-formes peuvent avoir de grandes conséquences indésirables sur la société et la démocratie. Par exemple, en traitant l'information comme une simple marchandise, les plates-formes en ligne ont dégradé le débat public en amplifiant les fausses informations et les désinformations, simplement parce que ces contenus réussissent mieux à coller les citoyens devant leurs écrans et permettent ainsi aux *gatekeepers* d'extraire davantage de données. En contrôlant les flux d'information, les biens et les services, les systèmes de classement et d'évaluation, ces acteurs du numérique peuvent infléchir des marchés et des systèmes sociaux entiers. Par exemple, lorsque Google décide de modifier son algorithme de recherche, les médias du monde entier doivent adapter leurs opérations instantanément.⁶²

En plus de permettre à un nombre très limité d'entreprises numériques d'étendre leur position dominante sur le marché, ces formes d'extraction de données conduisent de fait à la privatisation d'énormes quantités de données produites par le grand public. Ce système ne constitue pas seulement une forme d'expropriation, mais sous-estime aussi fondamentalement le potentiel que l'utilisation sûre, stratégique et à pour le bien public de ces données pourrait ajouter à la transition

⁶⁰ Nogarede, J. (2021): Governing Online Gatekeepers - Taking Power Seriously, FEPS Study, available at: <https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/governing%20online%20gatekeepers%201.pdf>, p. 15

⁶¹ Soshana Zuboff (2019): The Age of Surveillance Capitalism, Profile Books, London

⁶² Arroyo Nieto, C. and Valor, J. (2019) 'Google News changes its algorithm, and with it, the media industry', Media Matters Blog Network, Business School of Navarra, 28 October (<https://blog.iese.edu/the-media-industry/2019/10/28/google-news-changes-its-algorithm-and-with-it-the-media-industry/>).

« L'impact sur le bien-être durable de la société sera ni plus ni moins que ce qu'il sera programmé pour être. »

vers un modèle de société plus intelligent, plus durable et plus juste. Au lieu de se contenter de réglementer l'extraction des données par des opérateurs privés, la politique numérique de l'UE devrait s'appuyer sur une conception des données en tant que bien collectif et créer les conditions permettant aux organisations non commerciales, telles que les universités et les instituts de recherche, de tirer parti des ensembles de données disponibles pour mener des travaux d'intérêt public.

Ceci est d'autant plus important que l'efficacité incontestée et inégalée de la technologie numérique entraîne son invasion toujours plus profonde dans toutes les sphères de la vie économique, sociale et publique. Les percées réalisées dans le développement de l'intelligence artificielle, et donc des algorithmes d'apprentissage capables d'analyser des situations et des processus complexes en l'espace de quelques millisecondes en tenant compte de quantités quasi illimitées de données, rendent l'utilisation de ces applications pratiquement incontournable dans les efforts de modernisation des processus de production et des services publics et privés. Le potentiel de ces algorithmes pour accroître l'efficacité des ressources, améliorer la prise de décision et aider l'humanité à organiser la société de manière plus efficace et plus satisfaisante est indéniable. Toutefois, l'impact sur le bien-être durable de la société sera ni plus ni moins que ce qu'il sera programmé pour être. Pour cela, il faut des règles sans ambiguïtés qui orientent le développement technologique dans le sens de l'intérêt public et fixent également des limites strictes pour protéger les droits fondamentaux et la société de résultats préjudiciables – lesquelles n'ont pas été mises en place jusqu'à présent. Il est urgent de remédier à cette situation pour éviter que l'intelligence artificielle, son développement et sa prolifération ne conduisent à une concentration

accrue du pouvoir et à l'accélération de la transformation de la société en une machine à profit dont seuls quelques privilégiés récoltent tous les bénéfices.

La bonne nouvelle est que l'Union européenne possède sans conteste la capacité de fixer de telles règles et a le pouvoir de façonner le monde numérique en fonction de ses valeurs. Le règlement général sur la protection des données, adopté en 2016 et désormais considéré comme la « référence mondiale » en matière de protection des données, constitue un exemple à cet égard. Grâce à une action déterminée, en gardant le cap du bien-être durable pour tous, l'Union européenne a encore la possibilité de définir une approche distinctement européenne pour faire de la numérisation un bien public qui contribue à plus d'égalité, de liberté, et de durabilité.

Des initiatives politiques et réglementaires connexes sont déjà bien engagées ou en préparation. Avec ses propositions de « loi sur les services numériques, loi sur les marchés numériques, loi sur la gouvernance des données », la Commission européenne s'est engagée dans une mission visant à uniformiser les règles du jeu numérique et à aligner les progrès technologiques sur des considérations d'intérêt public. En outre, avec sa proposition de « règlement relatif à une approche européenne de l'intelligence artificielle », elle s'attaque également à la question essentielle de l'IA. Cependant, les débats politiques sur le sujet font déjà l'objet d'une pression intense de la part des lobbies, ce qui pourrait faire échouer ces propositions d'importance vitale et leurs louables intentions.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

Le mandat des organismes de contrôle doit refléter la portée des plates-formes

À l'heure actuelle, l'impact horizontal des *gatekeepers* en ligne pose de sérieux problèmes dans de nombreux domaines politiques et dans des corps réglementaires distincts, tels que la protection des droits des consommateurs, la politique de concurrence et la protection des droits fondamentaux, qui sont gérés et appliqués dans des silos de politiques sectorielles. Pour remédier à cette situation, il convient de mettre en place un méta-régulateur européen à la hauteur de l'ampleur de l'impact économique et social des plates-formes en ligne et qui comprenne un groupe d'experts s'appuyant sur des procédures spécialement conçues pour permettre non seulement la mise en réseau ou la coordination, mais aussi une prise de décision rapide et décisive.⁶³ Les capacités institutionnelles correspondantes devraient être développées au sein de la Commission européenne et ne pas reposer principalement sur les accords d'externalisation qui semblent actuellement avoir la faveur de la Commission européenne.

Renforcer le contrôle des fusions et sanctionner les violations des conditions afférentes

Les géants du numérique ont assuré leur position dominante sur le marché en combinant leur propre croissance et l'acquisition stratégique de (potentiels) concurrents. Dans le passé, la Commission européenne, responsable de l'application du droit de la concurrence dans le marché unique européen, a régulièrement autorisé ces fusions et acquisitions, bien qu'assorties de conditions, par exemple en interdisant à Facebook d'intégrer les données des utilisateurs du service de messagerie Whatsapp dans ses réseaux sociaux. Aujourd'hui, il devient évident que la concentration du marché a, de ce fait, atteint des niveaux excessifs qui permettent notamment aux GAFAM de se livrer à des pratiques abusives, en partie du fait de la violation délibérée des conditions attachées aux fusions, comme dans le cas Facebook-Whatsapp. Lorsque de telles violations sont manifestes, les fusions précédemment approuvées devraient être annulées. À l'avenir, la position par défaut de la Commission concernant les demandes de fusions entre acteurs détenant déjà une part de marché importante devrait être de les refuser, toutes les fusions dans le secteur numérique devant être soumises à des exigences d'autorisation, et non de simple notification.

Assurer l'interopérabilité des services numériques et des places de marché

Les GAFAM s'efforcent de créer pour les utilisateurs des cadres en constante expansion mais néanmoins fermés, à l'intérieur desquels ils ont un contrôle total sur les communications et les transactions en ligne. Pour prévenir et combattre une telle domination du marché, il faut ouvrir les barrières aux utilisateurs de ces mastodontes. Cela devrait prendre la forme d'exigences de totale inter-opérabilité qui garantissent aux utilisateurs un choix réel entre différents fournisseurs de services sans être enfermés dans les cadres numériques créés par les acteurs dominants. Cela impliquerait, par exemple, que les réseaux sociaux ou les services de messagerie permettent aux utilisateurs de se connecter sur différentes plates-formes et d'afficher des contenus provenant d'autres réseaux..⁶⁴

⁶³ Nogaredo, J. (2021): *Governing Online Gatekeepers - Taking Power Seriously*, FEPS Study, available at: <https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/governing%20online%20gatekeepers%201.pdf>,

⁶⁴ Ibid.

Interdire la publicité ciblée

En suivant et en analysant le comportement de leurs utilisateurs, les *gatekeepers* en ligne ont développé la capacité d'établir des profils comportementaux qui ont une capacité prédictive. En conséquence, ils sont en mesure de déterminer, avec une probabilité élevée, le type d'offres commerciales susceptibles d'intéresser les utilisateurs, leurs préférences en termes de forme et d'apparence de ces offres, et le moment où ils sont susceptibles d'effectuer un achat correspondant. Cette capacité est vendue à prix d'or aux détaillants et fournisseurs intéressés par le biais de services de publicité ciblée, créant ainsi un flux de revenus important et régulier pour les *gatekeepers*. Du point de vue des consommateurs, un tel modèle commercial ne constitue rien moins qu'une manipulation et une intrusion déloyale dans la sphère privée. La publicité ciblée devrait donc être interdite à tous les niveaux.

Réglementer les techniques d'engagement des utilisateurs

Pour créer des corpus de données toujours plus importants qui peuvent ensuite être analysés et commercialisés, les *gatekeepers* font un usage intensif des techniques dites d'engagement de l'utilisateur afin de maximiser le temps passé sur leurs plates-formes. Il s'agit notamment de l'hyper-ciblage du contenu et des publicités, des recommandations automatisées et des « pièges » ou interfaces truquées (*dark patterns*) qui s'appuient sur des « incitations comportementales » (*nudge*) pour influencer les décisions des utilisateurs. Il a en tout cas été constaté que ces techniques créaient des comportements de dépendance et aboutissaient souvent à la création de « trous noirs » (*rabbit holes*), dans lesquels les utilisateurs sont constamment et exclusivement nourris de contenus auxquels ils réagissent particulièrement bien. En termes de consommation de médias en ligne, cela conduit à des situations dans lesquelles les utilisateurs sont de plus en plus exposés à certains types d'informations et de points de vue sous-jacents, perdant ainsi de vue d'autres médias et d'autres côtés de l'argument qui est présenté. Ces techniques jouent donc un rôle important dans la polarisation croissante du débat public, à la fois en ligne et hors ligne, et présentent par conséquent des risques pour le fonctionnement de la démocratie, tout en constituant des formes sournoises de manipulation utilisées pour accroître les profits des entreprises. Pour remédier à cette situation, il convient de réglementer ces techniques en vue de créer des contrôles et des équilibres et d'interdire complètement les techniques particulièrement nuisibles. Dans le cadre de cette réglementation, les plates-formes en ligne devraient être tenues d'informer les régulateurs et de demander leur approbation explicite avant de déployer des techniques d'engagement. En outre, les techniques autorisées devraient être désactivées par défaut sur les plates-formes et n'être activées qu'à la demande explicite des utilisateurs.⁶⁵

Favoriser la diversité sur le marché en ligne des biens, des services et des contenus

En raison de la position dominante sur le marché que les GAFAM ont réussi à s'assurer, le démantèlement des quasi-monopoles et l'augmentation de la perméabilité de la sphère numérique pourraient ne pas suffire à briser l'emprise des *gatekeepers*. Afin d'accroître la diversité et d'améliorer la qualité des offres commerciales et des informations qui circulent en ligne et de donner leur chance aux fournisseurs et aux entreprises européens, l'UE et les États membres devraient s'engager dans des politiques de soutien actif afin d'augmenter les chances de

⁶⁵ https://www.ips-journal.eu/topics/democracy/the-eu-is-about-to-make-facebook-even-worse-4971/?utm_campaign=en_861_20210212&utm_medium=email&utm_source=newsletter

⁶⁶ Nogaredo, J. (2021): *Governing Online Gatekeepers – Taking Power Seriously*, FEPS Study, available at: <https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/governing%20online%20gatekeepers%201.pdf>,

succès des acteurs européens, notamment en développant les initiatives existantes pour mettre les possibilités du marketing en ligne et du commerce électronique à la disposition des entreprises européennes de toutes tailles, y compris les petites et microentreprises et les start-ups.⁶⁶

Un cadre européen pour un « altruisme des données » (*Data Altruism*)

Pour tenir compte du fait que les données ne représentent pas seulement une commodité commercialement exploitable, mais qu'elles ont le potentiel de contribuer à l'amélioration de la société dans l'intérêt de tous ses membres, la réglementation et la politique en Europe devraient soutenir activement les formes d'altruisme des données qui permettent leur utilisation non commerciale à des fins reconnues conformes à l'intérêt public. Cela permettrait, par exemple, que les données sur la mobilité, qui ne sont actuellement accessibles qu'aux opérateurs des services et applications par lesquels elles sont produites, soient mises à disposition pour la recherche et le développement afin d'améliorer les transports publics et la planification urbaine.

Les propositions de la Commission européenne à cet effet, présentées dans le cadre de la loi sur la gouvernance des données, constituent un point de départ prometteur. De tels processus de partage des données pour le bien commun devraient naturellement s'aligner sur les cadres de protection des données existants et être soumis à des exigences de transparence strictes. À cette fin, la décision de mettre ou non les données générées par les utilisateurs à disposition dans le cadre du *Data Altruism* devrait être laissée à la discrétion des utilisateurs, et non des opérateurs des services et des applications par lesquels ces données sont centralisées. Des exceptions limitées à cette règle par le biais de partage obligatoire des données pourraient être envisagées lorsque ce partage est essentiel pour atteindre des objectifs de politique de bien public, auquel cas la portée de ces exceptions devrait être soumise à la législation. En outre, des dispositions connexes devraient garantir que les organisations qui obtiennent l'accès aux *Data Altruism* sont engagées dans des activités d'intérêt public. La restriction de l'accès aux organisations certifiées à but non lucratif, telles que les universités et les instituts de recherche, devrait donc être envisagée.

Définir des règles strictes pour garantir que l'IA soit encadrée par des normes éthiques

Avec sa proposition de règlement relatif à une approche européenne de l'intelligence artificielle, la Commission européenne a envoyé un bon signal de départ pour le processus législatif qui suivra. En particulier en ce qui concerne les questions relatives aux droits fondamentaux et à la protection contre la discrimination, des cadres éthiques précis et applicables sont nécessaires, car l'IA est de plus en plus utilisée dans des domaines sensibles tels que l'évaluation des risques liée à la recherche de prêts ou d'assurances. En principe, les résultats et les décisions fondés sur l'utilisation de l'IA doivent toujours être contestables et révocables et être liés à des obligations de précaution strictes de la part des mandants au nom desquels ils sont pris. Dans les domaines où l'on considère que l'utilisation de l'IA présente des risques connexes, l'étude d'évaluations d'impact sur les droits fondamentaux devrait être obligatoire. Dans les domaines où les risques de l'IA dépassent manifestement les bénéfices potentiels, son utilisation devrait être interdite. La proposition de la Commission d'imposer une telle

interdiction pour l'utilisation dans les processus de recrutement est une première étape bienvenue qui devrait être complétée pour inclure des domaines tels que l'utilisation militaire de l'IA et les technologies de reconnaissance faciale dans le maintien de l'ordre.

Contrôles de conformité obligatoires pour les applications d'IA

Les technologies d'IA développées pour l'industrie ou le privé devraient être soumises à des contrôles de sécurité des produits par les autorités de surveillance du marché avant leur mise sur le marché. Ces contrôles devraient couvrir les droits fondamentaux et les règles de protection des consommateurs, y compris le risque éventuel d'accidents résultant de l'interaction avec les humains. L'Europe devrait éviter une mosaïque de législations nationales et élaborer au contraire un ensemble unique de règles européennes tenant compte des intérêts des utilisateurs, des entreprises et des autres parties prenantes. À l'avenir, un tel cadre serait facilité par l'élaboration de normes internationalement reconnues, qui ne sont toutefois pas disponibles à l'heure actuelle.

Rendre l'utilisation de l'IA transparente et impliquer les citoyens

En particulier dans le secteur public, l'utilisation de l'IA devrait être soumise à des obligations de publication sous la forme de registres accessibles au public. Il faudrait également envisager d'appliquer ces obligations de publication au secteur privé, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'IA dans des domaines présentant des risques potentiels de violation des droits fondamentaux. Les registres devraient être assortis d'une obligation légale de publier et de documenter l'objectif de l'application, une explication du processus et des informations sur qui l'a développée. Ces informations doivent être mises à disposition d'une manière compréhensible et accessible. En outre, les États membres devraient être obligés de mettre en place des services de soutien et de conseil pour aider les citoyens à exercer leur droit à un traitement non discriminatoire vis-à-vis des applications de l'IA.

Une politique industrielle ambitieuse pour une IA éthique fabriquée en Europe

En complément de ce cadre législatif, l'UE devrait également mettre en place un programme de politique industrielle ambitieux dans le domaine de l'IA afin de promouvoir une approche européenne distincte et axée sur le bien-être, et de permettre aux développeurs et aux entreprises de l'UE de saisir les possibilités commerciales qui en découlent. La technologie numérique, y compris l'IA, constitue à juste titre une priorité

⁶⁷ https://www.socialistsanddemocrats.eu/sites/default/files/2020-02/sd_our_inclusive_digital_europe_en_200205_0.pdf

essentielle du financement de la recherche et de l'innovation de l'UE. Cette priorité devrait être maintenue et complétée par des mesures de soutien supplémentaires pour satisfaire les besoins de financement du secteur, notamment par des programmes ciblés de banques publiques et spécialisées dans l'aide aux start-ups et aux scale-ups numériques.

Mise à disposition de données « propres »

Pour s'affirmer dans le domaine de l'IA, tant dans le secteur public que privé, l'Europe doit réaliser des investissements importants dans l'accessibilité à des données libres d'accès, de haute qualité et à caractère non-personnel, dans lesquelles d'éventuelles faiblesses pouvant conduire à des conséquences discriminatoires ont été corrigés. Cela nécessite une infrastructure où les données non-personnelles peuvent être partagées afin de stimuler la génération de données de haute qualité. Des mesures réglementaires à cet effet devraient donc être préparées dans le cadre des travaux législatifs en cours sur la loi sur les marchés numériques et la loi européenne sur la gestion des données (Digital Markets Act and EU Data Governance Act).⁶⁷ En outre, les politiques de l'UE destinées à soutenir le secteur européen de l'IA devraient examiner attentivement l'impact de la croissance de l'IA sur la demande de main-d'œuvre dans l'économie de l'UE et donner la priorité aux applications de l'IA qui complètent et améliorent les conditions de travail, notamment en termes de qualité de l'emploi.

Créer des centres d'expertise nationaux pour une IA éthique

Dans le cadre d'une stratégie européenne pour une IA au service de l'être humain, les États membres devraient être tenus d'établir des centres d'expertise indépendants pour surveiller et évaluer l'utilisation de l'IA, et conseiller le gouvernement, l'industrie et la société civile sur ses implications sociétales et les droits de l'homme. En tant qu'organismes statutaires indépendants, les centres d'expertise auraient un rôle central dans la coordination de l'élaboration des politiques et des stratégies nationales relatives à l'IA, et dans l'aide au renforcement des capacités des organismes de réglementation et des organismes industriels existants pour répondre à l'utilisation accrue des systèmes d'IA. Ces centres devraient également fournir une expertise essentielle sur la manière de protéger les droits fondamentaux, y compris les droits de protection des données, et de prévenir les dommages collectifs et sociétaux. En outre, ils devraient aider les petites et moyennes entreprises (PME) à remplir leurs obligations de précaution raisonnable en matière de droits fondamentaux, notamment en apportant leur soutien à la préparation d'évaluations d'impact sur les droits fondamentaux. Ces centres devraient impliquer des organisations de la société civile, des groupes de parties prenantes et des organismes d'exécution, tels que les autorités chargées de la protection des données et les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, afin de bénéficier à tous les aspects de l'écosystème et d'instaurer la confiance, la transparence et la coopération entre tous les acteurs.⁶⁸

⁶⁸ <https://automatingsociety.algorithmwatch.org/wp-content/uploads/2020/12/Automating-Society-Report-2020.pdf>

3.4. Transformer les entreprises en agents du bien-être durable pour tous

Transformer l'économie de l'UE conformément aux principes du bien-être durable pour tous est une ambition qui doit impliquer tous les acteurs économiques et toutes les parties prenantes. Naturellement, cela englobe le secteur des entreprises, c'est-à-dire les entreprises de toutes tailles, où la domination pendant des décennies du dogme de la croissance et des profits a donné naissance à une culture d'entreprise totalement alignée sur la logique de la valeur actionnariale et de l'extraction de profits à court terme. L'histoire économique récente, notamment depuis la crise financière mondiale de 2008, regorge d'exemples d'entreprises qui ont siphonné des sommes astronomiques vers les poches de leurs actionnaires et de leurs dirigeants, tout en faisant porter à la société dans son ensemble la responsabilité des dommages à long terme causés par cette avidité.⁶⁹

Les impacts sociétaux de cette extraction sans vergogne de profits sont de plus en plus évidents. Alors que

les cadres supérieurs et les actionnaires s'accaparent toujours plus de revenus, la part du revenu national destinée aux travailleurs est en baisse, surtout depuis la crise financière. Cela est vrai en Europe, mais aussi au sein du G20.⁷⁰ Comme le chapitre 6 du présent rapport le décrira plus en détail, ces inégalités font peser des menaces de plus en plus graves sur la cohésion et le fonctionnement de nos sociétés.

Il est donc essentiel, compte tenu des nombreux défis liés à la transition vers une économie neutre en carbone et à la transformation durable de la société, de veiller à ce que l'appât du gain des entreprises soit contrôlé par des mesures efficaces visant à garantir une prise en compte plus importante des objectifs sociétaux dans leur processus décisionnel. Heureusement, de nombreuses entreprises en Europe et dans le monde se rendent déjà compte des impacts problématiques de l'augmentation de la richesse d'une petite minorité déjà trop riche et de l'inégalité des revenus, ainsi que du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, non seulement sur le plan moral mais aussi sur le plan financier, et prennent des mesures pour améliorer leur impact sur les communautés humaines et sur la planète. Au cours des dernières décennies, le concept de « responsabilité sociale des entreprises » s'est transformé en principe auquel de nombreuses entreprises adhèrent et qui, malgré des exemples de « blanchiment écologique », peut donner des résultats positifs.⁷¹ Dans le même temps, l'idée d'un « capitalisme des parties prenantes » est discutée par des groupes internationaux tels que l'OCDE ou le Forum économique mondial, avec l'idée sous-jacente d'une remise en question plus réfléchie de la priorité des actionnaires et d'une distribution plus équitable de la valeur créée, notamment aux employés.⁷² Cela implique

« Transformer l'économie de l'UE conformément aux principes du bien-être durable pour tous est une ambition qui doit impliquer tous les acteurs économiques et toutes les parties prenantes. »

⁶⁹ For a good overview, see Paul Collier and John Cay (2020): *Greed is Dead – Politics After Individualism*, Allan Lane

⁷⁰ International Labour Organization and Organisation for Economic Co-operation and Development (2015): *The Labour Share in G20 Economies*, available at: <https://www.oecd.org/g20/topics/employment-and-social-policy/The-Labour-Share-in-G20-Economies.pdf>; Piketty, T. (2013). *Capital in the twenty-first century* (A. Goldhammer, Trans.). Belknap Press.

⁷¹ Examples include the World Wildlife Fund's Climate Business Network of companies that have defined scientifically validated climate action strategies and engage in related public reporting activities: https://wwf.panda.org/discover/our_focus/climate_and_energy_practice/what_we_do/climatebusiness/climate_business_network/

⁷² Schwab, K. with Vanham, P. (2021): *Stakeholder Capitalism: A Global Economy that Works for Progress, People and Planet*, Wiley

à tout le moins de reconsidérer les modèles de direction d'entreprise et de garantir de manière plus radicale un rendement plus « juste » et plus équitable pour les actionnaires.

Malgré ces exemples positifs, il faut faire davantage pour améliorer globalement la contribution du secteur des entreprises à la transformation durable de l'économie européenne. Comme l'illustre une décision de justice récente et très médiatisée contre la compagnie pétrolière Shell pour son manque d'ambition en matière de climat, l'ampleur et l'urgence des défis mondiaux en matière de durabilité ont atteint un tel degré d'acuité que l'inaction continue des entreprises constitue une violation des droits fondamentaux des générations futures, même aux yeux des tribunaux qui sont tenus de considérer que la culpabilité est prouvée au-delà de tout doute raisonnable avant de condamner les accusés.⁷³

Le droit des sociétés étant une compétence de l'Union européenne et la législation européenne sur le marché unique pouvant apporter une contribution substantielle à cet égard, l'Union européenne pourrait et devrait donc devenir un précurseur de la transformation des entreprises en hérauts de la responsabilité sociale et environnementale. En agissant sur ces compétences, elle a le pouvoir de redéfinir l'objectif de l'entreprise comme allant au-delà de la maximisation de la valeur pour l'actionnaire pour devenir la création de « valeur publique » pour toutes les parties prenantes, en assurant une distribution équitable tout en minimisant les externalités négatives ayant un impact sur les tiers et l'environnement. Il est essentiel que les parties prenantes de l'entreprise, en particulier les travailleurs qui la font marcher au quotidien et les communautés dans lesquelles elles opèrent, soient habilitées à influencer la ligne de conduite de l'entreprise et aient les moyens de lui demander des comptes.

Les politiques connexes ne doivent pas nécessairement avoir un caractère restrictif en soi. Aujourd'hui déjà, nos économies sont pleines de modèles d'entreprise alternatifs, tels que les coopératives, les entreprises détenues par les employés, ou les trusts où le pouvoir des actionnaires est inexistant, ou encore de nouveaux modèles de parties prenantes qui innovent en matière de gouvernance et distribuent un rendement équitable et approprié dans le respect des contraintes environnementales. La difficulté est que ces types d'entreprises ou d'organisations, ainsi que les organisations de l'économie sociale au sens large, y compris les mutuelles et les organisations à but non lucratif, existent principalement en marge de notre économie. Le soutien à ces modèles d'entreprise, ainsi

que des interventions régulatrices visant à garantir que les entreprises de tous types adoptent une approche axée à la fois sur la durabilité à long terme et sur une valorisation pour les parties prenantes, devraient donc constituer un élément central de la politique d'entreprise de l'UE à l'avenir. Cela permettrait à la fois de changer les marchés et d'accroître la résilience de l'économie.⁷⁴

En outre, les recherches sur l'approche de l'économie dite de mission ont montré comment une coopération réfléchie entre les secteurs public et privé peut contribuer à transformer la transition nécessaire vers un nouveau modèle économique, en une expérience bénéfique pour la société et les entreprises. En s'engageant auprès des entreprises et en les guidant, les pouvoirs publics peuvent jouer de leur capacité à avoir une vue d'ensemble et permettre aux entreprises de réussir à inventer des solutions qui contribuent directement au bien-être de la société. L'exemple désormais célèbre, de la façon dont les technologies transformant les smartphones en appareils qui changent la vie ont été développées grâce à des projets de recherche et d'innovation dans lesquels les gouvernements et les entreprises ont travaillé main dans la main, illustre le pouvoir d'une telle collaboration.

« Le secteur public devra se réveiller, perdre sa naïveté et guider fermement les entreprises. »

⁷³ The ruling of The Hague District Court (C/09/571932 / HA ZA 19-379) in English is available at: <https://uitspraken.rechtspraak.nl/inziendocument?id=ECLI:NL:RBDHA:2021:5339>

⁷⁴ Stiglitz, J (2009) 'Moving beyond market fundamentalism to a more balanced economy'. Public Coop Econ, Vol. 80, No.3, pp. 345-360

Quoique cet exemple confirme que seules les entreprises privées récoltent les bénéfices de telles percées, il montre également que le secteur public devra se réveiller, perdre sa naïveté et guider fermement les entreprises.⁷⁵ En développant stratégiquement leurs capacités à guider le secteur privé dans la réalisation des objectifs sociétaux en tant que partie active du paysage économique, non seulement en tant que régulateurs mais aussi en tant qu'acteurs économiques, les gouvernements possèdent le pouvoir de faire le changement nécessaire que les marchés seuls ne seraient pas en mesure de réaliser. Comme l'a clairement illustré la pandémie de COVID-19 et la dépendance de la société et des entreprises à l'égard d'une action gouvernementale audacieuse, la lutte menée depuis des décennies par les élites économiques contre le mythe du « Grand gouvernement » – qui estiment que l'implication active des gouvernements dans les marchés est mauvaise en soi –, pourrait difficilement être plus en décalage avec la réalité à laquelle nos sociétés et notre planète sont confrontées aujourd'hui.

3.4.1. Une loi européenne sur le capitalisme responsable

Dans les économies de marché, le rôle du secteur privé est d'une importance fondamentale pour la société. En plus de fournir à la société la plupart des biens et services dont elle a besoin pour satisfaire ses besoins immédiats et construire son bien-être, les entreprises privées représentent la majeure partie de l'emploi sur lequel les citoyens comptent pour obtenir un revenu. La pandémie de COVID-19, pendant laquelle la notion « d'entreprises de première nécessité » a rapidement émergé et que l'on comptait sur les entreprises privées pour développer les vaccins et les équipements nécessaires, a illustré comment, dans notre système, certaines capacités dont la société dépend pour se maintenir sont entièrement entre les mains du secteur des entreprises.

Au cours des dernières décennies, et plus particulièrement depuis les années 1980, des pans entiers du monde des affaires ont perdu le sens des responsabilités qui doit aller de pair avec leur rôle essentiel dans la société. Les grandes entreprises, en particulier, définissent désormais leur objectif comme la création d'une valeur maximale pour les actionnaires d'un trimestre à l'autre, souvent au détriment de leur propre viabilité future. Au cours de la dernière décennie, les versements de dividendes moyens des entreprises européennes cotées en bourse dans le STOXX 600 (les 600 plus grandes entreprises cotées en bourse en Europe) ont parfois dépassé 70 % des bénéfices. En outre, les actionnaires exigent de plus en plus de « rachats d'actions », ce qui implique que

les entreprises utilisent leurs bénéfices, et parfois même du crédit, pour permettre aux actionnaires d'échanger des espèces contre leurs actions à des prix gonflés.

Pourtant, comme la pandémie l'a mis en évidence, une telle stratégie à court-terme et un tel comportement d'extraction de bénéfices sont préjudiciables à la viabilité des entreprises elles-mêmes. Les citoyens de toute l'UE se souviennent très bien de la façon dont les entreprises, qui avaient vidé leurs caisses pour verser des dividendes et des primes quelques semaines auparavant, ont compté sur le soutien du public pour rester à flot peu après la crise du coronavirus.⁷⁶ En outre, la recherche sur les relations industrielles montre que les entreprises qui donnent la parole aux parties prenantes, notamment par l'implication des représentants des salariés dans la prise de décision au niveau du conseil de surveillance ou du conseil d'administration, sont plus rentables à long terme, résistent mieux aux chocs économiques et sont moins endettées que leurs concurrents qui n'ont pas de pratiques comparables de dialogue social.⁷⁷

« La recherche montre que les entreprises qui donnent la parole aux parties prenantes, sont plus rentables à long terme, résistent mieux aux chocs économiques et sont moins endettées. »

⁷⁵ Mariana Mazzucato (2015): *The Entrepreneurial State*, 2nd revised edition, Penguin Books

⁷⁶ Mazzucato, M. and Andreoni, A. (2021): No more free-lunch bailouts, available at: <https://www.socialurope.eu/no-more-free-lunch-bailouts>

⁷⁷ Marc Steffen Rapp, Michael Wolff (2019): Strong Codetermination – Stable Companies: An empirical analysis in lights of the recent financial crisis, available at: https://www.boeckler.de/pdf/p_mbf_report_2019_51e.pdf

« S'il s'avère que des entreprises sont engagées dans des structures d'actionnariat opaques, par exemple par le biais de sociétés holding dans des juridictions pouvant être classées comme paradis fiscaux, les entreprises devraient se voir refuser des contrats et des aides à moins qu'une feuille de route contraignante et assortie de délais pour le démantèlement de ces structures opaques ne soit établie. »

Il s'avère aussi que ces entreprises obtiennent des résultats systématiquement et sensiblement meilleurs en ce qui concerne les indicateurs clés de durabilité, tels que la gestion équitable des ressources humaines, la protection de l'environnement, l'implication des communautés et la protection des droits fondamentaux, que les concurrents moins orientés vers les parties prenantes.⁷⁸ Pourtant, malgré ces avantages économiques, sociaux et environnementaux évidents pour les entreprises comme pour la société, la législation européenne des 40 dernières années a surtout œuvré à la restriction des droits des parties prenantes et de la démocratie économique.⁷⁹

Ayant pris conscience que le public européen exige une plus grande contribution de l'ensemble des entreprises

70%

Au cours de la dernière décennie, les **versements de dividendes moyens des entreprises européennes cotées en bourse dans le STOXX 600 ont parfois dépassé 70 % des bénéfices.**

pour relever les multiples défis auxquels le bien-être de la société est confronté en ces temps de pauvreté endémique, d'inégalités et de changement climatique, et compte tenu de la pression exercée par les forces politiques progressistes depuis les élections européennes de 2019, la Commission européenne a elle aussi commencé à reconnaître l'importance de s'en préoccuper. Avec sa proposition de directive sur les études de solvabilité des entreprises d'avril 2021, ainsi que son engagement à lancer un ensemble de mesures sur la gouvernance durable des entreprises, dont la publication est prévue au cours du second semestre 2021, la porte pourrait s'ouvrir à la réalisation de changements concrets. Toutefois, compte tenu des lacunes persistantes de ces initiatives et de la résistance probable des États membres et d'une partie du monde des affaires, il est indispensable de créer une pression publique et politique pour obtenir des résultats satisfaisants.

L'ICSE propose donc de s'engager dans le travail de la Commission européenne et, en s'appuyant sur les idées développées par la sénatrice américaine Elizabeth Warren,⁸⁰ de travailler à sa transformation en une « Loi sur le capitalisme responsable européen » qui engage la communauté des affaires à œuvrer pour un bien-être durable pour tous en Europe et dans le monde. Dans le cadre de cette loi européenne sur le capitalisme responsable, l'ICSE émet les recommandations suivantes.

⁷⁸ European Trade Union Institute (2020): Benchmarking Social Europe 2019, p. 76, available at: <https://www.etui.org/sites/default/files/BENCHMARKING%202019%20Web%20version%20-%20Copy.pdf>

⁷⁹ European Economic and Social Committee (2020): An EU legal framework on safeguarding and strengthening workers' information, consultation and participation, Study available at: <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-20-818-en-n.pdf>

⁸⁰ <https://www.warren.senate.gov/imo/media/doc/Accountable%20Capitalism%20Act%20One-Pager.pdf>

Exiger des grandes entreprises et des entreprises à haut risque qu'elles définissent des stratégies globales de durabilité

Dans le cadre de sa proposition de directive sur les études de durabilité des entreprises, la Commission européenne a proposé d'obliger les grandes entreprises à définir des stratégies concrètes, comprenant des objectifs spécifiques et des mesures effectives, afin de s'assurer que leur modèle et leur stratégie d'entreprise sont compatibles avec les principaux objectifs de durabilité, notamment celui de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Pour s'assurer que les mesures énoncées dans le cadre de ces stratégies sont fermement définies, et pour garantir la transparence des comptes rendus qui en seront faits, la Commission a l'intention de travailler à l'adoption de normes contraignantes, qui devraient être publiées en 2022, sur la base d'une proposition à fournir par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG).

L'ICSE invite les forces politiques progressistes à s'engager de manière constructive dans la proposition de la Commission, à la soutenir et à travailler à l'adoption rapide de la législation correspondante. Un tel engagement devrait permettre de garantir un champ d'application suffisamment large de la législation envisagée. Il convient d'éviter une définition purement quantitative du champ d'application de la directive afin de garantir que non seulement les grandes entreprises, mais aussi les petites entreprises actives dans des secteurs dans lesquels des risques élevés pour la durabilité environnementale et sociale sont évidents, soient également couvertes par ses dispositions. Les progressistes devraient également défendre un large ensemble d'objectifs de durabilité sociale et écologique à inclure dans les stratégies de durabilité des entreprises, y compris des objectifs relatifs à la protection de la biodiversité, à la protection des droits fondamentaux et des droits des travailleurs, et au respect des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Les exigences relatives à la définition des stratégies de développement durable des entreprises, ainsi que les exigences et les normes d'information correspondantes, devraient être organisées de manière à garantir que les entreprises soient guidées par des feuilles de route concrètes et limitées dans le temps pour améliorer leur impact sur le développement durable, et que des informations suffisantes soient disponibles pour évaluer si les entreprises se conforment aux objectifs fixés dans ces stratégies.

Une directive européenne sur l'obligation de vigilance des entreprises

En mars 2021, une large majorité du Parlement européen, conduite par les rapporteurs S&D de toutes les commissions parlementaires associées, s'est unie derrière des propositions de grande envergure visant à garantir que les entreprises enregistrées dans l'UE ou actives sur son marché unique respectent les droits fondamentaux des personnes et des groupes avec lesquelles elles travaillent, contribuent activement à la protection de l'environnement et se conforment aux principes de bonne gouvernance.⁸¹ À cette fin, le Parlement a demandé à la Commission européenne de publier une proposition législative sous la forme d'une directive exigeant que toutes les entreprises employant plus de 250 personnes, les entreprises cotées en bourse et les entreprises de toutes tailles actives dans des secteurs où les risques de violations potentielles sont élevés, s'engagent dans des pratiques de vigilance raisonnable étendues et proactives. Il est important de noter que cette vigilance raisonnable devra couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises, y compris leurs activités en dehors du territoire de l'Union européenne, ainsi que celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs.

⁸¹ European Parliament (2021): Report with recommendations to the Commission on corporate due diligence and corporate accountability (2020/2129(INL)), available at: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0018_EN.pdf

Pour se conformer à ces exigences, les entreprises couvertes seraient tenues de cartographier l'ensemble de leur chaîne de valeur et de procéder à des évaluations systématiques quant au risque d'atteintes potentielles aux droits sociaux, aux droits des travailleurs et des syndicats, aux normes environnementales et aux principes de bonne gouvernance.⁸² Si des risques réels ou potentiels de violations étaient identifiés, les entreprises seraient obligées d'élaborer des stratégies complètes de précaution pour contenir et éliminer ces risques, y compris par des mesures efficaces garantissant le respect des règles par les sous-traitants et les fournisseurs. Le Parlement invite la Commission à garantir que les entreprises consultent les parties prenantes, y compris les syndicats, les communautés locales et les organisations de la société civile lors de leur élaboration, et à veiller à ce que les parties consultées soient en mesure d'identifier les risques à inclure dans ces stratégies de précaution.

Dans le cadre de leurs stratégies de vigilance, les entreprises seraient également tenues d'établir des mécanismes de réclamation qui serviraient à la fois d'alerte précoce et de médiation en cas d'infractions réelles. Ces mécanismes doivent prévoir le droit pour les parties prenantes de déclencher des procédures connexes et de rester impliquées tout au long du processus jusqu'à sa conclusion, par des recours efficaces et des mesures de compensation. Le Parlement invite cependant la Commission à veiller à ce que l'existence de ces procédures de réclamation n'affecte en rien le droit des victimes et des parties prenantes à engager des procédures judiciaires contre les entreprises non conformes devant les tribunaux ordinaires.

Dans la proposition du Parlement, les entreprises concernées seraient obligées de rendre publiques leurs stratégies de vigilance, y compris dans un répertoire en ligne géré par la Commission européenne, de les évaluer au moins sur une base annuelle et de les adapter chaque fois que leurs chaînes de valeur sont modifiées de manière à faire apparaître de nouveaux risques. Le respect de la directive serait assuré par les États membres, qui seraient tenus de procéder à des audits proactifs et d'ouvrir des enquêtes par l'intermédiaire des bureaux des procureurs en cas de suspicion de non-conformité. S'il s'avère que des entreprises violent les exigences énoncées dans la directive sur la diligence raisonnable, les États membres seraient tenus d'imposer des sanctions, qui pourraient prendre la forme d'amendes financières, de l'exclusion des entreprises des mesures d'aide d'État et des marchés publics, et de la fermeture temporaire des entreprises enregistrées dans l'UE ou de la révocation de l'autorisation d'opérer sur le marché unique de l'UE pour les entreprises enregistrées en dehors du territoire de l'UE.

De l'avis de l'ICSE, la directive sur la vigilance obligatoire en matière de corruption proposée par le Parlement européen se révélerait un instrument puissant pour faire respecter des principes fermes de responsabilité sociale des entreprises sur le marché unique de l'UE. En prenant également en compte l'ensemble des chaînes de valeur des entreprises, y compris les sous-traitants et les fournisseurs, en dehors de l'UE, la proposition a le potentiel pour devenir un projet novateur qui encourage activement les bonnes pratiques d'entreprise dans toute l'économie mondiale. Pour donner plus de force à la proposition, l'ICSE encourage les forces politiques progressistes à envisager l'inclusion des stratégies de durabilité des entreprises (voir la proposition précédente) dans le cadre de la vigilance obligatoire, y compris ses dispositions pénales. Cela permettrait de s'assurer que les entreprises ne sont pas seulement tenues de définir ces stratégies et de rendre compte de leur mise en œuvre, mais qu'elles sont également responsables en cas de négligence les conduisant à ne pas atteindre les objectifs fixés dans ces stratégies.

Conditionner les aides d'État et l'accès aux marchés publics à une bonne gouvernance d'entreprise

Les entreprises qui souhaitent se porter candidates à des marchés publics ou qui dépendent des aides d'État, par exemple pour faire face à des chocs temporaires, devraient être obligées de rendre public la structure de leur actionnariat et leurs intérêts financiers. S'il s'avère que des entreprises sont engagées dans des structures d'actionnariat opaques, par exemple par le biais de sociétés holding dans des juridictions pouvant être clas-

⁸² The exact content of the legal provisions and standards covered by the directive would be defined as part of the legislative process, hence based on a proposal to be delivered by the European Commission, and, according to the European Parliament, should cover the relevant bodies of EU law as well as internationally agreed standards.

sées comme paradis fiscaux, les entreprises devraient se voir refuser des contrats et des aides à moins qu'une feuille de route contraignante et assortie de délais pour le démantèlement de ces structures opaques ne soit établie. Des pratiques similaires ont déjà été appliquées dans plusieurs États membres de l'UE dans le cadre de mesures d'aide pour la crise du coronavirus et se sont avérées efficaces pour éviter que les fonds publics ne soient utilisés pour accroître encore la richesse des privilégiés.⁸³ En outre, les aides d'État devraient être liées à des conditions qui garantissent que les entreprises bénéficiaires prennent des mesures significatives pour contribuer à la décarbonisation de l'économie de l'UE, s'abstiennent de verser des dividendes, limitent les primes de gestion et s'abstiennent de licencier des travailleurs dans un délai déterminé.

Renforcer les droits des salariés à une représentation au conseil d'administration

Afin d'exploiter pleinement le potentiel de la démocratie économique et du dialogue social dans la gestion de la transition vers une économie durable, la Commission européenne devrait proposer une législation visant à établir un seuil minimum obligatoire de droit de participation au conseil d'administration dans toute l'Union européenne. Ces normes minimales devraient s'appliquer à toutes les entreprises des secteurs privé et public au-delà d'une certaine taille et être formulées de telle sorte que les processus de restructuration et de conversion transfrontalière des entreprises ne puissent pas conduire à une restriction effective de ces droits, comme c'est souvent le cas dans le cadre actuellement applicable.⁸⁴

Renforcer les droits des travailleurs à l'information et à la consultation

En outre, des réformes devraient être entreprises dans le cadre législatif de l'UE pour les droits d'information et de consultation des travailleurs. Cela devrait notamment conduire à la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE) afin de remédier à la situation dans laquelle la plupart des CEE existants fonctionnent comme des organes symboliques sans impact décisif.⁸⁵ Il s'agirait notamment d'élargir le mandat de ces organes afin d'y inclure non seulement les questions relatives à la stratégie des entreprises transnationales mais aussi les questions d'intérêt commun pour la main-d'œuvre concernée, d'établir des dispositions strictes pour garantir des droits d'information et de consultation adéquats, tout en introduisant des mesures visant à garantir l'accès à la justice et des sanctions efficaces en cas de violation des droits des CEE. Ces mesures devraient être accompagnées de l'introduction d'une directive-cadre européenne sur l'anticipation, l'information, la consultation et la codétermination des travailleurs en cas de changement et de restructuration, afin de garantir que les représentants des travailleurs, les employeurs, les autorités publiques et les autres parties prenantes dans toute l'Union européenne préparent et gèrent le changement et la restructuration des entreprises de manière socialement responsable.

⁸³ <https://www.accountancyeurope.eu/wp-content/uploads/Long-term-tax-policy-changes-for-a-sustainable-recovery.pdf>

⁸⁴ European Economic and Social Committee (2020): An EU legal framework on safeguarding and strengthening workers' information, consultation and participation, p. 25-27, Study available at: <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-20-818-en-n.pdf>

⁸⁵ European Economic and Social Committee (2020): An EU legal framework on safeguarding and strengthening workers' information, consultation and participation, p. 23, Study available at: <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-02-20-818-en-n.pdf>

Éliminer les incitations pour les administrateurs de sociétés à se concentrer sur les intérêts des actionnaires

Les ventes d'actions de l'entreprise par les administrateurs et les dirigeants des sociétés cotées en bourse devraient être limitées. Les cadres supérieurs, en particulier, sont aujourd'hui rémunérés principalement en actions de l'entreprise, ce qui les incite fortement à se concentrer exclusivement sur les intérêts des actionnaires. Pour s'assurer qu'ils se concentrent sur les intérêts à long terme de toutes les parties prenantes de l'entreprise, les administrateurs ne devraient pas être autorisés à vendre des actions de l'entreprise dans les cinq ans suivant leur réception ou dans les trois ans suivant un rachat d'actions de l'entreprise.

Limiter les droits de vote des grands actionnaires

Afin de limiter la concentration du pouvoir au sein des grandes entreprises, les droits de vote des grands actionnaires devraient être limités. À cette fin, les investissements au-delà d'un certain seuil, qui pourrait être conditionné à la taille de l'entreprise, n'entraîneraient pas d'augmentation des droits de vote de la même ampleur.⁸⁶ Par exemple, dans les grandes entreprises, les investissements dépassant 10 % du stock total d'actions de l'entreprise n'entraîneraient qu'une augmentation du pouvoir de vote égale à 1/3 du montant de l'investissement. Au-delà du seuil de 10 %, les 2/3 restants de ces droits de vote étant réattribués aux petits investisseurs, aux employés ou à d'autres parties prenantes.⁸⁷ Les seuils et les clés de réattribution pourraient être conditionnés à la taille de l'entreprise, par exemple en termes d'employés ou de chiffre d'affaires, afin de limiter l'impact de cette mesure sur les petites entreprises et les entreprises familiales.

Récompenser l'actionnariat de long terme

Comme le propose un récent rapport de la commission des affaires juridiques du Parlement européen,⁸⁸ la Commission européenne devrait proposer une révision de la directive sur les droits des actionnaires, afin d'y intégrer des incitations à l'actionnariat de long terme. Ces mesures devraient viser à décourager les ventes fréquentes d'actions de sociétés, qui poussent les dirigeants à trop se concentrer sur l'évolution à court terme du prix des actions de leurs sociétés, et récompenser l'engagement à long terme des actionnaires. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de dispositions accordant aux actionnaires patients des droits de vote supplémentaires, ou leur permettant de « regagner » des droits de vote dans le contexte de la proposition précédente, lorsqu'ils restent investis dans une société pendant une période suffisamment longue. Des incitations fiscales supplémentaires pour l'actionnariat à long terme, ou des mesures dissuasives pour l'actionnariat à court terme, pourraient également être envisagées à cet égard.

⁸⁶ Piketty, T. (2021): *Capital and Ideology*, Harvard University Press), pp. 974-5

⁸⁷ Accordingly, a shareholder holding shares equal to 25% of total stock of company shares would hold 15% of the total voting rights (10% of voting rights for the first 10% invested, 5% of voting rights for the 15% of shares beyond this).

⁸⁸ See European Parliament Report on Sustainable Corporate Governance (2020/2137(INI)), available at: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0240_EN.pdf

« En Europe et dans les économies avancées en général, la prise de conscience de la crise climatique et les fossés qui se creusent dans notre société ont suscité un regain d'intérêt pour l'entrepreneuriat responsable. »

3.4.2. Un statut européen d'entreprise sociale

En Europe et dans les économies avancées en général, la prise de conscience de la crise climatique et les fossés qui se creusent dans notre société ont suscité un regain d'intérêt pour l'entrepreneuriat responsable. Les entreprises, y compris les multinationales, qui s'engagent à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre dans des délais précis, ou les entreprises qui valorisent leur engagement en faveur du bien-être des citoyens et de leurs communautés par des campagnes stratégiques de communication, sont déjà aujourd'hui des phénomènes courants. Ces tactiques reflètent l'évolution des pays riches, où les consommateurs, de plus en plus conscients du fait que la maximisation des profits des entreprises entraîne souvent des conséquences néfastes pour la société et l'environnement, commencent à chercher des alternatives. Le plus souvent, les changements de comportement des entreprises qui en découlent manquent de transparence au-delà des affirmations superficielles publiées par les entreprises elles-mêmes, et la contribution au bien public dépend donc de la bonne volonté et de la sincérité de l'entreprise privée.

Une voie alternative prometteuse a été ouverte en Italie, où, en décembre 2015, le droit des sociétés a été modifié pour créer le nouveau statut de « *Società Benefit* », ou entreprise sociale.⁸⁹ Les entreprises qui adoptent le

statut de « société bénéfice » sont guidées, outre le profit, par des objectifs d'intérêt public clairement définis et codifiés juridiquement, tels que la fourniture de produits et de services utiles aux communautés à faibles revenus ou mal desservies, l'offre de possibilités d'amélioration aux personnes faibles ou marginalisées, ou la protection et la restauration de l'environnement. En outre, le statut d'entreprise sociale stipule l'obligation pour la « *Società Benefit* » de publier des audits complets et les comptes rendus de sa contribution à ces objectifs d'utilité publique, en utilisant des méthodologies d'audit développées en externe qui prennent également en compte toutes les dimensions pertinentes de la gouvernance d'entreprise relatives aux employés et aux questions environnementales.⁹⁰

Comme le proposait le premier rapport d'orientation de l'ICSE, le concept des entreprises sociales devrait être repris par la Commission européenne et traduit en une stratégie européenne énergique pour favoriser son européanisation en vue de faire des entreprises sociales la forme juridique prédominante des sociétés enregistrées dans l'UE d'ici dix ans.

À cette fin, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

⁸⁹ Note that the concept of benefit corporations used here takes inspiration from the Italian statute of 'Società Benefit', hence a business statute entirely governed by public law and with enforceable legal obligations. This distinguishes it significantly from the B-Corp approach becoming increasingly popular in the United States, which is mainly driven by private certification schemes and much weaker and less enforceable obligations, for instance in terms of reporting.

⁹⁰ Alissa Pelatan, Roberto Randazzo (2016): The First European Benefit Corporation: blurring the lines between social and business, available at: <https://bateswells.co.uk/wp-content/uploads/2019/06/benefit-corporation-article-june-16.pdf>

Une directive européenne établissant le statut d'entreprise sociale dans tous les États membres de l'UE.

Le premier étape de ce plan serait l'adoption d'une directive européenne visant à créer le statut d'entreprise sociale dans tous les États membres de l'UE. La directive stipulerait les exigences légales pour les entreprises cherchant à s'enregistrer en tant qu'entreprise sociale, ainsi que les obligations de comptes rendus correspondantes. Dans l'idéal, ces exigences devraient s'appuyer sur le principe « ne pas causer de préjudice important » élaboré dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière de finance durable.⁹¹ Ce principe permettrait de garantir que les sociétés bénéficiaires s'efforcent de contribuer à un objectif d'intérêt public spécifique de leur choix, tout en évitant les impacts négatifs (c'est-à-dire des dommages significatifs) sur un ensemble d'objectifs environnementaux et sociaux à définir par la directive. La proposition de la Commission devrait également inclure des dispositions visant à créer un label unique pour les entreprises sociales afin de garantir que les consommateurs puissent facilement les reconnaître en tant qu'entreprises axées sur le bien public.

Créer des incitations et proposer des services de soutien pour promouvoir l'adoption du statut d'entreprise sociale

Pour promouvoir son adoption, y compris parmi les petites et moyennes entreprises, le statut d'entreprise sociale devrait être structuré aussi simplement que possible et être accompagné d'incitations au niveau européen et national, par exemple par un accès privilégié aux marchés publics, des investissements réservés et des mécanismes de soutien à l'investissement. De plus, les gouvernements nationaux devraient envisager de mettre en place des services d'assistance spécialisés pour aider les entreprises, en particulier les petites et microentreprises, à s'acquitter des obligations de déclaration associées à ce nouveau statut. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme du développement d'outils de déclaration standardisés ainsi que d'organismes publics proposant des audits à faible coût ou gratuits pour les « sociétés bénéfice » dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain seuil.

⁹¹ Cf. Final report of the Technical Expert Group on Sustainable Finance (March 2020), available at: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf

3.4.3. Stimuler l'économie sociale

L'économie sociale représente plus de 6 % des emplois et entre 6 et 8 % du PIB de l'UE.⁹² Les entreprises sociales, qui prennent généralement la forme d'entreprises sans but lucratif ou à but non lucratif, sont profondément ancrées dans les communautés locales, fonctionnent sur la base d'un processus décisionnel participatif et démocratique et fournissent des services essentiels, par exemple dans le domaine des soins sociaux, de la santé et de l'éducation. L'économie sociale comprend également les coopératives et les mutuelles, conçues pour offrir de bons salaires aux employés et des biens et services abordables à leurs clients, plutôt que de servir les intérêts des actionnaires.

6-8%

L'économie sociale représente plus de 6 % des emplois et entre 6 et 8 % du PIB de l'UE.

Ces dernières années, on a eu tendance à considérer que l'économie sociale ne s'occupait que des défaillances du marché, en d'autres termes, qu'elle soutenait les personnes ayant des difficultés à trouver un emploi ou qu'elle fournissait des biens et des services que le marché n'offrait pas ou offrait insuffisamment. Cependant, ces entreprises, ainsi que d'autres types d'entreprises alternatives telles que les fondations, ou

les nouveaux modèles d'entreprises écologiques ou à participation, doivent être considérées comme faisant partie de la transformation du marché afin de réduire les inégalités de revenus et de richesses, de répartir le pouvoir économique et de contribuer à un avenir plus durable.

À bien des égards, l'économie sociale a été en première ligne face à la pandémie actuelle et s'est avérée essentielle à la résilience des communautés et de la société face à la COVID-19. La mise à disposition d'une aide d'urgence aux entreprises de l'économie sociale a donc été, à juste titre, une préoccupation majeure dans la mise en œuvre des mesures de l'UE au regard de la crise, et a pu bénéficier de diverses mesures de soutien financier, y compris dans le cadre du programme *NextGeneration EU* et de son mécanisme attendant de redressement et de résilience.⁹³ Ces mesures représentent d'importants efforts de stabilisation, mais ne constituent pas, à ce jour, un plan stratégique visant à stimuler et à développer le potentiel de l'économie sociale dans la transition vers un modèle économique européen axé sur la durabilité et le bien-être.

La Commission européenne, qui s'était engagée à proposer un plan d'action pour l'économie sociale dans son programme de travail 2020, a décidé de reporter cette stratégie en raison de la crise du Coronavirus, et cette publication est désormais prévue en 2021. L'ICSE a déjà appelé à un tel agenda stratégique pour l'économie sociale dans son premier rapport d'orientation et souhaite donc rappeler l'importance de donner suite à leur mise en œuvre.

À cet égard, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

« L'économie sociale a été en première ligne face à la pandémie actuelle et s'est avérée essentielle à la résilience des communautés et de la société face à la COVID-19. »

⁹² European Economic and Social Committee (2015): Recent evolutions of the Social Economy in the European Union, Study available at: http://www.ciriec.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2017/10/RecentEvolutionsSEinEU_Study2017.pdf

⁹³ European Parliament Research Service (2020): What future for the social economy? Study available at: [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI\(2020\)659336](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI(2020)659336)

Un plan d'action européen pour l'économie sociale qui réponde aux défis actuels

Le prochain plan d'action pour l'économie sociale est l'occasion pour la Commission européenne de s'appuyer sur les précédentes propositions de l'ICSE et de définir un cadre de référence d'actions législatives et non-législatives en vue de leur mise en œuvre. Les éléments clés inclus dans ce précédent rapport de l'ICSE concernent la création de statuts européens uniformes pour les mutuelles, les associations et les fondations afin de faciliter leur (co-)opération transfrontalière dans le marché unique, des mesures visant à améliorer l'accès au financement pour les entreprises de l'économie sociale, le développement et la collecte de statistiques plus précises sur les activités de l'économie sociale, et des actions visant à accroître l'attractivité des carrières dans l'économie sociale. Le plan d'action devrait, dans la mesure du possible, s'appuyer sur une évaluation solide de l'impact particulier de la pandémie sur l'économie sociale et, si nécessaire, inclure des mesures spécifiques pour fournir des mesures supplémentaires de soutien d'urgence aux entreprises sociales. En outre, il devrait aborder les actions stratégiques suivantes.

Un service de la Commission consacré à coordonner la politique de l'économie sociale

La Commission européenne devrait mettre en place un service consacré à la coordination de la politique de l'économie sociale afin de tirer parti de son potentiel de changement sociétal et environnemental dans l'intérêt d'un bien-être durable pour tous. À cette fin, le groupe de travail temporaire et informel créé sous la direction conjointe des directions générales « Emploi, affaires sociales et intégration » et « Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME » devrait être formalisé et doté d'un mandat ferme pour assurer un développement et une coordination efficaces des politiques dans tous les domaines relevant de la compétence de l'UE et présentant un intérêt direct pour l'économie sociale.

Inclure l'économie sociale dans la future taxonomie de la finance sociale durable de l'UE

La structure et les besoins des entreprises de l'économie sociale devraient être examinés de près lors de l'élaboration d'une taxonomie de l'investissement social (voir section 3.3.1), afin que les activités de l'économie sociale puissent être intégrées dans cette taxonomie. Cela devrait également être le cas lors de l'élaboration d'une norme européenne en matière d'obligations sociales dans le cadre de la stratégie de financement durable de l'UE.

Soutenir la numérisation de l'économie sociale

Des problèmes particuliers se sont posés en ce qui concerne l'adoption de technologies et de solutions numériques dans le secteur de l'économie sociale, principalement en raison des coûts d'investissement élevés.⁹⁴ Cela a eu des effets très néfastes sur le fonctionnement de nombreux opérateurs de l'économie sociale pendant la pandémie et les a empêchés de contribuer encore davantage à la résilience de la société pour faire face à la crise du coronavirus. La Banque européenne d'investissement et les banques nationales de développement devraient donc lancer des programmes de soutien spécifiques pour la numérisation de l'économie sociale, par exemple sous la forme de conditions de prêt préférentielles ou de systèmes de garantie.

Encourager la coopération entre l'économie sociale et les entreprises conventionnelles

Une étude récente réalisée pour le compte de l'Agence exécutive européenne pour les PME (EASME) a mis en évidence les bénéfices et les avantages mutuels de la coopération entre les entreprises de l'économie sociale et les entreprises traditionnelles, ce qui conduit généralement les entreprises conventionnelles à adopter de nouvelles mesures de responsabilité sociale, et permet aux entreprises sociales de s'engager dans des processus d'apprentissage et d'innovation.⁹⁵ Des programmes spécifiques devraient être proposés et gérés de manière permanente et bénéficier du soutien des Fonds européens structurels et d'investissement.

3.4.4. L'innovation au service du développement durable

La nécessité de s'engager dans une transformation fondamentale de la société pour parvenir à la durabilité et au bien-être pour tous met les citoyens et les entreprises au défi de faire les choses de manière radicalement différente. La recherche et l'innovation peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard, en apportant des solutions pour une énergie et une mobilité propres et rentables, de nouveaux modèles de consommation véritablement durables, des technologies et des modèles d'entreprise qui ouvrent des perspectives économiques aux citoyens des régions reculées, ou en proposant des innovations pour des services publics de meilleure qualité et facilement accessibles.

Se servir de la politique d'innovation pour relever les défis sociétaux nécessite toutefois une approche de la recherche, du développement et de l'innovation différente de celle

adoptée jusqu'à présent par l'Union européenne. Traditionnellement, l'aide à l'innovation de l'UE s'est principalement préoccupée des questions de compétitivité industrielle. En concentrant les financements sur les fleurons de l'industrie pour accélérer les cycles d'innovation et créer, défendre et accroître leur avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux, le soutien de l'UE à la recherche et au développement s'est transformé, au fil des ans, en un cercle élitiste accessible presque exclusivement aux « meilleurs de la classe ».⁹⁶

Qui plus est, une focalisation aussi étroite sur le leadership industriel et la compétitivité réduit l'innovation à des considérations purement commerciales. En conséquence, l'histoire de la politique d'innovation de ces dernières décennies est truffée d'exemples montrant comment la recherche financée par des fonds publics a conduit à des percées qui ont ensuite été exploitées par le secteur privé sur la base de considérations entièrement commerciales. Si cela a permis aux entreprises de générer des bénéfices étonnants, sou-

⁹⁴ European Parliament Research Service (2020): What future for the social economy?, pp.6-7, Study available at: [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI\(2020\)659336](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI(2020)659336)

⁹⁵ EASME (2019) Social Business Initiative (SBI) follow up: Cooperation between social economy enterprises and traditional enterprises, Study and Executive Summary available at: https://ec.europa.eu/growth/content/social-business-initiative-sbi-follow-cooperation-between-social-economy-enterprises-and_en

⁹⁶ European Policy Centre (2021): The Industrial Strategy Refresh: A new opportunity to reboot the EU's industrial innovation performance, Policy Brief available at: <https://epc.eu/en/Publications/The-Industrial-Strategy-refresh-3da158>

vent grâce à des tarifications excessives, l'intérêt public, par exemple en termes d'accès équitable aux nouvelles technologies numériques et aux traitements pharmaceutiques, a dû passer au second plan, bien que les fonds publics aient été essentiels au lancement des recherches sous-jacentes.⁹⁷

La politique d'innovation en faveur de sociétés durables et solidaires qui favorisent le bien-être de leurs citoyens et comblent le fossé entre les personnes âgées et les jeunes, les régions rurales et urbaines, nécessite un changement d'orientation. Elle doit comprendre la recherche et l'innovation comme un bien public essentiel fourni à tous les citoyens et à toutes les communautés qui comptent sur ses résultats pour satisfaire leurs besoins et leurs aspirations en matière de bien-être. Au lieu de viser à créer et à préserver un avantage concurrentiel, cet objectif de bien public dans la recherche et l'innovation est associé à celui de l'égalité d'accès à de meilleures conditions de vie et aux chances sociales et économiques.

Pour remplir cette tâche, les processus d'innovation doivent être orientés vers une mission, c'est-à-dire se concentrer sur l'obtention de résultats spécifiques liés au bien-être et conçus spécialement pour les communautés auxquelles ils sont censés profiter. Ces processus reposent sur des réseaux d'acteurs de l'innovation, comprenant des chercheurs, des entreprises et des parties prenantes, dirigés par des gouvernements qui les gèrent activement afin de créer une « valeur publique » en contribuant à un objectif sociétal commun. Au lieu de « pousser » les marchés à s'adapter et à améliorer leurs capacités, le rôle du gouvernement dans les missions de ce type consiste à créer des marchés entièrement nouveaux qui fonctionnent mieux pour satisfaire les besoins de la société en matière de bien-être et à prendre le risque financier associé en agissant comme l'investisseur de premier, et non de dernier recours.⁹⁸

Dans l'Union européenne, des compétences uniques sont déjà disponibles pour mener à bien une telle mission axée sur la recherche et l'innovation, qui s'attaque aux principaux défis sociétaux, sous la direction d'un État entrepreneur. Avec plus de 300 grandes infrastructures publiques de recherche existant en Europe, par exemple sous la forme d'instituts et de réseaux de recherche qui combinent une expertise scientifique de haut niveau avec un financement ne dépendant pas d'un succès commercial immédiat, stimuler l'innovation de pointe au nom de la justice sociale et environnementale, et non pour un profit maximal, est une ambition réaliste. Ce potentiel de création de valeur publique, par exemple dans la transition énergétique, la mobilité, l'économie numérique, la santé et la transition démographique, doit être systématiquement exploité.

Cela implique toutefois que ces compétences ne soient pas utilisées seulement pour mener des recherches fondamentales, mais qu'elles restent activement impliquées tout au long des étapes suivantes du cycle des innovations, y compris leur commercialisation et leur déploiement. Ces efforts pourraient en outre bénéficier d'une coopération organisée avec les entreprises publiques et mixtes public-privé, lesquelles malgré les pressions de la privatisation au cours des dernières décennies sont toujours présentes en grand nombre sur les marchés de l'UE. Sinon, l'accomplissement de ces tâches continuerait à dépendre d'opérateurs dont le seul objectif est de générer un profit maximal, ce qui conduit trop souvent soit à des prix excessifs pour le consommateur, soit à l'arrêt de processus d'innovation qui ne promettent pas de commercialisation immédiate malgré leur valeur sociale et écologique avérée.⁹⁹

Outre un changement d'orientation dans sa mise en œuvre, le succès de la mission axée sur la recherche et l'innovation nécessite également des réformes dans le secteur scientifique, où la recherche sur-spécialisée a parfois perdu le contact avec les problèmes auxquels est confrontée une population mondiale touchée par des inégalités qui s'aggravent et par la dégradation de l'environnement. Comme l'indique le Rapport mondial sur le développement durable 2019, « [L]e monde a désormais besoin de plus de science de la durabilité. Il s'agit d'un nouveau domaine d'études universitaires, plus engagé, qui met en lumière les interactions nature-société complexes, souvent controversées et chargées de valeur, tout en générant des connaissances scientifiques utilisables pour le développement durable. Cela signifie gérer les risques, l'incertitude, les questions éthiques et l'utilisation appropriée du principe de précaution. Cela implique de travailler avec les groupes concernés pour reconnaître les problèmes et les objectifs et identifier les principaux compromis ».¹⁰⁰ Bien que sous-développés à l'heure actuelle, en Europe comme dans le reste du monde, les projets pionniers concernant la science de la durabilité ont prouvé leur capacité à créer de nouvelles formes de connaissances et, surtout, à les rendre applicables de manière à transformer les défis et les dilemmes en avantages pour les humains et la planète. En combinant les connaissances de multiples disciplines scientifiques, en collaborant avec des groupes hétérogènes de citoyens, des parties prenantes d'entreprises et de gouvernements, cette science a un potentiel de stimulation du bien-être durable pour tous qui doit être développé et exploité de manière stratégique.

Depuis sa récente refonte, Horizon Europe, le principal programme de financement pour la recherche et l'innovation de l'UE, doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros pour la période 2021- 27, a commencé à inclure la réalisation de missions dans son portefeuille d'actions de soutien à la

⁹⁷ Mariana Mazzucato (2015): *The Entrepreneurial State*, 2nd revised edition, Penguin Books

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Florio, M. and Giffoni, F. (2019): *L'impatto sociale della produzione di scienza su larga scala: come governarlo?*; Forum Disuguaglianze Diversità, available at: https://www.forumdisuguaglianzediversita.org/wp-content/uploads/2019/09/Florio-Giffoni_x96206.pdf

¹⁰⁰ Independent Group of Scientists appointed by the Secretary-General (2019), *Global Sustainable Development Report 2019: The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*, United Nations, New York, p. 120, available at: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf

« L'innovation axée sur les missions ne devrait pas seulement être une priorité pour les programmes de financement à grande échelle au niveau européen peuvent être reproduites aux niveaux national, régional et local. »

recherche et à l'innovation. En conséquence, cinq domaines de mission (lutte contre le cancer, adaptation au changement climatique, océans sains, villes climatiquement neutres et intelligentes, sols et aliments sains) ont été définis pour lancer des projets connexes.¹⁰¹ À cet égard, la Commission européenne peut légitimement prétendre jouer un rôle de pionnier. Toutefois, d'importants défis subsistent pour la mise en œuvre complète et réussie d'une démarche axée sur des missions, qui exigera de la Commission qu'elle s'engage dans des processus complets d'expérimentation, d'apprentissage et de renforcement des compétences.

En outre, l'innovation axée sur les missions ne devrait pas seulement être une priorité pour les programmes de financement à grande échelle au niveau européen. De fait, des approches similaires peuvent être reproduites aux

niveaux national, régional et local, où des solutions d'innovation sociale et technologique sont nécessaires de toute urgence pour répondre aux problèmes concrets auxquels les citoyens, leurs communautés et les entreprises sont confrontés dans la transition vers une économie et une société durables. La Commission européenne devrait donc considérer le tournant vers ce type particulier de politique d'innovation comme un processus de leadership innovant en lui-même et s'efforcer de l'étendre pour rallier les gouvernements et les autorités publiques à tous les niveaux.

Pour garantir la réussite de la mise en œuvre de l'approche de l'innovation axée sur la mission au niveau de la Commission européenne et commencer son intégration à tous les niveaux de gouvernance, l'ICSE recommande de se concentrer sur un certain nombre de domaines clés.

Renforcer les capacités intersectorielles de la Commission européenne

L'innovation axée sur les missions exige des approches collaboratives et intersectorielles de la mise en œuvre des processus d'innovation et du traitement de leurs résultats. Pour réussir, les services de la Commission qui dirigent les réseaux de chercheurs, de parties prenantes et d'entreprises à l'origine du processus d'innovation doivent stimuler les échanges, la coopération et l'apprentissage mutuel entre ces partenaires et assurer un retour d'information constant entre le réseau d'innovation et les services gouvernementaux spécialisés responsables des domaines politiques concernés tout au long du processus et du cycle de vie des propositions d'innovation envisagée. Cela peut s'avérer difficile pour la Commission européenne, une institution qui suit principalement une approche sectorielle dans laquelle différents départements (directions générales, DG)) revendiquent la respon-

¹⁰¹ Cf. https://ec.europa.eu/info/horizon-europe/missions-horizon-europe_en

sabilité exclusive de leurs domaines politiques et préfèrent travailler en « silos ». Pour réussir à mettre en œuvre l'approche de l'innovation axée sur la mission au sein de la Commission européenne, il faut que de nouveaux processus organisationnels et une capacité de coordination intersectorielle soient mis en place dans l'institution. Si la création de « comités de mission » présidés par des représentants de haut niveau de différentes directions générales de la Commission pour la supervision des missions Horizon semble être une étape prometteuse à cet égard, la Commission doit également s'assurer qu'une capacité administrative adéquate est mise en place pour la gestion quotidienne des missions d'innovation. Contrairement aux programmes Horizon précédents, cette gestion de projet ne doit pas être sous-traitée à des prestataires externes. Ce n'est qu'ainsi que pourra se développer une culture organisationnelle orientée vers un but précis, clé du succès des missions d'innovation, fondée sur une forte coordination horizontale et orientée vers le développement des connaissances institutionnelles et des meilleures pratiques.¹⁰² Il est essentiel que ces structures de gouvernance pour les processus d'innovation axés sur les missions soient étroitement liées à la capacité de la Commission européenne en matière de bien-être durable et qu'elles s'appuient sur les idées générées par celle-ci, afin de garantir un degré élevé de cohérence avec les objectifs et l'analyse qui sous-tendent la future politique européenne au sens large.

S'appuyer sur sa propre courbe d'apprentissage pour intégrer l'approche orientée vers la mission.

Ce processus d'apprentissage institutionnel devrait être documenté, évalué et développé dans une stratégie globale d'intégration ciblant tous les domaines politiques de l'UE et tous les niveaux de gouvernement. En pratique, tous les programmes de l'UE, en particulier ceux qui comportent une composante d'investissement, peuvent devenir des catalyseurs de l'innovation axée sur la mission. Le fait de donner aux autorités de gestion un aperçu des avantages de cette approche, ainsi que des conseils pratiques pour sa mise en œuvre, peut servir à multiplier les missions d'innovation et le développement de solutions innovantes bien au-delà des programmes de recherche et d'innovation de l'UE. Des conseils en la matière devraient également être fournis aux autorités nationales, régionales et locales où l'approche de l'innovation axée sur les missions a déjà suscité un grand intérêt en tant que levier pour stimuler le développement régional et fournir des solutions spécifiques aux défis liés à la nécessaire transition vers un modèle économique et social durable.¹⁰³ En outre, ces approches systématiques devraient également être intégrées dans la coopération au développement de l'UE afin d'aider les pays en développement et en transition à adopter une approche de la recherche et de l'innovation orientée vers une mission et à renforcer les capacités correspondantes.

Créer des pôles d'innovation européens

Pour renforcer les capacités d'innovation orientée vers les missions en Europe, la Commission européenne devrait œuvrer à la création de pôles d'innovation européens. Ces pôles devraient relier les infrastructures de recherche publiques, telles que les instituts et réseaux de recherche publics, les entreprises publiques, privées et mixtes par-delà les frontières afin de collaborer dans le cadre de missions d'innovation à long terme. Cette collaboration devrait être axée sur le développement conjoint de technologies et d'innovations, ainsi que sur le transfert de connaissances et de technologies entre les organisations participantes. Grâce à ces pôles, qui pourraient être structurés par thème pour apporter des solutions aux principaux défis liés au changement climatique, à la transition énergétique, à la mobilité, à l'économie numérique, à la santé et à la transition démographique, les percées et les progrès scientifiques pourraient être largement accessibles dans toute l'Europe et diffusés sur la base de considérations de justice sociale et environnementale, et pas seulement de viabilité commerciale.

¹⁰² Mazzucato (2021), p. 117

¹⁰³ <https://pes.cor.europa.eu/place-based-approach-key-research-and-innovation>

Dynamiser la science européenne de la durabilité

Afin d'accroître les compétences en sciences de la durabilité dans l'UE, la Commission européenne devrait s'associer aux États membres pour intégrer cette étude dans l'ensemble du paysage universitaire européen. Cela impliquerait de mettre à jour les programmes d'enseignement de manière à permettre aux scientifiques de communiquer et de collaborer au-delà des frontières disciplinaires, de s'engager avec des groupes de parties prenantes non universitaires et d'identifier et de traiter des questions relatives aux recherches sociales. En outre, les incitations professionnelles des chercheurs devraient être modifiées de manière à récompenser la transdisciplinarité et l'engagement social, et pas seulement, comme c'est souvent le cas actuellement, les hauts degrés de spécialisation et les publications dans un nombre restreint de publications académiques.¹⁰⁴

Adapter le financement de la recherche et de l'innovation du secteur privé

Stimuler la recherche thématique axée sur l'innovation dans le secteur privé demande aussi un changement de stratégie concernant le profil de son financement. Les gouvernements de l'UE ont actuellement tendance à soutenir l'innovation principalement par des incitations fiscales pour les entreprises du secteur privé engagées dans la recherche et le développement. Toutefois, les incitations fiscales ne parviennent à stimuler la recherche et le développement qu'aux derniers stades du cycle d'innovation, par exemple lorsqu'il s'agit de préparer la commercialisation de solutions ou de technologies préexistantes. Pour stimuler la recherche fondamentale et la recherche appliquée, l'élément clé en termes d'innovation, les incitations fiscales ont un impact beaucoup plus faible que le soutien financier direct. L'évolution vers des travaux axés sur recherche-développement des innovations devrait donc s'accompagner d'un rééquilibrage du financement pour davantage de subventions et des allègements fiscaux moins nombreux et mieux ciblés.¹⁰⁵ Toutefois, pour éviter les situations dans lesquelles les fonds publics sont utilisés pour prendre des risques aux premiers stades du cycle d'innovation, alors que les bénéfices générés par les innovations réussies restent exclusivement entre les mains des entreprises qui commercialisent ces solutions, les organismes publics de financement de l'innovation devraient, par principe, conserver une participation ou une propriété intellectuelle (partielle) dans ces innovations.

Développer une norme européenne pour les fonds d'innovation

Afin d'augmenter les fonds disponibles pour soutenir la recherche et l'innovation, les fonds propres et la propriété intellectuelle des projets détenus par les gouvernements devraient être transférés dans des fonds destinés à soutenir le prochain cycle d'innovation. De tels fonds peuvent potentiellement être créés à tous les niveaux de gouvernement, du niveau européen au niveau local. Ces fonds et les dispositions relatives à la conservation du capital et de la propriété intellectuelle devraient être établis selon une norme européenne commune afin de faciliter la coopération transnationale entre les parties prenantes de l'innovation. La Commission européenne devrait donc proposer un règlement visant à établir une législation uniforme concernant ces fonds dans tous les États membres de l'UE.¹⁰⁶

¹⁰⁴ For a detailed discussion of necessary reforms in science and academia with a view to boosting sustainability science, see Independent Group of Scientists appointed by the Secretary-General (2019): Global Sustainable Development Report 2019: The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development, United Nations, New York, available at: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf

¹⁰⁵ OECD (2020): How effective are R&D tax incentives? New evidence from the OECD microBeRD project, available at: <https://www.oecd.org/sti/microberd-rd-tax-incentives-policy-note.pdf>

¹⁰⁶ Mazzucato (2013): pp. 203-4



CHAPITRE 4

Vivre dans une société en mutation - la nécessité d'une transition juste

Introduction	Résilience : une définition inclusive pour mettre en œuvre des changements en profondeur	Gouvernance inclusive et démocratie ouverte pour une transition juste
117	120	126
Éducation et formation tout au long de la vie	Transition juste et politiques adaptées à la situation géographique pour une cohésion durable	Justice climatique : la nécessité d'un cadre pour l'adaptation au changement et de politiques environnementales justes
132	138	144

Au début de l'année 2021, la Commission européenne a publié une proposition législative visant à créer un « Fonds pour une transition juste » dans le cadre d'un mécanisme du même nom. Rendre opérationnel le concept de transition juste est un pas politique allant indiscutablement dans la bonne direction puisqu'il vise à assurer que la transition vers une économie climatiquement neutre se fasse de manière équitable. Il manque cependant dans cette proposition une définition substantielle de ce que serait une transition juste pour les peuples et pour les collectivités.

Résumé

Au début de l'année 2021, la Commission européenne a publié une proposition législative visant à créer un « Fonds pour une transition juste » dans le cadre d'un mécanisme du même nom. Rendre opérationnel le concept de transition juste est un pas politique allant indiscutablement dans la bonne direction puisqu'il vise à assurer que la transition vers une économie climatiquement neutre se fasse de manière équitable. Il manque cependant dans cette proposition une définition substantielle de ce que serait une transition juste pour les peuples et pour les collectivités. Or, une approche trop limitée, aveugle à la magnitude réelle de la crise sociale, serait dangereuse, car elle reviendrait à sous-estimer les graves risques sociaux et politiques engendrés par une politique climatique qui ne serait pas ancrée dans une politique sociale tout aussi ambitieuse.

C'est là que notre approche d'une « transition juste » peut être un concept politique puissant pour ce début du 21^e siècle, face à la méga-crise à laquelle nous sommes confrontés, à condition d'en embrasser toute la signification. Nous ne pouvons en aucun cas laisser s'installer un conflit entre la politique sociale et la politique environnementale, car cela signifierait que les pans les plus vulnérables de la société assumeraient seuls les conséquences d'une transition ratée. Bien au contraire, une véritable transition socio-écologique doit répondre au changement environnemental par le progrès social. La transition que nous appelons de nos vœux doit être équitable, elle doit offrir de la stabilité, et elle doit assurer de la protection. Un accent particulier sera donc mis sur l'élaboration de politiques anticipatives et inclusives. Il faut renforcer notre capacité à anticiper les changements structurels afin de permettre aux politiques d'intervenir avant que les dommages ne soient causés. C'est même essentiel pour atteindre notre objectif d'équité et de bien-être durable.

Pour ce faire, nous proposons une définition large du concept de résilience comme outil de mise en œuvre de politiques transformatrices. Cette définition exigera des décideurs politiques qu'ils comprennent la résilience dans le contexte de la durabilité en prenant en

compte l'ensemble du système écologique, social, économique et politique. La résilience transformatrice doit donc conduire à une autre conception des politiques publiques. Ce postulat amène à répondre à une question fondamentale : qui décide quand et pourquoi un système particulier doit être considéré comme « résilient » et quel objectif politique voulons-nous atteindre à l'issue de la phase de transition ? C'est là qu'un consensus politique et social fort sur l'objectif de la durabilité et sur les moyens d'y parvenir est crucial. En réalité, cette approche ambitieuse d'une transition juste devrait même être utilisée pour (re)vivifier la démocratie elle-même. La mise en place d'une véritable démocratie participative est donc nécessaire pour définir la nature de la réforme d'ampleur que l'UE devra entreprendre afin de permettre à chacun de co-crée la société de demain et d'atteindre les objectifs du bien-être durable.

Cette section propose de créer des mécanismes de gouvernance inclusive à tous les niveaux, afin que les citoyens, les collectivités, les syndicats et les employeurs puissent participer à la mise en œuvre d'une stratégie qu'ils auraient co-décidée. Dans le même esprit, notre texte entend réaffirmer le rôle crucial de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour ouvrir la voie à un avenir durable en Europe, et ailleurs.

Une transition mal calibrée aurait des incidences inégalement réparties entre les différents collectivités, régions et peuples européens. Si une telle situation devait se produire, l'Union européenne ne respecterait pas son engagement de « ne laisser personne de côté » dans la transition. Notre définition d'une transition juste exige la prise en compte des réalités des différents territoires. Notre approche invite par conséquent à imaginer une plus grande variété de stratégies de développement régional, ouvrant la porte à des solutions plus complexes - mais plus équitables - qui ne peuvent être réalisées dans le cadre des politiques uniformisées actuellement en place.

Enfin, une transition juste implique de répondre aux deux aspects fondamentaux de la justice climatique, à savoir : la lutte contre les inégalités en termes de vulnérabilité aux risques environnementaux dans la société et au travail d'une part, et le besoin d'équité sociale dans les politiques environnementales, d'autre part.

4.1. Introduction

Le concept de transition juste

Le concept de transition juste trouve son origine dans le mouvement syndical américain. Dans les années 1970, Tony Mazzocchi (dirigeant syndical de *Oil, Chemical, and Atomic Workers Union*) a fait pression sur le gouvernement américain pour qu'il soutienne les travailleurs des manufactures de guerre qui risquaient de perdre leur emploi à la suite du désarmement. Dix ans plus tard, le concept a été repris par les syndicats en réponse à une vague de nouvelles mesures de protection de l'environnement¹⁰⁷ pour contrer le discours « emplois contre environnement » et encourager la coopération entre les syndicats et les groupes écologistes. Cela a conduit à l'élaboration d'une approche globale et incluant toutes les parties prenantes.

À cet égard, le travail des syndicaux concernant les transitions justes a beaucoup contribué au débat international sur le climat au cours des deux dernières décennies. Le concept a ensuite été intégré dans le texte de négociation du sommet de Copenhague en 2009, puis dans le préambule de l'accord de Paris adopté en décembre 2015.¹⁰⁸

Au niveau européen, l'appel à une transition juste est également devenu une revendication majeure du PSE et du Groupe S&D lors de la campagne électorale européenne de 2019, reprise ensuite par la nouvelle Commission européenne dans ses priorités stratégiques.

Le 14 janvier 2020, la Commission a en effet publié une proposition législative qui visait à créer un « Fonds de transition juste » au sein d'un mécanisme du même nom (JTM).¹⁰⁹ Ce mécanisme, qui repose sur trois piliers combinant des financements publics européens, nationaux, locaux et privés, a pour but de garantir la reconversion professionnelle des personnes directement concernées par la disparition prévisible des activités fortement émettrices de carbone, ainsi que la revitalisation économique et la réhabilitation foncière de territoires situés sur l'ensemble du continent, mais principalement en Europe centrale et orientale. L'opérationnalisation du concept via le mécanisme de transition juste de l'UE est incontestablement un pas important dans la bonne direction puisqu'il vise à garantir que la transition vers une économie climatiquement neutre se fasse de manière équitable. Il manque cependant une notion d'importance, celle d'une transition juste pour les personnes et les collectivités.

¹⁰⁷ Mazzocchi avait reconnu que les activités liées à leurs industries nuisaient à l'environnement et avait plaidé pour des mesures qui protègent l'environnement ainsi que les travailleurs. Il a ensuite proposé un « super fonds pour les travailleurs » à la suite d'études parrainées par les syndicats et les employés, qui faisaient état de pertes d'emplois importantes en raison d'une réglementation environnementale accrue. Just Transition Concepts And Relevance For Climate Action- A Preliminary Framework - Center for Strategic and International Studies (CSIS) and Climate Investment Funds (CIF Ben Cahill (CSIS) and Mary Margaret Allen (CSIS) - Juin 2020

¹⁰⁸ L'accord de Paris demande que les plans nationaux sur le changement climatique soient accompagnés de mesures mettant l'accent sur l'exigence fondamentale de travail décent et d'emplois de qualité.
¹⁰⁹ COM/2020/22

Le concept de « transition juste » peut être déterminant en cette première partie du XXI^e siècle, face à la mégacrise à laquelle nous sommes confrontés, à condition de tenir compte de tout ce qu'il implique.

Pourtant, les engagements actuels en faveur d'une transition juste quand il s'agit de politiques climatiques et écologiques ne parviennent pas à prendre en compte l'ampleur des enjeux. Généralement, la transition juste est définie comme un ensemble de mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu et, au mieux, comme un moyen de ne laisser personne de côté. C'est le discours tenu, par exemple, par la Commission européenne.

Nous pensons qu'il s'agit d'une approche limitée, aveugle à l'ampleur réelle de la crise sociale, et dangereuse, car elle pourrait sous-estimer les graves risques sociaux et politiques d'une gestion du réchauffement climatique qui ne s'accompagnerait pas d'une politique sociale tout aussi ambitieuse.

Les climatologues sont bien conscients que le réchauffement climatique arrive à un point critique, et du risque que cela représente.¹¹⁰ La crise sociale, elle aussi, en est à un point critique, comme les manifestations des gilets jaunes en France en 2018 l'ont montré de manière spectaculaire. Il ne suffira pas de distribuer quelques aides aux populations précaires, ou à revenu intermédiaire. Ces aides ne résoudront rien, car elles ne feront pas disparaître la crise sociale sous-jacente. De grandes manifestations pourraient donc à nouveau se produire dans d'autres parties de l'Europe. Dans un tel climat de tension, elles pourraient alors ouvrir la voie à une résurgence de la politique populiste de droite, inspirée de l'expérience Trump aux États-Unis. Pour l'éviter, une transition juste doit être à la hauteur des défis sociaux auxquels nos sociétés sont confrontées.

Comme indiqué précédemment dans l'avant-propos de ce rapport, le monde se trouve dans un état permanent

de crises politiques, économiques, sociales et écologiques, multiples et imbriquées. Les changements que nos sociétés vivent actuellement et auxquels elles seront confrontées au cours des prochaines décennies seront par conséquent multiples et probablement récurrents. Les transitions ne seront plus des phases temporaires - elles sont en train de devenir une nouvelle normalité. Les décideurs politiques progressistes sont donc confrontés à un défi sans précédent : des changements permanents et de grande ampleur se produiront inévitablement, et il est de leur responsabilité première de les faire évoluer vers des conjonctures équitables.

Nous ne pouvons en aucun cas laisser les objectifs de la politique environnementale entrer en conflit avec ceux de la politique sociale. Car cela signifierait que les pans les plus vulnérables de la société supporteraient seuls les conséquences d'une transition ratée.

Les interactions sociales et écologiques, que nous considérons comme essentielles¹¹¹ impliquent qu'un véritable changement écologique ne peut avoir lieu sans progrès social. Cela suppose de construire un état à la fois social et écologique pour réussir la transition – et de travailler enfin à l'amélioration du bien-être humain présent et futur plutôt qu'à l'augmentation de la croissance économique, fût-elle « verte ». La transition doit être équitable, elle doit garantir la stabilité et elle doit assurer la protection de toutes et tous.¹¹²

À cet fin, ce qu'on appelle la **résilience** et ses applications concrètes pourraient s'avérer utiles. La véritable résilience permet de réduire nos vulnérabilités, de prévenir les risques et, face aux défis, de développer des solutions innovantes qui transforment et protègent efficacement nos sociétés contre les menaces futures. Dans une transition socio-écologique, la résilience est la capacité à faire face aux chocs et aux changements structurels persistants de manière à accroître le bien-être des individus et de la société d'aujourd'hui, sans compromettre celui des futures générations. Dans cette

« Nous ne pouvons en aucun cas laisser les objectifs de la politique environnementale entrer en conflit avec ceux de la politique sociale. »

¹¹⁰ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a introduit l'idée de points de basculement il y a deux décennies. Les points de basculement sont des événements qui ont un impact important et qui sont interconnectés entre différents systèmes biophysiques, ce qui peut engager le monde dans des changements irréversibles à long terme (par exemple, la perte incontrôlée des calottes glaciaires qui accélère l'élévation du niveau de la mer ; les forêts et autres réserves naturelles de carbone telles que le pergélisol qui libèrent ces réserves dans l'atmosphère sous forme de dioxyde de carbone (CO₂), accélérant ainsi le réchauffement ; et la désactivation du système de circulation océanique).

¹¹¹ Les lecteurs peuvent se reporter à notre section 1.3.

¹¹² Towards a social-ecological transition. Solidarity in the age of environmental challenge, Eloi Laurent and Philippe Pochet, ETUI, The European Trade Union Institute, 05 November 2020

section, nous allons expliquer en quoi l'aptitude à la résilience est liée aux transformations politiques.¹¹³ La principale caractéristique de cette aptitude est qu'elle ne concerne pas seulement les changements techniques et technologiques, mais aussi les changements culturels, les modifications de comportement et les réformes institutionnelles. Ces transformations doivent établir de nouvelles bases, durables, et accroître le niveau de bien-être des individus.

Une transition juste implique une forte capacité d'anticipation et des politiques soigneusement calibrées afin de désamorcer d'éventuels conflits et mener à bien les changements transitoires pour éviter ainsi de créer de nouvelles vulnérabilités en s'attaquant aux inégalités existantes. Planifier, prendre en toute clarté des décisions pour parvenir à une meilleure équité permettra d'éviter la peur, l'opposition et les conflits intercommunautaires et générationnels. Le peuple veut qu'on lui propose un avenir juste qui, en dépit des menaces actuelles, promette à la fois sécurité et progrès.

Une attention particulière sera donc accordée à l'**élaboration de politiques anticipatives et solidaires** : pouvoir anticiper les changements structurels afin d'adapter les politiques avant qu'une situation ne se dégrade est essentiel pour parvenir à l'équité et au bien-être durable.

Une transition juste devra être guidée par le **principe de reconnaissance démocratique**, qui implique une participation au moins représentative des catégories vulnérables aux conséquences des transitions. Leur représentation doit, bien entendu, refléter réellement les intérêts, les valeurs et l'hétérogénéité de ces catégories. Pour y parvenir, chacun doit disposer des outils et des connaissances nécessaires pour être impliqué dans la prise de décision, ce qui passe souvent par le renforcement des capacités. L'éducation et la formation pour tous sont donc essentielles pour assurer en douceur la transformation durable de la société.

Tout aussi important, **la procédure à mettre en place pour une représentation effective** doit assurer une participation qui confère un certain poids à la voix de chacun dans le processus décisionnel. Cela peut aller des consultations par le biais d'un réel dialogue social à la participation à des négociations officielles pour contrebalancer des relations de pouvoir inégales. Dans ce dernier cas, il convient de mettre l'accent sur des processus axés sur le dialogue, qui permettent aux citoyens de s'engager dans des discussions complexes sur un pied d'égalité et d'élever leur voix pour défendre l'avenir qu'ils désirent. La démocratie participative doit être le socle de

la réforme ambitieuse que l'UE devra entreprendre pour atteindre les objectifs de bien-être pour tous et créer ensemble la société de demain. Savoir construire de nouveaux systèmes démocratiques hybrides, combinant des formes de démocratie directe et représentative, numérique et territoriale, sera indispensable pour mieux impliquer les citoyens dans le processus de décision politique.

Une transition social-écologique devra mettre en œuvre des politiques garantissant l'égalité territoriale, en privilégiant une approche spécifique selon les régions. Ainsi, il convient d'accorder un rôle plus important aux plans établis et conçus au niveau territorial, et impliquant des acteurs locaux, publics et privés, pour développer des structures et des politiques socio-écologiques locales. Le dialogue social, la négociation collective et la participation sont des valeurs et des outils fondamentaux qui peuvent permettre de réconcilier la promotion de la cohésion sociale, la création d'emplois de qualité, et davantage d'innovation et d'équité dans les économies et sociétés européennes. À cet égard, il sera particulièrement important d'impliquer les syndicats dans les plans d'action climatiques pour réussir à construire et développer une transition juste.

Enfin, la notion de **justice climatique** doit guider le processus d'élaboration des politiques afin d'éviter que les impacts de la transition ne soient injustement répartis en fonction du sexe, de la situation géographique et de l'âge, ce qui exacerberait les inégalités déjà existantes en Europe alors qu'il nous faut y remédier. En mettant l'accent sur les questions liées à l'accessibilité des solutions proposées, le rapport présentera des propositions pour lutter contre les inégalités émergentes (par exemple : la lutte contre la pauvreté énergétique, l'accès à l'électromobilité). Étant donné que le dérèglement climatique a déjà de graves conséquences en Europe et dans le monde, le rapport explorera les options d'**une stratégie efficace d'adaptation au climat** incorporant des objectifs essentiels pour le bien-être. Complétant la communication non législative présentée par la Commission européenne en février dernier, ce chapitre proposera un agenda politique ambitieux avec des objectifs contraignants au niveau de l'UE (comprenant une série de recommandations allant des *stress tests* d'adaptation au climat pour les infrastructures, de l'introduction des notions d'adaptation dans la politique macro-économique, à une « taxonomie » européenne commune pour les investissements durables dans la préparation et la prévention des risques).

¹¹³ Trois caractéristiques des systèmes socio-écologiques déterminent leur évolution et peuvent être classés en « capacité d'absorption, capacité d'adaptation, capacité de transformation ». For Good Measure - Advancing Research on Well-being Metrics Beyond GDP - Marleen de Smedt, Enrico Giovannini, Walter J. Radermacher

« Une définition très répandue mais trop étroite de la résilience est celle du retour à un état antérieur après une perturbation (un choc, une crise...). Ce n'est pas notre conception. La résilience doit être plus que cela. »

4.2. Résilience : une définition inclusive pour mettre en œuvre des changements en profondeur

Le concept de résilience a déjà une longue histoire derrière lui. Il a été étudié dans différentes disciplines scientifiques, de la biologie et des écosystèmes à l'ingénierie (par exemple, l'élasticité des matériaux) et à la santé (par exemple, les traumatismes psychologiques), et pour différents contextes et entités (communautés, organisations internationales¹¹⁴ et nations).

La résilience est désormais un mot largement utilisé et de plus en plus populaire dans les sphères publiques et politiques. Cependant, ses implications dépendent pour beaucoup du sens qu'on lui donne.

Une définition très répandue mais trop étroite de la résilience est celle du retour à un état antérieur après une perturbation (un choc, une crise...). Ce n'est pas notre conception. La résilience doit être plus que cela. En effet, à moins qu'un système puisse rester dans son état d'équilibre malgré la perturbation qui l'a affecté, l'objectif doit être de le ramener à un **nouvel** état d'équilibre – précisément parce que la perturbation a révélé l'échec des mesures antérieures qui étaient censées l'empêcher. Il est donc évident que ces deux conceptions différentes de la résilience peuvent conduire à des conclusions politiques radicalement différentes.

En outre, lorsqu'une perturbation devient insupportable, et que s'y adapter entraînerait un changement excessivement préjudiciable aux populations qui la subissent (en termes d'inégalité et de vulnérabilité accrues, par exemple), la résilience doit devenir transformatrice. Ainsi, dans le contexte de la pandémie actuelle ou du changement climatique, la résilience transformatrice peut être définie comme la capacité à tirer des enseignements des événements passés pour concevoir des changements menant à de meilleures conditions structurelles.¹¹⁵

Afin de permettre une approche qui ne soit pas spécifique à un domaine, nous nous appuyons sur des travaux antérieurs¹¹⁶ et considérons la notion de résilience comme la capacité à faire face aux chocs de manière à renforcer le bien-être de la société, sans compromettre celui des générations futures.

Pour cela, les décideurs politiques doivent comprendre la résilience dans le contexte de la durabilité, en tenant compte de l'ensemble du système écologique, social, économique et politique.

4.2.1. Se rétablir de la pandémie de COVID-19 et « reconstruire en mieux »

La pandémie de COVID-19 a montré à quel point les vulnérabilités des systèmes de santé peuvent avoir de profondes répercussions sur la santé, l'activité économique, la cohésion sociale ou la confiance dans les gouvernements, mais aussi à quel point les causes sous-jacentes à l'apparition d'une telle maladie chez l'homme peuvent déstabiliser le monde. Par conséquent, pour que la reprise après une pandémie soit durable et résiliente, il faut à tout prix éviter de revenir au statu quo. Une résilience transformatrice est nécessaire pour faire face à de tels chocs futurs, laquelle devrait conduire les décideurs politiques à une série d'actions :

¹¹⁴ 2014 Human Development Report "Sustaining Human Progress: Reducing Vulnerabilities and Building Resilience"

¹¹⁵ For a discussion on different forms of resilience, see: For Good Measure - Advancing Research on Well-being Metrics Beyond GDP - Marleen de SMEDT, Enrico Giovannini, Walter J. Radermacher

¹¹⁶ Manca, A. R., Benczur, P., & Giovannini, E. (2017). Building a Scientific Narrative Towards a More Resilient EU Society. JRC Science for Policy Report, JRC28548.

Résilience transformatrice post-pandémique : un agenda politique complet est nécessaire



SANTÉ

a) Systèmes de santé

- Étudier les éléments et les conditions permettant d'augmenter et de consolider la résilience des systèmes de santé.
- Évaluer l'accès aux soins de santé des groupes de patients les plus vulnérables et les moyens de maintenir cet accès dans un système sous tension.
- Définir une approche commune pour élaborer et mettre en œuvre des « tests de résilience » des systèmes de santé des États membres.
- Mettre davantage l'accent sur la santé préventive afin d'accroître la résistance de la population, lutter contre les inégalités et réduire le recours aux hospitalisations.

b) Professionnels de santé

- Un programme politique complet pour les professionnels de santé : assurer la sécurité au travail des professionnels de santé de première ligne, accroître la formation, l'information et les ressources, encourager la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle avec les travailleurs de la santé publiques et les bénévoles aidant, augmenter les salaires pour atteindre un revenu stable et décent.

c) Politiques de santé

- Évaluer, et soutenir financièrement quand nécessaire la recherche et le développement, ainsi que l'achat de matériel (en particulier pour les traitements innovants).
- Débattre des conditions permettant aux États membres de collecter et de partager des données agrégées sur la santé et la situation socio-économique pour intégrer les technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de soins et de santé publique.
- Renforcer les soins primaires et les soins de santé mentale, en mettant l'accent sur la détresse psychologique.



POLITIQUES
ENVIRONNEMENTALES

- Intégrer les données relatives à la biodiversité dans les plans de reprise post-crise de la COVID-19. La perte de biodiversité est un facteur clé dans l'émergence des maladies infectieuses et pose divers autres risques croissants pour la société. Investir dans la conservation, l'exploitation durable et la restauration de la biodiversité peut aider à faire face à ces risques.

- La protection des écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et des générations futures devrait être au centre de toute politique à long terme, quelles que soient les politiques économiques ou sociales spécifiques concernées.



POLITIQUES
ÉCONOMIQUES

- Les plans de relance économique devraient être conçus pour « reconstruire en mieux ». Cela signifie qu'il faut faire bien plus que remettre hâtivement les économies et les moyens de subsistance sur pied.

- Les politiques de relance doivent également générer des investissements et des changements de comportement qui réduiront la probabilité de chocs futurs, et augmenteront la résilience de la société s'ils se produisent. Le bien-être et la solidarité doivent être au cœur de cette approche.

Le scénario d'un effondrement des services de santé et de ses terribles conséquences sur nos sociétés a conduit à l'adoption de mesures qui ont eu un impact très lourd sur la vie quotidienne des populations, ont exigé de grands efforts d'adaptation, et ont miné les sphères économique, sociale et culturelle. Des contraintes nouvelles ont été imposées aux familles, plus lourdes encore dans les habitations surpeuplées. La présence permanente d'enfants et d'adolescents au foyer s'est avérée particulièrement difficile pour les parents et plus encore pour les parents isolés, le plus souvent des femmes. Ceux d'enfants en bas âge et qui travaillent à domicile, même s'ils exercent une profession libérale, ont dû réorganiser leur emploi du temps, revoir leurs priorités et, surtout, essayer de compenser l'absence d'enseignement scolaire.

Si la fermeture des écoles devait à nouveau s'imposer sur une longue période, une proportion importante d'élèves issus de milieux plus vulnérables serait probablement confrontée à un désavantage permanent en raison d'obstacles divers : désengagement éducatif à long terme, exclusion numérique, mauvaise gestion des technologies et difficultés psycho-sociales accrues. Nous devons tirer les leçons de l'impact de cette phase initiale de COVID-19 et mettre en place des structures permettant de fonctionner efficacement malgré la crise. Ne pas tenir compte des problèmes soulevés par la pandémie et agir pour les pallier pourrait exacerber les inégalités existantes en matière d'éducation et exposer les élèves et les étudiants, en particulier ceux des milieux vulnérables, à un risque plus élevé de conséquences sociales négatives.

Les orientations futures doivent prévoir que les écoles, les enseignants, les parents et les élèves soient préparés à tous les niveaux pour des solutions collectives, conduisant à une véritable résilience du système éducatif. Cela doit inclure une alternative à la présence physique sur le campus scolaire, et les décideurs politiques et les professionnels doivent garantir l'équité dans l'offre d'éducation pour tous les étudiants. Concrètement, il s'agit d'insister sur l'intégration, l'utilisation appropriée de la technologie selon des modalités diverses, l'apport d'un soutien aux enseignants et aux familles, ainsi que sur l'importance de créer des conditions qui facilitent l'apprentissage. Pour « reconstruire en mieux », il faut nécessairement des solutions proactives et multiformes pour répondre aux besoins éducatifs et éviter d'aggraver les disparités éducatives existantes. La résilience, dans ce secteur spécifique, supposerait que lorsque les gouvernements planifient et préparent les réponses à de futures catastrophes, ils reconsidèrent les subventions attribuées aux écoles afin de s'assurer que tous les

étudiants aient accès aux mêmes ressources, en particulier celles liées à la technologie.

Dans le même ordre d'idées, à cause de la COVID-19, la population a perdu l'accès aux événements culturels et sociaux. Une réponse très courante à l'éloignement physique, dû aux restrictions imposées pour contrer la pandémie, a été de recréer une proximité sociale différente. Les gens ont réinventé les mécanismes d'entraide et de solidarité par de nouvelles stratégies et par de nouveaux moyens de communication, en exploitant également les possibilités offertes par la technologie numérique. Dès les premiers jours du confinement, la créativité a explosé, générant une myriade d'initiatives spontanées : organiser des applaudissements collec-

« Ne pas tenir compte des problèmes soulevés par la pandémie et agir pour les pallier pourrait exacerber les inégalités existantes en matière d'éducation et exposer les élèves et les étudiants, en particulier ceux des milieux vulnérables, à un risque plus élevé de conséquences sociales négatives. »

tifs depuis les fenêtres et les balcons, destinés à ceux qui étaient en première ligne, réorganiser les espaces, installer ou convertir des appareils pour de nouveaux usages, partager les connaissances, les compétences et les ressources que chacun avait à offrir. Dans le même ordre d'idées, on a vu fleurir un certain nombre d'initiatives individuelles et collectives d'artistes, de musiciens, de comédiens, ainsi que celles, institutionnelles, de musées, de théâtres, d'orchestres, qui ont envoyé des signaux d'endurance du monde de la culture, de l'art et des loisirs.

Pourtant, les secteurs culturels et artistiques ont été parmi les plus touchés par la pandémie de COVID 19. Les mesures d'endiguement mises en place dans l'ensemble de l'UE ont entraîné une série d'effets en chaîne, qui ont gravement affecté la situation économique et sociale du secteur culturel. Si de nombreux concerts, événements artistiques et festivals ont eu lieu en ligne, selon les estimations de l'UNESCO près d'une personne sur deux dans le monde ne peut y accéder en raison de problèmes tels que le manque de connectivité à l'internet.¹¹⁷ Face à cette situation, nombre de fournisseurs publics et privés ont mis en ligne des contenus gratuits afin de maintenir l'intérêt du public et de répondre à la forte augmentation de la demande de contenus culturels. Bien que la gratuité des contenus culturels et numériques ne soit pas viable à long terme, elle a ouvert la voie à de nombreuses innovations. Pour en tirer parti, il faudra remédier à la pénurie de compétences numériques dans le secteur, et améliorer l'accès numérique au-delà des grandes zones métropolitaines – en tenant compte du fait que l'accès numérique ne remplace pas une expérience sociale et culturelle en direct, ni toutes les possibilités de création d'emploi qui en découlent.

En s'appuyant sur l'expérience de l'impact de la crise de la COVID-19 sur les secteurs de la culture, de la création et de l'éducation, de nouvelles stratégies peuvent être mises en œuvre. Ces deux secteurs ont connu une numérisation accélérée, qui offre de nouvelles chances pour le développement local et régional, mais qui risque également d'exacerber les inégalités si on ne met pas en place des mesures d'accompagnement : par exemple, le développement de méthodologies et de solutions technologiques pour l'apprentissage à distance et personnalisé, avec un accès aux ressources et aux expériences culturelles par voie numérique. Les mesures d'enfermement et de distanciation sociale ont également mis en évidence l'importance de la culture pour le bien-être mental des populations – et peut-être aussi pour la santé physique, d'après maintes études prouvant les effets psychosomatiques de l'accès à la culture. Cette constatation offre une nouvelle occasion de capi-

taliser sur le rôle des arts et de la culture comme facteur de résilience transformatrice, et invite à créer le cadre adéquat à d'éventuelles interventions aux niveaux politique et sectoriel pour accompagner cette évolution.

Cette façon d'envisager la résilience comme une transformation conduit à une question majeure : qui décide quand et pourquoi un système en particulier doit être considéré comme « résilient », et quel serait l'objectif politique à atteindre via la phase de transformation. Ainsi, dans une démocratie, la résilience transformatrice doit devenir un point central du processus démocratique ouvert et participatif. Cela permettra d'expliquer et de justifier les choix collectifs et, ce qui est tout aussi important, apportera le soutien de l'opinion publique indispensable à des politiques qui, par nature, ont des implications de grande portée pour les citoyens dans leur ensemble.

4.2.2. Adaptation au changement climatique : au-delà de la résilience

Le changement climatique pourrait causer des dommages sociaux et économiques bien plus importants que ceux causés par la COVID-19. Il sera donc impossible de réaliser une transition juste sans intégrer la résilience dans la politique de lutte contre le changement climatique. Cela nécessitera une approche globale, s'appuyant sur l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable des Nations unies (UNSDGs). Les liens d'interdépendance entre les dimensions économique, sociale et environnementale de ce développement, et les possibilités de créer des synergies positives entre elles, doivent être exploités, car plusieurs de ces liens et synergies sont fondamentaux pour renforcer la résilience au changement climatique d'un point de vue socio-écologique.

Tout comme la vulnérabilité au changement climatique doit être utilisée comme un indicateur fiable pour comprendre l'état de nos sociétés et de nos territoires, le concept de résilience peut être très utile quand il s'agit de reconsidérer les principes qui sous-tendent la gouvernance actuelle en période de risques et de catastrophes. Ainsi, pour anticiper les conséquences de tels événements sur le bien-être durable, nous devons développer des outils préventifs. La résilience devrait guider vers ce qui est souhaitable pour l'avenir de nos sociétés, au lieu d'être un simple moyen d'absorption des chocs.

¹¹⁷ Culture in crisis: policy guide for a resilient creative sector - UNESCO - 2020

Développer des indicateurs généraux de vulnérabilité pour l'UE, les États membres et les régions (niveau NUTS 2)

La vulnérabilité est mieux comprise comme un concept multidimensionnel.¹¹⁸ Un large éventail de facteurs devrait être pris en compte : il devrait englober les caractéristiques physiques, sociales, économiques, environnementales et institutionnelles qui pourraient être touchées par les répercussions globales d'un choc donné. Ces facteurs pourraient inclure de nombreuses données, allant des biens d'un ménage, de son accès aux services publics, aux caractéristiques géographiques d'un lieu particulier. Par exemple, les indicateurs de vulnérabilité sociale devraient tenir compte de la situation précaire préexistante ou due aux mesures prises pour faire face à l'urgence (confinement, éloignement social, etc.), et se concentrer sur tous les groupes qui ont probablement eu des difficultés à satisfaire leurs besoins fondamentaux pendant la période de confinement et qui disposeront de moins de ressources pour se rétablir.

Créer un tableau de bord complet des indicateurs de résilience pour l'UE et ses États membres¹¹⁹

Ce tableau de bord permettrait (1) un suivi continu de la résilience sociale de l'UE et de ses États membres, (2) une évaluation de l'impact des politiques menées sur la résilience, et (3) sur la base de ces informations, l'élaboration d'orientations pour de nouvelles politiques améliorant la résilience.

- Ce tableau de bord servirait à saisir les aspects sociaux, économiques et sanitaires, en utilisant une sélection d'indicateurs disponibles et prêts à l'emploi pour estimer la capacité de résilience à faire face à un choc (comme la crise de la COVID-19) en l'absorbant, en s'adaptant et en se transformant en réponse à celui-ci.
- Ces indicateurs de résilience devraient ensuite faire l'objet d'un suivi continu. En s'appuyant sur l'indice des Objectifs de Développement Durable, les données pourraient servir de base pour évaluer les progrès de chaque pays, en allant au-delà du PIB et en incluant des mesures de bien-être, de durabilité environnementale et de bonne gouvernance.

¹¹⁸ Birkmann, 2006; Bohle, 2002; Cutter et al., 2000

¹¹⁹ Building a Scientific Narrative Towards a More Resilient EU Society Part 1: a Conceptual Framework - 2017 - MANCA Anna Rita, BENZUR Peter, GIOVANNINI Enrico

Analyser la vulnérabilité et la résilience sous l'angle du bien-être des populations

La résilience et la vulnérabilité ne représentent pas les extrémités opposées du spectre, mais font plutôt partie de la même équation : la résilience détermine en grande partie la manière dont les personnes ou les systèmes réagissent aux chocs, et détermine donc la manière dont les personnes ou les systèmes sont affectés par ces chocs et leur degré de vulnérabilité .

- La durabilité des systèmes socio-économiques et naturels dans lesquels les gens vivent et travaillent est essentielle pour que le bien-être perdure dans le temps. La durabilité dépend de l'impact des activités humaines actuelles sur les stocks des différents types de capital (naturel, économique, humain et social). **Il convient de développer des indicateurs appropriés pour décrire l'évolution de ces stocks.**
- **Élaborer des évaluations « intégrées » des effets de la résilience climatique**, qui combinerait différents types d'outils de modélisation pour mettre en évidence les liens entre les dimensions environnementales, économiques et sociales du développement, en insistant sur l'importance de mettre les inégalités en évidence. Vulnérabilité au changement climatique, atténuation de la pauvreté et réduction des risques de catastrophe, tout en réduisant les inégalités structurelles : les prochaines directives « *Fit for climate* » doivent être basées sur des évaluations d'impact claires et complètes, qui reflètent dans leur ensemble les bienfaits sociaux qu'apporteraient des ambitions accrues de l'UE en matière de climat, notamment en ce qui concerne la santé, la réduction des inégalités, la cohésion territoriale et sociale et les compromis entre les différents choix politiques.

4.3. Gouvernance inclusive et démocratie ouverte pour une transition juste

L'ouverture, la transparence et la participation à la conception, à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques sont des ingrédients clés pour établir la responsabilité et la confiance, nécessaires à une transition juste dans une démocratie dynamique. De fait, une telle approche d'une transition juste peut même être utilisée pour (re-)vivifier la démocratie elle-même. L'UE doit susciter un sentiment d'appartenance et d'implication, tout en recherchant une participation plus active des citoyens par la mise en place d'outils participatifs pertinents, en particulier à un moment de transition vers une société climatiquement neutre. Cette transition nécessite une volonté politique commune et forte, une vision audacieuse des objectifs à long terme. Les changements qui seront abordés sont systémiques et les pouvoirs publics à tous les niveaux doivent élaborer des stratégies coordonnées, complémentaires et innovantes. Ce processus de transformation nécessite d'instaurer la confiance dans toute la société. Par-dessus tout, il exige un dialogue constructif avec toutes les parties de la société, à chaque étape du processus et à chaque niveau.

Le Mécanisme pour une transition juste (MTJ) aborde partiellement cette question en prévoyant que les États membres préparent leurs « plans territoriaux de transition juste » en consultation avec les parties prenantes locales (syndicats, entreprises, ONG, autorités locales).

Un fort consensus social sur l'objectif de la durabilité et les moyens de l'atteindre est fondamental. Le dialogue social doit faire partie intégrante du cadre institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, à tous les niveaux. Des concertations continues, bien menées et avec les informations adéquates doivent avoir lieu avec toutes les parties prenantes concernées. Dans la période tumultueuse que traversent les sociétés européennes, la solidarité et un nouveau mode de coopération sont plus nécessaires que jamais. Il ne s'agit pas seulement d'une question de solidarité inter-gouvernementale entre les États membres, mais aussi de solidarité transnationale entre les citoyens européens.

La gouvernance inclusive et la démocratie participative ne se limitent pas à obtenir un consensus sur des décisions déjà prises, afin de s'assurer qu'elles seront soutenues. Il s'agit d'élaborer réellement ensemble ces décisions.

Depuis de nombreuses années, les pays du monde entier sont témoins du mécontentement croissant et persistant de la population, qui se matérialise par des manifestations et la montée des mouvements populistes, encore amplifiés en ligne. Le mécontentement peut être considéré comme le sous-produit de divers facteurs connexes tels que les inégalités sociales structurelles et généralisées, qui ont à leur tour érodé la légitimité de la démocratie libérale et de la représentation politique, et provoqué une perte de confiance généralisée dans les institutions.¹²⁰

L'UE n'est pas épargnée par l'étendue de ce phénomène.

La défiance croissante menace en effet la légitimation démocratique de l'UE. La complexité du processus décisionnel de l'UE ne devrait pas être perçue comme un motif à « confier la prise de décision à des "experts" et à des technocrates et à présenter les choix politiques comme techniques, comme s'ils étaient le résultat d'une maximisation objective de "l'efficacité", définie de manière univoque, cachant les choix politiques clairs et nets qu'ils incarnent ».¹²¹

« Un fort consensus social sur l'objectif de la durabilité et les moyens de l'atteindre est fondamental. »

¹²⁰ DevTalks - Democracy, deliberation and the digital age - OECD - Monday, 21st June 2021

¹²¹ The time for a U-turn towards social and environmental justice is now - Fabrizio Barca - The Progressive Post - September 4, 2020 - FEPS

Le philosophe Marcel Gauchet remarque que dans le monde d'aujourd'hui, la politique est devenue « la véritable infrastructure fonctionnelle et symbolique de nos sociétés ». ¹²² Les campagnes de désinformation et de manipulation visent, à cet égard, à saper cette infrastructure en affaiblissant l'autorité, la légitimité et l'efficacité de la politique dans les sociétés démocratiques. De ce point de vue, le système démocratique européen peut être considéré comme une infrastructure vitale qui doit être protégée collectivement, au même titre que les infrastructures matérielles et techniques traditionnelles. ¹²³ **Mais, comme pour d'autres infrastructures en cours de transition, il faudra il devra connaître une réforme en profondeur.**

Ce chapitre a pour but de discuter de l'opportunité et des défis d'une véritable démocratie délibérative, un point de départ pour commencer à reconstruire le contrat social entre la société civile et les institutions. Nous devons absolument créer de nouveaux systèmes démocratiques hybrides combinant les formes de démocratie directe et représentative, numérique et territoriale, pour mieux impliquer les citoyens dans le processus de décision politique et, ainsi, atteindre les objectifs de bien-être durable. Il faut faire place à un débat animé, ouvert, avec un public bien informé, afin de permettre la participation des citoyens. ¹²⁴

4.3.1. Placer le dialogue social au coeur des politiques de changement

Les mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets sont intrinsèquement politiques car elles obligent la société à choisir de nouvelles voies de développement. Il est impératif de renforcer le dialogue social sur les politiques de transition, car leur développement, leur diffusion et leur déploiement pourraient avoir des répercussions inégales à l'intérieur et au-delà des frontières.

4.3.1.1. Une gouvernance participative pour le « mécanisme pour une transition juste »

Le « mécanisme pour une transition juste » exigera des autorités nationales qu'elles soumettent leurs « plans territoriaux pour une transition juste » à la Commission dans le cadre du semestre européen, afin que celle-ci puisse approuver leur objectif général et les moyens proposés pour y parvenir, et certifier leur conformité avec

« Les mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets sont intrinsèquement politiques car elles obligent la société à choisir de nouvelles voies de développement. Il est impératif de renforcer le dialogue social sur les politiques de transition. »

les « plans nationaux énergie-climat » pour 2030. Cette procédure doit être élargie : il faut que la participation des partenaires sociaux et des autres parties prenantes directement concernées soit garantie. Le pacte climatique ne parvient pas non plus à fournir un cadre de gouvernance concret qui permettrait à la société civile et aux travailleurs de participer réellement à la conception et à la mise en œuvre du « Pacte vert pour l'Europe ». Et bien que les syndicats soient partenaires du dialogue structuré établi dans le cadre de la gouvernance des fonds de cohésion, cela n'explique pas de quelle façon ils prendront part à l'élaboration des politiques climatiques aux niveaux national et local. Pour que le dialogue social fonctionne efficacement, il faut renforcer la participation des travailleurs et donner aux syndicats les moyens d'assurer leur implication effective.

¹²² <https://www.cairn.info/revue-la-revue-lacanienne-2008-2-page-59.htm>

¹²³ European Democracy, a fundamental system to be protected - <https://www.robert-schuman.eu/en/european-issues/0578-european-democracy-a-fundamental-system-to-be-protected>

¹²⁴ The time for a U-turn towards social and environmental justice is now - Fabrizio Barca - The Progressive Post - September 4, 2020 - FEPS

4.3.1.2. Faire progresser le dialogue social au niveau sectoriel et/ou des entreprises

Il convient d'accorder une plus grande attention au rôle du dialogue social dans la lutte contre le changement climatique, en particulier au niveau de l'entreprise. Les syndicats sont structurés, ont une perspective de terrain et représentent démocratiquement les travailleurs dans tous les secteurs de l'économie. Ils jouent un rôle clé dans l'élaboration des différentes mesures afin de répondre aux besoins des travailleurs et dans l'identification des principaux défis de la transition, en veillant à ce que les travailleurs et les secteurs les plus vulnérables de la société ne supportent pas seuls la charge du financement de la transition. Les travailleurs sur le terrain sont bien placés pour prévoir les problèmes découlant du changement climatique, et pour proposer des solutions équitables. Cela nécessite une approche ascendante, avec une gouvernance participative à tous les niveaux, afin que les collectivités, les syndicats et les employeurs puissent participer à la mise en œuvre de la stratégie.

4.3.1.3. Le nécessaire rôle des organisations de la société civile dans la transition juste

Dans le domaine de la transition écologique, l'UE devrait promouvoir des politiques donnant à la société civile un rôle unique et élargi, et lui conférer une légitimité démocratique en encourageant la délibération publique, en

traduisant et en transmettant des concepts, des idées et des messages.

L'Union européenne devrait s'attacher à encourager la coopération avec les ONG et à créer des réseaux et un dialogue structuré entre elles, afin de s'engager dans la transition vers une société assurant un bien-être durable pour tous. Les plans d'adaptation des pays sont surtout dirigés par l'État et adoptent une approche descendante, alors que le changement climatique est vécu localement et ne peut être traité efficacement qu'en impliquant les institutions et groupes locaux. Les organisations de la société civile (OSC), étant les plus proches du problème, sont les mieux placées pour créer des solutions de transformation au sein des collectivités.

Les interventions technologiques et les politiques conçues pour traiter des aspects spécifiques du changement climatique ne peuvent être efficaces et durables que si elles sont adaptées au contexte local, répondent aux besoins perçus de la communauté et sont dans les limites de sa capacité de gestion. Si la communauté n'a pas été impliquée dans le choix, la conception et le déploiement de la technologie, elle n'aura pas de sentiment d'appropriation, et l'objectif même de l'intervention ne sera pas atteint. Les OSC et les ONG occupent les espaces entre le gouvernement national, les institutions spécialisées, les acteurs privés et le public, en vertu de quoi elles peuvent jouer un rôle efficace.

Le principe d'un processus de transition juste ainsi que le rôle des partenaires sociaux dans sa mise en œuvre doivent être inscrits dans la législation. Le dialogue social et le rôle des syndicats doivent être explicitement mentionnés dans la Loi sur le climat et le Pacte vert pour l'Europe.

- **Un règlement européen sur la gouvernance de la justice climatique**

En dépit d'une série d'initiatives européennes importantes (telles que le Fonds pour la transition juste ou le futur Fonds social pour le climat), beaucoup dépendra de la manière dont les gouvernements nationaux et régionaux aborderont les chances et les défis sociaux de la transformation écologique. Par conséquent, parallèlement à l'initiative « *Fit for 55* », la Commission européenne devrait proposer un règlement sur la gouvernance de la justice climatique inspiré de ce qui existe déjà, notamment l'Union pour la gouvernance de l'énergie, afin de développer et de contrôler les plans nationaux énergie et climat (NECP).

- Pour fournir un cadre de gouvernance concret qui permettrait à la société civile et aux travailleurs de participer réellement à la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission devrait créer un conseil consultatif de ce *Green Deal* européen avec des représentations syndicales.
 - Il est essentiel que la stratégie associe pleinement les travailleurs et les syndicats aux décisions prises en matière d'adaptation au changement climatique. La nouvelle stratégie d'adaptation devrait promouvoir le dialogue social et la négociation collective pour faire face aux impacts sociaux du changement climatique et développer des mesures concrètes en ce sens pour le monde du travail.
 - Étendre le champ d'application de la négociation collective. Au niveau sectoriel et sur le lieu de travail, étendre le champ de la négociation collective aux questions liées à la transition écologique afin de discuter de l'impact du processus de décarbonation sur l'emploi et les salaires, y compris les répercussions sur les besoins en compétences, et sur la santé et la sécurité au travail.
 - Au niveau sectoriel, favoriser un dialogue social efficace par la création de groupes d'experts techniques sectoriels ainsi que par d'autres initiatives syndicales ou bipartites : publication des postes à pourvoir, études d'impact sur l'emploi, cartographie des compétences, tables rondes...
 - Negotiate agreements at sectoral and company level to map the future evolution of skills needs and the creation of sectoral skills councils. Establish dialogue with all relevant stakeholders and regional authorities to identify and manage the social impacts within a global commitment to retention, retraining and redeployment of workers, and ensure and support skills development, particularly for vulnerable workers.
 - Négocier des accords au niveau sectoriel et de l'entreprise pour cartographier l'évolution future des besoins en compétences et la création de conseils sectoriels de compétences. Établir un dialogue avec toutes les parties prenantes et les autorités régionales concernées afin d'identifier et de gérer les impacts sociaux dans le cadre d'un engagement global en faveur du maintien, du recyclage et du redéploiement des travailleurs, et garantir et soutenir le développement des compétences, en particulier pour les travailleurs vulnérables.
 - Développer et renforcer les réseaux de représentants syndicaux sur le lieu de travail et impliquer les travailleurs dans des actions concrètes visant à évaluer l'empreinte environnementale de leur entreprise.
 - Renforcer le rôle de la société civile pour une transition juste vers la durabilité, et pour mettre les connaissances en pratique.
 - Encourager l'engagement et la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, pour accélérer la transition vers une Europe plus durable.
 - Développer des cadres collectifs et locaux pour une transition juste et participative. L'engagement des parties prenantes, en particulier celles qui représentent les plus vulnérables, aiderait à analyser les dynamiques sociales et économiques complexes qui engendrent la pauvreté et la vulnérabilité, et à concevoir des interventions qui aboutissent à des résultats équitables et acceptables pour tous.
 - Impliquer les communautés locales, les groupes représentatifs des plus vulnérables, les OSC y compris les ONG, et les différentes parties prenantes –acteurs de la gouvernance, fournisseurs de ressources et de savoirs – dans les cadres institutionnels de transition, de manière consultative et participative.
 - Introduire un statut d'association européenne pour renforcer la liberté d'association, de réunion et d'expression.
-

4.3.2. La transition vers une démocratie réellement participative

Les citoyens descendent dans les rues des différentes villes à travers le monde. Des jeunes et des citoyens inquiets expriment leurs préoccupations, tels les militants contre le changement climatique qui se rassemblent dans le monde entier. Des mouvements spontanés ont lieu partout. Manifester pour ses idées est crucial, à plus forte raison dans cette période. Mais il est tout aussi important de construire un pont pour que les demandes et les idées novatrices visant à améliorer la qualité de vie des populations trouvent un débouché dans les processus démocratiques. Et ces derniers doivent être constamment mis à jour afin de répondre à la nécessité pour les citoyens de participer activement à l'évolution des institutions et des politiques.

La démocratie participative devra appuyer la réforme ambitieuse que l'UE doit entreprendre pour atteindre les objectifs de bien-être humain. **La démocratie n'est pas seulement une composante de la transition vers le bien-être, mais aussi la méthode qui doit présider à sa définition et à sa gouvernance : elle est à la fois un « input et un output du bien-être humain ».**¹²⁵

Il est en effet essentiel de construire des transitions concrètes dans l'Union européenne à tous les niveaux de gouvernance, car le bien-être ne peut se mesurer que là où il est réellement vécu. La transition du bien-être est, selon les termes d'Elinor Ostrom (2010), une « transition polycentrique » : chaque niveau de décision peut saisir cette occasion de réformer ses politiques.

Une politique de transition suppose donc de nouvelles formes de participation et de délibération des citoyens. En d'autres termes, une démocratie élargie et plus dense. Des formes qualitativement différentes d'engagement démocratique sont nécessaires pour faire progresser la démocratie et l'action climatique en même temps. Les « assemblées sur le climat » ont beaucoup attiré l'attention en tant qu'outil de participation démocratique sur les questions de transition énergétique. Bien que ces assemblées offrent de précieux espaces de délibération, elles ont jusqu'à présent eu un impact politique limité, n'ont impliqué qu'un nombre restreint de personnes et n'ont pas eu suffisamment d'impact sur les processus réels d'élaboration des politiques.¹²⁶ Il est donc important de trouver le moyen de lier plus fortement ces initiatives aux processus politiques existants, ainsi que d'explorer d'autres formes innovantes et complémentaires d'engagement public portant sur l'agenda climatique – mais aussi sur d'autres défis sociétaux tels que le changement technologique, les inégalités, la dégradation écologique

« La démocratie n'est pas seulement une composante de la transition vers le bien-être, mais aussi la méthode qui doit présider à sa définition et à sa gouvernance : elle est à la fois un “input et un output du bien-être humain”. »

ou l'utilisation des ressources. En particulier, les dispositifs alternatifs de gouvernance territoriale peuvent fournir des exemples utiles sur l'engagement à long terme des citoyens et sur la construction de des relations plus fluides entre les citoyens et les responsables politiques, afin de compléter d'autres formes de délibération publique.

Le système climatique lui-même pose des défis uniques à la gouvernance démocratique. Le niveau d'accélération de modification de l'environnement associé au changement climatique rend l'expérience passée peu applicable aux situations actuelles, et complique encore davantage les projections dans le futur. Ainsi, les approches participatives et délibératives devront peut-être être reconfigurées pour répondre de manière adéquate aux défis du changement climatique.

¹²⁵ Pour une politique du bien-être. Eloi Laurent 2018. Revue de l'OFCE 2018/4 (N° 158), <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2018-4-page-403.htm>

¹²⁶ En France, de 2019 à 2020, la Convention citoyenne sur le climat, avec ses 150 citoyens sélectionnés pour réfléchir à la réduction des émissions de CO₂ du pays, a suscité une attention considérable en tant qu'expérience dans le domaine de la démocratie participative. Cependant, à ce jour, plus de la moitié des propositions de la Convention ont été écartées de la loi française sur le climat.

Organiser diverses « conférences de citoyens » à l'échelle pan-européenne

comprenant un panel de citoyens, d'experts et de décideurs pour débattre de l'importance respective des différents aspects du bien-être, et convenir d'un cahier des charges commun à mettre en œuvre (par exemple, en s'inspirant du modèle des conférences des Nations unies sur « L'avenir que nous voulons », et en le reliant à des initiatives telles que la Conférence sur l'avenir de l'Europe).

Engager les citoyens dans des espaces délibératifs et participatifs pour débattre de voies concrètes à rechercher pour un bien-être durable pour tous,

en développant les concepts de « création d'espaces collectifs de discussion » pour échanger des idées de gouvernance hyperlocale et pour la co-production / appropriation de solutions , et en encourageant différents modèles de coopération entre les administrations municipales et les citoyens.

Veiller à ce que les informations sur les réformes et les investissements financés par l'UE – dépenses, mises en œuvre concrètes et procédures – soient bien accessibles à tous les citoyens

de manière transparente et contrôlable, et que le suivi participatif soit facilité au niveau local.

Les bases mêmes de nos modèles de participation politique, de gouvernance et jusque de démocratie subissent déjà de profonds changements à mesure que les nouvelles technologies sont déployées et adoptées en Europe.

Les citoyens utilisent de plus en plus les méthodes alternatives pour s'engager par le biais des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication. Des mécanismes de gouvernance participative nouveaux et formalisés sont donc nécessaires pour renforcer la participation dans le processus décisionnel des politiques de transition juste. La Commission européenne devrait explorer des moyens innovants pour s'engager efficacement avec les citoyens afin de trouver des idées, de co-crée des solutions et de saisir les chances offertes par les outils de gestion numériques.

Construire un modèle européen pour les pratiques locales et régionales concernant les budgets

participatifs relatifs aux questions climatiques, grâce auquel les citoyens pourront délibérer, entre eux et avec les responsables politiques, sur la façon d'allouer une partie d'un budget municipal ou public à de nouveaux investissements pour le processus de transition.

4.4. Éducation et formation tout au long de la vie

Nous devons considérer l'éducation comme le fer de lance de la justice sociale. Outre qu'elle est en corrélation étroite avec la réussite économique et la qualité de vie des individus, l'éducation favorise le bien-être d'une société. Malgré cela, les États membres de l'UE, qui disposent des compétences politiques y afférent, investissent en moyenne de moins en moins dans l'éducation depuis que ces données existent à l'échelle du continent. Pour réussir la transition vers un modèle de bien-être durable pour tous, cette tendance doit être inversée. Il est essentiel de reconnaître l'éducation comme un droit humain fondamental et un bien public commun. Ce doit être un objectif de l'UE, affirmé et respecté conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies (ONU) et à la pleine réalisation du Socle européen des droits sociaux.

En novembre 2017, la Commission européenne a publié sa Communication à la réunion des chefs de file de l'UE à Göteborg qui a approuvé le Socle européen des droits sociaux. Le texte se concentrait sur la mise en place de nouveaux objectifs politiques en matière d'éducation pour la période 2018-20 et au-delà, et annonçait la création de l'Espace européen de l'éducation (EEE). Il proposait également de nouvelles initiatives, davantage d'investissements et une coopération plus forte des États membres pour aider tous les Européens, quel que soit leur âge, à bénéficier des diverses offres d'éducation et de formation de l'UE.

Il faut toutefois rappeler que l'objectif de l'éducation inclusive est de fournir une clé de compréhension nécessaire et adéquate dans les sociétés de plus en plus complexes et diversifiées d'aujourd'hui, qui doivent considérer la diversité comme une valeur ajoutée et non comme un simple défi à relever.

Le monde contemporain semble être dans un état de flux perpétuel, changeant continuellement. Comment les écoles peuvent-elles préparer les élèves à relever des défis sociétaux que nous ne pouvons pas encore imaginer, à occuper des emplois qui n'ont pas encore été créés, et à utiliser des technologies qui n'ont pas encore été inventées ? Comment leur donner les moyens de s'épanouir dans un monde interconnecté où ils seront confrontés à des perspectives et des visions du monde différentes, d'interagir respectueusement avec les autres et de prendre des décisions responsables au regard de la durabilité et du bien-être collectif ? La pandémie de COVID a montré qu'il est difficile de prévoir l'avenir; mais en concevant notre définition de la transition juste, il nous faut apprendre – et aider nos enfants à apprendre – à s'adapter, à s'épanouir et, surtout, à façonner ce que l'avenir nous réserve.

L'UE devra proposer un programme politique détaillé pour former des citoyens attentifs et responsables, dans une démocratie participative qui tienne compte des changements politiques, démographiques et économiques. L'éducation est incontournable pour assurer l'homogénéité, de la transformation durable de la société, avec la participation de tous. L'éducation à un environnement de bien-être durable doit être accessible à tous à chaque étape, en commençant le plus tôt possible et en continuant tout au long de la vie.¹²⁷

Par conséquent, cette section vise à réaffirmer le rôle essentiel de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour ouvrir la voie à un avenir durable pour l'Europe et au-delà. Le rôle social des écoles et de l'éducation devrait être protégé par la généralisation de politiques visant à faire de la durabilité une priorité en Europe et dans le monde. Ce rapport vise à examiner en profondeur la nécessité d'une approche

« L'éducation est un droit humain fondamental et un bien public commun. »

¹²⁷ Cet objectif est au cœur de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable (ODD 4 : assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous).

cohérente qui devrait se refléter dans la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, de l'agenda européen des compétences, de l'espace européen de l'éducation, du

plan d'action pour l'éducation numérique, de l'espace européen de la recherche, du plan de relance de l'UE et autres stratégies de l'UE.

« Alors qu'à la suite de toute crise, surgit une tendance à orienter l'éducation vers les compétences nécessaires au marché du travail, il est surtout primordial de lutter pour la cohésion sociale, les valeurs démocratiques et la citoyenneté, en mettant en œuvre des compétences sociales et citoyennes. »

4.4.1. Éducation et formation, des droits sociaux : propositions d'actions et stratégie

- **Protéger l'éducation holistique en tant que bien public** et préserver le rôle social des écoles et de l'éducation. La crise de la COVID-19 a clairement montré que l'école est indispensable pour que les enfants et les étudiants puissent développer leurs compétences sociales. L'éducation est tout aussi essentielle pour donner un sentiment d'appartenance et des chances de participation active à tous les apprenants, en particulier à ceux qui sont défavorisés. L'enseignement des compétences clés, en particulier les compétences transversales, est important, et le rôle des enseignants est crucial pour développer la manière dont les compétences clés peuvent être appliquées à l'enseignement. **Alors qu'à la suite de toute crise, surgit une tendance à orienter l'éducation vers les compétences nécessaires au marché du travail, il est surtout primordial de lutter pour la cohésion sociale, les valeurs démocratiques et la citoyenneté, en mettant en œuvre des compétences sociales et citoyennes.** L'accès doit être universel, y compris pour les nouveaux arrivants tels que les migrants et les réfugiés.
- **Il faudra que l'Union européenne lance une large consultation sur l'avenir de l'éducation et des compétences nécessaires dans un monde interconnecté et en constante évolution.** L'objectif de ce projet serait de lancer un débat sur les connaissances, les compétences et les valeurs dont les étudiants d'aujourd'hui auront besoin pour s'épanouir et façonner leur monde. Cette consultation déboucherait

sur des recommandations aidant les systèmes d'enseignement à développer efficacement ces connaissances, compétences et valeurs.

- **L'EEE** (l'Espace européen de l'éducation) **devra mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux**¹²⁸ Le plan d'action y afférent doit donner l'occasion à l'UE de s'engager dans des actions concrètes. Il devrait obliger les États membres à présenter leurs stratégies nationales et à adopter un suivi transparent des actions et des réformes nationales conformément aux objectifs suivants :
 - *Droit pour tous à une éducation de qualité et favorisant l'intégration*
 - *Qualité et capacités d'intégration de l'éducation définies par des stratégies nationales claires*
 - *L'éducation en tant que droit de l'homme, et bien collectif, pour préparer les étudiants à devenir des citoyens responsables, dotés de solides valeurs démocratiques et prêts à acquérir les compétences nécessaires sur le marché du travail*
 - *Amélioration de la gouvernance : le dialogue social doit être renforcé et des stratégies nationales doivent être mises en place avec les syndicats de l'éducation, basées sur des recherches sur les besoins des étudiants et des enseignants*
- **La gouvernance démocratique de l'éducation** et la direction collaborative dans les écoles sont des conditions fondamentales pour des systèmes éducatifs de qualité et intégrateurs. Une gouvernance scolaire partagée, avec des responsabilités clairement définies et prenant en compte les besoins de tous les acteurs clés de l'éducation (y compris les enseignants, les chefs d'établissement, les autres personnels de l'éducation, les élèves, les parents et la collectivité au sens large), est importante pour une éducation d'intégration et la création d'une culture scolaire démocratique.
- Afin de développer **des indicateurs pertinents pour l'avenir de l'éducation et de la formation**, la Commission européenne devrait mener des recherches approfondies et une étude d'impact, et ajuster les objectifs sur la base de données fiables concernant **les conséquences de la crise de la COVID-19 sur l'éducation**, les étudiants et les enseignants. Les résultats devraient conduire à la mise en place d'actions visant à soutenir les étudiants socio-économiquement défavorisés par des politiques sociales et éducatives conjointes.
- **Des enseignants bien formés et hautement valorisés.** Les enseignants et les éducateurs sont essentiels pour contribuer au développement d'une société de bien-être qui fonctionne sans accroc. Trop souvent, cependant, leur rôle et la profession d'enseignant dans son ensemble sont sous-évalués. En ces temps troublés, où chacun comprend le rôle multiforme des enseignants dans des conditions difficiles, nous avons l'occasion de revaloriser la profession d'enseignant et de souligner leur rôle important dans la société. Cela implique d'assurer un financement approprié de l'éducation et des enseignants (le financement de l'éducation doit être considéré comme un investissement plutôt qu'un coût pour les sociétés et les budgets nationaux) et de fournir aux enseignants et autres personnels de l'éducation dans chaque pays européen l'espace, les outils et le soutien nécessaires à l'exercice de leur profession, en particulier dans le contexte d'une numérisation accrue du métier d'enseignant.
- **Investissement durable dans l'éducation.** La stratégie de l'UE devrait mettre particulièrement l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements publics dans l'éducation, d'améliorer l'égalité et l'intégration sociale dans les écoles, et de généraliser la coopération en matière de gestion scolaire et d'enseignement. L'utilisation de la technologie numérique nécessite un investissement élevé, approprié et continu dans les écoles au regard de l'équipement et des mises à jour de logiciels. L'UE devrait être plus ambitieuse afin de garantir un investissement durable dans une éducation de haute qualité et capable de favoriser l'intégration, et investir davantage afin de faciliter l'innovation avec les meilleurs équipements d'apprentissage et d'enseignement dans les écoles.

¹²⁸ Le premier pilier stipule : *Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage de qualité et inclusifs tout au long de la vie, afin d'entretenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.*

« La stratégie de l'UE devrait mettre particulièrement l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements publics dans l'éducation. »

4.4.2. Aptitudes véritables et compétences réelles nécessaires pour une transition juste

- **Assurer un financement adéquat et à long terme aux niveaux européen, national, régional et local**, y compris par le biais du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE (2021-2027) et de *Next Generation EU*, afin d'optimiser tout le potentiel des compétences en matière de développement durable dans tous les secteurs d'apprentissage. Il convient de créer des synergies plus étroitement liées et plus opérationnelles entre les programmes et outils de financement, afin que **l'innovation dans l'apprentissage ne se perde pas dans un système trop cloisonné**.
- Exiger que la « stratégie européenne en matière de compétences pour la compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience », présentée par la Commission européenne en 2020 **garantisse le droit à l'apprentissage tout au long de la vie, pour tous** et dans tous les domaines.
- **Instituer un système de compensation basé sur les compétences** pour la formation continue des travailleurs **dans les entreprises ayant bénéficié de fonds publics**, en accord avec les représentants des travailleurs, car ce système garantirait un retour sur cet investissement public.
- **La numérisation pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation**. En ce qui concerne le plan d'action pour l'éducation numérique en Europe et le plan coordonné sur l'intelligence artificielle, l'ICSE reconnaît, compte tenu de l'évolution rapide du progrès technologique et de son impact sur le marché du travail et la société dans son ensemble, la nécessité d'une réflexion approfondie sur les avantages potentiels – et les limites inhérentes – de l'ère numérique pour le secteur de l'éducation. Nous pensons que ces réflexions et décisions auront un impact durable sur le secteur de l'éducation, tant pour les enseignants que pour les étudiants. **L'apprentissage en ligne** s'est extraordinairement développé en raison de la distanciation sociale imposée par la pandémie. Si l'éducation en ligne ne remplacera jamais, et ne devrait jamais remplacer, la présence physique, elle ouvre des voies prometteuses pour la compléter et l'améliorer. Le plan d'action pour l'éducation numérique devrait contribuer à faire progresser la transition numérique dans l'éducation, afin de favoriser la formation en fonction des besoins de l'apprenant et de toucher les

personnes vivant dans des zones reculées. À cet égard, **l'accès aux outils informatiques et à l'internet** pour tous les étudiants et enseignants doit être garanti par des investissements publics durables.

- **Une transition écologique équitable dans le monde de l'éducation et les écoles.** Cette transition ne serait pas seulement envisagée comme un moyen d'améliorer les compétences et de stimuler l'économie, mais aussi de promouvoir les objectifs de la citoyenneté mondiale. Afin d'atteindre ces objectifs,¹²⁹ les États membres de l'UE devraient mieux associer les politiques environnementales aux politiques éducatives, et la Commission européenne devrait soutenir la mise en place de stratégies nationales en matière de compétences et d'aptitudes écologiques. Des indicateurs et des critères de référence sur les aptitudes et les compétences pourraient être élaborés sur la base de recherches menées au niveau de l'UE, sur la cartographie des politiques nationales visant à intégrer la sensibilisation au changement climatique, la responsabilité environnementale, le développement durable et les aptitudes et compétences écologiques dans les programmes d'enseignement de la petite enfance, de l'enseignement général, de l'Enseignement et la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.
- **S'attaquer aux vulnérabilités grâce à la formation tout au long de la vie.** Les pays européens entrent en effet dans une période de changements démographiques importants. De façon régulière, les changements démographiques et les transitions verte et numérique s'influencent mutuellement, en appuyant ou accélérant leurs trajectoires respectives. Cette évolution risque d'entraîner de graves pénuries de compétences dans les industries européennes à la pointe de la technologie et soulève des questions quant à la capacité des travailleurs âgés à acquérir de nouvelles connaissances nécessaires, notamment dans le domaine des nouvelles technologies¹³⁰ La prospective stratégique sera donc un outil essentiel pour prévoir et concevoir des politiques permettant de faire face à ces problèmes et de **ne laisser personne sur le côté**. En outre, pour que la formation continue devienne une réalité dans un espace européen de l'éducation, nous devons assurer la fluidité entre les systèmes d'éducation et de formation, qui ne peut découler que de **la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications et des diplômes à travers l'Europe, y compris les qualifications professionnelles**, les formations professionnelles et les expériences informelles et non-formelles.

« L'éducation civique doit donc être intégrée à l'ensemble de l'enseignement, depuis le plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. »

¹²⁹ Voir les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies sur l'éducation de qualité inclusive et équitable (ODD 4) et sur le changement climatique (ODD 13). En particulier, la cible 13.3 vise à : [i]améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ce changement, de réduction de ses effets et d'alerte rapide" et la cible 4.7 vise à faire en sorte que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir un développement durable.

¹³⁰ OECD (2016), Skills Matter: Further Results from the Survey of Adult Skills, OECD Skills Studies, OECD Publishing, Paris.

4.4.3. Éducation aux objectifs de bien-être et aux questions de durabilité

En tant que principal instrument d'intégration des individus dans la société, l'éducation est essentielle pour susciter l'adhésion des citoyens au bien-être durable en tant que nouveau paradigme social, en leur donnant les moyens d'être des agents actifs du progrès social et technologique. Les systèmes d'éducation et de formation doivent être suffisamment étendus pour favoriser l'acquisition des compétences qui seront le moteur de cette transformation, qu'il s'agisse de l'éducation à la citoyenneté européenne,

de l'esprit critique, de la formation aux médias, de l'intelligence artificielle, de l'usage des Technologies de l'information et de la communication ou du codage.

- **La participation active des citoyens est incontestablement nécessaire au développement durable.** Promouvoir des sociétés équitables, solidaires et justes suppose de créer des processus de participation citoyenne, qui impliquent des décisions collectives et une conscience des responsabilités vis-à-vis de la durabilité globale. L'éducation civique doit donc être intégrée à l'ensemble de l'enseignement, depuis le plus jeune âge jusqu'à la vie adulte.
- **Favoriser un état d'esprit écologique dans les programmes de compétences, d'éducation et de formation,** au-delà du marché du travail, en tant que domaine important de la compétence citoyenne. Il faudra soutenir davantage l'apprentissage visant à promouvoir la culture climatique et environnementale, les modes de vie durables et la compréhension des interdépendances entre l'homme et la nature. L'UE devrait renforcer et élargir la portée des initiatives portant sur ces questions et apporter un soutien supplémentaire aux prestataires de formation éducative actifs dans ce domaine.
- **Inclure le développement durable dans les politiques et programmes d'éducation et de formation** tels que l'espace européen de l'éducation, le plan d'action pour l'éducation numérique, en s'alignant entre autres sur la cible 4.7 de l'objectif de développement durable. Cela impliquerait d'intégrer l'éducation et la formation au développement durable dans Erasmus+, ESF+, Horizon Europe et de créer des synergies entre ces programmes.

4.5. Transition juste et politiques adaptées à la situation géographique pour une cohésion durable

Les régions de l'UE ont depuis toujours connu des différences dans leur structure économique et leur niveau de développement socio-économique. Pendant des décennies, l'un des objectifs de l'UE a été de réduire ces disparités. Pourtant, ces dernières années, de grandes variations dans le développement régional ont montré que certaines régions ont eu beaucoup de mal à améliorer leurs trajectoires de développement. Malgré des investissements considérables, nombre de ces régions ne sont toujours pas à un niveau de prospérité comparable aux autres territoires, et ne seront pas en mesure de faire face à la transition, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur le revenu régional, le bien-être et la stabilité politique.¹³¹

Par ailleurs, de nombreuses régions anciennement aisées ont connu un lent déclin économique. Cette convergence a, dans une certaine mesure, été provoquée par le fait que des régions classiquement industrielles ont eu du mal à faire face à une plus forte intégration économique, à l'augmentation des échanges, aux processus d'externa-

lisation et de délocalisation, et sont confrontées aux défis considérables de la transition économique vers la numérisation.

Ces deux types de régions sont tombés dans ce que l'on appelle une « ornière du développement »¹³² et ont des besoins spécifiques, qui pourraient être mieux soutenus par des interventions et des investissements ciblés. Beaucoup parmi ces régions avaient déjà eu du mal à se remettre de la grande récession, et peinent à sortir de la crise de la pandémie. D'autres transformations économiques en cours – induites par des phénomènes tels que le changement technologique et climatique, ainsi que l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 – continueront à exiger des efforts massifs pour progresser.

Ces évolutions sont susceptibles de créer des problèmes locaux pour tous les types de régions vulnérables, d'autant plus que celles-ci peuvent déjà manquer de la capacité et des dotations nécessaires pour bénéficier des possibilités offertes par les évolutions économiques. Assurer une transition juste pour ces territoires nécessite une anticipation et des interventions politiques, soigneusement calibrées pour atténuer les conflits potentiels et les changements à venir, notamment ceux liés à la transition. Corollairement, une transition plus rapide dans les régions les plus développées – principalement les grandes villes d'Europe, souvent les capitales – pourrait aggraver les vulnérabilités et les inégalités préexistantes, et déclencher des conflits sociaux. Une grande anticipation dans l'élaboration de politiques solidaires est indispensable : il faut assurer la capacité à anticiper les changements structurels afin de permettre aux politiques publiques d'intervenir avant que les dommages ne soient causés, afin de parvenir à l'équité et au bien-être durable pour tous les individus, quel que soit leur lieu de résidence. Une approche prospective devrait permettre d'identifier et d'anticiper les solutions politiques qui peuvent apporter un soutien essentiel pour résister aux transitions en cours.

« Assurer une transition juste pour ces territoires nécessite une anticipation et des interventions politiques. »

¹³¹ EU lagging regions: state of play and future challenges - Policy Department for Structural and Cohesion Policies Directorate-General for Internal Policies Authors: Marta PILATI, Alison HUNTER (EPC) PE 652.215-October 2020

¹³² Iammarino, S., Rodríguez-Pose, A., Storper, M., & Diemer, A. (2020). Falling into the Middle-Income Trap? A Study on the Risks for EU Regions to be Caught in a Middle-Income Trap. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

« Il est absolument nécessaire pour garantir une « transition juste », où les citoyens sont eux-mêmes concepteurs et acteurs du changement, plutôt que victimes de la transition. »

Un large éventail de politiques structurelles et multi-formes est nécessaire (investissements publics, dialogue social, protection sociale, justice sociale, politique industrielle, aides d'État et réforme de la politique de la concurrence, formation et éducation, etc.) pour soutenir les réformes de fond dont nos économies ont besoin afin de protéger les populations et le climat. Il est absolument nécessaire d'organiser ce changement de manière transparente, et qu'il profite à l'ensemble de la société **pour garantir une « transition juste », où les citoyens sont eux-mêmes concepteurs et acteurs du changement, plutôt que victimes de la transition.**

L'approche territorialisée proposée ici postule que le développement économique en Europe devrait nécessairement être soutenu dans autant d'endroits que possible, en exploitant le potentiel considérable qui existe dans chaque territoire.¹³³ Cette approche exige de s'attaquer à la détresse territoriale ressentie dans les régions qui luttent pour faire face aux transitions économiques, sociales et environnementales, et de promouvoir des politiques qui ne se limitent pas à cibler principalement soit les grandes villes plus développées et souvent dynamiques, soit les régions les moins développées – comme cela a souvent été le cas jusqu'à présent.

Il est urgent, à tous les niveaux géographiques, d'aller au-delà des politiques axées sur des cas particuliers – par exemple les grandes villes ou les régions en retard de développement – et d'améliorer les interventions européennes en prenant en compte la dynamique globale du développement économique. Cela implique de réfléchir à des actions durables en matière de développement pour faire face à de longues périodes de croissance faible, nulle ou négative, et de fournir des solutions aux régions qui souffrent du déclin industriel et de la fuite

des cerveaux, ainsi qu'à celles qui sont prises dans une « ornière de développement ». En outre, les politiques doivent aller au-delà de la production de simples mesures compensatoires et, ou, d'apaisement. Au contraire, il s'agit d'exploiter le potentiel économique souvent négligé dont disposent la plupart de ces lieux et d'offrir de réelles possibilités de lutter contre l'abandon et le déclin. En s'attaquant à l'exode des populations, à la faiblesse des ressources humaines et à l'insuffisance des offres d'emploi, il est possible de créer les conditions nécessaires pour améliorer la situation et, surtout, le bien-être des citoyens, où qu'ils vivent.¹³⁴

Si la politique de cohésion de l'UE semble réussir à améliorer les indicateurs clés et à apporter une meilleure qualité de vie dans les régions qui en sont bénéficiaires, elle n'a pas toujours prouvé son efficacité en ce qui concerne l'aide à la transformation économique d'autres régions. Les indicateurs utilisés pour mesurer l'efficacité de la politique de cohésion de l'UE restent relativement limités et trop liés au PIB ou aux indicateurs macro-économiques. Ils ne parviennent pas à saisir la réalité de la situation des différents lieux en Europe, tant dans sa diversité que dans sa granularité. D'autres données (telles que celles décrivant la situation en termes d'accès à certains services publics de base) sont certes de plus en plus disponibles. Cependant, elles ne sont guère utilisées par les autorités publiques, qu'elles soient européennes, nationales, régionales ou locales, pour guider l'intervention publique au niveau territorial et aiguiller les stratégies de développement. De ce fait, les processus de restructuration sont souvent inaboutis, la fourniture d'infrastructures peut être entravée par un manque de ressources pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien, et la création d'emplois est parfois éphémère.¹³⁵ Les publications récentes s'intéressent désormais aux transformations

¹³³ Iammarino, S., Rodríguez-Pose, A., & Storper, M. (2019). Regional inequality in Europe: evidence, theory and policy implications. *Journal of economic geography*, 19(2), 273-298.

¹³⁴ The Geography of EU discontent - Lewis Dijkstra, Hugo Poelman and Andres Rodriguez-Pose - Urban and regional policies Working Paper © European Union, 2018

¹³⁵ Rodríguez-Pose, Andrés - The revenge of the places that don't matter (and what to do about it). *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 2017

structurelles, à la productivité en lien avec les écosystèmes, à la nécessité pour la politique de cohésion d'être adaptée aux lieux et aux conditions contextuelles qui peuvent aider les politiques de développement régional à atteindre leurs objectifs.

Il n'existe pas de solution unique pour tous les territoires. Les politiques et les programmes doivent s'appuyer sur des théories et des données empiriques solides, mais aussi être conçus en fonction des conditions spécifiques des pays et des régions. Les politiques doivent être adaptées au contexte dans lequel elles fournissent des services essentiellement locaux (eau, élimination des déchets, transports locaux) ou des services de niveau supérieur (tels que l'éducation, la recherche et l'innovation, l'ordre public), dont l'efficacité, on le sait maintenant, dépend fortement de leur adaptation aux lieux.¹³⁶ Cela vaut encore davantage pour les institutions formelles et informelles qui sont une condition préalable au développement : il n'existe pas de solution uniforme pour instaurer la confiance ou le capital social, qui doivent être élaborés lieu par lieu. La politique de cohésion devrait retrouver sa vocation originelle et être conçue : « pour s'attaquer aux nouvelles disparités et pour assurer le progrès et l'intégration des gens là où ils sont »,¹³⁷ conformément aux principes du Socle européen des droits sociaux et aux aspects sociaux des politiques climatiques de l'UE.

Cette section montre comment les territoires peuvent devenir le cœur de la nécessaire transition vers le bien-

« La question de la justice territoriale est indissociable de celle de la transition socio-écologique. »

être, la résilience et la durabilité. Nous proposerons des recommandations pour guider le « momentum territorial » que nous vivons, qui résulte autant de la mondialisation que de l'urbanisation, puis nous expliquerons comment le territoire, compris comme une institution socio-écologique, peut devenir l'écosystème par excellence de la transition. Ce dynamisme territorial est toutefois assorti d'une menace : l'aggravation des inégalités sociales. Le sérieux avertissement issu des récentes élections qui ont eu lieu à travers l'Europe l'a clairement indiqué. L'omniprésence et l'aggravation des inégalités sociales et territoriales, cumulées aux différences dans les aptitudes des territoires à faire face et à s'adapter aux transitions diverses, peuvent créer un climat politique susceptible de faire échouer notre capacité, en tant que société, à nous rassembler pour faire face aux importants défis auxquels nous sommes confrontés. La montée du vote anti-système polarise nos sociétés à des niveaux jamais vus depuis longtemps et représente une menace sérieuse pour envers le consensus social, nécessaire pour réaliser des transitions économiques, sociales et environnementales justes. La montée du vote contestataire menace non seulement la solidarité européenne mais aussi la stabilité économique, sociale et politique même de nos sociétés. **C'est pourquoi la question de la justice territoriale est indissociable de celle de la transition socio-écologique – qui doit être mesurée en tenant compte des particularités de chaque territoire, avec pour objectifs l'égalité entre eux.** Une approche adaptée à la diversité territoriale nécessite une plus grande variété de stratégies de développement régional, ouvrant la porte à des solutions plus complexes mais plus équitables, qui ne peuvent être obtenues par une approche uniforme.

Cela nécessite une participation verticale et horizontale plus efficace des institutions et des partenaires sociaux. En d'autres termes, les politiques adaptées aux lieux doivent reposer sur la coopération entre les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec les partenaires socio-économiques.

L'intensité et le rythme des changements dans l'économie et la société dans le cadre de la triple transition – écologique, numérique et démographique –, tous accélérés par la pandémie, sont d'une ampleur sans précédent. Une approche de « la justice » et de « l'équité » qui viserait uniquement les groupes ou les régions susceptibles d'être gravement touchés par l'effet combiné des avancées technologiques et de la décarbonation de l'économie pourrait difficilement résoudre la quadrature du cercle pour relever les défis environnementaux tout en garantissant l'équité sociale et le bien-être.

¹³⁶ An agenda for a reformed cohesion policy - A place-based approach to meeting European Union challenges and expectations - Independent Report prepared at the request of Danuta Hübner, Commissioner for Regional Policy by Fabrizio Barca - 2009

¹³⁷ Fabrizio Barca, Keynote speech: EU cohesion policy, a forward-looking perspective - 7th Cohesion Forum, 26-27 June 2017 Brussel

Une vision étroite de la transition juste, tablant sur une série de filets de protection sociale et de politiques d'éducation et de (re)formation professionnelles pour les seuls groupes de travailleurs les plus touchés, risquerait de déboucher sur une énième transition inaboutie.¹³⁸ Aussi important qu'il soit de s'intéresser aux répercussions en termes d'emploi, d'éducation et de formation professionnelle pour les groupes sociaux les plus durement touchés par les transitions écologique et

numérique, si cette transformation ne s'inscrit pas dans une approche générale des impacts distributifs de grande ampleur sur les groupes sociaux, les régions et les localités, elle ne peut suffire à respecter l'engagement de l'UE de « ne laisser personne de côté ». Une étape essentielle pour relever le défi de la transition juste serait de placer au cœur du Socle européen des droits sociaux un droit inconditionnel à la protection.

Systematiquement collecter et utiliser au niveau local les données

concernant l'exposition aux risques environnementaux pour chaque groupe socio-professionnel ou catégorie de revenu. Elles permettront ainsi de faire apparaître la vulnérabilité cumulée et les risques sanitaires encourus par certains groupes sociaux en raison de la répartition des inégalités environnementales. Devront également être collectées des données sur les émissions de gaz à effet de serre par groupe de revenu (sur la base de la consommation) et les impacts distributifs des différentes politiques environnementales. De telles données constitueraient une boussole précieuse pour une transition véritablement juste. Enfin, il faudra systématiquement recueillir des données fiables, à un niveau infranational très détaillé, sur des questions telles que l'accès aux opportunités professionnelles, la qualité des institutions, le bien-être et l'aide sociale, ainsi que sur l'impact du commerce, de la mondialisation et de l'automatisation, entre autres processus

Réaliser une cartographie des bouleversements des marchés du travail causés par la transition économique vers un nouveau système de production

et des diverses transitions futures est également un prérequis : qu'il s'agisse d'une économie à faible émission de carbone, qui utilise les ressources de manière plus circulaire, ou de changements technologiques, il est nécessaire d'identifier les possibilités de concevoir et de mettre en œuvre des politiques garantissant la protection des travailleurs. À cet égard, il convient d'accorder un rôle plus important aux plans établis et conçus au niveau territorial et impliquant une série d'acteurs locaux publics et privés.

¹³⁸ A greener and more social pillar by Maria Petmesidou and Ana Guillén - Social Europe - 1^{er} April 2021 - <https://socialeurope.eu/a-greener-and-more-social-pillar>

Encourager la participation publique et la transparence des décisions au niveau local

pour renforcer l'implication des organisations représentant les intérêts économiques et sociaux et la société civile, y compris tout groupe affecté de manière significative par la transition dans les stratégies territoriales intégrées et dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Prendre en compte les besoins des régions les plus vulnérables dans toutes les politiques de l'UE.

Les politiques de l'UE ne sont pas assez au fait de l'ampleur des problèmes spécifiques auxquels certaines régions de l'Union sont confrontées. Sans une prise en compte attentive de leurs difficultés, les mesures proposées dans le cadre de la transition risquent d'avoir un impact plus limité (voire négligeable) dans les régions qui ont le plus besoin de soutien. Une détermination plus forte à relever ces défis pourrait permettre de mieux hiérarchiser et cibler les actions en fonction des besoins et du potentiel de chaque territoire. Cela vaut également pour les politiques destinées à soutenir les transitions énergétique, numérique et industrielle, qui ont tendance à adopter une approche descendante et ne répondent pas suffisamment aux besoins des régions les plus vulnérables.

Veiller à ce que les réformes structurelles tiennent compte de la dimension territoriale.

Les régions les plus vulnérables n'ont ni la capacité ni les ressources nécessaires pour s'engager avec succès dans un programme de réformes complexes. Les réformes structurelles devraient être soutenues par des analyses d'impact concises et adaptées aux lieux, afin de pouvoir planifier un soutien ciblé lors de la mise en œuvre des réformes. Un semestre européen réformé devrait renforcer la dimension territoriale des politiques visées. Cela pourrait inciter et soutenir des réformes ciblées pour les régions de l'UE qui sont confrontées aux défis les plus aigus.

Soutenir et encourager les investissements dans les secteurs à fort potentiel de création d'emplois et de protection de l'environnement

tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, en accordant une attention particulière à la pauvreté énergétique, la mobilité durable et la modernisation des infrastructures de transport, entre autres investissements. Compte tenu du rôle clé des autorités régionales et locales dans la relance, la transition écologique et la mise en œuvre des ODD, il est essentiel que les autorités régionales et locales soient fortement impliquées dans toutes les étapes des plans nationaux pour la relance de la résilience (PNRR), de la conception à la mise en œuvre.

Encourager la « spécialisation intelligente » en tant que démarche politique de l'UE privilégiant une méthodologie selon laquelle les régions et les pays pourraient développer et mettre en œuvre leurs stratégies de recherche et d'innovation.

a priorité doit être donnée à la recherche de solutions par la mobilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour répondre aux besoins environnementaux et sociaux et doit être conforme aux objectifs de bien-être.

4.6. Justice climatique : la nécessité d'un cadre pour l'adaptation au changement et de politiques environnementales justes

Le concept de justice climatique présente le changement climatique mondial comme une question politique et éthique, et non pas comme une question strictement environnementale. La justice climatique doit être envisagée dans un contexte général d'interdépendance spatiale et temporelle.

Zones littorales

- Élévation du niveau de la mer
- Pénétration des eaux salées

Région méditerranéenne

- Forte augmentation des pics de chaleur
- Diminution des précipitations
- Augmentation du risque de sécheresse
- Augmentation du risque de perte de biodiversité
- Augmentation des besoins d'eau pour l'agriculture
- Diminution du rendement des cultures
- Augmentation des risques pour l'élevage
- Répercussions négatives sur l'agriculture des retombées du changement climatique hors de l'Europe

Région boréale

- Augmentation des épisodes de fortes précipitations
- Augmentation des précipitations annuelles
- Augmentation du risque de dommages causés par les tempêtes hivernales
- Diminution du rendement agricole

Région atlantique

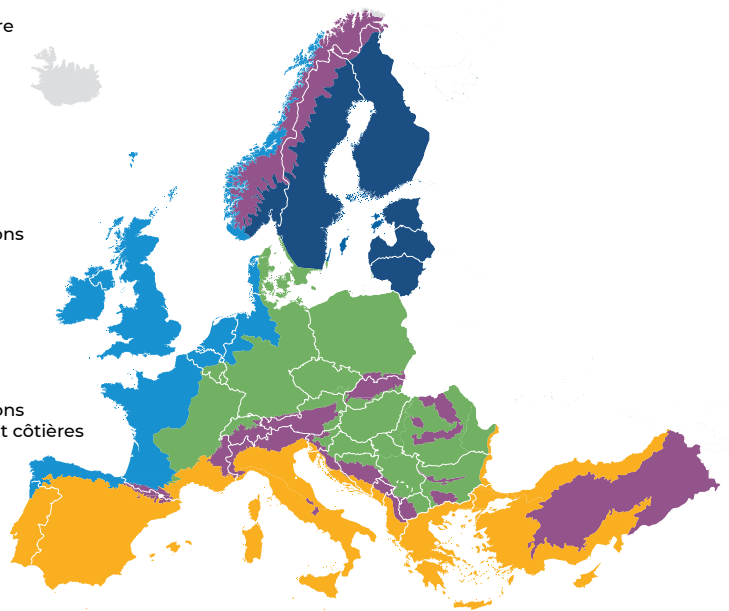
- Augmentation des épisodes de fortes précipitations
- Augmentation du risque d'inondations fluviales et côtières
- Augmentation du risque de dommages causés par les tempêtes hivernales

Zones continentales

- Augmentation des pics de chaleur
- Diminution des précipitations estivales
- Augmentation du risque d'inondations fluviales

Zones montagneuses

- Hausse de température supérieure à la hausse moyenne européenne
- Déplacement plus en altitude d'espèces végétales et animales
- Risque de grêle
- Risque de gel
- Risques accrus de chutes de pierres et de glissements de terrain



Source: d'après l'AEE (2017b)

L'injustice climatique est déjà à l'oeuvre : les groupes sociaux et les territoires sont inégaux dans leur exposition aux risques et dangers environnementaux et dans leur capacité d'adaptation au changement climatique.

« Le changement climatique et d'autres formes de dégradation de l'environnement ont déjà eu des effets négatifs visibles sur l'emploi et les conditions de travail. »

La répartition inégale des effets du changement climatique, de la pollution et des températures extrêmes sur la santé des Européens reflète étroitement les différences socio-démographiques au sein de notre société. Les personnes âgées, en mauvaise santé, ou les enfants, ont tendance à être plus affectés par ces risques sanitaires environnementaux que la population générale. Les groupes de statut socio-économique inférieur (chômeurs, personnes à faibles revenus ou ayant un faible niveau d'éducation) ont également tendance à être plus affectés par les risques sanitaires environnementaux, en raison de leur plus grande exposition et de leur plus grande vulnérabilité. Dans de nombreux pays européens, l'exposition disproportionnée des groupes socio-économiques inférieurs à la pollution, au bruit et aux températures élevées se produit dans les zones urbaines. En outre, comme indiqué précédemment, il existe des différences régionales prononcées en matière de vulnérabilité sociale et d'exposition aux risques sanitaires environnementaux dans toute l'Europe. Les régions du sud et du sud-est de l'Europe où le statut socio-économique moyen est plus faible et où la proportion de personnes âgées est plus élevée sont plus exposées à l'ozone troposphérique et aux températures élevées. Enfin, même dans les régions infranationales plus riches, ce sont toujours les communautés les plus pauvres en leur sein qui tendent à être exposées à des niveaux locaux plus élevés de polluants et de températures extrêmes, comme le montrent des études à des échelles spatiales plus précises.

Le changement climatique et d'autres formes de dégradation de l'environnement ont déjà eu des effets négatifs visibles sur l'emploi et les conditions de travail, et ces effets devraient s'accroître au cours des prochaines décennies.¹³⁹ Bien que l'ensemble de l'économie européenne soit concernée, certains secteurs économiques sont considérés comme particulièrement à risque. C'est notamment le cas des secteurs qui dépendent fortement

des ressources naturelles, comme l'agriculture et la sylviculture – mais pas seulement. L'élévation du niveau des mers, l'acidification et le changement de température des océans limiteront la biodiversité et modifieront la répartition et la productivité des pêcheries, par exemple. Mais ce n'est pas tout : les catastrophes naturelles risquent de perturber des secteurs tels que la fourniture d'énergie et d'eau, la construction, les transports et le tourisme, de détruire des infrastructures essentielles et de coûter des vies – ce qui exercera une pression supplémentaire sur les services d'urgence et de secours, le secteur des soins de santé et d'autres services publics. La probabilité d'événements extrêmes de toute sorte devrait augmenter considérablement, ce qui affectera à leur tour les banques et les compagnies d'assurance. Les secteurs manufacturier et industriel sont également exposés, principalement du fait de retombées provenant des secteurs les plus touchés.

Enfin, les températures plus élevées prévues par le changement climatique constituent un risque sérieux pour la santé et la sécurité des travailleurs, en particulier dans le sud de l'Europe, où l'on s'attend à la plus forte hausse des températures. Beaucoup d'entre eux travaillent à l'extérieur et peuvent donc souffrir de stress thermique, de sécheresse, de vertiges, voire de coups de chaleur ou d'épuisement lorsque la température corporelle dépasse 39°C. Même à des températures moins extrêmes, la chaleur entraîne une perte de concentration et une fatigue accrue, ce qui signifie que les travailleurs sont plus susceptibles de se mettre eux-mêmes en danger mais aussi de faire courir des risques accrus aux autres.

Cette « injustice climatique » pourrait être aggravée par des décisions politiques inappropriées. Les impacts de la transition technologique et de la durabilité sur les systèmes de production et de consommation pourraient ne pas être répartis équitablement entre les sexes, les lieux

¹³⁹ Guide for Trade Unions - Adaptation to Climate Change and the world of work - ETUC - www.etuc.org/en/adaptation-climate-change - 2020

géographiques et les âges, et pourraient exacerber les inégalités déjà existantes en Europe. Il y a injustice environnementale, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir politique ou économique exploitent les ressources de la planète au détriment des plus pauvres ou des citoyens moyens, alors que ceux-ci sont les moins responsables des émissions à l'origine de la crise climatique.¹⁴⁰ Cette situation pourrait conduire, à une forte résistance à la lutte contre le changement climatique - malgré le bénéfice collectif attendu - et conduire à la perception qu'elle pénalise le citoyen moyen, des secteurs spécifiques, ou des collectivités et des individus dépendant des combustibles fossiles. Différentes initiatives politiques se concentrent sur des secteurs et des domaines qui sont fortement concernés par les défis climatiques, par exemple la santé, le transport, l'agriculture, l'énergie. À cet égard, il est important de préciser que la justice climatique ne concerne pas seulement les personnes directement touchées par les impacts du changement climatique, mais aussi celles qui en sont affectées en raison de leur dépendance à l'égard de biens, de services et de modes de vie associés à de fortes émissions et à une faible efficacité énergétique. Le souci de justice climatique doit donc nous amener à fournir une approche intégrée globale pour garantir que la transition vers une économie à faible émission de carbone se fasse dans le respect des intérêts du bien-être durable.

Les humains devraient être la première préoccupation du changement structurel, afin que les individus affectés par ce changement puissent devenir des participants actifs de la transition. Cela signifie non seulement qu'un cadre politique solide et fiable et des moyens adéquats doivent être fournis, mais aussi que toutes les personnes concer-

nées doivent être effectivement encouragées à participer de manière critique et constructive à la définition de ce changement.¹⁴¹

Afin d'assurer une transition juste, nous devons aborder les deux aspects des défis posés par la poursuite des objectifs de justice climatique, **à savoir : la lutte contre les inégalités en matière de vulnérabilité et l'exposition aux risques environnementaux dans la société et au travail, d'une part, et la nécessité d'équité sociale dans les politiques environnementales, d'autre part.**

4.6.1. Une stratégie complète pour une adaptation juste au changement climatique

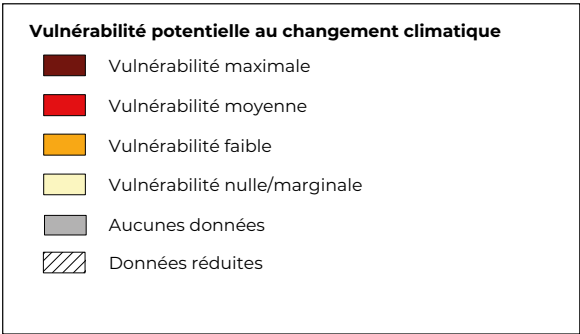
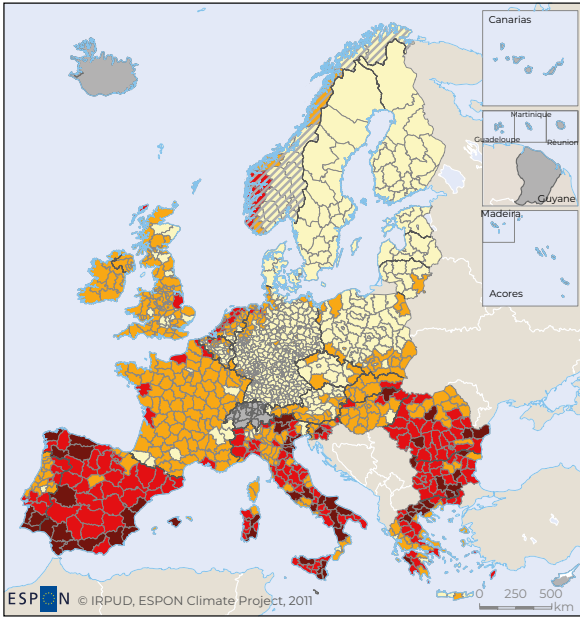
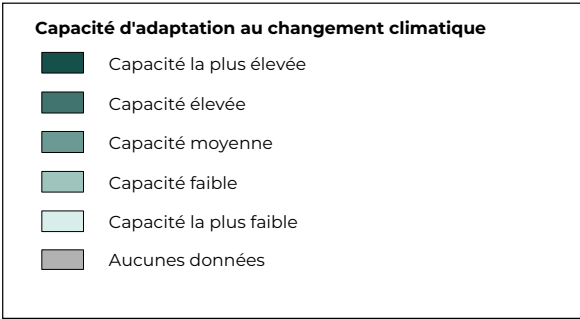
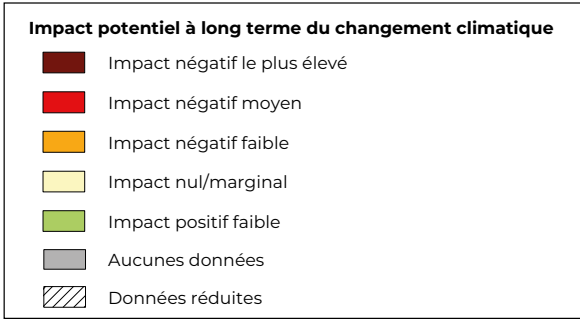
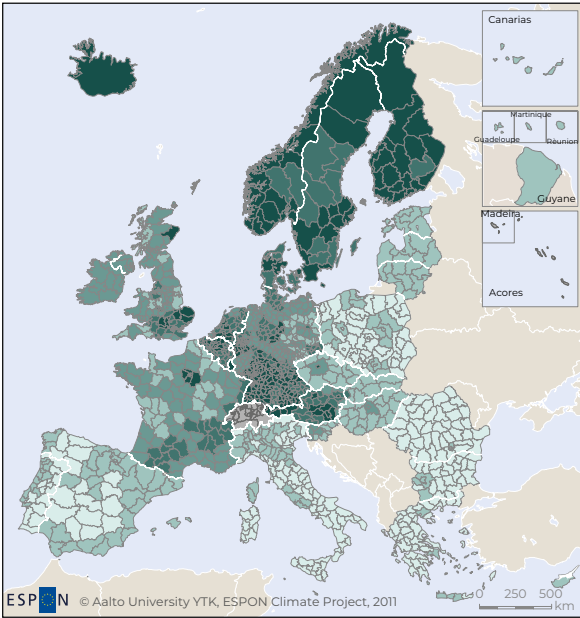
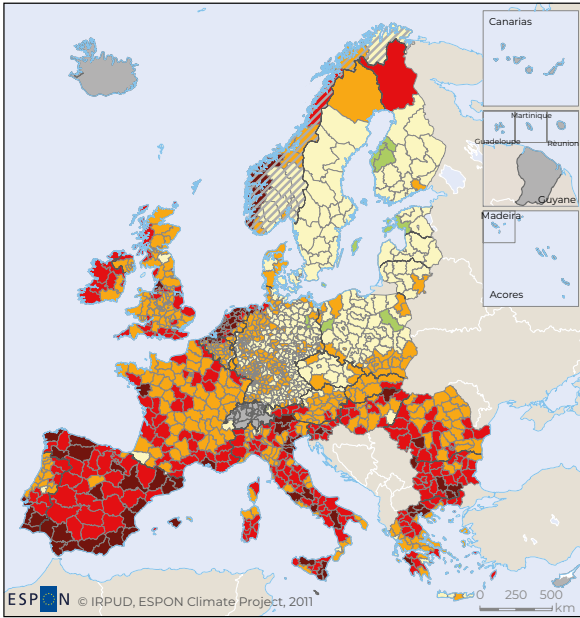
L'Accord de Paris s'est engagé à renforcer les capacités d'adaptation pour faire face aux impacts inévitables du changement climatique, en réorientant tous les flux financiers ainsi que le déploiement et le développement des technologies, en cohérence avec les nouveaux objectifs de baisse de la température. La Commission européenne a également adopté le 24 février de cette année sa communication sur une nouvelle stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique, qui définit la voie à suivre pour se préparer à ses effets inévitables.

Cette nouvelle stratégie vise à montrer comment stimuler la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique. Elle se concentre principalement sur les exigences techniques :

« Notre principale préoccupation ici sera d'évaluer comment la justice sociale et le bien-être réalisable pour tous doivent être pris en compte dans les schémas d'adaptation aux impacts du changement climatique à travers l'UE. »

¹⁴⁰ *The richest 1% on the planet is responsible for twice as many CO₂ emissions as the poorest half of humanity. Confronting carbon inequality - Putting climate justice at the heart of the COVID-19 recovery* - OXFAM 21 September 2020

¹⁴¹ Dans ce sens, le WBGU (Conseil consultatif allemand sur le changement global) propose le lancement d'une « mission zéro carbone » à plusieurs niveaux politiques. Son objectif devrait être de renforcer et d'interconnecter le potentiel de transformation dans les régions touchées sur la base de cadres locaux, nationaux et internationaux fiables. La mission « zéro carbone » devrait permettre de mettre en place des stratégies de modernisation tournées vers l'avenir pour les « régions pionnières en matière de durabilité » et ne pas se limiter à la gestion immédiate des crises.



(source : ESPON, Commission européenne - Répercussions globales estimées à partir de 26 indicateurs d'impact, capacité d'adaptation globale à partir de 15 indicateurs individuels, et vulnérabilité globale à partir d'une combinaison des répercussions et de la capacité d'adaptation - 21 déc. 2016)

« La justice climatique à deux dimensions principales : la lutte contre les inégalités en termes de vulnérabilité aux risques environnementaux dans la société et au travail d'une part, et le besoin d'équité sociale dans les politiques environnementales, d'autre part. »

alerte rapide, infrastructures, ressources en eau, érosion côtière, gestion des cultures... Autant de questions essentielles, mais la communication parle peu de l'impact social délétère du changement climatique. Notre principale préoccupation ici sera d'évaluer comment la justice sociale et le bien-être réalisable pour tous doivent être pris en compte dans les schémas d'adaptation aux impacts du changement climatique à travers l'UE. Comme déjà démontré, ses impacts ne sont pas neutres. Les hommes et les femmes, les ménages à faibles revenus, les personnes âgées, handicapées, les réfugiés ont des capacités d'adaptation différentes, et les mesures proposées doivent donc tenir compte de leur situation. Jusqu'à présent, la plupart des mesures d'adaptation promues par la stratégie d'adaptation de l'UE et développées par les États membres étaient axées sur des solutions techniques. Cette section entend déterminer comment le potentiel mis en évidence par les objectifs climatiques généraux crée une occasion pour l'Europe d'agir pour le changement.

4.6.1.1. Les politiques d'adaptation doivent s'attaquer aux inégalités environnementales

Les politiques de réduction visent à rendre les impacts du changement climatique moins graves en empêchant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, tandis que le GIEC définit l'adaptation comme « le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets ». A mesure que le changement climatique s'amplifie,

33%

Les vagues de chaleur dans neuf villes européennes ont augmenté le taux de mortalité jusqu'à 33 %.

L'Europe sera confrontée à des événements météorologiques exceptionnels de toute sorte. Les preuves sont irréfutables, de ce point de vue. La dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée¹⁴² et l'impact sur la santé humaine et la société est désormais indiscutable. Une étude décennale de l'Organisation mondiale de la santé¹⁴³ a révélé que les vagues de chaleur dans neuf villes européennes ont augmenté le taux de mortalité jusqu'à 33 % et, selon l'Agence européenne pour l'environnement,¹⁴⁴ les événements météorologiques extrêmes survenus en Europe entre 1980 et 2019 (voir graphique¹⁴⁵) ont infligé des pertes économiques s'élevant à près de 446 milliards d'euros. Or, si toutes les émissions de gaz à effet de serre cessaient demain, cela ne mettrait pas fin à l'impact sur le climat, qui se poursuivrait probablement pendant des décennies. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est donc vitale mais, en attendant, il est tout aussi important de veiller à ce que la société puisse anticiper le changement et s'y adapter.

¹⁴² <https://earthobservatory.nasa.gov/images/144510/2018-was-the-fourth-warmest-year-continuing-long-warming-trend>

¹⁴³ <https://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/Climate-change/activities/public-health-responses-to-weather-extremes2/heat-health-action-plans/heat-threatens-health-key-figures-for-europe>

¹⁴⁴ <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/direct-losses-from-weather-disasters-4/assessment>

¹⁴⁵ Guide for Trade Unions - Adaptation to Climate Change and the world of work - ETUC - www.etuc.org/en/adaptation-climate-change - 2020

L'adaptation au changement climatique

anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer ou tirer parti des opportunités qui peuvent se présenter

L'adaptation au changement climatique, selon la définition de la Commission européenne, signifie « *anticiper les effets néfastes du changement climatique et prendre les mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages qu'ils peuvent causer ou tirer parti des opportunités qui peuvent se présenter* ». ¹⁴⁶ Notre préoccupation principale est de garantir une tran-

sition juste. L'objectif premier des politiques d'adaptation doit donc être de remédier à la vulnérabilité climatique de régions, de secteurs économiques ou de populations spécifiques. Une intervention précoce en matière d'adaptation au changement climatique permettra de sauver des vies et des emplois. Les mesures d'adaptation doivent donc consister en des investissements d'ampleur dans les infrastructures permettant de se protéger contre les catastrophes naturelles, le développement de systèmes de gestion efficaces des ressources, le renforcement des systèmes de protection sociale et l'adoption de mesures de prévention adéquates.



Les événements météorologiques extrêmes survenus en Europe entre 1980 et 2019 ont infligé des pertes économiques s'élevant à près de 446 milliards d'euros.



¹⁴⁶ https://ec.europa.eu/clima/policies/adaptation_en

La stratégie d'adaptation de l'UE au changement climatique doit être juridiquement contraignante

Les risques sanitaires liés au changement climatique affecteront inévitablement les populations, plus particulièrement certains groupes vulnérables. La morbidité et la mortalité dues aux événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, tempêtes, inondations, feux de friches) et aux maladies infectieuses émergentes (dont la propagation, le moment et l'intensité sont affectés par les changements de température, d'humidité et de précipitations) sont déjà en augmentation. Il existe une forte corrélation entre le caractère contraignant des mesures proposées et l'efficacité de leur mise en œuvre. Pour que l'UE soit prête à affronter les dangers du changement climatique, il faudrait au minimum qu'elle élabore des plans d'adaptation obligatoires, des évaluations de la vulnérabilité et des tests de résistance au climat aux niveaux local, régional et national.

- Nous demandons par conséquent que les politiques d'adaptation au climat, fassent partie intégrante de toutes les politiques européennes consacrées à la construction d'un avenir durable dans les domaines tels que l'agriculture et la production alimentaire, la sylviculture, les transports, le commerce, l'énergie, l'environnement, la gestion de l'eau, les bâtiments, les infrastructures, les politiques industrielle, maritime et de la pêche, ainsi que la politique de cohésion, le développement local et les politiques sociales, et que les autres initiatives européennes du « Green deal » soient en accord avec ces mesures et avec les mesures d'atténuation des GES.
- Nous demandons des directives fermes pour la mise en place de la nouvelle stratégie :
 - 1) l'identification des domaines prioritaires et des besoins d'investissement, y compris une évaluation de la mesure dans laquelle les investissements de l'UE contribuent à réduire la vulnérabilité climatique globale de l'Union,
 - 2) un processus de révision plus fréquent, avec des objectifs clairement définis, une évaluation appropriée et des indicateurs fondés sur les dernières données scientifiques pour mesurer les progrès de sa mise en œuvre,
 - 3) l'intégration d'évaluations obligatoires des risques climatiques dans la stratégie de l'UE, et dans les plans nationaux, pour tout ce qui concerne l'adaptation au changement climatique.

Une attention particulière doit également être accordée aux répercussions du changement climatique et aux coûts de l'adaptation pour chaque région, notamment les régions qui sont confrontées au double défi de contribuer à l'effort mondial de réduction tout en supportant les coûts croissants de la gestion des impacts liés au climat. Il est donc également important de promouvoir davantage l'adaptation au changement climatique dans les régions et les villes dans le cadre de cette nouvelle stratégie, par exemple en instaurant des cadres législatifs exigeant des mesures d'adaptation adéquates à tous les niveaux.

Accroître la dimension sociale, et donner la priorité aux gens

Les stratégies élaborées jusqu'à présent manquent d'évaluations concrètes de l'impact socio-économique des conséquences du changement climatique sur la société et sur le monde du travail, tant en termes d'emploi que de conditions de travail. Ces stratégies devraient inclure des indicateurs fiables permettant de suivre les impacts socio-économiques des stratégies d'adaptation, et d'évaluer l'efficacité de la prévention et de la gestion des

risques liés au changement climatique. L'adoption de stratégies et de politiques d'adaptation est essentielle, car ces stratégies et politiques jouent un rôle clé dans l'évitement ou la diminution des effets négatifs que le changement climatique peut avoir sur la santé humaine, la sécurité, l'environnement économique et l'emploi. **S'ils ne sont pas traités au niveau approprié, ces effets aggraveront les inégalités environnementales en Europe.**

Les politiques de protection sociale ambitieuses sont nécessaires pour protéger les groupes sociaux à faibles revenus contre les menaces des risques climatiques

Les politiques d'adaptation sont essentielles pour empêcher une détérioration des moyens de subsistance en raison des risques climatiques. De même, une véritable politique d'adaptation se doit protéger les communautés vulnérables, telles que les migrants et les travailleurs saisonniers, et éviter la propagation de toute forme de discrimination ethnique, religieuse ou autre.

Le changement climatique affectera les hommes et les femmes de manière différente.

Les mesures d'adaptation doivent promouvoir l'égalité des genres – dans cette optique, les femmes doivent participer à la prise de décision et à la conception des politiques d'adaptation au changement climatique. Les politiques climatiques doivent ainsi être élaborées dans une perspective de respect la parité hommes-femmes. Il faudra donc davantage impliquer les femmes dans l'examen de toutes les propositions sous cet angle, afin d'évaluer leur impact spécifique en matière de genre .

L'aménagement urbain ainsi que les investissements dans des infrastructures et des logements résistants

joueront un rôle important dans la prévention des catastrophes naturelles. L'UE devrait superviser plus étroitement les politiques visant à aider les collectivités locales, en priorité les plus vulnérables d'entre elles, à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'adaptation, afin qu'elles puissent trouver l'expertise nécessaire pour planifier, et les moyens pour agir.

Les services publics risquent d'être touchés par le changement climatique

car la demande de soins, de services de santé et d'aide d'urgence va augmenter. L'UE doit en prévoir les conséquences et investir dans les services publics, les infrastructures, la protection sociale et les régimes d'assurance, afin que nos sociétés soient prêtes à relever les défis posés par le changement climatique. Comme le souligne l'étude de la FSESP,¹⁴⁷ on doit déplorer dans les politiques publiques actuellement décidées en Europe une « absence de financement public stable et systématique, tant au niveau national que municipal ». Il n'existe pas non plus, au niveau de l'UE, d'instrument juridique qui permettrait de protéger la santé des citoyens face aux risques encourus à cause du changement climatique.

Les pouvoirs publics devront jouer un rôle essentiel en fournissant des biens publics nécessaires à l'adaptation

et en veillant à ce que les institutions et les collectivités aient une marge de manœuvre suffisante pour étudier et évaluer les options politiques à mettre en œuvre. Le changement climatique pose un problème lié à l'utilisation des biens publics : celle-ci, pourrait produire des résultats socialement indésirables si elle n'est pas menée dans un souci d'intérêt général. Les prévisions climatiques précises et exploitables, les infrastructures publiques, les systèmes de contrôle des inondations, les systèmes d'alerte précoce, les connaissances et les technologies sont des biens publics, qui sont tous essentiels à l'adaptation, au bénéfice de toutes et tous.

Concevoir une assurance contre les risques climatiques pour les ménages à faibles revenus comme un élément fondamental de l'État-providence socio-écologique¹⁴⁸

Les crises écologiques sont des risques sociaux qui menacent la vie et les moyens de subsistance des Européens, en particulier des plus vulnérables : près de 100 000 Européens ont trouvé la mort suite à des catastrophes écologiques de plus en plus violentes au cours des quatre dernières décennies. Beaucoup d'autres ont été réduits à la pauvreté ou à la précarité en perdant leur maison, leurs biens et leurs environnements sociaux. Il est désormais certain que ces drames humains vont être toujours plus nombreux si nous ne mettons pas en place des protections socio-écologiques collectives et adéquates. Ces risques sociaux-écologiques doivent être mutualisés afin de réduire leur coût économique et l'injustice sociale, en utilisant le système qui s'est avéré si efficace pour favoriser le développement humain depuis un siècle en Europe, et si stratégique face à la crise de la Covid : l'État-providence. **Ce nouveau régime d'assurance publique, semblable aux régimes nationaux d'assurance maladie, viserait à couvrir les dommages engendrés par les catastrophes naturelles ou les événements climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les fortes précipitations, les sécheresses et les tempêtes**, qui vont se multiplier dans de nombreuses régions européennes. En raison de l'augmentation des risques naturels à venir, le prix des polices d'assurance va probablement devenir inabordable pour les ménages à faibles revenus. Cette situation sans précédent nécessitera la mise en place d'un filet de sécurité socio-écologique qui étendrait la couverture des dommages et la solidarité publique aux nouveaux risques liés à la détérioration des conditions climatiques. Pour ce faire, les États membres devraient collectiviser une partie des risques pour pallier l'incapacité du secteur privé à proposer des options d'assurance viables. Dans ce schéma, l'UE agirait en tant que capacité de réassurance pour soutenir le financement public national.

¹⁴⁷ Public services and adaptation to climate change - European Public Services Union - 2017 - https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/2_EPSU%20Public%20services%20and%20adaptation%20to%20climate%20change%20for%20reading.pdf

¹⁴⁸ Alors qu'entre 1980 et 1999, le coût global des tempêtes, des inondations, des vagues de chaleur, des vagues de froid, des sécheresses et des incendies de forêt s'élevait à 175 milliards d'euros dans l'UE, il a atteint 245 milliards d'euros entre 2000 et 2019, soit près de 1,5 de plus. Nous savons avec certitude que ces coûts vont encore beaucoup augmenter dans les années à venir. Aujourd'hui, les assurances privées couvrent au mieux 25% de ces pertes en moyenne dans les pays de l'UE (60% au mieux), en grande partie pour les ménages aisés.

4.6.1.2. Les politiques d'adaptation doivent garantir des conditions de travail équitables

Le changement climatique a déjà des répercussions sur les travailleurs et les conditions de travail dans un grand nombre de secteurs. Il aura des conséquences encore plus graves pour les travailleurs vulnérables. Par exemple, la santé et la sécurité des travailleurs en extérieur dans les secteurs de la construction ou de l'agriculture pourraient être gravement affectées par l'augmentation de la température. Les coups de chaleur, les cancers de la peau, la fatigue et la déshydratation, ainsi que la propagation de maladies font partie des risques qui vont s'intensifier.

Le stress thermique ou les phénomènes météorologiques extrêmes affecteront principalement les travailleurs de plein air, notamment ceux dont l'activité est physiquement exigeante.¹⁴⁹ L'agriculture et la construction sont des secteurs considérés comme particulièrement à risque. Diverses catégories de travailleurs qui travaillent en intérieur peuvent également être touchées, notamment ceux qui travaillent dans des espaces non climatisés. L'expérience montre que même les employés de bureau peuvent être touchés si le bâtiment ne dispose pas d'une isolation adéquate ou d'un système de refroidissement/ventilation efficace. Les mesures préventives possibles comprennent la modification des horaires de travail, l'organisation du travail, l'investissement dans des équipements appropriés et l'accès à l'eau. Il est toutefois important de noter que certaines de ces mesures peuvent être sources de nouveaux dangers.

Les travailleurs de la protection civile, tels que les pompiers et le personnel de santé, verront en effet leur charge de travail et leur stress augmenter de manière significative, à mesure que les incendies de forêt et autres phénomènes météorologiques extrêmes deviendront plus graves et plus fréquents. La stratégie d'adaptation devrait porter sur la protection des travailleurs contre les températures élevées, les rayonnements ultraviolets naturels et autres risques pour la santé et la sécurité. Actuellement, la protection varie d'un pays à l'autre et, dans certains cas, elle ne tient pas compte de la hausse des températures.

L'UE devrait encourager les États membres à réaliser des études sur l'impact du changement climatique sur le monde du travail, en examinant avec précision les différentes régions et secteurs.

« Nous tenterons ici de montrer comment l'objectif de réduire la destruction de l'environnement doit être complété par celui de la lutte contre les inégalités, et par la prise en compte de celles-ci, lors de la conception de la politique environnementale. »

¹⁴⁹ Guide for Trade Unions - Adaptation to Climate Change and the world of work - ETUC - www.etuc.org/en/adaptation-climate-change - 2020

Instaurer des outils législatifs

qui constatent le risque accru pour la sécurité et la santé des travailleurs en raison du changement climatique et créent des obligations pour les protéger.

Établir des mécanismes de protection sociale au niveau européen

pour soutenir les États membres en cas d'urgence.

Contrôler rigoureusement l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation,

notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'impact socio-économique du changement climatique, et veiller à ce que les syndicats soient impliqués.

Fournir des fonds suffisants pour l'adaptation

en augmentant les montants qui y sont consacrés par les différents fonds européens structurels et d'investissement, et harmoniser les régimes fiscaux dans les États membres, afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et d'assurer une redistribution équitable des ressources pour permettre aux autorités publiques de financer les mesures nécessaires.

Les syndicats et les organisations patronales européennes devront établir un dialogue social fort et stable sur les implications que le changement climatique peut avoir sur la santé et la sécurité des travailleurs

afin de guider les entreprises sur la manière dont elles doivent agir pour protéger leurs travailleurs.

4.6.2. Comment l'idéal de justice doit guider les politiques environnementales

L'objectif de cette section est d'explorer la manière de **concevoir des politiques permettant de réaliser un partage équitable de l'utilisation des ressources et de l'énergie. L'objectif est double : s'attaquer aux problèmes climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés et lutter contre les inégalités** (puisque celles-ci sont liées aux effets du changement climatique). Le chapitre suivant (*chapitre 5 : Vivre sainement sur une planète décarbonée et préservée*) abordera plus en profondeur les moyens pour parvenir à une réduction des émissions de GES. Nous tenterons ici de montrer comment l'objectif de réduire la destruction de l'environnement doit être complété par celui de la lutte contre les inégalités, et par la prise en compte de celles-ci, lors de la conception de la politique environnementale. Nous devons éviter à tout prix que des mesures politiques, judicieuses d'un point de vue climatique, puissent avoir un impact inégal sur les ménages à faibles revenus et, plus généralement, lutter contre l'effet régressif qu'elles pourraient avoir sur les populations les plus vulnérables.

Comme indiqué précédemment, nous devons inclure une définition précise des concepts de transition juste dans la législation européenne, ainsi que des indicateurs de suivi. Cela devrait être fait en utilisant par exemple le cadre défini par l'Organisation internationale du travail, dans ses *Principes directeurs pour une transition juste*.

Parallèlement, le *Socle européen des droits sociaux* doit servir de modèle à un nouveau processus de convergence vers de meilleures conditions de vie et de travail entre les États membres. Le SEDS (*EPSR*) repose sur 20 principes,¹⁵⁰ dont beaucoup seront concernés soit directement par le changement climatique, soit indirectement par la nécessité de passer à de nouveaux modèles économiques. Nous considérons que sa mise en œuvre d'ici 2030 fait partie intégrante de nos ambitions en matière de climat. En effet, nous devons veiller à ce que le processus de transformation vers une économie neutre en carbone intègre pleinement la question des inégalités entre les États membres de l'UE et au sein de ceux-ci, entre les populations et les régions. Les défis climatiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui découlent aussi directement du système économique très inégalitaire et non durable qui s'est développé au fil des ans.

4.6.2.1. Une transition juste pour le monde du travail

Les objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris impliqueront une transition sociale et économique sans précédent dans un laps de temps relativement court, à mesure que les États tentent de s'adapter et de se restructurer vers des systèmes de production et de consommation plus durables. La transformation de la production peut être un vecteur important de progrès technologique, de développement durable et de création de nouveaux emplois, mais aussi d'innovation sociale. Toutefois, la transition vers un modèle à faible émission de carbone peut aussi avoir de graves répercussions sur l'emploi, engendrant, au mieux, le déplacement potentiel d'emplois dans de nombreux secteurs et régions. L'anticipation de ces tendances et de leur impact sur les travailleurs en termes d'organisation du travail, de besoins en compétences, de capacité d'investissement et d'emploi doit être au cœur de nos recommandations.

La transition devrait profiter aux entreprises opérant dans les secteurs environnementaux en particulier. Les investissements dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique créeront des emplois dans les secteurs de la manufacture de base, de l'ingénierie, des équipements de transport, des services publics,

« Nous devons veiller à ce que le processus de transformation vers une économie neutre en carbone intègre pleinement la question des inégalités. »

¹⁵⁰ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_en

de la construction et de leurs chaînes d'approvisionnement. Dans l'UE, l'emploi global dans les « éco-industries » est déjà estimé à 1 à 2 % de l'emploi européen total (4,2 millions d'emplois).¹⁵¹ Dans certains pays (comme les États-Unis), la taille de l'emploi dans le secteur de l'environnement est déjà supérieure à celle des industries aérospatiales et de défense. Certains secteurs connaissent une très forte dynamique d'emploi (énergies renouvelables, équipements d'économie de chaleur et d'énergie, gestion des déchets). Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir.

Selon une étude de la Commission européenne publiée en 2012, le secteur des énergies renouvelables aurait eu le potentiel de créer 3 millions d'emplois supplémentaires avant 2020. Pourtant, malgré la part toujours croissante des énergies renouvelables, une tendance à la baisse pour les emplois dans ce secteur a eu lieu à partir de 2011, menant à une stagnation les années suivantes. Plus récemment, dans l'UE, la transition verte aurait dû créer 1,2 million d'emplois supplémentaires avant le déclenchement de la COVID-19.¹⁵²

La transition devrait également créer de nouvelles contraintes, par exemple dans les industries à forte intensité de carbone. Ces risques pourraient consister en une baisse de la demande pour certains produits, des besoins d'investissement plus importants pour faire face à des normes environnementales plus strictes, ainsi qu'à un prix du carbone plus élevé. Dans certains secteurs, le développement de nouvelles technologies peut entraîner un degré plus élevé d'automatisation des processus de production, ce qui réduit le besoin de main-d'œuvre. Si ces problèmes ne sont pas correctement gérés, ils

peuvent entraîner des processus de restructuration, des licenciements collectifs, voire des fermetures d'usines.¹⁵³ Enfin, et surtout, la transition peut également avoir une incidence sur la qualité des emplois. Elle stimulera assurément la demande d'emplois hautement qualifiés, Il faudra s'assurer qu'il en sera de même pour les emplois moyennement ou faiblement qualifiés, afin que celle-ci ne débouche pas sur de moins bonnes conditions de travail et davantage de risques pour la santé et la sécurité au travail.



Le secteur des énergies renouvelables aurait eu le potentiel de créer 3 millions d'emplois supplémentaires avant 2020

Pour réussir, il faudra des politiques fortes, stables et cohérentes visant à soutenir les secteurs en déclin, ainsi que les industries plus traditionnelles, qui peuvent être un moteur important pour la mise en œuvre de processus de production plus efficaces et durables. Il est prioritaire de protéger et de préserver les collectivités et de faciliter la transition tout en créant des niveaux de bien-être accrus, tant sur le plan social qu'économique, pour les individus concernés.

« Il est prioritaire de protéger et de préserver les collectivités et de faciliter la transition tout en créant des niveaux de bien-être accrus, tant sur le plan social qu'économique, pour les individus concernés. »

¹⁵¹ Source : Eurostats

¹⁵² Commission Staff Working document - Exploiting the employment potential of green growth SWD/2012/0092 final

¹⁵³ https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/file/2018-09/Final%20FUPA%20Guide_EN.pdf

Accélérer la transformation des industries européennes et créer des emplois décents dans une économie durable et à faible émission de carbone

- Promouvoir l'adoption de politiques industrielles intégrées qui soient cohérentes avec les objectifs de développement durable, en fournissant à l'industrie des objectifs stratégiques précis, un cadre réglementaire, financier, fiscal et juridique stable et en permettant la création d'emplois écologiques décents.
- Promouvoir l'investissement dans les technologies durables. Promouvoir les investissements européens et nationaux, publics et privés, dans les technologies écologiques par le biais de la R&D (Recherche et Développement) européenne, ainsi que la création de plates-formes technologiques européennes consacrées aux technologies à faible et à zéro émission de carbone.
- Dans les régions et les industries les plus touchées par la transition, promouvoir la diversification économique ainsi que l'adoption de politiques et de mesures qui permettront une transition juste pour les travailleurs, favoriseront l'investissement dans les secteurs durables, encourageront l'innovation technologique et fourniront les moyens (financiers, sociaux) pour assurer cette transition.

Au-delà des qualifications: promouvoir le développement de compétences et améliorer l'employabilité

La transition vers une économie à faible émission de carbone devrait avoir de très fortes implications en termes de compétences et d'aptitudes. Elle peut potentiellement affecter un grand nombre de travailleurs, en créant le besoin de nouveaux profils de compétences et en réduisant la demande pour d'autres. Les travailleurs dont l'emploi risque de disparaître - que ce soit en raison du changement climatique ou de la nécessité de mettre fin à la dépendance à l'égard des facteurs du changement climatique - ne doivent pas être ceux qui en paient le prix. Pour assurer une transition juste, il faudra adapter les systèmes professionnels et éducatifs, mais aussi mettre en place des politiques actives du marché du travail axées sur la création d'emplois, la formation, et la formation continue.

- Dans les régions dépendant d'activités génératrices de fortes émissions de carbone, le processus de transition devrait conduire à soutenir les travailleurs par des mesures visant à créer une requalification et un redéploiement des emplois, depuis les secteurs en déclin vers les secteurs en développement.
- Identify both challenges and opportunities: In sectors and regions that are the most affected by the change, identify both challenges and opportunities linked to the decarbonisation process and promote initiatives aiming at retraining workers in developing sectors.

Une protection sociale adéquate

Comme le souligne l'*Agenda pour le travail décent* de l'OIT,¹⁵⁴ la protection sociale est un droit fondamental, et une transition juste exige des mesures de protection adéquates et efficaces (allocations de chômage, assurance maladie, prestations sociales, retraite, etc.), qui protègent les travailleurs en difficulté et assurent l'intégration sociale et l'éradication de la pauvreté.

- **Promouvoir l'intégration de mesures de protection sociale adéquates** dans les politiques nationales de lutte contre le changement climatique, y compris des mesures concernant en particulier les travailleurs dépendants des ressources naturelles ou confrontés à des changements structurels importants, qui seront les plus négativement touchés.

¹⁵⁴ <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang-en/index.htm>

4.6.2.2. Une transition juste pour les consommateurs

On entend souvent dire qu'un style de vie respectueux de l'environnement et les choix de consommation durables ne sont compatibles qu'avec un revenu élevé, et que les choix éthiques ne sont pas accessibles à tous de manière égale.¹⁵⁵ Les prix de revient qui intègrent les coûts climatiques (tels que le poids de l'utilisation des ressources) des biens et des services doivent être encadrés de façon à remettre en cause cette perception et augmenter l'accessibilité pour tous les consommateurs. En l'absence d'alternative, le consommateur moins aisé n'a pas d'autre option que choisir des prix plus bas et favoriser des achats impactant son environnement – comme une alimentation moins saine et non-durable –, et il développe une aversion pour les politiques « environnementales » qui sont perçues comme le pénalisant. Pendant ce temps, ceux qui profitent de ce système non durable ne paient pas forcément davantage, mais gagnent plus d'argent, et ainsi l'inégalité augmente – sous couvert d'une politique environnementale qui contredit les principes de la durabilité. Le pouvoir des consommateurs dans la réalisation de la transition ne peut être effectif que si ces consommateurs ont la possibilité de choisir des alternatives éthiques durables qui n'entraînent pas de réduction significative en termes de pouvoir d'achat. Des alternatives viables pour les consommateurs peuvent être développées à travers les nouveaux modèles économiques tels que l'économie numérique, collaborative et circulaire et à travers la coopération internationale sur la transition globale et sectorielle vers ces modèles.

« On entend souvent dire qu'un style de vie respectueux de l'environnement et les choix de consommation durables ne sont compatibles qu'avec un revenu élevé, et que les choix éthiques ne sont pas accessibles à tous de manière égale. »

- Des mécanismes de soutien incluant des fonds publics, des instruments économiques et des incitations devraient être utilisés pour garantir l'existence d'infrastructures et de subventions appropriées pour les consommateurs souhaitant choisir un mode de vie à faible émission de carbone, y compris des aides pour faire face aux coûts plus élevés des biens et services éthiques ou durables.
- Les citoyens ne devraient pas avoir à associer les politiques de lutte contre le changement climatique à une pénalisation injuste de ceux qui n'ont pas d'autre choix qu'utiliser les combustibles fossiles dans leur mode de vie.
- Trop souvent, le principe du pollueur-payeur est mal appliqué, et des taxes sont imposées aux consommateurs, alors qu'ils n'ont pas d'alternative viable. Afin d'induire un changement de comportement dans la bonne direction, les politiques de durabilité doivent veiller à ce que les aides à la transition soient clairement identifiées, hiérarchisées et financées de manière adéquate.

¹⁵⁵ European Economic and Social Committee - Climate Justice (own-initiative opinion) - Section for Agriculture, Rural Development and the Environment - 2017

Zoom sur la mobilité / voitures

Les voitures contribuent à plus de soixante pour cent des émissions de CO₂ dans le secteur des transports, et constituent donc une source très importante de réduction possible des émissions. Les enjeux dans l'industrie automobile sont particulièrement élevés et la transformation est également plus complexe que dans d'autres secteurs. Outre la décarbonation, la numérisation de la production et du produit et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales de l'industrie se déroulent simultanément. Et tout cela se produit à un rythme accéléré.¹⁵⁶

La Commission va présenter une feuille de route contraignante pour l'élimination totale des voitures à moteur à combustion interne d'ici 2035. Pour s'assurer que tous les acteurs sont impliqués – et notamment les travailleurs et les collectivités qui seront affectés par ces changements – la CE doit lancer sans délai une « stratégie de transition juste pour le secteur automobile » afin d'anticiper et de gérer ces changements.

- **Cette feuille de route devrait suivre les principes des politiques adaptées aux territoires, comme indiqué ci-dessus, afin de garantir que le processus d'abandon progressif des moteurs à combustion soit équitable, tant pour les populations en général que pour les travailleurs en particulier.**
- Il est également nécessaire de fixer des objectifs contraignants pour les infrastructures de recharge des véhicules dans chaque État membre et de soutenir durablement l'industrie européenne des piles et batteries.
- Un financement européen supplémentaire devrait être alloué pour aider les autorités nationales, régionales et locales à mettre en œuvre des plans de mobilité durable basés sur les besoins de leurs citoyens, en particulier les plus vulnérables.
- La numérisation et l'électrification poussées des véhicules devraient permettre un changement radical de la mobilité et entraîner le développement de services et de fournitures de services, ainsi que de nouveaux modes de connectivité et de transport public. Ce changement est crucial car il pourrait bouleverser les comportements en matière d'utilisation et de possession de véhicules. La Commission devrait évaluer les changements dans les modèles de mobilité et la place qu'auront les véhicules individuels à l'avenir.
- L'UE doit soutenir le développement et la promotion des transports publics, qui permettent une utilisation plus efficace des réseaux routiers et une mobilité plus propre et plus équitable socialement que les véhicules privés. Les multiples aspects de la mobilité devraient conduire à l'adoption de moyens et modes de transport divers, en assurant une répartition rationnelle entre les différentes solutions, le développement de nouvelles techniques et technologies de transport et de livraison respectueuses de l'environnement, la promotion de formes alternatives de déplacement dans les zones urbaines, ainsi que des changements dans les comportements et les habitudes des utilisateurs.

4.6.2.3. La transition juste doit s'attaquer à la pauvreté énergétique

La pauvreté énergétique est un problème majeur en Europe et, bien que son contexte et ses répercussions puissent varier d'un pays à l'autre, elle constitue un autre exemple frappant de la nécessité de veiller à ce que les politiques en matière de changement climatique soient axées sur la protection des plus vulnérables. La pauvreté énergétique est déjà une réalité pour 10 % des citoyens européens. Entre 2007 et 2018, les prix de l'électricité pour les ménages ont augmenté d'environ 25 %, selon Eurostat et ACER. Il est crucial que les politiques futures de l'UE s'attaquent à ce problème et contrebalancent les effets distributifs régressifs que les mesures climatiques pourraient avoir sur les citoyens. La lutte contre la

« La pauvreté énergétique est déjà une réalité pour 10 % des citoyens européens. »

pauvreté énergétique, dans le contexte plus large d'une stratégie européenne globale de lutte contre la pauvreté, doit être une priorité absolue de la Commission européenne et des États membres.

- Ajouter une disposition pour garantir que l'accès aux services énergétiques constitue un droit social fondamental. Dans cette optique, une définition européenne large de la pauvreté énergétique, affinée par les États membres en fonction de leur situation nationale, devrait être établie pour mettre en œuvre ce droit de la manière la plus efficace possible. L'accès à l'énergie doit être sûr, durable et abordable pour tous en Europe, y compris via l'instauration de tarifs sociaux.
- Pour lutter contre les causes profondes de la pauvreté énergétique, tripler le taux de rénovation des logements, grâce à des ambitions accrues en matière d'efficacité énergétique et à la directive sur la performance énergétique des bâtiments, sera une étape clé. Fixer des critères pour qu'un pourcentage minimum des programmes d'obligation d'efficacité énergétique cible les citoyens en situation de pauvreté énergétique. Un « Observatoire européen de la pauvreté énergétique » qui rassemblerait toutes les parties prenantes, aiderait à en définir des indicateurs européens. Il faut veiller à ce qu'une énergie propre, accessible et abordable soit fournie à tous pour une transition juste.
- La Commission européenne doit pousser les États membres à agir : une contribution financière plus importante de l'UE aiderait les autorités locales, régionales et nationales à surmonter les obstacles administratifs, financiers et économiques actuels pour rendre la rénovation accessible à tous, afin que les coûts initiaux élevés ne soient pas supportés par les personnes vulnérables. Les collectivités locales sont des acteurs clés dans cette lutte, et les rénovations menées par les collectivités devraient bénéficier d'un soutien accru.
- La production d'énergie renouvelable en pourcentage de la consommation d'électricité a plus que doublé entre 2004 et 2015 dans l'UE (14 % à 29 %). Cependant, les besoins en énergie restent énormes pour le chauffage, les bâtiments et l'industrie, ainsi que pour les transports. Des progrès sont réalisés, mais à partir d'un point de départ très faible. Par exemple, la part des énergies renouvelables dans la consommation de carburant dans les transports est passée de 1 % à 6 % au cours de la même période.
- Les politiques visant à résoudre le problème de la pauvreté énergétique dans l'UE peuvent également contribuer à la mise en place d'une infrastructure et d'un approvisionnement en énergie propre, en modifiant les subventions et en coordonnant la volonté politique.
- Les subventions publiques en faveur des combustibles fossiles doivent être supprimées dès que possible, sinon nous utiliserons l'argent des contribuables pour soutenir des solutions dépassées et vouées à l'échec, au détriment de priorités publiques, urgentes ou à long terme, qui garantissent une transition juste pour tous – qu'il s'agisse de la nécessité d'augmenter les investissements publics dans les infrastructures et les politiques sociales, ou dans les technologies et les infrastructures neutres pour le climat dans tous les secteurs économiques.

La justice climatique dans les tribunaux : augmentation globale du nombre de procès liés au changement climatique

Le nombre de poursuites judiciaires en rapport avec le changement climatique est en augmentation dans le monde entier. Une large variété de procès a été enregistré, et parmi ceux-ci, les procès « pionniers » pour la compensation des pertes et dommages dus au climat étaient l'exception. Mais les atteintes aux droits de l'homme liées au changement climatique sont désormais reconnues dans différents pays du monde, par le biais du processus judiciaire. Cette tendance illustre le fait que les tribunaux défendent régulièrement le principe selon lequel les gouvernements peuvent être tenus juridiquement responsables de ne pas avoir pris des mesures suffisantes pour prévenir les dommages prévisibles résultant du changement climatique.

Le 20 décembre 2019, la Cour suprême néerlandaise, la plus haute juridiction des Pays-Bas, a confirmé les décisions précédentes dans l'affaire *Urgenda Climate*, estimant que le gouvernement néerlandais a l'obligation de réduire de manière urgente et notable les émissions de gaz, conformément à ses obligations en matière de droits de l'homme.

Un tribunal parisien a condamné l'État français pour ne pas avoir fait face à la crise climatique et pour ne pas avoir tenu ses promesses de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le tribunal a déclaré l'État coupable de « non-respect de ses engagements » visant à lutter contre le réchauffement climatique. Nommée « l'affaire du siècle », cette action en justice a été engagée par quatre groupes environnementaux français à la suite d'une pétition signée par 2,3 millions de personnes.

En avril 2021, la Cour constitutionnelle allemande a estimé, dans un arrêt historique, que des éléments clés de la législation climatique du pays étaient insuffisants. La Cour a déclaré que la loi allemande sur l'action pour le climat était en partie inconstitutionnelle, parce qu'elle laissait aux générations futures la pénible charge de la réduction des gaz à effet de serre, et a obligé le gouvernement à présenter des dispositions précises pour la période postérieure à 2030 avant la fin de 2022.

Le 17 juin 2021, le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné collectivement les autorités belges pour leur politique climatique négligente. Les juges ont estimé que la politique climatique belge ne répond pas aux normes et viole non seulement le devoir légal de diligence, mais aussi les droits de l'homme.

Le fait que certaines de ces décisions se fondent exclusivement sur les droits des générations futures – prises dans leur ensemble et de manière inter-temporelle – constitue une nouveauté. De fait, ces décisions pourraient servir de modèle pour des procès dans d'autres pays, adoptant la logique de la justice climatique intergénérationnelle. Les actions en justice intentées contre des entreprises par des individus qui ont été lésés par le changement climatique peuvent contribuer à l'instauration d'une transformation juste. En outre, les actions en justice peuvent également servir de déclencheur et de moteur pour la mise en place à long terme de mécanismes visant à garantir une compensation équitable à chaque citoyen affecté par le changement climatique.¹⁵⁷

¹⁵⁷ https://www.wbgu.de/fileadmin/user_upload/wbgu/publikationen/politikpapiere/pp9_2018/pdf/wbgu_policypaper_9.pdf



MAKE
EARTH



ING
O
CHOOL

FIGHTING
FOR OUR
FUTURE

FRIDAYS FOR FUTURE
GREECE

NO

CHAPITRE 5

Vivre sainement sur une planète décarbonée et préservée

Introduction

166

Un chemin juste vers la décarbonation : au-delà de la tarification du carbone, la nécessité d'une valeur carbone et d'un agenda politique cohérent

170

La santé de notre planète et santé humaine ne font qu'un

192

Tout porte à croire que les humains sont allés trop loin dans la destruction du seul écosystème planétaire dont ils disposent, ce qui les met aujourd'hui en danger. Les plus grands climatologues du monde craignent même que le réchauffement de la planète ne déclenche des « points de basculement » dans les systèmes naturels de la Terre, ce qui entraînerait des catastrophes généralisées, voire irréversibles si des mesures n'étaient pas prises d'urgence.

Résumé

Tout porte à croire que les humains sont allés trop loin dans la destruction du seul écosystème planétaire dont ils disposent, ce qui les met aujourd'hui en danger. Les plus grands climatologues du monde craignent même que le réchauffement de la planète ne déclenche des « points de basculement » dans les systèmes naturels de la Terre, ce qui entraînerait des catastrophes généralisées, voire irréversibles si des mesures n'étaient pas prises d'urgence. La réduction des gaz à effet de serre est donc une nécessité absolue. Et l'Union européenne ne peut pas se permettre d'échouer, non seulement parce que l'objectif de neutralité carbone peut encore être atteint mais aussi parce que nos chances de renouveler la tentative en cas d'insuccès s'amenuisent. Ces chocs systémiques n'endommageraient en effet pas seulement l'environnement dont nous dépendons, ils mettraient également en danger nos structures politique, économique et sociale.

Le changement climatique est un « multiplicateur de crise » qui a de profondes répercussions sur la paix et la stabilité internationales. La dégradation de l'environnement et le changement climatique anthropogénique provoqués par une économie mondiale fondée sur l'exploitation illustrent parfaitement la nature non durable du modèle de développement actuel. Mais nous allons plus loin dans notre constat. Nous affirmons que ce modèle porte en son sein des inégalités fondamentales : les 1% les plus riches de la population mondiale sont responsables de deux fois plus d'émissions de CO₂ que la

« Les crises écologiques aggravent les inégalités, tout comme les inégalités augmentent les dommages environnementaux. »

moitié la plus pauvre de l'humanité, alors que les effets dévastateurs du changement climatique se font plus que jamais sentir. Il en va de même pour la pollution globale et ses effets néfastes sur la nature et la santé humaine, sources d'injustices inacceptables. Les crises écologiques aggravent les inégalités, tout comme les inégalités augmentent les dommages environnementaux.

Il est incontestable que l'Union européenne affiche des ambitions sans précédent en matière de politique environnementale pour faire face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur nous. L'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 est devenu juridiquement contraignant, ouvrant la voie à un programme environnemental ambitieux et nécessaire.

L'ICSE estime toutefois qu'il faut saisir l'opportunité de l'action climatique de l'UE pour proposer une transformation durable de l'Europe. Un véritable programme environnemental ne doit pas viser seulement à protéger nos moyens de subsistance et ceux de la planète Terre.

« Le changement climatique est un “multiplicateur de crise” qui a de profondes répercussions sur la paix et la stabilité internationales. »

« Il doit être clair que l'élaboration de politiques d'atténuation du changement climatique doit également servir à augmenter considérablement le bien-être humain, tant à court qu'à long terme. »

Il doit également être conçu pour améliorer activement notre bien-être durable futur grâce à une réponse socio-écologique complète au changement climatique.

Cette section propose une approche globale de l'atténuation du changement climatique en alignant plusieurs pans de l'action en matière de climat : la redéfinition du prix et de la valeur du carbone ainsi que les politiques de réduction des gaz à effets de serre doivent reposer sur une répartition équitable de l'effort entre les pays et entre les personnes. Si la tarification du carbone et la fiscalité environnementale sont des outils importants pour mettre en œuvre la transition verte, il est tout aussi crucial de prendre en compte les questions de redistribution soulevées par ces outils, et de mettre en place des politiques d'accompagnement pour contrebalancer leurs effets potentiellement injustes sur le plan social. En particulier, nous pensons que les revenus de la tarification du carbone doivent être utilisés pour prévenir les conséquences sociales et économiques négatives potentielles résultant du processus de décarbonation.

Il est également crucial que l'objectif climatique de 2030 se place dans un cadre politique concret et audacieux pour atteindre une finalité environnementale à la hauteur de ses ambitions. Pour ce faire, l'UE doit agir en tant que moteur principal de mesures transformatrices : en concevant une politique industrielle intégrée axée sur des missions stratégiques liées à la décarbonation ; en alignant les politiques d'infrastructure et de mobilité sur cette vision à long terme ; en encourageant la production et la consommation durables ; et en proposant un plan global pour stimuler la revitalisation des puits de carbone naturels.

En outre, il doit être clair que l'élaboration de politiques d'atténuation du changement climatique doit également servir à augmenter considérablement le bien-être humain, tant à court qu'à long terme. Une démarche mutuellement bénéfique devra être proposée. Les interconnexions intrinsèques entre nos systèmes sociaux et écologiques doivent donc être considérés comme la base d'une économie juste et durable, avec la santé comme connecteur principal. Dans cet ordre d'idées, la revalorisation de la biodiversité dans l'agenda politique de l'Union européenne est nécessaire pour souligner les liens entre les activités humaines, les écosystèmes et le climat. Avec l'objectif de créer des politiques au service du bien-être durable, ce chapitre tente de réaffirmer que la santé, au sens large, est « totale », ce qui implique que les réponses politiques doivent être guidées par une prise en compte de la santé humaine en cohérence avec la santé de l'environnement. Dans la même optique, nous proposons un changement de perspective nécessaire pour mieux intégrer les défis croissants liés à la durabilité du système alimentaire. De ce point de vue, la Politique Agricole Commune devra garantir une cohérence politique totale couvrant les domaines agricole et alimentaire mais aussi environnemental et climatique. Enfin, étant donné que la pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que l'utilisation de produits chimiques dangereux, nuisent à l'environnement ainsi qu'à la santé de tous les citoyens, l'ICSE appelle à la mise en place d'un cadre global au niveau de l'UE, capable de s'attaquer aux liens complexes entre les différents domaines relatifs à l'environnement et à la santé.

5.1. Introduction

La crise de la COVID a déclenché une réaction en chaîne à l'échelle mondiale, entraînant le confinement de la quasi-totalité de la population et l'arrêt presque complet de l'économie mondiale. Il est désormais admis que cette pandémie est un exemple frappant de l'ampleur des conséquences de la détérioration continue de la nature sur les humains. Cette crise sanitaire mondiale est, à l'origine, écologique : le virus – comme le SRAS, le MERS, Ebola – est issu de la promiscuité homme-animal. La perte de biodiversité dans les écosystèmes a créé les conditions générales qui ont favorisé, voire rendue possible, l'apparition de la pandémie de COVID-19 (qui est donc une « zoonose »).

Alors que l'attention et la réponse politique se sont concentrées sur le virus, le monde a été témoin de phénomènes météorologiques extrêmes et récurrents. Pour n'en citer que quelques-uns : vagues de chaleur en Sibérie, sécheresses estivales en Europe - à un niveau jamais constaté au cours des 250 dernières années, incendies en Australie et en Californie, et tempêtes au Bengale qui ont obligé deux millions de personnes à évacuer leur habitat... Tout porte à croire¹⁵⁸ que les humains sont allés trop loin dans la destruction du seul écosystème dont ils

disposent sur cette planète, ce qui met aujourd'hui leur existence en danger.

Les climatologues sont unanimes : s'ils ne sont pas efficacement combattus, le réchauffement climatique et la déstructuration de la biodiversité poussent notre planète et la civilisation humaine dans des territoires inconnus. Les chocs engendrés par le dérèglement n'endommagent pas seulement l'environnement dont nous dépendons, ils affaiblissent également nos systèmes politiques, économiques et sociaux. Après l'expérience récente de la COVID, les êtres humains sont de plus en plus conscients de l'impact de la nature sur leur existence et combien, au-delà des frontières et des générations, leurs destins sont liés. Cette prise de conscience - nécessaire - ne sera toutefois pas suffisante, loin s'en faut.

Le changement climatique est un « multiplicateur de crise » qui a de profondes répercussions sur la paix et la stabilité internationales. Il est en effet de notoriété publique que la dégradation de l'environnement et le changement climatique anthropique causés par une économie mondiale axée sur l'exploitation sont le principal exemple illustrant la nature non durable du modèle de développement actuel. Ce que l'on remarque moins, ce sont ses composantes fondamentalement inégales : les 1% les plus riches de la planète sont responsables de deux fois plus d'émissions de CO₂ que la moitié la plus pauvre de l'humanité,¹⁵⁹ au moment où les effets dévastateurs du changement climatique se font plus que jamais sentir. Il en va de même pour la pollution globale et ses effets néfastes sur la nature et l'homme, qui génèrent des injustices inacceptables (voir chapitre 4, *Vivre dans une*

« Les climatologues sont unanimes : s'ils ne sont pas efficacement combattus, le réchauffement climatique et la déstructuration de la biodiversité poussent notre planète et la civilisation humaine dans des territoires inconnus. »

¹⁵⁸ Au cours des deux dernières décennies, l'Europe a déjà connu une fréquence accrue de sécheresses dont les pertes sont estimées à environ 100 milliards d'euros. Ionita, M. et al. The European droughts from a climatological perspective. *Hydrol. Earth Syst. Sci.* 21, 1397–1419 (2017).

¹⁵⁹ Les 10 % les plus riches de la population mondiale, soit environ 630 millions de personnes, étaient responsables d'environ 52 % des émissions mondiales sur une période de 25 ans, selon l'étude : <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621052/mb-confronting-carbon-inequality-210920-en.pdf>

¹⁶⁰ Les effets du changement climatique et des niveaux de pollution ont tendance à être plus graves pour des sous-groupes spécifiques en fonction des disparités territoriales et de la richesse. En d'autres termes, les ménages à faible revenu sont les moins responsables des émissions de CO₂, mais ce sont eux qui en souffrent le plus, car ils sont obligés de vivre avec des polluants et/ou des effets directs du changement climatique que les pollueurs eux-mêmes paient pour éviter.

*société en mutation - la nécessité d'une transition juste*¹⁶⁰). Si rien - ou trop peu - n'est fait, ces « inégalités extrêmes », à l'œuvre depuis plusieurs décennies, pourraient précipiter le monde vers un chaos à la fois climatique et social.

Les crises écologiques renforcent les inégalités, tout comme les inégalités augmentent les dommages environnementaux. Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent donc rétablir la justice au sein de nos sociétés. Pour éviter les effets distributifs des politiques climatiques, ces dernières, par exemple les taxes sur le carbone, doivent être conçues pour éviter ou compenser tout effet négatif qui augmenterait les inégalités. Dans le cas contraire, l'effort sera perçu comme injuste et la transition a peu de chances de se produire. Un exemple frappant est le mouvement des gilets jaunes qui a émergé en France en 2018. Une série de protestations très vigoureuses s'étalant sur plusieurs mois avaient forcé le gouvernement français à revenir sur ses projets de taxation supplémentaire des émissions de carbone. Comme le note le Haut Conseil pour le Climat (HCC),¹⁶¹ une augmentation de la contribution climat-énergie au niveau initialement prévu par le gouvernement français pour 2022, couplée à la modification sur la fiscalisation du diesel, aurait représenté un effort de près de 1% du revenu disponible pour les 10% des ménages les plus pauvres, contre 0,3% pour les 10% les plus riches.¹⁶²

Une telle perspective n'est évidemment pas compatible avec la vision d'un modèle social fondé sur la notion de bien-être durable pour tous, et doit donc être traitée dans le cadre de nos travaux sur un nouvel agenda politique pour une transformation durable et socialement équitable de la société.

Le dernier rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que le monde s'est déjà réchauffé de 1°C par rapport aux niveaux préindustriels. Entre 2030 et 2052, il est désormais admis que le réchauffement de la planète devrait atteindre 1,5°C.¹⁶³ En signant l'accord de Paris,¹⁶⁴ l'Union européenne s'est engagée à atteindre l'objectif d'une neutralité climatique mondiale nette d'ici à 2050. Avec pour objectif de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz

à effet de serre d'ici à 2030, le « Pacte vert pour l'Europe » est la stratégie phare de l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique, et la feuille de route vers une Europe neutre en carbone d'ici à 2050.¹⁶⁵ En outre, la Commission européenne a commencé à travailler sur l'« Ajustement à l'objectif 55 », qui comprend des

« Les 1% les plus riches de la planète sont responsables de deux fois plus d'émissions de CO₂ que la moitié la plus pauvre de l'humanité. »

initiatives et des révisions des directives existantes afin de les aligner sur les nouveaux objectifs de 2030 et sur l'objectif à long terme de 2050.

Il est indiscutable que la Commission européenne affiche des ambitions sans précédent en matière de politique environnementale pour faire face aux menaces qui pèsent sur nous. L'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 deviendra un objectif juridiquement contraignant, ouvrant la voie au programme environnemental ambitieux dont nous avons tant besoin. Toutefois, la voie à suivre pour parvenir à un tel engagement de haut niveau a longtemps été – et est toujours – une question qui divise les communautés universitaires et politiques.¹⁶⁶

La réduction des gaz à effet de serre est en effet une question de nécessité absolue. Dans un rapport très discuté, les experts australiens en matière de climat¹⁶⁷ ont

¹⁶⁰ Le Haut Conseil pour le Climat est un organisme indépendant chargé d'émettre des avis et des recommandations au Gouvernement sur la mise en œuvre des mesures et politiques publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en France. Agir en cohérence avec les ambitions - Haut Conseil pour le Climat - 2019 - https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2019/09/hcc_rapport_annuel_grand_public_2019.pdf

¹⁶¹ L'augmentation de la taxe a été perçue comme injuste dans le sens où, de manière relative, elle touchait davantage, et était rejetée par, la population à faibles revenus, en particulier par les personnes qui avaient besoin de leur voiture pour se déplacer tous les jours.

¹⁶² Rapport de synthèse du GIEC AR5 : entre 2030 et 2052, le réchauffement climatique devrait atteindre une augmentation de 1,5°C. Cette augmentation de 1,5°C pourrait déjà mettre en danger entre 20 et 30% de la biodiversité. Alors qu'une augmentation de 2°C aggraverait considérablement les risques de sécheresse, d'inondations, de chaleur extrême...

¹⁶³ Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels.

¹⁶⁴ Le 21 avril, les négociateurs du Parlement européen et des États membres de l'UE sont parvenus à un accord sur la loi européenne sur le climat qui consacrerait l'engagement de l'UE à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Comme prévu, l'objectif 2030 a fait l'objet de la lutte politique la plus acharnée, mais les parties sont parvenues à un accord visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre « d'au moins 55 % » d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif deviendra donc une obligation légale pour l'UE et ses États membres.

¹⁶⁵ Afin de garantir que des efforts suffisants soient déployés pour réduire et prévenir les émissions jusqu'en 2030, la loi sur le climat introduit une limite de 225 Mt d'équivalent CO₂ à la contribution des absorptions à l'objectif net. Elle stipule également que l'Union européenne doit s'efforcer d'atteindre un volume plus élevé de puits de carbone nets d'ici 2030. Avec l'inclusion des « puits de carbone » (provenant de la sylviculture et de l'agriculture) dans la législation, l'objectif de l'UE pour 2030 se traduirait par une réduction "brute" de 52,8 %.

¹⁶⁷ Existential climate-related security risk: A scenario approach - David Spratt & Ian Dunlop - May 2019

« L'Union européenne ne peut pas se permettre d'échouer, parce que l'objectif est encore atteignable et que les probabilités d'une seconde chance s'amenuisent rapidement. »

récemment déclaré, à l'aide d'une analyse des risques vitaux selon le pire scénario possible, qu'un réchauffement supplémentaire de 2°C aurait des conséquences désastreuses sur nos sociétés. Selon leur scénario, des « points de basculement » se produiront si l'humanité ne parvient pas à mettre en place des réductions drastiques des émissions de carbone dans les années 2020 et 2030.¹⁶⁸ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait préalablement introduit l'idée de « points de basculement » il y a deux décennies. Il s'agit d'événements susceptibles d'engager le monde dans des changements irréversibles à long terme. À l'époque, ces « discontinuités à grande échelle » dans le système climatique n'étaient considérées comme probables que si le réchauffement de la planète dépassait de 5 °C les niveaux préindustriels.

Toutefois, en juin 2021, un rapport fuité de 4000 pages du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a engendré des motifs de préoccupation et d'alarme bien plus préoccupants. Désormais, les climatologues du monde entier craignent que le réchauffement de la planète ne déclenche des points de basculement dans les systèmes naturels de la Terre, déjà entre 1 et 2 °C de réchauffement. Ce rapport décrit comment le changement climatique va « fondamentalement remodeler la vie sur Terre au cours des prochaines décennies, même si les humains parviennent à maîtriser

les émissions de gaz à effet de serre qui réchauffent la planète », avec des projections sur les réserves alimentaires, la rareté de l'eau, les taux d'extinction des espèces, les migrations, les maladies infectieuses et les phénomènes météorologiques extrêmes.

À l'échelle mondiale, la récente vague d'engagements en faveur de l'objectif « zéro carbone » a montré que l'objectif de 1,5°C fixé par l'accord de Paris était théoriquement atteignable. En réalité, le *Climate Action Tracker* (CAT) a calculé que le réchauffement de la planète d'ici à 2100 pourrait être de 2,1°C en respectant tous les engagements « zéro carbone » annoncés à partir de novembre 2020,¹⁶⁹ alors que si tout continue comme aujourd'hui, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 2,9°C.

L'Union européenne ne peut pas se permettre d'échouer, parce que l'objectif est encore atteignable et que les probabilités d'une seconde chance s'amenuisent rapidement.

L'ICSE estime qu'il faut saisir l'occasion de l'action climatique de l'UE en cours pour proposer une transformation durable de l'Europe. **Un véritable programme environnemental ne vise pas seulement à protéger nos moyens de subsistance et ceux de la planète Terre, mais aussi à améliorer activement notre bien-être durable futur par une réponse socio-écologique à part entière au changement climatique.**

À cette fin, l'ICSE propose un éventail complet de propositions pour aborder la dimension multiforme des problèmes politiques en jeu. Notre approche générale consiste à concevoir des recommandations qui se traduisent par des progrès pour tous, individuellement et collectivement. Notre objectif est d'aborder à la fois les risques et les opportunités pour les individus et la société en général, en ce qui concerne les emplois et la qualité de l'emploi, la cohésion sociale et l'égalité sociale, l'équité territoriale, la qualité de vie et l'augmentation du bien-être pour tous. La transformation écologique (et numérique) peut et doit être – si elle est correctement conçue dès le départ – un puissant moteur de progrès.

Cette section proposera d'abord une approche exhaustive de la réduction des émissions de carbone, dans le but d'harmoniser la tarification du carbone, le partage de l'effort et les politiques de réduction de gaz à effets de serre. Si la tarification du carbone et la fiscalité environnementale sont des outils essentiels pour mettre en œuvre la transition écologique, il est tout aussi important de prendre en compte les effets distributifs de ces mesures

¹⁶⁸ Selon les auteurs, cela créerait un effet de serre sur la Terre, entraînant une élévation rapide du niveau des mers provoqué par la fonte de la calotte glaciaire du Groenland et « une perte généralisée de pergélisol ainsi qu'une sécheresse et un dépérissement amazoniens à grande échelle ». L'effet de serre sur la Terre ferait que « 35 % de la surface terrestre et 55 % de la population mondiale seraient soumis à plus de 20 jours par an à des conditions de chaleur mortelle, au-delà du seuil de survie de l'homme ». Par exemple, lorsque la hausse des températures entraîne la fonte du pergélisol arctique, le sol dégagé libère du méthane, un puissant gaz à effet de serre qui provoque à son tour un réchauffement accru. Parmi les autres points de basculement, citons la fonte des calottes glaciaires polaires, qui, une fois amorcée, pourrait être pratiquement impossible à inverser même si les émissions de carbone étaient rapidement réduites, et qui entraînerait une augmentation catastrophique du niveau des mers sur plusieurs décennies, ainsi que la possibilité que la forêt amazonienne se transforme soudainement en savane.

¹⁶⁹ <https://climateactiontracker.org/publications/global-update-paris-agreement-turning-point/>

« La transformation écologique (et numérique) peut et doit être – si elle est correctement conçue dès le départ – un puissant moteur de progrès. »

et de mettre en place des politiques d'accompagnement pour atténuer leurs effets potentiellement injustes sur le plan social, et assurer une transition juste. Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE-EU) devrait être réformé en profondeur et rendu plus rigoureux par un plafond d'émission plus bas, avec des réductions linéaires annuelles plus importantes et l'abandon de la distribution de permis de polluer gratuits. En totale complémentarité avec cet objectif, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM), préconisé depuis longtemps par les progressistes et désormais proposé par la Commission européenne, permettrait de faire en sorte que le prix des importations reflète plus exactement leur contenu en carbone. Les recettes futures de la tarification du carbone doivent elles aussi financer les politiques d'atténuation du changement climatique et de justice climatique. Enfin, l'établissement d'un budget carbone européen¹⁷⁰ permettrait d'établir une différenciation juste des efforts demandés aux Etats en proposant une répartition équitable de la quantité d'émissions de CO₂ qu'il leur reste à émettre (en tenant compte de la responsabilité historique de chaque pays dans le changement climatique, des différences de niveau de vie ou encore de la démographie) pour respecter les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Le chapitre abordera ensuite la manière dont l'orientation vers un avenir à faible émission de carbone nécessite une action concertée pour aligner les politiques, les réglementations et les ambitions climatiques sur la réalisation d'objectifs de bien-être durable. Le rôle des politiques de production et de consommation durables sera essentiel à cet égard pour réduire les émissions de GES et améliorer le bien-être durable. Parallèlement, une refonte générale de l'utilisation des sols (pour augmenter fortement la séquestration naturelle du carbone) sera une nécessité absolue.

Outre les émissions de GES, d'autres conséquences écologiques de l'activité humaine portent de plus en plus atteinte à la biodiversité de la planète et entraînent des réactions en chaîne négatives inquiétantes entre les différentes formes de vie dans les écosystèmes. L'épidémie de COVID a clairement établi le lien essentiel entre la biodiversité et la santé de des Humains, de la nature, des animaux domestiques et de la faune sauvage, et a cruellement révélé la menace que la maladie fait peser sur les populations, leur approvisionnement alimentaire et leurs économies. Notre approche vise à être bénéfique à tous les secteurs. Elle doit pour ce faire reconnaître que les imbrications entre nos systèmes sociaux et écologiques sont la base d'une économie juste et durable, avec la santé comme clé de voûte de l'édifice social-écologique. Ce chapitre présentera de nouvelles synergies et de nouvelles complémentarités entre les politiques d'atténuation du changement climatique et des objectifs plus larges tels que la santé et la qualité de l'environnement. Dans le même souci d'alignement des politiques sur les objectifs de bien-être durable, ce chapitre cherchera à réaffirmer que la santé, au sens large, est « une », ce qui implique que les propositions politiques doivent être guidées par une approche cohérente de la santé humaine et environnementale. Cette approche, que le « Green deal » européen reconnaît déjà, mais seulement en partie, conduira l'ICSE à formuler des recommandations politiques dans une perspective cohérente. Alors que le débat s'est récemment orienté vers un renforcement des compétences de l'UE en matière de santé, l'approche suivie dans le rapport amène à formuler des recommandations dans une série de domaines tels que les défis de la durabilité du système alimentaire, la réduction de l'exposition des humains et de l'environnement aux polluants et l'accès à une santé de qualité pour tous.

¹⁷⁰ Ce concept a été mis en avant par le GIEC. Il établit la quantité maximum de GES que notre humanité peut émettre au cours des prochaines décennies pour rester en-deçà des objectifs de l'accord de Paris.

5.2. Un chemin juste vers la décarbonation : au-delà de la tarification du carbone, la nécessité d'une valeur carbone et d'un agenda politique cohérent

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays participants ont convenu de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, alors que la quantité de dioxyde de carbone dans l'atmosphère continue d'augmenter, réchauffant la Terre à un rythme alarmant. Les dernières données sur le marché européen du carbone publiées par la Commission européenne le 1^{er} avril 2021 étaient pourtant étonnantes. Elles montraient l'impact de la pandémie de COVID, et une réduction totale des émissions en glissement annuel

estimée à 13 % pour l'ensemble des installations et des compagnies aériennes concernées par le marché européen du carbone. Toutefois, la ventilation des données¹⁷¹ montre que la pollution provenant des secteurs industriels, tels que le ciment, les produits chimiques et l'acier, n'a diminué que d'environ 7 %, et cette diminution est principalement due à la baisse de la production causée par la pandémie de COVID. Le secteur de l'électricité a enregistré une baisse de 15,6 %, tandis que les émissions de l'aviation ont chuté de 63,8 % (en raison de l'immobilisation de vols). Contrairement au secteur de l'électricité, la pollution carbone de l'industrie lourde n'a pratiquement pas diminué depuis 2012. Sans politiques et mesures supplémentaires, elle ne devrait pas non plus baisser avant 2030. Concrètement, cela signifie que non seulement les réductions des émissions industrielles accusent un retard notable, mais qu'elles risquent également d'être en recrudescence dans les prochaines années.

L'UE s'est engagée à atteindre l'objectif de neutralité climatique nette à l'échelle mondiale d'ici à 2050 : le Pacte vert pour l'Europe, avec sa loi sur le climat, constitue donc la principale stratégie pour parvenir à une réduction d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (avec le concours de l'« Ajustement à l'objectif 55 », qui comprend des initiatives et des révisions des directives existantes pour les aligner sur ces nouveaux objectifs environnementaux). Il faut saisir l'occasion de proposer une transformation durable de l'Europe avec deux objectifs principaux : partager plus équitablement l'effort de réduction des GES, et apporter une valeur ajoutée aux citoyens grâce à un programme environnemental progressiste. Notre approche doit comporter différents outils et proposer un soutien ciblé à toutes les politiques visant à réduire les GES afin de sortir des

« Il faut saisir l'occasion de proposer une transformation durable de l'Europe avec deux objectifs principaux : partager plus équitablement l'effort de réduction des GES, et apporter une valeur ajoutée aux citoyens grâce à un programme environnemental progressiste. »

¹⁷¹ EU ETS emissions plummet due to pandemic as EUA surplus skyrockets - Sandbag - Apr 8, 2021. <https://sandbag.be/index.php/2021/04/08/eu-ets-emissions-plummet-due-to-pandemic-as-eua-surplus-skyrockets/>

« Certaines entreprises acquièrent des quotas gratuits à coût nul, mais incorporent une partie de leur valeur dans le prix des produits. Cela signifie que les consommateurs paient davantage et que les entreprises réalisent des bénéfices plus élevés. »

dépendances historiques et de rompre avec la traditionnelle immobilisation d'actifs à forte teneur en carbone. Les recommandations suivantes visent à améliorer la pertinence et la cohérence des mesures du «Green deal», dans la perspective d'un bien-être durable pour tous.

5.2.1. Tarification du carbone : lier les objectifs sociaux et environnementaux et les rendre complémentaires

La tarification du carbone est théoriquement parée de nombreuses vertus. Elle permettrait de lutter contre le changement climatique tout en stimulant l'économie et en créant de nouveaux emplois. Elle contribuerait à découpler la croissance économique de la croissance des émissions. Elle reposerait sur le principe du « pollueur-payeur » (par le biais des mécanismes du marché ; l'objectif de base est de répercuter le coût des émissions sur les émetteurs, ce qui est une façon de les responsabiliser quant aux graves coûts environnementaux – et donc sociaux – de l'ajout d'émissions de GES dans l'atmosphère). Elle est considérée comme un instrument destiné à stimuler les investissements dans les technologies propres en créant des incitations financières pour que les pollueurs réduisent leurs émissions. Enfin, elle est censée créer un changement positif dans le comportement des producteurs et des consommateurs.

Jusqu'à présent, hélas, tout cela ne s'est pas vraiment vérifié dans la réalité. Augmenter le coût des émissions permet de les limiter, mais n'a pas, à ce jour, conduit à des réductions importantes. Dans la pratique, si elles ne sont pas réformées judicieusement, les stratégies de tarification du carbone pourraient même avoir tendance à promouvoir l'optimisation des technologies et des modèles économiques existants. Cela reviendrait

mécaniquement à négliger les changements systémiques plus fondamentaux nécessaires à une décarbonation profonde.

To date, alas, it has not borne much relation to reality. Emission prices constrain emissions but have not to date led to deep reductions. In practice, and if not reformed properly, carbon pricing strategies could tend to promote the optimisation of established business models and technologies but neglect more fundamental system change necessary for deep decarbonisation.

En outre, comme cela a déjà été dit dans d'autres publications,¹⁷² si la tarification du carbone et la fiscalité environnementale sont des outils essentiels pour mettre en œuvre la transition écologique, il est tout aussi important de prendre en compte les effets distributifs de ces mesures et de mettre en place des politiques d'accompagnement pour atténuer leurs effets potentiellement injustes sur le plan social et garantir une transition équitable.

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE, dans sa forme originale, est un exemple éloquent d'une telle sous-performance. Selon une étude récente,¹⁷³ le SEQE-EU s'est avéré régressif non seulement du point de vue des dépenses des ménages (le coût du carbone étant répercuté sur des produits qui représentent une part plus importante du panier de consommation des ménages à faibles revenus), mais aussi du point de vue des finances de l'État, avec un mécanisme de compensation qui profite aux ménages possédant des capitaux. En outre, la répercussion de la valeur des quotas gratuits dans le système SEQE est déséquilibrée. Certaines entreprises acquièrent des quotas gratuits à coût nul, mais incorporent une partie de leur valeur dans le prix des produits. Cela signifie que les consommateurs paient davantage et que les entreprises réalisent des bénéfices plus élevés.

¹⁷² Report on the European Semester for economic policy coordination: Annual Sustainable Growth Strategy 2021 (2021/2004(INI))

¹⁷³ The distributional effect of climate policies - Georg Zachmann, Gustav Fredriksson and Grégory Claeys - Bruegel 2018

À l'heure où les pays préparent la mise à jour de leurs plans d'action nationaux pour le climat, connus sous le nom de CDN, qui sont essentiels pour atteindre les objectifs de température convenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique, de moment est venu de repenser le prix de la pollution par le carbone comme moyen de réduire les émissions et d'encourager les investissements dans des options plus propres. Un grand nombre d'économistes, d'entreprises, de gouvernements, d'ONG et d'organismes internationaux plaident en faveur d'une tarification plus forte comme instrument clé de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'est également fait entendre, en déclarant que « [Nous devons] faire beaucoup plus de progrès sur les taxes carbone. »

Bien que l'ICSE reconnaisse pleinement la nécessité de dispositifs de tarification du carbone pour soutenir les ambitions climatiques de l'UE, elle est très préoccupée par leurs effets distributifs potentiels, et appelle au respect d'au moins trois principes lors de leur conception et de leur mise en œuvre :

- La solidarité et l'équité entre les États membres de l'UE : lors de la mise en œuvre, la tarification du carbone devrait tenir compte des différences entre les pays et de l'ampleur du défi à relever selon leur situation économique.
- La solidarité et l'équité au sein des États membres : l'impact de la tarification du carbone sur les groupes vulnérables de la société et les ménages à faibles revenus doit être pris en compte, non seulement en termes d'accessibilité financière, mais également en termes d'accès à certains biens ou services de première nécessité (énergie, climatisation, chauffage, transport et mobilité, etc.)
- La prise en compte des répercussions territoriales de ces politiques, non seulement pour les régions

« Les effets socio-économiques d'une politique de tarification du carbone varient considérablement en fonction de la manière dont les revenus sont utilisés. »

éloignées ou périphériques, mais plus généralement pour les régions d'Europe qui subissent déjà une transformation profonde de leur développement social et économique (« les régions laissées pour compte », Cf ; le chapitre précédent : 4.5. *Transition juste et politiques adaptées à la situation géographique pour une cohésion durable*), ainsi que pour les zones rurales

Il est donc nécessaire de réformer la tarification du carbone pour la rendre plus équitable et plus efficace, et de convenir de l'importance d'adopter un paquet de mesures politiques plus large.

Les effets socio-économiques d'une politique de tarification du carbone varient considérablement en fonction de la manière dont les revenus sont utilisés. L'utilisation des recettes est toujours un aspect fondamental de la conception d'une politique fiscale, et les questions soulevées par celle des revenus de la tarification du carbone sont tout aussi importantes : comment la conception d'une telle politique peut-elle garantir une distribution égale et équitable de ces revenus ? Comment s'assurer que ces revenus serviront la lutte contre le changement climatique et soutiendront les investissements orientés par le principe de « transition juste » ? Comment concevoir dès le départ des mesures d'accompagnement ou des mesures compensatoires sous diverses formes pour redresser l'impact distributif négatif des modalités de tarification du carbone ?

L'objectif climatique global de l'UE pour 2030 est mis en œuvre dans « Le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ». Plus particulièrement, dans sa stratégie en faveur de la neutralité climatique, la Commission européenne a souligné l'importance de la tarification du carbone pour compléter le cadre de la politique climatique existante. De plus, la Commission européenne a présenté à l'été 2021 une proposition législative sur le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, dans le cadre du contrat vert européen, ainsi qu'une proposition sur la manière d'inclure les recettes générées pour financer une partie du budget de l'UE. L'objectif de cette proposition est de faire en sorte que le prix des importations reflète plus fidèlement leur contenu en carbone. Ce mécanisme vise à créer des conditions de concurrence équitables au niveau mondial en incitant les industries de l'UE et des pays tiers à décarboner de concert. L'UE a manifestement l'intention de renforcer l'ambition climatique de l'Europe pour 2030, elle doit donc donner un nouvel élan aux réformes de la tarification du carbone et de la fiscalité écologique, et assurer la cohérence de la stratégie environnementale et climatique européenne. L'objectif : promouvoir une décarbonation profonde de nos systèmes.¹⁷⁴

Fixer des objectifs politiques à la tarification du carbone

Il est très souvent avancé que les mécanismes de tarification du carbone permettront dans l'ensemble de créer de nouvelles opportunités d'emploi et de croissance. Cela pourrait être vrai sur une vue d'ensemble. (UE 27). Toutefois, les résultats sont plus inégaux si l'on adopte une approche plus granulaire au niveau spatial. Il convient d'en tenir compte lors de l'élaboration des mesures de tarification du carbone. La Commission européenne doit fournir des évaluations plus exhaustives, complètes et détaillées sur la création d'emplois de qualité (par exemple sous la forme de données ventilées géographiquement). L'objectif serait d'intégrer les avantages sociaux globaux de politiques d'ambitions climatiques accrues, notamment en termes de bien-être et de qualité de vie. La requalification des travailleurs, pour la transition vers une économie à faible émission de carbone - par le biais d'un nouveau Fonds de transition juste, lui-même financé par les recettes du système d'échange de quotas d'émission - ne serait tout simplement pas suffisante et réduirait le potentiel transformatif de la tarification du carbone. Un examen de la complémentarité et de l'adéquation aux objectifs actuels des instruments d'atténuation du climat de l'UE et des mesures de tarification du carbone devrait être entrepris. Une évaluation claire du processus de modélisation par la Commission européenne, en établissant des données et des chiffres précis, **permettrait de traiter ces questions avec au moins le même niveau d'attention que celui accordé à la compétitivité et à la croissance de l'UE**. Dans le même ordre d'idées, il sera nécessaire d'élaborer une approche cohérente entre la réglementation sur le prix du carbone et les règles de l'UE en matière d'aides d'État (et plus généralement la politique de concurrence de l'UE, actuellement en cours de révision pour l'adapter à l'agenda écologique et numérique).

Rendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) plus efficace et plus équitable :

Rendre le SEQE plus efficace

dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ES grâce à une réforme significative (un plafond d'émission plus bas avec des réductions linéaires annuelles plus importantes). La question fondamentale est la suivante : le SEQE réduit-il les émissions ? Les émissions ont augmenté au cours de la phase I (2005-2007). En phase II (2008-2012), la baisse des émissions n'était pas liée au SEQE mais plutôt à la crise économique. En phase III, les émissions de carbone des secteurs couverts par le SEQE (hors aviation) ont effectivement diminué de 21 % à partir de 2008. Toutefois, la baisse des émissions totales masque les immenses différences entre les secteurs industriels et le secteur de l'électricité et cette réduction ne doit pas être entièrement attribuée au SEQE – d'autres politiques de décarbonation, telles que l'abandon progressif du charbon, le déploiement des énergies renouvelables ou les investissements dans l'efficacité énergétique, ont joué un rôle majeur. Dans le même temps, la pollution industrielle due à la production d'acier, de ciment et de produits chimiques a stagné.¹⁷⁵ L'ICSE recommande d'abaisser le plafond actuel du SEQE qui a été fixé dans le cadre des précédents objectifs de protection du climat de l'UE (-40 % pour la période 1990-2030). Pour les engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (NDC's) de l'UE-27, le plafond du SEQE devra être sérieusement ajusté en raison du rôle prépondérant des émissions des installations réglementées par le SEQE.

Rendre le SEQE plus équitable.

Tous les secteurs de l'économie devront procéder à des réductions profondes et durables de leurs émissions – et le SEQE pourrait y contribuer de manière significative si le principe du pollueur-payeur était étendu à tous

¹⁷⁵ *The EU Emission Trading System – carbon pricing as an important tool to achieve the objectives of the Green Deal* - Sabine Frank - Carbon Market Watch - 2020
<https://carbonmarketwatch.org/2020/06/23/the-eu-emission-trading-system-carbon-pricing-as-an-important-tool-to-achieve-the-objectives-of-the-green-deal/>

¹⁷⁶ Special Report 18/2020: The EU's Emissions Trading System: free allocation of allowances needed better targeting - European court of Auditors

¹⁷⁷ Dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission, les entreprises doivent obtenir des quotas d'émission couvrant leurs émissions de carbone. L'allocation gratuite est définie comme une méthode transitoire d'allocation des quotas, contrairement à la méthode par défaut (mise aux enchères). Toutefois, les quotas alloués à titre gratuit continuent de représenter plus de 40 % du nombre total de quotas disponibles.

les secteurs qu'il couvre. Pourtant, l'utilisation des quotas du SEQE dans le cadre du régime actuel suscite des préoccupations récurrentes, notamment en ce qui concerne la question des bénéfices colossaux que certaines entreprises en retirent.¹⁷⁶ L'allocation gratuite¹⁷⁷ des quotas devrait donc être supprimée et remplacée par la mise aux enchères de tous les quotas d'émission. Cette mesure rendrait le SEQE plus équitable pour les citoyens, puisqu'elle répartirait plus équitablement les coûts de la transition vers une économie à faible émission de carbone entre les citoyens et l'industrie. Il serait alors opportun de s'assurer que les dispositions actuelles du Fonds de modernisation et du Fonds d'innovation du SEQE sont adaptées à leur objectif. Il faut de toute évidence veiller à ce que ces fonds soient utilisés sous condition de respecter plus strictement leur destination sociale et environnementale, et à ce qu'ils soient gérés par les principes de la transition juste.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) : un outil puissant s'il est bien conçu

Lors de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour stimuler l'action climatique mondiale, nous devons veiller à ce qu'il s'inscrive dans une stratégie industrielle européenne plus large et qu'il aille de pair avec une suppression totale de toutes les mesures actuelles visant à atténuer les fuites de carbone, y compris les quotas gratuits du SEQE. Il doit couvrir le secteur de l'électricité et les secteurs industriels à forte intensité énergétique, tels que le ciment, l'acier, l'aluminium, les raffineries de pétrole, le papier, le verre, les produits chimiques et les engrais, qui continuent de recevoir d'importantes allocations gratuites et représentent encore 94 % des émissions industrielles de l'UE. L'introduction d'un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** ne doit pas faire oublier la nécessité d'un plafond global des quotas d'émission, ni celle de renforcer la réduction annuelle du total des permis, conformément à l'objectif de neutralité climatique de l'UE et à l'objectif climatique actualisé de l'UE pour 2030. Dans le même ordre d'idées, les remises à l'exportation devraient être exclues des mécanismes, car celles-ci pourraient encourager une production différenciée pour les marchés nationaux et d'exportation, conduisant à l'exportation de produits à plus forte teneur en carbone. Les rabais à l'exportation ne seraient pas cohérents avec l'ambition climatique de l'UE et la volonté d'encourager une plus grande ambition climatique au niveau mondial. Le CBAM reste un « outil périphérique (mais qui change la donne) »¹⁷⁸ dans un ensemble de politiques nécessaires pour garantir des efforts nationaux accrus de la part de l'UE afin d'éviter de nouvelles perturbations climatiques, et pour traiter les impacts environnementaux des produits importés dans l'UE. Un dosage cohérent des politiques devrait donc également prendre en compte les impacts de la consommation européenne au sens large, quel que soit le lieu où ces impacts se produisent. Enfin, comme le CBAM se concentrera sur quelques secteurs stratégiques, il devra être conçu de manière à limiter le risque de délocalisation des activités de fabrication en aval de la chaîne de valeur. Le futur CBAM devrait donc également s'appliquer aux produits intermédiaires et finis, en se concentrant sur les composants à forte empreinte carbone. Pour faire face aux évolutions technologiques, réglementaires et commerciales, le CBAM devrait être dynamique et son champ d'application devrait être régulièrement revu.

¹⁷⁸ Climate Action Network - Supporting document to response to the European Commission's public consultation on the carbon border adjustment mechanism-(CBAM) - 28/10/2020 - <https://eaneurope.org/supporting-document-consultation-carbon-border-adjustment-mechanism/>

Recettes fiscales : les dividendes carbone pour la justice sociale

L'écart entre les prix réels du carbone et ceux qui sont nécessaires pour parvenir à une atténuation ambitieuse du changement climatique pourrait être comblé en utilisant les recettes d'une manière équitable qui garantisse que les bénéficiaires sont pertinents pour tous. À ce titre, nous ne devons pas écarter la taxation du carbone au motif qu'elle pourrait être, par essence, régressive. Nous devons plutôt explorer les moyens de compenser ses impacts afin que la taxation du carbone soit bénéfique à la fois pour les populations et pour la planète.

La tarification du carbone peut générer des recettes importantes, et la manière dont elles sont utilisées est essentiellement un choix politique. Il existe trois principales façons d'utiliser les recettes : 1) l'allocation budgétaire générale, où elles sont dirigées vers les fonds publics sans indication spécifique de leur utilisation ; 2) les subventions écologiques, où elles sont réinvesties à des fins climatiques telles que la promotion des technologies à faible émission de carbone ; 3) le recyclage des revenus, où elles reviennent aux consommateurs sous forme de dividendes ou de remboursements forfaitaires.

Affecter les revenus de la tarification du carbone (SEQUE réformé et CBAM) à des politiques de transition et d'atténuation justes. Une approche équitable, en ce qui concerne les revenus générés par le SEQUE ou le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, consisterait à les consacrer au financement de la transition juste, en particulier dans les régions et les pays les plus touchés par la décarbonation. Dans ce cas, ces revenus ne devraient pas être utilisés pour alimenter le budget général de l'UE, mais ils devraient plutôt être affectés au financement de l'action climatique (par exemple, pour augmenter le financement du Fonds d'innovation, du Fonds de modernisation et du Fonds de transition juste). Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'étudier les possibilités de tarification du carbone au moyen d'une contribution payable dans les secteurs non soumis au système d'échange de quotas d'émission, une partie des recettes ainsi obtenues devant servir à financer l'aide aux travailleurs, aux collectivités et aux régions.

Les dividendes du carbone : une utilisation équitable des revenus. L'avis de l'ICSE est que les revenus de la tarification du carbone devraient être utilisés pour contrebalancer les conséquences sociales et économiques négatives potentielles résultant du processus de décarbonation, et que ces revenus collectés grâce à la tarification plus élevée du CO2 devraient être redistribués aux citoyens.

Une des utilisations des revenus susceptible d'être équitable partout consiste à proposer des « revenus de transfert » pour atténuer l'impact sur les ménages dont le coût de la vie est affecté de manière disproportionnée par la tarification du carbone. La tarification du carbone peut être rendue juste et politiquement durable si elle est liée à la restitution des recettes au public sous forme de dividendes carbone.

Un dividende carbone permet de redistribuer les revenus du prix du carbone aux ménages. Dans sa forme la plus simple, un dividende carbone diviserait le montant des recettes générées par le prix global du carbone au cours d'une année de manière égale entre tous les ménages. Toutefois, il n'est pas nécessaire que les montants distribués soient de somme égale (ils peuvent être répartis en fonction des revenus, des déclarations fiscales ou d'autres facteurs). Les Etats membres devront donc évaluer quels groupes de la société seront les plus durement touchés. Cela dépend de facteurs tels que la consommation pour les ménages à faibles revenus d'électricité, de combustibles fossiles ou l'ide bio-carburants traditionnels, et quels sont leurs besoins en matière de transport, de chauffage et de climatisation.

5.2.2. Valeur carbone : une perspective à long terme pour garantir l'équité

Un récent rapport du GIEC¹⁷⁹ – traitant des impacts d'un réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels – a récemment fourni une estimation du budget carbone restant au niveau mondial (hors rétroactions du pergélisol) pour limiter le réchauffement à 1,5°C au cours de ce siècle et au-delà. L'équation est simple : pour ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 degré, le budget carbone restant est d'environ 416GtCO₂, soit 10 années d'émissions à notre rythme actuel.

1.5°C

pour ne pas dépasser un réchauffement de 1,5 degré, le budget carbone restant est d'environ 416GtCO₂, soit 10 années d'émissions à notre rythme actuel.

La notion de « budget carbone restant » est utile car elle concerne directement l'émission de gaz à effet de serre anthropique la plus importante, à savoir le CO₂, et offre un panorama précis des alternatives disponibles.

Concrètement, la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C dépend des émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours des prochaines décennies. Les trajectoires actuellement envisagées pour éviter ou limiter le dépassement de la température à 1,5 °C impliquent que les émissions de GES en 2030 soient inférieures à 25-30 GtCO₂/an en 2030. À ce jour, ces chiffres sont en net décalage avec les estimations médianes des contributions déterminées au niveau national (NDC) actuelles, qui s'élèvent à 52-58 GtCO₂ d'émissions /an en 2030.

Il serait trompeur de considérer ces données comme purement quantitatives. Au-delà de ces chiffres, le choix des voies de décarbonation aura des conséquences sur l'avenir de la planète et des êtres humains qui la peuplent. L'élévation du niveau de la mer se poursuivra au-delà de 2100 même si le réchauffement climatique est limité à 1,5°C au XXI^e siècle, mais avec une amplitude modérée. Toutefois, l'instabilité de la calotte glaciaire de l'Antarctique et/ou la perte irréversible de la calotte glaciaire du Groenland pourraient entraîner une élévation du niveau

« Il est désormais évident que les impacts négatifs du changement climatique sur le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités seraient en partie évités de façon conséquente si le réchauffement planétaire était limité à 1,5°C plutôt qu'à 2°C. »

de la mer de plusieurs mètres sur des centaines ou des milliers d'années. Ces instabilités pourraient être déclenchées à partir d'un réchauffement planétaire de 1,5°C à 2°C environ.

Les incidences du changement climatique et les réponses à y apporter sont étroitement liées au développement durable, qui établit un équilibre entre le bien-être social, l'économie durable et la protection de l'environnement. Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, adoptés en 2015, fournissaient déjà un cadre précis pour évaluer les liens entre un réchauffement planétaire de 1,5°C ou 2°C et les objectifs de développement qui comprennent l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'action en faveur du climat.

Ainsi, et conformément aux recommandations politiques que nous avons proposées dans le chapitre précédent sur la « transition juste », il est désormais évident que les impacts négatifs du changement climatique sur le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités seraient en partie évités de façon conséquente si le réchauffement planétaire était limité à 1,5°C plutôt qu'à 2°C.¹⁸⁰

Comme indiqué précédemment, une tarification renforcée du carbone ne suffira pas à résoudre ces problèmes vitaux. La tarification du carbone vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en les rendant plus chères. Ce faisant, et si elle n'est pas correctement réformée,

¹⁷⁹ IPCC, 2018: Summary for Policymakers. In: *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörrner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]

¹⁸⁰ « Si de nouvelles mesures ne sont pas prises pour renforcer les contributions déterminées au niveau national et développer une voie pour atteindre les objectifs de réchauffement de la planète de l'accord de Paris (Rogelj et al., 2016), alors les plus grands changements climatiques seront subis par les plus pauvres. » - In "The Inequality of Climate Change From 1.5 to 2°C of Global Warming" - Andrew D. King and Luke J. Harrington - ARC Centre of Excellence for Climate System Science, School of Earth Sciences, University of Melbourne, Melbourne, Victoria, Australia, Environmental Change Institute, University of Oxford, Oxford, UK

elle pourrait conditionner la capacité des populations à poursuivre leur mode de vie actuel - à forte intensité d'émissions - à leur capacité à payer plus cher pour celui-ci. Dans le cadre de formes politiquement pertinentes de tarification du carbone, cela entraînerait une répartition inéquitable des charges. En effet, les personnes qui ont le plus contribué au changement climatique au cours des deux dernières décennies seraient pénalisées, mais inutilement, car elles ont les moyens de continuer à payer cette augmentation. Donner une valeur au carbone s'attaquerait en revanche plus profondément à la répartition équitable des charges.

Nous avons déjà identifié trois principaux canaux par lesquels l'effet du changement climatique aggravant les inégalités se matérialise, à savoir (a) l'augmentation de l'exposition des groupes défavorisés aux effets négatifs directs du changement climatique ; (b) l'augmentation de leur vulnérabilité aux dommages indirects causés par le changement climatique ; et (c) la diminution de leur capacité à faire face et à se remettre des dommages subis. Il faut bien noter et comprendre que le même cadre analytique peut être utilisé pour discuter de la relation entre le changement climatique et les inégalités entre les pays.

Nous devons garder ces réalités à l'esprit lorsque nous abordons le niveau d'ambition que nous considérons nécessaire pour parvenir à une décarbonation mondiale de manière équitable et durable. Or, à ce jour, d'importants problèmes n'ont toujours pas été résolus au niveau européen.

La comptabilisation des gaz à effet de serre du Pacte vert, conformément aux normes en vigueur aux Nations unies depuis le protocole de Kyoto, se base sur les émissions de production ou « territoriales » (celles qui ont lieu à l'intérieur des frontières européennes) mais omet de signaler que la région contribue de manière indirecte au changement climatique par ses émissions « consommées ».

Bien qu'elles soient souvent négligées, les émissions de carbone liées à la consommation de produits importés ont connu en Europe une tendance significative à la hausse au cours des deux dernières décennies, minorant souvent en partie ou en totalité les gains de réduction du carbone domestique réalisés par les différents pays. Bien que presque tout produit importé soit responsable d'une certaine quantité d'émissions de carbone générées dans sa chaîne de valeur jusqu'au point d'importation, les importations en provenance de partenaires commerciaux clés dans les économies émergentes sont souvent à plus forte teneur en carbone dans leurs processus de fabrication que des produits similaires importés d'autres pays européens. Étant donné que de nombreux pays européens

ont externalisé un nombre croissant de produits vers des économies en développement et émergentes d'outre-mer, telles que la Chine et l'Inde, depuis les années 1990, nous pouvons assister à l'émergence de ce que l'on appelle la « fuite de carbone », qui consiste à déplacer la production de produits nationaux vers des économies à plus forte émission de carbone et à importer ensuite les produits qui en résultent.

En d'autres termes, la prise en compte pleine et entière des émissions liées à la consommation ferait disparaître une grande partie des performances et des efforts pourtant ambitieux de l'UE en matière de climat.

La comptabilisation des émissions basées sur la consommation doit donc être évaluée aussi attentivement que celle des émissions territoriales, basées sur la production - que les gouvernements sont généralement tenus de déclarer - car elle met en évidence les liens entre la consommation locale et ses conséquences environnementales mondiales. Si l'on considère l'UE dans son ensemble et si l'on tient compte du calcul basé sur la consommation, les 10 % d'individus ayant les émissions les plus élevées sont responsables d'environ 15 % des émissions des ménages de l'UE, tandis que les 10 % ayant les émissions les plus faibles n'en émettent que 5 %.¹⁸¹

Ces constatations confirment que, pour s'attaquer de front au réchauffement planétaire, l'UE doit prendre en compte l'ensemble des émissions de CO₂, y compris les inégalités inhérentes à nos sociétés.

Un récent rapport d'Oxfam¹⁸² a en effet révélé une forte « inégalité du carbone » entre les Etats européens, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci. Alors que l'Europe est responsable de 15 % des émissions de la consommation mondiale, bien qu'elle n'abrite que 7 % de la population mondiale, les 10 % d'Européens les plus riches sont responsables de plus d'un quart des émissions – soit autant que la moitié la plus pauvre réunie – et les 1 % les plus

« La prise en compte pleine et entière des émissions liées à la consommation ferait disparaître une grande partie des performances et des efforts pourtant ambitieux de l'UE en matière de climat. »

¹⁸¹ Simon Evans - Carbon Brief - Are the UK's emissions really falling or has it outsourced them to China? - March 19, 2015 - <https://www.carbonbrief.org/are-the-uks-emissions-really-falling-or-has-it-outsourced-them-to-china>

¹⁸² Confronting Carbon Inequality in the European Union - Why the European Green Deal must tackle inequality while cutting emissions - OXFAM - Tim Gore, Mira Alestig - 7 December 2020. <https://www.oxfam.org/en/research/confronting-carbon-inequality-european-union>

15%

L'Europe est responsable de 15 % des **émissions de la consommation mondiale**, bien qu'elle n'abrite que **7 % de la population mondiale**

riches produisent 7 % des émissions. Plus grave encore, ces inégalités se manifestent également dans l'effort à fournir pour réduire les émissions. Selon le rapport, la moitié la plus pauvre des Européens a réduit ses émissions de près d'un quart, tandis que les émissions des 10 % les plus riches continuent d'augmenter. En comparaison, les 10 % et 1 % des personnes les plus riches ont augmenté leurs émissions, de 3 % et 5 % respectivement, tandis que les Européens à revenu moyen sont responsables d'un peu moins de la moitié des émissions, avec des réductions de 13 %.

La conclusion est assez éloquent : alors que la moitié la plus pauvre des Européens a considérablement réduit ses émissions, elle sera la plus durement touchée par le changement climatique. Ensuite, les 10 % des citoyens les plus riches de l'UE ont une empreinte par habitant plus de 10 fois supérieure au niveau requis d'ici à 2030 pour une trajectoire d'émissions conforme à 1,5 °C, tandis que l'empreinte des 1 % les plus riches est 30 fois supérieure. Pour comparer, l'empreinte des 50 % d'Européens les plus pauvres devra être réduite de moitié en moyenne d'ici à 2030.

Comme on peut raisonnablement s'y attendre, des disparités apparaissent également entre les États membres, les 10 % de citoyens les plus riches en Allemagne, en Italie, en France et en Espagne – soit environ 25,8 millions de personnes – étant collectivement responsables des mêmes émissions que l'ensemble de la population de 16 États membres – soit environ 84,8 millions de personnes. Les émissions dans leur ensemble sont également élevées

parmi les 10 % les plus riches dans des États membres beaucoup plus petits comme la Belgique et les Pays-Bas, en raison notamment de la forte dépendance de ces pays à l'égard des importations de pétrole et de gaz et de l'utilisation du gaz pour le chauffage résidentiel.¹⁸³

L'UE devrait fixer des objectifs de réduction des émissions conformes aux derniers engagements internationaux et reflétant la grande responsabilité historique de l'UE en matière d'émissions, et sa capacité à assurer une transition à faible teneur en carbone. Désormais, chacun doit apporter sa contribution pour parvenir à des réductions d'émissions plus importantes, nécessaires au cours de la prochaine décennie. À ce jour, les réductions d'émissions de l'UE ont coïncidé avec une augmentation des inégalités économiques, laissant les émissions des Européens les plus riches à un niveau inacceptable, alors même qu'elles diminuent dans les groupes à faibles revenus. Pour parvenir à des réductions plus importantes, désormais nécessaires, toutes les couches de la société européenne doivent faire leur part.

Nous sommes convaincus que l'UE doit utiliser le Pacte vert pour l'Europe pour lutter contre les inégalités tout en réduisant les émissions de carbone, car il s'agit d'un élément central pour atteindre les objectifs climatiques ambitieux – et indispensables – de l'UE.



Les 10 % d'Européens les plus riches sont responsables de plus d'un quart des émissions

« Alors que la moitié la plus pauvre des Européens a considérablement réduit ses émissions, elle sera la plus durement touchée par le changement climatique. Ensuite, les 10 % des citoyens les plus riches de l'UE ont une empreinte par habitant plus de 10 fois supérieure au niveau requis d'ici à 2030 pour une trajectoire d'émissions conforme à 1,5 °C. »

¹⁸³ Les 10% les plus riches de Belgique et des Pays-Bas (environ 3,7 millions de personnes) sont responsables d'émissions plus élevées en termes absolus que la population totale de nombreux autres États membres, dont la Hongrie (environ 9,9 millions de personnes), la Bulgarie (environ 7,3 millions de personnes), la Grèce (environ 10,9 millions de personnes), le Danemark (environ 5,7 millions de personnes), la Suède (environ 9,9 millions de personnes) et la Finlande (environ 5,5 millions de personnes). *Op. Cit.*

Viser un découplage net

en prenant comme référence les émissions de consommation de gaz à effet de serre, et pas seulement les émissions de production, et promouvoir sur cette base et d'autres critères d'équité – comme le budget carbone (voir ci-dessous) – une stratégie collective complète de justice climatique – comprise comme la répartition équitable des efforts d'atténuation. Les objectifs visant à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 sont inutiles si l'on y parvient en déplaçant la pollution – en important de plus en plus de produits à forte intensité de CO₂ du reste du monde.¹⁸⁴ Pour que l'UE réduise ses émissions mondiales de CO₂, des changements systémiques de l'économie européenne sont nécessaires. En tant que premier bloc économique et commercial du monde, l'UE et les politiques de ses États membres en matière de flux commerciaux et d'investissements sont des éléments importants, mais souvent négligés, de la boîte à outils politique permettant d'obtenir des changements. Les flux d'échanges et d'investissements européens sont trop importants pour que l'on néglige leur impact – tant positif que négatif – sur le changement climatique.

Établir un budget carbone européen

La Commission européenne devrait présenter un budget carbone pour l'UE d'ici décembre 2021, détaillant les émissions de carbone restantes qu'il serait possible de maintenir à temps dans les limites du seuil de température fixé par l'Accord de Paris. Un budget carbone doit être élaboré pour estimer la quantité d'émissions de GES pouvant être envisageables au total sur chaque période de 5 ans jusqu'en 2050. Pour ce faire, des scénarios seront élaborés afin de fournir des estimations du taux annuel de réduction des émissions permettant d'atteindre l'objectif fixé par les accords de la COP 21 de Paris, en tenant compte des contraintes liées aux objectifs finaux des politiques de l'UE.

Le budget carbone permettrait de proposer des règles de différenciation afin d'effectuer une répartition équitable de l'espace d'émissions entre les pays. Les budgets-carbone pourraient être attribués aux pays selon des principes d'équité (basés par exemple sur les émissions cumulées, les émissions par habitant, le PIB, la prise en compte de la responsabilité historique de chaque pays dans le changement climatique, les différences de niveau de vie ou encore la démographie). Ainsi, l'UE disposerait d'un éventail de valeurs sociales du carbone, qui pourrait être systématiquement utilisé dans les évaluations socio-économiques des instruments de politique publique et des investissements publics. Une telle approche permettrait de redistribuer davantage de soutien financier aux pays à faible revenu par le biais de fonds européens, afin d'accélérer le déploiement de nouvelles infrastructures et de technologies à faible émission de carbone, et d'atténuer les impacts socio-économiques négatifs de la transition.

Un budget carbone européen permettrait de clarifier l'objectif politique à long terme et créerait une base équitable pour déterminer la quantité adéquate de quotas d'émission dans le cadre du SEQUE, dont on espère qu'il sera réformé dans le bon sens. Un budget carbone améliorerait également la prévisibilité et la robustesse du prix du CO₂. Enfin, les trajectoires proposées dans le cadre du budget carbone permettraient, pour la première fois, de relier une politique régionale à une politique mondiale grâce à l'estimation d'un budget carbone régional. Cela permettrait d'inviter les décideurs politiques à revoir l'agenda actuel de la politique d'atténuation de l'UE, en le reliant de façon plus active et plus quantitative aux engagements de « grande envergure » signés dans le cadre de l'Accord de Paris.

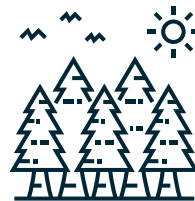
¹⁸⁴ « En 2001, la consommation de l'UE a entraîné des émissions mondiales de CO₂ supérieures de 12 % au total des émissions survenues au sein de l'UE. Cet excédent était d'environ 500 millions de tonnes, soit plus que la production de CO₂ de l'Italie cette année-là. La différence est principalement due au niveau des émissions dans les pays en développement - en particulier la Chine - associées à la fabrication des biens consommés dans l'UE. Tout porte à croire que les émissions mondiales liées à la consommation de l'UE ont encore augmenté. La plupart des émissions, que ce soit dans l'UE ou en Chine, ne sont pas liées aux importations ou aux exportations, mais ont lieu au niveau national pour satisfaire la consommation intérieure. » WWP's Trade and Investment Programme and the Industrial Ecology Programme at the Norwegian University of Science and Technology John Kornerup Bang, Eivind Hoff and Glen Peters - Published January 2008

5.2.3. Harmoniser les politiques et les cadres réglementaires pour atteindre les objectifs en matière de climat et de bien-être durable

Comme indiqué ci-dessus, la tarification et la valeur du carbone doivent être utilisées dans le cadre d'un ensemble de mesures qui favorisent l'innovation et la durabilité, tiennent compte de la nécessité politique d'équité, varient selon les secteurs et dans le temps, et visent un changement profond du système. Les solutions proposées par les politiques climatiques doivent aller au-delà du raisonnement sur l'échec du marché du carbone, et se concentrer sur les changements fondamentaux des systèmes sociotechniques existants tels que l'énergie, la mobilité et la production industrielle. Nous soutenons que le changement climatique peut être compris de manière plus appropriée comme une question systémique. Les fonctions sociétales essentielles seront assurées par des systèmes socio-économiques développés et profondément ancrés, composés de technologies, d'infrastructures, de réglementations, de modèles commerciaux et de modes de vie interconnectés.

Outre un cadre approprié pour une transition juste, il est tout aussi important que l'objectif climatique 2030 soit inscrit dans un cadre politique concret et adéquat pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux. À cet égard, « l'Ajustement à l'objectif 55 »¹⁸⁵ sera décisif pour l'action climatique de l'UE au cours de la prochaine décennie.

Si l'UE a décidé de porter son objectif climatique pour 2030 à 55 %, elle est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. Sur la base des scénarios actuels, la Commission européenne prévoit un écart d'au moins 10 points de pourcentage pour la réduction des émissions en 2030. Une action rapide et décisive est donc nécessaire dans tous les secteurs de l'économie pour atteindre le nouvel objectif de 2030, et se préparer à la neutralité climatique d'ici 2050. Le nouveau budget de l'UE contribuera dans une certaine mesure à la réduction des émissions, mais pour que l'économie de l'UE atteigne la



Les solutions naturelles et une reforestation efficace pourraient absorber jusqu'à 30 % des émissions mondiales, mais cette estimation est très incertaine et son amélioration nécessite encore des politiques ambitieuses pour la soutenir.

neutralité climatique en moins de trois décennies, des politiques supplémentaires sont nécessaires.

Plusieurs domaines offrent la possibilité de réductions significatives, mais certains goulets d'étranglement doivent être maîtrisés. Le recyclage et l'économie circulaire offrent la perspective d'une moindre utilisation des ressources, mais sont jusqu'à présent trop limités. Le captage et le stockage du carbone sont à ce jour d'une ampleur insuffisante, et leurs résultats sont controversés. Les solutions naturelles et une reforestation efficace pourraient absorber jusqu'à 30 % des émissions mondiales, mais cette estimation est très incertaine et son amélioration nécessite encore des politiques ambitieuses pour la soutenir. L'utilisation accrue de l'énergie nucléaire ouvre un débat difficile sur le stockage des déchets radioactifs, l'épuisement des réserves et les coûts élevés en période de risques climatiques. D'autre part, l'amélioration de l'efficacité énergétique – en supposant des mesures radicales – pourrait permettre d'économiser jusqu'à 40 % des émissions mondiales, tandis que les changements de comportement de consommation pourraient permettre d'économiser 10 à 15 %, voire plus.¹⁸⁶

Cet objectif n'a pas encore été atteint, loin s'en faut. La réduction de la consommation d'énergie nécessaire pour atteindre une diminution de 20 % avant 2020 n'a pas été confirmée.¹⁸⁷ Des analyses récentes montrent qu'entre

« Si l'UE a décidé de porter son objectif climatique pour 2030 à 55 %, elle est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. »

¹⁸⁵ Pour atteindre l'objectif de réduction de 55 % des GES, la Commission européenne a identifié une série d'actions nécessaires pour décarboniser les différents secteurs de l'économie. Elle a également indiqué que plusieurs instruments législatifs clés seront révisés. Parmi ces instruments législatifs soumis à révision figurent : la directive sur le système d'échange de quotas d'émission, le règlement sur la répartition de l'effort, la directive sur les énergies renouvelables, la directive sur l'efficacité énergétique, la directive sur la performance énergétique des bâtiments, les normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes et le règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

¹⁸⁶ *Decoupling economic growth from environmental harm* - EPRS | European Parliamentary Research: Eamonn Noonan with Stefano Vrizzi, Global Trends Unit/PE 651.916 - July 2020 [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/651916/EPRS_ATA\(2020\)651916_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2020/651916/EPRS_ATA(2020)651916_EN.pdf)

¹⁸⁷ European Environment Agency Trends and projections in Europe - 2020

« Une stratégie industrielle solide garantissant la neutralité carbone de l'Europe devrait servir de tremplin au leadership industriel européen dans les solutions basées sur les énergies renouvelables, la décarbonation et le numérique. »

2000 et 2018, les secteurs des transports et des services ont augmenté leur consommation totale d'énergie de 10,8 % et 20,2 % respectivement.¹⁸⁸

La consommation d'énergie dans le secteur tertiaire devrait continuer à augmenter, notamment en raison de l'utilisation accrue de l'électricité dans le secteur informatique et les centres de données. En revanche, au cours de la même période, la consommation d'énergie du secteur résidentiel a diminué de 4,5 % et celle du secteur industriel de 14,6 %, ce qui est probablement dû à la crise financière et économique de 2008 et au processus de désindustrialisation qui en a résulté. Puisque « l'énergie la moins chère et la plus propre est celle que nous n'utilisons pas »,¹⁸⁹ le principe d'efficacité énergétique devrait être une priorité pour l'Union européenne afin d'atteindre ses objectifs climatiques.

En d'autres termes, l'UE devrait agir en tant que principal promoteur de mesures transformatrices. Elle devrait alors 1) concevoir une politique industrielle intégrée axée sur des missions stratégiques liées à la décarbonation ; 2) aligner les politiques d'infrastructure et de mobilité sur cette vision à long terme ; 3) stimuler la production et la consommation durables ; 4) concevoir un cadre global pour améliorer les puits de carbone naturels.

5.2.3.1. Une politique industrielle européenne durable : établir un programme spécifique pour la décarbonation de l'industrie à forte intensité énergétique (EII)

Les priorités de la transformation industrielle devraient être de réduire l'utilisation des ressources et de l'énergie,

les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, ainsi que les déchets solides. Une stratégie industrielle solide garantissant la neutralité carbone de l'Europe devrait servir de tremplin au leadership industriel européen dans les solutions basées sur les énergies renouvelables, la décarbonation et le numérique.

L'ICSE propose ici de renforcer le lien entre la nouvelle stratégie industrielle proposée par la Commission européenne, et le projet « Ajustement à l'objectif 55 ». Comme indiqué plus haut, l'UE ne doit pas compter uniquement sur les mécanismes de tarification du carbone pour décarboner ses industries à forte intensité en énergie. Une stratégie industrielle neutre sur le plan climatique et des stratégies sectorielles concrètes de décarbonation sont nécessaires pour compléter cette approche de plafonnement et d'échange.

Pour réaliser la transition vers la neutralité climatique, nous devons élaborer des feuilles de route sectorielles de décarbonation afin d'assurer une transition équitable de la main-d'œuvre, tout en accélérant le développement d'infrastructures et de technologies à faible émission de carbone.

Cette interdépendance des objectifs politiques doit se refléter dans une approche globale : une véritable stratégie industrielle neutre sur le plan climatique doit favoriser les investissements et renforcer l'emploi et les chaînes de valeur stratégiques dans l'UE de manière à contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte vert pour l'Europe. Une nouvelle stratégie industrielle européenne, associée au plan d'action pour l'économie circulaire et à une approche globale de la transition juste, devrait être la « pierre angulaire de l'action climatique de l'UE et fournir les outils politiques et financiers nécessaires à l'industrie européenne pour passer à l'économie verte ».¹⁹⁰

¹⁸⁸ Joint Research Center, 2020, Energy Consumption and Energy Efficiency trends in the EU-28, 2000-2018

¹⁸⁹ ETUC resolution on "Fit for 55" package - Adopted 22.03.2021 - <https://www.etuc.org/en/document/etuc-resolution-fit-55-package>

¹⁹⁰ ETUC resolution on European Green Deal initiatives: Climate Law, EU Sustainable Investment Plan, Just Transition Fund Regulation and new EU Industrial Strategy - Adopted 09.06.2020

Fournir un cadre complet pour mettre l'industrie européenne sur la voie de la neutralité climatique d'ici 2050

Des investissements massifs dans le développement et le déploiement de technologies de pointe à faible émission de carbone sont nécessaires (par ex., par le développement de l'énergie hydraulique renouvelable, des batteries ou d'autres technologies propres permettant des processus de production industrielle à faible émission de carbone). Il serait également essentiel de créer des marchés pilotes pour les produits à faible teneur en carbone, par des mesures appropriées (par ex., dans les marchés publics, des « contrats de carbone » afin de promouvoir l'utilisation d'acier, de ciment et de produits chimiques à faible teneur en carbone). Un tel cadre, accompagné de réformes adéquates des lignes directrices sur les aides d'État, sera indispensable pour conserver une chaîne de valeur industrielle forte en Europe et maintenir l'emploi à long terme.

Définir une stratégie globale en matière d'énergies renouvelables

L'augmentation des objectifs en matière d'énergies renouvelables pourrait contribuer à garantir et à développer une chaîne de valeur industrielle dans l'UE pour les technologies renouvelables et donc à créer de nouveaux emplois de qualité. Toute augmentation des objectifs devrait être soutenue par une politique industrielle solide ainsi que par des investissements publics substantiels pour compenser les lacunes des acteurs privés dans le déploiement des nouvelles technologies. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel d'encourager une meilleure valorisation des flux de déchets et de l'utilisation rationnelle des matériaux, car la production à partir de matériaux secondaires est moins gourmande en énergie que la transformation des ressources primaires.

Soutenir les technologies intersectorielles en tant que solutions de décarbonation des industries à forte intensité énergétique

L'utilisation d'hydrogène renouvelable et durable pour produire de l'acier, de l'ammoniac ou des carburants synthétiques en est un bon exemple. L'hydrogène peut être produit de manière durable par l'électrolyse de l'eau alimentée par de l'électricité verte. L'hydrogène renouvelable est susceptible de jouer un rôle important dans la transition énergétique mondiale, car il pourrait constituer une source d'énergie propre pour des secteurs difficiles à électrifier directement, comme les transports et l'industrie. L'utilisation de l'hydrogène comme

vecteur énergétique élargit les possibilités de l'énergie renouvelable. Sa densité énergétique plus élevée le rend plus approprié que l'utilisation de batteries dans certaines applications.

Dans les cas où il peut être plus facilement transporté sur de grandes distances, dans des pipelines, il constitue une option de distribution et de stockage d'énergie relativement peu coûteuse. Enfin, la production d'hydrogène renouvelable par électrolyse est une source contrôlable pour répondre aux besoins en électricité, et qui peut contribuer à la flexibilité des sources d'énergie.

Mettre en place des plates-formes européennes de coopération

telles que des infrastructures partagées pour les technologies de production durable et l'organisation de symbioses industrielles. Cette coopération pourrait contribuer à promouvoir la collaboration industrielle, les alliances stratégiques comme moyen d'aider les entreprises à se convertir aux chaînes de valeur de l'avenir et à partager les coûts de R&D et d'investissement.

Soutenir les programmes de réajustement pour les PME

des chaînes de valeur des EII qui sont spécialisées dans les technologies conventionnelles, afin de les aider à redéfinir le positionnement de leur chaîne de valeur et à réorienter leurs compétences de base tout en préservant les emplois.

5.2.3.2. Transformer les infrastructures pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et intégrer des technologies durables et à faible émission de carbone

La politique de l'UE devrait en premier lieu inciter les États membres à donner la priorité à l'élaboration et à l'amélioration des politiques nationales qui permettent un déploiement accru des énergies renouvelables au niveau local, notamment en transposant en temps utile le « *Clean Energy Package* » et en mettant en œuvre de manière rigoureuse d'ambitieux plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC). De fait, afin de trouver des voies viables pour éviter un changement climatique dangereux, les modèles actuels, y compris le modèle européen, commencent à inclure de plus en

plus d'exemples de capture et de stockage du carbone, une technologie qui pourrait vraisemblablement éliminer le dioxyde de carbone des centrales électriques au charbon, puis stocker indéfiniment le carbone piégé dans les profondeurs du sol. Mais, et c'est là un point essentiel, nous ne pouvons pas nous fier entièrement à la promesse que les températures seront abaissées grâce à une série de mesures d'élimination du dioxyde de carbone d'ici la fin du siècle, et donc à la production de technologies neutres en carbone. Comment la technologie pourrait-elle nous permettre de « transformer notre civilisation, qui rejette actuellement 40 milliards de tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère chaque année, en une civilisation qui produit une élimination nette de dizaines de milliards »,¹⁹¹ en si peu de temps ?

Améliorer les synergies entre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le secteur de l'énergie a besoin d'une refonte totale, avec une transformation de la production d'énergie à base de combustibles fossiles en production d'énergie sans carbone, d'ici la seconde moitié de ce siècle. Aujourd'hui, 84 % de l'énergie utilisée provient des combustibles fossiles, 16 % étant issus des énergies renouvelables. Une analyse récente¹⁹² montre que, grâce à une mise à niveau accélérée, 65 % de l'énergie utilisée pourrait provenir des énergies renouvelables d'ici 2050. Cela constituerait un pas en avant pour certains pays dans la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Les énergies renouvelables représentent actuellement environ 25 % de la production mondiale d'électricité, le reste étant produit par des combustibles fossiles. En 2050, environ 80 % de toute l'électricité pourrait être produite par des énergies renouvelables. Le passage à un système énergétique durable, avec une part élevée d'énergies renouvelables, permettrait d'atteindre les objectifs climatiques et de s'autofinancer. Elle entraînerait des créations d'emplois massives d'ici à 2050, et les bénéfiques en termes de santé, d'environnement et de climat seraient jusqu'à six fois supérieurs aux coûts supplémentaires liés à la reconfiguration du secteur énergétique. En outre, pour infléchir les tendances actuelles et réduire davantage la consommation d'énergie en Europe, nous devons réviser les objectifs de la directive sur l'efficacité énergétique et les rendre juridiquement contraignants. Par conséquent, l'UE devrait adopter des exigences d'écoconception plus strictes pour les produits liés à l'énergie et étendre la gamme de produits couverts par la directive sur l'écoconception aux produits TIC, aux centres de données et à d'autres produits pertinents non liés à l'énergie. Par conséquent, le futur règlement sur les infrastructures énergétiques transeuropéennes (RTEE) doit prévoir un système énergétique à l'épreuve du temps et du climat, fondé sur le principe de l'efficacité énergétique et sur une énergie 100 % renouvelable. Il doit exclure tous les projets d'infrastructure qui utilisent directement ou indirectement les combustibles fossiles ou en dépendent, ainsi que les projets qui ne sont pas conformes à la protection de la nature.

¹⁹¹ Climate scientists: concept of net zero is a dangerous trap - James Dyke, Robert Watson and Wolfgang Knorr - 27th April 2021. <https://www.social-europe.eu/climate-scientists-concept-of-net-zero-is-a-dangerous-trap>

¹⁹² IRENA (2019), Climate Change and Renewable Energy: National policies and the role of communities, cities and regions (Report to the G20 Climate Sustainability Working Group (CSWG)), International Renewable Energy Agency

Construire de nouvelles infrastructures pour soutenir les nouvelles technologies et les nouveaux process industriels

Par exemple, l'utilisation à grande échelle d'hydrogène renouvelable et de carburants électriques nécessitera de grandes quantités d'énergie renouvelable, un grand nombre d'électrolyseurs, le stockage de l'hydrogène, des technologies de conversion, des systèmes de distribution tels que des pipelines ou des navires, ainsi que des changements et de nouvelles conceptions selon l'utilisation finale des technologies. La difficulté réside dans le fait que l'investissement dans cette infrastructure doit devancer la demande si l'on ne veut pas étouffer les premiers progrès. Une planification soigneusement coordonnée, associée à des incitations ciblées, sera nécessaire pour garantir que la bonne infrastructure sera construite au bon moment. L'hydrogène renouvelable nécessitera une mise à niveau stratégique et rapide de la production et de la distribution d'électricité renouvelable et devra être traité dans le cadre de la gouvernance de l'Union de l'énergie. Il faudra notamment établir une feuille de route précise sur le déploiement d'installations d'hydrogène et de capacités énergétiques renouvelables variables, ainsi que sur l'adaptation des secteurs de demande tardive. L'exploitation des synergies intersectorielles devrait être considérée comme une priorité pour dégager des investissements substantiels à cet égard.

S'attaquer sérieusement aux limites des technologies de captage et de stockage du carbone

À ce jour, il est largement admis que le captage direct dans l'air, en raison de ses coûts exorbitants et de sa demande d'énergie,¹⁹³ s'il devient un jour possible de le déployer à grande échelle, ne sera pas la solution miracle qui nous débarrassera des émissions de GES en peu de temps.¹⁹⁴ Pourtant, les trajectoires européennes actuelles qui visent à limiter le réchauffement à 1,5°C reposent sur le déploiement à grande échelle de mesures d'élimination du dioxyde de carbone (EDC),¹⁹⁵ qui sont à ce jour incertaines et comportent des risques évidents. Il convient de préciser ici que la priorité absolue devrait toujours être de réduire les émissions aussi rapidement que possible, sans se fier indûment à la possibilité de les éliminer par la suite. Tous les efforts doivent être faits pour décarboniser notre économie et nos sociétés, et l'élimination du carbone doit finalement compléter, et non remplacer, les réductions d'émissions.

L'ICSE recommande donc à l'UE d'adopter un objectif de réduction des émissions à l'horizon 2030, complété par un objectif distinct pour les absorptions, afin de garantir que les deux progressent à l'échelle nécessaire, indépendamment l'un de l'autre, tout en évitant la confusion et les initiatives contre-productives. Le fait de mélanger les émissions et les absorptions dans un seul objectif permettrait à d'autres pays de faire de même et compromettrait la transparence et la confiance nécessaires pour accélérer la transition vers la neutralité climatique.¹⁹⁶

Il est essentiel de repenser les systèmes de mobilité en fonction de l'accessibilité

plutôt que du déplacement physique, pour inverser la croissance actuelle de la possession et de l'utilisation des voitures, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports (qui représentent aujourd'hui environ 23 % des émissions mondiales de CO₂). L'accessibilité est une combinaison de mobilité et de proximité, c'est-à-dire qu'elle permet aux personnes d'accéder facilement aux emplois, aux possibilités diverses, aux biens, aux services et aux équipements. Améliorer l'accessibilité en donnant la priorité aux modes de transport durables et en créant une proximité entre les populations et les lieux peut contribuer de manière importante (avec l'amélioration des technologies des véhicules et des carburants) à accroître le potentiel d'atténuation, tout en améliorant la qualité de vie grâce à de meilleurs résultats en matière d'équité, de santé, d'économie, de sécurité routière et d'environnement au sens large.

¹⁹³ Le captage direct dans l'air (CAD) est toujours coûteux car, même si la concentration de dioxyde de carbone dans l'air augmente, il reste très dilué et sa séparation nécessite beaucoup d'énergie. La CDA est également coûteuse parce qu'il n'y a pas encore beaucoup d'entreprises impliquées ou de projets disponibles. Une autre raison est que les marchés du CO₂ sont limités et ne peuvent fournir suffisamment de revenus pour compenser le coût de la capture. In *Direct Air Capture: Resource Considerations and Costs for Carbon Removal* - Katie Lebling, Noah McQueen, Max Pisciotta and Jennifer Wilcox - World Resources Institute - January 6, 2021. *Direct Air Capture: Definition, Cost, & Considerations* | World Resources Institute (wri.org)

¹⁹⁴ Des publications récentes aux États-Unis prétendent possible que la capture directe de l'air puisse éliminer près d'un milliard et demi de tonnes de dioxyde de carbone par an d'ici 2050 – ce qui équivaut à retirer environ 300 millions de voitures de la circulation pendant un an – si la technologie peut se déployer aussi rapidement que l'énergie solaire photovoltaïque et si nous commençons dans les prochaines années. *CarbonShot: Federal Policy Options for Carbon Removal in the United States* - Jamey Mulligan, Alex Rudee, Katie Lebling, Kelly Levin, James Anderson and Ben Christensen - World resources Institute - January 31, 2020

¹⁹⁵ When the European Commission announced it would raise the EU 2030 target to at least -55%, it also introduced the idea of a Net target (instead of an absolute one) for 2030 in the Impact Assessment accompanying the Commission's proposal. This amounts to state that the 2030 target now combines both emission cuts and carbon removals.

¹⁹⁶ *Now is the time for an honest conversation about carbon dioxide removal*- Mark Preston - Bellona Europa (NGO) - 6 oct. 2020

5.2.3.3. Consommation et production durables : stimuler l'économie circulaire

La réduction de la consommation de ressources naturelles en tenant compte de l'empreinte industrielle globale de l'Union européenne contribuerait à l'objectif général de réduction des GES.¹⁹⁷ Le recyclage devrait être le dernier recours dans une économie circulaire : les fonds seraient utilisés à meilleur escient pour étudier les options sans matières premières. Fixer des objectifs de réduction de l'utilisation de matières premières et de la consommation à l'échelle de l'UE devrait être envisagé comme partie intégrante d'un dispositif de surveillance de l'économie circulaire plus contraignant, à mettre en place depuis les niveaux européen et national jusqu'au niveau des entreprises et des produits.

« Le recyclage devrait être le dernier recours dans une économie circulaire : les fonds seraient utilisés à meilleur escient pour étudier les options sans matières premières. »

Promouvoir et étendre le cadre de l'écoconception

Afin que les produits durables deviennent la norme, il convient de soutenir l'extension de l'éventail des produits concernés par des exigences minimales de performance de type écoconception, notamment en ce qui concerne le contenu matériel et chimique, la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité, l'empreinte carbone et environnementale, et l'approvisionnement durable (contenu recyclé notamment). Établir la normalisation de certains composants pour réduire la diversité des pièces de rechange, et simplifier les réparations (par exemple, les chargeurs et les connecteurs) en fixant des exigences minimales en matière de conception pour le démontage, et d'accès public aux pièces de rechange et aux manuels de réparation, pour tous les produits électriques et électroniques. Une extension des garanties légales pourrait être accordée aux groupes de produits dont la durée de vie est nettement supérieure à deux ans (par exemple, pour une machine à laver). Dans ce cas, une période prolongée de la charge de la preuve de dysfonctionnement devrait également être imposée au fabricant.

¹⁹⁷ Les niveaux de consommation actuels mettent à rude épreuve les limites de la Terre : selon le WWF, les ressources de 2,8 planètes seraient absorbées si les niveaux de l'UE étaient appliqués à l'échelle mondiale.

Mettre en place des incitations économiques efficaces pour les stratégies d'économie des ressources

La mise en place d'incitations visant à créer un marché dynamique de la réparation réduirait les coûts et encouragerait les utilisateurs à réparer (par ex., une TVA réduite sur les services de réparation, une réduction d'impôt pour les personnes ayant réparé des produits). Les systèmes fiscaux nationaux et les incitations financières devraient soutenir les activités de réutilisation, par exemple en réduisant la TVA sur les activités de réparation et les produits d'occasion, et en prélevant des taxes sur les emballages à usage unique, afin d'encourager les ménages à produire moins de déchets. Faire des marchés publics durables et circulaires l'option par défaut, et envisager d'en faire également le choix par défaut pour les entreprises privées ayant une obligation de fournir un rapport dans le cadre de leurs publications d'informations non-financières. L'introduction d'une législation visant à créer un « acte d'achat durable » européen pour utiliser le levier des marchés publics permettrait de favoriser des formes de production durables sur le plan social et environnemental, par exemple en ce qui concerne l'utilisation d'une main-d'œuvre organisée collectivement et rémunérée équitablement, des formes durables d'agriculture et d'utilisation des terres, et l'utilisation de matériaux recyclés. Accélérer la mise en place de passeports numériques pour les produits qui engloberaient toutes les informations susmentionnées et renforceraient le pouvoir des consommateurs, la surveillance du marché et l'élaboration des politiques.

Développer de nouvelles exigences d'écoconception pour les produits numériques et électroniques

(par exemple, pour que les batteries des voitures électriques soient durables, réparables et recyclables à un prix abordable). Mise en place d'une responsabilité élargie du producteur (REP) dans l'UE, en vertu de laquelle le fabricant serait responsable de l'ensemble du cycle de vie des produits. Dans le domaine technologique, elle pourrait être étendue à la fixation d'une période minimale de compatibilité des nouveaux logiciels avec le matériel existant. Dans le même ordre d'idées, l'allongement d'un an de la durée de vie des smartphones et autres appareils électroniques permettrait à l'UE d'économiser autant d'émissions de carbone qu'en retirant 2 millions de voitures de la circulation chaque année.¹⁹⁸

S'attaquer aux problèmes croissants de gestion des déchets

Tous les emballages doivent être conçus pour être réutilisés et recyclés, offrir une transparence sur leur composition chimique, être collectés séparément et les matériaux doivent provenir de sources durables. Les emballages réutilisables devraient représenter au moins 30 % du marché d'ici à 2030 pour tous les emballages primaires, et au moins 70 % pour les emballages de boissons. Contrôler et limiter les transferts de déchets à l'échelle mondiale : les déchets ne doivent pas être transférés vers des pays tiers où les réglementations sont moins strictes et les infrastructures de recyclage insuffisantes. Au contraire, l'Europe devrait réutiliser et recycler ses propres déchets aussi près de la source que possible, en créant des emplois locaux. L'application stricte des nouveaux amendements à la Convention de Bâle est essentielle.

¹⁹⁸ The climate cost of 'disposable smartphones- European environmental Bureau - 2019. <https://eeb.org/library/coolproducts-briefing/>

5.2.3.4. La contribution vitale des puits de carbone naturels à la réduction des émissions de GES

Les scénarios climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) misent sur les résultats de l'élimination du carbone pour atteindre l'objectif climatique de 1,5 °C convenu au niveau mondial, et l'article 4 de l'accord de Paris reconnaît explicitement « l'élimination des gaz à effet de serre par les puits » comme un moyen d'équilibrer les émissions continues.

Les solutions fondées sur la nature

des méthodes qui reposent sur l'amélioration de la capacité d'absorption du carbone par les forêts et les sols.

La Commission européenne réexamine actuellement les règles fixées dans le règlement relatif à la comptabilisation des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) afin de garantir la réalisation des nouveaux objectifs climatiques ambitieux de l'UE. L'UTCATF joue un rôle clé dans la réalisation de l'objectif de neutralité climatique de 2050, car les objectifs de l'Accord de Paris ne peuvent être atteints sans une contribution importante du secteur des terres, y compris les mesures liées à la production dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture, et les mesures liées à la demande en matière de régimes alimentaires plus sains et de réduction des déchets alimentaires.

Les solutions fondées sur la nature sont des méthodes qui reposent sur l'amélioration de la capacité d'absorption du carbone par les forêts et les sols. Le reboisement et l'afforestation sont les pratiques les plus connues. Parmi les autres stratégies figurent les pratiques agricoles régénératrices ou les techniques de gestion des terres et des cultures qui retiennent ou augmentent l'absorption du

carbone par le sol, la restauration des zones humides côtières telles que les mangroves, et les pratiques océaniques visant à restaurer les herbiers marins ou à cultiver le varech. Ces stratégies visent essentiellement à renforcer la capacité naturelle de notre planète à capter le carbone. Elles devraient permettre de résoudre simultanément plusieurs problèmes, en raison des avantages en termes de biodiversité et de récréation d'écosystèmes productifs.¹⁹⁹

Les océans sont l'un des principaux puits de carbone naturels. Selon le Forum économique mondial, ils sont capables d'absorber environ un tiers des émissions mondiales de CO₂. Le principal mécanisme d'absorption du CO₂ est appelé « pompe à carbone physique ». 90 % du CO₂ atmosphérique est transféré à l'eau de mer de surface par diffusion. Le CO₂ dissous est ensuite transporté par les courants océaniques vers les couches profondes de l'océan. Les herbiers marins jouent un rôle clé, puisqu'ils représentent 10 % de la capacité de l'océan à stocker le CO₂, en le captant jusqu'à 35 fois plus vite que les forêts. Cependant, la superficie des prairies sous-marines a diminué de 7 % par an depuis 1990, en raison de l'aménagement des côtes, du dragage et de la baisse de la qualité de l'eau. En outre, les menaces que font peser les micro-plastiques marins sur le piégeage du carbone dans les océans sont de plus en plus connues : l'impact des plastiques marins sur les écosystèmes responsables des échanges gazeux et de la circulation du CO₂ marin peut entraîner une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.²⁰⁰



Les herbiers marins jouent un rôle clé, puisqu'ils représentent **10 % de la capacité de l'océan à stocker le CO₂**, en le captant jusqu'à **35 fois plus vite que les forêts.**

Dans les forêts, la séquestration du carbone se fait par la photosynthèse. Dans des conditions normales, il y a une absorption nette de CO₂ et une libération nette d'oxygène dans les plantes. Selon l'Évaluation des ressources

¹⁹⁹ Carbon removal: Complementing or clouding climate action? - European Environmental Bureau - Coralie Boulard - February 2021

²⁰⁰ Les micro-plastiques marins 1) affectent la photosynthèse et la croissance du phytoplancton ; 2) ont des effets toxiques sur le zooplancton et affectent leur développement et leur reproduction ; 3) affectent la pompe biologique marine ; 4) affectent le stock de carbone océanique. Le phytoplancton et le zooplancton sont les plus importants producteurs et consommateurs de l'océan.

99%

99 % du carbone forestier se trouve dans la **biomasse vivante et la matière organique du sol**, le reste se trouve dans le bois mort et la litière.

forestières mondiales 2020, 99 % du carbone forestier se trouve dans la biomasse vivante et la matière organique du sol, le reste se trouvant dans le bois mort et la litière.

Malgré leur potentiel théorique, ces stratégies d'élimination du CO₂ comportent certaines incertitudes. Par exemple, les puits naturels ne sont ni stables ni permanents. Les forêts ne sont pas protégées contre les perturbations naturelles et humaines et le carbone capturé par les puits peut être vulnérable à des fuites futures. Le cas des incendies de forêt en Australie en 2019 est un exemple frappant de la vulnérabilité des fonctions de puits de carbone des forêts, et « les effets accrus du changement climatique ne feront qu'exacerber cette fragilité ».²⁰¹

En effet, les puits de carbone naturels sont empêchés de fonctionner au mieux. L'augmentation de la déforestation au cours des dernières décennies a fait baisser le stock total de carbone forestier de 668 milliards de tonnes en 1990 à 662 milliards de tonnes en 2020.²⁰² Ces projections se sont encore aggravées entre-temps pour le stock européen : d'ici 2025, les forêts européennes devraient contenir 18 % de carbone en moins qu'au début des années 2000, selon les informations publiées en 2020 par la Commission européenne.²⁰³ À ce jour, la biosphère terrestre de l'Europe absorbe 7 à 12 % des émissions anthropiques européennes de CO₂.

D'autre part, les terres disponibles dans l'UE pourraient ne pas être suffisantes pour permettre la plantation à grande échelle d'arbres, sans compromettre gravement la biodiversité²⁰⁴ et la sécurité alimentaire.²⁰⁵ La promotion de solutions d'élimination basées sur la nature est donc entravée par le fait que les puits de l'UE ont été mis sous pression par une exploitation économique accrue et les effets négatifs du changement climatique.

C'est pourquoi une politique active et bien structurée est nécessaire. Si les limites et les incertitudes liées à l'élimination du carbone doivent être pleinement prises en compte dans nos politiques climatiques, leur contribution reste absolument essentielle pour atteindre des objectifs ambitieux. Les terres jouent un rôle important dans le système climatique et constituent la base principale des moyens de subsistance et du bien-être de l'homme, y compris la fourniture de nourriture, d'eau douce et de multiples autres services écosystémiques, ainsi que la biodiversité.

Ce qui est en jeu, c'est que « le report des réductions des émissions de GES de tous les secteurs implique des choix impossibles, notamment une perte irréversible des fonctions et des services des écosystèmes terrestres nécessaires à l'alimentation, à la santé, à l'habitabilité et à la production, ce qui entraîne des répercussions économiques de plus en plus importantes sur de nombreux pays dans de nombreuses régions du monde », conclut le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres.²⁰⁶

L'activité humaine affecte directement plus de 70 % de la surface terrestre mondiale sans glace. Cette tendance peut et doit être inversée pour rétablir l'effet positif du puits de carbone naturel. Compte tenu de l'interdépendance de ces défis liés à la biodiversité, au climat, aux terres et à l'alimentation, la coordination et la cohérence entre les différentes politiques touchant à l'utilisation des terres sont vitales. Le déploiement à grande échelle de la bioénergie étant limité par le coût et la disponibilité de la biomasse, il convient d'accorder une attention particulière aux techniques qui combinent le piégeage naturel du carbone et l'utilisation agricole, et qui, par conséquent, n'entrent pas en concurrence avec la production alimentaire ou les écosystèmes.

7-12%

À ce jour, la **biosphère terrestre de l'Europe absorbe 7 à 12 %** des émissions anthropiques européennes de CO₂.

²⁰¹ Op. cit.

²⁰² Food and Agriculture Organisation of the United Nations, Global Forest Resources Assessment 2020: <http://www.fao.org/3/CA8753EN/CA8753EN.pdf>

²⁰³ Commission delegated regulation amending Annex IV to Regulation (EU) 2018/841 of the European Parliament and of the Council as regards the forest reference levels to be applied by the Member States for the period 2021-2025

²⁰⁴ Can tree planting solve climate change? - FERN - 1 July 2020 - <https://www.fern.org/publications-insight/can-tree-planting-solve-climate-change-2172/>

²⁰⁵ Il a été estimé que la bioénergie avec captage et stockage du carbone nécessiterait entre 0,4 et 1,2 milliard d'hectares de terres. In BECCS deployment: a reality check - Grantham Institute - imperial College - London - Briefing paper No 28 January 2019

²⁰⁶ IPCC, 2019: Summary for Policymakers. In: Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems <https://www.ipcc.ch/srcl/chapter/summary-for-policymakers/>

Seule la biomasse qui respecte les critères de durabilité devrait être considérée comme neutre en carbone dans la législation climatique de l'UE

Les émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion de la biomasse qui ne répond pas à ces critères doivent être prises en compte dans les mécanismes de tarification du carbone. Compte tenu de ces incertitudes et de l'impact potentiel sur les ressources, la biodiversité et la santé des sols, l'ampleur du déploiement de la BECCS (bioénergie associée au captage et stockage du CO₂) devrait être limitée aux seules circonstances où il est prouvé qu'elle est bénéfique. Une bonne gouvernance et des incitations financières sont nécessaires pour stimuler une BECCS de haute qualité, à ce niveau restreint.

La PAC doit fixer des objectifs concrets contre la conversion en terres cultivées et financer la restauration des puits de carbone endommagés

La paludiculture (techniques de réhumidification visant à remédier à la dégradation passée des tourbières drainées) ou d'autres pratiques agricoles permettant le piégeage du carbone devraient être soutenues financièrement par des subventions supplémentaires au titre de la PAC, par l'intermédiaire d'éco-régimes et d'interventions de développement rural.

Renforcer l'action de l'UE contre la déforestation et la dégradation des forêts

la sylviculture devrait être gérée de manière durable sous le contrôle de systèmes de certification. Mettre en place un dispositif de sauvegarde pour garantir que les puits de carbone de l'UE ne puissent pas s'amenuiser (comptabilité « net-net »).

Proposer une restriction sévère des micro-plastiques dans les produits mis sur le marché de l'UE/EEE afin d'éviter leur rejet dans l'environnement marin après un cycle de vie très polluant

Une politique « gagnant-gagnant-gagnant » pour le climat, l'environnement et la santé humaine.

Les micro-plastiques, une fois dans l'environnement, ne sont pas biodégradables. Ils ont été détectés non seulement dans le milieu marin, mais aussi dans les systèmes d'eau douce, notamment les marais, les ruisseaux, les étangs, les lacs et les rivières en Europe. Ils s'accumulent dans les animaux ainsi que dans l'eau potable, et sont donc consommés par les humains, avec des expositions variables.²⁰⁷

De plus, alors que l'on s'inquiète de plus en plus de l'impact du plastique sur les océans, les écosystèmes et la santé humaine, il existe une autre dimension largement cachée de la crise du plastique : sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Les plastiques sont en fait issus de combustibles fossiles et émettent des gaz à effet de serre du début à la fin. Des gaz à effet de serre sont en effet émis à chaque étape de son cycle de vie : 1) l'extraction et le transport des combustibles fossiles, 2) le raffinage et la fabrication du plastique, 3) la gestion des déchets plastiques, 4) l'impact continu du plastique une fois qu'il a atteint nos océans, nos cours d'eau et nos paysages. Les émissions de gaz à effet de serre provenant du cycle de vie du plastique menaceraient même la capacité de la communauté mondiale à maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5°C. En 2019, la production et l'incinération du plastique ont ajouté plus de 850 millions de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, soit l'équivalent des émissions de 189 centrales à charbon de 500 mégawatts.²⁰⁸ D'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre dues au plastique pourraient atteindre plus de 56 gigatonnes, soit 10 à 13 % de l'ensemble du budget carbone restant.²⁰⁹

En fin de compte, le plastique qui n'est pas géré finit par se retrouver dans l'environnement, où il continue d'avoir des répercussions sur le climat à mesure qu'il se dégrade. Les micro-plastiques présents dans les océans peuvent de fait nuire à la capacité de l'océan à absorber et à séquestrer le dioxyde de carbone, car ils peuvent réduire la capacité du phytoplancton à fixer le carbone par photosynthèse. Cela signifie que la pollution plastique peut interférer avec le plus grand puits de carbone naturel de la planète, et devrait susciter une réaction politique immédiate. Ce qui inclut :

- mettre fin à la production et à l'utilisation de plastique à usage unique et jetable,
- instaurer la responsabilité élargie du producteur en tant que composante essentielle des économies circulaires,
- adopter et appliquer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, y compris la production de plastique.

²⁰⁷ La contamination et l'accumulation de microplastiques par l'homme peuvent se produire par le biais de la nourriture (en raison de l'emballage et de la consommation d'aliments de la mer), de l'air (inhalation d'air contaminé) et de l'eau potable.

²⁰⁸ Plastic & Climate: The Hidden Costs of a Plastic Planet - Center for International Environmental Law (CIEL) - 2019 - <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2019/05/Plastic-and-Climate-FINAL-2019.pdf>

²⁰⁹ *Op. cit.*

5.3. La santé de notre planète et santé humaine ne font qu'un

À la lumière de la récente épidémie de COVID, le chapitre mettra en avant de nouvelles synergies et de nouveaux ajustements, entre l'atténuation du changement climatique et des objectifs plus généraux tels que la santé et la qualité de l'environnement au sens large. Nous sommes appelés à participer à un double changement de paradigme : placer la santé au cœur de nos politiques publiques, et placer l'environnement au cœur de nos politiques de santé. C'est la mission fondamentale de l'État social-écologique (établir le lien entre inégalités et crises écologiques, et le lien entre santé des écosystèmes et santé humaine).

Il est temps de dépasser l'approche coût-bénéfice, qui continue de dominer nos actions et nos décisions collectives. Cette approche attribue à chaque aspect de la vie une valeur monétaire et évalue nos actions et nos investissements en fonction de leur coût monétaire relatif par rapport à leur bénéfice monétaire relatif. Selon une analyse coûts-avantages, les « coûts » d'un investissement dans l'atténuation du changement climatique seraient supérieurs aux « avantages » monétaires d'un maintien du statu quo. En revanche, une approche co-bénéficiaire reconnaît la « valeur intrinsèque de la santé de nos populations et de notre planète et leur rôle en tant que fondement de toute activité économique ». ²¹⁰ Si nous adoptons cette perspective, nous nous rendons compte que l'atténuation du changement climatique est non seulement vitale pour notre santé et notre bien-être collectifs, mais qu'elle entraîne également des économies sociales considérables résultant de l'amélioration de la santé, ainsi que des gains économiques associés à la création d'environ 24 millions de nouveaux emplois d'ici 2030. Une approche co-bénéficiaire reconnaît donc les interconnexions intrinsèques entre nos systèmes

sociaux et écologiques comme la base d'une économie juste et durable, la santé étant le parfait connecteur. ²¹¹

Pour y parvenir, nous devons montrer que le choix d'une optique de bien-être lors de la conception des politiques d'atténuation du changement climatique est susceptible d'apporter des avantages plus vastes en termes de ce bien-être, tant à court qu'à long terme. Un exemple concerne les synergies entre la réduction simultanée de la pollution atmosphérique et des émissions de GES. La réduction de la combustion des combustibles fossiles permettrait de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), mais aussi les particules et autres composés chimiques qui y sont liés, ce qui aurait des effets bénéfiques sur la qualité de l'air et la santé. ²¹² La pollution de l'air est donc étroitement liée au changement climatique – le principal moteur du changement climatique est la combustion de combustibles fossiles, qui contribue également de manière importante à la pollution de l'air, laquelle, avec l'introduction de déchets dans notre environnement, a des effets négatifs sur l'écosystème dont nous dépendons. Les efforts visant à atténuer l'un peuvent améliorer l'autre.

Notre approche vise à intégrer la santé dans les politiques de réduction des émissions de carbone, depuis le début jusqu'à l'action intersectorielle. La plupart des mesures et des politiques visant à réduire les émissions

« Si la pollution est un problème mondial, elle touche plus sévèrement les groupes les plus fragiles. »

²¹⁰ Five Pathways toward Health-Environment Policy in a Well-being Economy - WEAll Working group: Éloi Laurent, Fabio Battaglia, Giorgia Dalla Libera Marchiori, Alessandro Galli, Amanda Janoo, Raluca Munteanu, Claire Sommer - May 2021

²¹¹ Watts, N., et al., 2019. The Lancet Countdown on health and climate change: ensuring that the health of a child born today is not defined by a changing climate. The Lancet, 394(10211), pp. 1836-1878.

²¹² En plus du dioxyde de carbone et les autres gaz à effet de serre (GES), le monde est actuellement confronté au problème des polluants locaux tels que les oxydes de soufre (SO_x), les oxydes d'azote (NO_x), les particules et les composés organiques volatils (COV) qui sont nocifs pour la santé.

« En d'autres termes, les ménages à faible revenu sont les moins responsables des émissions de CO₂, mais ce sont eux qui en souffrent le plus, car ils sont obligés de vivre avec des polluants et/ou des effets directs du changement climatique que les pollueurs eux-mêmes paient pour éviter. »

de gaz à effet de serre peuvent être bénéfiques pour la santé humaine, si elles sont conçues et mises en œuvre de manière adéquate. Ces mesures dont on sait qu'elles sont bénéfiques sont notamment celles qui réduisent les émissions de polluants nocifs pour la santé en modifiant la production d'énergie, l'efficacité énergétique, les transports durables et le contrôle des décharges, entre autres.²¹³ En veillant à ce que les systèmes de santé figurent parmi les secteurs prioritaires, on peut aligner l'action contre le changement climatique sur les objectifs d'amélioration de la santé et du bien-être.

Les effets de la pollution sont largement connus. Parmi les effets immédiats, la respiration d'un air pollué expose l'homme à un risque accru d'asthme et d'autres maladies respiratoires. Les polluants atmosphériques sont pour la plupart cancérigènes et endommagent les systèmes immunitaire, endocrinien et reproducteur, tandis que les niveaux élevés de pollution par les particules ont été associés à davantage d'incidences de problèmes cardiaques. Des études à plus long terme montrent que les produits chimiques toxiques libérés dans l'air se déposent dans les plantes et les sources d'eau. Lorsque les animaux mangent les plantes contaminées et boivent l'eau, les molécules polluantes remontent la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme.

Si la pollution est un problème mondial, elle touche plus sévèrement les groupes les plus fragiles. De nombreuses études ont montré que certains polluants ont des effets néfastes sur la croissance prénatale, tandis que le processus de vieillissement rend les personnes âgées plus vulnérables aux effets néfastes des contaminants environnementaux sur la santé. Plus encore, ces études indiquent que les effets de la pollution ont tendance à être plus graves pour des sous-groupes spécifiques en fonction des disparités territoriales et de la richesse,²¹⁴ ce qui fait que certaines communautés subissent des conséquences environnementales plus négatives que d'autres. D'autres études suggèrent que, même dans les cas de niveaux de pollution relativement faibles, et en plus des effets sur la santé physique, l'exposition affecte négativement les évaluations individuelles du bien-être.

Les objectifs combinés de la lutte contre la pollution et de la réalisation d'un bien-être durable, y compris la santé, nécessiteraient des mesures d'adaptation et de protection pour lutter contre ces inégalités d'exposition à la pollution. Construire un nouveau modèle environnemental signifierait alors atténuer de manière drastique la pollution mondiale, lutter contre ses effets néfastes sur la nature et l'homme et compenser les injustices.

²¹³ Protecting health in Europe from climate change: 2017 Update - WHO - 2017 https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0004/355792/ProtectingHealthEuropeFromClimateChange.pdf

²¹⁴ Près de neuf personnes sur dix vivant en milieu urbain sont touchées par la pollution atmosphérique. Les populations vivant en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de toutes les régions sont les plus exposées.. Guillerm N, , Cesari G. Fighting ambient air pollution and its impact on health: from human rights to the right to a clean environment. *Int J Tuberc Lung Dis*. 2015;

²¹⁵ Laurent É, et al. (2021) Toward Health-Environment Policy in a Well-being Economy. In: Laurent É. (eds) *The Well-being Transition*. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-67860-9_5

« Les politiques qui modifient l'environnement ont également des répercussions sur les personnes qui y vivent. Et lorsque certaines personnes ont accès à des ressources qui leur permettent d'atténuer ces effets alors que d'autres n'y ont pas accès, cela devient un problème de justice sociale. »

Compte tenu de tous les avantages de vivre ou de travailler dans un environnement naturel évoqués jusqu'à présent, et du fait que la pollution est la cause de près d'un demi-million de décès chaque année dans la seule Union européenne, l'Agence européenne pour l'environnement a récemment appelé à un « changement systématique par le biais de politiques visionnaires », afin de protéger l'environnement et d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens européens.²¹⁵

Il en va de même pour la biodiversité. Le 20 mai 2020, la Commission européenne a adopté la Stratégie en faveur de la biodiversité et la *Farm to Fork Strategy* – « de la ferme à la fourchette ». Éléments centraux du Pacte vert pour l'Europe, ces initiatives s'attachent à renforcer la résilience de l'Europe. Ces stratégies environnementales constituent une avancée importante car elles reconnaissent que la protection de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique sont essentielles pour l'avenir des Européens et, surtout, qu'elles se renforcent mutuellement.

Cette revalorisation de la biodiversité dans l'agenda politique de l'Union européenne met en évidence les interactions entre les activités humaines, les écosystèmes et le climat. La protection de la biodiversité n'aurait donc pas seulement pour but de protéger les écosystèmes en tant que tels, elle serait également un moyen de garantir la bonne marche des fonctions écosystémiques associées. Une biodiversité préservée, par exemple, permet de maintenir des barrières naturelles entre les espèces

pour prévenir les pandémies, et des écosystèmes sains qui nettoient notre eau, purifient notre air, entretiennent nos sols, régulent le climat, recyclent les nutriments et nous fournissent de la nourriture.

Pourtant, la croissance continue des populations humaines et de la consommation par habitant a entraîné une exploitation non durable de la diversité biologique de la Terre, aggravée par le changement climatique, l'acidification des océans et d'autres impacts environnementaux anthropiques. En conséquence, la biodiversité continue de décliner, mettant en évidence le lien entre ce déclin et la forte consommation. Pendant longtemps, les activités humaines n'ont pris en compte, au mieux, que l'intérêt marchand du capital naturel (ressources agricoles et forestières), ne considérant rien d'autre dans la biodiversité que sa valeur économique.

Ceci peut expliquer que l'épuisement et la dégradation de nombreux services écosystémiques offerts par la biodiversité représentent une perte de capital pourtant mal reflétée dans les indicateurs conventionnels de croissance économique. Il existe d'ailleurs une solide somme de travaux qui relèvent implicitement les équités et les iniquités découlant des interventions pour la biodiversité. Certaines études²¹⁶ ont apporté la preuve d'un lien de causalité entre l'inégalité économique et la perte de biodiversité. Elles ont constaté que, selon les pays, le nombre d'espèces ou de cultures menacées ou en déclin augmente sensiblement avec le ratio de Gini de l'inégalité des revenus, ce qui suggère que la distribution

²¹⁶ Mikkelsen GM, Gonzalez A, Peterson GD (2007) Economic Inequality Predicts Biodiversity Loss. PLoS ONE. Academic Editor: Jerome Chave, CNRS, France. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0000444>

économique a un effet important sur la façon dont nous interagissons avec les écosystèmes plus larges dont nos sociétés dépendent.

Il est désormais établi²¹⁷ que la perte de biodiversité a des effets négatifs sur différents aspects du bien-être humain, tels que la santé, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Les politiques qui modifient l'environnement ont également des répercussions sur les personnes qui y vivent. Et lorsque certaines personnes ont accès à des ressources qui leur permettent d'atténuer ces effets alors que d'autres n'y ont pas accès, cela devient un problème de justice sociale.

S'attaquer à ces injustices sociales et environnementales²¹⁸ est donc une nécessité et devrait être le socle des conceptions de solutions socio-écologiques. Des possibilités d'augmenter les synergies entre le climat et les questions de bien-être, y compris la santé, peuvent être trouvées dans tous les secteurs considérés dans le chapitre suivant.²¹⁹

5.3.1. Offrir des services de santé de qualité à tous en harmonisant les systèmes de soins

De même qu'il est de plus en plus admis qu'il est essentiel de repenser les objectifs sociétaux et la définition du progrès pour placer la durabilité au centre des décisions politiques, la santé devrait être au cœur des politiques de bien-être.

La plupart des soins de santé dans le monde sont principalement axés sur les soins de courte durée – soins intensifs en général. Des études de l'Organisation mondiale de la santé ont examiné la charge de morbidité globale attribuée aux principaux risques environnementaux à l'échelle mondiale et régionale, en quantifiant le nombre de décès et de maladies causés par des facteurs tels que l'eau potable et les installations sanitaires insalubres, ainsi que la pollution de l'air intérieur et extérieur. Ces rapports confirment qu'environ un quart de la charge de morbidité mondiale, et plus d'un tiers de la charge chez les enfants, est due à des facteurs environnementaux modifiables. Cette charge de morbidité « relative à l'environnement » est beaucoup plus élevée dans les pays en développement que dans les pays déve-

loppés – bien que dans le cas de certaines maladies non transmissibles, comme les maladies cardio-vasculaires et les cancers, la charge de morbidité par habitant soit plus importante dans les pays en développement.²²⁰

Sur la base de cette expérience, il serait essentiel d'étudier comment des maladies et des blessures spécifiques sont affectées par les risques environnementaux en Europe, et quelles régions et populations sont les plus vulnérables aux maladies et aux blessures liées à l'environnement.

Par « soins préventifs », on entend toute mesure visant à éviter ou à réduire le nombre ou la gravité des blessures et des maladies, leurs séquelles et leurs complications. Cela comprend les interventions destinées aux soins individuels ou collectifs.

Lorsque les maladies ne sont pas transmissibles et qu'elles résultent d'un impact important de facteurs environnementaux, parallèlement à d'autres facteurs biologiques (tels que le stress, une mauvaise alimentation, le manque d'exercice), une approche plus préventive des soins, avant que les symptômes ne deviennent apparents ou dès leur apparition, permet d'accroître le bien-être et la résilience des individus et de réduire les coûts des services de santé.²²¹

Alors que la grande majorité des maladies chroniques sont évitables,²²² seuls 3 % des budgets de santé sont investis dans la prévention.²²³ Cet état de fait a des conséquences importantes sur l'ensemble de la société et est fortement lié aux inégalités entre les différents groupes de la société en fonction du niveau de richesse ou d'éducation, ou du type de région dans laquelle les gens vivent. Il existe également des preuves directes que la pauvreté et l'inégalité devant la maladie sont liées (par exemple, par un stress accru et une capacité réduite d'accès à une alimentation nutritive ou adéquate), ce qui a des effets négatifs sur la santé des individus et contribue au développement de problèmes de santé mentale et physique tels que la dépression, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, etc. Il est également évident que l'expérience et la gravité de la COVID ont été généralement pires pour les personnes à faibles revenus ou issues de groupes défavorisés. Ces inégalités, qui se traduisent par des niveaux variables d'espérance de vie ou de charge de maladies chroniques entre les groupes de la société, sont persistantes et se renforcent mutuellement.

²¹⁷ Ecosystem Conditions and Human Well-being - Current State & Trends Assessment - Condition and Trends Working Group Volume 1. Environ 60 % (15 sur 24) des services écosystémiques examinés sont dégradés ou utilisés de manière non durable, notamment l'eau douce, les pêches de capture, la purification de l'air et de l'eau, la régulation du climat régional et local, les risques naturels et les parasites.

²¹⁸ Dans les pays à revenu élevé, 29 % des villes ne respectent pas les directives de l'Organisation mondiale de la santé. Mais dans ces pays, les communautés les plus pauvres sont souvent les plus exposées - les centrales électriques, les usines, les incinérateurs et les routes à grande circulation sont souvent situés dans les banlieues pauvres ou à proximité. Source : OMS

²¹⁹ Accelerating Climate Action : Refocusing Policies through a Well-being Lens - OECD - 2019

²²⁰ Preventing Disease Through Healthy Environments - Towards an estimate of the environmental burden of disease - A. Prüss-Ustün and C. Corvalán - WHO - 2006

²²¹ Les pays du monde entier expérimentent l'adoption d'une approche plus globale du bien-être, qui se concentre sur ces aspects préventifs de la santé. Par exemple, au Pays de Galles, et en lien avec la loi sur le bien-être des générations futures (Wales), on commence à mettre en place des centres de bien-être ou des centres communautaires pour aider les gens à adopter des modes de vie plus sains, à réduire la solitude, etc.

²²² Au moins 60 % des maladies cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et du diabète pourraient être évités en appliquant les bonnes procédures de prévention. <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20210118-1?redirect=%2Feurostat%2Fnews%2Fwhats-new>

²²³ Selon les derniers chiffres publiés par Eurostat, les États membres de l'UE ne consacrent en moyenne que 2,8 % de leur budget de santé aux soins préventifs, ce qui se traduit par une dépense de 82 euros par habitant en moyenne. Avec 4,4 % de leur budget de santé consacré aux soins préventifs, l'Italie et la Finlande sont les deux pays qui dépensent le plus.

À côté des effets de la politique économique sur la politique sociale et donc sur la santé, et de leurs conséquences directes, les politiques économiques influent sur l'importance des déterminants sociaux, facteurs d'inégalités en matière de santé – les conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. Ces déterminants forment un réseau complexe et imbriqué de facteurs en amont qui se répercutent sur la santé et les inégalités de santé de la population. D'autre part, toujours en matière de santé, des différences considérables continuent d'exister au sein des pays. La santé autogérée, les maladies non transmissibles et les facteurs de risque au niveau individuel suivent une courbe sociale, les personnes de niveau socio-économique élevé s'en sortant souvent mieux que celles de niveau social inférieur. Au cours de la dernière décennie, la santé s'est améliorée au niveau européen, comme le montre l'espé-

rance de vie à la naissance. Toutefois, ces progrès sont inégalement répartis, ce qui exacerbe les inégalités de santé entre les pays.²²⁴

Ainsi, si l'on veut réduire les inégalités de santé dans l'UE, il faut une action concertée qui prenne dûment en compte le réseau complexe des déterminants des inégalités de santé, ainsi que la vulnérabilité des individus. Des investissements coordonnés peuvent favoriser des stratégies de mise en œuvre plus rentables, avec de multiples co-bénéfices sociaux et économiques, en plus de gains de santé d'ensemble, à la fois immédiats et à long terme. Pour s'attaquer aux causes environnementales des maladies et des accidents, il est donc essentiel de repositionner le secteur de la santé afin d'agir plus efficacement sur les politiques de prévention sanitaire, tout en renforçant les partenariats intersectoriels.

Adopter l'approche « Une seule santé »²²⁵ en Europe

pour renforcer la préparation, et améliorer les programmes de prévention des pandémies, surveiller et contrôler les épidémies dans tous les secteurs. En outre, il convient de s'attaquer aux inégalités en matière de santé en se dotant d'indicateurs regroupant les données pour la prévention et le contrôle des zoonoses et pour relever de grands défis tels que la résistance aux antimicrobiens, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les problèmes collectifs et sanitaires découlant des relations avec la terre et l'environnement face à la dégradation écologique et au changement climatique.

La prévention peut avoir un impact notable sur la réalisation des objectifs de bien-être durable

et sur la pérennité des systèmes de santé, notamment en ce qui concerne la charge croissante des maladies chroniques liées à des causes environnementales. Les systèmes de protection sociale doivent mieux cibler les populations en situation de vulnérabilité. La mise en place d'une couverture universelle des soins de santé devrait être un élément clé de ces efforts, en égalisant les chances en termes d'accès aux soins et d'utilisation des services.

²²⁴ Health Inequalities in Europe: Setting the Stage for Progressive Policy Action. Timon Forster, Alexander Kentikelenis and Clare Bamba - FEPS - 2019 <https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/1845-6%20health%20inequalities%20inner-hr.pdf>

²²⁵ « Une seule santé » est une approche promue par les Nations unies pour concevoir et mettre en œuvre des programmes, des politiques, des législations et des recherches dans lesquels de multiples secteurs communiquent et travaillent ensemble pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique.

Ajouter un chapitre dans le Socle européen des droits sociaux

qui soulignerait avec force le droit à un environnement sain comme essentiel pour garantir des conditions de vie et de travail satisfaisants et favoriser le bien-être. Le droit de l'homme à un environnement sain rassemblerait les dimensions environnementales des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, et protégerait les éléments fondamentaux de l'environnement naturel qui permettent une vie saine. Ce chapitre stipulerait explicitement que la diversité des écosystèmes et la propreté de l'eau, de l'air et des sols sont indissociables de la santé humaine. D'autre part, s'il existe des lois nationales, le droit individuel à un environnement sain n'est pas reconnu au niveau européen et international. L'article 37 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ne fait que refléter le principe général de la protection de l'environnement dans la législation de l'UE, mais ne le déclare pas comme un droit substantiel. La Commission devrait s'efforcer de combler cette lacune au niveau européen et de soutenir la reconnaissance internationale de ce droit de l'homme.

Vérifier la capacité des systèmes de santé des États membres à gérer de manière socialement équitable les maladies existantes et les chocs et stress liés au changement climatique à venir

Les mesures de protection de la santé impliqueraient :

- renforcer la surveillance des maladies, en particulier des maladies à transmission vectorielle sensibles au climat ;
 - surveiller et modéliser les changements dans les expositions environnementales telles que la pollution de l'air ;
 - assurer l'approvisionnement en matériel médical essentiel et la présence de services de santé en cas de catastrophe ;
 - améliorer la préparation, la planification et la riposte aux vagues de chaleur et autres événements extrêmes ;
 - faciliter la coordination entre le secteur de la santé et d'autres secteurs pour faire face aux changements dans l'incidence et l'étendue géographique des maladies ;
 - constituer un stock européen de produits et d'équipements médicaux stratégiques à déployer en cas de besoin.
-

Coordonner les politiques visant à réduire les effets du changement climatique sur la santé humaine

par exemple, en renforçant les services de santé – **avec les objectifs de réduction de la pauvreté et des inégalités**. L'accès universel aux services de santé est une priorité pour protéger les couches pauvres de la population. Étendre le droit à la santé signifierait inclure des conditions environnementales nécessaires à la réalisation de la plupart des autres droits essentiels (tels que l'alimentation, l'isolement du logement et les conditions de travail). Cela conduirait à collecter systématiquement des données sur l'exposition aux risques environnementaux par groupe socio-professionnel ou niveau de revenu, ainsi que sur la vulnérabilité cumulative et les risques sanitaires dans les groupes sociaux en raison de la répartition de la charge de l'inégalité environnementale.

5.3.2. Fonction protectrice de la biodiversité

Un programme politique ayant pour objectif le bien-être durable pour tous oblige à revoir la conception courante du capital naturel. Loin de la transformation aveugle de la nature en ressources naturelles, la préservation du capital naturel dans la perspective d'un bien-être durable aurait un objectif de justice sociale,²²⁶ puisque la biodiversité fournit des services écosystémiques associés pour le plus grand nombre.

Si les dirigeants européens ont reconnu l'importance d'une « relance verte », l'accent a été mis principalement sur le changement climatique. Pourtant, la perte de biodiversité et le changement climatique sont des défis d'une ampleur et d'une urgence similaires, et sont fondamentalement liés. Ils doivent être affrontés ensemble dans le cadre d'une vaste relance verte et collective.

Les arguments en faveur de l'intégration des questions sanitaires dans les politiques et les pratiques concernant la biodiversité sont convaincants, et les arguments pour que les considérations relatives à la biodiversité soient pleinement intégrées dans les politiques et les pratiques en matière de santé le sont tout autant. La santé et la biodiversité doivent être associées dans une structure d'ensemble dans les années à venir.

Au lieu d'encourager des activités qui nuisent à la biodiversité, les gouvernements et l'UE devraient réorienter les subventions vers des activités qui produisent des résultats socio-économiques et ont un impact positif sur la biodiversité (par ex., les gouvernements pourraient accorder des financements ciblés en faveur de la biodiversité et d'autres biens collectifs environnementaux dans les systèmes agricoles). Les paiements agro-environnementaux, par exemple, ont le potentiel de produire des résultats « gagnant-gagnant » pour l'environnement et la santé.

²²⁶ Éloi Laurent et Jacques Le Cacheux, 2012, *Économie de l'Environnement et Économie Écologique*, Paris, Armand Colin. One could "assess" the social value of the environment, by applying economic values (a price, for the most part) to the non-economic, for example, to the value of existence. The author then proposes that consumption be replaced by the more heritage concept of "natural capital" whose future growth rate is not guaranteed, unlike consumption

Obtenir la reconnaissance de la biodiversité comme un bien collectif mondial

et comme un projet politique central à tous les niveaux de gouvernement, en plus de la stratégie en faveur de la biodiversité pour 2030 récemment proposée par la Commission européenne. Une caractéristique fondamentale de la biodiversité en tant que bien collectif mondial est son potentiel intrinsèque à fournir des avantages – reconnus ou non – à la société dans son ensemble (c'est-à-dire par le biais des services écosystémiques). Les activités qui menacent la biodiversité menacent également cette capacité. Le concept de services écosystémiques de type bien collectif peut donner une meilleure idée des valeurs d'usage et de non-usage, puisque l'utilisation humaine des terres influence et détermine l'étendue de la biodiversité et la taille des services écosystémiques.

- Étendre la portée du principe de précaution, en consacrant le principe de non-régression écologique et en établissant la primauté de la protection de la biodiversité sur les impératifs économiques.
- Redéfinir la désignation des « aires protégées » comme un outil majeur pour protéger les réserves de biens publics de biodiversité tout en intégrant les préoccupations de justice sociale.

Établir une loi sur la biodiversité

Cela impliquerait la mise en place d'un cadre juridiquement contraignant pour la biodiversité, similaire à la loi sur le climat, qui trace la voie à travers une série d'objectifs contraignants pour 2030, 2040 et 2050, et les engagements pris lors de la COP15. La Commission devrait présenter sans tarder une proposition législative à cet effet.

La prise en compte de la biodiversité doit être intégrée dans toutes les dépenses et tous les programmes de l'UE sur la base de la taxonomie européenne

les principes de précaution et du « pollueur-payeur » devant primer dans les actions de l'UE, les systèmes fiscaux devant être réorientés vers un recours accru à la fiscalité environnementale, et les subventions nocives pour l'environnement devant être supprimées d'ici 2030 au plus tard.

Accroître les investissements dans la préservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité

et évaluer la perte de biodiversité en fixant des objectifs de dépenses en matière de biodiversité pour les mesures de soutien et les plans de relance post-COVID-19, et supprimer les subventions nuisibles à la biodiversité.

Développer et intégrer des évaluations de l'impact sur la santé des risques de pandémie et de maladies émergentes

dans les grands projets de développement et d'aménagement du territoire, tout en réformant l'aide financière à l'aménagement du territoire afin que les avantages et les risques pour la biodiversité et la santé soient reconnus et explicitement ciblés.

5.3.3. Relever les défis croissants de la stabilité du système alimentaire

L'agriculture a remporté de grands succès dans la lutte contre la faim, l'alimentation du monde et la contribution au développement économique, notamment en fournissant un emploi à 28 % des travailleurs dans le monde. Toutefois, ce succès a un prix élevé. Le secteur agricole, avec la sylviculture et d'autres utilisations des terres, contribue à près d'un quart de l'ensemble des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES).²²⁷ La moitié de cette part provient d'émissions agricoles directes, principalement dues au bétail, le reste étant dû à la déforestation, dont l'agriculture est le principal moteur.

Si rien n'est fait, les effets du changement climatique, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, menaceront la sécurité alimentaire et la viabilité des modes de production agricole actuels. En outre, en raison de l'utilisation constante d'insecticides et de pes-

1/4

Le secteur agricole, avec la sylviculture et d'autres utilisations des terres, contribue à près d'un quart de l'ensemble des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES)

ticides, les sols risquent de devenir infertiles. En même temps, les travailleurs du système de production alimentaire souffrent de faibles revenus et sont plus exposés que d'autres aux substances nocives. Des secteurs tels que le système de santé ou le système d'approvisionnement en eau paient les dommages causés par l'agriculture à l'alimentation et à l'environnement. Plus précisément, les aliments fournis par le système actuel peuvent avoir des

²²⁷ IPCC - Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU) in Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Edenhofer, O., R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler, I. Baum, S. Brunner, P. Eickemeier, B. Kriemann, J. Savolainen, S. Schlömer, C. von Stechow, T. Zwickel and J.C. Minx (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.

« Pour construire un nouveau modèle environnemental, il faudrait donc se pencher sur la durabilité du secteur alimentaire et réexaminer l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris du côté de la demande. »

effets indésirables sur la santé, coûteux pour la population et non pris en compte.²²⁸

Un changement de perspective est donc nécessaire pour mieux intégrer les défis croissants de la durabilité du système alimentaire. La politique agricole commune (PAC) doit créer une société plus saine, protéger notre environnement et assurer la viabilité future des entreprises agricoles et alimentaires de l'UE. Elle doit donc garantir une cohérence politique totale entre les politiques agricole, alimentaire, environnementale et climatique. De plus, les politiques de soutien budgétaire et de réglementation des stocks en faveur d'un environnement plus bénéfique à la biodiversité pourraient également jouer un rôle important en rendant les systèmes agro-alimen-

taires plus durables et plus sains, contribuant ainsi à réduire la pression sur les écosystèmes.

Pour construire un nouveau modèle environnemental, il faudrait donc se pencher sur la durabilité du secteur alimentaire et réexaminer l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris du côté de la demande. Un système alimentaire véritablement durable exige l'élaboration de politiques d'ensemble prenant en compte tous les critères, qui mettent l'accent sur des priorités telles que l'accès à une alimentation saine, la garantie d'un environnement sain et sûr, l'atténuation des risques liés au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles et humaines.

Aligner la PAC sur les objectifs du Pacte vert européen

en consacrant un financement suffisant et de qualité de la PAC pour inciter – et récompenser – les agriculteurs à atteindre les objectifs du Pacte vert européen. Il s'agirait notamment de réduire l'utilisation de pesticides, d'engrais et d'antimicrobiens, de développer l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie, de déployer des caractéristiques paysagères à forte biodiversité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de prévenir les pertes et les gaspillages de nourriture, d'améliorer la circularité du secteur agricole, notamment par un meilleur cycle des nutriments, de protéger et de restaurer les écosystèmes (en particulier dans les zones Natura 2000 et les zones protégées) et de promouvoir des régimes alimentaires durables et sains.

²²⁸ À l'échelle mondiale, on estime que 820 millions de personnes ont souffert de malnutrition en 2018, contre 811 millions l'année précédente, ce qui constitue la troisième année d'augmentation consécutive. Dans le même temps, le surpoids et l'obésité continuent d'augmenter dans toutes les régions, en particulier chez les enfants d'âge scolaire et les adultes. The State of Food Security and Nutrition in the World - WHO - 2019 report. <http://www.fao.org/3/ca5162en/ca5162en.pdf>

Appliquer les principes de précaution, de non-régression et de non-nuisance

dans tous les aspects de la politique alimentaire et agricole.

Comblent le vide législatif en matière de protection des sols

en proposant un cadre juridiquement contraignant pour lutter contre la dégradation des terres au niveau de l'UE, notamment en réduisant l'érosion des sols, en améliorant leur santé et leur biodiversité et en s'attaquant aux contaminants.

Renforcer la gestion des crises du marché agricole dans la PAC

en y consacrant une réserve budgétaire suffisante, et de véritables régulateurs sectoriels nationaux et européens, à l'instar du secteur de l'énergie. L'objectif serait de mettre en place des leviers de régulation et d'impliquer le secteur privé dans le renforcement de la sécurité alimentaire européenne. La mise en place d'une politique de stockage pour la sécurité alimentaire, sur le modèle de ce qui existe dans tous les pays de l'UE pour le pétrole, devrait contribuer à la mise en œuvre du « plan d'urgence pour la sécurité alimentaire » dans le dispositif « De la ferme à la fourchette ».

Promouvoir l'intégration de l'agro-écologique dans l'agriculture de l'UE

Globalement, en raison de leur impact sur les écosystèmes et la biodiversité, certaines pratiques agricoles et habitudes alimentaires contribuent au risque de maladies chroniques et, comme il est désormais évident, à l'émergence de nouveaux agents infectieux. Il devient essentiel d'organiser la transition vers des modèles de production et de consommation qui soient, à terme, générateurs de santé. La politique agricole européenne peut et doit servir les objectifs du bien-être durable dans toutes ses composantes. Pour cela, nous devons proposer des lignes politiques ambitieuses pour orienter la production agricole de demain en :

- Atteignant 50% d'agriculture agro-écologique d'ici 2040 (soutenir le maintien et la transition, avec un accent particulier sur l'installation de jeunes agriculteurs en agroécologie). Cela nécessiterait une transformation du système d'aide à l'hectare (qui crée des effets de rente sur le marché foncier) en une aide par actif agricole (plus équitable pour le soutien à l'emploi).
- Mettant en place un mécanisme de soutien financier spécifique au sein du pilier 1 de la PAC pour les petits agriculteurs, éleveurs et pêcheurs respectant les principes de l'agro-écologie.
- Encourageant la culture des protéines végétales et soutenant la reconversion de l'élevage et le maintien des prairies permanentes utiles à la biodiversité.
- Interdisant les semences OGM en 2025, ainsi que les pesticides les plus nocifs pour l'environnement en 2035 et en réduisant les engrais azotés.
- Soutenant les petites cantines scolaires biologiques et locales pour les aider à absorber les coûts supplémentaires générés par la transition.

5.3.4. Pollution zéro

La pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que l'utilisation de produits chimiques dangereux, peuvent nuire à la santé de tous les citoyens.

La pollution atmosphérique est considérée comme le risque environnemental le plus important en Europe. Selon les dernières estimations, l'exposition aux particules fines (le polluant ayant les impacts les plus graves sur la santé des humains) a été la cause plus de 400 000 décès évitables en Europe en 2018. Ces décès étaient principalement dus à des maladies cardio-vasculaires et respiratoires, et à des cancers. Mais en dehors de ces maladies très graves, il est de plus en plus évident que l'exposition à la pollution atmosphérique est associée à d'autres impacts sur la santé. Parmi eux, on peut citer l'apparition récente du diabète de type 2, l'inflammation systémique ou les troubles mentaux tels que la maladie

d'Alzheimer et la démence. La pollution atmosphérique affecte également l'environnement, par exemple en réduisant la biodiversité dans certains écosystèmes et en affectant la croissance de la végétation et des cultures.

Selon le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur la qualité de l'eau en Europe, seuls 40 % des rivières, des lacs, des estuaires et des eaux côtières atteignent la norme écologiquement acceptable définie dans la directive européenne sur l'eau.²²⁹ Les principaux polluants présents dans les eaux de surface sont le mercure, ainsi que les résidus de pesticides et les installations de traitement des eaux usées. Les principales sources de pollution des eaux souterraines sont les nitrates et les pesticides utilisés en agriculture, ainsi que les rejets liquides non raccordés au réseau d'égouts, et les sites industriels abandonnés. Une eau de bonne qualité pour la consommation humaine et les loisirs est intrinsèquement liée à une eau bonne pour l'environnement, et toutes sont soumises à des pressions similaires.

« La pollution atmosphérique est considérée comme le risque environnemental le plus important en Europe. »

Des sols sains sont essentiels non seulement pour une production durable, mais aussi pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité. C'est également dans cet espace que les nutriments sont transformés pour être absorbables par les plantes, permettant la formation de la biomasse et le stockage du carbone. C'est là également que notre eau potable potentielle entame son parcours naturel de purification vers les eaux souterraines. La façon dont nous utilisons les terres introduit souvent des substances supplémentaires dans ces écosystèmes uniques afin de protéger

²²⁹ European Environmental Agency - European waters - Assessment of status and pressures - 2018

certaines cultures ou d'ajouter des nutriments. Les polluants rejetés par l'industrie, les transports et d'autres activités économiques peuvent également parcourir de longues distances et atteindre les sols, où ils se diluent et sont temporairement stockés. Le sol, composante de la terre, est considéré comme pollué lorsque les contaminants ont des effets néfastes sur la santé humaine ou l'environnement. La prévention reste le moyen le plus efficace et le moins coûteux de garantir des sols sains – ainsi qu'une eau et un air plus propres – à long terme. Toute initiative visant à prévenir et à réduire la pollution – qu'il s'agisse de la conception des produits, de l'amélioration du recyclage, de la gestion des déchets, de la rotation des cultures, de l'agriculture de précision, de la réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais, ou encore de transports et d'industries plus propres –, et à aider les autorités à mettre en œuvre des mesures efficaces, contribuera à atténuer les pressions exercées sur ces écosystèmes vitaux.

40%

Seuls 40 % des rivières, des lacs, des estuaires et des eaux côtières **atteignent la norme écologiquement acceptable définie** dans la directive européenne sur l'eau

En mai 2021, la Commission européenne a publié son très attendu Plan d'action pour une pollution zéro – l'une des dernières pièces manquantes du Pacte vert européen. Cependant, la proposition échoue à renforcer les actions visant à prévenir la pollution à la source et se contente d'énumérer les obligations légales existantes et les révisions en cours de la législation européenne.

Il n'existe actuellement aucun cadre au niveau de l'UE qui puisse prendre en compte l'ensemble des liens complexes entre tous les domaines politiques pertinents pour l'environnement et la santé

Nous appelons donc à l'adoption d'une stratégie globale en matière de santé environnementale, afin de rationaliser les exigences dans toutes les propositions politiques de l'UE concernant la santé. Cette stratégie devrait fournir un cadre cohérent pour affronter les menaces pour la santé publique liées à l'environnement, y compris la pollution de l'air, de l'eau et du sol. À cet égard, l'objectif d'un plan d'action « Ambition pollution zéro » de la Commission européenne devrait être de réduire d'urgence et de façon radicale l'exposition de l'ensemble de la population à des produits nocifs pour son environnement et sa santé. L'UE doit se concentrer sur les populations les plus à risque, affectées par une ou plusieurs formes de vulnérabilité biologique ou sociale, par exemple les personnes souffrant de graves problèmes de santé, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant dans la pauvreté. Elle devrait également s'attaquer aux déséquilibres sociaux en matière d'exposition à la pollution atmosphérique, qui est souvent beaucoup plus élevée dans les quartiers défavorisés, en particulier aux polluants locaux tels que les oxydes de soufre (SOx), les oxydes d'azote (NOx), les particules et les composés organiques volatils (COV).

Mettre l'accent sur les co-bénéfices entre le plan d'action pour une pollution zéro

et le plan européen « Vaincre le cancer », la stratégie « de la ferme à la fourchette », la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030.

Lancer une stratégie européenne proposant des mesures concrètes pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens

(EDC) tels que les pesticides, en complément de la stratégie sur les produits chimiques pour la durabilité publiée par la Commission européenne, dans le cadre de l'ambition « pollution zéro » de l'UE. Pour ce faire, il convient de tenir compte du principe de précaution dans toute la législation européenne pertinente.

Évaluer systématiquement le cycle de vie des substances dangereuses

et leur impact sur l'air, le sol et les ressources en eau, en amont et en aval, afin de procéder à une évaluation holistique et factuelle des répercussions sur le bien-être des propositions législatives, et de prendre en compte les avantages sociaux, environnementaux et économiques d'une telle approche.

Développer des solutions numériques pour aider à réduire la pollution

surveillance et signalement en direct de la qualité de l'air et des émissions, mise en place d'un système d'alerte harmonisé sur les niveaux de pollution ; centralisation de toutes les données disponibles relatives à la pollution afin d'améliorer sa traçabilité tout au long du cycle de vie, de la production (intégrant la consommation de ressources) à l'utilisation, aux phases d'émissions et de rejets.

THERE IS NO

PLANET B



CHAPITRE 6

Vivre en sécurité dans une société plurielle, juste et équitable

Introduction

209

Assurer des moyens d'existence à tous en Europe

214

Lutter contre les inégalités en matière de revenus et de richesse

234

Donner du pouvoir aux femmes et aux minorités - Les héros de la COVID-19

251

Fin 2019 déjà, 21 % de la population de l'UE, soit plus de 90 millions de citoyens, étaient considérés comme exposés au risque de pauvreté et d'exclusion. La pandémie de COVID-19 est venue augmenter ces chiffres, et les premières projections montrent en effet que ce sont surtout les personnes à faible revenu qui subissent le plus gros des retombées économiques de la crise.

Résumé

Fin 2019 déjà, 21 % de la population de l'UE, soit plus de 90 millions de citoyens, étaient considérés comme exposés au risque de pauvreté et d'exclusion. La pandémie de COVID-19 est venue augmenter ces chiffres, et les premières projections montrent en effet que ce sont surtout les personnes à faible revenu qui subissent le plus gros des retombées économiques de la crise. Dans le même temps, 1 % des ménages européens détiennent environ 25 % de la richesse nette du continent, sans payer d'impôt sur ces actifs dans aucun pays de l'UE excepté un seul. Cette précarité et ces inégalités divisent les sociétés européennes et sapent leur capacité à faire face aux épreuves engendrées par la crise climatique, l'évolution démographique et la numérisation. Il est donc urgent de reconstruire les sociétés européennes conformément aux principes qui fondent la notion de bien-être durable pour tous.

Ce travail doit commencer par la mise en place de mesures de soutien efficaces contre la pauvreté. Malgré l'ampleur de la crise en Europe, l'action politique de l'UE n'a pas réussi à ce jour à s'y attaquer avec suffisamment de détermination. Pour y remédier, il convient d'adopter une loi européenne de lutte contre la pauvreté - désignant l'éradication totale de la pauvreté en Europe d'ici 2050 comme un objectif juridiquement contraignant, à l'instar de la loi européenne sur le climat dans le domaine de l'action climatique. L'éradication de la pauvreté exige de s'attaquer aux causes de cette dernière.

21% 

21 % de la population de l'UE, soit plus de 90 millions de citoyens, sont considérés comme exposés au risque de pauvreté et d'exclusion.

« Outre la pauvreté, les inégalités en termes de revenus et de richesse représentent des dimensions essentielles de la crise sociale européenne. »

À cet égard, il est essentiel de renforcer les systèmes de sécurité sociale et de re-réglementer les marchés du travail, qui, à l'heure actuelle, sont infestés par des formes précaires et atypiques d'emplois mal payés et instables. Il est également nécessaire de résoudre la crise actuelle du logement, qui oblige les familles à grever leur budget en raison du manque de logements abordables, et de prendre des mesures pour renforcer les infrastructures et les capacités de prise en charge dans l'ensemble de l'Union afin d'éviter que des travailleurs, en particulier des femmes, ne soient exclus du marché du travail. Élaborer des stratégies politiques communes et les soutenir par des investissements de l'UE pour maîtriser ces situations d'urgence représenterait une démonstration forte de l'engagement de l'UE en faveur du bien-être de ses citoyens.

Outre la pauvreté, les inégalités en termes de revenus et de richesse représentent des dimensions essentielles de la crise sociale européenne. Comme il apparaît de plus en plus clairement, les systèmes de fixation de l'impôt

et des salaires en Europe ont manifestement perdu de leur efficacité face à une concurrence mondiale de plus en plus féroce et à des capitaux en roue libre. La reconstruction des systèmes de négociation collective, leur adaptation aux nouvelles réalités du marché du travail et la promotion de la transparence sur les salaires sont des mesures cruciales qui doivent être prises. De même, une imposition plus juste et plus efficace de la richesse privée et des revenus des entreprises, grâce à une action coordonnée aux niveaux européen et mondial, est un élément indispensable d'une stratégie active pour combler le fossé croissant entre les riches et le reste de la population. Toutefois, une répartition plus égalitaire des richesses et des revenus entre les différents membres de la société pourrait se heurter à une limite, engendrée par la nécessité de garantir une utilisation plus efficace des ressources qui s'amenuisent du fait de la crise écologique. Créer une richesse commune qui implique l'utilisation collective de ces ressources par le développement des services publics et le soutien aux initiatives citoyennes doivent donc être des éléments centraux de la politique sociale à l'avenir.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le fait que nos sociétés dépendent de manière essentielle du travail de certains groupes sociaux qui, à bien des égards, sont laissés en marge de notre modèle économique et social. Alors que des femmes, des minorités, des migrants, des jeunes et bien d'autres encore ont dû faire face à des difficultés exceptionnelles pour continuer à faire fonctionner la société, leur accès aux opportunités sociales, économiques et politiques reste inégal. L'ère post-COVID doit donc être une impulsion concertée en faveur de l'égalité des chances pour les membres de la société afin de faire du bien-être durable pour tous un projet inclusif et non discriminatoire. Cela nécessitera à la fois des stratégies ciblées, par exemple pour répondre à la situation spécifique des femmes, des jeunes et des migrants, et une action horizontale pour renforcer les droits fondamentaux et l'État de droit.

6.1. Introduction

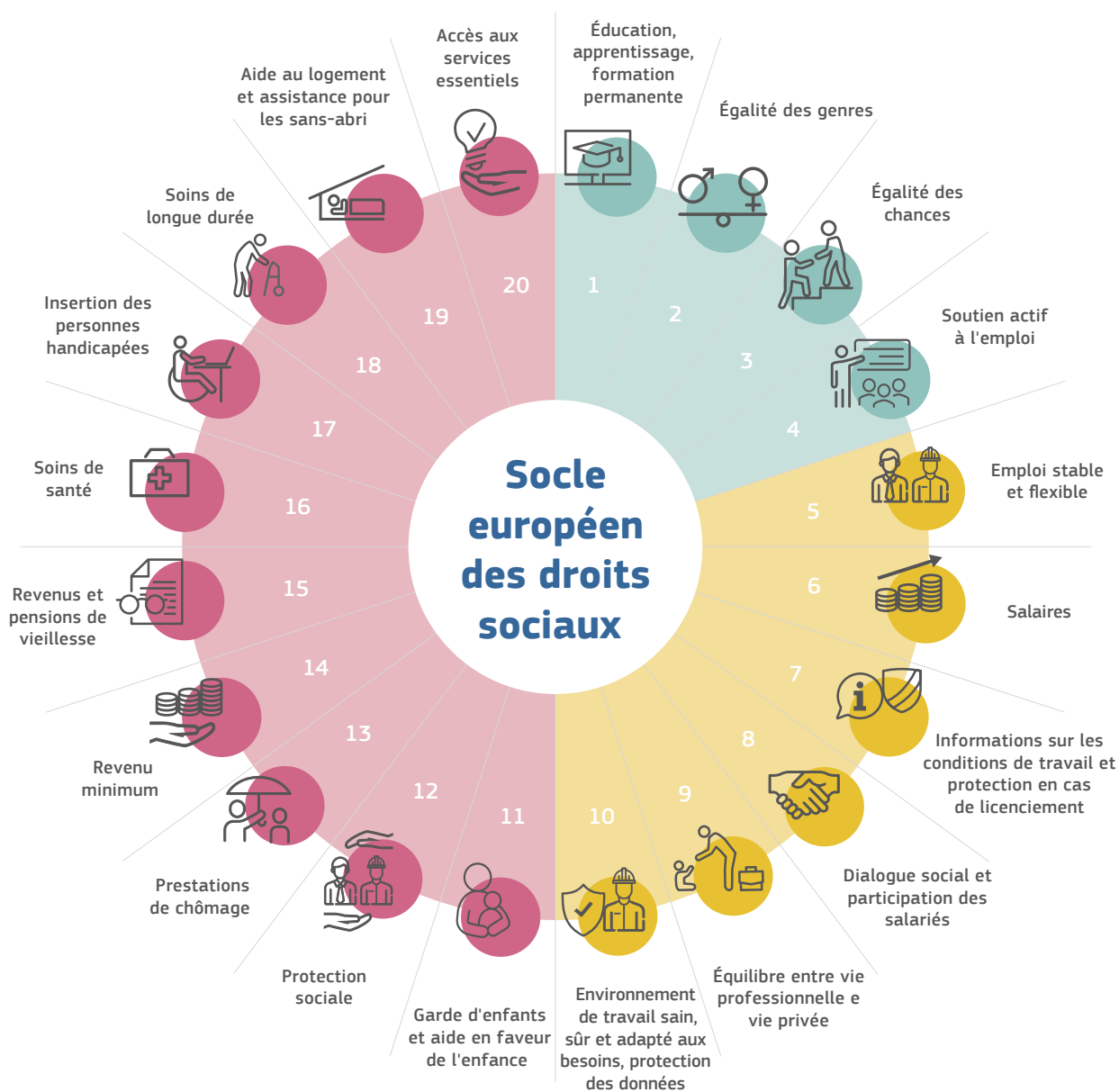
Après avoir subi la pandémie de COVID-19 pendant plus d'un an, les citoyens européens ont bien compris que le virus a provoqué plus qu'une crise de santé publique. En effet, les répercussions de la pandémie sur la vie économique et sociale, l'ampleur de la pauvreté et du dénuement, aggravés sur tout le continent, n'ont pas tardé à se vérifier. Les rapports faisant état d'une forte augmentation de la dépendance d'une partie de la population à l'égard des banques alimentaires pour répondre aux besoins nutritionnels de base, ce qui, dans certains pays, a entraîné un quasi-doublement de la demande de ces services, ont été constatés avec stupeur et indignation partout en Europe, peu après l'apparition du virus.²³⁰ De même, le sort des travailleurs de première ligne, qui risquent leur vie pour assurer le fonctionnement de la société en approvisionnant les supermarchés et en soignant les malades dans des conditions de travail difficiles et mal payées, est désormais connu de tous.

De telles crises sociales ne sont pas provoquées par la pandémie mais sont la conséquence logique du démantèlement complet du modèle social européen, via des réformes axées sur les intérêts du marché depuis les quatre dernières décennies. En particulier depuis la création du marché unique européen au début des années 1990, le capital en Europe est presque parfaitement libre de migrer là où son utilisation promet les plus grands profits. Par conséquent, les gouvernements de tout le continent sont confrontés à des pressions pour limiter la « charge » qu'ils imposent à des investisseurs itinérants et ont choisi, ou se sont vus contraints, de réduire l'impôt sur les sociétés, de déréglementer les marchés du travail et de démanteler les systèmes de sécurité sociale.

En conséquence, les travailleurs et la société dans son ensemble sont laissés à la merci des marchés. La crise financière mondiale et la grande récession qui s'en est suivie en ont apporté la preuve brutale. Lorsque la croissance ralentit ou même devient négative, les indicateurs d'urgence sociale commencent à monter en flèche. En 2012, au plus fort de la dernière crise économique en

²³⁰ <https://fp.eurofoodbank.org/social-emergency-fund/>

Les 20 principes du socle européen des droits sociaux²³¹



²³¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-action-plan_en

Europe, plus d'un cinquième de la population de l'UE souffrait de privations matérielles graves,²³² ce taux dépassant 60 % dans certains pays.²³³ Étant donné que les systèmes de protection et de sécurité sociales de la plupart des pays européens ont peu évolué depuis ce dernier épisode de quasi-faillite sociale, les craintes que les citoyens de l'UE soient confrontés à une réitération de ces difficultés lorsque le plein impact économique de la pandémie se déploiera sont difficiles à dissiper, à moins qu'un changement radical de politique n'intervienne rapidement.

60%

En 2012, au plus fort de la dernière crise économique en Europe, plus d'un cinquième de la population de l'UE souffrait de privations matérielles graves, ce taux dépassant 60 % dans certains pays.

Pourtant, même lorsque l'économie n'est pas bloquée par une crise, les travailleurs et les citoyens n'ont guère de bénéfices à en attendre. Selon l'OCDE, les économies occidentales ont connu un découplage effectif entre la productivité et la croissance des salaires au moins depuis le début du nouveau millénaire. Cela signifie que, même lorsque l'économie croît, ceux qui produisent cette plus grande richesse par leur travail n'y participent guère et voient au contraire leurs salaires stagner.²³⁴ Cette tendance ne touche pas seulement les travailleurs situés au bas de l'échelle des revenus, mais l'ensemble de l'éventail des salaires, surtout depuis la crise financière mondiale. En conséquence, la classe moyenne, dont on pense généralement qu'elle représente l'épine dorsale des économies avancées, s'est considérablement réduite dans tous les États membres de l'UE sauf quatre, depuis que la crise financière a frappé le monde il y a plus de dix ans.²³⁵

Comme nous l'avons déjà noté dans ce rapport (voir le chapitre 1 en particulier), ce déclin et cette fragilité de la société s'avèrent de plus en plus être une stratégie autodestructrice pour l'Union européenne – surtout à

la lumière de la transformation massive des fondations sociales et économiques de l'Europe, que le changement climatique et la dégradation de l'environnement rendent inévitable. Parce que de telles érosions du tissu social et la prolifération des difficultés favorisent l'anxiété de la population dans son ensemble, et pas seulement des plus démunis, la société devient de plus en plus incapable de faire face à l'adversité et de développer un sens de l'objectif commun.²³⁶ L'exemple souvent cité des « gilets jaunes » en France, où les politiques de lutte contre le changement climatique, qui ne tenaient pas compte de la pression sociale et économique que subissaient déjà ceux qui en supportaient le coût, ont déclenché de violentes manifestations de masse, montre bien à quel point la transition vers un modèle économique plus durable sur le plan environnemental sera impossible si elle n'est pas accompagnée de politiques sociales qui rompent radicalement avec l'orthodoxie du passé européen récent.

Qui plus est, les sociétés marquées par les frictions et les inégalités affichent constamment de mauvaises performances dans un grand nombre de domaines, notamment en termes économiques. Les pays dans lesquels les travailleurs sont protégés de manière adéquate, et donc considérés comme un élément précieux de l'économie et non comme des intrants jetables, où l'investissement social dans des soins (de santé) de qualité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et de bonnes conditions de vie sont prioritaires, affichent généralement des niveaux d'emploi et de productivité plus élevés et une plus grande résilience économique que les moins avancés sur ces aspects.²³⁷

Étant donné que l'évolution démographique vient s'ajouter à la pression qui pèse sur le modèle social européen,

« Les travailleurs et la société dans son ensemble sont laissés à la merci des marchés. »

²³² Dans les statistiques de l'UE, la privation matérielle sévère est définie comme l'incapacité des citoyens à s'offrir au moins trois des neuf articles suivants : payer leur loyer, leur hypothèque ou leurs factures de services publics ; maintenir leur maison suffisamment chaude ; faire face aux dépenses imprévues ; manger régulièrement de la viande ou des protéines ; partir en vacances ; un téléviseur ; une machine à laver ; une voiture ; un téléphone.

²³³ Chiffres extraits d'EurostatIn EU statistics

²³⁴ OECD (2018), *OECD Economic Outlook, Volume 2018 Issue 2*, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2018-2-en

²³⁵ Eurofound (2017), *Europe's shrinking middle class*, available at: <https://www.eurofound.europa.eu/de/publications/blog/europes-shrinking-middle-class>

²³⁶ Voir, en particulier, Azmanova, A. (2020): *Capitalism on Edge*, Columbia University Press

²³⁷ For a good recent overview, see Andor, L. and Huguénot-Noël, R. (2021): *The Janus' face of Europe's new social rulebook*, available at: <https://voxeu.org/article/janus-face-europe-s-new-social-rulebook>

l'Union européenne doit de toute urgence se réveiller et agir en conséquence. Comme l'indique le rapport sur le vieillissement récemment publié par la Commission européenne, la population européenne en âge de travailler devrait diminuer de plus de 15 % d'ici 2070, même si l'on tient compte des bénéfices attendus de la migration des pays tiers vers l'UE. Dans le même temps, le niveau des dépenses rendues nécessaires par le vieillissement de la population devrait atteindre près de 26 % du PIB.²³⁸ Cette estimation tenant déjà compte des économies générées par d'importantes réductions des retraites, qui ne sont ni socialement durables ni politiquement défendables au vu de leur contribution à l'accroissement des inégalités et de la pauvreté, il semble raisonnable de supposer que ce chiffre pourtant alarmant sous-estime l'ampleur réelle du défi à relever.

Dans ces conditions, une remise à zéro de la politique sociale en Europe ne devrait pas seulement être considérée comme un impératif d'équité mais aussi comme une question de rationalité politique éclairée. La construction d'une société équitable, cohésive, assimilatrice et productive, dans laquelle la diversité et le respect mutuel sont des valeurs qui permettent aux personnes de tous âges et de toutes origines de contribuer au bien-être de tous et d'en faire l'expérience dans des conditions de durabilité, doit donc être l'objectif clé de la politique sociale européenne à l'avenir.

À ce jour, l'Union européenne ne parvient pas à prendre des mesures à l'échelle nécessaire. Bien qu'elle ait enfin reconnu la nécessité d'une « Europe sociale » forte en adoptant le Socle européen des droits sociaux en 2017 pour garantir aux citoyens l'engagement de l'UE²³⁹ en faveur des principes d'égalité des chances, de conditions de travail équitables, de protection et d'intégration sociales pour tous, ce Socle doit encore prouver son efficacité. Comme l'illustre une récente enquête Eurobaromètre, il ne fait toutefois guère de doute que la réalisation de cette ambition est une attente ferme des citoyens vis-à-

15%

La population européenne en âge de travailler devrait diminuer de plus de 15 % d'ici 2070

vis de l'Union européenne. Près de neuf Européens sur dix (88 %) déclarent qu'une Europe sociale est importante pour eux personnellement, plus de deux tiers des citoyens de chaque État membre étant de cet avis. Près des trois quarts des personnes interrogées déclarent que l'UE devrait avoir davantage de compétences décisionnelles dans le domaine de l'emploi et des conditions de travail, tandis qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées pensent que les objectifs sociaux, tels que la qualité des emplois et l'égalité des sexes, sont totalement irréalisables s'ils ne sont pas soutenus par une politique européenne concrète.²⁴⁰

Dans ce contexte, l'engagement à faire passer le Socle social de la théorie à l'action, pris lors du sommet social informel du Conseil européen des 7 et 8 mai 2021, peut être considéré comme une première étape des États membres pour répondre à l'appel des citoyens en faveur d'une Europe sociale forte. En outre, en reconnaissant la nécessité d'adopter le Socle social comme boussole pour guider la relance post-COVID et la mise en œuvre du Pacte vert, les dirigeants de l'UE semblent comprendre que le progrès en Europe doit être défini en termes sociaux-écologiques. Néanmoins, de sérieux doutes subsistent quant à la force réelle de l'impulsion donnée à l'Europe sociale par le sommet. En fixant des objectifs peu ambitieux pour les principaux défis sociaux, comme la limitation de la lutte contre la pauvreté à l'objectif global de faire passer 15 des 90 millions d'Européens, actuellement considérés comme menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale, au-dessus du seuil de pauvreté d'ici 2030, l'action

« La société s'avère de plus en plus être une stratégie autodestructrice pour l'Union européenne. »

²³⁸ European Commission (2021): The 2021 Ageing Report Economic & Budgetary Projections for the EU Member States (2019-2070), Institutional Paper 148, available at: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/economy-finance/ip148_en_0.pdf

²³⁹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_en#documents

²⁴⁰ Special Eurobarometer 509, summary report available at: <https://www.caleauropeana.ro/wp-content/uploads/2021/03/Special-Eurobarometer-509-Social-Issues.pdf>

« Une remise à zéro de la politique sociale en Europe ne devrait pas seulement être considérée comme un impératif d'équité mais aussi comme une question de rationalité politique éclairée. »

de l'UE risque, une fois de plus, de ne pas atteindre son but. De plus, comme de nombreux gouvernements des États membres semblent rester farouchement opposés à une compétence effective de l'UE en matière de politique sociale et d'emploi, les égoïsmes nationaux risquent d'engendrer davantage de protectionnisme au lieu d'une véritable solidarité et d'une action coordonnée en vue de parvenir à un bien-être durable pour tous.

L'ICSE appelle donc l'Union européenne et ses États membres à créer un véritable élan pour l'Europe sociale et à remplir le mandat reçu des citoyens pour traduire vigoureusement les principes du Socle social en actions européennes concrètes. Reconstruire l'économie européenne après la pandémie et la conduire sur la voie d'un environnement durable sans accompagner cette action politique profondément transformatrice d'un agenda social tout aussi ambitieux risque non seulement d'aggraver la pauvreté et les inégalités en Europe, mais aussi de mettre en péril cet effort. Pour éviter cela, la construction d'un super-État social européen, comme certains le craignent, n'est pas la seule option. La coopération et le soutien mutuel seront indispensables pour garantir que l'impératif de changement fondamental, qui s'impose à l'Europe en raison du changement climatique et d'un modèle économique mondial non durable, puisse être associé à une forte dimension sociale. Si l'on considère que les nations européennes se sont réunies au sein de l'UE pour construire une communauté fondée sur les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme universels, et que des niveaux élevés de protection sociale et de bien-être sont nécessaires pour donner aux citoyens la possibilité d'exercer ces droits et libertés, il ne fait aucun doute que l'UE a le mandat et même l'obligation de réaliser cet objectif.

Ce qui suit a pour but de fournir un guide sur la dimension sociale de cette transformation, et d'établir la nécessité d'une action sur trois niveaux pour atteindre un bien-être durable pour tous en Europe. Comme première étape de ce projet, une action déterminée pour lutter contre la pauvreté, le dénuement et l'insécurité sociale sera indispensable pour combattre le climat d'anxiété et de précarité qui pèse sur la cohésion des sociétés actuelles. À cette fin, des réformes ciblées et vertueuses des systèmes de sécurité sociale et des marchés du travail, ainsi qu'une offensive en matière d'investissement social, doivent être lancées pour garantir que personne en Europe ne soit laissé pour compte. Deuxièmement, tirer parti du calcul selon lequel les sociétés égalitaires offrent de meilleurs résultats pour toute la population, et pas seulement pour ceux qui souffrent sérieusement de privations, promet des gains importants en termes de bien-être durable pour tous, et peut également couvrir une partie du coût des politiques de transformation préconisées par le présent rapport. Comme développé plus en détail ci-dessous, cela devrait conduire à une négociation collective sur le marché du travail plus ferme et à une taxation plus juste et plus importante des revenus et de la richesse des entreprises. Enfin, étant donné qu'un bien-être durable sans l'égalité des chances pour tous ne serait ni durable ni solidaire, il faudra ensuite se pencher sur des propositions visant à donner plus de pouvoir aux femmes et aux minorités qui ont - pas seulement en période de COVID mais surtout à ce moment critique - fait montre de leur contribution indispensable à la société.

6.2. Assurer des moyens d'existence à tous en Europe

Avant même que la pandémie ne frappe, de grandes parties de l'Europe étaient en proie à une misère sociale dont l'ampleur était en contradiction flagrante avec la promesse de l'UE de vies meilleures, et de sociétés inclusives. Au cours de la dernière décennie, des variables clés du bien-être sociétal, telles que l'incidence de l'exclusion sociale et de la pauvreté des ménages (qui touchait 20,9 % de la population en 2019), les travailleurs pauvres (9,4 % de la main-d'œuvre de l'UE en 2020) ou la vulnérabilité financière (31 % des Européens ne sont pas en mesure de faire face à des dépenses imprévues, comme le remplacement d'un lave-linge), ont augmenté ou ont persisté à des niveaux inquiétants.²⁴¹

Depuis la crise financière mondiale, la politique de l'UE s'est non seulement révélée inadéquate face à cette urgence sociale, mais elle en a souvent été la cause. En adhérant aux enseignements de l'économie néolibérale et en imposant aux États membres en difficulté des plans d'austérité complets et des déréglementations du marché du travail, la gouvernance économique de l'UE a servi à éviter le modèle social européen de l'intérieur, tandis qu'une économie mondiale de plus en plus compétitive et volatile ajoutait à la pression extérieure.

Malheureusement, mais sans surprise, l'Europe montre donc une tendance croissante à constater l'augmentation de ce que le chapitre 1 de ce rapport a décrit comme la précarité. Alors que les citoyens sont de plus en plus exposés aux pressions de l'économie mondialisée et de plus en plus menacés par le spectre de l'appauvrissement, l'anxiété et la crainte de l'avenir se répandent. Dans ce climat, les opinions extrémistes et le soutien aux partis antisystème connaissent une

croissance exponentielle, comme l'a malheureusement trop souvent prouvé la dernière décennie de politique européenne aux niveaux européen et national.²⁴²

Pour inverser ces tendances inquiétantes et jeter les bases d'une Europe qui assure le bien-être durable de tous, il faut des solutions efficaces qui se présentent sous deux formes. Tout d'abord, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité sociale, qui sont les moteurs de la précarité, dépend de mesures de soutien social qui garantissent que tous les citoyens peuvent avoir confiance dans leur capacité à joindre les deux bouts. Reconstruire les systèmes de sécurité sociale et veiller à ce qu'ils soient à la fois solidaires et protecteurs contre la pauvreté devra donc être une tâche essentielle de l'élaboration des politiques à venir dans l'UE. Veiller à ce que les marchés du travail soient équitables et créent de manière fiable des emplois de qualité qui garantissent le bien-être et la sécurité économique des travailleurs constitue également un défi qui ne peut plus être esquivé.

Deuxièmement, mettre fin à la précarité nécessitera des investissements sociaux ciblés pour éliminer les pièges de la pauvreté. Outre les investissements dans l'éducation (voir le chapitre 4 du présent rapport), ces politiques devraient cibler en particulier les domaines du logement, ainsi que de la garde d'enfants et des soins de longue durée. Si les coûts de logement continuent de grever le budget mensuel des familles, et tant que les responsabilités familiales empêcheront une partie de la population, en particulier les femmes, d'entrer dans la vie active, la lutte contre la pauvreté restera une bataille difficile à gagner. Pourtant, comme cela a été prouvé à maintes reprises,²⁴³ investir pour aider les individus à sortir de la précarité tend non seulement à s'amortir en diminuant les dépenses consacrées à la lutte contre les urgences sociales et en augmentant la productivité de la main-d'œuvre, mais rapporte également de multiples bénéfices en termes de progrès social et écologique, qui seront examinés plus en détail ci-dessous.

²⁴¹ Eurostat

²⁴² Azmanova, A. (2020): *Capitalism on Edge*, Columbia University Press. For a case study of how economic and social insecurity fosters extremist views and political populism, see Hilmer, R. et al. (2017): *Einstellung und soziale Lebenslage – Eine Spurensuche nach Gründen für rechtspopulistische Orientierung*, auch unter *Gewerkschaftsmitgliedern*, available at: https://www.boeckler.de/pdf/p_fofoe_WP_044_2017.pdf

²⁴³ Hemerijck, A. et al. (2020): *Social Investment Now! Advancing Social Europe Through the EU Budget*, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/editing%20of%20a%20study-%20public%20investment%20now_12%20-%20pp%20%20links.pdf

6.2.1. Un plan global de lutte contre la pauvreté dans l'UE

La pauvreté et l'exclusion sociale touchant plus de 90 millions de citoyens, soit près de 21 % de la population de l'UE, aucun doute n'est permis quant à l'importance du combat à mener pour y remédier – tout comme celui de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, c'est un défi essentiel à relever pour assurer la survie du modèle social européen tant vanté. Pourtant, à l'heure actuelle, on constate un manque suspect de véritable conscience de l'urgence du problème. Alors que l'UE s'est, et c'est

31%

31 % des Européens ne sont pas en mesure de faire face à des dépenses imprévues

heureux, engagée à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et qu'elle a passé la majeure partie de la dernière décennie à définir des valeurs cibles détaillées pour presque tous les aspects des finances et des dépenses publiques, les objectifs et les indicateurs relatifs à la pauvreté et au dénuement restent à ce jour en marge du processus d'élaboration des politiques.

Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la pauvreté, cette défaillance constante et généralisée à résoudre la crise de la pauvreté en Europe montre que l'Union européenne, son cadre institutionnel actuel et son orientation politique ne sont pas adaptés à leur objectif.²⁴⁴ Comme le soulignent les Nations unies, les objectifs de développement durable engagent la communauté mondiale à œuvrer à la réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2030. Malgré cela, les États membres de l'UE n'ont pu se mettre d'accord que sur l'objectif de sortir 15 millions d'Européens de la précarité à cette même échéance, ce qui représente moins de 30 % de la population actuellement touchée par ces difficultés.²⁴⁵ Quand l'une des parties du monde parmi les plus riches décide de s'écarter des objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté, le manque

d'ambition politique est de toute évidence au cœur du problème.

Qui plus est, les statistiques officielles actuelles ne donnent peut-être même pas une idée correcte des conditions sociales vécues par la population de l'UE. En effet, ces statistiques partent du principe que, dans chaque pays, la pauvreté concerne les personnes qui gagnent moins de 60 % du salaire médian national. Cependant, il est de plus en plus évident qu'une hypothèse aussi simpliste et imprécise ne prend pas en compte le coût réel de la vie des citoyens au quotidien. Des recherches récentes montrent que, en particulier dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est, se baser sur 60 % du revenu médian peut sous-estimer considérablement le seuil réel de la pauvreté. Ainsi, un couple avec deux enfants vivant dans un logement loué à Budapest aurait besoin d'un revenu de 50 % supérieur à ce seuil (de 60 %) pour ne pas être exposé à la précarité. Vivant à Athènes, le même couple aurait besoin d'un revenu environ deux fois plus élevé que le seuil de revenus médian.²⁴⁶

À l'avenir, il faudra surmonter ce double problème de manque d'ambition politique et de définitions inadéquates de seuil pour empêcher l'Europe de s'enfoncer davantage dans la crise sociale. La réforme et le renforcement des systèmes de sécurité sociale seront d'une importance capitale à cet égard, sous l'impulsion de politiques volontaristes et suffisamment financées aux niveaux européen et national.

Dans cette perspective, l'ICSE émet les **recommandations suivantes** :

-50%

Les objectifs de développement durable engagent la communauté mondiale à œuvrer à la réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2030

²⁴⁴ <https://www.theguardian.com/world/2021/jan/29/eu-not-fit-for-purpose-to-reduce-poverty-in-europe-says-un-envoy>

²⁴⁵ United Nations (2021): Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights on his visit to the European Union, available at: <https://undocs.org/fr/A/HRC/47/36/Add.1>

²⁴⁶ Goedemé, T. et al. (2017), What does it mean to live on the poverty threshold?, Lessons from reference budget research, CSB Working Paper series

Adopter une loi européenne anti- pauvreté

Pour démontrer une forte volonté politique, pour donner vie au Socle européen des droits sociaux et à la compétence partagée de l'UE et des États membres dans le domaine social basée sur l'article 151 TFUE, et assortir l'ambition climatique de l'Europe d'une ambition sociale de même ampleur, la Commission européenne devrait préparer une proposition de loi européenne contre la pauvreté. Cette loi devrait être adoptée sous forme d'un règlement qui engage les institutions européennes et les États membres à éliminer la pauvreté en Europe d'ici 2050. Pour établir une stratégie européenne cohérente de lutte contre la pauvreté qui soit prise en compte de manière adéquate à tous les stades et niveaux de l'élaboration des politiques européennes, la loi anti-pauvreté devrait également imposer des objectifs intermédiaires suffisamment ambitieux. À cette fin, et comme le demande le rapporteur spécial des Nations unies sur la pauvreté, la loi devrait stipuler que la pauvreté en Europe doit être réduite de 50 % d'ici 2030, et inclure une disposition visant à garantir que l'UE et les États membres fixent un autre objectif intermédiaire pour la réduction de la précarité d'ici 2040, au plus tard en 2030 et au minimum à 50 % de l'incidence restante de la pauvreté en 2030.

Utiliser des critères et des indicateurs précis : l'exemple des budgets de référence

La loi européenne de lutte contre la pauvreté devrait se fonder sur une définition de la pauvreté et des indicateurs sous-jacents qui reflètent avec précision la nature spécifique de la précarité en fonction du lieu et du contexte, dont les chiffres des statistiques européennes actuelles ne tiennent pas compte. À cette fin, les critères et les indicateurs doivent se concentrer sur la capacité des citoyens à satisfaire leurs besoins liés au bien-être et à s'intégrer dans la société, ce qui dépend de niveaux de revenus très variables selon le lieu de résidence des citoyens. En outre, le bien-être individuel n'étant pas seulement une question de satisfaction de besoins matériels immédiats, tels que l'accès au logement, à une alimentation saine et aux soins de santé, mais aussi de facteurs immatériels et psychosociaux,²⁴⁷ tels que le temps de loisirs et l'accès à la culture et à une vie sociale stimulante, la définition et la mesure de la pauvreté doivent également couvrir ces dimensions.

Pour permettre à une loi européenne de lutte contre la pauvreté d'en appréhender la nature multidimensionnelle, sa définition et son estimation devraient être déterminées au moyen de « paniers de référence ». Ces paniers de référence devraient comprendre les biens et services essentiels nécessaires à la satisfaction des besoins liés au bien-être et à l'intégration dans la société et être utilisés pour déterminer le revenu nécessaire pour y accéder.²⁴⁸ Ces mesures devraient être effectuées sur une base annuelle et être suffisamment spécifiques aux territoires, donc couvrir au moins le niveau NUTS-3 des statistiques de l'UE.²⁴⁹ En outre, la composition des paniers-types devrait être révisée à intervalles réguliers, au moins tous les cinq ans et avec la participation d'experts scientifiques et de groupes de parole composés d'individus concernés, afin de tenir compte de l'évolution des biens et services qui peuvent être nécessaires pour mener une vie décente. Par exemple, étant donné que de plus en plus d'activités culturelles et civiques s'inscrivent dans la sphère numérique, l'accès à des connexions haut débit et à des appareils numériques fiables peut devenir nécessaire pour prévenir les formes de « pauvreté numérique ».

En réalité, une méthodologie sophistiquée pour définir ce panier de référence, et un réseau d'experts scientifiques chargés de la mener à bien dans tous les États membres de l'UE ont déjà été élaborés dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'UE.²⁵⁰ Comme la plupart des questions relatives à la conception et aux coûts de développement initiaux semblent réglées, la Commission européenne devrait être en mesure de mettre en œuvre cette nouvelle approche de la définition et de la mesure de la précarité dans un délai relativement bref, étant donné aussi que nombre de fichiers pertinents se trouvent déjà dans la base de données d'Eurostat.

²⁴⁷ Voir par exemple : Gough, I. (2017) Heat, Greed and Human Need – Climate Change, Capitalism and Sustainable Wellbeing, Elgar, Cheltenham, chapter 2

²⁴⁸ Pour un bref résumé, voir <https://www.uantwerpen.be/en/research-groups/csb/data/featured-datasets/reference-budgets/>, pour davantage d'informations : Goedemé, T et al. (2017), What does it mean to live on the poverty threshold?, Lessons from reference budget research, CSB Working Paper series

²⁴⁹ In the European statistical framework, NUTS-3 stands for 'small regions', see <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background>

²⁵⁰ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1092&intPageId=2312&langId=en>

Fixer des normes communes pour les régimes de revenu minimum

Étant donné l'importance primordiale des systèmes de sécurité sociale dans la prévention et la lutte contre la pauvreté, leur renforcement doit être considéré comme la clé du succès de la législation européenne, notamment en ce qui concerne leur capacité à fournir des revenus minimums à l'épreuve de la précarité. Si tous les États membres de l'UE possèdent différents systèmes de garantie de revenu minimum, leur structure et leur efficacité varient fortement.²⁵¹ Cette situation appelle une action coordonnée au niveau de l'UE, où la Commission européenne devrait proposer une directive-cadre pour fixer les normes minimales correspondantes. Ces normes devraient stipuler que tous les citoyens – qu'ils aient un emploi ou qu'ils soient au chômage, qu'ils fassent partie de la population en âge de travailler, qu'ils soient retraités ou étudiants – ont un droit exécutoire à un revenu minimum, que celui-ci soit fixé à un niveau permettant de lutter contre la pauvreté sur la base du panier de référence susmentionné, et que les modalités d'accès, par exemple en termes de lourdeur administrative, ne dissuadent pas les citoyens de chercher à y accéder. La conception concrète de ces mécanismes de sécurité sociale devrait rester du ressort des gouvernements nationaux afin d'éviter tout blocage intempestif de la part des États membres qui cherchent à maintenir la structure traditionnelle de leurs systèmes de sécurité sociale.

Intégrer la loi anti-pauvreté et ses objectifs dans le Pacte européen pour le bien-être durable et le budget pour le bien-être

Pour s'assurer qu'ils soient correctement pris en compte dans tous les domaines pertinents lors de l'élaboration des politiques de l'UE, les objectifs de la loi européenne de lutte contre la pauvreté, contraignants et intermédiaires, devraient être intégrés dans les objectifs politiques de l'UE présentés dans la section 3.2. du présent rapport. Les mesures connexes de contrôle, de coordination et de gouvernance devraient être intégrées dans la procédure de l'UE de budgétisation du bien-être, décrite à la section 3.2. Dans ce cadre, la Commission européenne devrait veiller à ce que les États membres mettent en œuvre des réformes suffisamment ambitieuses de leurs systèmes de sécurité sociale, par exemple sous la forme de régimes de revenu minimum ou universel adéquats, mais aussi de l'accès aux services publics. D'autre part, pour faire face à la situation des groupes vulnérables, la Commission devrait aider les États membres à mettre en œuvre des stratégies ciblées de lutte contre la pauvreté pour des groupes sociaux spécifiques présentant des incidences particulièrement élevées de pauvreté, tels que ménages monoparentaux, immigrants et personnes handicapées. Ces interventions ciblées pourraient s'inspirer du modèle instauré par la Garantie européenne pour l'enfance, un dispositif par lequel une aide budgétaire ciblée est mise à la disposition des États membres pour garantir l'accès à un ensemble de biens et de services essentiels, tels que des repas scolaires sains, un logement décent et des services de santé accessibles aux mineurs..²⁵²

²⁵¹ European Commission (2016): Minimum Income Schemes in Europe A study of national policies, available at: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=7388&langId=en&pubId=7882&furtherPubs=yes>

²⁵² Sous la pression du Groupe S&D au Parlement européen, la Commission européenne actuelle s'est engagée à introduire un système européen de garantie pour les enfants au cours de son mandat. En février 2021, la Commission a présenté un projet de lignes directrices pour le Conseil européen qui recommande aux États membres l'introduction de mesures en ce sens. Les discussions connexes au sein du Conseil européen porteront également sur la question du niveau de financement qui devrait être réservé dans le budget à long terme de l'UE pour soutenir la mise en œuvre de mesures au niveau national par le biais de dispositions de co-financement de l'UE.

Assurer la mise en œuvre de la loi anti-pauvreté par un co-financement dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens

En établissant une obligation au niveau européen d'éliminer la pauvreté dans toute l'Union d'ici 2050, les mesures pour y parvenir deviennent une question d'intérêt commun pour l'UE et les États membres, et devraient donc bénéficier de dispositions généreuses de co-financement dans le cadre des fonds sociaux et d'investissement de l'UE. Afin de mobiliser des ressources financières suffisantes pour financer les actions connexes, la Commission européenne devrait proposer l'instauration d'un impôt européen sur la fortune (voir section 6.3.2.) qui devrait, au moins en partie, être mis en place comme une ressource propre de l'UE pour financer son budget et ses programmes d'investissement. Selon les estimations d'une étude récente, un tel système d'imposition progressive des particuliers fortunés pourrait générer jusqu'à 4,3 % du PIB en recettes fiscales annuelles, ce qui laisserait une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour investir dans l'élimination de la pauvreté en Europe.²⁵³

Créer un fonds de réassurance européen pour les dispositifs de revenu minimum

Afin de protéger et de maintenir la viabilité des dispositifs nationaux de revenu minimum en période de crise économique, il conviendrait de créer un fonds de réassurance au niveau de l'UE pour fournir des prêts sans intérêt aux prestataires de sécurité sociale au niveau national. À cette fin, le fonds devrait posséder une réserve, alimentée par les recettes générées par l'impôt européen sur le patrimoine, et être doté d'une capacité d'emprunt lui permettant de résister à des chocs symétriques importants lorsque plusieurs États membres cherchent à en bénéficier simultanément. L'accès au fonds devrait être temporaire et automatique, sur la base de critères prédéfinis. En vertu de l'art. 122 TFUE, le régime de réassurance pourrait être établi sans qu'il soit nécessaire de modifier le traité et s'appuyer sur l'expérience acquise par la Commission européenne dans le cadre de l'établissement de SURE, un fonds de réassurance temporaire pour les régimes de chômage partiel ou de congé longue durée en réaction à la pandémie de COVID-19.²⁵⁴

Mettre en place une commission indépendante concernant l'avenir des systèmes de sécurité sociale

Pour soutenir la coopération entre les États membres de l'UE dans le développement et l'adaptation futurs de leurs systèmes de sécurité sociale, notamment à la lumière des changements démographiques et climatiques, la Commission européenne devrait créer une commission permanente et indépendante concernant l'avenir de la sécurité sociale européenne. Cette commission indépendante devrait être composée de représentants des prestataires de sécurité sociale, des partenaires sociaux, de la société civile, d'experts scientifiques, ainsi que de gouvernements et de parlements représentant tous les échelons décisionnels compétents. Elle devrait avoir pour mission de suivre les tendances économiques et sociales susceptibles d'avoir un impact sur l'adéquation et la viabilité des systèmes de sécurité sociale, et d'explorer les possibilités de coopération entre les États membres pour y faire face, notamment par l'élaboration de normes minimales communes pour les mécanismes de sécurité sociale et les mesures d'accompagnement, par exemple dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance.

²⁵³ Kapeller, J. et al. (2021): A European Wealth Tax for a Fair and Green Recovery, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/a%20european%20wealth%20tax_policy%20study.pdf

²⁵⁴ Pour une proposition similaire, voir Guttenberg, L. and Hemker, J. (2020): Corona: A European Safety Net for the Fiscal Response, Jacques Delors Centre Policy Brief, available at: https://hertieschool-f4e6.kxcdn.com/fileadmin/20200313_Policy_Brief_Corona_Guttenberg.pdf

6.2.2. Des emplois stables pour que tous soient à l'abri de la pauvreté

Depuis le début du millénaire, la politique de l'emploi et du marché du travail en Europe sont devenus de rudes adversaires des travailleurs. Partant du principe qu'une libéralisation complète des marchés du travail permettrait à l'économie de l'UE de devenir plus compétitive sur les marchés mondiaux, de nombreux États membres de l'UE se sont employés, depuis les années 1990, à réviser leurs codes du travail afin de lutter contre les « rigidités du marché du travail » qui découleraient de dispositions protégeant les travailleurs contre les bas salaires et l'insécurité de l'emploi. Depuis la crise financière mondiale et celle de la dette souveraine européenne qui s'en est suivie, le clan des dérégulateurs du marché du travail a

« Depuis la crise financière mondiale et celle de la dette souveraine européenne qui s'en est suivie, le clan des dérégulateurs du marché du travail a été rejoint par la Commission européenne. »

9.4%

la pauvreté des actifs a touché **9,4 % de la main-d'œuvre de l'UE** en 2019 et a oscillé à ce niveau au cours de la dernière décennie.

été rejoint par la Commission européenne qui, par le biais du Semestre européen, s'est attaquée à la « surprotection » des salariés en tentant de « relancer des marchés du travail sclérosés ». ²⁵⁵ Il est vrai que même de nombreux progressistes ont cru à cette promesse, persuadés que la croissance économique se traduirait automatiquement par des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et mieux rémunérés.

Aujourd'hui, le tableau offert aux travailleurs européens est très différent. Alors que la croissance économique a repris et s'est stabilisée au cours de la dernière décennie, les travailleurs européens restent en moyenne plus mal lotis qu'au cours des décennies précédentes. ²⁵⁶

Bien que le taux de chômage moyen ait progressivement diminué depuis la crise financière mondiale, et que, dans certaines régions d'Europe, il ait même atteint des niveaux inférieurs à ceux enregistrés au cours de la première décennie du XXI^e siècle, plusieurs États membres de l'UE continuent de tourner autour de la barre des 10 %, la Grèce et l'Espagne affichant toujours des chiffres bien plus élevés, respectivement 16,3 % et 15,5 %. Lorsque la libéralisation des marchés du travail a entraîné une croissance de l'emploi, cette croissance a conduit à une augmentation disproportionnée des emplois atypiques, qui exposent les travailleurs concernés à une ou plusieurs formes de précarité de l'emploi telles qu'une faible rémunération, une faible sécurité de l'emploi ou un faible niveau d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le travail à temps partiel, dont une grande partie est involontaire et représente donc une forme de sous-emploi, les contrats à durée déterminée et l'auto-entreprise, c'est-à-dire le travail à son propre compte sans employé, sont des phénomènes de masse sur les marchés du travail de l'UE. ²⁵⁷ En conséquence, la pauvreté des actifs a touché 9,4 % de la main-d'œuvre de l'UE en 2019 et a oscillé à ce niveau au cours de la dernière décennie. ²⁵⁸

²⁵⁵ L'Institut syndical européen a rassemblé un aperçu complet des recommandations par pays de la Commission européenne dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale qui compile un grand nombre d'exemples concrets illustrant l'orientation politique axée sur la déréglementation appliquée dans le cadre du Semestre européen depuis sa création, disponible à l'adresse suivante : <https://www.etui.org/publications/background-analysis/the-country-specific-recommendations-csrs-in-the-social-field>

²⁵⁶ Voir Myant, M. and Piasna, A. (2021) pour un compte rendu détaillé, disponible à l'adresse : <https://www.etui.org/sites/default/files/17%20Piasna%20Myant%20Employment%20deregulation%20WEB.pdf>

²⁵⁷ European Trade Union Institute (2020): Benchmarking Working Europe, p. 26

²⁵⁸ Eurostat

« En adhérant aux enseignements de l'économie néolibérale et en imposant aux États membres en difficulté des plans d'austérité complets et des déréglementations du marché du travail, la gouvernance économique de l'UE a servi à évider le modèle social européen de l'intérieur. »

L'emploi dans les services est particulièrement touché par ces phénomènes, dans des secteurs dont l'importance pour la création d'emplois est susceptible de s'accroître encore à mesure que l'Europe progresse dans la décarbonation de son économie. Qui plus est, les limites quant à la précarité du marché du travail sont constamment repoussées. C'est notamment le cas du travail et de l'emploi qui se développent dans le cadre de l'économie numérique, où abondent de nouvelles formes d'emplois précaires et souvent mal rémunérés. Alors qu'il reste à voir si ces secteurs seront en mesure de créer suffisamment d'emplois pour compenser les pertes attendues

dans d'autres secteurs de l'économie dans le cadre de la transition climatique, il semble probable que l'approche actuelle de la politique de l'emploi en Europe ne sera pas à la hauteur de l'enjeu. Si on ne veut pas que le chômage, le sous-emploi et les conditions de travail précaires deviennent la nouvelle normalité, rien d'autre qu'une réorientation radicale de la gouvernance du marché du travail en Europe ne suffira.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les **recommandations suivantes** :

Établir une garantie européenne de l'emploi durable

Pour combattre le spectre du chômage, qui non seulement expose les citoyens à des niveaux élevés de pauvreté mais est également connu pour être associé à de graves angoisses, l'UE et ses États membres devraient établir une garantie européenne de l'emploi durable. Ce système devrait s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la Garantie européenne pour la jeunesse, et offrir à tous les chômeurs de longue durée de l'Union européenne des possibilités, financées par des fonds publics, d'éducation, de requalification et d'amélioration des compétences, ainsi que des débouchés.

Le mécanisme devrait être instauré par une directive européenne afin de garantir son accessibilité dans tous les États membres, tout en laissant aux gouvernements une marge de manœuvre suffisante pour l'adapter en fonction de la structure des marchés du travail et des systèmes industriels nationaux. La participation devrait être fondée sur le principe du volontariat et de la rémunération équitable, en tenant compte de l'expérience antérieure des participants sur le marché du travail et en prenant en considération leur situation et leurs responsabilités familiales. À cette fin, ce mécanisme devrait être étroitement intégré aux systèmes nationaux de sécurité sociale afin de garantir que les participants et leurs familles ne soient pas exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. D'autre part, ces régimes nationaux devraient être cofinancés par le budget de l'UE, notamment par le biais du Fonds social européen et du Fonds pour une transition juste.

Sa mise en œuvre devrait être régie autant que possible au niveau local. À cet égard, elle pourrait s'inspirer du modèle des « territoires zéro chômeur de longue durée » mis en place en France (voir l'encadré ci-dessous), dans lequel les agences de travail collaborent avec les collectivités locales pour lancer des projets sous la responsabilité « d'entreprises créatrices d'emploi » sur place, répondant à des besoins spécifiques à un lieu, et qui sinon resteraient insatisfaits – par exemple dans le secteur des soins sociaux et la gestion de l'environnement. En répondant à ces besoins locaux, les participants à la garantie d'emplois durables pourraient ainsi effectuer un travail socialement utile, recevoir la formation et l'expérience nécessaires, et créer ainsi des marchés du travail locaux qui correspondent à la demande et pourraient, avec le temps, potentiellement se transformer en marchés du travail et en entreprises standards. Comme l'indique l'expérience française, de tels projets peuvent être financés à un coût légèrement supérieur à celui qui serait nécessaire pour financer les prestations et les dépenses administratives des politiques traditionnelles de sécurité sociale ou de marché du travail actif pour les chômeurs de longue durée.

En tant que volet distinct, le système devrait également comporter un soutien permettant aux participants de s'engager dans un enseignement et une formation à temps plein, y compris dans l'enseignement supérieur. Cela permettrait aux travailleurs ayant perdu toute perspective d'emploi dans leur profession précédente de relancer leur carrière et d'accéder à des secteurs offrant des perspectives bénéfiques à long terme, compte tenu de la transition de l'Europe vers une économie neutre en carbone et axée sur le bien-être.

POUR ALLER PLUS LOIN : TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) a été créée pour démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût important pour la collectivité, d'offrir des emplois durables à tous les particuliers.

Cette expérience repose sur trois hypothèses qui suggèrent qu'il est humainement et économiquement possible d'éliminer le chômage de longue durée à l'échelle d'un territoire : Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes ; Ce n'est pas le travail qui manque car un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser ; Ce n'est pas l'argent qui manque car la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi. Il s'agit d'une approche innovante car habituellement les demandeurs d'emploi se positionnent sur les offres d'emploi des entreprises. Dans ce projet, le mécanisme est inversé. D'abord, les entreprises conventionnées identifient les compétences et les envies de chaque individu souhaitant intégrer la démarche. Ensuite, en fonction de cette offre de compétences, elles recherchent sur le territoire un travail utile qui puisse y correspondre.

En novembre 2016, 10 territoires en milieu urbain et rural, comptant chacun entre 5 000 et 10 000 citoyens, ont été sélectionnés par le ministère français du Travail pour participer à un projet pilote d'une durée de cinq ans. Depuis le début de l'expérience, 1 025 emplois ont été créés. En 2021, la deuxième phase de l'expérience s'ouvrira avec une extension à au moins 50 nouveaux territoires.

L'une des principales missions de l'association TZCLD est de tirer les enseignements de l'expérimentation et de stimuler la production d'une évaluation scientifique externe et de favoriser la diffusion de ce projet en accompagnant les territoires qui souhaitent mettre en œuvre le projet et en soutenant les territoires sélectionnés.

Adopter la directive européenne sur les salaires minimums décents

À la suite d'une campagne sans relâche et énergique, menée par les syndicats et les forces politiques progressistes, la Commission européenne a présenté une proposition législative visant à garantir l'établissement d'un salaire minimum légal dans tous les États membres de l'UE.²⁵⁹ Son adoption constituerait un changement radical de la politique de l'emploi de l'UE, et garantirait que les marchés du travail soient soumis à des salaires-plancher contraignants, s'appliquant à tous les travailleurs de l'économie et les protégeant contre la concurrence salariale à la baisse. L'ICSE appelle le Parlement européen et le Conseil à s'engager dans des débats constructifs sur la proposition de la Commission indépendante, et à trouver des solutions viables pour répondre à leurs questions potentielles. Elle espère que, sur la base d'un esprit de coopération et de détermination, le double objectif de garantir que tous les travailleurs de l'économie de l'UE soient couverts par des salaires minimums décents, et de protéger les relations professionnelles à l'échelle nationale et les modes de négociation collective pourra être atteint. En outre, elle invite les colégislateurs à définir le niveau d'adéquation des salaires minimums nationaux sur la base de la méthodologie du panier-type introduite à la section 6.2.1. du présent rapport, afin de garantir que les salaires minimums prévus par la directive soient considérés comme des salaires de subsistance, c'est-à-dire qu'ils assurent un revenu en rapport avec le coût réel de la vie auquel sont confrontés les travailleurs. Si un accord n'est possible que sur la base de valeurs seuils numériques, les progressistes du Parlement européen et du Conseil devront envisager l'introduction d'une clause de révision permettant aux co-législateurs de reconsidérer la définition du caractère adéquat à l'avenir.

²⁵⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020PC0682&from=EN>

Développer une stratégie européenne d'emploi zéro-précarité

Afin de garantir que les marchés du travail en Europe créent des formes d'emploi équitables et à l'abri de la précarité, un objectif dont l'importance est encore accrue au vu des grands bouleversements du marché du travail auxquels il faut s'attendre dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone (voir chapitre 4 du présent rapport), la Commission européenne devrait présenter une stratégie globale visant à combattre et à éliminer toutes les formes d'emploi précaire dans l'UE. Cette stratégie devrait se fonder sur un engagement légal à atteindre une incidence de 0 % des formes les plus courantes d'emploi précaire d'ici 2030, y compris le faux travail indépendant et le temps partiel involontaire, et, comme l'a récemment demandé le Parlement européen,²⁶⁰ devrait veiller à ce que 80 % des créations d'emplois dans l'UE conduisent à une croissance des emplois à moyen et haut revenus. L'ICSE propose d'inclure des éléments législatifs et non législatifs dans le cadre de cette stratégie, notamment :

- Des mesures visant à assurer la mise en œuvre rapide de la « directive relative à la déclaration écrite »²⁶¹ fixant les normes minimales applicables dans l'ensemble de l'UE pour
 - ▷ les éléments essentiels devant être couverts par les contrats de travail,
 - ▷ les informations que les employeurs doivent fournir aux travailleurs concernant les conditions de travail et les modalités de rémunération, y compris la rémunération des heures supplémentaires,
 - ▷ le droit des travailleurs de demander plus de temps de travail en cas d'emploi à temps partiel,
 - ▷ des droits fondamentaux à la formation rémunérée pour les travailleurs bénéficiant de contrats de travail atypiques, tels que les contrats à durée déterminée ou à temps partiel.
- Des propositions de clauses permettant aux travailleurs à temps partiel la transition vers un emploi à temps plein. Ces propositions devraient inclure des dispositions garantissant aux travailleurs le droit de retrouver un emploi à temps plein après une réduction temporaire du temps de travail, afin d'éviter qu'ils ne restent piégés dans un emploi à temps partiel. D'autres mesures devraient être envisagées, par exemple dans le cadre d'une garantie européenne de l'emploi durable (voir ci-dessus), qui pourrait également être ouverte aux travailleurs à temps partiel désireux de compléter leur temps de travail. En outre, la Commission européenne devrait engager les États membres dans des échanges de bonnes pratiques afin de tirer parti de l'expérience acquise sur les marchés du travail nationaux.
- Une interdiction uniforme, à l'échelle de l'UE, des contrats « zéro heure » et des emplois déguisés en travail indépendant factice. En outre, la Commission européenne devrait veiller à ce que son département de l'emploi et des affaires sociales dispose de moyens de contrôle efficaces, par exemple sous l'égide d'Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail), afin d'examiner les marchés du travail de l'UE pour détecter l'émergence de nouvelles modalités d'emploi présentant des risques élevés de précarité et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier, soit en conseillant les États membres, soit en légiférant au niveau européen.
- L'établissement de dispositions générales en matière de responsabilité conjointe et solidaire afin de garantir que les entreprises chefs de file, en dernier recours, soient responsables des violations des droits des travailleurs et de la législation sur la protection de l'emploi commises par les entreprises en amont dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Des mesures visant à sanctionner plus sévèrement les retards de paiement de leurs factures aux travailleurs indépendants, éventuellement accompagnées de codes de pratique à adopter par les entreprises qui confient des services externes à des entrepreneurs indépendants.

²⁶⁰ European Parliament Report on a Strong Social Europe for Just Transitions (2020/2084(INI))

²⁶¹ [https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-deeper-and-fairer-internal-market-with-a-strengthened-industrial-base-labour/file-more-transparent-and-predictable-working-conditions-\(written-statement\)](https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-deeper-and-fairer-internal-market-with-a-strengthened-industrial-base-labour/file-more-transparent-and-predictable-working-conditions-(written-statement))

- Une révision de la directive européenne relative au travail intérimaire en vue d'y inclure
 - ▷ l'obligation pour toutes les agences de travail temporaire opérant dans le marché intérieur de s'inscrire dans un registre européen et de disposer de la certification nécessaire pour opérer dans le marché unique,
 - ▷ la possibilité d'imposer des interdictions d'opérer dans le marché unique aux agences de travail temporaire qui ne respectent pas la législation européenne applicable,
 - ▷ l'obligation pour les agences de travail temporaire de garantir un nombre minimum d'heures par semaine/mois,
 - ▷ des garanties pour assurer l'égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs d'une même entreprise (ou du même secteur si les conditions de travail sont définies au niveau sectoriel).

Renforcer la position des indépendants sur le marché du travail

Aujourd'hui déjà, près de 10 % de la main-d'œuvre de l'UE est constituée de travailleurs indépendants sans salariés, c'est-à-dire de travailleurs individuels. Les nouvelles formes numériques d'emploi et de communication proliférant sur le marché du travail de l'UE, la part du travail indépendant devrait fortement augmenter. Bien que nombre d'entre eux semblent apprécier la flexibilité et la liberté qu'offre le travail indépendant, ce statut expose les travailleurs à diverses vulnérabilités. Selon l'État membre de résidence, et le secteur d'activité, il peut s'agir de l'absence de couverture par l'assurance chômage et l'assurance retraite, de l'exclusion de la réglementation sur le temps de travail, et de lourdes charges pour l'accès à la justice en cas de litiges avec les entrepreneurs et les clients. En conséquence, il faut considérer qu'environ un quart de la main-d'œuvre indépendante européenne souffre de faibles niveaux de revenus et de niveaux élevés de vulnérabilité financière.²⁶²

Dans ce contexte et en plus de son engagement à venir sur les questions de négociation collective pour les travailleurs indépendants (voir section 6.3.1.), la Commission européenne devrait commencer à travailler, en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires sociaux, à l'élaboration d'une stratégie européenne pour un travail indépendant de qualité, en abordant les principaux défis en matière de rémunération équitable, de protection sociale et de conditions de travail concernant ce statut. Dans le cadre de cette stratégie, la Commission devrait veiller à couvrir les points suivants :

- La possibilité d'ouvrir les régimes de protection sociale existants, tels que l'assurance chômage et accident et le système de retraite, aux (ou à une partie des) travailleurs indépendants, ou la création de systèmes qui leur soient destinés.
- Le développement d'offres d'éducation et de formation pour les travailleurs indépendants, qui, contrairement aux salariés classiques, ne bénéficient pas du droit à une formation payée par l'employeur.
- La mise en place de services d'aide aux travailleurs indépendants, par exemple en matière de conseil juridique en cas de litige avec des clients, ou de participation à des appels d'offres publics.
- Un soutien à l'organisation collective des travailleurs indépendants, par exemple sous la forme de syndicats qui mettent en commun leurs ressources pour fournir aux indépendants des espaces de bureaux abordables, des services de gestion et de commercialisation. Un tel soutien devrait également être apporté à la création de coopératives pour ces auto-entrepreneurs afin que le travail indépendant puisse être transféré dans un emploi régulier tout en préservant bon nombre des caractéristiques du travail indépendant.

²⁶² Eurofound (2017), Exploring self-employment in the European Union, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Étant donné que quelques États membres ont déjà expérimenté certaines de ces propositions et acquis une expérience incontestable, les avantages de la coopération dans ce domaine sont évidents. La Commission européenne devrait donc encourager les États membres à tirer parti de cet ensemble de connaissances et à favoriser activement l'identification des meilleures pratiques et leur échange.

Poursuivre les efforts pour assurer une mobilité transfrontalière équitable de la main-d'œuvre

Si d'importantes améliorations visant à garantir l'équité, et à éviter la moins-disance sociale par la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre dans le marché unique européen, ont pu être obtenues au cours de la dernière législature européenne, notamment avec la révision de la directive sur le détachement des travailleurs et la création de l'Autorité européenne du travail, il reste du travail à accomplir. Le déblocage des négociations sur la révision du règlement européen sur la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale afin de garantir la transparence, la non-discrimination et la transférabilité des droits de sécurité sociale des citoyens dans le marché unique devraient constituer une priorité pour la Commission et les co-législateurs européens. De même, la Commission devrait enfin tenir sa promesse faite en 2018 et présenter une proposition de numéro de sécurité sociale européen et de mesures d'accompagnement pour permettre à la fois aux travailleurs et aux inspections du travail de déterminer si les employeurs effectuent les paiements de sécurité sociale pour les travailleurs transfrontaliers conformément à la réglementation applicable.

Garantir l'équité dans l'économie des plates-formes

Au cours de la dernière décennie, la fourniture de services par l'intermédiaire de plates-formes numériques a connu une croissance rapide, par exemple dans le secteur des transports, de la livraison de nourriture et de l'externalisation des travaux de programmation et de conception. En particulier pendant la pandémie, de nombreux citoyens se sont appuyés sur les plates-formes pour accéder à des services qui, sinon, auraient été interrompus en raison des mesures de confinement. Par conséquent, leur importance en tant qu'employeurs ne cesse de croître : selon la Commission européenne, environ 11 % de la main-d'œuvre de l'UE a déjà fourni des services par l'intermédiaire d'une plateforme.²⁶³

Bien que la communication numérique entre les prestataires de services et les destinataires puisse être innovante, la plupart des tâches effectuées dans le cadre de ces arrangements ne le sont pas, et ont traditionnellement été effectuées par des opérateurs appliquant des modèles d'entreprise traditionnels. Contrairement à ces modèles, les plates-formes en ligne offrent rarement un emploi formel à leur personnel, mais partent du principe que ces travailleurs sont indépendants. Par conséquent, les travailleurs ne se voient pas garantir un nombre minimum d'heures de travail rémunérées, ne bénéficient d'aucune protection contre le licenciement, n'ont pas droit à des congés et à des indemnités de maladie, ne sont pas couverts par les systèmes publics de sécurité sociale et n'ont pas droit à des salaires minimums et des conventions collectives. De plus, certains services qui ne nécessitent pas la présence des prestataires et des bénéficiaires sur les mêmes lieux, comme les tâches de codage, sont facilement externalisés au-delà des frontières grâce à des plates-formes en ligne. Cela conduit à une situation dans laquelle l'emploi réglementé dans les entreprises traditionnelles risque d'être remplacé par un travail effectué dans des conditions de travail radicalement différentes, moins sûres et moins coûteuses, ce qui équivaut à de la moins-disance sociale.

²⁶³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_21_656

Décision louable, la Commission européenne a annoncé la préparation d'une proposition législative visant à garantir une concurrence équitable entre les services en ligne et les services traditionnels, en termes de conditions de travail et de rémunération, attendue pour la fin de 2021. La proposition de la Commission devrait contenir une présomption légale réfutable d'emploi, donc stipuler qu'en principe, la sous-traitance du travail par le biais d'une plate-forme en ligne constitue une relation d'emploi entre l'opérateur de la plate-forme et les travailleurs, qui entraîne l'applicabilité des réglementations standard en matière d'emploi, y compris les conventions collectives. L'hypothèse d'emploi peut être contestée par l'opérateur de la plate-forme mais devrait prévaloir si le fonctionnement inclut des activités qui sont typiquement réalisées par des employeurs, comme la fixation du niveau de la redevance à payer par les bénéficiaires du service, le traitement des paiements entre les prestataires et les bénéficiaires, l'exécution de contrôles de qualité, etc.

Ces critères pourraient être conçus de manière cumulative, c'est-à-dire de manière à ce que l'hypothèse d'emploi ne puisse pas être réfutée si plus d'une quantité donnée d'un nombre total de critères sont remplis. En s'appuyant sur cette approche d'une hypothèse d'emploi réfutable, la Commission s'alignerait également sur les décisions rendues par les tribunaux d'un certain nombre d'États membres au cours des derniers mois.²⁶⁴

En outre, la proposition de la Commission devrait bien prendre en compte la dimension transfrontalière de ce travail sur plateforme. Si un travailleur fournit des services à un destinataire dans un autre État membre de l'UE, les règles standard pour la prestation transfrontalière de services, c'est-à-dire la directive sur le détachement des travailleurs et des services, devraient s'appliquer. En incluant ces dispositions, la Commission s'efforcerait également de garantir que le travail sur plate-forme n'entraîne pas une nouvelle dimension de *dumping social* dans le marché unique européen.

Proposer un ensemble de normes européennes pour un télétravail équitable

Selon Eurofound, près de 40 % de la main-d'œuvre de l'UE a adopté le télétravail, c'est-à-dire le travail à distance par le biais d'appareils numériques, comme mode de travail à temps plein à la suite de la pandémie de COVID-19.²⁶⁵ Malgré des conditions d'adaptation parfois difficiles, 78 % de ceux qui sont en mesure d'accomplir leur tâche en télétravail seraient heureux de pouvoir continuer à le faire après la fin de la pandémie, au moins occasionnellement. En adoptant un ensemble complet de normes de qualité pour ces modalités de travail, l'UE pourrait démontrer sa réactivité face à l'évolution du marché du travail et manifester sa volonté de saisir les occasions d'accroître le bien-être au travail de la main-d'œuvre européenne. À cette fin, et aussi rapidement que possible, la Commission devrait élaborer une proposition de directive européenne sur les normes et conditions minimales pour un télétravail équitable. Ces normes devraient servir à responsabiliser les travailleurs en créant un droit de demander le télétravail, en stipulant des conditions raisonnables pour que les employeurs s'engagent dans de telles demandes, tout en garantissant que le télétravail ne puisse pas être exigé par les employeurs afin de conserver sa nature volontaire. De plus, la directive devrait inclure des dispositions visant à garantir le respect des normes de santé et de sécurité au travail, notamment par le biais d'un droit opposable à la déconnexion, afin d'éviter que le télétravail n'entraîne une imprécision des limites du temps passé à travailler. En outre, elle devrait interdire l'utilisation d'outils automatisés de suivi du temps de travail.

²⁶⁴ See for instance: <https://www.socialeurope.eu/old-rules-and-protections-for-the-new-world-of-work>

²⁶⁵ Eurofound (2020), Living, working and COVID-19, COVID-19 series, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

6.2.3. Un programme européen pour des logements abordables et durables

Bien que des données complètes et fiables fassent défaut, les organisations de la société civile estiment qu'environ 700 000 personnes en Europe doivent être considérées comme sans-abri d'un jour à l'autre. Être sans-abri étant souvent une urgence qui touche les individus de manière temporaire, la FEANTSA, la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri, estime que pas moins de 4,1 millions d'Européens pourraient être dans cette situation chaque année.²⁶⁶

10%

près de 10 % de la population de l'UE souffre actuellement d'un surcoût lié au logement

Selon les données d'Eurostat, près de 10 % de la population de l'UE souffre actuellement d'un surcoût lié au logement, c'est-à-dire qu'elle doit consacrer plus de 40 % de son revenu mensuel disponible pour se loger. Plus de 17 % de la population vit dans un logement surpeuplé, où, par exemple, les couples n'ont pas leur propre chambre, ou bien plus de deux enfants partagent une pièce, avec des niveaux élevés de variation entre, et dans, les États membres.²⁶⁷ On peut donc supposer que les marchés européens du logement sont les principaux moteurs du dénuement dont souffrent de grandes parties de la population : le revenu dépensé pour un logement au-dessus des moyens d'une famille n'est pas disponible pour satisfaire d'autres besoins liés au bien-être, comme une alimentation saine, l'éducation ou la participation à des activités culturelles. Pour briser ce cercle vicieux, une action politique audacieuse est nécessaire pour combler le déficit d'investissement dans le logement abordable, dont le montant est actuellement estimé à 57 milliards d'euros par an.²⁶⁸

Avec sa proposition, « une vague de rénovation pour l'Europe », la Commission européenne a fait des suggestions utiles pour accélérer la modernisation du parc immobilier de l'UE, conformément à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050.²⁶⁹ Les bâtiments représentant 40 % de la consommation d'énergie de l'UE et 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, le succès de la vague de rénovation est crucial pour atteindre les objectifs fixés par le Pacte vert européen et la loi européenne sur le climat. L'ICSE se félicite également de l'attention portée par la Commission à la dimension sociale de la vague de rénovation, et l'engage à contribuer à la lutte contre la pauvreté énergétique et à faciliter l'accès à des logements abordables et économes en énergie, en particulier pour les personnes à revenus moyens et faibles.

La proposition de la Commission est donc clairement inspirée par l'objectif de générer ce que le chapitre 1 de ce rapport a identifié comme étant le progrès social-écologique, et intègre déjà un certain nombre de propositions défendues par les progressistes ces dernières années, y compris dans le cadre du premier rapport d'orientation de l'ICSE.²⁷⁰ Néanmoins, l'ICSE observe que des améliorations sont envisageables.

« L'ICSE se félicite également de l'attention portée par la Commission à la dimension sociale de la vague de rénovation. »

²⁶⁶ FEANTSA (2020) Fifth Overview of Housing Exclusion in Europe, available at: https://www.feantsa.org/public/user/Resources/resources/Rapport_Europe_2020_GB.pdf

²⁶⁷ Eurostat, data for 2019

²⁶⁸ Franssen, L. et al. (2018): Boosting Investment in Social Infrastructure in Europe, Report of the High-Level Task Force on Investing in Social Infrastructure in Europe, p. 41, available at: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/economy-finance/dp074_en.pdf

²⁶⁹ COM(2020) 662 final

²⁷⁰ ICSE (2018), p. 111

29%

Les projections actuelles prévoient que la **part de la population âgée de 65 ans ou plus** atteindra 29 % d'ici 2060.

Par exemple, la vague de rénovation en tant que stratégie politique, en concentrant ses actions sur les années 2020-30, semble se limiter à donner un coup de pouce temporaire à l'expansion du logement durable et abordable dans l'UE, ce qui ne reflète pas l'importance structurelle de la politique du logement pour lutter contre la pauvreté et atteindre un bien-être durable pour tous en Europe.

D'autre part, en limitant son ambition à doubler le taux de rénovation annuel du parc immobilier de l'UE, qui se situe actuellement à environ 1 %, ²⁷¹ elle fait preuve d'une ambition plutôt modeste. Comme le suggèrent des estimations récentes, en portant l'activité de rénovation et de construction à 3 % du parc immobilier existant de l'UE, l'Europe pourrait non seulement atteindre plus rapidement ses objectifs sociaux et écologiques relatifs au secteur du logement, mais aussi créer jusqu'à deux millions de nouveaux emplois dans le secteur du bâtiment, créant ainsi des co-bénéfices sociaux-écologiques encore plus importants. ²⁷²

Tout en reconnaissant que la vague de rénovation de l'UE constitue une base solide pour un véritable progrès socio-écologique en Europe, l'ICSE appelle la Commission européenne à renforcer ses propositions et à les transformer en un pacte européen ambitieux et permanent pour un logement durable et abordable.

À cette fin, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

Intégrer des indicateurs de logement renforcés et contraignants dans le Pacte européen pour le bien-être durable, et dans la préparation du budget du bien-être

Dans le cadre de l'actuel Semestre européen, la Commission a commencé à surveiller les conditions sociales du marché européen du logement, notamment en ce qui concerne le taux de surcharge, c'est-à-dire les individus et les familles contraints de consacrer plus de 40 % de leur revenu disponible à leur logement. Dans tous les cas, ce seuil est considéré comme trop élevé et devrait être abaissé à 25 % du revenu, comme le propose le Parlement européen. ²⁷³ En outre, alors que les données relatives au surpeuplement des logements et à la privation de logement proviennent d'Eurostat et sont en partie prises en compte dans la surveillance des politiques des États membres, les recommandations spécifiques à chaque pays sont rarement publiées – et encore moins souvent suivies. Afin d'être à la hauteur de l'enjeu que des logements décents représentent pour le bien-être des citoyens, la Commission européenne devrait inclure des objectifs contraignants et les indicateurs afférents dans ses propositions visant à réorienter sa politique et son approche de la gouvernance vers un bien-être durable pour tous (voir section 3.2.). Pour y parvenir, et conformément à la législation européenne de lutte contre la pauvreté, elle devrait fixer des valeurs cibles de 0 % concernant l'incidence de la privation de logement, du surpeuplement et de la surcharge d'ici 2050 et agir résolument par le biais de la procédure européenne de budgétisation du bien-être.

²⁷¹ COM(2020) 662 final, p. 2

²⁷² Üрге-Vorsatz, D., Tirado-Herrero, S., Fegyverneky, S., Arena, D., Butcher, A. and Telegdy, A. (2010) Employment Impacts of a Large-Scale Deep Building Energy Retrofit Programme in Hungary; Janssen, R. and Staniaszek, D. (2012) How Many Jobs? A Survey of the Employment Effects of Investment in Energy Efficiency of Buildings The Energy Efficiency Industrial Forum.

²⁷³ European Parliament resolution of 21 January 2021 on access to decent and affordable housing for all (2019/2187(INI))

Établir une garantie européenne pour le logement

Afin d'établir une obligation effective pour l'UE et ses États membres de prendre des mesures performantes face à la crise du logement en Europe, les forces progressistes de la société civile et des parlements devraient œuvrer à la mise en place d'une garantie européenne du logement. Cette garantie accorderait à tous les citoyens de l'UE un droit exécutoire d'accéder à un logement décent et abordable, donc un droit individuel à un logement dont les locataires ne souffrent pas de surpeuplement (voir ci-dessus) ni de surcharge de logement (voir proposition suivante). S'il incombe aux gouvernements nationaux de veiller à ce que cette obligation soit respectée, le budget de l'UE devrait apporter un soutien financier à cette fin par le biais de fonds affectés dans le cadre des programmes d'investissement de l'UE.

Développer de réelles compétences de gouvernance en matière de logement

Étant donné l'importance de la politique du logement pour atteindre les objectifs de la loi européenne de lutte contre la pauvreté et du Pacte vert européen, la Commission européenne devrait développer des compétences plus importantes et permanentes pour la formulation des stratégies politiques concernées. À cette fin, la Commission devrait créer un service spécialisé au sein de ses directions générales pour piloter la conception et la coordination des politiques en matière de logement. En outre, Eurostat, l'autorité statistique européenne, devrait être chargée de collecter des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les dimensions sociales et écologiques des marchés et des politiques du logement, notamment en ce qui concerne la privation de logement, l'itinérance et l'exclusion du logement, l'efficacité énergétique des bâtiments et l'investissement dans le logement. Ces données devraient être suffisamment spécifiques à la localisation, et donc couvrir au moins le niveau NUTS-3 des régions de l'UE.²⁷⁴

Améliorer la capacité d'investissement public et privé

Pour combler le déficit d'investissement annuel de 57 milliards d'euros dans le logement abordable en Europe, l'UE et les États membres devraient prendre de nouvelles mesures décisives pour mobiliser les investissements publics et privés. À cette fin, il est essentiel de compléter la taxonomie financière verte de l'UE par une taxonomie sociale et de prendre des mesures audacieuses pour réaffecter les capitaux du système financier des activités « brunes » et non durables vers ces nouvelles catégories d'investissement, comme indiqué à la section 3.3.1. du présent rapport. En outre, les règles fiscales de l'UE devraient être réformées afin de récompenser les investissements publics durables dans le logement abordable et de protéger ces programmes contre les mesures d'assainissement des finances publiques.

²⁷⁴ Nasarre-Aznar, S. et al. (2021): Concrete Actions for Social and Affordable Housing in the EU, FEPS study, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/social%20affordable%20housing_report_feps_2021.pdf, p. 138

Prendre en compte les besoins en logement d'une population européenne vieillissante

Compte tenu de l'augmentation prévue de la proportion de citoyens âgés au sein de la population de l'UE, la mise en place d'un potentiel d'investissement dans des logements adaptés aux personnes âgées devrait être considérée comme une priorité importante de la politique européenne du logement à l'avenir. Les investissements de l'UE dans le cadre de l'accord sur le logement devraient donc affecter des fonds aux rénovations et aux constructions permettant aux citoyens âgés de vivre de manière autonome et de recourir à des soins à domicile décentralisés.

Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de politique du logement entre les autorités nationales et locales

En raison de la diversité des marchés du logement dans l'UE, malgré leurs défis communs, les autorités locales et régionales sont généralement les mieux placées pour garantir une grande qualité dans la conception et la mise en œuvre de politiques concrètes visant à étendre l'offre de logements abordables pour tous. Une étude récente commandée par la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) a mis en évidence une multitude de pratiques réussies mises en place par les gouvernements nationaux et infranationaux, dont beaucoup se prêtent à inspirer des actions politiques à des niveaux de gouvernement équivalents dans d'autres États membres de l'UE.²⁷⁵ Parmi les exemples, citons les systèmes de garantie pour les primo-accédants à la propriété, les systèmes de points pour l'attribution de logements sociaux et les systèmes de gel des loyers dans les localités touchées par des processus de gentrification. Pour favoriser l'apprentissage mutuel et l'enrichissement réciproque, la Commission européenne, en collaboration avec le Comité européen des régions, devrait élaborer une stratégie d'échange des meilleures pratiques entre les autorités nationales et infranationales et établir un répertoire des politiques réussies afin de créer un centre de compétences européen pour la politique du logement dans l'Union.

²⁷⁵ Nasarre-Aznar, S. et al. (2021): Concrete Actions for Social and Affordable Housing in the EU, FEPS study, available at: https://www.fepeurope.eu/attachments/publications/social%20affordable%20housing_report_fepe_2021.pdf,

6.2.4. Un accord pour un système de santé européen

Malgré leur répartition inégale au sein de la population, les progrès significatifs réalisés dans le domaine des soins de santé ainsi que des conditions de vie et de travail au cours des dernières décennies permettent aux Européens de vivre plus longtemps. En conséquence, les projections actuelles prévoient que la part de la population âgée de 65 ans ou plus atteindra 29 % d'ici 2060. Toutefois, en moyenne, les personnes âgées ne peuvent vivre que la moitié des années restantes après 65 ans sans avoir recours à l'assistance et aux soins.²⁷⁶ Or, aujourd'hui déjà, l'Europe est confrontée à une grave pénurie de capacités de soins, tant dans le domaine des soins de longue durée pour les personnes âgées et handicapées que dans celui de la garde d'enfants. Actuellement, le déficit d'investissement annuel qu'il faudrait combler pour suivre les besoins croissants de la société en matière de système de santé est estimé à 70 milliards d'euros par an.²⁷⁷

Outre le fait qu'il soulève de sérieux doutes quant à la préparation de la société européenne à l'avenir, ce fossé s'avère, dès aujourd'hui, être un moteur de la pauvreté et du dénuement. En l'absence d'offres de soins de bonne qualité, accessibles et abordables, les citoyens, en particulier les femmes, se retirent du marché du travail et comblent le fossé par leur propre travail informel et non rémunéré.²⁷⁸ En conséquence, les femmes en Europe sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, 20 % des femmes touchées par la pauvreté étant principalement engagées dans ces activités non structurées et bénévoles.²⁷⁹ Pourtant, même lorsque l'offre de soins existe, la pauvreté persiste trop souvent, encore une fois principalement pour les femmes. Le secteur des soins professionnels étant non seulement l'un des secteurs les plus féminisés, mais aussi l'un de ceux où les bas salaires et les conditions de travail pénibles sont les plus courants,²⁸⁰ un « piège à pauvreté » est ce qui décrit le mieux le secteur des soins en Europe.

Depuis l'adoption en 2010 de la stratégie UE 2020, les questions relatives à l'offre de soins efficaces, et à la conciliation des responsabilités familiales et des obligations professionnelles, figurent en bonne place dans les débats concernant les politiques de l'UE, et sont reconnues comme étant d'une importance capitale pour leur résilience dans la perspective du vieillissement démographique. Malgré cela, les stratégies et la réglementation de l'UE dans ce domaine restent limitées. En 2002, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur les « objectifs de Barcelone » pour atteindre un taux de garde de 33 % des enfants de moins de 3 ans et de 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire dans les services

officiels de garderie avant 2010. En 2016, dernière année pour laquelle la Commission européenne a fourni un rapport d'avancement complet, ces objectifs, jugés peu ambitieux par de nombreux experts et parties prenantes au moment de leur adoption, n'avaient été que partiellement atteints, avec de fortes variations entre les États membres de l'UE.²⁸¹

Ces dernières années, l'action de l'UE dans les domaines des soins de longue durée et de la garde d'enfants s'est principalement centrée sur les questions de réglementation du marché du travail. À cet égard, la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée adoptée en 2019, qui établit des normes minimales à l'échelle de l'UE en matière de congé de paternité et de congé pour les aidants, ainsi que le droit des salariés à demander des modalités de travail flexibles pour remplir leurs obligations familiales, représente certainement un premier pas sur la voie d'une Europe plus favorable aux aidants.²⁸² Néanmoins, ces dispositions ne représentent qu'une partie du casse-tête pour garantir efficacement que les tâches de soins n'entraînent pas le retrait des travailleurs, et en particulier des femmes du marché du travail, et partant la pauvreté.²⁸³

Cependant, cette action politique n'a pas réussi jusqu'à présent à s'attaquer aux cercles vicieux qui existent manifestement dans le secteur des soins sociaux de l'UE. Alors que la demande de soins augmente et que le financement des offres reste insuffisant, les femmes et les travailleurs sociaux continuent d'être les premières victimes des difficultés qui en découlent. Pourtant, avec la pandémie de COVID-19 qui les a mis en lumière, la population prend de plus en plus conscience de ces injustices et dysfonctionnements sociétaux. Les décideurs politiques ne peuvent donc se permettre de continuer à fermer les yeux sur ces problèmes et devraient enfin s'orienter vers une action décisive et coordonnée à l'échelle européenne.

Pour y parvenir, il faudrait un accord européen sur les soins. Cet accord devrait fixer des objectifs ambitieux pour le développement d'infrastructures de soins de haute qualité, accessibles et abordables, qui créent des emplois de qualité pour leur personnel. Outre la réduction du risque de pauvreté et de mauvaises conditions de travail, cet accord devrait également avoir des avantages économiques tangibles. Comme on estime actuellement que la sous-représentation des femmes dans la vie active coûte à l'Europe pas moins de 370 milliards d'euros par an, contre 70 milliards d'euros estimés nécessaires pour combler le déficit de soins de l'UE, on peut s'attendre à ce qu'un tel accord soit rentable.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les **recommandations** suivantes :

²⁷⁶ Fransen, L. (2018): Boosting Investment in Social Infrastructure in Europe, Report of the High-Level Task Force on Investing in Social Infrastructure in Europe, p. 16, available at: https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/economy-finance/dp074_en.pdf

²⁷⁷ Ibid. p. 41

²⁷⁸ Peña-Casas, R. and Ghailani, D. (2021): A European minimum wage framework: the solution to the ongoing increase in in-work poverty in Europe?, pp. 145-6, in: Vanhercke B. et al. (eds.) (2021) Social policy in the European Union: state of play 2020. Facing the pandemic, Brussels, European Trade Union Institute (ETUI) and European Social Observatory (OSE)

²⁷⁹ European Institute for Gender Equality (2016): Poverty, gender and intersecting inequalities in the EU, Publications Office of the European Union, Luxembourg, p.43

²⁸⁰ Eurofound (2020), Women and labour market equality: Has COVID-19 rolled back recent gains?, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

²⁸¹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/bcn_objectives-report2018_web_en.pdf; http://www.coface-eu.org/wp-content/uploads/2018/12/COFACE-paper_Childcare.pdf

²⁸² La directive accorde aux parents qui travaillent et qui ont des enfants de moins de 8 ans un droit exécutoire de quatre mois de congé de paternité payé, dont deux mois ne peuvent être transférés entre les parents, cinq jours de congé pour les personnes s'occupant d'enfants par année civile, ainsi que le droit de demander un travail temporaire à temps partiel pour s'occuper de personnes dépendantes et de revenir ensuite à l'arrangement d'emploi précédent, dont les modalités exactes doivent être fixées par les États membres.

²⁸³ Helfferich, B. (2021): Towards a Fairer, Care-Focused Europe, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/events/policy%20study_care4care.pdf

Définir des normes de qualité européennes pour les services de garde d'enfants et de soins de longue durée

Les États membres, du domaine de compétence desquels relèvent la réglementation et la fourniture des services de garde d'enfants et de soins de longue durée, devraient convenir d'un ensemble commun de normes de qualité pour ces services. Ces normes devraient comporter des dispositions spécifiques visant à garantir une qualité élevée des services de soins, leur accessibilité universelle et leur caractère abordable, quels que soient les revenus des bénéficiaires et des destinataires. Il est important que ces normes adoptent une approche « écosystémique » pour permettre l'intégration et la coopération transparentes entre les multiples formes de prestation de soins, c'est-à-dire entre les soins administrés de manière centralisée ou décentralisée et les soins informels fournis par les membres de la famille.²⁸⁴

Assurer de bonnes conditions de travail dans le secteur des soins

En fonction des modes de prestation des services de soins dans leurs États membres, les gouvernements devraient revoir leurs réglementations et identifier les besoins potentiels des politiques du marché du travail spécifiques aux soins, par exemple en ce qui concerne l'élargissement des possibilités d'éducation et de formation, ou les réformes des structures de systèmes de soins, afin de garantir de bonnes conditions de travail et de salaire dans ce secteur. D'autre part, les gouvernements devraient collaborer avec les partenaires sociaux pour parvenir le plus rapidement possible à une large représentation des travailleurs dans les négociations collectives du secteur des soins. En règle générale, les paiements aux opérateurs de soins privés dans le cadre des systèmes nationaux d'assurance des soins de longue durée devraient être conditionnés à l'application de conventions collectives.²⁸⁵ Cette action devrait être accompagnée d'un programme de qualification à l'échelle européenne, soutenu par les fonds structurels et Erasmus+. L'UE devrait également offrir des possibilités d'échange et d'apprentissage par les pairs en matière de formation et de qualification du personnel soignant, et faciliter la coopération entre l'administration publique, les entreprises privées et les autres parties prenantes concernées en vue de prendre des mesures pour combler les pénuries de personnel dans le secteur des soins.

Privilégier les opérateurs responsables dans le secteur des soins

Pour garantir une qualité élevée des services et une qualité d'emploi élevée dans le secteur des soins, l'ICSE considère que l'augmentation des investissements dans les capacités de soins devrait avant tout conduire à une participation accrue du secteur public, donc à une prestation de soins sous la responsabilité directe des autorités publiques et dans les conditions d'emploi du secteur public. Étant donné que l'externalisation dans ce secteur a exposé les institutions de soins et leur personnel à la pression du marché, ce qui a souvent entraîné des problèmes en termes de qualité des soins et de conditions de travail, le recours à des opérateurs privés devrait être considéré comme un second choix. Lorsque de tels arrangements ne peuvent être évités, une législation devrait

²⁸⁴ Spasova, S. et al. (2018): Challenges in long-term care in Europe, A study of national policies. Study commissioned by the European Commission, available at: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=792>

²⁸⁵ https://www.pes.eu/export/sites/default/galleries/Documents-gallery/AFeministEconomyForEurope_FINAL-WEB.pdf_2063069299.pdf

être mise en place pour établir des garanties adéquates. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme d'une obligation pour les opérateurs du secteur des soins d'adopter le statut de coopération en matière de prestations proposé à la section 3.4.2. du présent rapport, qui garantit que les entreprises s'engagent et rendent compte d'activités d'intérêt général.

Introduire une garantie pour les aidants dans l'UE

Dans le cadre de la garantie européenne d'emplois durables, les États membres de l'UE devraient envisager de mettre en place des systèmes de garantie pour les aidants. Dans ce cadre, les travailleurs souhaitant quitter leur emploi actuel pour s'occuper de leurs proches pourraient bénéficier de la garantie et recevoir un salaire qui les mette à l'abri de la pauvreté. Cette garantie devrait être combinée à des possibilités d'éducation et de formation adéquates pour les aidants et pourrait également être proposée à temps partiel, afin de combiner l'emploi dans le cadre de la garantie des aidants avec un emploi régulier. Dans l'élaboration de ces systèmes de garantie, les États membres devraient être encouragés à s'inspirer de l'expérience d'autres gouvernements, dont plusieurs ont déjà introduit des modèles similaires de leur propre initiative.²⁸⁶

Soutenir les États membres grâce aux dispositions de co-financement de l'UE et à l'accès au financement

Les politiques nationales d'offres de soins et d'amélioration des infrastructures peuvent déjà bénéficier d'investissements au titre du Fonds social européen, du Fonds européen de développement régional, du programme InvestEU et du Fonds européen agricole pour le développement rural.²⁸⁷ À l'avenir, la planification de ces fonds devrait tenir dûment compte des déficits d'investissement des États membres, identifiés dans le cadre de l'évaluation par la Commission européenne des performances nationales en matière de soins, et veiller à ce que des niveaux de financement suffisants soient affectés aux actions liées aux soins. En outre, les services de soins répondant aux normes de qualité de l'UE devraient être inclus dans la taxonomie du financement social durable de l'UE (cf. section 3.3.1.).

Coordonner l'action politique par le biais de la procédure de budgétisation du bien-être européen

Les normes de qualité susmentionnées pour les services de soins devraient être traduites en indicateurs spécifiques, permettant à la Commission européenne d'évaluer les performances des États membres en matière de respect des normes européennes de qualité des soins.²⁸⁸ Ces évaluations des performances nationales devraient être réalisées dans le cadre de la procédure européenne de budgétisation du bien-être, inclure des analyses systématiques des conditions de travail dans les systèmes de soins nationaux, et déclencher des recommandations spécifiques aux États membres pour qu'ils en tiennent compte dans leur préparation de plans nationaux de bien-être durable si des besoins d'actions supplémentaires ont été définis. De manière standard, les évaluations des performances des États membres devraient contenir des estimations du déficit d'investissement persistant dans la prestation de services de soins de qualité, afin de permettre un débat public avisé et une action politique ciblée.

²⁸⁶ Ibid.

²⁸⁷ Helfferich, B. (2021): Towards a Fairer, Care-Focused Europe, available at: https://www.feeps-europe.eu/attachments/events/policy%20study_care4care.pdf

²⁸⁸ Spasova, S. et al. (2018): Challenges in long-term care in Europe, A study of national policies. Study commissioned by the European Commission, available at: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=792>

6.3. Lutter contre les inégalités en matière de revenus et de richesse

Si la réduction de la pauvreté et la lutte contre la précarité constituent une étape indispensable sur la voie du bien-être durable pour tous, la réalisation de cet objectif exige que l'action politique aille plus loin. Les inégalités de revenus et de richesses, exemples par excellence des inégalités verticales qui créent des hiérarchies sociales au sein des sociétés et éloignent les groupes sociaux, sont particulièrement préoccupantes à cet égard (cf. chapitre 1). Malheureusement, c'est surtout au niveau des inégalités que les dernières décennies ont connu des reculs importants, tant en Europe que dans le monde entier. Bien que l'UE continue de compter comme la région du monde la plus égalitaire, les 10 % les plus riches de la population de l'UE s'emparent de pas moins de 37 % du revenu annuel. Dans l'ensemble de l'Union européenne, et en particulier au sein de la zone euro, les inégalités de richesse se sont accrues ces dernières années, au point que 1 % de la population de l'UE possède aujourd'hui 25 % des actifs privés.²⁸⁹

37%

Les 10 % les plus riches de la population de l'UE s'emparent de pas moins de 37 % du revenu annuel

Hélas, on constate que la pandémie a encore aggravé l'écart de la répartition des revenus et des richesses en Europe. Alors que le plein impact de la crise sociale provoquée par la pandémie commence à apparaître dans

les statistiques officielles, les premières analyses de ces données suggèrent que les ménages à faible revenu en Europe supportent le poids du ralentissement économique et pourraient avoir perdu, en moyenne, plus de 16 % de leurs revenus mensuels.²⁹⁰ Selon l'Organisation internationale du travail, seuls quatre des 27 États membres de l'UE ont réussi à contenir l'augmentation des inégalités de revenus entre les personnes situées au bas de l'échelle du marché du travail (10e centile) et celles situées au sommet (90e centile) à moins de 10 % depuis le début de la pandémie.²⁹¹

Comme le chapitre 1 du présent rapport l'a souligné, l'action politique visant à inverser ces inégalités représente plus qu'un choix ancré dans les valeurs de la politique progressiste, mais constitue une nécessité politique à une époque où le changement climatique et la dégradation de l'environnement s'accroissent et mettent de plus en plus la vie en danger. Il devient évident que les inégalités, le changement climatique et la dégradation de l'environnement interagissent sous la forme de cercles vicieux, dans lesquels leurs effets néfastes se renforcent et s'aggravent mutuellement. De plus, comme l'a illustré avec force le mouvement des gilets jaunes en France, l'action climatique et les politiques environnementales risquent de se heurter à une forte résistance si elles aggravent les inégalités préexistantes. Dans ce contexte, une lutte ciblée contre les inégalités doit constituer un élément central de l'action visant à permettre le bien-être durable de la planète et des humains.

Pour l'ICSE, la correction de ces disparités structurelles dans l'intérêt d'un bien-être durable pour tous, sur une planète préservée, nécessite une action urgente selon trois dimensions. Premièrement, il faut agir pour augmenter les revenus générés par le travail, en renforçant les mécanismes et les institutions sur lesquels les travailleurs comptent pour obtenir leur juste part du gâteau.

Deuxièmement, il faudra corriger les systèmes fiscaux, en particulier pour les richesses et les bénéfices des entreprises, qui à l'heure actuelle sont soit inexistantes, soit défaillants, à l'échelle européenne et mondiale pour mettre fin à la redistribution actuelle des revenus et des richesses du bas vers le haut. Troisièmement, il faut une approche novatrice pour satisfaire les besoins et les aspirations de tous les membres de la société en matière de bien-être, lequel fonctionne à un niveau collectif par opposition au revenu et à la richesse individuels, et qui est donc compris comme une richesse commune. Ce qui suit est conçu comme un guide pour l'action politique correspondante.

²⁸⁹ Thomas Blanchet, Lucas Chancel, Amory Gethin (2019): Forty years of inequality in Europe: Evidence from distributional national accounts, available at: <https://voxeu.org/article/forty-years-inequality-europe>

²⁹⁰ Juan C. Palomino, Juan G. Rodríguez, Raquel Sebastian (2020): Wage inequality and poverty effects of lockdown and social distancing in Europe, *European Economic Review*, Volume 129

²⁹¹ International Labour Organisation (2020): *Global Wage Report 2020-21: Wages and minimum wages in the time of COVID-19*, Geneva: ILO.

6.3.1. Des salaires décents pour tous

Même si l'Europe peut encore être considérée comme la région du monde la plus égalitaire en termes d'inégalités de revenus, la tendance n'a certainement pas joué en faveur des travailleurs au cours des 20 dernières années. Depuis le début du millénaire, la part du travail dans les revenus a d'abord diminué puis s'est maintenue à un niveau faible dans l'UE, tandis que les bénéfices des revenus du capital ont augmenté.²⁹² Dans le même temps, la part du revenu du travail allant à l'extrémité supérieure de l'échelle a augmenté, en particulier dans la zone euro,²⁹³ ce qui a entraîné une plus grande polarisation des salaires sur le marché du travail de l'UE. En d'autres termes, un gâteau qui se rétrécit est de plus en plus inégalement réparti.

For the past decade, EU policy has contributed Au cours de la dernière décennie, la politique de l'UE a largement contribué à cette disparité croissante. Depuis l'éclatement de la crise de la dette souveraine européenne et dans le but de prendre l'avantage sur les concurrents sur les marchés mondiaux, les recommandations spécifiques à chaque pays de la Commission européenne, publiées dans le cadre du Semestre européen, n'ont cessé d'appeler les États membres à garantir aux entreprises une plus grande flexibilité dans la fixation des salaires de leur personnel. Les appels au démantèlement des systèmes de négociation collective, par exemple en limitant les possibilités d'extension des conventions collectives à l'ensemble des travailleurs d'un secteur donné, ou à leur décentralisation en restreignant les négociations salariales collectives au niveau des entreprises individuelles, figuraient en bonne place parmi les recommandations de la Commission, en particulier durant les premières années de la crise. En conséquence, la couverture des négociations collectives a chuté de 73 % en 2000 à 61 % en 2018, tandis que dans 18 des 27 États membres de l'UE, 15 % ou plus de la main-d'œuvre gagne moins de 60 % du revenu médian national – donc moins que le seuil de pauvreté actuellement défini dans les statistiques officielles, malgré un travail à temps plein.²⁹⁴ La pandémie de COVID-19 a sensibilisé le public à l'injustice et aux difficultés que ces disparités croissantes entraînent, y compris pour les travailleurs de secteurs essentiels au bien-être et au bon fonctionnement de la société tels que les soins de santé, le commerce de détail et la logistique. Les premières observations prouvent en effet que les faibles niveaux de rémunération, combinés à l'augmentation de la pression professionnelle due à la pandémie, ont conduit de nombreux travailleurs de première ligne

« Un gâteau qui se rétrécit est de plus en plus inégalement réparti. »

à quitter leur emploi, illustrant ainsi la façon dont ces inégalités sapent la capacité de la société à faire face à l'adversité.²⁹⁵

Dans ce contexte, les politiques européenne et nationale en matière de salaires et de marché du travail doivent s'engager dans une nouvelle voie, radicalement différente, si l'on veut que le bien-être durable pour tous devienne une réalité en Europe. Dans le cadre de ce nouvel agenda, un revirement en ce qui concerne l'interaction entre la politique européenne et les pratiques de négociation collective est une condition sine qua non. Au lieu de démanteler et de décentraliser les systèmes de fixation collective des salaires, la politique européenne devra s'efforcer de les renforcer et de les étendre. Sur la base des conclusions d'une étude récente de l'OCDE, selon laquelle une atténuation substantielle des inégalités salariales sur le marché du travail exige que les négociations collectives se déroulent à un niveau au moins égal au niveau sectoriel,²⁹⁶ le renforcement des capacités de négociation collective des salaires à ce niveau de l'économie devrait être activement soutenu par la politique de l'UE.

Les actions à entreprendre pour garantir l'efficacité des politiques doivent aller au-delà du simple renversement de la politique européenne passée. Étant donné que les marchés du travail et la structure de l'emploi évoluent, notamment grâce à de nouvelles formes d'emploi numérique, par exemple sur des plates-formes en ligne, et compte tenu de la prévalence croissante de formes d'emploi atypiques telles que le travail indépendant, la politique de l'UE doit également servir à garantir que les pratiques et les structures de négociation collective soient modernisées de manière à pouvoir relever les défis actuels.

Dans ce contexte, l'ICSE émet les **recommandations** suivantes :

²⁹² https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Annual_national_accounts_-_evolution_of_the_income_components_of_GDP#Changes_over_the_last_20_years

²⁹³ Eurostat: <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tessi180/default/table?lang=en>

²⁹⁴ European Trade Union Institute (2021): Benchmarking Working Europe 2020, p. 110-1

²⁹⁵ voir par ex.: <https://www.bibliomed-pflege.de/news/9000-pflegende-2020-aus-beruf-ausgeschieden>

²⁹⁶ OECD (2019), *Negotiating Our Way Up: Collective Bargaining in a Changing World of Work*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1fd2da34-en>.

Lancer une offensive européenne en matière de négociations collectives

Comme le suggère un récent rapport du Parlement européen,²⁹⁷ l'UE et les États membres devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif de 90 % de la main-d'œuvre européenne couverte par la négociation collective d'ici 2030. À cette fin, l'offensive devrait viser à renforcer la négociation collective « par le haut et par le bas ».²⁹⁸

Pour ce qui est du renforcement des négociations collectives « par le bas », le renforcement du rôle des syndicats, dont le nombre d'adhérents a diminué pour atteindre une moyenne européenne de 23 % seulement au cours des dernières décennies, représente une première étape essentielle.²⁹⁹ Pour y parvenir, les États membres doivent s'engager avec les partenaires sociaux à développer des stratégies nationales qui mettent en place des incitations positives pour que les travailleurs adhèrent à un syndicat, comme la possibilité de déductions fiscales pour les cotisations syndicales. En outre, le corpus européen du droit européen et national des sociétés devrait être révisé de manière à garantir que les entreprises de toutes tailles doivent aller au-delà de la simple acceptation des droits des travailleurs à l'affiliation syndicale et permettre aux syndicats d'accéder aux lieux de travail. Des approches similaires devraient être déployées du côté des employeurs, où l'adhésion aux organisations de partenaires sociaux est souvent faible, bien que l'adhésion aux organisations d'employeurs représentatives, par exemple les associations sectorielles, soit souvent le moyen le plus efficace de créer des formes de négociation collective et de dialogue social participatif qui impliquent également les petites et microentreprises.³⁰⁰

Pour renforcer les négociations « par le haut », l'UE et les États membres devraient créer un cadre juridique favorisant les négociations collectives au niveau sectoriel. À cette fin, il convient d'établir toutes les dispositions permettant la généralisation des conventions collectives, afin de garantir leur applicabilité obligatoire à tous les travailleurs et à toutes les entreprises d'un secteur donné. La négociation collective au niveau des entreprises doit être limitée par des clauses de non-régression, permettant ainsi aux négociations de niveau inférieur d'aller au-delà des accords sectoriels, mais pas de les affaiblir. Les dérogations à ces clauses, par exemple permises aux entreprises soumises à de graves difficultés financières, doivent être soigneusement conçues pour éviter les abus. En outre, la Commission européenne devrait publier une proposition de révision de la directive européenne sur les marchés publics, afin d'introduire une clause sociale contraignante visant à garantir que les offres des opérateurs appliquant des conventions collectives sectorielles soient favorisées.

Encourager de meilleurs résultats en matière de négociation collective pour les travailleurs à temps partiel

Les partenaires sociaux devraient être encouragés à prendre des mesures spécifiques pour s'attaquer à la situation des travailleurs à temps partiel, qui souffrent souvent de bas salaires et de pauvreté, à la fois en raison de la faiblesse des salaires horaires et du temps réduit de travail. Dans plusieurs pays, les syndicats ont déjà commencé à adapter leurs stratégies de négociation en conséquence. En plus d'exiger des augmentations de salaire sous forme de pourcentages des salaires horaires ou mensuels, ils réussissent de plus en plus à obtenir des augmentations de salaire sous forme de montants forfaitaires, c'est-à-dire des augmentations chiffrées par travailleur du salaire minimal. En raison de leur impact bénéfique sur la réduction du risque de pauvreté de ces travailleurs atypiques, les syndicats et les employeurs ont recours à ces pratiques de manière plus systématique.

²⁹⁷ European Parliament Report on a Strong Social Europe for Just Transitions (2020/2084(INI))

²⁹⁸ Müller, T. et al. (2019): Conclusion: towards and endgame, in: Müller, T. et al. (eds.): Collective bargaining in Europe: towards and endgame, Volume III, European Trade Union Institute, Brussels

²⁹⁹ Cf. <https://www.worker-participation.eu/National-Industrial-Relations/Across-Europe/Trade-Unions2>

³⁰⁰ <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2004/employers-organisations-in-europe>

Permettre la négociation collective pour les indépendants

En raison de leur statut d'entités économiques individuelles, les travailleurs indépendants, même s'ils travaillent en tant que « auto-entrepreneurs individuels » sans agir en tant qu'employeurs d'autres travailleurs, entrent dans le champ d'application du droit européen de la concurrence. En conséquence, les accords collectifs de fixation des salaires, par exemple sous la forme d'accords sur les honoraires minimums entre groupes de travailleurs indépendants, sont fréquemment identifiés comme des formes anti-concurrentielles de distorsion du marché par les autorités de la concurrence. Cela conduit cette partie de la main-d'œuvre à devenir particulièrement vulnérable, notamment en termes de bas salaires et de fortes contraintes de travail, de sorte qu'environ un quart des travailleurs indépendants de l'UE sont soumis à des conditions de travail très problématiques, sans avoir accès à des recours efficaces.³⁰¹ Bien que quelques États membres aient créé des exemptions pour certains indépendants, par exemple pour les musiciens et autres travailleurs créatifs, la situation est inégale en Europe et souffre d'un manque de sécurité juridique. Au début de l'année 2021, la Commission européenne a ouvert une consultation publique pour recueillir l'avis des parties prenantes, afin de préparer une action législative potentielle, en vue de remédier à cette situation. Les éventuelles propositions de la Commission devraient veiller à ce que les travailleurs indépendants soient définis par un statut juridique spécifique, qui les place entre les travailleurs salariés et les entreprises constituées en société, et les exempte des règles de concurrence standard de l'UE. En outre, la Commission européenne devrait, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, envisager de publier des orientations à l'intention des États membres sur la manière de favoriser le dialogue social et la négociation collective pour impliquer les travailleurs indépendants. À cette fin, elle devrait s'inspirer de l'expérience des pratiques réussies appliquées par les pays membres de l'OCDE, où différents modèles de pratiques de négociation collective pour les indépendants ont été développés, par exemple sous la forme de négociations entre les « guildes » et les employeurs, d'exemptions par catégorie de la législation sur la concurrence pour les travailleurs indépendants dans des secteurs spécifiques, et de processus de négociation supervisés ou pré-autorisés.³⁰²

Adopter une directive européenne renforcée et efficace sur la transparence des rémunérations

Répondant aux appels des syndicats et des forces politiques progressistes, la Commission européenne a publié une proposition législative pour une directive européenne sur la transparence des salaires en mars 2021.³⁰³ Selon les mesures proposées, les demandeurs d'emploi auraient le droit d'obtenir des informations sur la fourchette de rémunération des postes auxquels ils postulent, tandis qu'il serait interdit aux employeurs d'exiger des informations sur l'historique de rémunération d'un candidat. Les employés auraient également le droit de demander à leur employeur des informations ventilées par sexe sur le salaire moyen des autres travailleurs effectuant un travail identique ou égal. Si une entreprise emploie au moins 250 travailleurs, l'obligation de rendre compte publiquement de l'écart de rémunération entre les sexes au sein de l'entreprise et de définir des mesures correctives si l'écart dépasse 5 % et ne peut être justifié par des raisons objectives s'appliquerait. Lorsque des cas de discrimination salariale sont identifiés, les victimes auraient droit à une indemnisation, notamment sous la forme d'arriérés de paiement.

Des règles contraignantes en matière de transparence et de déclaration des rémunérations sont essentielles pour renforcer la lutte contre la discrimination salariale, par exemple entre les femmes et les hommes, ainsi que pour atténuer plus largement les inégalités de revenus en faisant la lumière sur les rémunérations excessives des dirigeants. LICSE salue donc l'initiative de la Commission et appelle le Parlement européen à progresser rapide-

³⁰¹ Eurofound (2017), *Exploring self-employment in the European Union*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

³⁰² OECD (2019), *Negotiating Our Way Up: Collective Bargaining in a Changing World of Work*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1fd2da34-en>, pp. 239-40

³⁰³ Draft directive 2021/0050 (COD)

ment vers son adoption. Néanmoins, la proposition de la Commission souffre d'un certain nombre de lacunes qui devraient être corrigées par le Parlement et le Conseil dans le cadre de la procédure législative en cours.

Selon la proposition actuelle, la définition des critères permettant de déterminer ce qui constitue un travail de valeur égale, et donc d'établir les catégories d'emplois au sein desquelles l'égalité

salariale doit être assurée, relèverait entièrement de la responsabilité des employeurs. Cette approche constitue une grave faiblesse qui risque de transformer les mesures proposées en dispositions dénuées de sens. La proposition devrait donc être modifiée afin de garantir que les représentants des travailleurs, sous la forme de comités d'entreprise ou de syndicats, soient associés à la définition de ces critères et que des critères de similitude définis à un niveau supérieur à celui de l'entreprise, par exemple dans le cadre de négociations collectives sectorielles, soient appliqués. De plus, la publication de rapports sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes devrait être rendu obligatoire pour les entreprises de toutes tailles, et pas seulement pour les entreprises dont l'effectif est de 250 personnes ou plus, comme le prévoit la proposition de la Commission. Les obligations de déclaration pour les petites et micro-entreprises pourraient éventuellement prévoir des intervalles de déclaration plus longs mais devraient néanmoins être contraignantes. Si un écart de rémunération injustifiable a été établi, la directive devrait en outre prévoir une exigence sans équivoque selon laquelle les mesures correctives doivent être négociées avec les comités d'entreprise ou les syndicats.

Il est important de noter que la proposition de la Commission ne contient aucune disposition visant à garantir que les entreprises soient également tenues de rendre compte des niveaux de rémunération entre les différentes catégories d'employés, et donc de publier des données sur les écarts de rémunération entre les ouvriers, les cadres et les dirigeants. Ces données sont pourtant essentielles pour déterminer le niveau d'inégalité des revenus au sein des entreprises et devraient donc être évaluées et publiées en même temps que les données ventilées par sexe. Ces rapports devraient également contenir des données concernant les cas potentiels de discrimination salariale fondée sur d'autres motifs de discrimination reconnus dans la législation européenne, tels que l'origine ethnique, la religion et l'orientation sexuelle. Ces données devraient être enregistrées sur la base de l'auto-identification volontaire des membres du personnel, les cas de discrimination correspondants étant soumis aux mêmes dispositions que celles applicables aux cas de discrimination fondée sur le sexe.

6.3.2. Les systèmes fiscaux doivent contribuer à une prospérité durable pour tous

S'engager dans une transition vers un nouveau modèle économique et social nécessite sans aucun doute la mobilisation de ressources importantes pour financer les politiques nécessaires à la réalisation des objectifs de neutralité carbone et de bien-être de la société. À cet égard, il est indispensable de disposer de systèmes fiscaux efficaces, qui génèrent des revenus suffisants et répartissent la charge financière associée d'une manière compatible avec l'objectif d'atténuation des inégalités et d'amélioration du bien-être de la société. À l'heure actuelle, les systèmes fiscaux de l'UE ne parviennent manifestement pas à atteindre cet objectif. En faisant peser une charge disproportionnée sur les personnes à faibles et moyens revenus en générant 65 % des recettes fiscales globales à partir des taxes sur le travail et la consommation, alors que les revenus des sociétés n'en représentent que 7 % et les revenus de la propriété 5 %, ces systèmes contribuent à aggraver les inégalités au lieu de les combattre.³⁰⁴ Des réformes profondes et coordonnées aux niveaux européen et mondial représentent donc des éléments clés d'une stratégie politique globale visant à atteindre un bien-être durable pour tous.

En effet, une grande partie de ce qui est nécessaire à cet égard peut être décrite comme la réparation des erreurs du passé. Il est clair qu'une telle réparation des erreurs du passé doit s'engager dans l'imposition du patrimoine privé. La situation actuelle, dans laquelle un seul État membre de l'UE applique une forme d'imposition aux actifs des ménages fortunés, à savoir l'Espagne depuis 2018, constitue une anomalie historique. Pendant une grande partie du XXe siècle, des prélèvements similaires ont constitué une partie naturelle des systèmes fiscaux de nombreux pays européens et n'ont été abrogés que récemment, principalement au tournant du nouveau millénaire.³⁰⁵ Compte tenu des défis auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, et notamment de leurs énormes implications financières, cette situation est intenable à au moins deux titres.

Premièrement, la richesse privée d'aujourd'hui représente le produit d'une économie dont les externalités non durables ont commencé à menacer les moyens de subsistance et le bien-être des générations futures. L'utilisation des richesses privées pour réparer les dommages dont leur accumulation a été complice constitue donc un cas évident de justice intergénérationnelle. Deuxièmement, étant donné que la transformation durable de l'Europe n'est pas une question de choix, mais qu'elle est inévitable compte tenu des effets fatals que l'inaction aurait, le fait de puiser dans les stocks de capitaux existants, tels que la richesse privée, pour la financer, est également inévitable. Cependant, le fait de puiser dans cette richesse privée sous la forme d'une dette publique et de payer des intérêts sur son utilisation entraînerait une nouvelle augmentation des inégalités et continuerait donc à saper la cohésion sociale qui est nécessaire pour réussir la transition.

« Outre l'imposition de la richesse privée, la voie vers un bien-être durable pour tous doit inclure des réformes radicales de l'imposition des bénéfices des entreprises, en Europe et dans le monde entier. »

Outre l'imposition de la richesse privée, la voie vers un bien-être durable pour tous doit inclure des réformes radicales de l'imposition des bénéfices des entreprises, en Europe et dans le monde entier. Au cours des quarante dernières années, le système mondial d'imposition

³⁰⁴ European Commission Communication (COM (2021) 251 final) on Business Taxation for the 21st Century of 18 May 2021, available at https://ec.europa.eu/taxation_customs/system/files/2021-05/communication_on_business_taxation_for_the_21st_century.pdf

³⁰⁵ See Kapeller, J. et al. (2021): A European Wealth Tax for a Fair and Green Recovery, FEPS policy study, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/a%20european%20wealth%20tax_policy%20study.pdf, p. 8

des sociétés s'est transformé en un puissant instrument d'extraction impitoyable des bénéfices, dont les multinationales jouent habilement en leur faveur. Les gouvernements du monde entier ont été plus que des spectateurs innocents de cette entreprise irresponsable. En abaissant les taux d'imposition des sociétés, qui sont passés d'une moyenne de 40 % dans les années 1980 à seulement 24 % aujourd'hui, en appliquant des taux inférieurs – et les sociétés bénéficiant souvent d'abattements et de déductions généreux qui conduisent à des taux d'imposition effectifs bien inférieurs à ce que les taux nominaux pourraient suggérer –, de nombreux pays y compris dans l'UE ont activement contribué à vider leurs propres coffres.³⁰⁶ En outre, en ouvrant leurs économies aux marchés et aux flux financiers mondiaux sans combler les lacunes qui encouragent la planification fiscale agressive et l'évasion fiscale, ils ont souvent accepté délibérément de se laisser bernier par les rapaces. Les entreprises numériques, qui sont certainement les plus à même de déplacer leurs bénéfices au-delà des frontières vers des juridictions où les taux d'imposition sont les plus bas, ne paient en moyenne pas plus de 9,5 % d'impôt sur les sociétés, contre 23,2 % pour les entreprises « traditionnelles ». Selon une étude récente compilée par le World Inequality Lab, près de 40 % des bénéfices des multinationales ont été transférés vers des paradis fiscaux en 2015, les pays de l'UE étant les plus grands perdants.³⁰⁷ Selon la Commission européenne, les pertes de recettes de l'impôt sur les sociétés ainsi permises devraient s'élever à 50-70 milliards d'euros par an.³⁰⁸

40%

40 % des bénéfices des multinationales ont été transférés vers des paradis fiscaux en 2015

Malgré cette situation désastreuse et l'attention considérable qu'elle a suscitée dans l'opinion publique ces dernières années, l'action des gouvernements, en Europe et dans le monde, tarde à se concrétiser. Compte tenu de la nécessité de parvenir à l'unanimité des gouvernements concernés, les initiatives visant à moderniser les cadres d'imposition des sociétés et à garantir une imposition plus équitable de l'économie numérique ont été bloquées au sein de l'Union européenne, autant que dans les négociations mondiales. Si des progrès limités ont

néanmoins pu être réalisés en Europe grâce au travail acharné des forces politiques progressistes au Parlement européen, par exemple dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et par la création d'un Observatoire fiscal de l'UE visant à créer une plus grande capacité de recherche et d'analyse, les changements structurels dans le recalibrage des systèmes fiscaux de l'UE sont jusqu'à présent restés nébuleux.

« La pandémie de COVID-19 a fait bondir les niveaux d'endettement des gouvernements. »

Toutefois, alors que la pandémie de COVID-19 a fait bondir les niveaux d'endettement des gouvernements et que de nouvelles alliances transatlantiques pour un système fiscal mondial plus équitable semblent enfin possibles, le moment du changement est peut-être arrivé. Comme première manifestation de cette volonté politique retrouvée, le Parlement européen et le Conseil pourraient trouver un accord de principe pour élargir l'assiette fiscale de l'UE, notamment en travaillant à l'introduction d'une taxe européenne sur les transactions financières, et d'une taxe européenne sur le numérique (voir ci-dessous pour plus d'informations) avant les prochaines élections européennes. Ce qui semble particulièrement prometteur à cet égard est que selon l'accord, ces nouvelles sources de revenus publics devraient fonctionner comme des ressources propres pour le budget de l'UE. De même, l'annonce récente de la Commission européenne d'organiser un symposium fiscal de haut niveau pour réfléchir aux ajustements nécessaires des systèmes fiscaux, afin d'atteindre l'objectif de l'UE de construire une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050, peut être considérée comme un signe encourageant.

L'ICSE appelle l'Union européenne et ses États membres à saisir et à renforcer cet élan et, dans ce contexte, émet les **recommandations** suivantes :

³⁰⁶ <https://taxfoundation.org/publications/corporate-tax-rates-around-the-world/>

³⁰⁷ <https://wid.world/document/the-missing-profits-of-nations-world-inequality-lab-wp-2020-12/>

³⁰⁸ (SWD/2015/121)

Abolir le principe de l'unanimité en matière de fiscalité au Conseil européen

Pour faciliter les futures négociations sur l'harmonisation des systèmes fiscaux au niveau de l'UE, le processus décisionnel au sein du Conseil européen doit abandonner le principe de l'unanimité et être soumis à un vote à la majorité qualifiée. Le principe actuel de l'unanimité donne à chaque État membre de l'UE un droit de veto – un droit qui est vigoureusement utilisé par certains États membres pour maintenir des systèmes fiscaux délibérément inférieurs à ceux des autres États membres, afin d'attirer davantage de capitaux étrangers. Ces pratiques protectionnistes enferment l'Union européenne dans une course vers le bas en termes d'imposition des sociétés, et ne peuvent donc plus être tolérées. Si des États membres continuent à traîner les pieds ou à s'opposer à la modification des traités européens pour abolir formellement le principe de l'unanimité dans le domaine de la fiscalité, la Commission européenne doit invoquer l'art. 116 TFUE, comme elle l'a publiquement envisagé déjà en 2019.³⁰⁹ Comme l'art. 119 permet l'adoption d'une législation visant à rectifier les distorsions du marché par le biais de la procédure législative ordinaire, donc à la majorité qualifiée au Conseil et à la majorité simple au Parlement européen, et étant donné que le haut degré de dysfonctionnement, notamment en ce qui concerne le cadre actuel de l'UE en matière d'imposition des sociétés, doit être considéré comme une telle distorsion, la Commission ne devrait plus s'abstenir de recourir à cette option.

Instaurer un impôt européen sur la fortune

Bien que la recherche sur les inégalités de richesse soit notoirement difficile, en raison de l'opacité des structures économiques et financières dans lesquelles les actifs de richesse sont immergés, les enquêtes menées au cours des deux dernières décennies ont permis de déterminer une image suffisamment précise du stock et de la distribution de la richesse en Europe. Il faut donc partir du principe que les 1 % des individus les plus riches d'Europe détiennent environ 25 % de la richesse privée combinée de l'UE. Le fait de cibler les impôts sur la fortune sur ce groupe et sur leurs actifs patrimoniaux nets, c'est-à-dire les actifs financiers et physiques, tels que les actions et les biens immobiliers, nets des dettes de leurs propriétaires, permettrait de mobiliser d'importantes recettes fiscales.³¹⁰ Dans ce contexte, un modèle européen d'impôt sur le patrimoine net pourrait combiner un seuil élevé, ce qui semble souhaitable pour assurer un large soutien à l'introduction d'un impôt sur le patrimoine, avec des taux d'imposition qui progressent fortement à travers une succession de tranches d'imposition relativement larges.

Une étude récente, basée sur des données d'enquêtes sur les ménages fournies par la Banque centrale européenne, a estimé les recettes que pourraient générer des impôts progressifs sur la fortune s'appliquant aux ménages les plus riches (voir le tableau ci-dessous).

³⁰⁹ cf. COM(2019) 8 final

³¹⁰ Landais, C. et al. (2020): A Progressive European Wealth Tax to Fund the European COVID Response, available at: <https://voxeu.org/article/progressive-european-wealth-tax-fund-european-covid-response>

Tranches d'imposition	Taux d'imposition	
	Modèle 1	Modèle 2
Inférieur à 1 million d'euros	0%	0%
À partir de 1 million d'euros Ciblant 5,4 millions de ménages (les 3 % les plus riches)	1%	0%
À partir de 2 millions d'euros Ciblant 1,9 million de ménages (les 1% les plus riches)	2%	2%
À partir de 5 millions d'euros Ciblant 550 000 ménages (les 0,3 % les plus riches)	3%	3%
À partir de 10 millions d'euros Ciblant 220 000 ménages (les 0,1% les plus riches)		5%
À partir de 50 millions d'euros Ciblant 23 000 ménages (les 0,01% les plus riches)		7%
À partir de 100 millions d'euros Ciblant 9 000 ménages (les 0,005% les plus riches)		8%
À partir de 500 millions d'euros Ciblant 1 200 ménages (les 0,001 % les plus riches)		10%
Recettes estimées		
Avec l'évasion fiscale	224 milliards d'euros = 1,9 % du PIB de l'UE	357 milliards d'euros = 3 % du PIB de l'UE
Sans évasion fiscale	316 milliards d'euros = 2,7 % du PIB	505 milliards d'euros = 4,3 % du PIB

Même si les pratiques d'évasion fiscale sont prises en compte, un tel modèle d'imposition pourrait générer des revenus importants. Dans le cas du modèle 1 cité ci-dessus, ces revenus s'élèveraient à 224 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 1,9 % du PIB de l'UE, et 4,1 % des recettes publiques. Les recettes du modèle 2 s'élèveraient à 357 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 3 % du PIB de l'UE et de 6,6 % des recettes publiques actuelles. Si elles sont associées à des mesures fortes et efficaces visant à limiter les possibilités d'évasion fiscale, les recettes atteindraient 316 (modèle 1), ou 505 milliards d'euros (modèle 2), soit 2,7 % du PIB et 5,8 % des recettes publiques actuelles dans le cas du modèle 1, et 4,3 % du PIB et 9,3 % des recettes publiques actuelles si le modèle 2 devait être appliqué.³¹¹

Pour débloquer ce potentiel de recettes et asseoir sur des bases solides le financement de la transition vers un modèle économique et social favorisant le bien-être des personnes et de la planète, les États membres de l'UE devraient se réunir et s'accorder sur l'imposition progressive du patrimoine privé. Comme l'illustre clairement le modèle présenté ci-dessus, des quantités massives de liquidités pourraient être mobilisées sans empiéter sur les ressources de 99 % de la population. La mise en œuvre d'une action coordonnée de l'UE présenterait des avantages évidents en offrant la possibilité de concevoir un système fiscal commun pour faire face à des défis communs, tout en permettant des mesures coordonnées pour combler les lacunes transfrontalières en matière d'évasion et de fraude fiscales.

³¹¹ Kapeller, J. et al. (2021): A European Wealth Tax for a Fair and Green Recovery, available at: https://www.feps-europe.eu/attachments/publications/a%20european%20wealth%20tax_policy%20study.pdf

Par conséquent, l'ICSE appelle la Commission européenne à lancer une initiative visant à engager les États membres dans la conception conjointe et coordonnée d'un cadre cohérent pour un impôt européen net sur la fortune, et ce dès que possible. Avec la prochaine étude de l'Observatoire fiscal de l'UE sur l'imposition du patrimoine, dont la publication est prévue en novembre 2021, la Commission sera en possession de sa propre base de preuves qu'elle devrait utiliser pour construire des arguments puissants et convaincants en faveur d'une plus grande contribution des ménages fortunés au financement de la transition durable de l'Europe. En outre, la Commission devrait s'assurer que ses propositions législatives contiennent des dispositions d'affectation pour garantir que les recettes générées par un impôt européen sur la fortune nette bénéficient directement aux citoyens dans leur ensemble, notamment en consacrant des montants suffisants au financement des politiques proposées dans le cadre de la loi européenne de lutte contre la pauvreté et des initiatives d'accompagnement décrites à la section 6.2. du présent chapitre. Pour soutenir la dimension européenne de la loi anti-pauvreté, ces montants affectés devraient être structurés comme des ressources propres pour le budget de l'UE.

Mettre fin à la course à l'abîme : une fiscalité mondiale des multinationales pour une économie mondialisée

Pour garantir que les multinationales qui profitent de l'intégration économique mondiale et européenne paient leur juste part d'impôt sur les bénéfices ainsi générés, un taux minimum commun d'impôt sur les sociétés, appliqué dans le plus grand nombre de pays possible, et des normes communes pour la définition de l'assiette fiscale sous-jacente, changeraient la donne en matière d'égalité des revenus et des richesses au niveau mondial. Après une décennie de négociations peu concluantes et souvent bloquées sous les auspices de l'OCDE, un accord international sur un cadre commun entre 130 pays représentant 90 % du PIB mondial pourrait enfin être conclu début juillet 2021.³¹²

Dans le cadre de cet accord, les pays participants seraient tenus de veiller à ce que les bénéfices des sociétés multinationales enregistrées sur leur territoire soient imposés à un taux d'au moins 15 %. Ce taux s'appliquerait en tant que taux effectif, garantissant ainsi que le revenu global des sociétés est imposé à un taux de 15 %, même si certaines parts du revenu des sociétés sont imposées à des taux inférieurs (par exemple par le biais de régimes d'incitation) ou ne sont pas imposées du tout (par exemple dans le cadre d'abattements fiscaux).³¹³ S'il s'avère qu'une société a payé moins que le taux effectif de 15 % dans un autre pays, le gouvernement du pays dans lequel le siège ou la société mère de la société est enregistré serait obligé de percevoir des impôts supplémentaires pour couvrir l'écart. En outre, l'accord comporte des dispositions visant à assurer une répartition plus équitable des recettes provenant de l'imposition des très grandes sociétés multinationales dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 20 milliards de dollars. À cette fin, l'accord contient une « formule de répartition », qui accorde aux gouvernements des pays où ces bénéfices sont générés, et pas uniquement aux gouvernements des pays dans lesquels les sociétés en question sont enregistrées, le droit d'imposer une partie de ces revenus.

L'accord sur cet ensemble complet de règles dans le cadre d'un processus multilatéral représente une première étape essentielle pour réparer les graves injustices et dysfonctionnements du système fiscal mondial. En limitant sérieusement la concurrence en matière d'impôt sur les sociétés entre les gouvernements participants, en restreignant la capacité des multinationales à tirer parti de stratégies de transfert de bénéfices et en permettant à un plus grand nombre de gouvernements de s'intéresser à l'imposition des méga-corporations mondiales, les dispositions convenues changent véritablement la donne.

Dans ce contexte, l'ICSE estime qu'il est hautement déplorable que les gouvernements de l'UE, en particulier, se soient efforcés d'orienter l'accord vers un taux d'imposition relativement modeste de 15 % plutôt que les 21 % pré-

³¹² <https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-july-2021.pdf>

³¹³ The final agreement reached between the 130 participating countries foresees a limited number of 'carve-outs' to this rule, implying that, for instance, incentives for investments in 'tangible assets', such as machinery, are exempted from the determination of the effective rate of taxation.

cédemment débattus. Tout en saluant l'accord et en reconnaissant sa valeur, les forces politiques progressistes dans l'UE et dans le monde devraient continuer à faire campagne pour la révision à la hausse du taux d'imposition minimum au fil du temps. D'autre part, et comme le souhaite la Commission européenne, le cadre mondial d'imposition minimale devrait être transposé dans la législation nationale des pays de l'UE au moyen d'une directive européenne, afin d'adapter ses dispositions au contexte spécifique du marché unique européen.³¹⁴ Cependant, comme trois États membres de l'UE (l'Estonie, la Hongrie et l'Irlande) ont refusé de signer l'accord multilatéral, la législation européenne correspondante risque d'être bloquée en raison de l'exigence de l'unanimité au Conseil européen.

L'ICSE encourage donc la Commission européenne à évaluer de manière approfondie la possibilité d'invoquer l'article 116 du TFUE, qui lui donne compétence pour proposer une législation visant à rectifier les distorsions du bon fonctionnement du marché unique européen en vue de son adoption par la procédure législative ordinaire, c'est-à-dire à la majorité qualifiée au Conseil et à la majorité simple au Parlement européen. En dernier recours, la transposition de l'accord multilatéral en droit national par le biais d'une coopération renforcée entre les États membres de l'UE devrait être autorisée.

Créer un cadre européen d'imposition des sociétés entièrement harmonisé

L'ICSE se félicite de l'engagement continu de la Commission européenne en faveur de la création d'un système européen d'imposition des sociétés totalement harmonisé et équitable, comme le réaffirme sa communication du 18 mai 2021 sur la fiscalité des entreprises au XXI^e siècle. Ainsi que la Commission le propose, ce cadre, désigné par l'acronyme BEFIT,³¹⁵ devrait consister en un ensemble uniforme de règles applicables dans toute l'UE pour la détermination du revenu imposable des entreprises. En plus de garantir que les entreprises actives dans l'UE ne puissent plus profiter des disparités entre les systèmes fiscaux nationaux qui se prêtent à la fraude par des pratiques d'évasion fiscale, un tel cadre réduirait également la charge de mise en conformité fiscale pour les entreprises actives dans toute l'Union européenne et constitue donc un dispositif « gagnant-gagnant ».

L'ICSE se félicite également de l'intention de la Commission d'introduire un mécanisme de consolidation des revenus des sociétés dans le cadre de BEFIT. Un tel mécanisme permettrait de garantir que les bénéficiaires des sociétés en Europe soient imposés dans le pays où ils sont générés, et non dans le pays où la société est enregistrée. À cette fin, une formule de répartition sera élaborée pour attribuer les droits d'imposition aux gouvernements des pays dans lesquels une société donnée exerce ses activités. L'ICSE demande à la Commission européenne de veiller à ce que cette formule soit développée de manière holistique et suffisamment perfectionnée. L'attribution de droits d'imposition uniquement sur la base de la répartition géographique des ventes des entreprises doit être évitée. Au lieu de cela, d'autres facteurs, tels que la création de valeur ajoutée et, surtout, l'emploi, devraient également être pris en compte. En outre, la formule devrait être conçue de manière à tenir compte de la présence numérique des entreprises afin de garantir que les gouvernements puissent imposer les bénéficiaires générés par les entreprises étrangères à partir des transactions numériques sur leurs marchés nationaux. L'introduction d'un tel mécanisme de consolidation justifierait ainsi la suspension de la taxe numérique européenne (voir recommandation précédente).

Comme l'envisage la feuille de route sur les ressources propres approuvée par le Parlement européen et le Conseil, une partie des recettes fiscales produites dans le cadre de BEFIT devrait être directement affectée au budget de l'UE. Cette affectation devrait aller bien au-delà de la compensation des recettes perdues par l'abrogation de la redevance numérique européenne, devenue obsolète.

³¹⁴ European Commission Communication (COM (2021) 251 final) on Business Taxation for the 21st Century of 18 May 2021, available at https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/default/files/communication_on_business_taxation_for_the_21st_century.pdf

³¹⁵ Business in Europe: Framework for Income Taxation (BEFIT), cf. COM (2021) 251 final

Instaurer une TTF européenne et une taxe numérique : assurer le respect de la feuille de route sur les ressources propres

Dans le cadre de l'accord sur l'actuel cadre financier pluriannuel de l'UE, et afin de contribuer au financement de la dette émise conjointement pour déployer le mécanisme de relance et de résilience de l'UE, le Parlement européen et le Conseil ont convenu d'une feuille de route assortie d'un calendrier pour l'instauration de nouvelles ressources propres de l'UE, notamment une taxe sur les transactions financières (TTF), une taxe numérique de l'UE et un cadre commun de l'impôt sur les sociétés de l'UE (voir la recommandation suivante). Pour garantir le respect de ce calendrier, les forces politiques progressistes aux niveaux européen et national devraient préparer une action coordonnée et mettre sur pied des campagnes transnationales efficaces, pour créer une forte pression publique et demander des comptes aux gouvernements nationaux, qui ont agi comme un frein à l'action connexe dans le passé.

En ce qui concerne l'instauration d'une TTF européenne d'ici 2026, sur la base d'une proposition de la Commission européenne à publier au plus tard en juin 2024, ces campagnes devraient s'appuyer sur l'expérience des tentatives précédentes d'instauration d'une telle taxe qui ont échoué ou ont été interrompues. À cette fin, mettre en évidence la façon dont les gouvernements se sont retirés des négociations législatives sur la question, ou n'ont pu parvenir qu'à une convergence des positions nationales sur des dispositions au champ d'application très limité, et opposer à cet échec politique des exemples concrets des avantages que les citoyens peuvent attendre des investissements dans le bien-être durable pour tous, devrait être un thème clé du travail connexe de la part des progressistes.

En ce qui concerne les mesures visant à assurer une imposition plus équitable de l'économie numérique, l'ICSE rappelle l'urgence créée par le dysfonctionnement du cadre fiscal actuel. Comme l'économie numérique fonctionne d'une manière qui permet aux entreprises de s'engager avec des clients sans être physiquement présentes, et constituées en société dans les pays de résidence des clients, les fournisseurs de services numériques ne paient généralement pas d'impôts sur les bénéfices générés par les transactions dans ces pays. Pour réparer cette injustice, il faut élaborer des dispositions qui reconnaissent que la présence numérique doit, à des fins fiscales, être traitée de la même manière que la présence physique des entreprises, et qui attribuent les droits d'imposition des bénéfices au gouvernement sur le territoire duquel ils sont générés. Étant donné que la formule de répartition élaborée dans le cadre des négociations multilatérales sur un taux minimum mondial d'imposition des sociétés ne s'applique qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 20 milliards de dollars (voir la recommandation précédente), elle ne couvrirait qu'un sous-ensemble limité d'entreprises numériques et ne constituerait donc pas une solution adéquate.

Compte tenu de la complexité du problème de la présence numérique, la Commission européenne semble actuellement viser l'imposition du chiffre d'affaires des entreprises numériques plutôt que de leurs bénéfices dans le cadre de ses travaux sur une proposition de taxe numérique européenne, dont la publication est prévue en juillet 2021. Tout en reconnaissant la nécessité d'une action rapide, l'ICSE souhaite souligner qu'une telle approche pourrait constituer une menace pour la capacité d'investissement, voire la viabilité des entreprises concernées, car elle ne tient aucun compte de la rentabilité des entreprises. Il est donc recommandé qu'une telle imposition du chiffre d'affaires ne soit qu'une solution provisoire qui ne devrait être en vigueur que jusqu'à ce qu'une solution plus solide et axée sur les bénéfices puisse être définie, dans le cadre d'une refonte plus complète de la fiscalité des entreprises de l'UE (voir la recommandation suivante), dont le calendrier devrait donc être resserré.

Introduire un impôt temporaire sur les bénéfices excédentaires pour prélever une contribution du secteur des entreprises au financement du coût de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui en ont découlé ont plongé de nombreuses entreprises en Europe dans de graves difficultés financières, car leurs activités ont été perturbées, voire en partie totalement suspendues. En conséquence, les gouvernements de toute l'Europe ainsi que l'UE, par l'intermédiaire de son mécanisme de redressement et de résilience, ont préparé des programmes de soutien à grande échelle pour stimuler et sauver des entreprises viables mais temporairement en difficulté. Malgré un certain nombre de lacunes dans la conception et la mise en œuvre de ces plans de relance, par exemple en ce qui concerne leur orientation insuffisante vers des objectifs sociaux et écologiques, ces interventions ont été dans l'ensemble louables. Cependant, elles ont également entraîné de nouveaux engagements financiers de la part des caisses publiques, ayant contribué à une augmentation du montant de la dette publique par rapport au PIB de plus de 13 % en un an.³¹⁶

Dans le même temps, certains secteurs et entreprises de l'UE ont pu prospérer et augmenter leurs bénéfices pendant la pandémie, en partie en « aspirant » les affaires perdues par les entreprises touchées par les restrictions dues au coronavirus. Les entreprises qui se trouvent dans cette heureuse situation devraient maintenant être invitées à apporter une contribution exceptionnelle et temporaire au financement du coût de la crise de santé publique. La Commission européenne devrait donc travailler avec les gouvernements des États membres pour introduire une taxe temporaire sur les bénéfices excédentaires pour les exercices financiers concernés par la pandémie. Cette taxe pourrait être conçue pour s'appliquer aux grandes entreprises dont les bénéfices pendant la pandémie ont dépassé les bénéfices moyens réalisés au cours des quatre années précédant la crise, un taux d'imposition de 50 % s'appliquant à la part excédentaire des bénéfices. Un tel calcul devrait être effectué sur la base d'une déclaration annuelle mondiale ou européenne afin d'empêcher toute stratégie de transfert de bénéfices. En ciblant les entreprises ayant enregistré un revenu supérieur à la moyenne pendant la pandémie, les recettes supplémentaires perçues ne nuiraient pas aux entreprises en difficulté tout en garantissant que les entreprises ayant obtenu de bons résultats, comme les détaillants en ligne, contribuent équitablement au coût de la pandémie.

Adopter des mesures permettant la transparence et la responsabilisation en matière d'imposition des sociétés et du patrimoine

Les récents scandales fiscaux, tels que les révélations des LuxLeaks et des Panama Papers, n'ont été mis en lumière que grâce aux efforts incessants des journalistes et des militants. Dans certains cas, ces rapports ont mis en lumière la façon dont des gouvernements de l'UE ont activement collaboré avec les évadés fiscaux pour dissimuler ou même permettre leurs méfaits. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de transparence complètes afin de garantir que les gouvernements, les entreprises et les particuliers fortunés rendent des comptes selon les principes du civisme fiscal (des sociétés). Les négociations récemment conclues, sur une directive établissant des exigences de déclaration publique pays par pays pour les sociétés multinationales actives dans le marché unique européen, concernant les revenus et le respect des codes fiscaux, constituent une étape importante et une victoire significative pour le Parlement européen. En outre, la Commission européenne devrait proposer un registre européen de transparence financière dans lequel les sociétés multinationales et les particuliers fortunés déclarent leurs intérêts financiers internationaux, en enregistrant les actifs qu'ils détiennent dans des juridictions extra-communautaires. Cela permettrait d'enquêter pour savoir si ces avoirs étrangers servent à des fins d'évasion et de fraude fiscales, et donc de progresser vers la justice fiscale en Europe et dans le monde.

³¹⁶ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Government_finance_statistics

6.3.3. Richesses communes : renforcer les services publics et soutenir les collectivités pour parvenir à une prospérité durable pour tous

Les sociétés inégalitaires d'aujourd'hui sont souvent marquées par le paradoxe suivant : les citoyens sont dotés d'un ensemble de droits fondamentaux, sociaux, politiques et culturels, mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour les exercer effectivement. C'est le cas, par exemple, lorsque le droit des citoyens de participer à la sphère et au patrimoine culturels de la société, qui se déplacent de plus en plus vers le domaine numérique, est dans les faits hors de portée de ceux qui ne peuvent pas s'offrir une connexion à haut débit. Un autre exemple serait celui des citoyens des zones rurales qui, de droit, peuvent bénéficier de soins de santé et d'un enseignement supérieur, mais qui, de facto, ne peuvent accéder à ces services parce qu'ils ne sont disponibles que dans les centres urbains et les régions métropolitaines.

Traditionnellement, ces problèmes d'accès et d'inégalité des chances conduisent à des appels à l'augmentation du revenu individuel des personnes concernées, afin que, par exemple, les populations rurales puissent se permettre le coût du transport individuel sous la forme de la possession d'une voiture, pour accéder à des prestataires de services et à des équipements éloignés. Si cette stratégie restera un élément important de la politique future et ne doit donc pas être écartée, elle ne peut constituer le seul outil dans la boîte. L'une des principales raisons en est bien sûr que le changement climatique et la dégradation de l'environnement obligent la société à se tourner vers une utilisation plus efficace et moins intense des ressources naturelles, ce qui rend intenables les stratégies visant à améliorer le bien-être des citoyens par la production de toujours plus de biens qui sont ensuite possédés et utilisés individuellement.

Une stratégie différente, plus efficace et durable, consisterait à développer des dispositifs pour satisfaire les besoins et les aspirations liés au bien-être, non pas au niveau individuel mais au niveau collectif, de sorte que la « richesse commune » incarnée par ces ressources collectives puisse être partagée et co-utilisée par tous les membres de la société sur une base égale. Naturellement, cette approche ne constitue pas une innovation en soi. En fait, le concept bien établi de biens et services publics reflète déjà ces considérations et fonctionne depuis des siècles. En fournissant un ensemble de biens

et de services à la population, indépendamment des revenus et du statut social, les services publics agissent comme une sorte de filet de sécurité social qui garantit aux citoyens un accès égal aux équipements et aux opportunités. Selon des recherches menées par l'OCDE, l'impact négatif des inégalités de revenus sur le bien-être individuel des citoyens serait environ 20 % plus fort dans les pays de l'OCDE s'il n'y avait pas de services publics.³¹⁷

Cependant, après des décennies de politiques d'austérité néo-libérales, les services publics en Europe ne parviennent souvent pas à mobiliser tout leur potentiel pour atténuer les inégalités de revenus, et de manière solidaire. Dans une grande partie de l'Union européenne, le resserrement des budgets a entraîné une diminution de la disponibilité des services publics, en particulier dans les zones rurales et défavorisées, et de leur qualité, notamment en raison du manque d'investissements qui permettraient aux services publics de suivre l'évolution des besoins d'une population soumise à des processus de changement démographique et de vieillissement.³¹⁸

Pour les transformer en une véritable richesse commune qui agisse de manière égalisatrice et assure l'autonomie, pour que la société dispose de ressources collectives permettant à tous les citoyens de satisfaire leurs demandes et leurs aspirations en matière de bien-être, le renforcement des services publics devrait donc être au centre de l'élaboration des politiques pour les décennies à venir. Toutefois, cette politique ne devrait pas seulement viser à inverser les récentes coupes budgétaires et à reconstruire les services publics traditionnels. À l'avenir, le développement et la fourniture de services publics en Europe devraient être fermement ancrés dans la logique du bien-être durable pour tous et servir à garantir l'accès aux ressources, sur lesquelles les citoyens comptent pour atteindre un niveau minimum de bien-être individuel.

Le concept de services de base universels (UBS), lancé par les progressistes dans la sphère anglo-américaine, pourrait fournir une orientation utile à cette fin.³¹⁹ La logique des UBS obligerait les gouvernements à veiller à ce que les biens et services nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des citoyens en matière de bien-être dans une société sûre, saine et solidaire soient accessibles à tous ses membres. Selon une proposition avancée par Gough, ces besoins, et l'UBS qu'ils nécessitent, peuvent être résumés comme dans le tableau ci-dessous.

³¹⁷ G. Verhast, M. Förster and M. Vaalavuo, 'The Impact of Publicly Provided Services on the Distribution of Resources: Review of New Results and Methods', (2012), OECD Social, Employment and Migration Working Papers 130: 35

³¹⁸ Eurofound, the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, has compiled a series of studies on related topics that can be accessed via <https://www.eurofound.europa.eu/topic/public-services>

³¹⁹ see for instance: Gough, I. (2019): Universal Basic Services: A Theoretical and Moral Framework, available at: <https://www.etui.org/sites/default/files/2020-09/2019%20UBS%20Political%20Quarterly.pdf>

Vue d'ensemble des services universels à fournir dans le cadre de la richesse commune

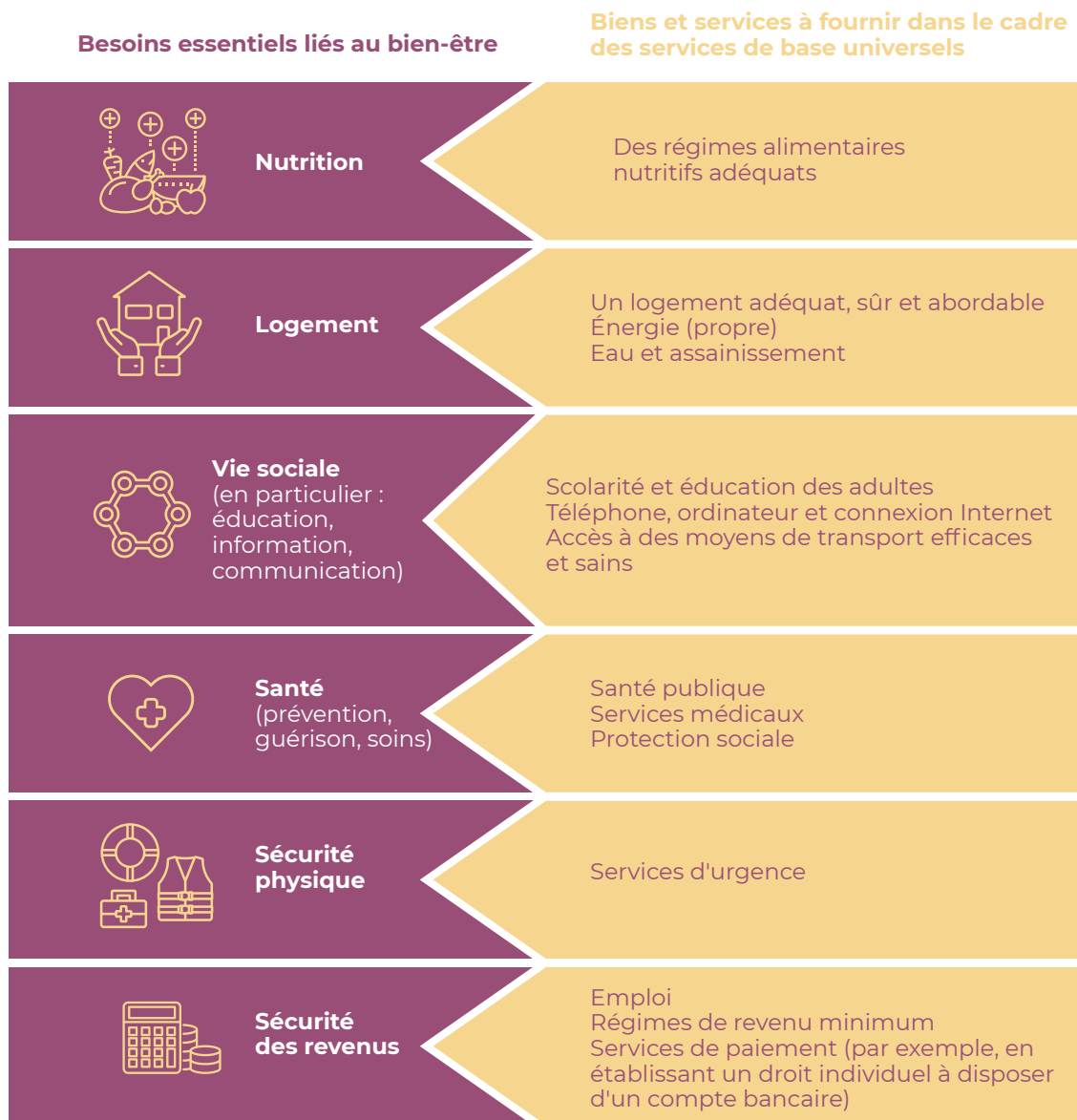


Tableau basé sur Gough, I. (2019) : Les services de base universels : Un cadre théorique et moral, p. 538, Political Quarterly, 90 (3). 534 - 542. p. 5

Étant donné l'hétérogénéité des systèmes de services publics en Europe, qui se sont développés en fonction de circonstances historiques et politiques différentes, une approche unique et uniforme de la fourniture d'UBS dans les États membres de l'UE ne semble pas souhaitable. Les partisans des services de base universels suggèrent plutôt de définir un ensemble de caractéristiques et de principes clés qui devraient s'appliquer à leur fourniture.³²⁰

- La responsabilité générale de la satisfaction des besoins essentiels des individus en matière de bien-être est exercée par des gouvernements démocratiquement élus.
- Les pouvoirs décisionnels connexes des autorités publiques sont dévolus au niveau approprié le plus bas.
- Les gouvernements garantissent l'égalité d'accès, fixent et appliquent des normes, collectent et investissent des fonds, et coordonnent les fonctions entre les services.
- Il existe des règles et des procédures claires pour une éligibilité et des droits équitables et solidaires.
- Les services peuvent être fournis par une série d'organisations avec différents modèles de propriété et de contrôle. Cependant, toutes les organisations participantes doivent adhérer à un ensemble clair d'obligations d'intérêt public exécutoires, ce qui justifierait de privilégier les entreprises sociales ou les sociétés de bienfaisance (cf. chapitre 3.4. du présent rapport) pour la fourniture d'UBS.
- Ils sont accessibles et abordables pour tous, quel que soit le lieu de résidence du citoyen (urbain ou rural) et en fonction des besoins et non de la capacité à payer (par exemple, fourniture gratuite, application de tarifs réglementés).
- Les utilisateurs des services participent à la planification et à la prestation des services, en travaillant en étroite collaboration avec les professionnels et les autres travailleurs de première ligne.

Un programme progressiste visant à développer la richesse commune afin de favoriser le bien-être durable des sociétés européennes devrait s'appuyer sur le modèle des services de base universels. Celui-ci servirait à établir un plancher minimum commun pour le bien-être des citoyens par la fourniture de ressources collectives qui garantissent l'égalité des chances.

Toutefois, d'autres mesures doivent être envisagées. En effet, un programme global en matière de richesse commune devrait également s'efforcer de créer un espace pour les communautés de toutes tailles, au niveau local

« Les sociétés inégalitaires d'aujourd'hui sont souvent marquées par le paradoxe suivant : les citoyens sont dotés d'un ensemble de droits fondamentaux, sociaux, politiques et culturels, mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour les exercer effectivement. »

et au-delà, afin qu'elles se réunissent et traduisent leur sens de l'objectif commun en projets concrets créant une richesse commune, qui apporte des améliorations tangibles pour le bien-être de leurs participants et de l'environnement, au-delà du plancher minimum commun garanti par UBS.

On peut s'attendre à ce que des initiatives connexes de la part des gouvernements et des autorités publiques tombent sur un terrain fertile. Aujourd'hui déjà, même en l'absence d'une stratégie systématique de politique publique au niveau de l'UE, les exemples d'initiatives citoyennes de ce type ne cessent de se multiplier :

La création de communautés énergétiques, où les communautés locales coopèrent pour mobiliser des investissements dans la production locale d'énergie renouvelable pour leur propre consommation et pour accélérer la décarbonation de l'économie locale.³²¹

³²⁰ based on Coote, A. and Percy, A., *The Case for Universal Services*, (2020), Cambridge: Polity Press

³²¹ Caramizaru, A. and Uihlein, A., (2020): *Energy communities: an overview of energy and social innovation*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020.

Généralement, ces communautés énergétiques sont constituées en coopératives qui donnent à toutes leurs parties prenantes, y compris les utilisateurs non investis, un droit de regard sur la gouvernance du projet. Souvent, ces projets poursuivent également des objectifs sociaux explicites, par exemple en fournissant de l'énergie à des tarifs réduits aux ménages à faible revenu, et parfois même en permettant aux ménages à faible revenu d'acheter des actions dans la communauté énergétique à des taux préférentiels pour les aider à constituer des réserves financières.

Les projets d'agriculture urbaine, où des zones urbaines délaissées, par exemple des sites d'usines abandonnées, sont transformées en jardins urbains où les familles peuvent cultiver leur propre nourriture et avoir accès à des espaces verts.

La mise en place de plates-formes locales de services en ligne qui réagissent à la dépendance croissante des citoyens à l'égard de ces plates-formes pour satisfaire leurs besoins de bien-être, par exemple pour acheter des repas lorsque le temps est compté ou pour se déplacer lorsque les transports publics ne sont pas disponibles. En mettant en place de telles plates-formes sous la responsabilité des communautés locales ou des autorités publiques locales, celles-ci peuvent améliorer la disponibilité des services à la communauté locale – y compris les « repas à domicile » pour les personnes âgées, la garde d'enfants en cas d'urgence ou la prise en charge des individus ayant des besoins d'assistance imprévisibles – sans avoir à dépendre des offres des multinationales et des modalités d'emploi précaires auxquelles elles ont généralement recours.

En fait, si elles sont intégrées dans le cadre global de l'UBS, ces plates-formes pourraient même permettre de réduire les coûts des services publics en les fournissant « si nécessaire », plutôt que « au cas où ». Leur regroupement dans l'ensemble de l'UBS signifierait en outre que les frais pourraient être structurés de manière à garantir leur disponibilité indépendamment du niveau de revenu des bénéficiaires. En outre, en associant des opérateurs de l'économie sociale ou des entreprises locales à leur fourniture, ces plates-formes pourraient contribuer au développement des économies locales.³²²

Au lieu de lancer de tels projets par le biais d'une action étatique descendante, le rôle des gouvernements dans la construction de cette richesse commune devrait être de soutenir et de permettre ces initiatives citoyennes. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de services d'aide publique à la création de coopératives et d'entreprises sociales qui agiraient comme des coquilles incorporées des projets de richesse commune sous-jacents. De même, les gouvernements pourraient jouer le rôle d'intermédiaires entre ceux qui ont des idées et ceux qui ont des capitaux. À cette fin, des plates-formes d'investissement communautaire pourraient être mises en place, qui pourraient recevoir un soutien public supplémentaire par le biais de systèmes de garantie offerts par des banques de promotion.³²³

Créer une « Charte de la richesse commune »

L'ICSE invite les gouvernements progressistes d'Europe à s'engager dans l'approche de la richesse commune. Dans cette veine, les gouvernements socialistes et sociaux-démocrates devraient envisager d'élaborer une « Charte collective de la richesse commune » qui les engage à réformer les services publics nationaux selon le modèle des services universels de base et soutenir les initiatives citoyennes pour la création de richesses communes, notamment par la mise à disposition de mesures et services publics de soutien tels que décrits ci-dessus. D'autres pistes d'action devraient être explorées à travers des processus participatifs, impliquant les décideurs, la société civile et des experts universitaires. Cette charte pourrait être ouverte à d'autres gouvernements et ainsi, au fil du temps, se développer en un réseau paneuropéen et mondial de soutien mutuel et collaboratif.

³²² <https://progressivepost.eu/spotlights/turning-the-clock-forward>

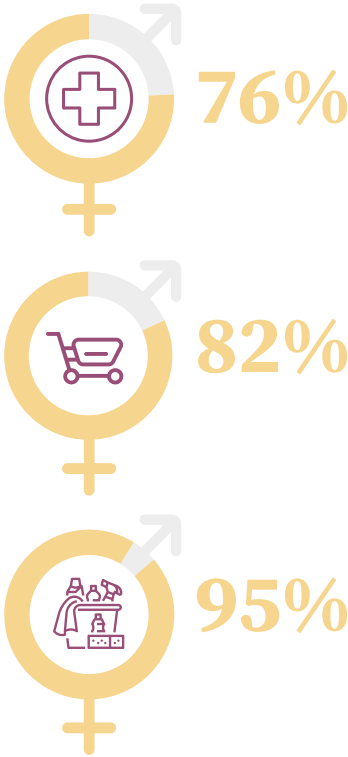
³²³ De telles pratiques sont, par exemple, préconisées par la Greater Manchester Independent Inequalities Commission, présidée par le professeur Kate Pickett, membre de l'ICSE. Leur rapport final est disponible à l'adresse suivante: https://www.greatermanchester-ca.gov.uk/media/4337/gmca_independent-inequalities-commission_v15.pdf

6.4. Donner du pouvoir aux femmes et aux minorités - Les héros de la COVID-19

Au début de la pandémie mondiale, l'idée que le virus agirait comme un « grand égalisateur » qui ne ferait pas de discrimination entre les hommes et les femmes, ou les personnes d'origines ethniques différentes, a rapidement émergé. De fait, de nombreux citoyens ont trouvé du réconfort dans l'idée « nous sommes tous dans le même bateau ». Cependant, quelques mois seulement après le début de la crise mondiale, ces affirmations naïves se sont avérées résolument fausses.

Au fur et à mesure que les données officielles deviennent disponibles, elles révèlent comment le poids de la crise est supporté par des groupes sociaux distincts qui souffrent de manière disproportionnée. Dans toute l'Europe, les citoyens issus de minorités ou de l'immigration sont beaucoup plus susceptibles de contracter le virus et d'en mourir.³²⁴ Et alors que l'économie ralentit, les pertes d'emploi sont nettement plus élevées pour les femmes que pour les hommes.³²⁵ De plus, alors que le stress et l'anxiété abondent, les premières données suggèrent que les femmes souffrent de niveaux accrus de violences domestique et sexuelle.³²⁶ Cet impact inégal de la pandémie est un autre symptôme de la crise que traversent les sociétés européennes et occidentales. Pourtant, pour guérir ces maux, il faudra plus que des vaccins et des traitements efficaces, car le virus lui-même n'est pas leur cause. Ce qui a été mis en évidence par des mouvements mondiaux comme « Me Too » ou « Black Lives Matter » ces dernières années, c'est que nos sociétés continuent d'être marquées par de profondes divisions et clivages qui provoquent des injustices pour de grandes parties de la population, qui restent à l'écart de notre modèle économique et social.

Ironiquement, les citoyens qui souffrent de ces inégalités sont ceux qui ont travaillé le plus dur pour permettre à la société de traverser la crise de la santé publique. La grande majorité des personnes qui assurent le fonctionnement de la société en fournissant des services essentiels dans le domaine des soins de santé (76 %), du personnel des supermarchés (82 %) et des services domestiques tels que le nettoyage (95 %) sont des femmes, dont beaucoup sont issues de minorités.³²⁷ Pendant la crise, ces travailleurs de première ligne ont connu une charge de travail accrue, avec une plus grande exposition aux risques sanitaires et au stress émotionnel que toute autre catégorie de travailleurs. Pourtant, malgré ces conditions de travail pénibles, ces professions sont aussi parmi les plus sous-évaluées – et même sous-payées – de l'Union européenne, où l'écart de rémunération entre hommes et femmes est actuellement de 14 % en termes de salaire horaire.³²⁸



Pour les minorités en Europe, la discrimination semble être une expérience quasi quotidienne. Comme l'indique un récent rapport de l'Agence européenne des droits

³²⁴ <https://ec.europa.eu/migrant-integration/news/covid-19s-impact-on-migrant-communities-20>
³²⁵ Entre mars 2020 et février 2021, le nombre de chômeurs dans l'UE a augmenté d'environ 2,4 millions, dont plus de 1,3 million de femmes, voir : https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=une_rt_m&lang=en
³²⁶ https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/20210224_mhna30566enn.pdf
³²⁷ <https://eige.europa.eu/covid-19-and-gender-equality/essential-workers>
³²⁸ En raison de l'incidence nettement plus élevée de l'emploi à temps partiel chez les femmes, l'écart s'élève à un énorme 37 % si on le mesure en termes de salaire net : https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/equal-pay/gender-pay-gap-situation-eu_en

fondamentaux, les personnes de couleur dans l'UE sont deux fois plus susceptibles d'exercer des professions pour lesquelles elles sont surqualifiées que les Européens non minoritaires. Cependant, la discrimination ne se produit pas seulement sur le marché du travail. Près de la moitié des personnes de couleur (45 %) vivent dans des logements surpeuplés, alors que ce n'est le cas que de 17 % de la population générale, et l'on sait que les préjugés des propriétaires constituent un obstacle important à l'amélioration des conditions de logement des personnes concernées.³²⁹ Malgré des inégalités aussi flagrantes et en dépit de sa compétence législative dans le domaine des droits fondamentaux et de la non-discrimination, la législation européenne se concentre à ce jour principalement sur l'application des principes anti-discriminatoires sur le marché du travail, mais pas dans la vie économique et sociale au sens large.

Bien que des avancées importantes vers une plus grande égalité dans la diversité aient pu être réalisées au cours des décennies précédentes, notamment grâce à la politique et à la réglementation de l'UE, la réalisation de nouveaux progrès est actuellement exposée à des risques sérieux. Avec la montée des discours nationalistes et l'écllosion du concept de démocratie illibérale en Europe, ces dernières années ont vu des attaques organisées contre les droits des femmes, des personnes LGBTIQ+, des minorités ethniques et des migrants, menées non pas par des voyous en marge de la société, mais par des gouvernements dont le mandat démocratique est de gouverner la société dans l'intérêt de tous ses membres. Cela constitue clairement une violation des valeurs de dignité humaine, de démocratie et d'État de droit qui sont au cœur du projet européen. Mais c'est aussi une stratégie vouée à l'échec, pour un continent qui compte sur la contribution de tous ses citoyens pour réussir la transformation vers un nouveau modèle de développement qui respecte l'impératif de durabilité et favorise le bien-être de la société.

Les progressistes en Europe devraient donc s'efforcer de faire en sorte que l'importance essentielle que ces groupes marginalisés revêtent pour nos sociétés reste établie une fois la crise de santé publique résolue. Pour que le bien-être durable pour tous devienne une réalité en Europe, l'ère post-COVID devra donc sans aucun doute être marquée par des actions décisives visant à améliorer le bien-être de ceux qui souffrent le plus aujourd'hui. Outre les mesures décisives visant à re-réglementer les marchés du travail et à renforcer les systèmes de sécurité sociale afin de lutter contre l'emploi précaire et la pré-

« En Europe, ces dernières années ont vu des attaques organisées contre les droits des femmes, des personnes LGBTIQ+, des minorités ethniques et des migrants. »

carité généralisée (cf. sections 6.2.1. et 6.2.2. du présent chapitre), ainsi que les stratégies politiques sectorielles destinées à remédier à la situation critique des travailleurs du secteur social et des soins de santé (cf. sections 5.3.1. et 6.2.4.), il faudra également prendre des mesures décisives pour soutenir les groupes sociaux marginalisés, défendre leurs droits et garantir l'égalité des chances pour tous les membres de la société.

À cette fin, l'ICSE émet les **recommandations** suivantes :

³²⁹ European Agency for Fundamental Rights (2018): Second European Union Minorities and Discrimination Survey – Being Black in the EU, see: <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/eumidis-ii-being-black>

Une évaluation européenne de l'impact de la COVID sur l'égalité : organiser un sommet européen de l'égalité

Sous l'égide des agences européennes spécialisées dans les questions d'égalité entre les hommes et les femmes (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes), de droits fondamentaux et de politique anti-discrimination (Agence européenne des droits fondamentaux), et de conditions de vie et de travail (Eurofound), la Commission européenne devrait procéder à une évaluation complète de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les populations défavorisées et vulnérables de l'UE. Cette évaluation devrait servir à déterminer et à cartographier, pays par pays, les causes qui ont conduit les groupes défavorisés, tels que les femmes, les migrants et les minorités ethniques, à être exposés de manière disproportionnée aux risques sanitaires, aux risques de la précarité, aux conditions de travail pénibles, à la violence sexiste et à l'exclusion sociale pendant la pandémie. Étant donné que différentes formes d'inégalité interagissent souvent et aggravent les difficultés rencontrées par les personnes touchées, cette cartographie devrait accorder une grande attention à cette intersectionnalité.

Même si les causes de ces désavantages particuliers semblent susceptibles d'être liées à des inégalités sociales préexistantes, une telle cartographie européenne complète servirait à créer une alerte importante de responsabilité politique, qui devrait se traduire par des actions concrètes à coordonner au niveau de l'UE. À cette fin, la Commission européenne, le Parlement et le Conseil devraient convoquer un sommet conjoint sur l'égalité, dans le prolongement du sommet social qui s'est tenu sous la présidence portugaise du Conseil européen en mai 2021. Alors que le sommet social de mai a servi à définir et à actualiser la stratégie à long terme de l'UE en matière de politique sociale, le sommet sur l'égalité, qui devrait se tenir au plus tard au cours du premier semestre 2022, devrait aborder la nécessité d'une action à court et moyen terme pour faire face à l'impact de la pandémie sur l'égalité. Les délibérations devraient se dérouler dans un cadre inclusif, donc avec la participation des partenaires sociaux et des représentants de la société civile des groupes sociaux ayant été exposés à un stress et à des défis particuliers dans le cadre de la crise de santé publique. En termes de bénéfices, le sommet devrait servir à proposer une feuille de route détaillée engageant les institutions de l'UE et les États membres à mettre en œuvre des politiques concrètes dans divers domaines, tels que la réglementation du marché du travail, la réforme de la sécurité sociale et les politiques d'investissement social, afin de combattre et de renverser les inégalités exposées et aggravées par la pandémie.

Lancer une procédure de rapport annuel de l'UE sur la diversité et l'intégration

Compte tenu de l'importance capitale d'une action efficace pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour encourager activement l'égalité entre les citoyens afin de garantir l'équité de la société et son bon fonctionnement, les institutions de l'UE devraient s'engager sur les questions connexes de manière plus structurée et régulière. À cette fin, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) devrait être chargée de préparer un « Rapport annuel sur la diversité et l'inclusion dans l'UE » qui rende compte de manière détaillée de la situation dans l'UE et les États membres en matière de lutte pour l'égalité et contre la discrimination. Le rapport devrait couvrir tous les motifs de discrimination reconnus dans la législation anti-discrimination de l'UE, et permettre de suivre les évolutions et les tendances dans la durée. Sur la base de cette analyse, le Parlement européen devrait organiser

un débat annuel en plénière, avec la participation de la Commission européenne et du Conseil, afin d'examiner le rapport de la FRA et d'en tirer des conclusions. Cette procédure, dont l'objectif principal est de mettre en place une responsabilité politique de la part des institutions de l'UE, devrait être intégrée de manière adéquate dans la procédure de budgétisation du bien-être européen exposée au chapitre 3 du présent rapport, afin de garantir que ses conclusions soient prises en compte dans la définition des priorités politiques de l'UE pour l'année à venir.

Adopter une directive horizontale anti-discrimination

Avec l'adoption des directives sur l'égalité raciale et ethnique³³⁰ et sur l'égalité en matière d'emplo³³¹ en 2000, la législation européenne en matière d'égalité et d'anti-discrimination a progressé depuis la discrimination au motif du sexe sur le marché du travail à d'autres motifs, tels que l'origine ethnique et raciale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et la religion. L'UE protège donc progressivement de plus en plus de citoyens contre la discrimination, le harcèlement et la violence dans le milieu professionnel. La lutte contre la discrimination en dehors du marché du travail, par exemple en ce qui concerne l'accès des citoyens aux services publics, la discrimination par des opérateurs économiques ou des prestataires de services, comme sur le marché du logement ou par l'intermédiaire des compagnies d'assurance, relève encore largement de la législation nationale, qui est inégale. À une époque où les sources d'inégalité se multiplient, notamment en raison du changement climatique et des chocs liés à la dégradation de l'environnement, il convient de remédier à cette situation afin de donner aux citoyens les moyens d'agir et de créer des chances égales de bien-être durable pour tous en Europe.

De fait, la Commission européenne a présenté une proposition de directive horizontale contre la discrimination en 2008, cherchant à garantir que toutes les formes d'inégalité et de discrimination dans tous les domaines de la vie économique et sociale puissent être combattues dans un cadre législatif européen fort et homogène. Depuis lors, la directive est toutefois restée bloquée au Conseil, où les États membres n'ont pas réussi à trouver un réel terrain d'entente. Les progressistes de toute l'Europe, au sein des gouvernements, des parlements et de la société civile, devraient s'efforcer de sortir de cette impasse afin de faire de l'égalité des droits, ainsi que de la possibilité de recours efficace qui constituent des conditions préalables indispensables à un bien-être durable pour tous, une réalité en Europe.

À cette fin, les progressistes devraient défendre le perfectionnement et l'adoption de la proposition de la Commission européenne de 2008. La directive devrait demander aux États membres de :

- Veiller à ce que les victimes se trouvant dans des situations de discrimination fondées sur tous les motifs reconnus dans le droit de l'UE soient en mesure de demander réparation en justice contre leurs auteurs, qu'il s'agisse d'organismes publics (par exemple, des prestataires de services publics ou la police) ou d'entités privées (par exemple, des prestataires de services financiers).
- Préciser que l'engagement d'une procédure judiciaire ne nécessite pas nécessairement l'implication des victimes de discrimination, afin de garantir que les organisations de la société civile et les citoyens individuels, y compris les journalistes, soient en mesure de traduire les auteurs en justice.
- Imposer des sanctions efficaces et dissuasives aux auteurs de ces actes dans les secteurs public et privé.
- Collecter des données publiques standardisées sur l'égalité, en détaillant tous les cas de discrimination identifiés par des plaintes et par des enquêtes proactives sur l'égalité.

³³⁰ Directive 2000/43/EC

³³¹ Directive 2000/78/EC

La directive devrait également stipuler que les États membres sont tenus de formuler et de mettre en œuvre des stratégies nationales d'égalité, avec la participation des parties prenantes et des organismes de promotion de l'égalité de l'État membre (voir la proposition suivante). Ces stratégies devraient s'appuyer sur des recherches approfondies tenant compte de la nature inter-sectionnelle des inégalités, et définir des feuilles de route concrètes et limitées dans le temps pour la rectification des formes systémiques de discrimination et d'inégalité, par exemple par des programmes de soutien ciblés et l'appui de services publics aux groupes sociaux marginalisés et aux victimes fréquentes de discrimination.

Élaborer un statut homogène pour les organismes nationaux chargés de l'égalité

En étroite coordination avec la directive horizontale anti-discrimination, la Commission européenne devrait publier une proposition de statut homogène des organismes nationaux pour l'égalité de traitement à vocation horizontale, accessibles aux victimes de toutes les formes d'inégalité et de discrimination. Ces organismes devraient être chargés de mener des campagnes de sensibilisation du public sur les droits et les recours disponibles et de fournir des conseils juridiques et des services de soutien aux victimes de discrimination. En outre, ils devraient être dotés d'une fonction de surveillance, c'est-à-dire qu'ils devraient être chargés de mener des recherches et des enquêtes sur les formes, les sources et les cas potentiels de discrimination et de contribuer activement à la formulation de politiques anti-discrimination aux niveaux national et européen.

Bien qu'il existe déjà des organismes de promotion de l'égalité dans tous les États membres de l'UE,³³² notamment en raison des exigences s'y rapportant incluses dans les différents textes législatifs anti-discrimination de l'UE, qui obligent les États membres à mettre en place de tels organismes en tant que point de contact pour les victimes de formes spécifiques de discrimination, par exemple sur la base de l'origine ethnique, leur statut et leurs attributions diffèrent dans l'Union. Certains États membres ont permis à leurs organismes de promotion de l'égalité de mener des travaux et de fournir une assistance concernant pratiquement toutes les formes de discrimination, et non pas seulement celles pour lesquelles la législation européenne l'exige. Pourtant, la plupart des organismes nationaux de promotion de l'égalité de traitement fonctionnent toujours avec un mandat restreint et sont confrontés à divers défis quant à leur efficacité, notamment en raison de ressources inadéquates, d'un statut juridique limité, de problèmes quant à leur indépendance, et d'une faible sensibilisation à leur existence même. Pour remédier à cette situation, la Commission européenne devrait publier une proposition législative en vue de l'adoption d'un statut solide et homogène pour les organismes nationaux de promotion de l'égalité, afin que de tels organismes dotés d'un large mandat et de capacités adéquates existent dans tous les États membres de l'UE.

Comblent l'écart entre les salaires et les pensions des hommes et des femmes d'ici à 2030

Dans le cadre de ses propositions de mise à jour des objectifs politiques et des indicateurs de performance de l'UE, qui doivent être rendus juridiquement contraignants par leur inclusion dans le Pacte européen pour le bien-être durable (voir le chapitre 3 du présent rapport), la Commission européenne devrait se fixer pour objectif de combler les écarts de rémunération et de pension entre les sexes d'ici 2030. Les évolutions des marchés du travail

³³² Equinet, the European Network of Equality Bodies offers an overview of current national practice on its website <https://equineteurope.org/>

et des systèmes de retraite de l'UE sur cette question devraient être suivies de près dans le cadre du processus de budgétisation du bien-être de l'UE, et donner lieu à l'émission de recommandations spécifiques par pays en cas de sous-performance nationale par rapport à ces objectifs.

La formulation de ces objectifs devrait aller de pair avec l'adoption d'une stratégie globale pour les atteindre, y compris une action coordonnée concernant la réforme du marché du travail et de la sécurité sociale au niveau national. Cette stratégie devrait également comporter des mesures spécifiques visant à garantir des augmentations de salaire supérieures à la moyenne dans les secteurs féminisés de l'économie, tels que les services de santé, les soins de longue durée, l'hôtellerie et le divertissement. À cette fin, la Commission européenne devrait proposer des partenariats stratégiques entre les autorités publiques et les partenaires sociaux dans ces secteurs. La Commission devrait en outre financer le développement d'outils d'évaluation des emplois et de critères de classification non sexistes qui permettent d'évaluer et de mieux rémunérer les emplois, et plus équitablement. En outre, des orientations devraient être données aux États membres concernant l'utilisation de mesures de politique publique, telles que des clauses sociales spécifiques dans les marchés publics, pour exercer une pression à la hausse sur les salaires dans les secteurs féminisés.

Débloquer les négociations sur la directive « Femmes dans les conseils d'administration »

Pour améliorer la situation des femmes sur le marché du travail, il est essentiel d'assurer une représentation équitable des femmes dans les rôles décisionnels au sein des entreprises. Alors que ce principe est largement accepté depuis longtemps, les États membres de l'UE ne sont pas parvenus jusqu'à présent à dégager un accord entre eux permettant d'adopter et d'adapter une proposition connexe de la Commission européenne présentée en 2012. Pour sortir de cette impasse inacceptable au Conseil européen, la Commission doit tenir son engagement de débloquer les négociations à ce sujet. À cet égard, son objectif devrait être de mobiliser le soutien en faveur de l'adoption du projet de directive tel qu'amendé par le Parlement européen. Ainsi, les entreprises publiques et cotées en bourse seraient obligées d'assurer, après une période de transition, une représentation féminine d'au moins 40 % dans les conseils de surveillance. Comme le propose le Parlement, le seuil de représentation juridiquement contraignant pourrait être abaissé à 33 % si les entreprises s'engagent à remanier à la fois les conseils de surveillance et les conseils d'administration. Toujours selon la proposition du Parlement européen, les entreprises qui ne respectent pas ces seuils devraient non seulement se voir infliger des sanctions financières, mais aussi être exclues des appels d'offres publics.

Adopter des quotas pour la représentation des femmes dans les organes publics de décision

Compte tenu de la multitude de défis économiques, sociaux et environnementaux que les politiques publiques devront relever au cours des prochaines décennies, et étant donné que ces politiques conduiront inévitablement à une transformation fondamentale de nos sociétés, la représentation des femmes dans les organes de décision publics, c'est-à-dire les gouvernements et les parlements, est essentielle pour éviter que les résultats des politiques n'aggravent les inégalités systémiques rencontrées par les femmes. Le Parlement européen devrait servir de modèle à cet égard. Avant les prochaines élections européennes, les États membres de l'UE, dont sept seulement ont introduit des quotas de femmes dans les dispositions nationales régissant les modalités des élections européennes,³³³ devraient donc introduire des quotas contraignants pour des listes électorales entièrement équilibrées entre les sexes.

³³³ https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2014/509980/IPOL-FEMM_ET%282014%29509980_EN.pdf

Mieux appliquer la parité homme-femme et évaluer les impacts selon le genre

Afin d'améliorer encore la sensibilité à l'égalité des sexes des politiques et des dépenses de l'UE, la Commission européenne devrait inclure des évaluations systématiques de l'impact sur le genre dans toutes ses propositions politiques et législatives, à moins qu'un impact de l'initiative sur la situation des femmes dans la société et l'économie puisse être exclu avec certitude. L'ICSE se félicite que l'accord interinstitutionnel, qui a été signé en même temps que le CFP 2021-2027, prévoit que l'intégration de la question du genre, notamment par le renforcement de l'évaluation de son impact dans les analyses et les évaluations, fera partie du cadre « Mieux légiférer ». Il prévoit en outre qu'au plus tard le 1er janvier 2023, la Commission mettra en œuvre une méthodologie pour certains programmes gérés de manière centralisée afin d'en tester la faisabilité et, à mi-parcours, il sera examiné si la méthodologie peut être étendue à d'autres programmes pour le reste du CFP 2021-2027. Si la Commission européenne dispose d'outils pour évaluer l'impact des propositions politiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ces méthodologies sont actuellement appliquées de manière restrictive et incohérente,³³⁴ alors que chaque proposition de la Commission fait l'objet d'une évaluation de son impact sur la compétitivité de l'UE et de la charge administrative imposée aux petites et moyennes entreprises. En outre, ces évaluations devraient être mises à disposition à un stade précoce du processus d'élaboration des politiques afin de permettre aux colégislateurs de prendre en compte leurs résultats dès le début du processus législatif.

Transcrire la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe dans la législation européenne

Le fait déplorable que les périodes de crise tendent à exacerber la violence fondée sur le sexe, en particulier la violence sexuelle et domestique, a été tristement confirmé par la pandémie actuelle.³³⁵ La violence à l'égard des femmes n'est cependant pas un fait de la nature qu'il faut simplement accepter, mais une conséquence des attitudes sociales et des relations de pouvoir, qui peut être débattue et modifiée. La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe établit donc un programme complet qui vise à garantir que les femmes soient non seulement protégées en cas de violence, mais aussi que les auteurs de ces actes soient poursuivis. La convention engage également les gouvernements participants à élaborer des politiques visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et à renforcer les capacités politiques et institutionnelles afin d'améliorer plus largement la situation des femmes dans la société. À l'heure actuelle, cependant, seuls 21 des 27 États membres de l'UE ont ratifié la convention, tandis que le gouvernement polonais, qui est actuellement lié par la convention, a déclaré son intention de s'en retirer.

En conséquence, l'Union européenne reste bloquée dans une situation où elle ne dispose pas d'un cadre efficace et homogène pour combattre la violence à l'égard des femmes, malgré sa compétence législative en matière de politique des droits fondamentaux. Pour remédier à cette situation, la Commission devrait publier des propositions législatives traduisant les dispositions et les objectifs de la Convention d'Istanbul dans la législation européenne, et garantissant ainsi que les États membres sont liés par ces dispositions, indépendamment de leur adhésion formelle au dispositif du Conseil de l'Europe. Pour ce faire, il faudrait inclure la violence fondée sur le genre dans la liste des crimes de l'UE fondée sur l'article 83 (1) du TFUE, afin d'établir des règles communes pour la définition des infractions pénales et des sanctions dans toute l'UE.

³³⁴ <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/toolkits/gender-impact-assessment/when-use-gender-impact-assessment>

³³⁵ European Gender Equality Institute (2021): The COVID-19 pandemic and intimate partner violence against women in the EU, Luxembourg: Publications Office of the European Union

Mettre les droits sexuels et reproductifs à l'abri des crises

La pandémie de COVID-19 a eu un effet très néfaste sur la capacité des femmes à exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR), notamment en termes d'accès aux services de soutien concernés. La pandémie a ainsi révélé le manque de préparation aux crises de ces services essentiels ainsi que celui des infrastructures publiques nécessaires pour donner un sens à ces droits. Cela n'a fait qu'aggraver le malaise de nombreuses femmes à un moment de détresse déjà élevé. La Commission européenne, ainsi que ses agences compétentes, devraient évaluer soigneusement la situation en matière de DSSR à la lumière de la pandémie et donner des conseils ciblés aux États membres pour qu'ils apportent rapidement des améliorations, afin d'éviter que la détérioration actuelle ne se reproduise lors de futures pandémies et périodes de crise ou de catastrophes environnementales.

Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie européenne en matière d'égalité LGBTIQ

Avec sa toute première stratégie pour l'égalité LGBTIQ, la Commission européenne s'est engagée à prendre des mesures efficaces pour garantir l'égalité et la non-discrimination des personnes LGBTIQ+. En identifiant les besoins critiques d'action politique pour favoriser l'égalité et la non-discrimination, par exemple en ce qui concerne l'égalité des droits parentaux et d'adoption pour les couples de même sexe, l'interdiction des thérapies de conversion et l'administration involontaire de traitements médicaux « normalisants », et pour mettre en œuvre le principe de la reconnaissance légale du genre pour permettre aux personnes intersexuées de trouver le respect de leur identité de genre, la stratégie a en effet le potentiel de débloquent de réels progrès.

Pour exploiter ce potentiel, il est essentiel de choisir le bon instrument pour mettre en œuvre les actions correspondantes. Si la définition de plans d'action, de mécanismes de coopération et d'échanges de bonnes pratiques peut certainement contribuer de manière importante à l'évolution des attitudes sociales, par exemple en fournissant des orientations aux États membres dans la lutte contre l'intimidation dans les établissements d'enseignement ou contre les préjugés inconscients dans les décisions du secteur public, l'établissement d'une base solide pour l'égalité des personnes LGBTIQ+ nécessitera également l'utilisation d'instruments juridiques, que la Commission semble hésiter à employer. La Commission européenne ne devrait pas se laisser intimider par l'attaque actuelle contre les droits des LGBTIQ+ menée par une minorité de gouvernements des États membres de l'UE, et préparer des propositions législatives complètes afin que l'égalité des droits devienne une réalité pour les personnes LGBTIQ+ dans tous les domaines de la vie publique et privée.

Créer un bureau de coordinateur européen du handicap

Bien que la législation européenne et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme, tels que la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, aient pu aller très loin dans la clarification juridique des droits des citoyens handicapés, des défis importants persistent en ce qui concerne leur mise en œuvre effective et les protections contre leur violation. Avec sa « Stratégie pour les droits des personnes handicapées 2021-2030 »,³³⁶ la Commission européenne a fait des propositions importantes pour le développement de recours connexes. Pour renforcer l'efficacité de ces actions, la Commission européenne devrait envisager la création d'un poste de coordinateur européen pour les questions de handicap. Doté d'un mandat similaire à celui du coordinateur européen pour la lutte contre le racisme, le coordinateur pour le handicap devrait avoir pour rôle de relayer les préoccupations spécifiques à la Commission et d'interagir avec les États membres, le Parlement européen, la société civile et le monde universitaire afin de renforcer les réponses politiques dans le domaine des droits des personnes handicapées. Enfin, le bureau devrait s'associer à d'autres services de la Commission pour mettre en œuvre les politiques afférentes de la Commission, notamment la stratégie 2021-30.

Mettre en place un système équitable, cohérent et efficace pour la migration légale de main-d'œuvre

À l'heure actuelle, le cadre juridique régissant la migration de main-d'œuvre dans l'Union européenne est très fragmenté, les dispositions sectorielles, nationales et européennes s'entrecroisant de manière désordonnée. Ce système ne permet pas une gestion méthodique et holistique de la migration pour répondre aux besoins évidents de l'Europe en matière de compétences et de talents, et ne fournit pas non plus la transparence et la sécurité juridique nécessaires pour empêcher les ressortissants de pays tiers d'opter pour des formes de migration irrégulières, dangereuses et comportant de forts risques de se faire exploiter. Avec le récent accord sur la révision de la directive « carte bleue » de l'UE, le Parlement européen et le Conseil ont fait un premier pas vers un système plus équitable et plus cohérent qui peut mieux fonctionner, tant pour l'Europe que pour ceux qui cherchent à contribuer et à participer à la réalisation d'un bien-être durable pour tous. Cependant, la directive « carte bleue » s'appliquant principalement à la migration dans les professions et secteurs hautement qualifiés et à salaires élevés, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une refonte complète de l'acquis communautaire en matière de migration de main-d'œuvre, y compris dans les secteurs à faibles et moyens revenus.

L'ICSE recommande donc des dispositions totalement harmonisées en ce qui concerne les procédures de demande, les motifs d'admission et de refus, les garanties procédurales, l'égalité de traitement, l'accès au marché du travail et les procédures de regroupement familial dans l'ensemble de la législation européenne sur la migration de main-d'œuvre. En outre, une réserve de talents de l'UE devrait être créée en tant qu'élément central d'une migration de travail plus transparente et plus efficace, c'est-à-dire une plate-forme en ligne permettant de faire correspondre les propositions existantes dans tous les segments du marché du travail de l'UE avec les ressortissants de pays tiers possédant les compétences et le talent requis. La mise en place d'une telle réserve de talents devrait s'accompagner d'efforts visant à garantir une reconnaissance plus rapide des compétences et des qualifications, ainsi que d'une coopération active entre les gouvernements de l'UE et les pays tiers afin d'instaurer la confiance et l'acceptation.

³³⁶ The text of the strategy is available at: <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8376&furtherPubs=yes>

Soutenir les communautés locales pour l'intégration des migrants et des réfugiés

L'accueil des migrants et des réfugiés ne se fait pas au niveau du gouvernement centralisé mais dans les communautés dans lesquelles ils vivent. C'est donc à ce niveau que se joue le succès de l'intégration et que le soutien est nécessaire pour que la diversité aille de pair avec l'égalité et se transforme en atout pour les communautés, en les enrichissant de talents et d'une pluralité de points de vue et d'expériences dans la définition de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble pour atteindre une plus grande durabilité et un plus grand bien-être pour les personnes et la planète. Une action ciblée visant à soutenir les communautés locales dans l'accueil et l'intégration des migrants et des réfugiés devrait donc représenter un socle central des approches politiques concernées à l'avenir.

Dans le cadre des négociations sur le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF), les progressistes du Parlement européen ont pu obtenir une première victoire importante à cet égard en réservant une part du financement global à des actions au niveau des autorités locales. De plus, en adoptant une approche de partenariat pour permettre une plus grande participation de la société civile, le fonds incorpore des éléments importants d'une approche plus collaborative et solidaire qui est la clé du succès des mesures d'accueil et d'intégration, et plus largement de la politique migratoire. À l'avenir, les progressistes devraient envisager des moyens de renforcer davantage ces éléments et de rendre les avantages de la migration et de la diversité concrets pour les communautés locales. À cette fin, il faudrait envisager de s'engager dans des propositions de fonds européens supplémentaires qui financent des investissements dans les régions et les municipalités qui vont au-delà de leurs obligations légales en matière d'accueil des réfugiés, par exemple pour financer des services, des infrastructures et des équipements communautaires.³³⁷ Ces réflexions devraient également porter sur la possibilité d'adopter des structures similaires pour le soutien financier des parties prenantes et des autorités locales afin de faire aboutir la politique migratoire de l'UE au niveau local.

Durcir le ton en matière de défense de l'État de droit

Malgré les nombreux exemples, ces dernières années, d'États membres de l'UE menant des attaques infâmes contre des piliers essentiels de l'État de droit, par exemple en empiétant sur l'indépendance du pouvoir judiciaire ou en s'en prenant aux médias indépendants, la Commission européenne reste trop prudente lorsqu'il s'agit de demander des comptes aux gouvernements nationaux pour des violations aussi flagrantes des valeurs inscrites dans les traités de l'UE. Grâce aux procédures prévues à l'art. 7 du TFUE et la conditionnalité de l'État de droit nouvellement établie dans l'actuel cadre financier pluriannuel de l'UE, qui permet de suspendre les fonds de l'UE si leur utilisation correcte ne peut être garantie en raison de déficiences de l'État de droit dans les États membres qui en bénéficient, la Commission européenne dispose de moyens efficaces.

Comme l'a demandé le Parlement européen à de nombreuses reprises, la Commission devrait cesser de considérer l'activation de ces procédures comme une option de dernier recours et passer à une utilisation offensive. Non seulement cette approche moins passive refléterait mieux l'importance cruciale de l'État de droit pour l'égalité et la justice en Europe, mais elle permettrait également d'augmenter la pression sur les États membres. L'introduction d'une procédure de rapport annuel sur l'État de droit sous la responsabilité du commissaire européen à la justice est une première étape bienvenue, mais elle doit être complétée par une utilisation rigoureuse des autres instruments disponibles dans ce domaine afin d'obtenir le renforcement nécessaire de la défense de l'État de droit par les institutions européennes.

³³⁷ Schwan, G. (2016): Europäische Flüchtlingsintegration als gemeinsame kommunale Entwicklung, available at: https://www.governance-platform.org/wp-content/uploads/2017/03/HVGP_Europ.-Fl%C3%BChtlingspolitik-DE_20170316.pdf

Introduire un statut européen pour les organisations indépendantes de la société civile

Face à la montée des formes de « démocratie illibérale » et au rétrécissement de l'espace civique qui en découle dans certaines parties de l'UE, la Commission européenne devrait préparer une proposition législative en vue de l'établissement d'un statut européen homogène pour les organisations indépendantes de la société civile. Cet acte juridique devrait servir à garantir que la création d'organisations non gouvernementales engagées dont l'objectif et les formes d'engagement civique prévues sont clairement alignés sur la Charte européenne des droits fondamentaux soit autorisée dans tous les États membres de l'UE selon des critères qui ne dépendent pas du système juridique de l'État membre de la création en question. En outre, le cadre européen devrait garantir que les organisations relevant du statut sont reconnues comme des organisations d'intérêt public et sont en mesure de délivrer des reçus de dons, y compris à des donateurs situés dans un autre État membre de l'UE. La décision finale quant à savoir si une organisation est en infraction avec le statut européen des organisations de la société civile devrait être laissée à la Cour européenne des droits de l'homme, qui devrait agir en tant que tribunal de dernier ressort à cet égard.

Mettre en place une formation consacrée à l'égalité au sein du Conseil

Contrairement à la Commission européenne et au Parlement, où il existe des structures spécifiques pour la politique d'égalité avec la commission parlementaire des droits de la femme et de l'égalité des genres et le commissaire européen à l'égalité, le Conseil ne dispose pas d'une telle structure spécialisée. Par conséquent, les politiques et les procédures législatives du domaine de l'égalité sont principalement discutées dans des formations de conseil sectoriel, telles que le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO). Cette pratique ne reflète pas correctement la nature véritablement horizontale et intersectorielle de la politique d'égalité. Pour y remédier, l'organisation interne du Conseil européen devrait être réformée afin d'établir une structure consacrée à l'égalité, à l'image de celles du Parlement européen et de la Commission.



CHAPITRE 7

Vivre dans un monde consacré au bien-être durable de la planète et de l'humanité

Quel est l'enjeu ?

265

Les arguments en faveur d'un leadership européen dans la recherche d'un bien-être durable mondial

274

La méta-crise mondiale

266

Recommandations générales

278

Un monde au seuil d'une métamorphose ?

272

Au moment de cette publication, le monde continue de lutter contre une pandémie mondiale d'une ampleur sans précédent depuis un siècle, qui a déjà tué plus de quatre et demi millions de personnes et en a infecté plus de 100 millions. Malgré le déploiement en cours de vaccins, l'avenir reste incertain, car le virus continue de muter et la production de ces vaccins, leur accessibilité partout dans le monde et leur fiabilité restent un défi.

« La pandémie a frappé un monde déjà empêtré dans une méta-crise mondiale. »

Résumé

Une vue d'ensemble du paysage politique mondial, aujourd'hui, ne montrerait pas une transformation bien engagée et en cours, mais plutôt une zone de transit dans laquelle certains domaines sont en cours de remodelage, tandis que d'autres restent en l'état, et où l'activité dans un domaine n'est pas clairement liée à l'activité dans un autre domaine. Il n'y a pas d'impression de logique ni d'unité quant à la destination exacte de cette zone de transit.

Dans ce contexte politiquement imprévisible et instable, la pandémie a jeté une nouvelle lumière sur les conséquences écologiques et sociales mondiales d'un système économique dans lequel la prospérité est synonyme de croissance économique à court terme, au lieu d'un bien-être durable à long terme; et elle a rendu un point plus clair que jamais : les milliards de destins humains sur notre planète sont plus entrelacés que jamais.

Cela doit nous aider à comprendre le véritable sens de « bien-être humain » (lié au bien-être-environnemental), le fait que les politiques de bien-être donnent de meilleurs résultats sur tous les fronts que les politiques de croissance et, enfin, le fait que nous devons prendre soin des États-providence, dans l'UE et ailleurs, car ils constituent l'épine dorsale de nos sociétés et notre bouclier face aux chocs écologiques.

Les multiples dommages économiques et sociaux induits par la pandémie sont très importants, même dans les régions les plus riches du monde, et sont déjà dévastateurs dans les pays et régions du monde plus vulnérables. En tout état de cause, il faudra de nombreuses années

pour les surmonter. Il s'agit également d'un revers majeur pour le programme de développement durable incarné par les Objectifs de développement durable des Nations unies (UNSDG), car des progrès réalisés depuis leur lancement en 2015 sont perdus, pour plusieurs de ses objectifs, à un moment critique.

La pandémie a frappé un monde déjà empêtré dans une méta-crise mondiale, dans lequel le changement climatique, la perte de biodiversité à grande échelle, la pauvreté endémique et les inégalités criantes interagissent de plus en plus. La méta-crise mondiale ne peut finalement être traitée que comme un tout. Elle nécessite une nouvelle génération de politiques d'approche transversale et multi-crise – en particulier relatives au binôme social-écologique – autant qu'elle exige des politiques et des réglementations suffisamment puissantes pour réinitialiser la logique sous-jacente du modèle économique dominant, passer du concept discrédité et non-durable de croissance/progrès de l'après-guerre à un concept nouveau et durable de bien-être/progrès.

Dans la lutte mondiale vers un bien-être durable, le rôle moteur de l'UE sera crucial et ses propres expériences – positives et négatives – pour relever des défis qui sont mondiaux autant qu'ils sont européens sont essentielles, par exemple quand il s'agit de changement climatique ou de pauvreté. Par des actions beaucoup plus vigoureuses et précises de l'UE au niveau mondial, un changement complet de politique susceptible de changer la donne doit être mené pour faire preuve de solidarité face à la pandémie mondiale, donner un nouvel élan aux objectifs des ODD, relancer la lutte pour l'objectif de 1,5C° en matière de changement climatique, élaborer une approche mondiale pour un accord écologique, établir un contrat social mondial, inscrire l'activité des multinationales dans un cadre fondé sur des règles, parvenir à un commerce mondial véritablement durable, faire de l'aide au développement un levier suffisamment puissant pour le développement durable, repenser la gouvernance mondiale et ouvrir des voies innovantes telles que définir la richesse commune mondiale pour le développement humain et planétaire.

7.1. Quel est l'enjeu ?

Au moment de cette publication, le monde continue de lutter contre une pandémie mondiale d'une ampleur sans précédent depuis un siècle, qui a déjà tué plus de quatre et demi millions de personnes et en a infecté plus de 100 millions. Malgré le déploiement en cours de vaccins, l'avenir reste incertain, car le virus continue de muter et la production de ces vaccins, leur accessibilité partout dans le monde et leur fiabilité restent un défi. Même si, dans le meilleur des cas, la pandémie devait être maîtrisée d'ici la fin de l'année dans les pays riches, de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire continueront à lutter l'an prochain et au-delà, à moins qu'une avancée majeure ne soit réalisée pour l'égalité devant la vaccination à l'échelle mondiale.

Les multiples dommages économiques et sociaux induits par la pandémie sont très importants, même dans les régions les plus riches du monde, et sont déjà dévastateurs dans les pays et régions du monde plus vulnérables. En tout état de cause, il faudra de nombreuses années pour les surmonter. Il s'agit également d'un revers majeur pour le programme de développement durable incarné par les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODDNU), car les progrès critiques réalisés depuis leur lancement en 2015 sont annulés pour plusieurs de leurs objectifs à un moment critique.

La pandémie est une crise planétaire qui met à l'épreuve la capacité collective de l'humanité à lutter contre une menace commune, et elle a méticuleusement révélé nos limites actuelles à cet égard. Les vulnérabilités préexistantes ont été encore plus visibles, et ont déjà conduit à une aggravation sans précédent de l'extrême pauvreté dans les régions les plus pauvres du monde. Là où les systèmes de santé étaient déjà fragiles, la pandémie a eu des effets catastrophiques. Mais même les systèmes de santé supposés solides des pays riches ont été poussés à l'extrême et nous pouvons constater que, sous une telle pression, ils sont beaucoup moins solides que ce que nous

pouvions penser ou espérer. La solidarité mondiale face à une crise mondiale – une obligation morale autant que l'intérêt personnel de chacun – se heurte à un instinct de conservation nationaliste borné dans les pays riches, alors qu'il faut toujours se battre pour l'équité vaccinale mondiale réclamée par les Nations unies. Cette situation doit être considérée comme une leçon fondamentale pour notre résilience future face à d'autres crises potentiellement plus fréquentes et encore plus graves, en particulier celles liées au changement climatique.

La pandémie a jeté une nouvelle lumière sur les conséquences écologiques et sociales mondiales d'un système économique dans lequel on associe la prospérité à la croissance économique à court terme, au lieu du bien-être durable à long terme; et elle a rendu un point plus clair que jamais : les milliards de destins humains sur notre planète sont entrelacés comme ils ne l'avaient jamais été. Elle doit nous aider à comprendre la véritable signification du bien-être humain (le lien entre bien-être

« Les multiples dommages économiques et sociaux induits par la pandémie sont très importants, même dans les régions les plus riches du monde. »

et environnement), le fait que les politiques de bien-être sont plus efficaces sur tous les fronts que les politiques de croissance et, enfin, le fait que nous devons prendre soin des États-providence, dans l'UE et ailleurs, car ils constituent l'épine dorsale de nos sociétés et notre bouclier face aux chocs écologiques. Nous devons protéger et renforcer les États-providence, car ils nous protègent.

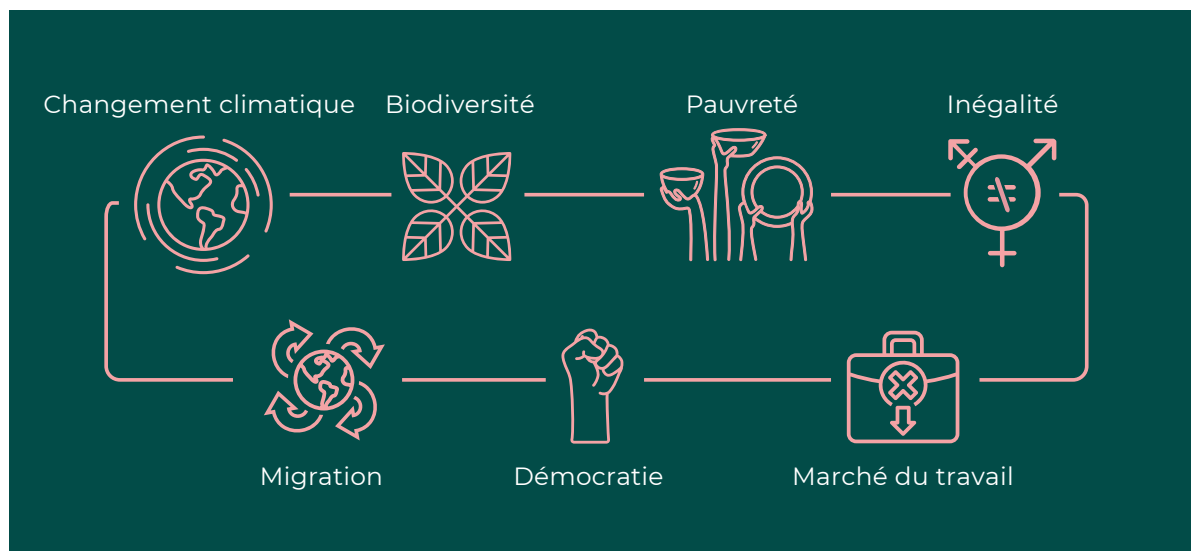
7.2. La méta-crise mondiale

Le monde multilatéral d'après-guerre dans lequel nous vivons, inscrit dans la Charte des Nations unies signée en 1945, s'était notamment engagé à promouvoir « le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » pour tous les êtres humains. Le système économique et financier de plus en plus mondialisé qui s'est développé au cours des décennies suivantes était censé apporter la prospérité nécessaire pour y parvenir, alimenté par des échanges commerciaux toujours plus libres et la libéralisation progressive des flux de capitaux.

Cependant, et après plus de six décennies, nous n'avons pas vraiment atteint cette « terre promise ». En effet,

malgré des avancées indiscutables, la mondialisation économique a désormais poussé notre planète et notre humanité au-delà des limites du soutenable et dans une méta-crise mondiale en activité permanente et en voie d'intensification.³³⁸ Ses différentes composantes interagissent en permanence et se nourrissent les unes des autres.

La plus grave crise entre toutes, le **changement climatique**, va défier notre capacité commune à faire face à des dangers mortels pour les décennies à venir. Le réchauffement planétaire d'origine humaine, qui devrait atteindre au moins 3°C d'ici la fin du siècle, a déjà dépassé de 0,8° à 1,2°C les niveaux préindustriels³³⁹ et ses conséquences se font sentir dans le monde entier. Parmi les effets du changement climatique mondial, citons la fréquence accrue des incendies de forêt, l'allongement des périodes de sécheresse dans certaines régions et l'augmentation du nombre, de la durée et de l'intensité des tempêtes tropicales. Ils pèsent tous lourdement sur la vie animale et humaine dans les zones touchées, comme nous pouvons le constater de plus en plus souvent dans le monde entier. Le changement climatique mondial a déjà eu des effets observables sur l'environnement. Les glaciers ont rétréci, la glace des rivières et des lacs se brise plus tôt, les aires de répartition des plantes et des animaux se sont déplacées et les arbres fleurissent plus tôt. Des effets que les scientifiques avaient prédits par le passé se produisent aujourd'hui : perte de glace de mer, accélération de l'élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur et tempêtes plus longues et plus intenses.



³³⁸ For a discussion of this concept, the reader will refer to this report's introduction

³³⁹ <https://www.ipcc.ch/sr15/>

« La pandémie a jeté une nouvelle lumière sur les conséquences écologiques et sociales mondiales d'un système économique dans lequel on associe la prospérité à la croissance économique à court terme, au lieu du bien-être durable à long terme. »

La pandémie démontre que la santé humaine dépend de la santé des êtres vivants, et que la survie de l'homme dépend de la survie de notre **biodiversité**.³⁴⁰ Il ne fait aucun doute que notre système de survie, le monde dans lequel nous vivons, est en crise.

En étroite interaction avec le changement climatique et sous la pression incessante de toute l'activité humaine depuis des décennies, la biodiversité mondiale est au plus mal. Les données disponibles sont stupéfiantes. En Europe et en Asie centrale, seuls 23 % des espèces et 16 % des habitats sont en bonne santé. En Amérique du Nord, près de trois milliards d'oiseaux ont disparu au cours des 50 dernières années et 30 % du réseau de pollinisation des plantes a disparu. En Amérique latine, 94 % de la population des différentes espèces a disparu depuis 1974, notamment en raison d'une déforestation incessante. Tout en étant de loin la plus en danger parmi les régions du monde, l'Afrique se classe en deuxième position avec un taux de disparition de 65% de sa population d'espèces diverses.³⁴¹ En plus des dommages constants générés par l'activité humaine depuis des décennies, l'autre grande catastrophe environnementale d'origine humaine – le changement climatique – alimente la perte de biodiversité de nombreuses façons, accélérant encore son déclin. Les feux de forêt australiens de 2019 et 2020 ont tué près de 3 milliards d'animaux.³⁴² Une nouvelle étude³⁴³ a révélé que 92 % de toutes les espèces endémiques terrestres et 95 % de celles des océans verront leur nombre diminuer, voire disparaître, avec les niveaux d'émissions actuels, qui augmenteront les tem-

pératures mondiales de 3 degrés Celsius d'ici 2100. Les Nations unies ont récemment déclaré que la pandémie de COVID-19 a confirmé qu'en menaçant la biodiversité, l'humanité menace les conditions de sa propre survie.

Caractéristique majeure de la crise sociale mondiale persistante, le plus grand fléau de longue date de l'humanité, la pauvreté, reste un énorme défi en soi, malgré des décennies de progrès importants, bien qu'insuffisants, pour la réduire. La plupart des gens dans le monde vivent toujours dans la pauvreté. 85 % de la population mondiale vit avec moins de 30 dollars par jour, deux tiers avec moins de 10 dollars par jour, et une personne sur dix vit avec moins de 1,90 dollar par jour³⁴⁴ dans des conditions extrêmes de pauvreté. En réalité, la grande réussite de la dernière génération a été que le monde a fait des progrès rapides contre la pauvreté la plus extrême. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté était passé de près de 1,9 milliard en 1990 à environ 650 millions en 2018, mais les effets de la pandémie ont déjà inversé cette tendance en faisant replonger plus de 100 millions de personnes dans la pauvreté extrême. En raison de la baisse des taux de croissance mondiaux, qui devraient rester faibles par rapport à la période d'avant 2008, l'extrême pauvreté devrait stagner à environ 500 millions d'ici à 2030, selon les prévisions de la Banque mondiale réalisées avant la pandémie³⁴⁵ (ce qui serait néanmoins déjà un échec, l'ODD1 visait à mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici à 2030). Les projections suggèrent que, même sans tenir compte des effets de la pandémie sur l'extrême pauvreté, la stagnation au bas de l'échelle deviendra

³⁴⁰ <https://news.un.org/en/story/2021/03/1088212>

³⁴¹ Living Planet Report WWF, 2020

³⁴² op.cit.

³⁴³ <https://earth.org/current-emissions-will-cause-biodiversity-collapse/>

³⁴⁴ <https://ourworldindata.org/extreme-poverty>

³⁴⁵ <https://ourworldindata.org/extreme-poverty> <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/9781464813306.pdf>

très nette au cours de la prochaine décennie. La majorité des personnes les plus pauvres du monde vivent aujourd'hui dans des économies qui ne se développent pas et un demi-milliard d'entre elles risquent de rester piégées dans l'extrême pauvreté. Ces projections datent d'avant que la pandémie frappe notre globe et reposent sur des prévisions prudentes concernant le changement climatique. Cela conduit à penser qu'une aggravation de la méta-crise mondiale, notamment dans le domaine du changement climatique, pourrait entraîner une nouvelle hausse importante et durable de l'extrême pauvreté, annulant les progrès et remontant largement au-dessus de la barre des 650 millions atteinte en 2018.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, mais ils ne montrent pourtant pas les réalités du désespoir humain sur le terrain. « L'extrême pauvreté » signifie la faim, l'insécurité hydrique et alimentaire, le manque d'accès aux services les plus essentiels (santé, éducation, logement, énergie) et l'absence de perspective d'avenir pour des centaines de millions de personnes, privées de leurs droits humains fondamentaux.

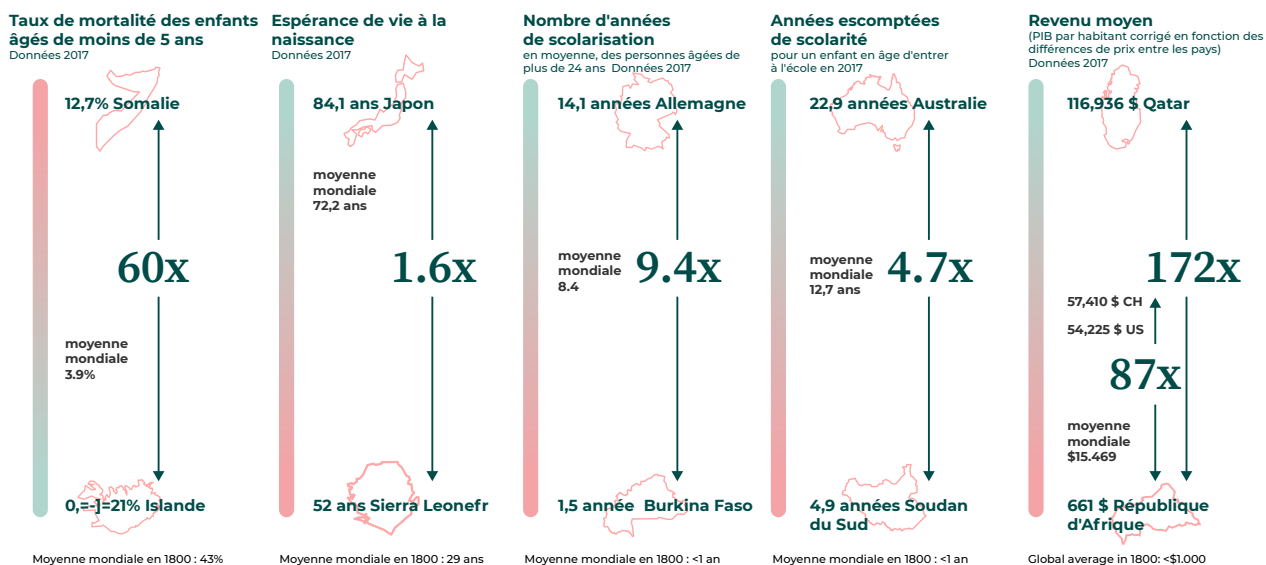
Les **inégalités** économiques mondiales criantes constituent une deuxième caractéristique de la crise sociale mondiale. Elles se traduisent par des différences vertigineuses en termes de conditions de vie et d'exposition à différentes formes de précarité pour les plus démunis,

malgré les progrès significatifs réalisés au cours des dernières décennies. L'injustice liée au lieu est prédominante – le bien-être individuel sur notre planète reste principalement déterminé par l'endroit où l'on naît et où l'on grandit. L'écart de revenu moyen basé sur le PIB par habitant entre les plus pauvres (République centrafricaine) et les plus riches (Qatar) est multiplié par 172, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est multiplié par 60 entre la Somalie et l'Islande, et alors que vous pouvez vivre jusqu'à 84 ans au Japon, vous ne pouvez espérer vivre que jusqu'à 52 ans en Sierra Leone.³⁴⁶ Ces énormes différences de conditions de vie vont de pair avec de fortes inégalités de revenus et de richesse. Bien que les inégalités de revenus aient diminué au cours des dernières décennies, elles restent élevées dans tous les pays du monde. La part des 10 % les plus riches représente entre 30 et 70 % du revenu total, selon l'endroit où l'on vit.³⁴⁷ Cette part serait encore plus élevée si elle était basée sur la richesse plutôt que sur le revenu. Les 50 % les plus pauvres ne possèdent presque rien, même dans les pays les plus égalitaires du monde, comme la Suède.³⁴⁸

La part des revenus des 50 % les plus pauvres de la population mondiale a nettement augmenté, passant de 7 % du revenu mondial total en 1980 à environ 9 % en 2020, grâce à la croissance des pays émergents. Ce progrès doit toutefois être relativisé, car la part des 10 % les plus riches de la planète est restée stable à environ 53 %, et

Inégalité des conditions de vie

entre les pays les moins bien lotis et les mieux lotis du monde.

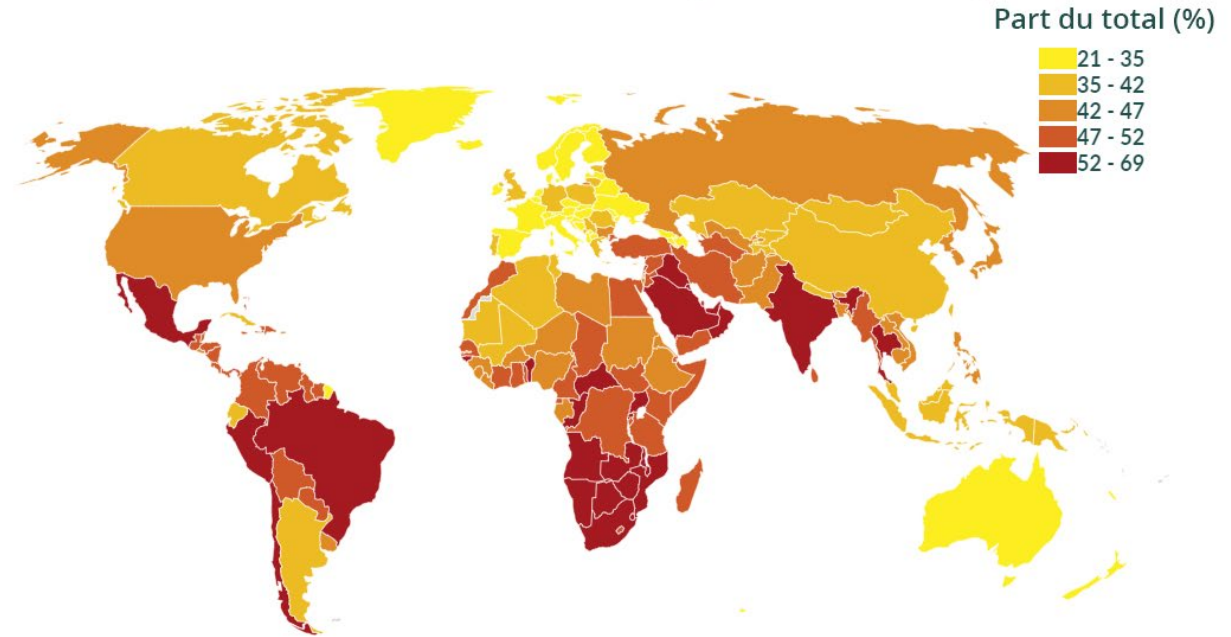


³⁴⁶ ourworldindata.org

³⁴⁷ World Inequality Database <https://wid.world>

³⁴⁸ <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2020/11/17/global-inequalities-where-do-we-stand/>

Part du revenu national total détenue par les 10 % les plus riches



Source : www.wid.world

celle des 1 % les plus riches est passée de 17 % à 20 %. Les perdants sont les classes moyennes et populaires du Nord, ce qui alimente le rejet de la mondialisation et les forces politiques populistes/nationalistes.³⁴⁹

La troisième caractéristique de la crise sociale mondiale se situe au cœur du **marché** mondial du **travail**. Alors que de nombreuses multinationales ont vu leurs bénéfices et leur valeur marchande exploser grâce à l'expansion des marchés mondiaux, plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale travaille sur des marchés informels et beaucoup d'autres ont un travail précaire et à court terme. Dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, 94 % de la main-d'œuvre mondiale est une main-d'œuvre cachée, sans protection et sans représentation, ce qui facilite l'exploitation et l'oppression. L'OIT considère les mauvaises conditions de travail comme le principal défi mondial en matière d'emploi. Une majorité des 3,3 milliards de personnes employées dans le monde ne bénéficient pas d'une sécurité économique,

d'un bien-être matériel et d'une égalité des chances suffisants. En outre, les progrès réalisés dans la réduction du chômage au niveau mondial ne se traduisent pas par une amélioration de la qualité du travail.³⁵⁰ En tout état de cause, l'économie mondiale ne parvient pas à fournir suffisamment d'emplois aux populations, malgré un taux d'emploi faible de 60 %. Près de 200 millions de personnes sont au chômage, dont beaucoup dans des pays où il n'y a pas de protection sociale. Si l'on ajoute à cela que, dans les dix prochaines années, le monde devra créer plus de 600 millions d'emplois pour éviter une augmentation du chômage et pour absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail,³⁵¹ en particulier en Afrique et en Asie du Sud, c'est une bombe sociale mondiale à retardement qui se prépare. Pourtant, les exigences imposées aux travailleurs par l'économie mondiale sont plus élevées que jamais, notamment en raison des multiples changements qui affecteront les marchés du travail dans les années à venir, qu'il s'agisse d'un éventail de technologies transformatrices ou de la décarbonation.³⁵²

³⁴⁹ op.cit.

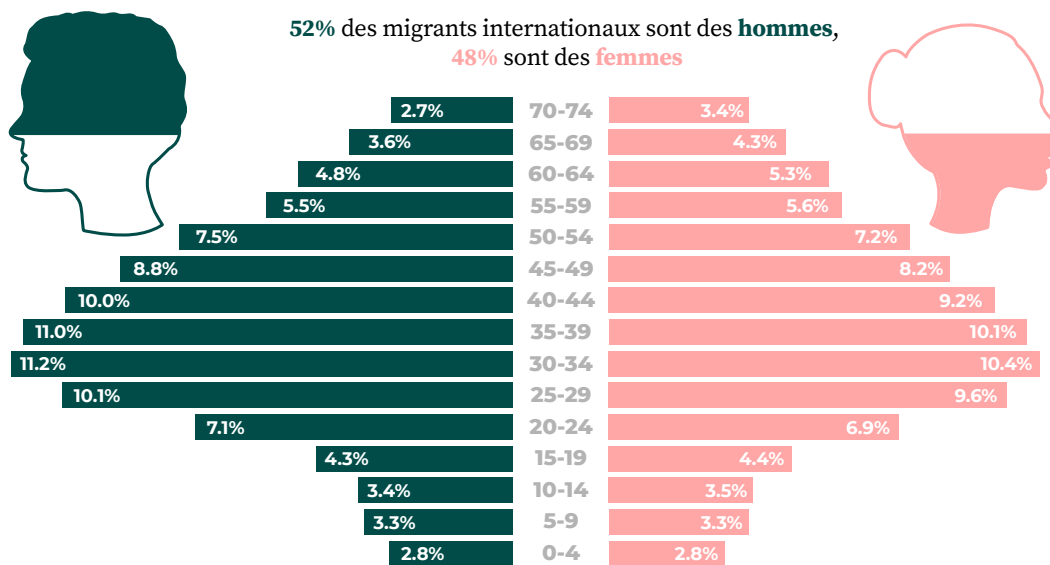
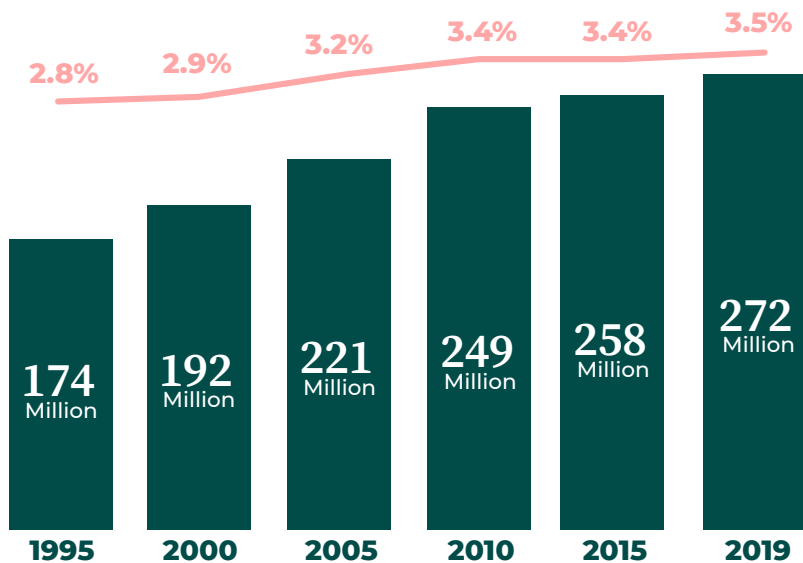
³⁵⁰ https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_670171/lang-en/index.htm

³⁵¹ <https://www.worldbank.org/en/topic/labormarkets>

³⁵² Dans une déclaration commune, le Secrétaire général de l'OCDE et le Président du Forum économique mondial affirment que 50 % des travailleurs actuellement en poste devront être requalifiés d'ici 2025 pour répondre aux besoins d'un marché du travail en mutation (<https://www.weforum.org/agenda/2021/01/shaping-a-new-labour-market-for-the-post-pandemic-economy/>)

Instantané des migrants internationaux

La population migrante internationale a augmenté dans le monde entier mais est restée relativement stable proportionnellement à la population mondiale.



La plupart des migrants internationaux (74%) sont en âge de travailler (20-64 ans)

Les conflits armés et la violence à l'échelle régionale et locale, l'extrême pauvreté, le chômage élevé et le manque de perspectives, ainsi que le changement climatique, sont autant de causes qui amènent un grand nombre de personnes à travers le monde à quitter leur foyer dans l'espoir d'un avenir meilleur. Comme les **flux migratoires** continuent de se développer dans des cadres politiques inadaptés, ils tendent à devenir des crises humanitaires et une conséquence directe et désastreuse du monde en crise dans lequel nous vivons. Aujourd'hui, les migrants internationaux sont près de 300 millions, soit près de 4 % de la population mondiale. Environ la moitié des migrants sont considérés comme des travailleurs migrants et 10% des migrants sont considérés comme des réfugiés. Environ 70 millions de personnes ont été déplacées de force dans le monde en raison de persécutions, de conflits, de violences généralisées, de violations des droits de l'homme ou pour d'autres raisons. Leur nombre continue d'augmenter parallèlement à l'accroissement de la population mondiale. Depuis 2000, le nombre de migrants a presque doublé dans le monde. Selon l'OIM,³⁵³ plus de 30 000 migrants ont perdu la vie en essayant de rejoindre d'autres pays depuis 2013, dont plus de la moitié en mer Méditerranée en essayant de rejoindre l'Europe. Au cours de cette période, près de 2 000 migrants sont morts le long de la frontière américano-mexicaine. Au-delà des facteurs plus traditionnels qui poussent à la migration, le changement climatique devrait pousser les chiffres de la migration dans un territoire sans précédent si le réchauffement de la planète augmente au-delà des objectifs de Paris. En fait, d'importantes migrations induites par le climat ont déjà commencé dans des régions telles que l'Asie du Sud-Est et le Sahel africain. Si les migrations climatiques devaient atteindre des niveaux beaucoup plus élevés au cours de ce siècle, cela équivaldrait à une vaste redistribution de la population mondiale, à laquelle personne n'est préparé, du moins à ce stade.³⁵⁴

Au-delà de ces crises à caractère écologique, humain et social, le monde doit faire face à une double crise de la **politique de gouvernance mondiale et de la démocratie**. Contrairement à ce que les citoyens des États démocratiques peuvent penser, moins d'une personne sur dix dans le monde vit dans une véritable démocratie,³⁵⁵ que l'indice de démocratie attribue en 2020 à 23 pays seulement. En outre, 52 pays sont considérés comme des « démocraties imparfaites ».³⁵⁶ Plus de la moitié des nations du monde sont classées comme des régimes hybrides ou autoritaires, ce qui représente environ 40 % de la population mondiale. Même dans les nations

qualifiées de démocraties à part entière, les questions plus larges relatives à la légitimité de la représentation politique, à l'implication des citoyens dans la définition des politiques et la prise de décision, ainsi qu'au rôle des organisations de la société civile, sont souvent considérées comme nécessitant des réformes importantes en faveur d'une transparence et d'une participation accrues.³⁵⁷

En outre, le rôle des partis politiques populistes et nationalistes dans un certain nombre d'États démocratiques (complets ou imparfaits) dans le monde, y compris au sein de l'UE, aggrave cette crise de la démocratie – à la fois comme cause et comme conséquence. La diversité et les contradictions du type de gouvernance politique qui prévaut au niveau des États-nations alimentent la crise actuelle de la gouvernance politique mondiale. Cette crise, née de la guerre froide et également de nature géopolitique, n'est toujours pas résolue aujourd'hui. Il s'agit également d'une crise de la gouvernance mondiale, car les interactions entre un système multilatéral qui a depuis longtemps besoin d'être réformé, et un paysage géopolitique conflictuel, créent un environnement politique très difficile à gérer, quelle que soit la crise mondiale à laquelle on souhaite s'attaquer.

Pourquoi est-il si difficile de traiter individuellement chacune de ces crises mondiales? Cela n'est pas seulement dû, par exemple, aux faiblesses du système multilatéral et à sa gouvernance mondiale complexe et fragile, souvent montrée du doigt, ou à la résistance des différents groupes de pression mondiaux à une action politique nécessaire dans l'intérêt de l'humanité dans son ensemble (bien que cette résistance soit un problème majeur en soi).

- Tout d'abord, les interactions permanentes entre des crises interdépendantes peuvent sérieusement limiter l'efficacité de solutions politiques globales, encore dominantes, spécifiques à une crise en particulier ou souffrant de cloisonnement. Les politiques dominantes ont seulement commencé à refléter ces interrelations et interactions. Cela commence, par exemple, à être mieux reconnu au niveau de la politique climatique mondiale. Les Nations unies tentent notamment d'inciter les gouvernements nationaux à mieux intégrer les solutions fondées sur la nature pour faire face simultanément aux crises du climat et de la biodiversité. C'est de plus en plus évident dans le domaine de la migration, dont le développement

³⁵³ L'Office international des migrations a commencé à chercher le nombre de personnes qui meurent sur les routes migratoires du monde entier à la suite de la mort de centaines de personnes lorsque deux bateaux ont coulé près de l'île italienne de Lampedusa en 2013.

³⁵⁴ Pour une discussion informative sur cette question, voir <https://www.nytimes.com/interactive/2020/07/23/magazine/climate-migration.html>.

³⁵⁵ Indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/>

³⁵⁶ L'EIU définit les "démocraties imparfaites" comme des nations où les élections sont justes et libres et où les libertés civiles de base sont respectées mais peuvent présenter des problèmes (par exemple, une atteinte à la liberté des médias et une suppression mineure de l'opposition et des critiques politiques). Ces nations présentent des défauts importants dans d'autres aspects de la démocratie, notamment une culture politique sous-développée, de faibles niveaux de participation à la vie politique et des problèmes de fonctionnement de la gouvernance.

³⁵⁷ Nous considérons que cela est particulièrement pertinent dans le cadre d'une transformation socio-écologique de nos sociétés

futur dépendra de plus en plus des politiques d'adaptation et de résilience basées sur le lieu dans les territoires vulnérables à travers le monde. Les interrelations bidirectionnelles entre les crises écologique et sociale sont, à cet égard, particulièrement importantes, mais restent marginalement appliquées dans les politiques globales. Une politique climatique saine devra intégrer bien davantage les préoccupations sociales (notamment par le biais de solutions de transition juste et de justice climatique). Les politiques sociales, en particulier dans le cadre de la politique de développement, destinées aux groupes vulnérables doivent être mises en phase avec les objectifs en matière de climat et de biodiversité, afin de se soutenir mutuellement et de générer de nouvelles formes de progrès socio-écologique à l'échelle mondiale.

- Au-delà de ce facteur, la logique intrinsèque de l'économie mondiale favorise une puissante dynamique négative derrière les différentes composantes de la méta-crise mondiale.³⁵⁸ Les causes profondes de cette situation sont multiples. Parmi celles-ci, et à la base de tout, il y a la notion illusoire que le progrès humain est égal à la croissance économique, cimentée par la dépendance mondiale au PIB comme incarnation de la prospérité et de la bonne politique. Une autre cause plus prosaïque est l'influence d'un secteur financier mondial hypertrophique – encore plus polarisé sur une vision à court terme que l'économie réelle elle-même – qui a réussi (et qu'on a laissé réussir) à mettre l'économie réelle à son service, au lieu de la servir. Cette dynamique a également été permise, sinon soutenue, pendant des décennies par des environnements réglementaires, nationaux et mondiaux à travers la planète, favorables à des entreprises de plus en plus mondialisées, autorisé à transférer massivement les coûts sociaux et, en particulier, les énormes coûts écologiques sur la société dans son ensemble, tout en commettant des abus fiscaux à grande échelle.

Cela nous amène à comprendre que la méta-crise mondiale ne peut finalement être traitée que comme un tout. Elle nécessite une nouvelle génération de politiques d'approche transversale et multi-crise – en particulier relatives au binôme social-écologique – autant qu'elle exige des politiques et des réglementations qui peuvent réinitialiser la logique sous-jacente du modèle économique dominant, passer du concept discrédité et non durable de croissance/progrès de l'après-guerre à un concept nouveau et durable de bien-être/progrès.

7.3. Un monde au seuil d'une métamorphose ?

Depuis de nombreuses années, des initiatives mondiales ambitieuses menées par les Nations unies et ses agences s'efforcent de comprendre et de relever les défis planétaires.

Les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 constituent, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un vaste programme politique ambitieux que les nations du monde doivent traiter simultanément. Son talon d'Achille, cependant, est qu'il continue à classer ce qui est essentiellement des objectifs de « résultats » selon les piliers traditionnels du développement durable, sans mettre suffisamment l'accent sur leurs interconnexions, et qu'il s'abstient de confronter la nature même de la logique innée du modèle économique qu'il ambitionne de transformer (ce qui, il est vrai, n'aurait pas été politiquement faisable à l'époque).

Dans le domaine de l'environnement, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Conférence des Nations unies sur la biodiversité visent à atteindre un niveau efficace de gouvernance mondiale pour faire face aux menaces planétaires. Dans le domaine de l'action climatique, les engagements nationaux pris dans le sillage de l'Accord de Paris de 2015, dont l'objectif central est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels tout en poursuivant les efforts pour la maintenir en dessous de 1,5°C, ont été insuffisants pour atteindre cet objectif. Par conséquent, la COP26 de Glasgow, en novembre 2021, déterminera le sérieux et la pertinence de l'action mondiale en faveur du climat, puisque les pays présenteront des engagements révisés et, espérons-le, plus ambitieux pour les cinq années à venir et au-delà. Si la COP26 devait échouer en raison de l'insuffisance de nouveaux engagements, ce serait un clou dans le cercueil de l'Accord de Paris, car il deviendrait par la suite impossible d'atteindre ses objectifs. Le monde s'engagerait alors de facto sur la voie d'un réchauffe-

³⁵⁸ Le présent rapport a déjà fait valoir dans son chapitre 1 qu'au cœur de la méta-crise mondiale se trouve un système économique défectueux, principalement axé sur le court terme, le profit et la recherche de rentes, et vivant de l'externalisation vers la communauté des coûts sociaux et écologiques qu'il génère.

ment climatique de plus de 2°C, dont les conséquences, selon les recherches du GIEC,³⁵⁹ seraient de plus en plus dramatiques puisque les températures moyennes dépasseraient les 2°C au cours du siècle, voire au-delà.

Les efforts déployés au niveau environnemental sont d'une importance capitale – mais ils contrastent également avec la faiblesse des efforts déployés au niveau mondial pour relever les défis sociaux et économiques au-delà de la lutte contre la pauvreté. La dernière grande initiative mondiale dans le domaine social remonte à 1995 – le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Ce sommet s'est concentré sur quatre questions essentielles : la réduction de la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale et un environnement favorable au développement social. Il s'est engagé à faire de la lutte contre la pauvreté, de l'objectif du plein emploi et de la promotion de l'intégration sociale des objectifs primordiaux du développement. Les initiatives ultérieures se sont principalement appuyées sur l'action intense de l'OIT,³⁶⁰ mais aucun événement ou initiative d'envergure mondiale n'ont été organisés pour aborder de front le large éventail des dimensions sociales mondiales, notamment les questions d'emploi, les droits des travailleurs, la protection sociale ainsi que les inégalités de revenus et de richesses. Seule la question de l'évasion fiscale a réussi à attirer l'attention, grâce aux initiatives en cours au niveau du G8/G20 et de l'OCDE (Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales) – désormais dépassées par la récente proposition du gouvernement américain d'un impôt minimum mondial sur les sociétés de 21%.

Tous les efforts en cours de par le monde pour relever les grands défis mondiaux s'inscrivent dans un contexte géopolitique complexe et antagoniste, qui s'est progressivement dessiné après la chute du mur de Berlin. Cela rend ces efforts mondiaux particulièrement difficiles et peut sérieusement limiter leurs chances de succès. Les tensions qui règnent dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, notamment entre les États démocratiques et les États autocratiques, génèrent un contexte politique mondial dans lequel une action coopérative commune menée par une multitude de gouvernements, et impliquant en particulier toutes les grandes puissances économiques, a beaucoup moins de chances d'être efficace. Cela affaiblit certainement la capacité des Nations unies à organiser des réponses globales aux problèmes mondiaux. À l'heure actuelle, cette situation est extrêmement préoccupante car le temps de l'action mondiale est compté, en premier lieu en ce qui concerne l'action climatique. À cet égard, les initiatives déjà anciennes visant à réformer le système de gouvernance mondiale pour le rendre à la fois plus efficace et plus représentatif n'ont mené à rien.

Par conséquent, une vue d'ensemble du paysage politique mondial, aujourd'hui, ne montrerait pas une transformation bien engagée et en cours, mais plutôt une zone de transit dans laquelle certains domaines sont en cours de remodelage, tandis que d'autres restent en l'état, et où l'activité dans un domaine n'est pas clairement liée à l'activité dans un autre domaine. Il n'y a pas d'impression de logique ni d'unité quant à la destination exacte de cette zone de transit. C'est peut-être délibéré, car les ODD des Nations unies – qui restent l'initiative mondiale la plus ambitieuse visant à donner une nouvelle orientation à

« Depuis de nombreuses années, des initiatives mondiales ambitieuses menées par les Nations unies et ses agences s'efforcent de comprendre et de relever les défis planétaires. »

³⁵⁹ Les dernières conclusions figurent dans le rapport spécial du GIEC intitulé "Réchauffement planétaire de 1,5°C", et le prochain rapport complet (6e rapport d'évaluation) est attendu en 2022 ; <https://www.ipcc.ch/sr15/>.

³⁶⁰ Notamment par le biais de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, du lancement de l'agenda du travail décent en 1999 (qui constitue désormais un objectif dans le cadre des UNSDG), ou des propositions de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation : Une mondialisation équitable : Créer des opportunités pour tous. OIT, Genève, 2004

« Le monde n'est pas encore au bord de l'abîme, mais il s'en approche. »

l'humanité – ont dû être formulés et encadrés de manière à satisfaire et à engager toutes sortes de groupes d'intérêt différents, confrontés à diverses contraintes et difficultés et à des intérêts contradictoires dans le monde entier. Cela a été très utile pour leur adoption, cela l'est moins pour leur mise en œuvre. Le défi reste donc de trouver la bonne voie vers la transformation mondiale, de lui donner une vaste portée mobilisatrice qui puisse être largement soutenue et partagée, et de veiller à ce que toutes les actions nécessaires soient prises de manière cohérente et conjointe. Le monde n'est pas encore au bord de l'abîme, mais il s'en approche.

7.4. Les arguments en faveur d'un leadership européen dans la recherche d'un bien-être durable mondial

Avec un monde en zone de transit, on souhaiterait que l'Union européenne joue un rôle géopolitique de premier plan dans la défense d'une gouvernance mondiale efficace par le biais des Nations unies, et qu'elle conduise des politiques véritablement progressistes capables d'inspirer et de montrer la voie aux autres. Toutefois, le poids international de l'UE reste fortement entravé par son architecture institutionnelle, et par sa réputation de longue date de géant économique mais de nain politique. Mais l'UE ne peut se contenter de suivre sa propre voie ou de rester dans son coin. La préservation et, plus encore, la progression des niveaux de vie européens vers un bien-être durable ne seront

possibles que si les défis mondiaux sont efficacement relevés au niveau mondial et si les normes et les objectifs de vie durable européens sont partagés dans de grandes parties du monde, et au moins avec les principaux partenaires commerciaux de l'Europe.

Ce n'est pas exactement la voie dans laquelle l'UE est engagée actuellement. Le poids de l'Europe dans le monde diminue, et avec lui sa capacité à façonner la mondialisation future. Il y a trente ans, l'Europe représentait un quart de la richesse mondiale. On prévoit que dans 20 ans, elle ne représentera pas plus de 11 % du PNB mondial, loin derrière la Chine qui en représentera le double, en dessous des 14% des États-Unis, et à égalité avec l'Inde. Il y a donc un risque sérieux que, indépendamment du fait que l'UE choisisse de s'ouvrir plus ou moins au reste du monde dans les années à venir, elle régresse peu à peu parmi des partenaires toujours plus grands et plus puissants, dont elle n'aurait d'autre choix que d'accepter progressivement les (différents) normes et standards.

Il y a trente ans, l'UE était présentée comme un « pouvoir régulateur mondial » exportant ses normes dans le monde entier, mais il s'agit d'une vision abstraite et technique, sans finalité ni objectif. L'objectif originel de l'Europe est la paix, toujours et pour toujours, mais la paix a changé de nature, elle n'est plus tant entre les États-nations qu'en leur sein, face à des sociétés inégales et polarisées, et reste à faire avec la biosphère. Le système économique n'est plus une garantie de paix comme il l'était à l'époque de la construction des premières communautés européennes. Au contraire, il détruit les fondements de la paix en augmentant les inégalités et la non-durabilité.

La principale contribution de l'UE en tant que moteur du bien-être serait de rendre la planète sûre pour pouvoir l'y instaurer. L'UE a la légitimité historique pour assumer ce rôle : c'est là que le bien-être a été inventé en tant qu'objectif de politique publique avec la fondation de l'État-providence à la fin du XIXe siècle (les Européens ont inventé le bien-être tandis que les Amé-

ricains ont inventé le PIB dans les années 1930). Dans l'histoire contemporaine, l'UE est le lieu où le bien-être a été redécouvert, bien avant les objectifs de développement durable (ODD) en 2015, avec la conférence « Au-delà du PIB »³⁶¹ en 2007.

L'UE a un intérêt direct à promouvoir le bien-être, car celui-ci est un vecteur de paix dans le monde. Son identité même est liée au bien-être, contrairement aux États-Unis (richesse économique) et à la Chine (contrôle politique).

Cette identité européenne liée au bien-être reste visible par comparaison lorsque des indicateurs simples sont utilisés pour caractériser les trois grandes régions économiques du monde (voir infographie). L'UE n'est que légèrement moins développée que les États-Unis sur la base du nouvel indice IDH (et beaucoup plus que la Chine) mais, si on les compare, elle reste plus égalitaire, plus démocratique et plus durable.

Le prix Nobel de la paix 2012 a été décerné à l'Union européenne « qui, depuis plus de six décennies, a contribué à faire progresser la paix et la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe. » Qu'en est-il des 50 prochaines années ? Leur objectif devrait consister à promouvoir le bien-être dans le monde entier.

La diplomatie du bien-être devrait être au cœur de la politique mondiale de l'UE, notamment en matière de durabilité. L'UE doit donc apprendre à affirmer un degré suffisant d'autonomie stratégique³⁶² au niveau international, mais elle doit aussi devenir plus efficace dans la promotion d'un agenda mondial centré sur le développement durable et le bien-être durable pour tous. Elle pourrait également protéger son propre modèle de développement au cours de ce siècle en s'attaquant simultanément et efficacement aux problèmes mondiaux, et en diffusant des normes et standards mondiaux compatibles avec ses propres valeurs et aspirations.

L'engagement politique plus marqué depuis 2019 dans le domaine environnemental avec l'impulsion du Pacte vert européen, et qui s'est maintenant renforcé dans le domaine social grâce au Sommet de Porto, offre à l'UE un niveau de crédibilité sur la scène mondiale qu'elle devrait pleinement utiliser pour promouvoir une transformation mondiale avec ses propres critères pour modèle. En particulier, le Pacte vert (EGD)

« Avec un monde en zone de transit, on souhaiterait que l'Union européenne joue un rôle géopolitique de premier plan dans la défense d'une gouvernance mondiale efficace par le biais des Nations unies. »

est, malgré ses défauts, un programme unique à cet égard, qui, à l'échelle géopolitique, combine une politique climatique ambitieuse et transformatrice avec un éventail plus large de politiques environnementale et industrielle durables, ainsi qu'avec un engagement concret en faveur d'une transition juste. Le Pacte vert doit encore évoluer vers une approche socio-écologique volontariste, jusqu'à présent sous-exploitée. L'intégration initiale des ODD dans le processus du Semestre européen de l'UE en 2020 – qui s'est interrompu au cours du lancement du Fonds pour la résilience et la relance – renforcerait encore cette crédibilité mondiale, pour autant qu'elle soit maintenant relancée et renforcée.

³⁶¹ dont l'esprit a été repris dans les récentes conclusions du sommet de Porto et dans la déclaration de Porto, mai 2020.

³⁶² Pour une discussion sur le concept d'autonomie stratégique européenne par Josep Borrell, voir ici <https://eudebates.tv/debates/special-debates/future-of-europe/josep-borrell-eudebates-european-strategic-autonomy/>.

En tant qu'élément important de cette approche du bien-être global, l'UE doit s'engager beaucoup plus avec ses voisins, et en particulier avec l'**Afrique du Nord**, dans le but d'amplifier les initiatives existantes et de les encadrer dans une stratégie de coopération régionale pour le bien-être durable. Les relations contemporaines entre l'Union européenne et les pays d'Afrique du Nord ont une longue histoire, qui a débuté avec le processus de Barcelone il y a près d'un quart de siècle. Des initiatives telles que le partenariat euro-méditerranéen, la politique européenne de voisinage et l'Union pour la Méditerranée ne se sont toutefois pas avérées suffisantes pour stabiliser le voisinage sud de l'UE. Les résultats de ces structures de coopération n'ont pas été aussi fructueux que prévu, et il faut réfléchir à une nouvelle optique ancrée dans le développement durable.

	Développement humain (revenus, éducation, santé) Indice IDH, sur une échelle de 0 à 1, 2019)	Égalité (part des 50% inférieurs du revenu national, part en %)	Démocratie (de 0 -le moins libre- à 100 (le plus libre)) 2019 Indice Freedom House	Durabilité (Consommation de matières de l'OCDE, Tonnes/habitant, 2019)
UE	0,90	20	91	14,2
US	0,93	13	83	18,6
Chine	0,76	14	9	24,7

Sources : Nations Unies, WID, Freedom House, OCDE

Initiatives de l'UE pour un leadership mondial bien-être durable

L'UE pourrait prendre plusieurs initiatives politiques globales afin de marquer son engagement clair en faveur du bien-être durable sur la scène mondiale :

- L'UE devrait être le principal acteur de la justice climatique mondiale en vue de la COP 26 : le sommet américain sur le climat a montré que la justice climatique est la clé de la résolution de la crise climatique. La Chine ne concédera pas de nouveaux efforts sans que les pays de l'OCDE (en particulier les États-Unis) ne reconnaissent leur responsabilité historique,³⁶³ et le sommet a donné lieu à de multiples appels à un engagement sérieux en matière de financement du climat, auxquels les États-Unis ont répondu par « la technologie est la solution ».
- L'UE devrait soutenir activement la renonciation à la propriété intellectuelle pour les vaccins COVID-19, et promouvoir et soutenir une stratégie mondiale visant à vacciner le plus rapidement possible la population mondiale en toute sécurité (voir section 7.5.1).
- L'UE devrait convoquer un sommet international sur le développement durable et le bien-être global, comme détaillé ci-dessous dans la section 7.5.2.
- L'UE devrait être l'acteur principal du mouvement de conservation de la biodiversité « 30 par 30 », en donnant la priorité à la justice envers les communautés indigènes qui sont essentielles à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité³⁶⁰.
- L'UE devrait adopter son premier budget bien-être en 2022, en montrant l'exemple et en expérimentant des politiques de bien-être, comme indiqué au chapitre 3.
- En guise de geste symbolique significatif, l'UE devrait changer ses billets de banque « infrastructure » (une image que l'UE projette dans le monde entier) et adopter à la place des images ou des scènes représentant les dimensions du bien-être (santé, éducation, culture, environnement) avec des figures européennes (Pasteur, ...).
- L'UE devrait promouvoir activement les réformes de la gouvernance mondiale afin de renforcer la capacité collective à prévenir et à traiter les crises mondiales.

³⁶³ See China's President Xi Jinping statement: http://www.xinhuanet.com/english/2021-04/22/c_139899289.htm

³⁶⁴ Voir le nouveau rapport ici : <http://www.fao.org/news/story/en/item/1391139/icode/>

7.5. Recommandations générales

À mesure que l'humanité émergera de la pandémie de COVID-19, les politiques mondiales pourront à nouveau se tourner vers leur préoccupation commune pour donner la priorité à la lutte contre le changement climatique, et se concentrer sur la réussite de la COP26 qui se tiendra à Glasgow en novembre 2021.

S'il est vrai que l'intensification de la lutte contre le changement climatique est une préoccupation vitale, nous plaidons avec force pour que l'objectif commun de la politique mondiale devienne beaucoup plus ambitieux. L'humanité doit maintenant s'attaquer en long et en large à la méta-crise mondiale, y compris aux causes systémiques de nos problèmes mondiaux multiples et imbriqués.³⁶⁵ Nous pensons qu'il ne peut y avoir de retour au monde d'avant la COVID-19, car ce monde est discrédité et a, en ce sens, déjà cessé d'exister.

Cette approche plus large permettrait, dans un premier temps, de rendre hommage aux millions de vies perdues pendant la pandémie. Ces vies n'ont pas été perdues à cause d'un virus, mais à cause du type de monde que nous avons choisi de construire jusqu'à présent. Plus que

toute autre chose, le comprendre est la condition préalable à un monde transformé, dans lequel chacun aura accès à un bien-être durable sur une planète saine. Cela devrait désormais devenir l'objectif commun de l'humanité pour le XXI^e siècle.

Dans les précédents chapitres politiques de ce rapport, les recommandations se concentraient essentiellement sur ce que l'UE et ses États membres devraient maintenant faire entre eux. Toutefois, nombre de ces recommandations n'ont de sens que si elles peuvent être mises en œuvre dans un monde qui choisirait de suivre une voie similaire. C'est évidemment loin d'être le cas aujourd'hui, car malgré les efforts considérables déployés par le système de gouvernance des Nations unies, notamment par le biais des ODD, le monde sortira de la pandémie potentiellement plus fragile et plus divisé que jamais depuis l'immédiat après-guerre. Une crise en soi ne conduit jamais à un avenir meilleur, elle ne fait que révéler nos vulnérabilités ou nos forces. C'est ce que nous en ferons, en particulier dans les quelques années à venir, qui influencera notre avenir commun.

Toutefois, l'ampleur des défis mondiaux ne peut que s'accroître et la complexité des enjeux est telle qu'il est impossible de traiter l'ensemble des besoins politiques mondiaux dans toute leur ampleur et leur détail dans le cadre et le mandat donnés au présent rapport.

Au-delà de nos premières recommandations, nous considérons donc qu'il est nécessaire de définir un programme politique progressiste mondial véritablement complet et pleinement articulé. Cela devrait se faire par le biais d'un processus participatif, ouvert et intense, de

« L'humanité doit maintenant s'attaquer en long et en large à la méta-crise mondiale, y compris aux causes systémiques de nos problèmes mondiaux multiples et imbriqués. »

³⁶⁵ Pour une discussion de ces interconnexions, voir le chapitre 1, section 3.

7.5.1. La solidarité mondiale à l'époque de la COVID

280

7.5.2. Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030

284

7.5.3. Politique climatique mondiale

286

7.5.4. Un pacte écologique à l'échelle mondiale

293

7.5.5. Un contrat social mondial

297

7.5.6. Des multinationales respectant les lois et payant leurs impôts

300

7.5.7. Un commerce mondial équitable et durable

310

7.5.8. Un développement fondé sur la solidarité universelle pour améliorer les conditions de vie

317

7.5.9. Une gouvernance mondiale pour le XXI^e siècle

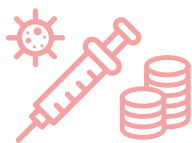
318

7.5.10. De nouvelles voies vers la prospérité : une charte universelle des richesses communes

320

dialogue mondial entre les progressistes de différentes régions à travers le monde sur l'ensemble des défis mondiaux. Un tel processus devrait permettre d'atteindre la diversité, l'inspiration, la qualité et la mobilisation mondiale nécessaires à un programme politique qui devrait fournir aux progressistes du monde entier une nouvelle feuille de route mondiale pour le changement.³⁶⁶

Nous esquissons une première série de recommandations politiques globales concrètes visant la solidarité mondiale indispensable à l'époque de la COVID, la réalisation nécessaire des ODD de l'ONU comme seule solution mondiale à notre portée immédiate pour continuer à faire avancer le monde dans une meilleure direction, une nouvelle approche régulatrice à l'égard des multinationales, un objectif climatique mondial de 1,5°C, un green deal mondial, un contrat social mondial, une régulation des entreprises mondialisées, un commerce mondial équitable et durable, un développement et une solidarité mondiaux pour un bien-être durable, une gouvernance mondiale adaptée au XXIe siècle, et l'ouverture de nouvelles voies politiques vers le bien-être, notamment par une charte mondiale des richesses communes.



Le Fonds mondial a estimé qu'un plan de vaccination mondial s'élèverait à 20 milliards de dollars.

7.5.1. La solidarité mondiale à l'époque de la COVID

The ICSE fully supports the call for a patent waiver for coronavirus vaccines made recently by more than 100 former world leaders and Nobel Prize winners and sponsored by the People's Vaccines Alliance,³⁶⁷ puis réclamé par le Parlement européen³⁶⁸ en juin dernier, afin de permettre à **chaque être humain sur la planète d'accéder le plus rapidement possible aux vaccins COVID-19**. Une telle renonciation aux

brevets, à laquelle les géants pharmaceutiques continuent de s'opposer farouchement, stimulera la fabrication de vaccins et accélérera la réponse mondiale à la pandémie, en particulier dans les pays les plus pauvres – mais elle doit s'accompagner d'initiatives visant à renforcer les capacités de fabrication et de distribution au niveau mondial. Cet appel fait écho à celui lancé par le Secrétaire général des Nations unies pour que les vaccins COVID-19 soient déclarés « bien public mondial ».³⁶⁹

Par exemple, à la mi-avril 2021, seulement 70 000 personnes en Afrique – qui compte 1,2 milliard d'habitants – avaient été entièrement vaccinées. En l'absence d'action décisive, de nombreux pays pauvres ne peuvent espérer développer des campagnes de vaccination généralisées d'ici 2024. Un tel écart mondial dans l'accès aux vaccins ne mettrait pas seulement en danger l'humanité dans son ensemble, car il permettrait notamment la poursuite des mutations du virus à très grande échelle; il réduirait également à néant des années, voire des décennies, de développement économique et social souvent lent et fragile dans de grandes parties du monde. Cela ferait retomber des millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

La renonciation aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins devrait s'accompagner d'une coordination mondiale pour l'établissement de nouveaux sites de fabrication. Cela devrait inclure des instruments d'investissement internationaux, le suivi des goulets d'étranglement de l'approvisionnement et le transfert des stocks là où ils sont le plus nécessaires, ainsi que la coopération entre les fabricants pour organiser rapidement les transferts de technologie. Ce qui est essentiel, c'est que cela suppose la levée des restrictions à l'exportation actuellement en vigueur pour les vaccins et les produits intermédiaires. Cela devrait s'accompagner d'un **plan mondial pluriannuel de partage de la charge pour financer les vaccins destinés aux pays les plus pauvres**, qui devront sinon attendre plusieurs années avant de pouvoir procéder à une vaccination massive – faisant courir à leurs propres populations et au reste du monde, et pour longtemps, de nouveaux risques. Le coût d'un tel plan a été estimé à environ 30 milliards d'euros par an et il pourrait rapidement être mis en place parmi les pays du G7.³⁷⁰ Le Fonds mondial a estimé qu'un plan de vaccination mondial s'élèverait à 20 milliards de dollars.³⁷¹ Ces mesures permettraient de réaliser des progrès beaucoup plus rapides et décisifs dans la lutte mondiale contre la pandémie, et devraient être coordonnées avec l'initiative COVAX déjà en cours.^{372, 373}

³⁶⁶ À cet égard, le Groupe S&D a lancé un cycle de dialogues politiques impliquant de multiples parties prenantes mondiales dans le cadre de son initiative Global Progressive Forum <https://www.globalprogressiveforum.org>, dont un événement majeur les 18-19 novembre 2021 à Bruxelles.

³⁶⁷ <https://peoplesvaccine.org>

³⁶⁸ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0283_EN.html

³⁶⁹ <https://www.un.org/press/en/2020/sgsm20108.doc.htm>

³⁷⁰ <https://www.theguardian.com/politics/2021/apr/12/gordon-brown-calls-for-g7-to-act-on-covid-vaccine-apartheid>

³⁷¹ <https://theglobalfund.org>

³⁷² <https://www.who.int/initiatives/act-accelerator/covax>

³⁷³ COVAX vise à distribuer au moins 330 millions de doses de vaccin COVID-19 dans les pays à revenu faible et intermédiaire – dont près de 90 millions de doses pour les pays d'Afrique – au cours du premier semestre 2021 pour couvrir, en moyenne, 3,3 % de la population totale des 145 pays participants recevant des doses. D'ici à la fin de 2021, COVAX vise à fournir jusqu'à 600 millions de doses aux pays d'Afrique. Pour compléter les efforts de COVAX, l'Union africaine a obtenu 670 millions de doses de vaccin pour le continent, qui seront distribuées en 2021 et 2022, à mesure que les pays obtiendront un financement adéquat.



Conséquences de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a provoqué la hausse, pour la première fois depuis des décennies, de la pauvreté dans le monde.



25.9%

L'insécurité alimentaire a augmenté et touche désormais une personne sur quatre sur notre planète.

Perturbation des systèmes de santé

La pandémie perturbe massivement les systèmes et les services de santé, en Afrique et en Asie, dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, les conséquences les plus graves étant attendues dans les pays les plus fragiles.

176.000.000

L'ONU estime que 176 millions de personnes seront plongées dans l'extrême pauvreté à cause de la pandémie.

L'extrême pauvreté a augmenté de 7 % dans le monde, tandis que la richesse des milliardaires a fait un bond de 27,5 % au plus fort de la crise, pour les seuls mois d'avril à juillet 2020.

L'écart entre les plus riches et les pauvres se creuse

Deux tiers des nations de la planète ne sont toujours pas en mesure d'élaborer des plans nationaux pour la biodiversité.

Paludisme +100%

Le nombre de décès dus au paludisme a doublé en seulement un an en Afrique subsaharienne.

2/3

Augmentation de la mortalité infantile

Des centaines de milliers de décès supplémentaires d'enfants de moins de cinq ans.

1.5°C

La pandémie a eu un effet limitatif sur les émissions de gaz à effet de serre, mais la baisse globale est encore inférieure à ce qui serait nécessaire pour atteindre l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

7.5.2. Les objectifs de développement durable à l'horizon 2030

Alors que le monde s'approche de la mi-parcours des objectifs pour le développement durable (ODD) en 2023, les progrès réalisés en vue de leur concrétisation sont mis en péril, car la lutte mondiale contre la pandémie occupe le devant de la scène et ses conséquences compromettent directement plusieurs objectifs. De nombreuses nations restent également insuffisamment engagées dans le processus, que ce soit par choix politique, par manque de ressources financières ou par une gouvernance fragile. Le dernier rapport des Nations unies sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable met en garde contre les effets dévastateurs de la COVID-19 sur une série d'objectifs et de cibles,³⁷⁴ alors que le monde a traversé la pire récession économique depuis la Grande Dépression. Il montre que, pour de nombreux objectifs et cibles, le monde n'est pas sur la bonne voie et que les défis restent énormes, alors qu'il nous reste moins d'une décennie pour mettre en œuvre les changements que les ODD devraient imposer.

Ces évolutions négatives (cf. encadré 1 ci-dessous) sont alarmantes car les ODD sont le seul programme mondial disponible et à large assise qui peut dès à présent faire évoluer le monde dans une meilleure direction. Ils offrent une occasion historique d'améliorer la vie de milliards d'êtres humains en ouvrant la perspective nécessaire à une nouvelle focalisation à long terme sur le bien-être humain et planétaire durable au XXI^e siècle. Un nouvel élan politique mondial en faveur des ODD est nécessaire à tous les niveaux – que les Nations unies ne sont pas en mesure d'impulser à elles seules – alors que le monde va progressivement sortir des défis sanitaires immédiats posés par la pandémie.

Dans ce domaine, l'Union européenne est peut-être la mieux placée pour faire la différence, et assurer un leadership mondial.

Pour ce faire, l'Union européenne devrait prendre l'initiative d'accueillir, avec des partenaires mondiaux partageant les mêmes idées et en partenariat étroit avec les Nations unies, au cours du second semestre 2022 (avant le point médian des ODD en 2023 en ligne de mire), un sommet international sur le développement durable et le bien-être mondial, basé sur une approche multi-niveaux et multi-acteurs, avec des pays, des régions, des villes et des partenaires non-étatiques (y compris des syndicats, des organisations de la société civile et des sociétés multinationales responsables) engagés en faveur des ODD. Le sommet pourrait s'appuyer sur l'Alliance pour l'ambition climatique des Nations unies : « Net Zero 2050 »³⁷⁵ qui rassemble déjà un ensemble d'acteurs étatiques et non étatiques parmi les plus engagés dans les efforts de décarbonation.

Pour être pleinement crédibles, ces initiatives européennes à portée mondiale doivent rapidement s'appuyer sur un engagement renouvelé de l'UE elle-même en faveur de la réalisation des ODD dans l'ensemble de ses États membres, en relançant la transformation de son propre processus de gouvernance économique, tel qu'il n'a été lancé qu'en 2020 (le « Semestre européen »), en un processus politique explicite et efficace en matière d'ODD, comme le préconise en détail le chapitre 3, et en développant une approche budgétaire de bien-être pour les budgets européens et nationaux dans ce cadre de gouvernance réformé.

Dans la perspective de ce sommet international, l'Union européenne devrait prendre l'initiative de proposer un projet mondial d'indicateurs de bien-être « au-delà du PIB », dans le cadre du Système de comptabilité nationale des Nations Unies et d'une nouvelle approche de gouvernance promouvant la « budgétisation du bien-être », du niveau national au niveau local dans le monde entier. Une telle proposition pourrait s'appuyer sur un ensemble de travaux déjà réalisés par différentes institutions et organisations publiques et privées sur les indicateurs et les mesures, ainsi que sur des initiatives nationales et régionales déjà existantes dans ce domaine.³⁷⁶ Elle devrait refléter le besoin de nouveaux indicateurs et données critiques nécessaires pour mesurer, comprendre et façonner les politiques de bien-être humain et planétaire dans les domaines économique, social et environnemental (tels que les indicateurs d'inégalité et de répartition des revenus/de la richesse, les indicateurs de bien-être économique, notamment en termes de santé, de durabilité environnementale ou de capital naturel, de capital humain, d'indicateurs sociaux et de travail décent...). Les initiatives de budgétisation du bien-être doivent être considérées comme étroitement liées à la mesure du bien-être, car elles peuvent établir le lien nécessaire entre la mesure, et les politiques axées sur le bien-être.³⁷⁷

³⁷⁴ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/overview/>

³⁷⁵ https://climateinitiativesplatform.org/index.php/Climate_Ambition_Alliance:_Net_Zero_2050

³⁷⁶ Notamment au niveau des Nations unies (notamment le nouveau système de comptabilité environnementale-économique-écosystème (SEEA EA) récemment adopté par la Commission statistique des Nations unies), de la Banque mondiale, du FMI, de l'OCDE (Rapport sur la mesure de ce qui compte) et de la Commission européenne (initiative "Beyond GDP"). Voir également : l'indice de bien-être canadien (<https://uwaterloo.ca/canadian-index-wellbeing/>), l'approche du gouvernement gallois (<https://gov.wales/wellbeing-wales-2020.html>), et les travaux récents de différentes institutions internationales : <https://www.oecd.org/publications/beyond-gdp-9789264307292-en.htm>, https://ec.europa.eu/environment/beyond_gdp/background_en.html, FMI Measuring economic welfare, mai 2020, <https://www.un.org/en/desa/un-adopts-landmark-framework-integrate-natural-capital-economic-reporting>.

³⁷⁷ <https://budget.govt.nz/budget/pdfs/well-being-budget/b20-wellbeing-budget.pdf>

L'impact de la pandémie sur les objectifs de développement durable

Pour brosser un tableau rapide de plusieurs objectifs clés,³⁷⁸ nous soulignons que la pandémie a provoqué la première augmentation de la pauvreté mondiale enregistrée depuis des décennies. L'ONU estime que 176 millions de personnes seront plongées dans l'extrême pauvreté à cause de la pandémie. Les inégalités ont fortement augmenté, les rapports suggérant que la pandémie a déjà entraîné une hausse de 7 % de l'extrême pauvreté, tout en augmentant la richesse des milliardaires de 27,5 % au plus fort de la crise, entre avril et juillet 2020. L'insécurité alimentaire a également augmenté et touche désormais une personne sur quatre sur notre planète (25,9 %). La pandémie perturbe massivement les systèmes de santé et la prestation des services de santé en Afrique et en Asie³⁷⁹ pour le VIH, la tuberculose et le paludisme, les pires conséquences étant attendues dans les pays les plus fragiles, entraînant par exemple un doublement des décès dus au paludisme en Afrique subsaharienne en un an seulement. Des centaines de milliers de décès supplémentaires d'enfants de moins de cinq ans sont une autre conséquence dramatique des perturbations des soins de santé dans le monde en développement. On estime que les cas de violence domestique à l'encontre des femmes et des filles ont augmenté de 30 % depuis le début de la pandémie, alors que les femmes sont en première ligne dans la lutte contre le virus. Le chômage mondial devrait exploser, car plusieurs centaines de millions de travailleurs dans le monde perdent leur emploi dans un contexte où la moitié de la population mondiale ne bénéficie toujours d'aucune forme de sécurité sociale. Les flux mondiaux

de ressources pour le développement³⁸⁰ pourraient continuer à souffrir de la récession mondiale et de l'immense pression exercée sur les budgets des pays « développés », après une tendance à la baisse depuis une décennie. Parmi ces flux de ressources, l'aide publique au développement fournie par les institutions publiques représente une part toujours plus faible par rapport aux flux privés (moins de la moitié des flux totaux en 2019). Cependant, une partie des flux privés sous forme de transferts de fonds – une bouée de sauvetage économique pour plusieurs millions de ménages pauvres dans le monde en développement – devrait également diminuer à court ou moyen terme en raison des effets économiques de la pandémie dans les pays plus riches. En ce qui concerne les objectifs environnementaux, l'empreinte matérielle mondiale continue d'augmenter, parallèlement aux subventions directes et indirectes aux combustibles fossiles – qui ont même augmenté de 30 % en 2019 dans les pays de l'OCDE.³⁸¹ Si la pandémie a eu un effet limitatif sur les émissions de gaz à effet de serre, la baisse totale reste en deçà de ce qui serait nécessaire pour atteindre l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris. Au lieu de cela, si les tendances actuelles se maintiennent (ce que la prochaine COP26 à Glasgow doit impérativement et significativement empêcher), le monde est voué à une augmentation angoissante de la température mondiale, qui devrait atteindre 3,2°C d'ici 2100. Deux tiers des nations de la planète ne sont toujours pas sur la bonne voie pour développer des plans nationaux de biodiversité.

« L'Union européenne est peut-être la mieux placée pour faire la différence, et assurer un leadership mondial. »

³⁷⁸ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/overview/>

³⁷⁹ <https://www.theglobalfund.org/en/news/2021-04-13-new-global-fund-report-shows-massive-disruption-to-health-care-caused-by-covid-19-in-africa-and-asia/>

³⁸⁰ The sum of official development assistance, other official flows and private flows (<https://data.oecd.org/drft/total-official-and-private-flows.htm#indicator-chart>)

³⁸¹ <https://www.oecd.org/fossil-fuels/>

7.5.3. Politique climatique mondiale

L'effet cumulatif des émissions de gaz à effet de serre menace de faire dérailler notre climat et, avec lui, nos moyens de subsistance tels que nous les connaissons. Les réponses publiques restent insuffisantes, malgré l'ambitieux accord de Paris de 2015. Beaucoup de choses ont été écrites et débattues sur les conséquences possibles ou probables du changement climatique, nourries par des recherches scientifiques toujours plus élaborées, notamment grâce au réseau scientifique mondial du GIEC. Notre planète pourrait connaître une augmentation de température plus importante au cours des 50 prochaines années qu'au cours des 6 000 dernières années réunies. D'ici 2070, les zones extrêmement chaudes, comme le Sahara, qui couvrent aujourd'hui moins de 1 % de la surface terrestre, pourraient couvrir près d'un cinquième des terres, ce qui pourrait placer une personne sur trois en vie en dehors de la niche climatique où l'homme a prospéré pendant des milliers d'années.³⁸² Nombreux sont ceux qui s'y retrancheront, souffrant de la chaleur, de la faim et du chaos politique, mais d'autres seront contraints de partir. D'ici 2100, les températures pourraient augmenter au point que le simple fait de sortir quelques heures dans certains endroits, notamment dans certaines régions de l'Inde et de la Chine orientale, « entraînera la mort, même pour les humains les plus robustes ».³⁸³

Obtenir la reconnaissance mondiale du fait que le changement climatique est en train de se produire et qu'il fallait s'en occuper sérieusement a demandé aux Nations unies, à la communauté scientifique, et en particulier au GIEC, ainsi qu'à de nombreuses ONG et militants pour le climat, de nombreuses années, voire des décennies d'efforts. Cependant, près de six ans après l'accord novateur de Paris en 2015,³⁸⁴ le monde reste en pratique toujours sur la voie d'une hausse des températures autour de 3°C (ce qui aurait des conséquences catastrophiques). Et nous savons maintenant que les objectifs de l'Accord de Paris n'allaient pas assez loin pour commencer. Aujourd'hui, la science est sans équivoque : nous devons limiter le réchauffement de la Terre à 1,5 °C au maximum pour éviter une catastrophe.³⁸⁵ Le projet de rapport du GIEC, qui a récemment fait l'objet d'une fuite (et qui doit être officiellement remis en février 2022), devrait alarmer davantage l'humanité,³⁸⁶ La vie sur Terre peut se remettre d'un changement climatique radical en évoluant vers de nouvelles espèces et en créant de nouveaux écosystèmes... mais pas les humains.

Les engagements nationaux pris en marge de l'Accord de Paris étaient bien en deçà des objectifs proclamés, et nécessitent d'être multipliés par trois à six lors de la COP26 en fonction du niveau d'ambition au sein des objectifs de

Les engagements en faveur du climat à l'approche de la COP26

L'Union européenne vient d'adopter une loi ambitieuse sur le climat qui ouvre la voie à la neutralité carbone de l'UE d'ici à 2050 et renforce considérablement les efforts européens dans l'intervalle. Par le biais de son « Pacte vert », l'UE entend relever toute une série d'engagements juridiques s'appliquant à l'ensemble des pays et du secteur privé. Elle prépare également une révision de son système d'échange de quotas d'émission afin d'augmenter le prix du carbone. Afin de limiter les importations de carbone, elle entend également mettre en place un mécanisme d'ajustement aux frontières du carbone. Afin de limiter les importations de carbone, elle entend également mettre en place un mécanisme d'ajustement aux frontières du carbone. Le Japon s'est également engagé à atteindre la neutralité carbone en 2050, bien que ses plans de mise en œuvre actuels aient déjà été critiqués. Parallèlement au sommet sur le climat qui s'est tenu le 22 avril, la nouvelle administration américaine s'est engagée à atteindre un nouvel objectif de réduction des émissions de 50 à 52 % d'ici à 2030, à mettre en place un réseau électrique à zéro émission d'ici à 2035 et à devenir une nation neutre en carbone d'ici à 2050. La Chine, qui est aujourd'hui le plus grand émetteur au monde (28 % des émissions mondiales), s'efforcera d'atteindre le pic de ses émissions d'ici à 2030 et la neutralité carbone d'ici à 2060.³⁸⁷ À la veille du sommet sur le climat organisé à l'occasion de la Journée de la Terre, les États-Unis et la Chine ont convenu d'une coopération en matière de climat dans une déclaration commune.³⁸⁸ Le Royaume-Uni, pays hôte de la COP26, s'est engagé à réduire ses émissions de 68 % d'ici à 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Au total, plus d'une centaine de pays se sont déjà engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

³⁸² C. Xu e.a.l., Future of the human climate niche, May 2020, US National Academy of Sciences, <https://www.pnas.org/content/117/21/11350>

³⁸³ E.S. Im e.a.l., Deadly heat waves projected in the densely populated agricultural regions of South Asia, 2017, Science Advances, <https://advances.sciencemag.org/content/3/8/e1603322>

³⁸⁴ Lors de cette réunion, 196 pays ont convenu d'un objectif central consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la maintenir à moins de 1,5°C.

³⁸⁵ <https://www.ipcc.ch/sr15/>

³⁸⁶ Cette fuite a fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias. Pour les principales conclusions de ce projet, voir <https://earth.org/ipcc-draft-report-warns-of-accelerating-climate-tipping-points/>.

³⁸⁷ De 1990 à 2020, la Chine a augmenté ses émissions de 2,4 milliards de tonnes à plus de 10 milliards de tonnes, ce qui en fait le pays avec les plus grandes émissions absolues de gaz à effet de serre et dépasse également l'UE en ce qui concerne les émissions par habitant en 2016, malgré un PIB par habitant d'environ 40% de celui de l'UE, source : <https://green-bri.org/chinas-14th-five-year-plans-climate-ambitions-can-green-finance-help-for-a-much-required-overachievement-of-the-targets/>.

³⁸⁸ <https://www.state.gov/u-s-china-joint-statement-addressing-the-climate-crisis/>

UN DEMI-DEGRÉ DE RÉCHAUFFEMENT FAIT UNE GRANDE

1.5°C

2°C

2°C IMPACTS

	<p>CHALEUR EXTRÊME Population dans le monde exposée à une chaleur extrême au moins une fois tous les cinq ans</p>	<p>14%</p>	<p>37%</p>	<p>→ 2.6x PIRE</p>
	<p>FONTE DES GLACES DANS L'OcéAN ARCTIQUE Nombre d'étés sans glaces</p>	<p>AU MOINS UNE FOIS TOUS LES 100 ANS</p>	<p>AU MOINS UNE FOIS TOUS LES 10 ANS</p>	<p>→ 10x PIRE</p>
	<p>ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER Élévation du niveau de la mer d'ici 2100</p>	<p>0.40 MÈTRE</p>	<p>0.46 MÈTRE</p>	<p>→ 0.06 DE PLUS</p>
	<p>PERTE D'ESPÈCES : VERTEBRÉS Vertébrés perdant au moins la moitié de leur aire de répartition</p>	<p>4%</p>	<p>8%</p>	<p>→ 2x PIRE</p>
	<p>PERTE D'ESPÈCES : PLANTES Plantes perdant au moins la moitié de leur aire de répartition</p>	<p>8%</p>	<p>16%</p>	<p>→ 2x PIRE</p>
	<p>PERTE D'ESPÈCES : INSECTES Insectes perdant au moins la moitié de leur aire de répartition</p>	<p>6%</p>	<p>18%</p>	<p>→ 3x PIRE</p>
	<p>ÉCOSYSTÈMES Superficies de terres émergées où les écosystèmes vont passer à un nouveau biome</p>	<p>7%</p>	<p>13%</p>	<p>→ 1.86x PIRE</p>
	<p>PERMAFROST Quantité de pergélisol arctique qui va dégeler</p>	<p>4.8 MILLION KM²</p>	<p>6.6 MILLION KM²</p>	<p>→ 38% PIRE</p>
	<p>PERTES DE RÉCOLTES Réduction des récoltes de maïs sous les tropiques</p>	<p>3%</p>	<p>7%</p>	<p>→ 2.3x PIRE</p>
	<p>RÉCIFS DE CORAUX Poursuite de la dégradation des récifs coralliens</p>	<p>70-90%</p>	<p>99%</p>	<p>→ 29x JUSQU'À PIRE</p>
	<p>ZONES DE PÊCHE Déclin de la pêche marine</p>	<p>1.5 MILLIONS DE TONNES</p>	<p>3 MILLIONS DE TONNES</p>	<p>→ 2% PIRE</p>



Union européenne

The European Union just agreed an ambitious Climate Law that paves the way towards EU's carbon neutrality by 2050 and considerably steps up European efforts in the meantime. Through its Green Deal, the EU intends to raise a whole range of legal commitments applying to countries and the private sector across the board. It is also revising its Emissions Trading Scheme to raise the price of carbon. In order to limit carbon imports, it also intends to set up a carbon border adjustment mechanism.



Japon

Japan also committed to a 2050 carbon neutrality goal although its current implementing plans have already been criticised



États-Unis

Alongside its climate summit held on 22 April, the new US administration has pledged a new US emissions reduction target of between 50-52% cut by 2030, including a zero-emissions electric grid by 2035, and a carbon-neutral nation by 2050.



Chine

China, now the world's largest emitter (28% of global emissions) will aim to peak emissions by 2030 and to reach carbon neutrality by 2060.348 Ahead of the Earth Day Climate summit, the US and China agreed on climate cooperation in a joint statement.



Royaume-Uni

The UK, host country for COP26, has committed itself to a reduction of 68% by 2030 and to carbon neutrality by 2050.



Dans le monde

Overall, more than a hundred countries already pledged to achieve carbon neutrality by 2050.

1,5 à 2°C de l'Accord de Paris. À l'approche de la COP26, les pays s'engagent progressivement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de manière plus ambitieuse que ce qu'ils étaient prêts à faire à Paris. Cependant, tant que ces promesses lointaines ne sont pas soutenues par des plans de mise en œuvre et des engagements juridiques crédibles, elles peuvent susciter de l'espoir mais doivent être considérées avec beaucoup de prudence (voir encadré) ; par exemple, les récents développements aux États-Unis liés au nouveau paquet d'infrastructures, suite aux promesses initiales de l'administration en matière de climat, soulèvent de nouvelles inquiétudes quant à la réalité de ces promesses sur le terrain.

Aujourd'hui, il est largement reconnu que le changement climatique ne concerne pas seulement les préoccupations environnementales. La quasi-totalité des autres problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés seront aggravés par le changement climatique : la destruction de notre biodiversité, les migrations, les inégalités et la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'insécurité et les conflits, les menaces pour la santé, le chômage, et on pourrait continuer. Même avec un réchauffement de 1,5°C, cela se produira, mais moins que si les efforts de décarbonation attendus au niveau mondial étaient tout juste suffisants pour rester un peu en dessous de 2°C. Le GIEC estime que les pays devraient s'engager à réduire de moitié les émissions mondiales par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2030 pour que le monde soit sur la voie d'un réchauffement de 1,5 °C et atteigne la neutralité carbone mondiale entre 2045 et 2055. Pour atteindre 2°C, il faudrait réduire les émissions d'un quart d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2075.

Malgré ses mérites indiscutables, l'accord de Paris a créé un dilemme ou une tentation pour les pays lorsqu'ils définissent leurs engagements en matière de décarbonation à la suite de cet accord. L'accord est-il respecté si le réchauffement est inférieur à 1,5 °C (sachant que le réchauffement a déjà atteint une moyenne estimée à 1 °C) ou s'il atteint 1,99 °C ? On peut affirmer que l'accord serait respecté dans les deux cas. Pour de nombreux pays, la tentation est de choisir le chemin le moins escarpé.

Pourtant, il existe une énorme différence entre les deux « extrêmes » de l'accord de Paris. En maintenant le réchauffement à 1,5°C, on pourrait réduire de 11 millions le nombre de personnes exposées à des chaleurs extrêmes, de 61 millions le nombre de personnes exposées à la sécheresse et de 10 millions le nombre de personnes exposées aux effets de l'élévation du niveau de la mer. En plus de ces avantages pour l'homme, cela pourrait également réduire de moitié le nombre d'espèces de vertébrés et de plantes confrontées à une grave perte d'aire de vie d'ici la fin du siècle. Des études ayant montré que la valeur des services fournis par

« Aujourd'hui, la science est sans équivoque : nous devons limiter le réchauffement de la Terre à 1,5 °C au maximum pour éviter une catastrophe. »

une biosphère fonctionnelle s'élève en moyenne à environ 125 000 milliards de dollars par an, il est clair qu'en limitant le réchauffement à 1,5 °C, nous pourrions également nous protéger contre de graves pertes économiques mondiales.³⁸⁹

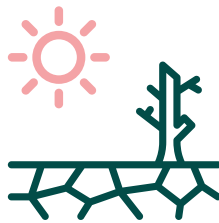
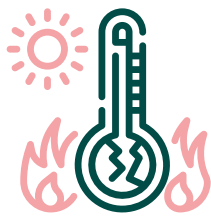
Les effets du changement climatique s'amplifient rapidement entre 1,5°C et 2°C.³⁹⁰ Les effets sont exponentiels au lieu d'être proportionnels, à des degrés divers selon ce qui est touché, en réponse à la différence d'augmentation de la température.

Dans la lutte contre le changement climatique, chaque décimale, chaque fraction de degré comptera.

Les efforts politiques sont nettement plus intenses si le réchauffement climatique doit rester dans les limites de 1,5°C que s'il doit permettre plusieurs décimales de plus, étant donné que les exigences de réduction des émissions sont deux fois plus importantes dans le premier cas. Toutefois, ces efforts politiques plus importants sont contrebalancés par des efforts politiques d'adaptation plus limités que ceux qui seraient nécessaires pour survivre dans un climat qui s'approcherait de 2°C. De plus, une grande partie de ce que l'humanité risque de perdre pour chaque décimale ou même fraction supplémentaire de réchauffement climatique au-delà de 1,5°C en termes de biodiversité, de terres,

³⁸⁹ Data assembled from different reliable sources at <https://sciencebasedtargets.org/blog/1-5-c-vs-2-c-a-world-of-difference>

³⁹⁰ <https://www.climatecouncil.org.au/resources/infographic-the-difference-between-1-5-and-2-degrees-warming/> AND <https://www.wri.org/insights/half-degree-and-world-apart-difference-climate-impacts-between-1-5c-and-2c-warming>



Notre planète pourrait connaître **une augmentation de température plus importante** au cours des 50 prochaines années **qu'au cours des 6 000 dernières années réunies.**

D'ici 2070, **les zones extrêmement chaudes, comme le Sahara**, qui couvrent aujourd'hui moins de 1 % de la surface terrestre, **pourraient couvrir près d'un cinquième des terres**, ce qui pourrait placer **une personne sur trois en vie en dehors de la niche climatique** où l'homme a prospéré pendant des milliers d'années

D'ici 2100, **les températures pourraient augmenter** au point que le simple fait de sortir quelques heures dans certains endroits, notamment dans certaines régions de l'Inde et de la Chine orientale, **entraînera la mort, même pour les humains les plus robustes.**

de conditions de vie ou même de stabilité politique, sera perdue pour longtemps, voire pour toujours.

Nous ne savons pas non plus aujourd'hui où se situent les points de basculement potentiels en termes de gouvernance locale, nationale et mondiale dans les bouleversements climatiques à venir, par exemple la capacité des autorités publiques à tous les niveaux (leur capacité en termes de gestion de crise et en termes financiers) à faire face aux événements climatiques extrêmes. Les événements climatiques récents ont mis en évidence un point essentiel : ils sont très coûteux. Une étude a conclu qu'en 2020, le coût total des catastrophes climatiques dans le monde s'élevait à 150 milliards de dollars.³⁹¹ Ce montant est équivalent au total de l'aide publique au développement accordée aux pays émergents par l'ensemble des pays membres de l'OCDE. Les États-Unis ont été les plus durement touchés en 2020, avec des estimations de coûts proches de 100 milliards de dollars. C'est le double du coût moyen estimé aux États-Unis depuis 1980.³⁹² Entre 2016 et 2020, le coût enregistré pour les États-Unis s'est élevé à 600 milliards de dollars. Cela indique que les événements météorologiques extrêmes auront potentiellement un coût mondial compris entre 1 et jusqu'à 2 000 milliards de dollars pour cette décennie. Étant donné que les températures moyennes continueront à augmenter (ce qu'elles feront dans une certaine mesure en raison du carbone déjà présent dans l'atmosphère et du carbone qui

continuera à être émis dans les années à venir, même selon les prévisions d'émissions les plus optimistes), il n'est pas exagéré de penser que ces coûts finiront par dépasser les 2 000 milliards de dollars pour la prochaine décennie.

La Chine ayant déjà prévue de devenir neutre en carbone d'ici 2060 et les États-Unis et l'Europe d'ici 2050 (les trois totalisant environ la moitié des émissions mondiales), il est néanmoins difficile de voir comment la COP26 pourrait parvenir à un plan mondial de réduction du carbone inférieur à 1,5°C, à moins que le reste du monde ne prenne des engagements beaucoup plus ambitieux, ce qui est hautement improbable.

Toutefois, la COP26 n'aura pas pour seul objectif d'augmenter les contributions nationales. Toute une série d'autres aspects déterminent l'efficacité d'une politique climatique, notamment son encadrement dans l'approche des ODD et une compréhension socio-écologique des changements écologiques.

Nous recommandons l'approche politique générale suivante en vue de la COP26 et au-delà, afin de s'assurer que la politique climatique mondiale puisse encore atteindre un maximum de 1,5°C de réchauffement global dans le cadre d'une approche socio-écologique menant à la transformation nécessaire de notre économie mondiale :

³⁹¹ Source: Report by UK Christian Aid

³⁹² <https://www.ncei.noaa.gov/news/calculating-cost-weather-and-climate-disasters>

Lors de la COP26, l'UE et les autres nations engagées dans la lutte contre le changement climatique devraient défendre un plan ambitieux en 15 points pour atteindre l'objectif de 1,5°C :

- Veiller à ce que l'ensemble des contributions nationales permette d'accélérer l'action en faveur du climat en se rapprochant le plus possible, et si possible en deçà, de l'objectif de 1,5°C de réchauffement mondial fixé dans l'accord de Paris.
- Convenir que les contributions nationales seront inscrites dans la loi et étayées par des plans de mise en œuvre détaillés et crédibles dans tous les secteurs de l'économie, ainsi que par des plans de financement crédibles pour les soutenir ; cela signifie qu'il faut inclure les secteurs actuellement laissés de côté, tels que l'aviation, le transport maritime ou la combustion de la biomasse.
- Ouvrir un « processus de justice climatique » mondial visant à déterminer une méthode universelle de répartition équitable des efforts nationaux de réduction des émissions entre tous les pays et à l'intérieur des pays.³⁹³
- Veiller à ce que tous les pays élaborent des stratégies d'adaptation et de résilience appropriées, capables de protéger en priorité les plus vulnérables. La COP26 devrait convenir d'un ensemble clair d'indicateurs et de repères pour encadrer et évaluer des stratégies d'adaptation nationales et régionales efficaces, équitables et bien financées en termes économiques et sociaux.
- Placer la nécessité d'une transition juste et son financement au cœur de l'agenda climatique, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la transition écologique, et que l'action climatique génère des changements sociaux positifs et des progrès pour tous.
- Convenir d'un plan mondial de suppression progressive des subventions directes et indirectes aux combustibles fossiles
- Adopter un « paquet nature » mettant en évidence et encourageant les solutions climatiques existantes fondées sur la nature, en coordination avec la conférence des Nations unies sur la biodiversité, afin de trouver des solutions plus intégrées pour faire face à la crise du climat et de la biodiversité.
- Confirmer la nécessité de supprimer progressivement toutes les centrales électriques au charbon existantes et de ne pas développer de nouveaux projets de centrales électriques au charbon après 2021.
- Confirmer l'abandon progressif du pétrole et du gaz lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de capacités adéquates de captage et de stockage du carbone.
- Veiller à ce que les multinationales se fixent des objectifs ambitieux en matière de neutralité carbone, en particulier les 100 premières entreprises émettrices (responsables de plus de 70 % des émissions mondiales).
- Mettre en place un financement pour l'action climatique dans les pays en développement, en tenant également compte de l'impact économique et social négatif de la pandémie, en doublant l'objectif de 100 milliards de dollars et en assurant une recapitalisation du Fonds vert pour le climat.
- Favoriser un développement plus rapide des capacités de production d'énergie renouvelable à partir de la terre et de la mer, notamment dans les pays à faible revenu, en priorité, et veiller à ce que les banques de développement mondiales, régionales et nationales fournissent un financement suffisant pour soutenir les investissements nécessaires dans les infrastructures.
- Veiller à ce que le système financier mondial intègre les risques liés au climat et au carbone dans les décisions d'investissement et à ce que les recommandations du groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat deviennent obligatoires.
- Reconnaître la nécessité d'approches législatives mondiales en matière de production et de consommation durables, y compris l'allongement du cycle de vie des produits.
- L'UE doit promouvoir un « Pacte vert mondial » (voir section 7.5.4. ci-après).

³⁹³ Les 1% les plus riches de la population mondiale sont responsables pour plus du double des émissions carbone que les 3.1 milliards d'humains les plus pauvres pendant les dernières 25 années de croissance inédite des émissions (<https://www.oxfam.org/en/press-releases/carbon-emissions-richest-1-percent-more-double-emissions-poorest-half-humanity>)

Au-delà de la COP26

La COP26 doit produire le meilleur résultat possible pour l'action climatique qui sera réalisable d'ici là. Toutefois, la communauté mondiale ne doit pas encore renoncer à atteindre un niveau de décarbonation suffisamment élevé pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C, si le résultat de la COP26 ne correspond pas à ce niveau. Au contraire, elle devrait commencer à planifier pour la prochaine ouverture qui se présentera. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC est prévu pour 2022. Ce rapport fournira des preuves encore plus fiables et de nouvelles conclusions sur le changement climatique en fonction de différents scénarios de réchauffement, et pourrait bien fournir les arguments nécessaires pour appeler à une action climatique plus importante que les engagements de la COP26. En 2023, la Conférence des parties siégeant en tant que partenaires de l'Accord de Paris (CMA) réalisera le premier bilan mondial des émissions, prévu à l'article 14 de l'accord de Paris.

Une nouvelle initiative forte en matière de politique climatique mondiale, menée par les Nations unies, serait alors envisageable d'ici 2024, et si possible dès 2023, pour renforcer considérablement les engagements pris lors de la COP26 dans le monde entier, et améliorer le processus de décarbonation mondiale. Cette initiative pourrait notamment viser à anticiper la réalisation de la neutralité carbone mondiale au moins d'ici 2045 (et 2040 pour le plus grand nombre possible de pays capables de le faire) et à fixer de nouveaux objectifs ambitieux en termes d'émissions négatives au-delà de la neutralité et vers un monde « zéro émission » dans un « accord post-Paris ».

7.5.4. Un pacte écologique à l'échelle mondiale

L'Union européenne est la première entité politique qui a traduit l'idée d'un « Pacte vert » en une stratégie politique plus cohérente autour de l'action climatique proprement dite. Après son lancement au début de l'année 2020, le « Pacte vert européen » (EGD) reste une référence dans un monde à la recherche d'une stratégie de sortie de la crise climatique toujours plus redoutable et de la catastrophe écologique plus générale qui menace nos sociétés et notre planète.

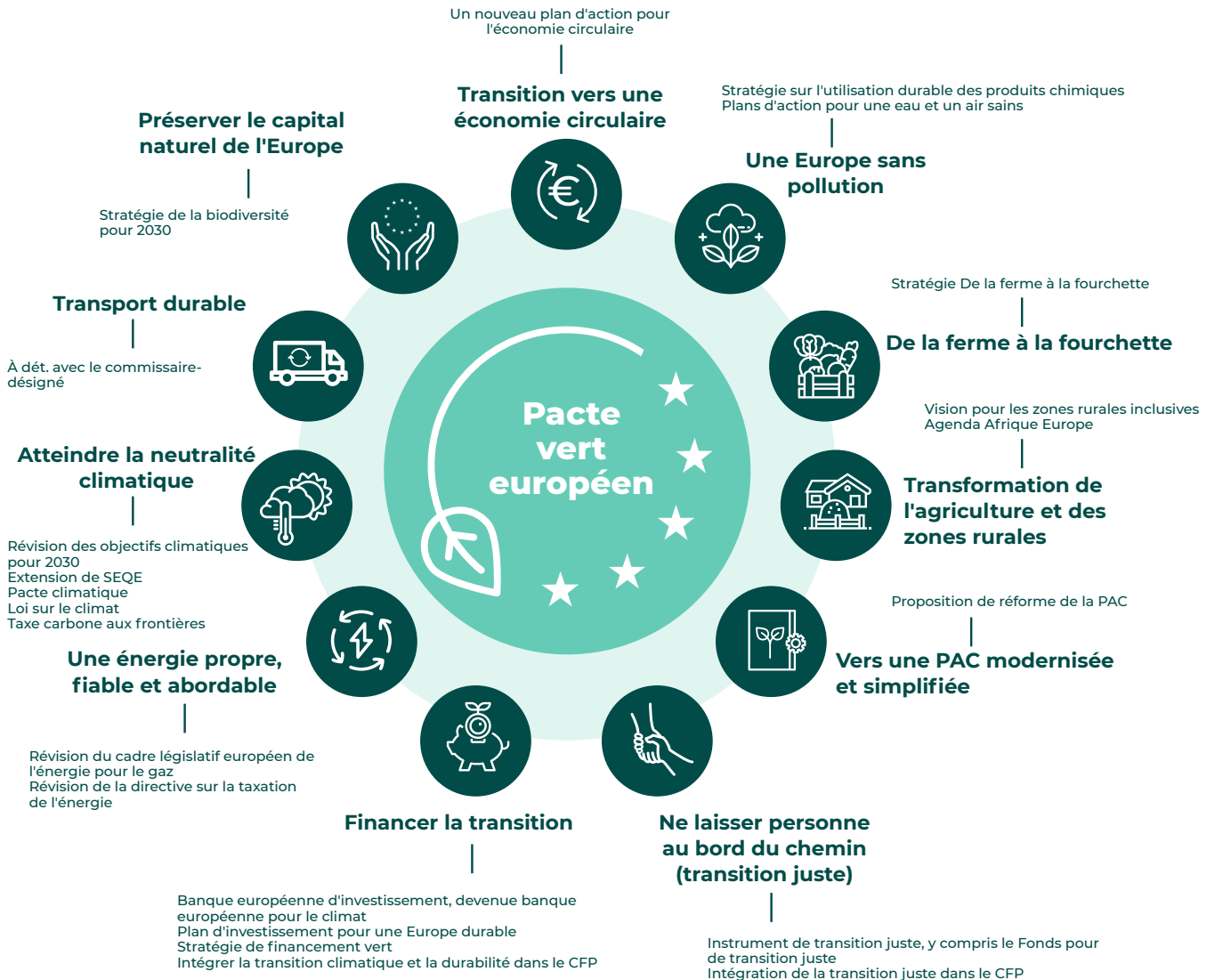
Le « Pacte vert européen » (EGD) n'est pas une réalisation parfaite. Son innovation a été d'associer, dans un cadre politique intégré et juridiquement contraignant, l'action climatique à des actions écologiques plus étendues dans d'autres domaines, ainsi qu'à certaines politiques d'ajustement socio-économique et du marché du travail, dans le cadre d'un programme de transition juste. Ses limites comprennent :

- Un lien trop lâche avec l'action politique sociale au sens large (en particulier le Socle européen des droits sociaux et son plan d'action), bien que sur le papier il s'agisse d'un engagement qui fait partie intégrante de l'EGD. Cela empêche l'EGD de développer une interrelation systémique et solidement ancrée entre les actions et les objectifs sociaux et écologiques dans l'ensemble de ses politiques, et donc d'exploiter toute la gamme possible de progrès sociaux et écologiques qui résident dans (et sont nécessaires pour le succès de) un processus de transformation vers une durabilité de grande ampleur.
- Un attachement à la croissance économique (mesurée par le PIB) en tant que signification ou objectif réel de l'EGD³⁹⁴ plutôt que des objectifs de bien-être primordiaux, tels que la santé ou la justice. Cette limitation conceptuelle est renforcée par le fait que le processus du Semestre européen, dont la réforme profonde vers une gouvernance durable consacré à la réalisation des ODD, n'est pas achevé. Il se poursuit essentiellement sous la forme d'un processus de surveillance macro-économique désormais axé sur le plan de sauvetage économique de l'UE.³⁹⁵

« La valeur ajoutée d'un « Pacte vert mondial » doit être d'une portée beaucoup plus grande. Il devrait rassembler les différentes dimensions économiques, environnementales et sociales de la politique climatique mondiale. »

³⁹⁴ «L'Europe a besoin d'une nouvelle stratégie de croissance qui transformera l'Union en une économie moderne, économe en ressources et compétitive» https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

³⁹⁵ Bien que sur le papier, cette réforme est également un engagement qui fait partie intégrante du plan initial du CDE, et qui a été entamé par la Commission européenne en 2020 dans sa première stratégie annuelle de croissance durable. Elle a ensuite été remplacée par la gouvernance du nouveau mécanisme Next Generation EU/Recovery and Resilience Facility https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1658.



Le Pacte vert européen

Les annonces récentes de la nouvelle administration Biden visant à rendre les États-Unis neutres sur le plan climatique d'ici à 2050 n'utilisent pas la même terminologie mais suivent un concept similaire, selon un lien croissance/technologie/emploi, bien qu'à ce stade elles soient moins complètes.

L'action mondiale contre le changement climatique évolue déjà dans une direction également similaire, visant une approche politique plus large, et la COP26 pourrait aller plus loin. En particulier, la COP26 pourrait prévoir une meilleure intégration de l'action en faveur du climat et de la biodiversité (action climatique basée sur la nature), une extension des efforts de décarbonation à des secteurs qui sont actuellement en dehors de son champ d'application – ou en soutenant de nouvelles actions pour une transition juste, en plus d'autres processus tels que ceux concernant la résilience et l'adaptation.

Toutefois, la politique climatique mondiale gagnerait beaucoup à d'une démarche plus complète et qui soit insérée dans une stratégie politique mondiale plus large, en s'inspirant d'une approche européenne améliorée.

C'est là qu'interviendrait un « Pacte vert mondial ». Une telle idée a déjà été lancée fin mars 2021 par les présidents de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement dans une tribune, avant un événement CE/BEI intitulé « Investir dans l'action climatique ». ³⁹⁶ Cette version d'un « Pacte vert mondial » telle qu'elle fut proposée à cette occasion est très différente de sa version européenne. Elle se concentrerait uniquement sur la dimension technologique de l'action climatique, présentant essentiellement l'idée comme un investissement technologique massif reposant sur quatre piliers – les énergies renouvelables, l'adaptation, les technologies vertes de rupture telles que l'hydrogène ou le CSC, et les technologies de l'économie circulaire – décrite par ses promoteurs comme suit: « Le Pacte vert mondial n'est pas seulement une politique environnementale, c'est une nécessité économique et géopolitique ». ³⁹⁷

Si l'investissement est une dimension indiscutable et même critique pour une politique climatique réussie partout sur la planète, on est loin d'un « Pacte vert mondial », tel que nous l'entendons.

La valeur ajoutée d'un « Pacte vert mondial » doit être d'une portée beaucoup plus grande. Il devrait rassembler les différentes dimensions économiques, environnementales et sociales de la politique climatique mondiale, y compris les investissements, en cohérence avec le cadre des ODD. Cela devrait ensuite conduire les plans climatiques nationaux à intégrer l'ensemble des actions politiques nécessaires dans une stratégie cohérente, en accordant une attention particulière à la dimension socio-écologique de chaque politique spécifique. Cela fournirait une boussole mondiale grâce à laquelle la politique climatique ne serait pas instrumentalisée pour sauver le système économique mondial actuel et ses défauts inhérents, mais servirait l'objectif plus noble d'un bien-être planétaire et humain durable.

Un « Pacte vert mondial »

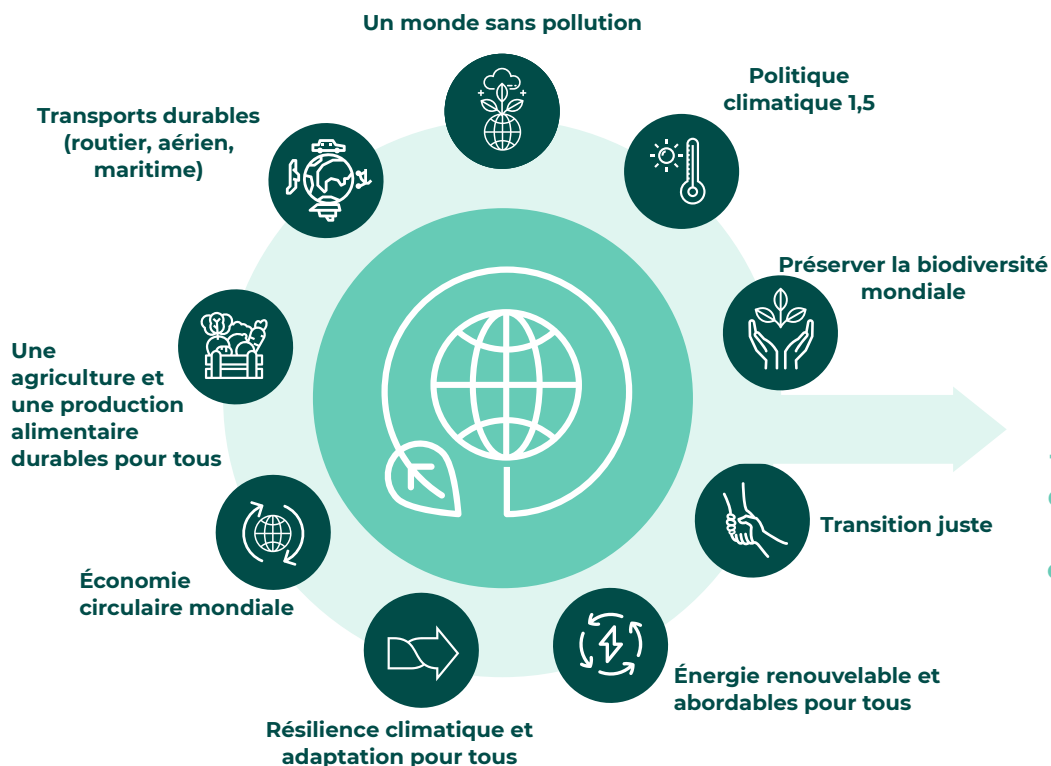
Au lieu d'envisager une proposition étroite, basée sur la technologie et l'investissement, promue uniquement par deux de ses institutions, l'Union européenne dans son ensemble devrait assumer un leadership climatique mondial plus éclairé en proposant un « Pacte vert mondial » ambitieux, complet et bien conçu d'ici le début de la COP26.

³⁹⁶ <https://cdn1.euraxess.org/worldwide/south-korea/global-green-deal-op-ed-article-ursula-von-der-leyen-president-european>

³⁹⁷ op.cit.

Le Pacte vert mondial

Les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la politique climatique mondiale, y compris les investissements, doivent être regroupés sous un seul et même toit, en cohérence avec le cadre des ODD.



Les plans climatiques nationaux doivent intégrer toute la gamme des actions politiques nécessaires dans une stratégie cohérente, en accordant une attention particulière à la dimension socio-écologique de chaque politique spécifique.

« Il existe de solides arguments en faveur d'un agenda mondial beaucoup plus intense et engagé sur les défis sociaux mondiaux, soutenu par l'agenda 2030, et qui devrait également être étroitement lié à l'agenda environnemental et climatique mondial. »

7.5.5. Un contrat social mondial

Il existe de nombreuses façons de montrer que le cours pris il y a des années par la mondialisation économique et financière a depuis longtemps laissé de côté le progrès social et la justice au niveau mondial. Il ne s'agit pas d'un nouveau défi, mais d'un défi déjà ancien qui n'est toujours pas résolu.

Il y a 26 ans, lors du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en mars 1995 à Copenhague, les gouvernements sont parvenus à un consensus sur la nécessité de placer les intérêts des individus au centre du développement. Le Sommet social était le plus grand rassemblement jamais organisé de dirigeants mondiaux à l'époque.³⁹⁸ Il s'est engagé à faire de la lutte contre la pauvreté, du plein emploi et de la promotion de l'intégration sociale des objectifs primordiaux du développement. Il a adopté une série d'objectifs quantitatifs dans le cadre de son plan d'action, notamment en matière d'éradication de la pauvreté, de santé et d'égalité des sexes. Le sommet s'est réuni à nouveau cinq ans plus tard à New York, en 2000, pendant l'Assemblée générale des Nations unies, mais uniquement sous la forme d'une session spéciale. En ce qui concerne les objectifs, le SMDS+5 a constaté un manque général de progrès. Il a également adopté une longue liste de recommandations supplémentaires dans un large éventail de domaines liés au développement social, mais l'élan politique mondial immédiat avait déjà été perdu.

Peu de temps après, en 2002, l'OIT a fait une nouvelle tentative pour faire passer un programme social mondial ambitieux au premier plan de l'agenda international par le biais de sa Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La Commission a rendu ses conclusions en 2004, appelant à faire de la mondialisation équitable et solidaire une priorité mondiale. Elle a défini la dimension sociale globale de la mondialisation dans les termes suivants :

La dimension sociale de la mondialisation fait référence à l'impact de la mondialisation sur la vie et le travail des individus, sur leurs familles et sur leurs sociétés. Des préoccupations et des questions sont souvent soulevées quant à l'impact de la mondialisation sur l'emploi, les conditions de travail, les revenus et la protection sociale. Au-delà du monde du travail, la dimension sociale englobe la sécurité, la culture et l'identité, l'inclusion ou l'exclusion, et la cohésion des familles et des communautés.³⁹⁹

Parmi les nombreuses recommandations qu'il contient, citons notamment la nécessité de faire du travail décent pour tous un objectif mondial, des mesures visant à renforcer les normes fondamentales du travail dans le monde entier, des règles commerciales équitables, un niveau minimum de protection sociale (un plancher social), une aide au développement accrue conformément à l'objectif de 0,7 % du PIB, des mesures visant à réduire l'évasion fiscale ou l'amélioration de la qualité de la gouvernance mondiale, afin de parvenir à une cohérence des poli-

³⁹⁸ Le SMDD était alors co-organisé par le coprésident de l'ICSE, Poul Nyrup Rasmussen, en sa qualité de Premier ministre du Danemark, et par le Secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros Ghali.

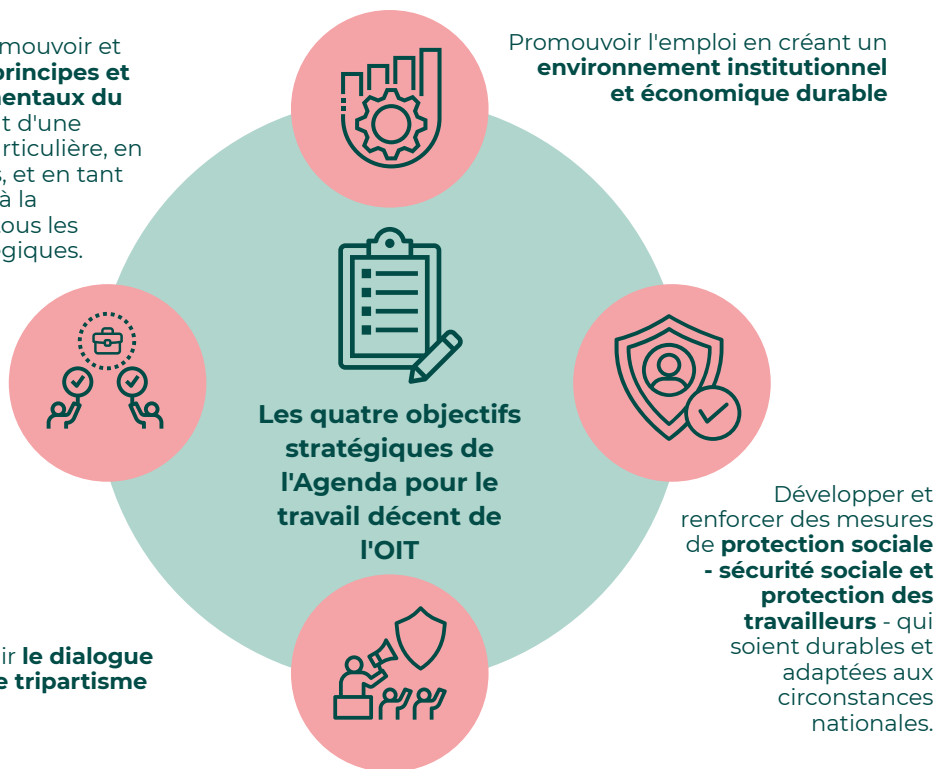
³⁹⁹ <https://www.ilo.org/public/english/wcsdg/globali/globali.htm>

tiques au niveau mondial. Dans le sillage de ce rapport, et encouragée par les conclusions du Sommet mondial des Nations Unies de 2005,⁴⁰⁰ la Conférence de l'OIT a adopté en 2008 une « Déclaration sur la justice sociale

pour une mondialisation équitable »⁴⁰¹ qui fera date. Le principal objectif de cette déclaration était d'institutionnaliser l'agenda du travail décent, que l'OIT développe depuis 1999 et de le placer au cœur de sa mission.

Respecter, promouvoir et appliquer **les principes et droits fondamentaux du travail**, qui sont d'une importance particulière, en tant que droits, et en tant que condition à la réalisation de tous les objectifs stratégiques.

Promouvoir l'emploi en créant un **environnement institutionnel et économique durable**



Développer et renforcer des mesures de **protection sociale - sécurité sociale et protection des travailleurs** - qui soient durables et adaptées aux circonstances nationales.

Promouvoir **le dialogue social et le tripartisme**

Comme la notion plus large de développement durable a gagné en force au sein des Nations unies à la suite de ces initiatives, de nouvelles règles ont été créées par les objectifs sociaux inclus dans l'Agenda 2030 des ODD. Selon la définition que l'on donne au développement social ou à la dimension sociale de la mondialisation, plus de la moitié des ODD sont directement ou indirectement concernés.⁴⁰² Cela fournit une base solide et une légitimité claire pour une action mondiale concrète au niveau social.

En outre, l'impact socio-économique de la pandémie a déjà été dramatique dans de nombreuses régions du monde, aggravant des réalités sociales et professionnelles déjà difficiles, et inversant même des tendances devenues positives de longue date, notamment en matière d'extrême pauvreté. Cette situation crée en soi une nouvelle urgence sociale mondiale.

Un autre point à souligner ici est qu'il n'y a, à notre avis, aucun argument convaincant qui justifierait l'énorme fossé entre l'attention mondiale très intense et l'activité politique/institutionnelle sur le changement climatique (et dans une moindre mesure sur la biodiversité), et l'engagement mondial, en comparaison beaucoup plus faible, dans le domaine social en général. Cette situation devrait être encore moins compréhensible ou acceptable pour ceux qui croient à juste titre que les impératifs écologiques et sociaux sont de plus en plus étroitement liés et qu'il est impossible de résoudre durablement et efficacement l'un sans l'autre.

Il existe de solides arguments en faveur d'un agenda mondial beaucoup plus intense et engagé sur les défis sociaux mondiaux, soutenu par l'agenda 2030, et qui devrait également être étroitement lié à l'agenda environnemental et climatique mondial.

⁴⁰⁰ «Nous soutenons fermement la mondialisation équitable et sommes résolus à faire des objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes, un objectif central de nos politiques nationales et internationales pertinentes ainsi que de nos stratégies nationales de développement.», in : Déclaration finale du Sommet mondial des Nations unies, 2005

⁴⁰¹ <https://www.un.org/ruleoflaw/files/declaration%20on%20social%20justice%20for%20a%20Fair%20Globalization.pdf>

⁴⁰² ODD 1 Absence de pauvreté, 2 Faim zéro, 3 Bonne santé et bien-être, 4 Éducation de qualité, 5 Égalité des sexes, 6 Eau propre et assainissement, 7 Énergie propre et abordable, 8 Travail décent et croissance économique, 10 Réduction des inégalités, 13 Changement climatique

Conjointement et en lien avec un Pacte vert mondial (section 7.5.4.), nous recommandons un Contrat social mondial.

Ce contrat social mondial pourrait notamment inclure et promouvoir les cinq initiatives politiques suivantes, mais pourrait être élargi ultérieurement à d'autres actions :

- Renforcer le rôle de l'OIT en matière de normalisation et de gouvernance afin de garantir la réalisation de plusieurs objectifs clés dans le cadre de l'ODD 8 sur le travail décent, notamment l'éradication du travail forcé et du travail des enfants et l'application des droits fondamentaux du travail à l'échelle mondiale.
- Un « label social mondial » attribué aux pays qui font preuve d'un respect global des droits et principes fondamentaux du travail, et qui acceptent de se soumettre à des inspections internationales fiables et juridiquement autonomes. Il serait parfaitement possible de prévoir un tel système d'inspection dans le cadre d'une convention internationale du travail qui, en raison de son caractère volontaire, permettrait à chaque État de décider librement d'attribuer un label social mondial à toutes les marchandises produites sur son territoire – à condition d'accepter les obligations inhérentes à la convention et d'accepter un contrôle sur place.⁴⁰³
- Une « initiative politique globale sur le travail informel dans l'économie mondiale »⁴⁰⁴ dirigée par l'OIT et soutenue par d'autres agences des Nations Unies et la Banque mondiale pour accélérer notamment la transition des travailleurs et des unités économiques vers l'économie formelle, pour promouvoir la création, la préservation et la durabilité des entreprises et des emplois décents dans l'économie formelle, et pour prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle.⁴⁰⁵
- Un Fonds mondial pour la protection sociale et la santé, comme le préconisent notamment, sous des formes similaires, la Confédération syndicale internationale et le rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme⁴⁰². Ce fonds pourrait contribuer à combler les déficits de financement de la protection sociale et à promouvoir la couverture sanitaire et l'accès à des soins de santé de qualité pour les pays les plus pauvres du monde, qui ne disposent pas d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour mettre en place par eux-mêmes, à court terme, des socles de protection sociale et des services de santé abordables. Elle pourrait également être accompagnée d'un soutien technique pour aider les États à renforcer leur capa-



cité à financer la protection sociale et à mettre en place des structures de services de santé à moyen et long terme. À cet égard, l'UE devrait promouvoir activement la couverture sanitaire universelle et l'accès à des soins de santé de qualité pour tous, dans le cadre de la résolution des Nations unies adoptée par l'Assemblée générale le 10 octobre 2019 sur la couverture sanitaire universelle et de l'ODD 3 sur la garantie d'une vie saine et la promotion du bien-être pour tous à tout âge.

- Une charte mondiale des richesses communes, recommandée dans la section 7.5.10 ci-dessous.

⁴⁰³ L'idée d'un label social mondial a été proposée pour la première fois en 1997 par Michel Hansenne, alors directeur général de l'OIT, mais elle a échoué en raison de l'opposition des représentants des employeurs et de plusieurs gouvernements (https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_008013/lang-en/index.htm).

⁴⁰⁴ Selon les propres estimations de l'OIT, l'économie informelle comprend plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et plus de 90 % des micro et petites entreprises dans le monde. Le secteur informel est également associé à des occurrences plus élevées d'abus des droits des travailleurs et à une protection sociale insuffisante (c'est-à-dire le domaine dans lequel l'organisation est le plus nécessaire dans le monde actuel). V. Jakovleski, et. al., 2019, <https://journals.openedition.org/poldev/3026#ftn25>

⁴⁰⁵ L'OIT a désormais une grande expérience de la collaboration avec les initiatives de gouvernance privée dans le domaine social, notamment par le biais de l'Initiative Pacte mondial des Nations unies ; on pourrait donc envisager de créer un "label social mondial des entreprises" certifié par l'OIT dans des conditions claires et en coopération avec les autorités gouvernementales nationales - dans l'attente d'une approche réglementaire telle que préconisée par le présent rapport (section 7.5.6.).

⁴⁰⁶ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_campaign_brief_-_a_global_social_protection_fund_en_v3.pdf and United Nation's report of the special rapporteur on extreme poverty and human rights, reference document A/HRC/47/36 (6 April 2021)

7.5.6. Des multinationales respectant les lois et payant leurs impôts

Dans l'économie mondiale actuelle, la richesse des entreprises (et le pouvoir économique qui en découle) et la part des multinationales dans le commerce et les investissements mondiaux sont fortement et de plus en plus concentrées, ce qui fait des multinationales une composante systémique critique de notre société humaine planétaire.

jusqu'à présent au cœur de la méta-crise mondiale que nous devons affronter.

Il est également de plus en plus évident que les multinationales ont un intérêt croissant à devenir durables, à la fois pour limiter les conséquences négatives, notamment du changement climatique, sur leurs propres activités, et pour rester compétitives et pertinentes dans un monde qui est de plus en plus à la recherche de produits et de services durables. Dans l'ensemble de l'économie privée,

« Dans l'économie mondiale actuelle, la richesse des entreprises (et le pouvoir économique qui en découle) et la part des multinationales dans le commerce et les investissements mondiaux sont fortement et de plus en plus concentrées, ce qui fait des multinationales une composante systémique critique de notre société humaine planétaire. »

Cela souligne, à notre avis, l'importance stratégique d'ancrer beaucoup plus fermement le comportement des entreprises, et en particulier des multinationales, dans une dynamique de développement durable, et de mobiliser leurs ressources dans la recherche d'un bien-être humain et planétaire durable. Leur importance économique et leur portée mondiale (y compris par leur capacité à façonner ce qui se passe dans leurs chaînes de valeur mondiales) offrent un potentiel énorme et véritablement transformateur, qui pourrait en théorie contribuer considérablement à l'augmentation du bien-être durable mondial – autant que ce potentiel a été

un nombre croissant d'entreprises s'engagent effectivement dans des formes plus responsables de conduite des affaires, par exemple par le biais de l'initiative des « entreprises Benefit ». ⁴⁰⁷

Cependant, ces approches restent trop rares et trop lentes. Nous avons besoin de voir un changement tectonique dans la logique des entreprises, dont la dominante reste le court terme, la recherche du profit et l'évitement des impôts. La mise en œuvre d'un tel changement dépasse la portée et la capacité des approches politiques mondiales traditionnelles à l'égard des entreprises.

⁴⁰⁷ <https://bcorporation.net>

« De nombreuses multinationales ne gagnent pas seulement leur argent grâce à des stratégies commerciales réussies. Elles le font aussi en payant peu, voire pas du tout, d'impôts sur leur bénéfices. »

De nombreuses multinationales ne gagnent pas seulement leur argent grâce à des stratégies commerciales réussies. Elles le font aussi en payant peu, voire pas du tout, d'impôts sur leur bénéfices. Une critique majeure, ancienne et bien connue est que les multinationales ont depuis longtemps cessé de payer leur juste part d'impôts, grâce à la concurrence fiscale entre les pays et aux pratiques d'évasion et de fraude fiscales à grande échelle au niveau mondial.

Bien que les plus grandes entreprises du monde n'emploient qu'une fraction des travailleurs et des employés de la planète (200 des plus grandes entreprises mondiales n'emploient que moins de 1 % de la main-d'œuvre mondiale, mais l'ensemble des multinationales en emploie un quart⁴⁰⁸), leurs ventes cumulées représentent environ 30 % du PIB mondial, ce qui correspond à leur part de la production mondiale.⁴⁰⁹ Les 500 plus grandes entreprises du monde génèrent des revenus annuels supérieurs à 30 000 milliards de dollars et des bénéfices supérieurs à 2 000 milliards de dollars.⁴¹⁰ Elles contrôlent également plus des deux tiers des flux commerciaux mondiaux, dont plus de la moitié s'effectue au sein du réseau mondial des entreprises multinationales.

Une autre façon de se faire une idée du poids des méga-entreprises dans l'économie mondiale est de considérer leur nombre relatif parmi les entités économiques en termes de revenus – étant donné qu'il s'agit de pays et d'entreprises, et de comparer les revenus des gouvernements avec le chiffre d'affaires des entreprises.⁴¹¹ Au cours de la dernière décennie, la part des entreprises dans la liste des 100 plus grandes entités économiques du monde est passée de 50 % à 70 % aujourd'hui.⁴¹² Juste après les neuf plus grandes entités économiques des États-nations (des États-Unis et de la Chine, au Brésil et au Canada), la plus grande entité économique des entreprises est Walmart, qui se classe au dixième rang des entités économiques les plus valorisées de la planète, loin devant tous les autres pays.⁴¹³ Il est tout aussi révélateur de constater que la valeur totale des seulement dix plus grandes méga-entreprises du monde est comparable à celle des 180 derniers pays.

⁴⁰⁸ <https://www.oecd.org/industry/ind/MNEs-in-the-global-economy-policy-note.pdf>

⁴⁰⁹ <https://www.oecd.org/industry/ind/MNEs-in-the-global-economy-policy-note.pdf>

⁴¹⁰ www.fortune.com/global500

⁴¹¹ Il convient toutefois de reconnaître que si ces différentes comparaisons fondées sur la valeur peuvent donner une certaine idée de la taille économique comparative des États-nations et des grandes entreprises, elles sont à prendre avec des pincettes car elles ne reposent pas sur des concepts de valeur identiques.

⁴¹² See <https://www.theguardian.com/business/2016/sep/12/global-justice-now-study-multinational-businesses-walmart-apple-shell> and <https://oxfamblogs.org/fp2p/the-worlds-top-100-economies-31-countries-69-corporations/>

⁴¹³ www.globaljustice.ork.uk ; Walmart présente également le revenu annuel d'entreprise le plus élevé au monde, supérieur à 500 milliards de dollars.



Poids des multinationales

Les 200 plus grandes sociétés dans le monde

1%

emploient moins de **1 % de la main-d'oeuvre mondiale.**

30%

Leurs ventes cumulées représentent environ **30 % du PIB mondial.**

Les 500 plus grandes entreprises dans le monde

générent des **revenus annuels** supérieurs à

\$30 milliards

générent des **profits** dépassant

\$2 billions

2/3

contrôlent également plus des **deux tiers des flux commerciaux mondiaux**, dont plus de la moitié se produit au sein des **réseaux des entreprises multinationales.**

Entreprises comparées aux pays

50-70%

Au cours de la dernière décennie, les entreprises ont augmenté leur part dans la liste des **100 plus grandes entités économiques du monde**, passant de 50% à 70%.

Immédiatement derrière les neuf plus grandes entités économiques nationales (des États-Unis à la Chine en passant par le Brésil et le Canada), Walmart **se classe au dixième rang, la plus importante entité économique des entreprises de la planète.**

18



La valeur totale des seulement dix plus grandes méga-sociétés du monde est comparable à celle des 180 pays en dernière position.

« Le taux légal moyen mondial d'imposition des sociétés a diminué de manière constante depuis 1980 et qu'il a également baissé dans toutes les régions du monde, la baisse la plus importante ayant eu lieu au début des années 2000. »

Une étude récente de la Tax Foundation⁴¹⁴ a montré que le taux légal moyen mondial d'imposition des sociétés a diminué de manière constante depuis 1980 et qu'il a également baissé dans toutes les régions du monde, la baisse la plus importante ayant eu lieu au début des années 2000. La baisse est très significative – d'un taux moyen de 40% en 1980 au taux actuel de 24%. Ces pourcentages masquent d'énormes différences entre les pays, même au sein de l'Union européenne, et sont l'expression d'une concurrence de plusieurs décennies en matière d'impôt sur les sociétés, de nombreux pays s'efforçant d'attirer et de retenir les entreprises dans une longue course vers le bas. Cette tendance mondiale à la baisse de l'impôt sur les sociétés représente en fait un transfert de plusieurs décennies de la richesse générée par l'activité économique mondiale, des citoyens au sens large, vers les entreprises et leurs actionnaires.

Outre le fait qu'elles ont bénéficié de la baisse des taux d'imposition des sociétés, les multinationales ont également pu payer encore moins d'impôts au fil des ans grâce à des stratégies de planification fiscale agressive, en exploitant les systèmes légaux de réduction et d'évasion fiscales offerts par une série de pays, et par l'évasion fiscale, en particulier le transfert artificiel de bénéfices vers l'étranger. Rien que dans le domaine de l'évasion fiscale, les gouvernements perdent des fonds dont ils auraient bien besoin : selon des estimations prudentes, ils perdent environ 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés, soit 100 à 240 milliards de dollars par an.⁴¹⁵ Au total, on estime que 40 % des bénéfices étrangers sont détournés vers des paradis fiscaux et, selon le FMI, le transfert de bénéfices à l'échelle mondiale représente

une perte annuelle de plus de 500 milliards de dollars de recettes fiscales pour les entreprises⁴¹⁶ – des sommes considérables qui pourraient être consacrées à la promotion du bien-être durable à bien des égards, notamment dans les pays en développement, qui dépendent davantage de l'impôt sur les sociétés comme source de recettes publiques. Il est toutefois essentiel de noter que les multinationales ne sont pas les seules à être tenues pour responsables de cette injustice fiscale mondiale. Une analyse récente a révélé que les pays de l'OCDE et leurs territoires ou dépendances étaient complices de 68 % des abus fiscaux commis par les entreprises dans le monde et qu'ils les favorisaient activement.⁴¹⁷

Il a été également dénoncé et documenté que les multinationales portent une grande responsabilité dans l'épuisement de nos ressources naturelles, les dommages causés à notre biosphère par de multiples pollutions ou la déforestation, et le changement climatique. Une étude a révélé que seulement 100 méga-firmes sont responsables de 71% de toutes les émissions de carbone. Depuis 1965, seulement 20 entreprises de combustibles fossiles contribuent à plus d'un tiers des émissions mondiales.⁴¹⁸ Une autre étude a calculé qu'environ 20 % des émissions de carbone proviennent des chaînes d'approvisionnement.⁴¹⁹ mondialisées des multinationales. Elle a constaté que les multinationales déplacent activement les émissions de carbone de leurs chaînes d'approvisionnement des pays développés (où les normes d'émission sont de plus en plus strictes ou devraient l'être) vers les pays en développement. D'autres critiques importantes à l'encontre du comportement des multinationales concernent un large éventail de problèmes sociaux et de travail,⁴²⁰

⁴¹⁴ <https://taxfoundation.org/publications/corporate-tax-rates-around-the-world/>

⁴¹⁵ <https://www.oecd.org/about/impact/combatinginternationaltaxavoidance.htm>

⁴¹⁶ <https://www.icriect.com/press-release/2020/10/11/52n5nj8ja42ukkw80z7vgppuse4b>

⁴¹⁷ D'après une nouvelle analyse du Tax Justice Network, les 10 principaux responsables de l'abus fiscal des entreprises sont, par ordre décroissant, les îles Vierges britanniques (territoire britannique d'outre-mer), les îles Caïmans (territoire britannique d'outre-mer), les Bermudes (territoire britannique d'outre-mer), les Pays-Bas, la Suisse, le Luxembourg, Hong Kong, Jersey (dépendance de la Couronne britannique), Singapour et les Émirats arabes unis (<https://www.taxjustice.net/press/tax-haven-ranking-shows-countries-setting-global-tax-rules-do-most-to-help-firms-bend-them/>).

⁴¹⁸ <https://www.globaljustice.org.uk/our-campaigns/climate/climate-justice-at-cop26/>

⁴¹⁹ <https://hyperaxion.com/environment/co2-emissions-multinationals/>

⁴²⁰ Par exemple, l'OIT estime que plus de 20 millions de travailleurs travaillent dans des conditions de travail forcé dans l'économie mondiale <https://www.theguardian.com/sustainable-business/2015/feb/20/trafficking-labour-corporations-compliance-human-rights>.

notamment le travail des enfants et le travail forcé, les violations des droits de l'homme dans les pays pauvres et la corruption, comme cela est régulièrement rapporté.⁴²¹

Depuis trop longtemps, les bénéfices des entreprises mondiales ont été internalisés alors que les coûts environnementaux et sociaux ont été transférés à la société. Pour remédier à cette situation, les initiatives publiques mondiales, visant à influencer autant que possible le comportement des entreprises en fonction des objectifs politiques déclarés, ont essentiellement adopté des approches volontaires inspirées des concepts de responsabilité sociale des entreprises (RSE) (voir encadré 3 ci-dessous).

Alors que les institutions publiques impliquées dans de telles initiatives de « loi non contraignante » ont naturellement

tendance à les présenter en termes positifs, il n'existe pas de preuves solides et indépendantes de l'impact sociétal réel des initiatives de RSE, de la mesure dans laquelle elles font vraiment la différence pour relever les défis mondiaux actuels et, en particulier, pour atteindre les ODD.

Malgré l'existence d'initiatives mondiales en matière de RSE, la recherche a également montré que les définitions nationales de la RSE restent très diverses à travers le monde.⁴²² De nombreuses multinationales gèrent aujourd'hui des chaînes de valeur très complexes dans le monde entier, dans des pays développés et en développement, chacun ayant ses propres réglementations sociales et environnementales, ce qui rend extrêmement difficile le suivi indépendant du comportement réel des entreprises et l'exactitude des rapports de durabilité (lorsqu'ils existent).

Les Nations unies cherchent depuis longtemps à inciter le secteur privé à contribuer à la réalisation des objectifs politiques mondiaux et, depuis 2015, à celle des ODD. Le Pacte mondial des Nations unies, lancé en 2000 sous l'impulsion de Kofi Annan, est une initiative volontaire de ce type (et la plus importante au niveau mondial), fondée sur l'engagement des chefs d'entreprise à mettre en œuvre des principes universels de durabilité et à établir des partenariats pour soutenir les objectifs des Nations unies. L'initiative implique 13 000 entreprises dans 160 pays développés et en développement « afin d'intégrer des pratiques alignées sur les ODD dans les opérations commerciales et dans la chaîne de valeur, pour accélérer les progrès et l'impact de l'Agenda 2030 »⁴²³. En outre, l'ONU cherche à impliquer les entreprises privées dans la lutte contre le changement climatique par le biais de son initiative Action Climat mondiale, qui s'adresse aux pays, aux villes, aux régions, aux entreprises et aux investisseurs⁴²⁴. L'OIT a également cherché à impliquer le secteur privé pour promouvoir les normes du travail, notamment par le biais de son initiative pour les entreprises lancée en 2013⁴²⁵. Des initiatives en matière de RSE ont également vu le jour depuis longtemps à l'OCDE (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Forum mondial pour une conduite responsable des entreprises, ainsi que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales) et par la Commission européenne, bien que de manière moins active. L'OCDE et la Banque mondiale ont également lancé en 1999 le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise, destiné au secteur privé des économies émergentes. L'Organisation internationale de normalisation a sa propre initiative en matière de RSE, appelée ISO 26000⁴²⁶. Afin de faire la lumière sur les activités de RSE internes des entreprises, la Global Reporting Initiative (GRI) a été lancée en 2000, établissant des normes pour les rapports sur le développement durable⁴²⁷, qui sont aujourd'hui les plus largement utilisées dans le monde. Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU promeut ses « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme »⁴²⁸. La RSE a également donné lieu et continue de donner lieu à une série d'initiatives privées au niveau national et international, notamment dans les domaines du climat et des droits de l'homme (comme la récente initiative « Investors for Human Rights »⁴²⁹). Une approche spécifique est celle de la « B Corporation »⁴³⁰, basée aux États-Unis et gérée par une entreprise privée, qui compte actuellement près de 4 000 entreprises dans 74 pays. Elle est basée sur un système de certification de normes de performances sociales et environnementales vérifiées, de transparence publique et de responsabilité juridique afin d'équilibrer le profit et l'objectif.

⁴²¹ Voir notamment : https://transparency.eu/wp-content/uploads/2016/10/2014_TransparencyInCorporateReporting_EN.pdf

⁴²² <http://documents1.worldbank.org/curated/en/731511468325284128/pdf/661030BRI0Box365730B00PUBLIC00PSO0240CSR.pdf>

⁴²³ <https://www.unglobalcompact.org>

⁴²⁴ <https://climateaction.unfccc.int/views/cooperative-initiative-details.html?id=94>

⁴²⁵ https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/history/centenary/WCMS_480336/lang-en/index.htm

⁴²⁶ <https://www.iso.org/iso-26000-social-responsibility.html>

⁴²⁷ <https://www.globalreporting.org>

⁴²⁸ https://www.ohchr.org/documents/publications/GuidingprinciplesBusinesshr_eN.pdf

⁴²⁹ <https://investorsforhumanrights.org/sites/default/files/attachments/2019-12/The%20Investor%20Case%20for%20mHRDD%20-%20FINAL%20for%2011.25%20launch.pdf>

⁴³⁰ <https://bccorporation.net>



Les Nations unies cherchent depuis longtemps à inciter le secteur privé à contribuer à la réalisation des objectifs politiques mondiaux et, depuis 2015, à celle des ODD. Le Pacte mondial des Nations unies, lancé en 2000 sous l'impulsion de Kofi Annan, est une initiative volontaire de ce type (et la plus importante au niveau mondial), fondée sur l'engagement des chefs d'entreprise à mettre en oeuvre des principes universels de durabilité, et à établir des partenariats pour soutenir les objectifs des Nations unies. L'initiative implique 13 000 entreprises dans 160 pays développés et en développement « afin d'intégrer des pratiques alignées sur les ODD dans les opérations commerciales et dans la chaîne de valeur, pour accélérer les progrès et l'impact de l'Agenda 2030 ». En outre, l'ONU cherche à impliquer les entreprises privées dans la lutte contre le changement climatique par le biais de son initiative Action Climat mondiale, qui s'adresse aux pays, aux villes, aux régions, aux entreprises et aux investisseurs.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU promeut ses « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ». La RSE a également donné lieu et continue de donner lieu à une série d'initiatives privées au niveau national et international, notamment dans les domaines du climat et des droits de l'homme (comme la récente initiative « Investors for Human Rights »). Une approche spécifique est celle de la « B Corporation », basée aux États-Unis et gérée par une entreprise privée, qui compte actuellement près de 4 000 entreprises dans 74 pays. Elle est basée sur un système de certification de normes de performances sociales et environnementales vérifiées, de transparence publique et de responsabilité juridique afin d'équilibrer le profit et l'objectif.



L'OIT a également cherché à impliquer le secteur privé pour promouvoir des normes du travail, notamment par le biais de son initiative pour les entreprises lancée en 2013. Des initiatives en matière de RSE ont également vu le jour depuis longtemps à l'OCDE (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Forum mondial pour une conduite responsable des entreprises, ainsi que le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales) et par la Commission européenne, bien que de manière moins active.



L'OCDE et la Banque mondiale ont également lancé en 1999 le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise, destiné au secteur privé des économies émergentes.



L'Organisation internationale de normalisation a sa propre initiative en matière de RSE, appelée ISO 26000. Afin de faire la lumière sur les activités de RSE internes des entreprises, la Global Reporting Initiative (GRI) a été lancée en 2000, établissant des normes pour les rapports sur le développement durable, qui sont aujourd'hui les plus largement utilisés dans le monde.

On peut supposer qu'un certain nombre d'entreprises impliquées dans des initiatives mondiales de RSE le font sincèrement, mais combien, dans quelle mesure et avec quel impact positif mesurable sur la société et la planète ?

En outre, les approches de la RSE ne requièrent pas de cohérence dans la politique de l'entreprise, par exemple sur la base d'une adhésion globale aux objectifs de durabilité –une entreprise donnée peut très bien s'engager dans l'initiative Action Climat mondiale à n'utiliser que des énergies renouvelables (et être en mesure de le revendiquer publiquement), mais peut toujours traiter ses employés de manière contraire aux objectifs de l'OIT. La multiplication des initiatives publiques en matière de RSE est également discutable en soi, car les multinationales peuvent participer à plusieurs programmes sans rapport les uns avec les autres en même temps, sur la base de leur propre choix. Une publication de la Banque mondiale notait que « la RSE, avec ses interprétations diverses et divergentes, semble être trop incertaine pour servir véritablement de guide précis et sûr dans la mutation du capitalisme que nous connaissons et dont la direction finale est inconnue ». ⁴³¹

Des décennies d'initiatives de droit non contraignant ont probablement, dans une certaine mesure, amélioré le paysage mondial des entreprises en termes de durabilité. Toutefois, les progrès réalisés grâce aux approches de la RSE semblent lents, fragmentés, fragiles et dépendent de la seule volonté des conseils d'administration des multinationales et de leurs dirigeants. En comparaison, nos défis mondiaux sont toujours plus pressants, interactifs et déstabilisants. Aujourd'hui, une infime minorité d'entreprises mondiales peuvent être considérées comme très avancées en termes de durabilité, et d'engagement profondément ancré dans la responsabilité sociale et environnementale, en solidarité avec la société dans son ensemble, sans parler du secteur privé au sens large. Le temps est venu de passer à autre chose. Le fossé entre les pratiques de droit souple héritées du siècle dernier et les conséquences désastreuses attendues de certaines de nos multiples crises mondiales est béant.

Comment le secteur privé, et en particulier les entreprises multinationales, peut-il devenir un vecteur majeur de changement positif vers un monde véritablement durable? Comment les approches de la gouvernance mondiale peuvent-elles s'appuyer au mieux sur les nouvelles tendances et évolutions à cet égard et aller encore plus loin?

- Rompant avec les pratiques antérieures, certains pays se sont déjà orientés vers des règles contraignantes pour régir certains aspects de l'activité économique privée dans le domaine de la RSE, en particulier dans le but d'accroître la transparence des entreprises par le biais de rapports obligatoires plutôt que volontaires, comme c'est le cas dans l'UE⁴³² (sur les obligations en matière de rapports non financiers) ou au Royaume-Uni (Companies act 2006). Dans le domaine du mécénat d'entreprise, la Mauritanie a promulgué une législation en 2009 déjà, et l'Inde a adopté des dispositions contraignantes en matière de RSE dans ce domaine en 2013 dans le cadre de sa loi sur les sociétés,⁴³³ créant l'obligation pour les entreprises dépassant une certaine taille et une certaine rentabilité de contribuer à hauteur de 2 % de leurs bénéfices au développement social. La France a innové en 2017 avec sa loi sur le devoir de vigilance. Des structures de gouvernance d'entreprise visant à mener une politique d'entreprise responsable ont également été adoptées, comme en Afrique du Sud⁴³⁰. Cependant, ces approches se situent à l'intérieur de certains Etats seulement, restent globalement rares et ont toujours tendance à ne pas aller assez loin pour garantir la transparence et la pertinence des informations détaillées que les entreprises doivent fournir, ou l'implication des syndicats. Ces approches ne couvrent pas non plus les petites et moyennes entreprises, ni ne résolvent l'écart entre ce qui peut être obligatoire dans certains pays et volontaire dans d'autres, alors que les flux financiers, les chaînes de valeur et les marchés sont mondiaux.
- Après des décennies d'approches de droit non contraignant et de relatif laisser-faire, la pression exercée par l'Accord de Paris sur le climat de 2015 a maintenant commencé à faire passer les multinationales du « droit mou au droit dur », essentiellement en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre en obligeant à accélérer les changements industriels et technologiques. Cependant, alors que des législations sont mises en place dans les pays développés (comme le Pacte vert européen et son paquet législatif « Fit for 55 »), les activités à forte intensité de carbone peuvent encore être largement délocalisées vers des endroits moins bien réglementés de la planète, en l'absence d'un cadre mondial. Dans l'UE, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) prévu tentera notamment d'y remédier en ce qui concerne le commerce.

⁴³¹ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/731511468325284128/pdf/661030BRI0Box365730B00PUBLIC00PSO0240CSR.pdf>

⁴³² Le 20 avril 2021, la Commission européenne a fait une proposition importante pour la révision de la directive existante sur les rapports non financiers. La nouvelle proposition obligerait les grandes entreprises de l'UE et les entreprises cotées sur une bourse réglementée de l'UE à utiliser le même ensemble de normes pour rendre compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance chaque année. Elles seraient également tenues d'établir des rapports non seulement rétrospectifs, mais aussi sur leurs stratégies et objectifs en matière de durabilité et sur les processus de diligence raisonnable utilisés pour identifier les impacts négatifs et les risques - y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement.

⁴³³ <http://www.mca.gov.in/Ministry/pdf/CompaniesAct2013.pdf>

⁴³⁴ Pour une critique, voir Lin Li-Wen, Columbia Law School's Blog, 20 novembre 2020, <https://clsbluesky.law.columbia.edu/2020/11/20/mandatory-corporate-social-responsibility-legislation-around-the-world/>.

- Dans le domaine de la fiscalité mondiale des entreprises, la récente proposition américaine d'un taux minimum mondial effectif d'imposition des sociétés de 21%, parallèlement à un taux de 28 % à l'intérieur des États-Unis et à des dispositions visant à rendre plus difficile pour les entreprises américaines de transférer leurs bénéfices à l'étranger, constitue un léger changement et ouvre une perspective totalement nouvelle dans ce domaine critique de la politique mondiale, et peut-être même au-delà. S'il est bien formulé, un taux minimum mondial d'imposition des sociétés de cette ampleur pourrait permettre de récupérer plus de 640 milliards de dollars d'impôts non-payés par les multinationales chaque année⁴³⁵ et fournir de nouvelles recettes importantes non seulement pour réduire les inégalités et s'attaquer à l'impact de la COVID-19, mais aussi pour financer une transformation écologique et sociale durable dans le monde entier. Cependant, selon la manière dont la proposition serait articulée au niveau mondial, elle pourrait favoriser de manière disproportionnée les pays riches, membres de l'OCDE, au détriment des pays plus pauvres non membres de l'OCDE,⁴³⁶ ce à quoi pourrait conduire l'accord de l'OCDE sur un impôt minimum mondial sur les sociétés de 15%. Dans une proposition alternative du Réseau pour la justice fiscale (Tax Justice Network-TJN), les pays à faible revenu en particulier, où vit la moitié de la population mondiale, verraient le montant des impôts non payés qu'ils récupèrent presque doubler, passant de 16 milliards de dollars dans la proposition de l'OCDE à 31,3 milliards de dollars dans la proposition du TJN/METR. Ces 31,3 milliards de dollars équivaldraient à 36 % des budgets de santé publique combinés des pays à faible revenu.⁴³⁷ Si les progrès vers un taux minimum mondial commun ont été salués par beaucoup comme une réalisation historique, le niveau du taux a également fait l'objet de vives critiques – si un taux minimum de 15 % pourrait au mieux éliminer les pires excès des pratiques actuelles d'évitement de l'impôt sur les sociétés et mettre fin à la course au moins-disant fiscal entre les juridictions, il légitimerait également de facto un système dans lequel les revenus du capital provenant de l'activité des entreprises sont bien moins imposés que d'autres sources de revenus, notamment le travail.
- TLe « Groupe de haut niveau sur la responsabilité financière internationale, la transparence et l'intégrité pour la réalisation de l'agenda 2030 (FACTI) »⁴³⁸ des Nations Unies a publié en février de cette année ses recommandations finales dans un rapport très louable – appelant à un système mondial d'intégrité financière pour le développement durable – afin de lutter contre les flux financiers illicites mondiaux provenant de l'abus fiscal, de la corruption transfrontalière et de la criminalité financière transnationale, qui drainent les ressources du développement durable. La FACTI affirme que l'ampleur des ressources que le monde peut gagner en créant une intégrité financière pour le développement durable est énorme. Pas moins de 10% du PIB mondial se retrouve dans des actifs financiers offshore. On estime que 7 000 milliards de dollars de la richesse privée mondiale transitent par des juridictions secrètes et des paradis fiscaux.⁴³⁹ L'une de ses recommandations importantes, un taux minimum mondial d'imposition des sociétés, a été proposée par les États-Unis quelques semaines plus tard (voir point précédent). L'une des principales recommandations du panel est que les normes fiscales internationales, en particulier les normes de transparence fiscale, devraient être établies par le biais d'un instrument juridique ouvert et inclusif avec une participation universelle; à cette fin, la communauté internationale devrait lancer un processus pour une convention fiscale des Nations unies.⁴⁴⁰ Cette convention devrait également prévoir une imposition effective des plus-values. Elle pourrait créer une base juridique pour un nouvel organe intergouvernemental sur les questions fiscales au sein des Nations unies.
- Dans le domaine des droits de l'homme, des travaux sont en cours depuis 2014 au sein du système des Nations unies en vue de parvenir à un traité international juridiquement contraignant sur « les entreprises et les droits de l'homme ». L'élaboration de ce dispositif, initialement mandaté par une résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a pour but de compléter et d'aller au-delà des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PNG) de 2011, dans le but d'éliminer les principales lacunes qui subsistent dans la protection de ces droits contre les abus des entreprises. La perspective d'un tel traité est fortement soutenue par les organisations mondiales de défense des droits de l'homme, afin de prévoir des normes mondiales homogènes en matière de droits de l'homme, de juridiction et de droit applicable, ainsi qu'un accès équitable et efficace à la justice assuré aux victimes de violations de leurs droits liées aux entreprises.

⁴³⁵ <https://www.taxjustice.net/press/biden-tax-plan-can-recover-640bn-but-oced-proposal-would-shrink-gains-and-reward-worst-perpetrators/>

⁴³⁶ *op.cit.*

⁴³⁷ *op.cit.*

⁴³⁸ FACTI report, February 2021, <https://www.factipanel.org/explore-the-report>

⁴³⁹ FACTI *op.cit.*

⁴⁴⁰ UN conventions are legally binding treaties that may be ratified by its member states

La nécessité de véritables règles internationales pour façonner un cadre universel de responsabilité des entreprises en matière de développement durable

Le droit international, en tant que système résolument centré sur l'État, ne fournit pas de solutions toutes faites aux problèmes sociaux et environnementaux posés par les multinationales. De nombreux experts soulignent un « décalage » entre le système juridique international – construit autour de la notion d'une société « d'égaux souverains », chacun ayant compétence sur une parcelle de territoire définie – et la réalité des activités des entreprises transnationales. Comment un tel système peut-il fournir un cadre adéquat pour la réglementation internationale de la RSE ?

Il est certain que les multinationales posent de réels défis au système juridique international. Mais ces défis sont loin d'être insurmontables. En ce qui concerne les besoins et les opportunités de régulation internationale, nous pouvons rappeler plusieurs arguments importants :

- La communauté internationale doit combler le fossé entre la capacité limitée des approches juridiques non contraignantes de la RSE et l'ampleur du réseau mondial de méga-crisis, qui appelle des réponses politiques accélérées au niveau mondial.
- Déclenché par l'accord de Paris sur le climat, un nombre croissant de réglementations environnementales et énergétiques, essentiellement contraignantes, redéfinissent déjà la manière dont le secteur des entreprises, et en particulier les grandes entreprises et les multinationales, doivent à l'avenir respecter les impératifs sociétaux et les objectifs politiques – toutefois, cela concerne essentiellement le domaine environnemental et les pays de l'OCDE, l'UE étant en première ligne grâce au Pacte vert européen.
- L'un des principaux piliers des approches volontaires de la RSE à l'échelle mondiale – les rapports sur la durabilité sociale et environnementale – est appelé à être beaucoup plus réglementé que par le passé, en particulier dans l'UE via la nouvelle proposition de révision de sa directive sur les rapports non financiers. Une fois de plus, cela crée des niveaux divergents de pratiques mondiales alors que les multinationales opèrent à l'échelle mondiale, notamment par le biais de chaînes de valeur mondialisées.
- Une percée véritablement historique, dans le passage d'une approche mondiale de loi non contraignante/CSR (par le biais du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, dirigé par l'OCDE) à une approche

juridiquement contraignante, est sur le point de se produire dans le domaine de la fiscalité mondiale des entreprises, suite à la proposition du gouvernement américain d'instaurer un impôt minimum mondial sur les sociétés. Ce changement de politique ne modifie pas seulement la donne dans la lutte contre les inégalités et les abus fiscaux. Il démontre également qu'il est possible de mettre en place des politiques juridiquement contraignantes et applicables au niveau mondial pour résoudre un problème mondial majeur (dans ce cas, l'abus fiscal des sociétés qui se chiffre en centaines de milliards chaque année), à condition que les principaux gouvernements aient la volonté politique d'agir.

- Les Nations unies s'orientent potentiellement vers deux initiatives mondiales innovantes et juridiquement contraignantes pour traiter deux problèmes mondiaux liés au comportement des entreprises : les violations des droits de l'homme et les flux financiers illicites (que la proposition d'impôt minimum mondial sur les sociétés permettrait également de traiter). Cela permettrait de franchir une nouvelle étape vers une gouvernance juridiquement contraignante afin de remédier aux dysfonctionnements de l'économie mondiale par le biais d'un traité sur les entreprises et les droits de l'homme (en cours de négociation) et d'une convention fiscale des Nations unies (comme le propose le groupe de travail FACTI).

Après une première phase, longue de plusieurs décennies, au cours de laquelle les approches volontaires de la RSE ont prospéré dans le monde entier en tant que colonne vertébrale « souple » de l'économie mondiale, le monde et ses multinationales entrent dans une deuxième phase au cours de laquelle la réglementation privée doit concéder un terrain important aux nouvelles réglementations gouvernementales. Toutefois, il n'est ni probable ni souhaitable que cette deuxième phase dure aussi longtemps que la première car elle laisse encore de nombreuses questions en suspens. Elle doit plutôt être considérée comme une étape nécessaire vers un nouveau modèle de gouvernance mondiale construite sur une approche réglementaire.

C'est pourquoi nous appelons à une troisième phase, durable, constituée de véritables règles internationales visant à façonner un cadre universel de responsabilité des entreprises (économique, environnementale et sociale) en matière de développement durable. Ce cadre pourrait s'appuyer sur les progrès existants en matière de gouvernance mondiale, tels que détaillés ci-dessus, et sur des objectifs politiques solides dans tous ces domaines, incarnés par les ODD de l'ONU.

D'une convention des Nations unies sur la responsabilité des entreprises

Elle pourrait prendre la forme d'une **convention des Nations unies sur la responsabilité des entreprises**.⁴⁴¹ Celle-ci constituerait une norme mondiale commune minimale juridiquement contraignante en matière de responsabilité des entreprises. Bien entendu, cela n'empêcherait pas les entreprises de viser plus haut en termes d'engagement en faveur de la durabilité, ce qui pourrait être l'objectif futur d'initiatives volontaires mondiales plus ambitieuses.

Sur le plan du contenu, la convention pourrait reprendre des éléments de l'ensemble actuel d'initiatives volontaires mondiales et de l'ensemble des politiques mondiales, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre des ODD, de l'accord de Paris sur le climat, des conventions de l'OIT et de son programme en faveur du travail décent, de la convention sur la diversité biologique, de la convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, du Pacte mondial, d'une future convention fiscale des Nations unies et d'un futur traité sur les entreprises et les droits de l'homme. Elle pourrait également refléter les éléments des meilleures pratiques des réglementations nationales et européennes qui visent à façonner la politique des entreprises, comme par exemple le Pacte vert européen. Ce faisant, la convention définirait, pour la première fois dans l'histoire de la mondialisation, un ensemble de règles de base mondiales pour l'activité des entreprises dans l'économie mondiale, et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises dans les chaînes de valeur mondiales, intégrant, le cas échéant, dans des lois nationales applicables dans le monde entier.

Cela marquerait un tournant fondamental pour la mondialisation. Elle aurait la capacité de réorienter l'énorme capacité économique du secteur des entreprises mondiales vers des objectifs et des intérêts sociétaux collectifs, tout en préservant et même en encourageant un nouveau type d'esprit d'entreprise, d'innovation et de forme durable de progrès par l'activité privée.

Outre cette approche de l'activité mondiale des entreprises fondée sur des lois, les entreprises doivent payer leur juste part d'impôts là où elles exercent une activité économique et réalisent des bénéfices, partout dans le monde. L'avancée vers un taux minimum mondial d'impo-

sition des sociétés de 15 % est une réalisation importante en soi – cependant, elle est loin du taux de 21 % initialement préconisé par les États-Unis (créant un écart fiscal injustifié en faveur de l'imposition des sociétés par rapport à d'autres revenus, en particulier le travail) et elle ne tient pas suffisamment compte de la dimension de justice fiscale envers les pays plus pauvres, comme le fait la proposition du TJN citée précédemment. Par conséquent, **un agenda progressiste mondial sur la fiscalité devrait continuer à faire pression en faveur d'un futur taux plus élevé et plus juste d'au moins 20%, y compris une allocation plus juste des recettes fiscales aidant les économies les plus pauvres.**

« Un agenda progressiste mondial sur la fiscalité devrait continuer à faire pression en faveur d'un futur taux plus élevé et plus juste d'au moins 20%, y compris une allocation plus juste des recettes fiscales aidant les économies les plus pauvres. »

⁴⁴¹ Nous rappelons que les conventions de l'ONU sont des traités juridiquement contraignants qui peuvent être ratifiés par ses États membres.

7.5.7. Un commerce mondial équitable et durable

Les débats portant sur la politique commerciale sont devenus de plus en plus importants dans l'espace politique européen. Comme en témoigne la controverse croissante entourant la négociation et l'adoption des accords de libre-échange (ALE), une grande partie de l'opinion publique européenne possède une conscience critique de la manière dont la politique internationale en matière de commerce et d'investissement coïncide aujourd'hui non seulement avec la méta-crise mondiale décrite au point 7.2, mais y contribue activement.

Dans leur demande d'une plus grande cohérence entre les objectifs de commerce et de durabilité, la société civile et les citoyens sont soutenus par un nombre croissant de preuves de dysfonctionnement. Comme le montre une analyse récente, les relations commerciales de la majorité des pays participant à l'économie mondiale sont structurées par des cadres qui imposent aux industries « brunes » et à leurs produits à forte intensité de carbone, des barrières commerciales nettement plus faibles que celles qui sont en place pour les biens et services « verts ». Cela équivaut à une subvention implicite de plusieurs centaines de milliards de dollars par an qui fausse les marchés mondiaux et accélère le changement climatique.⁴⁴² Dans le même temps, le système commercial mondial actuel accroît les inégalités au sein des pays,⁴⁴³ et doit donc être considéré comme produisant des effets externes néfastes dans les domaines social et environnemental.

Œuvrer pour le bien-être durable des humains et de la planète nécessite donc une approche fondamentalement différente de la politique commerciale. Pour

définir un programme politique véritablement progressiste à cette fin, il ne suffit toutefois pas de réparer les effets négatifs du commerce sur les sociétés et les écosystèmes. En tant que l'une des sources les plus prolifiques du droit international, une politique commerciale qui intégrerait les objectifs de durabilité dans son fonctionnement aurait le pouvoir de devenir non seulement un compagnon, mais de fait un moteur actif du changement social et économique durable à l'échelle mondiale. La compétence exclusive pour la conduite de la politique commerciale et d'investissement ayant été transférée du niveau des États membres aux institutions de l'UE, l'action de l'UE qui s'appuie sur le Pacte vert européen et les politiques socio-écologiques préconisées par le présent rapport a la possibilité de devenir véritablement pionnière à cet égard.

Le changement nécessaire pour atteindre cet objectif doit toutefois être considéré comme une tâche considérable, car les aspects sociaux et environnementaux sont jusqu'à présent abordés de manière marginale plutôt que centrale dans la politique commerciale de l'UE. Bien que les derniers accords commerciaux de l'UE comportent des chapitres consacrés au « commerce et au développement durable » (CDD), leur niveau d'ambition et d'efficacité est critiqué par la société civile et, depuis peu, par les États membres.⁴⁴⁴ Ces critiques portent généralement sur le fait que les chapitres consacrés au commerce et au développement durable ne prévoient pas d'engagements concrets et réalisables pour les parties contractantes dans les domaines social et environnemental et manquent de fermeté, notamment en raison de la faiblesse des dispositions d'application.⁴⁴⁵

Bien que la Commission européenne, avec la récente nomination de son tout premier responsable de l'application des règles commerciales, ait fait un premier pas

« Œuvrer pour le bien-être durable des humains et de la planète nécessite donc une approche fondamentalement différente de la politique commerciale. »

⁴⁴² Shapiro, J. (2020): The Environmental Bias of Trade Policy, Energy Institute Working Paper 305, available at: <https://haas.berkeley.edu/wp-content/uploads/WP305.pdf>

⁴⁴³ United Nations Conference on Trade and Development (2019): Trade policies and their impact on inequalities, available at: https://unctad.org/system/files/official-document/tdb66_d4_en.pdf

⁴⁴⁴ Non-papier des Pays-Bas et de la France sur le commerce, les effets économiques sociaux et le développement durable (8 mai 2020) disponible à l'adresse

<https://www.permanentrepresentations.nl/documents/publications/2020/05/08/non-paper-from-nl-and-fr-on-tradesocial-economic-effects-and-sustainable-development>

⁴⁴⁵ Voir par exemple : Harrison, J. et Paulini, S. (2020) : Le chapitre sur le commerce et le développement durable dans l'accord d'association UE-Mercosur - Est-il adapté à l'objectif ? Étude commandée par ClientEarth, disponible à l'adresse suivante : <https://www.documents.clientearth.org/wp-content/uploads/library/2020-07-15-the-trade-and-sustainable-development-chapter-in-the-ue-mercosur-association-agreement-ext-en.pdf>.

pour renforcer la capacité institutionnelle à garantir le respect des engagements liés à la durabilité et des autres engagements stipulés dans les ALE de l'UE, un changement de politique plus important et plus profond reste nécessaire et urgent. Il est louable que ces besoins soient reconnus par la Commission européenne elle-même. Consciente de l'inadéquation entre son approche traditionnelle de la politique commerciale et les objectifs fixés par le Pacte vert européen, la Commission européenne a lancé un processus de révision afin de s'assurer que la politique commerciale contribue aux objectifs de neutralité des gaz à effet de serre d'ici 2050, et d'intégration d'une plus grande durabilité environnementale et sociale dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.⁴⁴⁶

Afin de transformer ce processus de révision en une véritable dynamique de résolution de la méta-crise mondiale, les progressistes devraient s'engager auprès de la Commission européenne pour définir une vision nouvelle et holistique du commerce international. En définissant une stratégie politique innovante qui transforme les relations commerciales avec les pays tiers en partenariats intégrant et durables, qui engagent les deux parties à prendre des mesures politiques dans l'intérêt d'une transformation économique et sociale progressive, la politique commerciale de l'UE devrait assumer le leadership mondial et servir de modèle pour un changement de politique socio-écologique plus vaste sur la scène mondiale. Ces partenariats pour le commerce et le développement durable devraient être fondés sur les principes de soutien mutuel et de responsabilité, et être conçus de manière participative, c'est-à-dire avec une interaction et une coopération dépassant le niveau des gouvernements pour inclure les parlements et la société civile, et en tirant parti de la contribution des entreprises qui bénéficient de l'ouverture des marchés mondiaux.

La recherche de co-bénéfices mondiaux et nationaux doit être une préoccupation majeure dans l'élaboration de cette nouvelle approche de la politique commerciale de l'UE. Parallèlement à la mise en place d'une coopération et d'un engagement mutuel en faveur du changement dans l'intérêt d'un bien-être durable, il est essentiel de maintenir l'autonomie nécessaire pour préserver des niveaux élevés d'emploi, de compétitivité industrielle et de bien-être sociétal face à l'adversité. La politique commerciale de l'UE doit donc rester compatible avec le développement stratégique de la capacité industrielle en Europe et avec l'objectif de ren-

forcer la résilience des chaînes d'approvisionnement correspondantes. Un autre aspect de cette stratégie d'autonomie stratégique ouverte, pour laquelle la Commission européenne a fait de premières propositions, bien qu'insuffisamment claires, dans le cadre du lancement de la révision de sa politique commerciale, devrait être un engagement à soutenir les pays partenaires dans la réalisation d'objectifs nationaux similaires, ce qui devrait prendre la forme d'une aide et d'une coopération active au développement lorsque cela concerne les pays émergents.

La nécessité de réformer la structure et le fonctionnement du système commercial international est devenue encore plus pressante à la lumière de la pandémie. Face à la rupture des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux essentiels, et au fait que les règles du commerce mondial entravent la solidarité et l'équité mondiales, notamment en ce qui concerne le développement d'une campagne de vaccination mondiale efficace, il ne fait aucun doute qu'il est urgent de redéfinir le lien entre la santé publique et la politique commerciale, tant pour mettre fin à la pandémie de coronavirus que pour se préparer aux futures crises de santé publique.

La concrétisation d'un tel changement nécessitera davantage qu'une action politique au niveau de l'UE. Assurer la durabilité, la résilience et l'équité du commerce international sans tenir compte du rôle des institutions multilatérales, et de l'Organisation mondiale du commerce en particulier, serait voué à l'échec. Avec une nouvelle administration américaine qui semble rétablir l'engagement de ce partenaire essentiel envers le système multilatéral, l'Union européenne devrait prendre l'initiative de moderniser le fonctionnement du commerce multilatéral, de veiller à sa cohérence avec les objectifs de la politique environnementale et sociale, et de garantir son efficacité.

À cette fin, l'ICSE émet les recommandations suivantes :

⁴⁴⁶ Cf. COM(2021) 66 final, available at: https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2021/february/tradoc_159438.pdf

Accompagner les négociations commerciales de feuilles de route claires et applicables en matière de durabilité

Lorsqu'elle s'engage dans des négociations commerciales avec des pays partenaires, l'Union européenne devrait, avec ses homologues, définir des feuilles de route claires et applicables en matière de durabilité, afin de garantir que les normes clés dans les domaines politiques, tels que les droits de l'homme et du travail, la protection de l'environnement, la responsabilité sociale des entreprises et la bonne gouvernance, soient respectés et inscrits dans la législation nationale des deux parties avant la ratification et l'entrée en vigueur des accords commerciaux. Ces feuilles de route devraient être définies dans le cadre de processus participatifs, impliquant les parlements et les représentants de la société civile des deux parties. Leur application devrait faire l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre cohérents, du côté de l'UE, sous la supervision du responsable de l'application des lois commerciales. Ces feuilles de route devraient au minimum contenir la Déclaration universelle des droits de l'homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail,⁴⁴⁷ les conventions multilatérales sur l'environnement, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les normes multilatérales relatives à l'imposition minimale effective des revenus des sociétés décrites au chapitre 7.5.6. du présent rapport.

Rendre les chapitres sur le commerce et le développement durable plus explicites

À l'avenir, les ALE de l'UE devraient contenir des chapitres sur le commerce et le développement durable (TSD *Trade and Sustainable Development*) plus efficaces et plus faciles à appliquer, qui stipulent des engagements explicites et réalisables pour les parties contractantes. Une approche plus pragmatique de ces chapitres devrait donc constituer la base des futurs ALE de l'UE. Dans la mesure du possible, la Commission européenne devrait œuvrer à l'activation de clauses de révision dans les ALE existants afin de garantir leur alignement sur cette nouvelle série de critères.

Pour les rendre plus efficaces, les chapitres du TSD devraient engager les parties à réaliser les objectifs de développement durable des Nations unies et définir des objectifs quantifiés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la déforestation et de la pauvreté. Étant donné que la libéralisation du commerce est souvent associée à des effets négatifs sur l'égalité des sexes, les chapitres du TSD devraient également contenir des chapitres spécifiques relatifs à l'amélioration des droits des femmes et au renforcement de leur capacité à tirer parti du commerce et des opportunités économiques connexes.⁴⁴⁸ Les dispositions des chapitres du TSD devraient inclure des mécanismes de coopération spécialement conçus pour renforcer leur efficacité et leur faisabilité.

Le contrôle du respect par les parties contractantes des dispositions énoncées dans les chapitres du TSD devrait prévoir un rôle important pour la société civile. Ces chapitres devraient donc prévoir des mécanismes de plainte de la société civile ainsi que la création de groupes consultatifs nationaux, composés de représentants d'organisations de la société civile, de syndicats et de représentants des employeurs, dont le travail devrait être entièrement financé par les parties contractantes. Les différends découlant des chapitres du TSD devraient être jugés et réglés par des experts reconnus dans les domaines pertinents, par exemple en droit du travail ou de l'environnement. Les cas avérés de non-conformité devraient conduire à la décision concertée d'actions concrètes pour y remédier. En cas de non-conformité persistante, les chapitres du TSD devraient prévoir des sanctions dissuasives, en dernier ressort sous la forme de l'abrogation des préférences commerciales convenues dans le cadre de l'ALE.

⁴⁴⁷ Les huit conventions fondamentales de l'OIT portent sur : Liberté syndicale et protection du droit syndical, droit d'organisation et de négociation collective, travail forcé, abolition du travail forcé, âge minimum, pires formes de travail des enfants, égalité de rémunération, discrimination (emploi et profession).

⁴⁴⁸ Réseau inter-agences des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) (2011) : Gender Equality & Trade Policy, disponible sur : https://www.un.org/womenwatch/feature/trade/gender_equality_and_trade_policy.pdf

Rééquilibrer le commerce des biens et services bruns vers les biens et services verts

Afin de mettre les ALE de l'UE au service de la transition vers des modèles de production et de consommation climatiquement neutres, la Commission européenne devrait veiller à ce que les ALE de l'UE conduisent systématiquement à des barrières plus faibles pour le commerce des biens verts dont les avantages pour la transition verte sont avérés que pour les biens bruns à forte intensité de carbone. Pour éviter que ces dispositions n'entraînent une fuite des biens et services à forte intensité de carbone vers d'autres marchés, elles devraient être accompagnées d'engagements mutuels en faveur de la réduction de l'intensité de carbone des économies des parties contractantes, notamment par la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles. La Commission européenne pourrait s'inspirer des négociations en cours entre un groupe de pays sur un accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS)⁴⁴⁹ et veiller à la cohérence avec les travaux en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur un accord relatif aux biens environnementaux.

Ce rééquilibrage des produits bruns vers les produits verts devrait finalement conduire à l'adoption d'évaluations de durabilité plus complets dans la réduction des barrières commerciales. À cette fin, les préférences commerciales, telles que la réduction ou l'abolition des droits de douane et des quotas, pourraient être subordonnées à la compatibilité des biens et services échangés avec un large éventail d'objectifs de durabilité sociale et écologique, par exemple en offrant des droits de douane faibles ou nuls pour les produits ayant fait l'objet d'une certification de durabilité efficace et en appliquant des droits de douane plus élevés pour les produits non durables. Des experts scientifiques ont proposé des premiers modèles de fonctionnement pratique de ces systèmes tarifaires, qui devraient être étudiés à cette fin.⁴⁵⁰

Utiliser mieux et plus rapidement les évaluations de l'impact sur le développement durable

Bien que la Commission européenne ait déjà recours aux évaluations de l'impact sur le développement durable dans le cadre de sa politique commerciale actuelle, les pratiques en la matière devraient être considérablement améliorées. Alors que l'approche actuelle de la Commission prévoit la compilation et la publication des évaluations de l'impact sur le développement durable à la fin du processus d'adoption des ALE, c'est-à-dire entre la conclusion des négociations et la ratification, cette évaluation devrait à l'avenir être lancée parallèlement au processus de négociation et alimenter les négociations sur une base continue. En outre, l'évaluation de l'impact sur le développement durable devrait se poursuivre également après l'entrée en vigueur des ALE afin de vérifier les résultats des relations commerciales ainsi établies. En règle générale, les évaluations de l'impact sur le développement durable devraient être réalisées par des organisations à but non lucratif, telles que des universités publiques, afin d'éviter tout parti pris clientéliste.

De plus, la Commission européenne devrait développer des méthodologies scientifiques pour évaluer l'impact global de sa stratégie de politique commerciale. Étant donné que l'impact cumulatif et interdépendant de chaque ALE peut être différent des effets individuels de chaque ALE, des méthodologies d'évaluation plus englobantes semblent nécessaires pour comprendre pleinement ces résultats politiques interdépendants.

⁴⁴⁹ Le groupe est composé de la Nouvelle-Zélande, du Costa Rica, de Fidji, de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mfat.govt.nz/en/trade/free-trade-agreements/trade-and-climate/agreement-on-climate-change-trade-and-sustainability-acts-negotiations/#bookmark1>.

⁴⁵⁰ Werner Raza, Bernhard Tröster et al., 'How can international trade contribute to sustainable forestry and the preservation of the world's forest through the Green Deal' (October 2020), p.23, available at [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/603513/EXPO_IDA\(2020\)603513_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2020/603513/EXPO_IDA(2020)603513_EN.pdf)

Aligner la politique commerciale de l'UE sur les objectifs nationaux de durabilité

La politique commerciale de l'UE doit être formulée dans le contexte plus large de la transformation durable de l'Europe, et donc soutenir les actions visant à construire une économie productive et neutre sur le plan climatique, qui favorise des niveaux d'emploi élevés et un bien-être sociétal largement partagé. La stratégie commerciale révisée de l'UE doit donc créer des synergies avec des politiques industrielles, environnementales et sociales ambitieuses et inscrire l'économie de l'UE dans des chaînes de valeur mondiales équitables et résilientes qui permettent un développement économique durable et solidaire en Europe.

Dans le cadre de ses premiers travaux sur une nouvelle stratégie « d'autonomie stratégique ouverte », la Commission européenne devrait dresser un inventaire complet des secteurs, biens et services essentiels à la réalisation des objectifs du Pacte vert européen et des politiques visant à favoriser le bien-être et la durabilité en Europe de manière plus générale. Lorsque des vulnérabilités sont identifiées, par exemple en termes d'accès aux biens et matières premières critiques, des actions concrètes pour y remédier devraient être proposées, si nécessaire, par la diversification, le stockage, la délocalisation de proximité, ou l'exclusion des secteurs et produits critiques des ALE de l'UE. Le futur cadre commercial de l'Europe doit garantir que la politique de l'UE est en mesure de conduire activement la transformation durable par des interventions actives sur les marchés, par exemple en utilisant les marchés publics pour atteindre les objectifs de politique publique, le contrôle des investissements directs étrangers, et les instruments de défense commerciale qui fonctionnent avec le mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone de l'UE (cf. chapitre 5.2.1.) pour créer des conditions de concurrence équitables dans la poursuite des objectifs de durabilité environnementale et sociale.

Aider les pays en développement à mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus durables

Les futures relations commerciales de l'UE avec les pays en développement doivent s'inscrire dans des cadres plus larges qui aident ces partenaires à mener des stratégies nationales de transformation durable. Étant donné que la révision proposée de la politique commerciale de l'UE en fonction d'objectifs liés à la durabilité et au bien-être, notamment par le biais du rééquilibrage du commerce des produits bruns vers les produits verts, va probablement accroître la difficulté de commercer avec l'UE pour les pays en développement, le fait de ne pas inclure cette dimension dans la politique commerciale de l'UE conduirait probablement à creuser davantage le fossé entre l'Europe et les pays plus pauvres. La création de partenariats stratégiques avec les pays émergents, pour leur permettre de saisir les possibilités de développement dans les chaînes de valeur clés pour une économie durable, par exemple en ce qui concerne le recyclage et l'économie circulaire, ainsi que les transferts de technologie et le soutien aux investissements dans les technologies vertes, devraient donc faire partie des partenariats entre l'UE et les pays en développement.

En outre, ces partenariats devraient s'efforcer d'obtenir une contribution du secteur privé

Les accords commerciaux de l'UE avec les pays en développement devraient donc contenir des dispositions visant à garantir que les entreprises soumises aux obligations de diligence raisonnable examinées au chapitre 3.4.1. ne transfèrent pas les coûts connexes aux entreprises opérant « en amont » dans ces chaînes d'approvisionnement, et externalisent ainsi la charge financière correspondante aux producteurs des pays en développement. Les dispositions correspondantes doivent également garantir que la société civile locale a les moyens et la capacité de participer aux processus de diligence raisonnable, notamment par l'identification des risques potentiels et le dépôt de plaintes. Les mesures connexes pourraient prendre la forme de mesures d'aide au commerce ainsi que de programmes de soutien actif menés sous la responsabilité des délégations de l'UE dans les pays partenaires. En outre, les partenariats avec les pays en développement devraient inclure des incitations pour les entreprises de l'UE à mettre en place des initiatives de durabilité dans lesquelles des engagements sérieux et à long terme amènent les entreprises à améliorer les résultats sociaux et environnementaux dans les chaînes d'approvisionnement. Cela garantirait que les coûts des initiatives de durabilité entreprises dans les chaînes d'approvisionnement soient équitablement partagés entre les entreprises chefs de file (généralement enregistrées dans les pays développés) et les entreprises opérant « en amont » de la chaîne d'approvisionnement.⁴⁵¹

Assumer le leadership en matière de durabilité au sein de l'Organisation mondiale du commerce

Le leadership de l'UE, en faveur d'une refonte progressive du commerce international conformément aux objectifs politiques liés au développement durable et au bien-être, doit être associé à un engagement fort en faveur du cadre commercial multilatéral et de sa modernisation. La Commission européenne devrait donc travailler avec des partenaires internationaux, pour créer une dynamique en faveur des réformes nécessaires de l'Organisation mondiale du commerce, afin de garantir que ses travaux et son règlement soient cohérents avec le commerce et le soutiennent dans l'intérêt du développement durable mondial et des objectifs de développement durable des Nations unies. L'établissement de liens permanents plus étroits entre l'OMC et d'autres organisations et conventions internationales dans des domaines clés, comme les Nations unies, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et les accords multilatéraux sur l'environnement, devrait être une priorité à cet égard. Des réformes visant à renforcer la dimension parlementaire de l'OMC et à accroître la participation des acteurs non étatiques, tels que les représentants des communautés locales touchées par les problèmes liés au commerce et les organisations de la société civile, devraient également être entreprises, en vue d'améliorer la légitimité de la politique commerciale mondiale. Il est essentiel que les travaux menés dans le cadre d'une OMC réformée servent à relancer les initiatives relatives aux questions de commerce et d'environnement, notamment les négociations sur une « dérogation climatique » garantissant que les règles de l'OMC n'entravent pas les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, un accord sur les biens environnementaux, des lignes directrices pour la mise en œuvre d'approches d'économie circulaire et la suppression progressive des subventions néfastes, par exemple pour la pêche et les combustibles fossiles.

⁴⁵¹ Richard M. Locke, *The Promise and Limits of Private Power: Promoting Labor Standards in a Global Economy* (CUP 2013)

Développer une plus grande capacité multilatérale pour garantir que le commerce contribue à la politique de santé publique mondiale

La pandémie a mis en évidence l'incapacité du système commercial multilatéral actuel à produire des résultats équitables et efficaces face à une crise de santé publique mondiale. Outre les actions décrites à la section 7.5.1. du présent chapitre, il est donc urgent de prendre des mesures pour réformer de manière permanente et renforcer les capacités du cadre commercial multilatéral à cet égard. Cela devrait inclure une coopération permanente entre l'OMC et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui, dans un premier temps, devrait conduire à la définition d'une stratégie commune pour prévenir les perturbations du commerce des produits médicaux essentiels, et pour cartographier et développer les approvisionnements et les capacités de production au niveau mondial et assurer leur répartition géographique équitable. L'OMC et l'OMS devraient renforcer leurs capacités conjointes et permanentes de gestion de crise en cas de future crise mondiale de santé publique, notamment en coordonnant les actions visant à accroître rapidement la capacité de production mondiale de vaccins et de traitements. Au sein de l'OMC, un comité du commerce et de la santé nouvellement créé devrait être mis en place pour préparer la révision et la modification du règlement de l'OMC, afin de garantir son meilleur fonctionnement lors de futures pandémies. Cela devrait inclure une évaluation ciblée du cadre actuel des dérogations dans l'accord sur les ADPIC afin de déterminer la nécessité d'ajouter des éléments de flexibilité.

7.5.8. Un développement fondé sur la solidarité universelle pour améliorer les conditions de vie

La pandémie a agi comme une onde de choc dans le monde en développement. Elle a brutalement exposé et accru des vulnérabilités préexistantes dans les infrastructures de santé, mais aussi dans l'accès à l'eau potable, à la nourriture, ou encore aux établissements d'enseignement en ligne pendant les confinements, entre autres. Elle a déjà fait reculer des années de progrès dans la réduction de l'extrême pauvreté et dans la création de structures économiques même élémentaires pour l'emploi. La pandémie pourrait accroître l'extrême pauvreté de 200 millions de personnes et elle a perturbé l'éducation de centaines de millions d'enfants. Beaucoup d'entre eux risquent de ne jamais retourner à l'école, en particulier les filles.

Cela se produit dans de nombreuses régions qui luttent déjà de plus en plus contre les effets du changement climatique sur leurs moyens de subsistance et sur leur environnement naturel, notamment dans les zones rurales.

Cela montre à quel point la politique mondiale de développement, sous ses différentes formes, est engagée dans une guerre contre la méta-crise mondiale. Ce n'est pas la bonne voie. Les ODD ont ouvert une perspective différente et engagent notamment les nations les plus riches à faire preuve d'une plus grande solidarité mondiale envers les pays économiquement plus faibles, notamment en renforçant la coopération au développement afin de fournir des moyens adéquats et prévisibles aux pays en développement (ODD 1).

L'aide au développement et le soutien financier et non financier qu'elle apporte sont plus que jamais essentiels, dans un monde qui évolue vers un climat de plus en plus

perturbé et vers une détérioration de la biodiversité. Face à cela, de nombreux pays en développement sont plus exposés et moins capables de s'adapter que les pays riches. Mais l'aide au développement ne peut pas devenir la brigade de pompiers du monde, transférant de plus en plus ses ressources limitées vers différentes formes d'aide d'urgence, car la pression exercée par les chocs sanitaires, climatiques ou autres, va augmenter. On ne peut pas non plus ne compter que sur la seule aide au développement pour construire une communauté mondiale plus juste.

S'il ne reste que peu de temps au monde pour limiter le changement climatique à des niveaux gérables, il ne lui en reste pas davantage pour faire en sorte – dans la mesure où cela est encore possible – que les pays les plus pauvres puissent « encaisser le choc » et trouver le plus rapidement possible leur propre voie vers le développement durable et le bien-être.

- La politique de développement et la politique environnementale, notamment à travers la politique climatique et les politiques de protection et de redéveloppement de la biodiversité, commencent à se rapprocher, notamment par le biais d'initiatives telles que le Fonds vert pour le climat et le financement de l'adaptation dans les pays les plus pauvres. Cette évolution doit aller beaucoup plus loin et se fonder dans une approche intégrée autour d'une nouvelle conception socio-écologique de la politique de développement, en combinaison avec d'autres politiques, avec la notion de bien-être durable au cœur de celle-ci, sur laquelle l'UE devrait prendre une initiative mondiale. D'où notre proposition précédente d'un « Pacte vert mondial » (7.5.4).
- La politique de développement et la politique sociale, que ce soit dans le domaine du travail ou plus généralement en matière de bien-être par

« L'aide au développement et le soutien financier et non financier qu'elle apporte sont plus que jamais essentiels. »

« Seuls quatre de ses États membres fournissent actuellement une aide publique au développement d'au moins 0,7 % du RNB par an. »

l'accès à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'énergie ou à l'éducation, doivent être regroupées du niveau local au niveau mondial. D'où également notre proposition précédente d'un Contrat social mondial (section 7.5.5). Par exemple, une meilleure application des droits du travail par une OIT plus forte, la promotion d'un commerce socialement progressiste ou le développement d'un fonds mondial pour la protection sociale et la santé enrichiraient de manière critique la coopération au développement. Celle-ci serait encore enrichie par la création d'un ensemble de règles contraignantes pour l'activité des entreprises au niveau mondial, comme le recommande la section 7.5.6.

- Le financement du développement est plus crucial que jamais, pour au moins deux raisons. Les efforts d'investissement sans précédent déployés de plus en plus dans l'UE et maintenant aussi aux États-Unis ne peuvent pas être autorisés à créer un nouveau fossé de développement entre les nations les plus riches et les plus pauvres. Or, c'est exactement ce que risquent de faire les avancées technologiques que cela va déclencher dans les pays qui investissent tôt et fortement. En outre, les conséquences économiques et sociales de la pandémie sur les pays les plus pauvres ont rendu l'aide au développement encore plus importante

qu'auparavant. Les Nations unies cherchent des solutions, notamment par le biais de l'initiative FFDI (*Financing for the Development in the Era of COVID-19 and Beyond Initiative*).⁴⁵³ L'UE devrait soutenir avec force cette initiative dans les mois à venir. Elle doit également renforcer sa propre solidarité mondiale. Alors que l'UE est le plus grand donateur au monde, atteignant un pic collectif de 66,8 milliards d'euros en 2020 et représentant près de la moitié de l'aide publique au développement mondiale,⁴⁵⁴ seuls quatre de ses États membres fournissent actuellement une aide publique au développement d'au moins 0,7 % du RNB par an⁴⁵⁵ (le Luxembourg, la Suède, le Danemark et l'Allemagne, dans cet ordre). La part collective de l'UE s'élève à 0,50 % de son RNB en 2020, alors qu'en fait, seuls deux autres États membres fournissent un peu plus de 0,50 %. Ceci en dépit de l'engagement pris par l'UE en 2005 d'atteindre l'objectif de 0,7 % d'ici 2015, puis d'ici 2030... Par conséquent, le respect d'un engagement renouvelé de **l'UE et de ses pays membres en vue d'atteindre un objectif collectif d'APD de 0,7 % d'ici 2030** reste essentiel pour les ressources de développement mondiales, et devrait être accéléré compte tenu des nouveaux défis urgents déjà existants indiqués plus haut. L'UE doit également utiliser sa diplomatie au plus haut niveau pour amener les autres riches donateurs à augmenter de manière significative leur aide financière, ainsi qu'à développer des sources financières complémentaires telles que celles discutées par l'initiative FFDI.

7.5.9. Une gouvernance mondiale pour le XXI^e siècle

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les percées institutionnelles internationales qui se sont produites ont donné l'élan nécessaire à des décennies de croissance économique soutenue et de stabilité géopolitique suffisantes pour la transformation de l'économie mondiale, le passage de la guerre froide à un ordre multipolaire et l'essor de nouvelles sociétés de communication et de réseaux.

Cependant, ce qui a fonctionné à l'époque ne fonctionne plus aussi bien aujourd'hui, car nous sommes dans une impasse, et la capacité de résolution des problèmes dans la gouvernance mondiale est bloquée. La recherche de

⁴⁵³ https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/liquidity_and_debt_solutions_to_invest_in_the_sdgs.pdf

⁴⁵⁴ https://ec.europa.eu/international-partnerships/news/team-europe-increased-official-development-assistance-eu668-billion-worlds-leading-donor-2020_en
https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/annex_-_tables_and_graphs_for_oda_memo_final_d1.pdf

⁴⁵⁵ https://euaidexplorer.ec.europa.eu/content/overview_en

voies permettant de sortir de l'impasse et de la dépasser est une tâche extrêmement importante – au niveau national et mondial – si l'on veut que la gouvernance mondiale soit à nouveau efficace, réactive et adaptée à son objectif.

L'architecture de la gouvernance mondiale, largement héritée de l'immédiat après-guerre, ou même d'avant comme pour l'OIT, a besoin d'une refonte depuis de nombreuses années. Un certain nombre d'initiatives ont tenté de promouvoir des changements dans les années 90 et jusqu'à la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation en 2004.⁴⁵⁵

Cette dernière a noté à l'époque que l'une des raisons pour lesquelles certains objectifs sociaux, tels que l'emploi, ne sont pas prioritaires au niveau mondial, est que des organisations internationales ayant des mandats différents ne travaillent pas suffisamment ensemble. Elle a donc recommandé que des « initiatives de cohérence de politiques » soient lancées par les organisations internationales concernées afin de développer des politiques plus équilibrées pour parvenir à une mondialisation équitable et solidaire. L'objectif serait d'élaborer progressivement des propositions de politiques intégrées sur des questions spécifiques, qui équilibrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Aujourd'hui, en effet, une plus grande cohérence est demandée au sein des institutions mondiales, également motivée par le caractère global des ODD.

Cependant, la gouvernance mondiale va bien au-delà des améliorations progressives des institutions existantes pour travailler ensemble. De plus, la qualité de la gou-

vernance mondiale est une question qui nous concerne tous, partout dans le monde. La gouvernance de nos biens communs mondiaux – tels que la paix, un travail décent pour tous, un environnement sain ou l'équité sociale – est plus vitale que jamais.

Le système actuel de gouvernance mondiale et multilatérale – composé de toute une constellation d'institutions et d'acteurs publics mondiaux, régionaux, nationaux, mais aussi urbains (villes) et locaux – comporte plusieurs niveaux et plusieurs épaisseurs. Il doit fonctionner aussi bien horizontalement que verticalement, pour tout problème mondial à traiter.

Il a une certaine capacité d'adaptation pour relever les défis et trouver des solutions aux problèmes, les négociations sur le climat en sont un bon exemple. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que même lorsque des progrès sont accomplis sur des problèmes mondiaux majeurs, ils peuvent être laborieusement lents, complexes, limités et fragiles. Face à cela, ces problèmes mondiaux peuvent devenir de plus en plus graves et difficiles à résoudre, creusant potentiellement un fossé dangereux pour nous tous.

Ce système n'est pas adapté au XXI^e siècle. Un grand nombre des problèmes mondiaux nécessitant des solutions n'en reçoivent pas, ou partiellement. Il n'est pas besoin de fournir beaucoup plus d'arguments : l'humanité est au cœur d'une pandémie mondiale et nous pouvons voir sous nos yeux comment le système de gouvernance mondiale peine à coopérer et à trouver des réponses communes. Au lieu de cela, les instincts nationaux dominent l'élaboration des politiques mondiales.

« L'architecture de la gouvernance mondiale, largement héritée de l'immédiat après-guerre, ou même d'avant comme pour l'OIT, a besoin d'une refonte depuis de nombreuses années. »

⁴⁵⁵ Ces initiatives comprennent notamment la Commission sur la gouvernance mondiale (1995), le Groupe de travail indépendant sur l'avenir des Nations unies (1995), Idris et Bartolo (2000), le Projet de réforme de la gouvernance mondiale (Camilleri et al., 2000), le rapport Zedillo (2001) et la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation (2004).

Cela n'est pas surprenant. Le monde multipolaire d'aujourd'hui se débat face à la complexité et à l'interdépendance croissantes des défis mondiaux, ainsi qu'à ce que seraient les meilleures politiques pour relever ces défis. Les dirigeants et les gouvernements nationaux restent prisonniers de logiques de légitimité et de préférence nationales, et les institutions mondiales ne sont pas du tout responsables devant les citoyens du monde en termes démocratiques. Le conflit est encore plus aigu dans le domaine du changement climatique, et il a, à juste titre, fait naître une révolte pacifique dans les rues de la planète, en particulier de la part des jeunes générations qui ont le plus grand mal à accepter les limites de la gouvernance et de l'action mondiales, alors qu'elles sont plus exposées que jamais. Mais on peut également l'observer dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, qui doit déployer d'énormes efforts au niveau des institutions mondiales pour faire avancer un programme qui ne peut s'appuyer que sur des incantations répétées et des procédures non-contraignantes, et qui maintenant déraile face à une crise pandémique mondiale, elle-même en butte aux limites de la bonne gouvernance mondiale.

Cependant, il est certes très difficile de concevoir une solution toute faite à l'impasse dans laquelle se trouve la gouvernance mondiale. Toute réforme future devrait au moins prendre en compte les éléments suivants :

- Une réévaluation objective des rôles et des pouvoirs de chaque organe mondial au sein du système des Nations unies et au-delà, conduisant à une architecture de gouvernance plus efficace pour relever les défis mondiaux, et fondée sur des missions explicites.
- Une évaluation des ressources financières nécessaires pour faire face aux défis mondiaux au niveau commun, en vue de doter le système des Nations unies d'une capacité budgétaire suffisante et plus fiable.
- Une analyse de la participation démocratique, de la représentation et des processus décisionnels au sein de chaque institution mondiale.
- Une transition vers le développement de la légitimité démocratique et de la responsabilité des institutions mondiales vis-à-vis des citoyens du monde et de la société civile mondiale.
- Une plus grande implication des villes dans les

processus de politique et de décision en matière de gouvernance mondiale, étant donné que la part des citoyens vivant dans les villes dépassera les deux tiers de la population mondiale d'ici le milieu du siècle.⁴⁵⁶

Afin de progresser vers des propositions à la fois prospectives et crédibles pour un système de gouvernance mondiale adapté au XXI^e siècle, nous recommandons d'ouvrir d'abord un nouveau processus de réflexion ouvert entre experts et nous encouragerions une initiative visant à créer une « **Commission mondiale pour la gouvernance mondiale du XXI^e siècle** », dont le travail pourrait être soutenu par un petit nombre de pays ou d'institutions publiques pour commencer, comme la Commission européenne.

7.5.10. De nouvelles voies vers la prospérité : une charte universelle des richesses communes

Nous préconisons au chapitre 6 une approche européenne de la « richesse commune », qui pourrait être étendue au niveau mondial.

Dans la pratique, le bien-être durable ne peut être atteint uniquement en visant à améliorer les ressources matérielles au niveau individuel. Tout d'abord, dans de nombreux pays, il existe des limites politiques et économiques à l'ampleur des changements à apporter aux systèmes fiscaux pour rendre la société beaucoup plus juste. Cela ne signifie pas que les systèmes d'impôt sur le revenu ne doivent pas devenir plus progressifs, ou que la richesse ne doit pas être imposée. Cela doit certainement être le cas, mais cela ne doit pas être la seule voie.

Cela est d'autant plus vrai qu'une société durable ne peut pas être une société qui viserait essentiellement à obtenir plus de bien-être de manière durable en augmentant le pouvoir d'achat du plus grand nombre, dans une course sans fin et non durable à la croissance économique et à la consommation matérielle. Il existe un impératif scientifiquement documenté de s'éloigner du système économique actuel, excessivement matérialiste et consumériste.⁴⁵⁷ Pour ce faire, il faut adopter une approche différente de la lutte contre les inégalités, qui ne se concentre pas uniquement sur l'inégalité monétaire.

⁴⁵⁶ <https://www.un.org/development/desa/en/news/population/2018-revision-of-world-urbanization-prospects.html>

⁴⁵⁷ See notably <https://www.nature.com/articles/s41467-020-16941-y>

« Nous préconisons une approche européenne de la “richesse commune”, qui pourrait être étendue au niveau mondial. »

En outre, les réformes fiscales visant à réduire les inégalités sont potentiellement instables, car elles dépendent des choix politiques des gouvernements qui peuvent être inversés en raison du changement de majorité.

Afin de répondre à ces deux préoccupations, la politique fiscale redistributive devrait être combinée à une approche plus ambitieuse et plus stable visant à créer une base commune et collective de richesse non monétaire accessible et à la disposition de tous, et agissant comme un moteur pour les objectifs de développement durable. Cette approche pourrait également apporter un soutien significatif à la lutte contre la pauvreté, et en particulier contre les formes extrêmes de pauvreté. En reprenant la proposition de « richesse commune » faite dans le contexte européen au chapitre 6, une approche globale garantirait également à chacun un accès gratuit à un ensemble de services de base essentiels, tels que l'éducation, les traitements médicaux, les transports publics ou la culture, et un accès à faible coût à un ensemble de biens de base essentiels, notamment la nourriture et l'eau, l'énergie, la terre et le logement. Cela permettrait en même temps aux pouvoirs publics

de veiller à ce que ces services et ces biens soient écologiquement durables.

Afin d'encadrer cette approche, une **charte mondiale de richesses communes** pourrait accorder un ensemble de droits au bien-être durable à tous les citoyens, qui pourraient par exemple inclure:

- Une éducation et une formation gratuites et de qualité dès la petite enfance et tout au long de la vie.
- Des soins de santé gratuits et de qualité.
- Des logements décentes et efficaces sur le plan énergétique, des terres, des énergies propres et des aliments sains à faible coût.
- Des transports publics abordables et non polluants.
- Accès gratuit à l'Internet...

ANNEXE

Résumé des recommandations politiques du rapport



Vivre dans une économie consacrée au bien-être durable pour tous

Adapter l'élaboration des politiques de l'UE au bien-être durable pour tous

01

Réformer les bases de l'élaboration des politiques de l'UE par l'adoption d'un pacte de bien-être durable qui stipule des engagements politiques réalisables en matière de bien-être humain et planétaire durable.

02

Développer la capacité institutionnelle de l'UE par la création d'un centre de prospective au sein de la Commission européenne, d'un Conseil du bien-être durable au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne.

03

Adopter un accord interinstitutionnel sur la coopération et l'implication parlementaire quant aux questions concernant le pacte de bien-être durable et sa gouvernance.

04

Aligner le cadre de la politique budgétaire de l'UE sur les objectifs politiques liés au bien-être durable.

05

Établir une capacité budgétaire européenne pour stabiliser les économies de la zone euro.

06

Aligner le budget de l'UE sur des objectifs de durabilité et de bien-être plus équilibrés.

07

Augmenter le budget de l'UE grâce à de nouvelles propres ressources pour en faire un puissant moteur de la transition vers un nouveau modèle de société fondé sur les principes du bien-être durable pour tous.

08

Assurer une plus grande cohérence entre les objectifs de bien-être durable et la politique monétaire en révisant le mandat de la Banque centrale européenne.

09

Assurer la cohérence des objectifs politiques au niveau européen et national par une procédure européenne de budgétisation du bien-être durable.



Vivre dans une économie consacrée au bien-être durable pour tous

Mettre la finance et l'économie numérique au service d'un bien-être durable pour tous

10

Respecter le calendrier initial pour la mise en œuvre de la taxonomie verte de l'UE.

11

Compléter la taxonomie verte par une taxonomie sociale axée sur la dimension sociale de la durabilité et du bien-être.

12

Définir un principe horizontal « de non-préjudice significatif » pour garantir que les investissements verts ne compromettent pas les objectifs sociaux, et vice-versa.

13

Établir des normes européennes uniformes pour les obligations écologiques et sociales concernant les instruments d'investissement, sur la base des taxonomies verte et sociale.

14

Améliorer la mise à disposition d'informations sur la durabilité au sein des marchés financiers grâce à des normes d'information complètes, strictes et comparables.

15

Pénaliser les investissements « bruns » par des révisions ciblées de la réglementation prudentielle du secteur financier.

16

Soumettre le secteur financier à des « tests de résistance carbone » afin de déterminer ses vulnérabilités découlant du changement climatique et de la transition vers un modèle économique neutre sur le plan climatique.

17

Exiger des banques et des entreprises financières qu'elles définissent des stratégies de neutralité carbone complètes afin de garantir que la transition verte n'entraîne pas de perturbations sur les marchés financiers.

18

Actualiser le règlement européen sur les agences de notation financières afin de garantir la prise en compte des questions de durabilité et créer une agence publique européenne.

19

Le mandat des organismes de contrôle doit refléter le champ d'action des plates-formes afin de garantir que l'économie numérique puisse être réglementée et gouvernée correctement.

20

Renforcer le contrôle des fusions et sanctionner les violations des conditions afférentes.

21

Assurer l'interopérabilité des services numériques afin d'empêcher les opérateurs de services numériques de verrouiller les utilisateurs pour monopoliser les données et augmenter leurs profits.

22

Interdire la publicité ciblée pour empêcher la maximisation des profits par la manipulation des consommateurs.

23

Réglementer les méthodes numériques de captation qui manipulent les données des utilisateurs et qui ont des effets de plus en plus néfastes sur la démocratie.

24

Favoriser la diversité sur le marché en ligne des biens, des services et du contenu, pour briser la domination d'une poignée de géants en ligne.

25

Créer un cadre européen pour un « altruisme des données » afin de permettre des formes de partage des données qui servent le bien public.

26

Définir des règles strictes pour garantir que l'Intelligence artificielle (IA) soit encadrée par des normes éthiques garantissant le respect des droits fondamentaux.

27

Etablir un contrôle de conformité obligatoire pour les applications d'intelligence artificielle afin de s'assurer qu'elles respectent les normes éthiques.

28

Rendre l'utilisation de l'IA transparente et impliquer les citoyens qui doivent pouvoir réagir en cas de discrimination.

29

Une politique industrielle ambitieuse pour une IA éthique conçue en Europe.

30

Créer des centres d'expertise nationaux pour une IA éthique afin de fournir des conseils et un soutien aux entreprises.



Vivre dans une économie consacrée au bien-être durable pour tous

Faire des entreprises des acteurs du bien-être durable pour tous

31

Exiger des grandes entreprises et des entreprises à haut risque qu'elles définissent des stratégies globales de durabilité afin de garantir qu'elles contribuent à la transition vers un nouveau modèle économique axé sur la durabilité et le bien-être.

32

Adopter une directive européenne sur l'obligation de diligence des entreprises afin de les rendre responsables de leur impact sur la société et l'environnement.

33

Conditionner les aides d'État et l'accès aux marchés publics à une bonne gouvernance d'entreprise.

34

Renforcer le droit des salariés à une représentation au conseil d'administration afin que les principales parties prenantes de l'entreprise aient leur mot à dire sur la stratégie de l'entreprise.

35

Renforcer les droits des travailleurs à l'information et à la consultation, notamment en ce qui concerne la gestion du changement et des restructurations.

36

Éliminer les incitations pour les administrateurs de sociétés à se concentrer sur les intérêts des actionnaires afin que les considérations de création de valeur à long terme puissent prévaloir dans le processus décisionnel des entreprises.

37

Limiter les droits de vote des grands actionnaires afin de limiter la concentration du pouvoir dans la prise de décision des entreprises.

38

Récompenser l'actionnariat de long terme afin d'atténuer la pression exercée sur les entreprises pour qu'elles se concentrent sur le profit à court terme.

39

Adopter une directive européenne établissant un statut pour l'entreprise d'utilité sociale dans tous les États membres de l'UE, afin de promouvoir des formes d'entreprise axées sur l'intérêt général.

40

Créer des incitations et proposer des services de soutien pour promouvoir l'adoption du statut d'entreprise d'utilité sociale.

41

Développer un plan d'action européen pour l'économie sociale qui répondent aux défis actuels et encourage ce secteur, qui peut jouer un rôle exceptionnel dans un modèle économique axé sur la durabilité et le bien-être.

42

Créer un service de la Commission consacré à la coordination des politiques de l'économie sociale.

43

Inclure l'économie sociale dans la future taxonomie de la finance sociale durable de l'UE afin d'améliorer l'accès au financement pour les opérateurs de l'économie sociale.

44

Soutenir la numérisation de l'économie sociale.

45

Encourager la coopération entre l'économie sociale et les entreprises conventionnelles pour permettre un apprentissage mutuel.

46

Renforcer les capacités intersectorielles de la Commission européenne en matière de gouvernance des processus d'innovation axés sur des missions.

47

Utiliser les expériences réalisées dans le cadre du passage à une approche de l'innovation « axée sur des missions » au sein de la Commission européenne pour aider les autorités publiques à tous les niveaux à faire de même.

48

Créer des pôles d'innovation européens qui créent des réseaux entre les infrastructures de recherche publiques et les entreprises publiques et privées afin de mettre en commun leur expertise et leur potentiel et de permettre les transferts de connaissances et de technologies.

49

Dynamiser la science européenne de la durabilité afin de renforcer les capacités de recherche et de développement transdisciplinaires qui permettent de relever les défis sociétaux.

50

Adapter le financement de la recherche et de l'innovation du secteur privé afin de mieux inciter les entreprises à contribuer aux processus d'innovation axés sur des missions.

51

Développer une norme européenne pour les fonds d'innovation qui recyclent les bénéfices de la recherche et du développement financés par des fonds publics.



Vivre dans une société de changement : la nécessité d'une transition juste « Résilience » : une définition inclusive pour mettre en œuvre des politiques transformatrices

52

Développer des indicateurs généraux de vulnérabilité pour l'UE, les États membres et les régions (niveau NUTS 2).

53

Créer un tableau de bord complet des indicateurs de résilience pour l'UE et ses États membres.

54

Analyser la vulnérabilité et la résilience sous l'angle du bien-être des populations et élaborer des évaluations « intégrées » des effets de la résilience climatique, qui combinent différents types d'outils de modélisation pour mettre en évidence les liens entre les dimensions environnementales, économiques et sociales du développement, en insistant sur l'importance de mettre en évidence les inégalités.



Vivre dans une société de changement : la nécessité d'une transition juste Gouvernance inclusive et démocratie ouverte pour une transition juste

55

Mentionner explicitement le dialogue social et le rôle des syndicats dans la loi sur le climat, le Pacte vert européen et la stratégie d'adaptation. Le concept d'un processus de transition juste ainsi que le rôle des partenaires sociaux dans sa gouvernance doivent être inscrits dans la législation.

56

Inviter les États membres à produire des « stratégies de transition juste » nationales dans le cadre de leurs plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC).

57

Créer un conseil consultatif sur le Pacte vert européen avec des représentations syndicales.

58

Étendre le champ d'application de la négociation collective, au niveau sectoriel et sur le lieu de travail, aux questions liées à la transition écologique afin de débattre de l'impact du processus de décarbonisation sur l'emploi et les salaires, ainsi que des répercussions sur les besoins en compétences et sur la santé et la sécurité au travail.

59

Négocier des accords au niveau sectoriel et au niveau des entreprises pour cartographier l'évolution future des besoins en compétences ; créer des conseils sectoriels de compétences dans le cadre d'un engagement global en faveur du maintien, de la formation et du redéploiement des travailleurs ; et garantir et soutenir le développement des compétences, en particulier pour les travailleurs vulnérables.

60

Développer et renforcer un réseau de représentants syndicaux sur le lieu de travail afin d'impliquer les travailleurs dans des actions concrètes visant à évaluer l'empreinte environnementale de leur entreprise.

61

Encourager l'engagement et la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, pour accélérer le passage à une Europe plus durable.

62

Développer des cadres collectifs et locaux pour une transition juste et participative avec toute la société civile, incluant les ONGs représentant les plus vulnérables.

63

Introduire un statut d'association européenne pour renforcer la liberté d'association, de réunion et d'expression.

64

Organiser diverses « conférences de citoyens » à l'échelle pan-européenne, avec un panel de citoyens, d'experts et de décideurs discutant de l'importance respective des différentes dimensions du bien-être et convenant d'un tableau de bord commun à mettre en œuvre.

65

Engager les citoyens dans des assemblées délibératives et participatives pour débattre de voies concrètes à rechercher pour un bien-être durable pour tous, en développant les collectivités autour d'espaces de conversation sur le lieu de vie.

66

Veiller à ce que les informations sur les investissements et les réformes financés par l'UE – dépenses, mise en œuvre physique et procédures – soient correctement accessibles à tous les citoyens, de manière ouverte et vérifiable, et que le suivi participatif soit facilité au niveau local.

67

La Commission européenne devrait explorer des moyens innovants pour faire participer efficacement les citoyens à la recherche d'idées, à la co-création de solutions grâce aux opportunités offertes par les outils numériques.

68

Construire un modèle européen pour les pratiques locales et régionales concernant les budgets participatifs relatifs aux questions climatiques.



Vivre dans une société de changement : la nécessité d'une transition juste
Éducation et formation tout au long de la vie

69

Protéger l'éducation générale en tant que bien public et préserver le rôle social des écoles et de l'éducation.

70

L'Union européenne devrait lancer une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation et des compétences dans un monde interconnecté et en constante évolution.

71

Le plan d'action européen pour l'éducation devra mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux et exiger des États membres qu'ils présentent leurs stratégies nationales et qu'ils adoptent un suivi clair des actions et réformes nationales conformes à ses objectifs.

72

La gouvernance démocratique de l'éducation : la prise en compte des besoins de tous les acteurs clés de l'éducation (y compris les enseignants, les chefs d'établissement et les autres personnels de l'éducation, les élèves, les parents et la collectivité au sens large) est importante pour une éducation inclusive créant une culture scolaire démocratique.

73

Des indicateurs pertinents. La Commission européenne devrait mener des recherches approfondies et une évaluation d'impact, et ajuster les objectifs politiques sur la base de ces données concernant l'impact de la crise du COVID-19 sur l'éducation, les étudiants et les enseignants.

74

Des enseignants bien formés et hautement valorisés. Garantir un financement approprié de l'éducation et des enseignants (le financement de l'éducation doit être considéré comme un investissement plutôt que comme un coût pour la société et les budgets nationaux).

75

Investissement durable dans l'éducation. L'UE devrait être plus ambitieuse afin de garantir un investissement durable en faveur d'une éducation de haute qualité et inclusive et investir davantage afin de faciliter l'innovation avec les meilleurs équipements d'apprentissage et d'enseignement dans les écoles.

76

Assurer un financement adéquat et à long terme aux niveaux européen, national, régional et local, afin de libérer tout le potentiel des compétences en matière de développement durable dans tous les secteurs d'apprentissage.

77

Établir que la stratégie européenne en matière de « *compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience* », présentée par la Commission européenne en 2020, doit garantir le droit à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous et dans tous les domaines.

78

Instituer un système d'indemnisation basé sur les compétences acquises dans les entreprises qui ont accès à des fonds publics pour améliorer la qualification des travailleurs, en accord avec les représentants syndicaux, car ce système garantirait un juste retour sur l'investissement public.

79

La numérisation pour contribuer à l'égal accès à l'éducation. Le plan d'action en faveur de l'éducation numérique devrait contribuer à faire progresser la transition numérique dans l'éducation, afin de faciliter la formation en fonction des besoins des élèves et de toucher les foyers vivant dans des zones reculées.

80

Une transition écologique équitable dans le monde de l'éducation et les écoles. Les États membres de l'UE devraient mieux relier les politiques environnementales aux politiques éducatives et la Commission européenne devrait soutenir la mise en place de stratégies nationales en matière d'aptitudes et de compétences vertes.

81

S'attaquer aux vulnérabilités grâce à la formation permanente. Elle sera un outil essentiel pour concevoir des politiques visant à ne laisser personne au bord du chemin, à éviter de graves pénuries de compétences dans les industries européennes technologiquement avancées et à accompagner les travailleurs âgés dans l'acquisition des connaissances nécessaires, notamment dans le domaine des nouvelles technologies.

82

L'éducation civique, qui vise à promouvoir des sociétés équitables, solidaires et justes, doit être intégrée dans l'ensemble de l'enseignement, depuis le plus jeune âge jusqu'à la vie adulte.

83

Promouvoir un état d'esprit écologique dans les programmes de compétences, d'éducation et de formation, au-delà du marché du travail, en tant que domaine important de la construction citoyenne.

84

Intégrer le développement durable dans les politiques et programmes d'éducation et de formation tels que l'Espace européen de l'éducation, le plan d'action pour l'éducation numérique, en s'alignant sur les objectifs de développement durable.



Vivre dans une société de changement : la nécessité d'une transition juste
Transition juste et politiques adaptées
à la situation géographique pour une
cohésion durable

85

Systématiquement collecter et utiliser au niveau local les données concernant l'exposition aux risques environnementaux pour chaque groupe socio-professionnel ou catégorie de revenu. Elles permettront ainsi de faire apparaître la vulnérabilité cumulée et les risques sanitaires encourus par certains groupes sociaux en raison des inégalités environnementales.

86

Recueillir des données fiables, à un niveau infranational très détaillé, sur des questions telles que l'accès aux opportunités professionnelles, la qualité des institutions, le bien-être et l'aide sociale, ainsi que sur l'impact de la mondialisation et de l'automatisation sur ces territoires.

87

Cartographier les perturbations du marché du travail causées par la transition économique vers un nouveau système de production et par la transition vers une économie à faible émission de carbone afin de concevoir et de mettre en œuvre des politiques garantissant la protection des travailleurs.

88

Encourager la participation publique et la transparence des décisions au niveau local afin de renforcer le rôle des organisations représentant les intérêts économiques et sociaux et la société civile touchée par la transition dans les stratégies territoriales intégrées.

89

Prendre en compte les besoins des régions les plus vulnérables dans toutes les politiques de l'UE – y compris pour soutenir les transitions énergétique, numérique et industrielle – contrairement à une approche pyramidale qui ne serait pas alignée sur leurs besoins spécifiques.

90

Veiller à ce que les réformes structurelles tiennent compte de la dimension territoriale des décisions prises.

91

Soutenir et encourager les investissements dans les secteurs à fort potentiel de création d'emplois et de protection de l'environnement, tels que l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables, en accordant une attention particulière à la pauvreté énergétique, la mobilité durable et la modernisation des infrastructures de transport, entre autres investissements.



Vivre dans une société de changement : la nécessité d'une transition juste

Justice climatique : la nécessité d'un cadre équitable pour l'adaptation et de politiques environnementales justes

92

Adopter un règlement européen sur la gouvernance de la justice climatique. Le progrès écologique ne peut conduire à une régression sociale, et les ménages à faibles revenus ne doivent pas supporter les coûts de cette transformation écologique, que ce soit par le biais de prix ou de taxes plus élevés, ou par des bouleversements sur le marché du travail qui pourraient les laisser sans emploi. De même, cette transformation ne doit pas laisser de côté les régions et les collectivités les plus exposées ou vulnérables. Bien au contraire, les politiques visant à la décarbonisation devraient être utilisées dans la mesure du possible pour générer du progrès social, pour améliorer le bien-être économique et social de tous. En dépit d'une série d'initiatives européennes importantes à cet égard (telles que le Fonds pour la transition juste ou le futur Fonds social pour le climat), beaucoup dépendra de la manière dont les gouvernements nationaux et régionaux aborderont les risques et opportunités sociaux de la transformation écologique. C'est pourquoi, parallèlement aux initiatives « Fit for 55 », la Commission européenne devrait proposer un règlement sur la gouvernance de la justice climatique, inspiré notamment de la gouvernance existante de l'Union de l'énergie, afin de développer et de contrôler les plans nationaux de justice climatique.

93

La stratégie d'adaptation de l'UE au changement climatique doit être juridiquement contraignante.

94

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques européennes où cela est nécessaire pour bâtir un avenir plus durable et où les co-bénéfices sont les plus nombreux, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire, de la sylviculture, des transports, du commerce, de l'énergie, de l'environnement, de la gestion de l'eau, des bâtiments, des infrastructures, de l'industrie, de la mer et de la pêche, ainsi que dans la politique de cohésion, le développement local et les politiques sociales, et veiller à ce que les autres initiatives relatives au Pacte Vert européen soient compatibles avec les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

95

Accroître la dimension sociale, et donner la priorité aux gens. La stratégie d'adaptation devrait inclure des indicateurs significatifs pour s'attaquer aux impacts socio-économique des conséquences du changement climatique sur la société et sur le monde du travail et élaborer en conséquence des politiques de prévention et de gestion des risques.

96

Soutenir les politiques de protection sociale pour protéger les groupes à faibles revenus contre les menaces des risques climatiques.

97

Les mesures d'adaptation doivent promouvoir et non compromettre l'égalité des sexes. Cela signifie qu'il faudra davantage impliquer les femmes dans la prise de décision et la conception des politiques d'adaptation au changement climatique mais aussi dans l'examen de leur impact spécifique en matière de genre.

98

L'UE devrait piloter plus étroitement la politique visant à aider les collectivités locales à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'adaptation, et soutenir la planification urbaine ainsi que les investissements dans des infrastructures et des logements résilients.

99

L'UE doit anticiper les conséquences du changement climatique et investir dans les services publics, les infrastructures, la protection sociale et les régimes d'assurance, afin que nos sociétés soient prêtes à relever le défi.

100

Les pouvoirs publics devront jouer un rôle essentiel en fournissant des biens publics nécessaires pour faire face à l'adaptation.

101

Concevoir une assurance contre les risques climatiques pour les ménages à faibles revenus comme un élément fondamental de l'État-providence socio-écologique.

102

Instaurer des instruments législatifs qui reconnaissent le risque accru pour la sécurité et la santé des travailleurs en raison du changement climatique et créent des obligations pour les protéger.

103

Établir des mécanismes de protection sociale au niveau européen pour soutenir les États membres en cas d'urgence.

104

Contrôler rigoureusement l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'impact socio-économique du changement climatique, et veiller à ce que les syndicats soient impliqués.

105

Fournir des fonds suffisants pour l'adaptation par une augmentation des montants consacrés à l'adaptation par les différents fonds européens structurels et d'investissement.

106

Les organisations syndicales européennes devraient établir un dialogue social fort et stable sur les implications que le changement climatique peut avoir sur la santé et la sécurité des travailleurs, afin de donner des orientations aux entreprises sur la manière dont elles doivent agir pour protéger leurs travailleurs.

107

Promouvoir l'adoption de politiques industrielles intégrées qui soient compatibles avec les objectifs de développement durable, en fournissant à l'industrie des objectifs stratégiques clairs, un cadre réglementaire, financier, fiscal et juridique stable et en permettant la création d'emplois verts et décents.

108

Promouvoir l'investissement dans les technologies durables. Promouvoir les investissements publics et privés européens et nationaux dans les technologies vertes par le biais de la R&D européenne, ainsi que la création de plates-formes technologiques européennes dédiées aux technologies à faible et à zéro émission de carbone.

109

Dans les régions et les industries les plus touchées par la transition, promouvoir la diversification économique ainsi que l'adoption de politiques et de mesures qui permettront une transition juste pour les travailleurs.

110

Pour assurer une transition équitable, il faudra adapter les systèmes professionnels et éducatifs, mais aussi mettre en place des politiques actives du marché du travail axées sur la création d'emplois, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

111

Dans les régions dépendant d'activités à forte intensité de carbone, le processus de transition devrait conduire à soutenir les travailleurs par des mesures visant à assurer leur maintien, leur requalification et leur redéploiement des secteurs en déclin vers les secteurs en développement.

112

Identifier à la fois les problèmes et les solutions : dans les secteurs et les régions les plus touchés par le changement, identifier les défis liés au processus de décarbonisation et promouvoir les initiatives visant à réorienter les compétences des travailleurs dans les secteurs en développement.

113

Promouvoir l'intégration de mesures de protection sociale adéquates dans les politiques nationales de lutte contre le changement climatique, y compris des mesures ciblant spécifiquement les publics qui vont être affectés négativement, et en particulier les travailleurs largement dépendants des ressources naturelles ou confrontés à des changements structurels majeurs.

114

Promouvoir des mécanismes, notamment des fonds publics, des instruments économiques et des mesures d'incitation, afin de garantir l'existence d'infrastructures et de soutiens appropriés pour les consommateurs qui souhaitent opter pour un mode de vie à faible intensité de carbone.

115

Ajouter une disposition dans le socle européen des droits sociaux visant à garantir que l'accès aux services énergétiques constitue un droit social fondamental. Dans cette optique, il conviendrait d'établir une définition européenne large de la pauvreté énergétique, affinée par les États membres en fonction de leurs propres circonstances nationales.

116

Fixer des critères pour qu'un pourcentage minimum significatif des programmes d'obligation d'efficacité énergétique cible les citoyens en situation de pauvreté énergétique. Un « Observatoire européen de la pauvreté énergétique », qui rassemblerait toutes les parties prenantes, aiderait à définir des indicateurs européens de la pauvreté énergétique.

117

La CE devrait lancer sans tarder une « stratégie de transition juste pour le secteur automobile » afin d'anticiper et de gérer les changements attendus dans le secteur

118

Un financement accru de l'UE devrait aider les autorités locales, régionales et nationales à surmonter les obstacles actuels pour rendre la rénovation accessible à tous, afin que les coûts initiaux élevés ne soient pas supportés par les personnes vulnérables.

119

Les subventions publiques en faveur des combustibles fossiles doivent être abandonnées dès que possible.



Vivre une vie saine sur une planète décarbonée et préservée

Un chemin juste vers la décarbonation : au-delà de la tarification du carbone, la nécessité d'une valeur carbone et d'un agenda politique cohérent

120

La Commission européenne doit fournir des évaluations plus exhaustives, et détaillées sur la création d'emplois de qualité qui résulteraient des mesures de taxation du carbone. L'objectif serait d'évaluer les avantages sociaux globaux découlant des politiques d'ambitions climatiques accrues, notamment en termes de bien-être et de qualité de vie.

121

Rendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) plus efficace grâce à une réforme significative (un plafond d'émission plus bas avec des réductions linéaires annuelles plus importantes).

122

Rendre le SEQE plus équitable. Les allocations gratuites doivent être supprimées et remplacées par la mise aux enchères de tous les quotas d'émission. Cette mesure répartirait plus équitablement entre les citoyens et l'industrie les coûts de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

123

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières doit s'inscrire dans une stratégie industrielle européenne plus large et aller de pair avec une suppression complète de toutes les mesures actuelles visant à atténuer les fuites de carbone, y compris les quotas gratuits du SEQE. Il doit être conçu de manière à limiter le risque de délocalisation des activités de fabrication en aval de la chaîne de valeur.

124

Affecter les recettes de la tarification du carbone (système d'échange de quotas d'émission et mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) aux politiques de transition juste et d'atténuation du dérèglement climatique. Etudier les possibilités de tarification du carbone dans les secteurs non soumis au système d'échange de quotas d'émission, une partie des recettes ainsi obtenues devant servir à financer l'aide aux travailleurs, aux collectivités et aux régions.

125

Les dividendes du carbone : une utilisation équitable des revenus du carbone. Les recettes de la tarification du carbone devraient être utilisées pour contrer les éventuelles conséquences sociales et économiques négatives résultant du processus de décarbonisation, et ces recettes perçues sur le prix croissant du CO2 devraient être redistribuées aux citoyens. Une utilisation des revenus susceptible d'être équitable partout consiste à proposer des « revenus de transfert » pour atténuer l'impact sur les ménages dont le coût de la vie est affecté de manière disproportionnée par la tarification du carbone.

126

Viser un découplage net en prenant comme référence les émissions de consommation de gaz à effet de serre, et pas seulement les émissions de production, et promouvoir sur cette base et d'autres critères d'équité une stratégie globale et collective de justice climatique.

127

Établir un budget carbone européen pour définir la quantité d'émissions de Gaz à effet de serre pouvant être émises en Europe sur chaque période de 5 ans jusqu'en 2050 et définir une répartition équitable de l'espace d'émissions entre les pays selon des principes d'équité.



Vivre une vie saine sur une planète décarbonée et préservée

Aligner les politiques et les cadres réglementaires sur la réalisation des objectifs en matière de climat et de bien-être durable.

128

Fournir un cadre global pour mettre l'industrie européenne sur la voie de la neutralité climatique d'ici 2050. Des investissements massifs dans le développement et le déploiement de technologies de pointe à faible émission de carbone sont nécessaires.

129

Définir une stratégie globale en matière de renouvelables. L'augmentation de l'objectif en matière d'énergies renouvelables pourrait contribuer à garantir et à développer une chaîne de valeur industrielle dans l'UE pour les technologies renouvelables et donc à créer de nouveaux emplois de qualité.

130

Soutenir les technologies intersectorielles comme outil de décarbonation de l'industrie à forte intensité énergétique (Ells).

131

Mettre en place des plates-formes européennes de coopération telles que des infrastructures partagées pour les technologies respectueuses de l'environnement et soutenir l'aide à la création de symbioses industrielles (regroupement d'entreprises qui échangent des matières premières et partagent des éco-innovations).

132

Soutenir les programmes de réajustement pour les PME qui travaillent pour les EII et qui sont spécialisées dans les technologies conventionnelles, afin de les aider à redéfinir le positionnement de leur chaîne de valeur et à réorienter leurs compétences de base tout en préservant les emplois.

133

Améliorer les synergies entre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La transformation vers un système énergétique durable avec une part élevée d'énergies renouvelables permettrait d'atteindre les objectifs climatiques et serait rentable. Elle entraînerait des créations d'emplois massives d'ici à 2050, et les bénéfices pour la santé, l'environnement et le climat seraient jusqu'à six fois supérieurs aux coûts supplémentaires liés à la reconfiguration du secteur énergétique.

134

Construire de nouvelles infrastructures pour soutenir les nouvelles technologies et les nouveaux process industriels. Une planification soigneusement coordonnée, associée à des mesures d'incitation ciblées, sera nécessaire pour garantir que les bonnes infrastructures soient construites au bon moment. L'hydrogène renouvelable, par exemple, nécessitera une mise à niveau stratégique et rapide de la production et de la distribution d'électricité renouvelable et devra être traité dans le cadre de la gouvernance de l'Union de l'énergie.

135

S'attaquer sérieusement aux limites des technologies de captage et de stockage du carbone (coûteuses et dont l'efficacité reste à démontrer). L'UE devrait adopter un objectif de réduction des émissions pour 2030 et d'un objectif distinct pour l'absorption, afin de garantir que les deux progressent à l'échelle nécessaire, indépendamment l'un de l'autre, tout en évitant la confusion et les incitations contre-productives. Le fait de mélanger les émissions et les absorptions dans un seul objectif inciterait d'autres pays de faire de même, ce qui nuirait à la transparence et à la confiance nécessaires pour accélérer la transition vers la neutralité climatique.

136

Repenser les systèmes de mobilité en fonction de l'accessibilité, c'est-à-dire en veillant à ce que les personnes puissent accéder facilement aux emplois, aux possibilités, aux biens, aux services et aux équipements en donnant la priorité aux modes de transport durables. Repenser la proximité entre les personnes et les lieux de vie afin de réduire les émissions, tout en améliorant la qualité de vie grâce à de meilleurs résultats en matière d'équité, de santé, d'économie, de sécurité routière et d'environnement au sens large.

137

Promouvoir et étendre le cadre de l'écoconception. Afin que les produits durables deviennent la norme, il convient de soutenir des exigences minimales de performance de type écoconception, notamment en ce qui concerne le contenu des matériaux et leur teneur en produits chimiques, la durabilité des produits, leur réparabilité et leur recyclabilité, leur empreinte carbone et environnementale et la soutenabilité de leur approvisionnement (notamment le pourcentage de contenu recyclé entrant dans leur composition).

138

Mettre en place des incitations économiques et financières efficaces pour soutenir les activités permettant d'économiser des ressources. La mise en place d'incitations visant à créer un marché dynamique de la réparation permettrait de réduire les coûts de consommation et d'encourager les utilisateurs à produire moins de déchets.

139

Développer de nouvelles exigences d'écoconception pour les produits numériques et électroniques en Europe avec la mise en œuvre d'une responsabilité étendue du producteur, selon laquelle le fabricant serait responsable de l'ensemble du cycle de vie des produits.

140

Répondre aux problèmes croissants de gestion des déchets. Tous les emballages doivent être conçus de façon à être réutilisés et recyclés, offrir une transparence sur leur composition chimique, être collectés séparément et les matériaux doivent provenir de sources durables.



Vivre une vie saine sur une planète décarbonée et préservée

La contribution décisive des puits de carbone naturels à la réduction des émissions de GES

141

Seule la biomasse qui respecte les critères de durabilité doit être considérée comme neutre en carbone dans la législation européenne sur le climat. Les émissions de gaz à effet de serre résultant de la combustion de la biomasse qui ne répond pas à ces critères doivent être prises en compte dans les mécanismes de tarification du carbone.

142

La PAC doit fixer des objectifs concrets dans la lutte contre la trop grande conversion en terres cultivées et financer la restauration des puits de carbone endommagés.

143

Intensifier l'action de l'UE contre la déforestation et la dégradation des forêts.

144

Proposer une restriction de grande envergure sur les microplastiques dans les produits mis sur le marché de l'UE/EEE afin d'éviter leur rejet dans l'environnement marin après un cycle de vie très polluant.



Vivre une vie saine sur une planète décarbonée et préservée

« Une seule santé, planétaire et humaine »

145

Intégrer l'approche « Une seule santé »^{*} en Europe pour faire face aux pandémies, améliorer les programmes de prévention, enquêter sur les épidémies et les contrôler dans tous les secteurs.

146

La prévention peut avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs de bien-être durable et sur la pérennité des systèmes de soins de santé, notamment en ce qui concerne la charge croissante des maladies chroniques liées à des causes environnementales. Les systèmes de protection sociale doivent mieux cibler les populations en situation de vulnérabilité.

La mise en place d'une couverture universelle des soins de santé devrait être un élément clé de cet effort, en améliorant les conditions d'accès et d'utilisation des services de santé.

147

Inclure un chapitre renforcé dans le pilier européen des droits sociaux, qui soulignerait le droit à un environnement sain comme essentiel pour garantir des conditions de vie et de travail adéquates et promouvoir le bien-être.

148

Mettre en œuvre des tests de résistance évaluant la capacité des systèmes de santé des États membres à gérer de manière socialement équitable les maladies existantes et les chocs et stress liés au changement climatique à venir.

149

Aligner les politiques qui visent à atténuer les effets du changement climatique sur la santé humaine – par exemple, en renforçant les services de santé – avec les objectifs de réduction de la pauvreté et des inégalités.

150

Obtenir la reconnaissance de la biodiversité comme un bien public mondial et comme un projet politique central à tous les niveaux de gouvernement, en plus de la stratégie en faveur de la biodiversité pour 2030 récemment proposée par la Commission européenne.

^{*} L'approche «Un monde, une santé» s'applique à la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques, législations et travaux de recherche pour lesquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique.

151

Établir une loi sur la biodiversité. La perte de biodiversité et le changement climatique sont des défis d'une ampleur et d'une urgence similaires, et sont fondamentalement liés. Ils doivent être abordés ensemble dans le cadre d'une relance verte et inclusive plus large. Au lieu d'encourager les activités qui nuisent à la biodiversité, les gouvernements et l'UE devraient réorienter les subventions vers des activités qui produisent des résultats socio-économiques et ont un impact positif sur la biodiversité. Cela impliquerait la mise en place d'un cadre juridiquement contraignant pour la biodiversité, similaire à la loi sur le climat, qui fixerait une série d'objectifs contraignants pour 2030, 2040 et 2050, dans le respect des engagements pris lors de la COP15. La Commission devrait présenter sans tarder une proposition législative à cet effet.

152

La prise en compte de la biodiversité devrait être intégrée dans toutes les dépenses et tous les programmes de l'UE sur la base de la taxonomie européenne, les principes de précaution et du « pollueur-payeur » devenant prioritaires dans les actions de l'UE.

153

Augmenter les investissements dans la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité, et donner un prix à la perte de biodiversité en fixant des objectifs de dépenses en matière de biodiversité dans les plans de relance post-COVID-19, et abandonner les subventions nuisibles à la biodiversité.

154

Élaborer et intégrer des études d'impact sur le risque de pandémie et de maladie émergente et ses effets sur la santé dans les grands projets de développement et les politiques d'affectation des sols.

155

Aligner la PAC sur les objectifs du Pacte vert européen en consacrant un financement suffisant et qualitatif de la PAC pour inciter et récompenser les agriculteurs à atteindre les objectifs du Pacte. Il s'agirait notamment de réduire l'utilisation de pesticides, d'engrais et d'antimicrobiens, de développer l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie, de déployer des caractéristiques paysagères à forte biodiversité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de prévenir les pertes et les déchets alimentaires, d'améliorer la circularité du secteur agricole, notamment par un meilleur cycle des nutriments, de protéger et de restaurer les écosystèmes (en particulier dans les zones Natura 2000 et les zones protégées) et de soutenir l'évolution des habitudes alimentaires.

156

Appliquer les principes de précaution, de non-régression et de non-nuisance dans tous les aspects de la politique alimentaire et agricole.

157

Comblent le vide législatif en matière de protection des sols en proposant un cadre juridiquement contraignant pour lutter contre la dégradation des sols au niveau de l'UE, notamment en réduisant l'érosion des sols, en améliorant leur santé et leur biodiversité et en s'attaquant aux contaminants des sols.

158

Renforcer la gestion des crises des marchés agricoles dans la PAC via une réserve budgétaire dédiée suffisante et de véritables régulateurs sectoriels nationaux et européens, à l'image de ceux existants dans le secteur de l'énergie.

159

Promouvoir la généralisation de l'agriculture agro-écologique dans l'agriculture européenne pour organiser la transition vers des modèles de production et de consommation qui soient, à terme, générateurs de santé. La politique agricole européenne peut et doit servir les objectifs du bien-être durable dans toutes ses composantes.

160

Adopter une stratégie globale en matière de santé environnementale, afin de généraliser les exigences sanitaires dans toutes les propositions politiques pertinentes de l'UE. Cette stratégie devrait fournir un cadre cohérent pour légiférer sur les menaces pour la santé publique liées à l'environnement, notamment la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

161

Mettre l'accent sur les co-bénéfices entre le plan d'action pour une pollution zéro et le plan européen de lutte contre le cancer, la stratégie « De la fourche à la fourchette » (« Farm to fork ») et la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030.

162

Lancer une stratégie européenne visant à proposer des mesures concrètes pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens tels que les pesticides, dans le cadre du plan d'action européen zéro-pollution.

163

Évaluer systématiquement le cycle de vie des substances dangereuses et leur impact sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau, en amont et en aval, afin de procéder à une évaluation complète, fondée sur des données probantes, de leur impact sur le bien-être, puis examiner les avantages sociaux, environnementaux et économiques d'une telle approche.

164

Développer des solutions numériques européennes pour contribuer à la réduction de la pollution : surveillance et signalement en direct de la qualité de l'air et des émissions, mise en place d'un système d'alerte harmonisé sur les niveaux de pollution ; centralisation de toutes les données disponibles relatives à la pollution afin d'améliorer sa traçabilité tout au long du cycle de vie, de la production (intégrant la consommation de ressources), à l'utilisation, aux phases d'émissions et de rejets.



Vivre en sécurité dans une société juste, égalitaire et diversifiée

Des ressources stables et sûres pour tous en Europe

165

Adopter une loi européenne anti-pauvreté qui contraindrait l'UE et les politiques nationales à œuvrer à l'éradication totale de la pauvreté en Europe d'ici 2050.

166

Utiliser des définitions et des indicateurs adéquats, permettant de mesurer l'exposition des citoyens à la pauvreté en tenant compte du coût réel de la vie par la définition de paniers de référence.

167

Fixer des normes communes pour les régimes de revenu minimum afin de garantir que tous les citoyens, indépendamment de leur âge ou de leur situation professionnelle, aient accès à des revenus minimums les plaçant à l'abri de la pauvreté.

168

Intégrer la loi anti-pauvreté et ses objectifs dans le Pacte européen pour le bien-être durable et le budget pour le bien-être afin de favoriser la cohérence des politiques aux niveaux européen et national.

169

Assurer la mise en œuvre de la loi anti-pauvreté par un co-financement dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens.

170

Créer un fonds de réassurance européen pour les régimes de revenu minimum afin de leur garantir un financement suffisant, y compris en période de crise économique.

171

Mettre en place une commission indépendante sur l'avenir des systèmes de sécurité sociale afin de fournir des conseils pour l'adaptation proactive des systèmes de sécurité sociale aux défis futurs.

172

Établir une garantie européenne pour des emplois durables qui offrirait un emploi rémunéré aux chômeurs de longue durée et aiderait les collectivités à répondre à leurs besoins en la matière.

173

Adopter la directive européenne sur les salaires minimums adéquats afin de garantir l'existence de salaires planchers dans tous les secteurs du marché du travail de l'UE.

174

Développer une stratégie européenne d'emploi zéro-précarité pour éradiquer les formes les plus nuisibles d'emploi précaire d'ici à 2030.

175

Renforcer la protection des indépendants sur le marché du travail en s'attaquant à leurs vulnérabilités sociales et en fournissant des services de soutien ciblés.

176

Poursuivre les efforts visant à garantir une mobilité transfrontalière juste sur le marché du travail de l'UE, notamment par une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale.

177

Garantir des conditions de travail équitables dans l'économie des plateformes en adoptant une législation européenne qui établirait une présomption opposable d'emploi pérenne en faveur des travailleurs des plateformes en ligne.

178

Proposer un paquet de télétravail équitable de l'UE qui garantisse une certaine flexibilité pour les employés et protège leurs droits, leur santé et leur sécurité.

179

Créer une garantie européenne du logement qui donne aux citoyens un droit exécutoire à un logement décent et abordable.

180

Intégrer des indicateurs de logement plus solides et contraignants dans le Pacte européen pour le bien-être durable et le budget pour le bien-être.

181

Développer une réelle capacité de gouvernance en matière de politique du logement au niveau de l'UE.

182

Améliorer la capacité d'investissement des secteurs public et privé afin de garantir que les demandes de logements abordables soient satisfaites.

183

Prendre en considération les besoins en matière de logement d'une population européenne vieillissante et y répondre dans le cadre des politiques européennes et nationales en matière de logement.

184

Stimuler les échanges de bonnes pratiques en matière de politique du logement entre les autorités nationales et locales.

185

Définir des normes de qualité européennes pour les services de puériculture et de soins de longue durée afin de garantir que tous les Européens disposent de services de soins suffisants et de bonne qualité.

186

Soutenir de bonnes conditions de travail dans le secteur des soins par des mesures ciblées visant à améliorer les salaires et l'éducation et la formation du personnel soignant.

187

Privilégier les opérateurs responsables dans le secteur des soins en élargissant le rôle des prestataires du secteur public et des entreprises à vocation publique.

188

Introduire une garantie de soins dans l'UE qui assure aux aidants informels un revenu adéquat.

189

Aider les États membres à atteindre les objectifs du pacte européen sur le soin grâce à un co-financement de l'UE et à un accès facilité au financement.

190

Coordonner l'action politique relative au Pacte européen sur le soin par le biais du Budget européen pour le bien-être.



Vivre en sécurité dans une société juste, égalitaire et diversifiée

Lutter contre les inégalités en matière de revenus et de richesse

191

Lancer une offensive européenne de soutien aux négociations collectives afin de parvenir à une couverture de 90 % de la main-d'œuvre de l'UE d'ici 2030.

192

Obtenir de meilleurs résultats en matière de négociations collectives pour les travailleurs à temps partiel en s'appuyant sur les bonnes pratiques développées au niveau national.

193

Permettre la négociation collective pour les indépendants par des réformes ciblées du droit de la concurrence.

194

Adopter une directive européenne solide et efficace sur la transparence salariale qui permette aux travailleurs de lutter contre la discrimination salariale et les inégalités salariales excessives.

195

Abolir le principe de l'unanimité sur les questions fiscales au sein du Conseil européen, qui rend pratiquement impossible tout progrès effectif vers la justice fiscale.

196

Introduire un impôt européen sur la fortune qui garantisse que les ménages les plus riches de l'UE contribuent au financement des politiques qui favorisent la durabilité et le bien-être.

197

Mettre fin au nivellement par le bas de la fiscalité mondiale des entreprises en mettant en œuvre l'accord international sur un taux effectif minimum d'imposition des sociétés.

198

Introduire une taxe européenne sur les transactions financières et une taxe digitale comme ressources propres du budget de l'UE

199

Créer un cadre européen d'imposition des sociétés entièrement harmonisé qui mette fin à la concurrence en matière d'impôt sur les sociétés dans l'UE et réduise les coûts de mise en conformité pour les entreprises opérant sur le marché unique européen.

200

Introduire une taxe temporaire sur les bénéfices excédentaires visant les entreprises dont les bénéfices ont été supérieurs à la moyenne pendant la pandémie de COVID-19 afin de prélever une contribution du secteur des entreprises et d'affecter cette dernière au financement du coût de la crise de santé publique.

201

Adopter des mesures visant à instituer la transparence et la responsabilité en ce qui concerne la fiscalité des entreprises et du patrimoine.

202

Lancer une initiative progressiste pour adopter une Charte de la richesse commune destinée à renforcer les services publics et à soutenir les collectivités dans le lancement de projets présentant des co-bénéfices sociaux et environnementaux.



Vivre en sécurité dans une société juste, égalitaire et diversifiée

Donner du pouvoir aux femmes et aux minorités - les héros de la COVID19

203

Développer une évaluation européenne de l'impact du COVID sur l'égalité réelle, qui sera présentée lors d'un sommet européen sur l'égalité, afin d'initier une responsabilité politique vis-à-vis des groupes sociaux marginalisés et de la détresse vécue par eux, afin de définir nos priorités pour les actions politiques futures.

204

Lancer une procédure européenne d'évaluation annuelle sur la diversité et l'intégration pour permettre un engagement structuré et régulier de la politique communautaire, par le biais de la présentation des défis à venir.

205

Créer une formation consacrée à l'égalité au sein du Conseil sur le modèle des structures existantes au Parlement européen et à la Commission.

206

Adopter une directive horizontale contre la discrimination afin de garantir aux citoyens l'accès à des recours efficaces contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans tous les secteurs de la société.

207

Élaborer un statut uniforme pour les organismes nationaux chargés de l'égalité qui contribuent à alerter sur les comportements inadéquats, à fournir une assistance aux victimes de discrimination et, ce faisant, à soutenir la préparation d'une action politique efficace.

208

Prendre l'engagement juridiquement contraignant de combler l'écart entre les salaires et les pensions des hommes et des femmes d'ici à 2030 par une réforme efficace de la sécurité sociale et du marché du travail.

209

Débloquer les négociations sur la directive « Femmes dans les conseils d'administration » afin de garantir l'égalité d'accès des femmes aux postes de décision dans l'économie.

210

Adopter des quotas pour la représentation des femmes dans les organes publics de décision.

211

Utiliser plus largement l'intégration de la dimension de genre et les évaluations de l'impact sur le genre dans l'élaboration des politiques de l'UE et dans les programmes d'investissement de l'UE.

212

Traduire la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe dans la législation de l'UE afin d'élaborer un cadre européen cohérent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment en déclarant que la violence fondée sur le sexe est un crime.

213

Préserver les droits sexuels et reproductifs des chocs à venir en évaluant l'impact de la crise du COVID-19 sur la disponibilité des services et ressources y afférent pour préparer des solutions efficaces.

214

Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie de l'UE en matière d'égalité LGBTIQ, notamment en utilisant les instruments législatifs pour obtenir de réels changements.

215

Créer un poste de coordinateur européen du handicap chargé d'intégrer les questions et les préoccupations liées au handicap dans l'ensemble des politiques de l'UE.

216

Mettre en place un système équitable, cohérent et stable de migration légale de la main-d'œuvre afin de lutter le recours à des formes irrégulières de migration et de contribuer à répondre aux besoins de l'Europe en matière de compétences et de talents.

217

Soutenir les collectivités locales dans l'intégration des migrants et des réfugiés en mettant à leur disposition un soutien financier pérenne.

218

Durcir la défense de l'État de droit en utilisant les instruments existants dont dispose la Commission européenne.

219

Introduire un statut européen pour les organisations indépendantes de la société civile afin de créer les conditions d'un espace civique dynamique dans tous les pays de l'UE et d'aider la société civile à repousser les attaques de certains gouvernements nationaux.



Vivre dans un monde consacré au bien-être planétaire et humain durable

220

Une renonciation aux brevets afin d'accélérer et d'étendre la fabrication et la distribution des vaccins COVID-19 dans le monde entier.

221

Un plan mondial pluriannuel de partage du financement de 30 milliards USD pour fournir des vaccins aux pays les plus pauvres.

222

Une initiative de l'UE visant à proposer un modèle mondial d'indicateurs de bien-être « au-delà du PIB » dans le cadre du système de comptabilité nationale tel que défini par les Nations unies et une nouvelle approche budgétaire basée sur le bien-être, du niveau national au niveau local.

223

Une initiative de l'UE visant à accueillir un sommet international sur le développement durable et le bien-être, qui se tiendra au cours du second semestre 2022, sur la base d'une approche multi-niveaux et multi-acteurs - réunissant des institutions internationales, des gouvernements nationaux et régionaux, des villes et des acteurs non étatiques (y compris des syndicats, des organisations de la société civile et des entreprises impliquées dans le développement durable) engagés en faveur des Objectifs de développement durable de l'ONU.

224

Un plan ambitieux en 15 points pour un objectif de réchauffement de maximum 1,5 °C en vue de la COP26 à Glasgow.

225

Une nouvelle initiative mondiale en matière de politique climatique organisée par les Nations unies pour 2023, visant à atteindre la neutralité carbone mondiale dès 2045 (et dès 2040 pour les pays qui peuvent y parvenir) et à fixer des objectifs ambitieux en matière d'émissions négatives afin de parvenir à l'objectif mondial de zéro émission.

226

Une initiative de l'UE pour un Pacte vert mondial d'ici le début de la COP26.

227

Un contrat social mondial comprenant plusieurs initiatives:

- un renforcement des capacités de l'OIT en matière d'élaboration de normes et de gouvernance en relation avec la mise en œuvre des ODD,
- un label social mondial,
- une initiative politique globale sur le travail informel dans l'économie mondiale,
- un fonds mondial de protection sociale et de santé.

228

Un taux minimum mondial équitable d'imposition des sociétés d'au moins 20 % et une répartition équitable des revenus de l'impôt sur les sociétés pour les pays les plus pauvres.

229

Une convention des Nations unies sur la responsabilité des entreprises.

230

Une politique commerciale européenne assortie de feuilles de route claires et applicables en matière de durabilité.

231

Des chapitres sur le commerce et le développement durable plus efficaces et plus applicables dans les accords de commerce de l'UE.

232

Rééquilibrer les accords de commerce de l'UE en favorisant les biens et services durables.

233

Une utilisation plus efficace et plus opportune des études d'impact sur le développement durable dans les négociations commerciales de l'UE, l'évaluation des politiques devant être lancée parallèlement au processus de négociation et alimenter continuellement les négociations.

234

Une politique commerciale européenne alignée sur les objectifs nationaux de durabilité.

235

Des partenariats stratégiques de l'UE avec les pays en développement pour leur permettre de saisir des nouvelles opportunités de développement dans les chaînes de valeur-clés pour une économie durable.

236

Des accords de commerce européens qui stimulent la contribution du secteur privé en faveur du développement durable

237

Une réforme de l'Organisation mondiale du commerce afin que ses règles et son action soient cohérents avec le développement durable mondial et avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

238

Développer une plus grande capacité de gouvernance multilatérale pour garantir que le commerce contribue aux objectifs de santé publique mondiale.

239

Une initiative de l'UE pour promouvoir une approche intégrée autour d'une nouvelle compréhension et pratique socio-écologique de la politique de développement en combinaison avec d'autres politiques, avec la notion de bien-être durable au cœur de celle-ci (en lien avec les recommandations pour un Green Deal mondial et pour un Contrat social mondial).

240

Une augmentation de l'aide au développement, notamment par le biais de l'initiative des Nations unies intitulée « Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà » (FFDI) et par la réalisation de l'objectif de 0,7 % d'APD pour l'UE d'ici 2030.

241

Une commission mondiale pour la gouvernance globale du XXI^e siècle.

242

Une charte mondiale de la richesse commune.

« *La grande transformation* est le résultat du travail remarquable de la Commission indépendante pour l'égalité durable (CIED), co-présidée par Poul Nyrup Rasmussen et Teresa Ribera Rodríguez. Avec cette « grande transformation », nous voulons être prêts pour affronter les temps difficiles dans lesquels nous vivons, en concevant un nouvel ensemble de propositions politiques avant-gardistes, ambitieuses, et réalistes. Il s'agit de notre vision commune d'une société progressiste, une vision où la neutralité carbone et l'égalité durable d'ici 2050 sont au cœur de notre stratégie».

Iratxe García Pérez,

Présidente du groupe S&D au Parlement européen

« Le message le plus crucial de ce rapport politique est que les progressistes doivent construire une nouvelle alliance entre le progrès écologique et le progrès social. La lutte pour la préservation de l'environnement et la lutte pour une société plus juste et égalitaire font partie du même combat ».

Eric Andrieu,

Vice-Président du groupe S&D responsable de l'Initiative Progressive Society

« Nous devons façonner un avenir commun fondé sur la solidarité, la dignité humaine et le respect de la nature, où l'activité économique est fermement encadrée par les besoins sociétaux et les limites de la planète. Ce modèle doit conduire à un bien-être humain et planétaire durable et généralisé. C'est particulièrement important pour nos jeunes, auxquels nous devons un avenir différent et meilleur ».

Teresa Ribera Rodríguez,

Vice-Première ministre d'Espagne

Poul Nyrup Rasmussen,

Ancien Premier ministre du Danemark et ancien Président du Parti des socialistes européens

Co-Présidents de la Commission indépendante pour l'égalité durable



**progressive
society**

www.socialistsanddemocrats.eu